This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

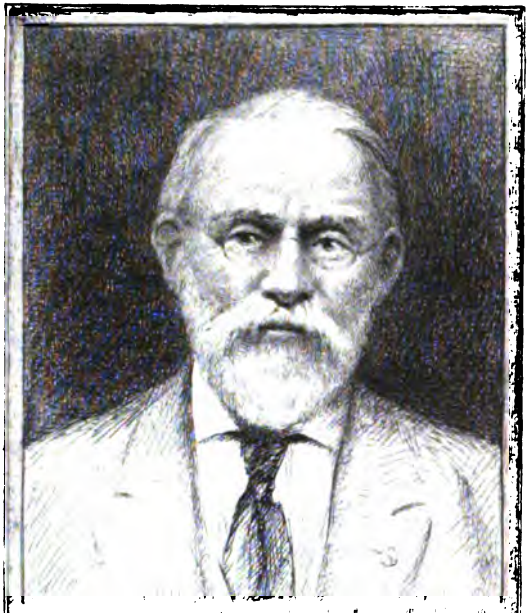

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

1884

XIe VOLUME

BOURGES

TYPOGRAPHIE PIGELET ET TARDY

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1884

6-5-33
4764

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

PENDANT LES ANNÉES 1883 & 1884

Par le Secrétaire.

La Société des Antiquaires du Centre a poursuivi ses travaux habituels avec la même activité que par le passé. S'il semble au premier abord qu'un rapport s'étendant à deux années successives, peut indiquer un certain ralentissement d'ardeur, il ne faut cependant pas perdre de vue que nous avons publié l'équivalent de l'un de nos volumes, en deux gros fascicules, pendant l'année 1883. Le premier comprend un index très-détaillé de nos dix premiers tomes, et ne pouvait pas contenir autre chose que des tables ; le second a commencé la publication de l'*Armorial* de d'Hozier, et s'est trouvé momentanément interrompu pour permettre d

livrer à l'impression un certain nombre de mémoires depuis longtemps préparés.

Le rapport d'usage est donc ici à sa véritable place, parce qu'il est de règle de le rédiger seulement alors que chacun de nos volumes est sur le point de paraître. On verra d'ailleurs par le résumé suivant, que nos études, loin de péricliter, n'ont jamais présenté tout à la fois plus de diversité et plus d'ensemble.

L'étude des époques pré-historiques n'a point encore donné lieu au milieu de nous à un travail général. Nous notons avec soin tous les faits isolés; M. Abicot continue à récolter sans relâche les pointes de flèches et les haches que lui fournissent les environs d'Oizon et de Villegenon; d'autres encore augmentent leurs collections de pierres de toutes sortes; mais la Société ne croit devoir aborder ces études qu'avec une extrême prudence, et elle ajourne encore toutes conclusions trop précises, et par conséquent dangereuses, sur ces époques si intéressantes et si obscures.

Des recherches d'un autre genre nous ont donné des déductions plus pratiques.

L'examen des sépultures gauloises de l'époque la plus ancienne continue à être l'un des objectifs que notre Société ne perd jamais de vue. Dans nos *Mémoires* des années précédentes, MM. Ch. de Laugardière, de Kersers et Pierre de Goy, ont déjà

signalé un certain nombre d'épées antiques, soit en bronze, soit en fer[1]. Il en existe une autre à Dun-le-Roi, entre les mains de M. Moreau qui s'est réservé de la publier. Nous n'en avons malheureusement pas de nouvelles à décrire, malgré des fouilles multipliées ; mais il nous reste encore à explorer un grand nombre de tumulus.

Dans cet ordre d'idées, j'en indique moi-même cinq de petites dimensions, dans la commune d'Allogny, au domaine de Beauchesne, lieu dit : *les Tureaux*. Le plus considérable porte les traces d'un commencement de fouilles que le propriétaire y fit pratiquer, il y a une trentaine d'années, sans amener aucune découverte. Un autre, perforé de part en part par les lapins, ne laisse apercevoir au dehors des terriers ni fragments de poteries, ni cendres, ni vestiges de sépultures d'aucune sorte. Trois d'entre eux sont absolument intacts.

Sur une surface d'environ douze hectares, aux environs de Baugy, dans le bois des Génévriers, dépendant du domaine de la Garenne, MM. Dubois et Ponroy, ont compté une vingtaine de tumulus peu considérables. Deux ont été ouverts, et n'ont montré qu'un cercle de grandes pierres posées à plat, analogues à ceux qui furent observés dans nos fouilles de Prunet[2] ; mais ces recherches seront

1. T. III, p. 8 ; t. VIII, p. 2 ; t. X, p. 277.
2. *Mém. de la Société des Antiq. du Centre*, t. X, p. 8, 11.

poursuivies par nos jeunes collègues, qui ne désespèrent pas d'arriver à de fructueuses découvertes.

La garenne de Lherbay, commune de Giroux (Indre), renferme dix petits tumulus élevés de 0 m. 60 à 0 m. 70. L'un, fouillé en 1865, n'avait conservé que des pierres brutes formant des cercles concentriques, et, tout au milieu, quelques minimes parcelles de charbon. Un second, que j'ai ouvert à l'automne dernier, présentait une forme inusitée de 24 mètres de long sur 7 mètres de large et 0 m. 70 de hauteur. On pouvait espérer y rencontrer un nombre notable de sépultures collatérales, à l'exemple de ce qu'a révélé un tumulus ovale ouvert en Poitou [1], et qui contenait une file de cellas limitées par des pierres posées de champ. Ici, la nature argileuse d'un sol humide a tout consommé ; il ne reste plus aucune trace d'ossements ni même de charbon. On a seulement recueilli de place en place quelques cailloux bruts apportés de loin, dont la présence paraît intentionnelle, et dix-huit fragments de poteries antiques, trop minimes pour se prêter à une restitution, appartenant à autant de vases différents puisqu'ils ont été trouvés à distance les uns des autres. Tous portent la trace évidente du tour ; quelques-uns même pour-

1. *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1883, p. 18.

raient sans peine être attribués à l'époque romaine.

Non loin de là se voit à Lherbay, un gros tumulus de 4 mètres de haut sur 30 de diamètre, appelé la *Motte-Montry*. Il porte à sa surface la trace évidente d'une violation ancienne fort décourageante pour y entreprendre de nouvelles fouilles, et j'ai appris tout récemment de la bouche d'un vieillard digne de toute confiance que l'auteur de cette exploration est mon propre grand-père. Ses recherches n'ont probablement abouti à aucun résultat, car il n'en a été conservé dans la famille ni la moindre épave, ni même le souvenir. Quoi qu'il en soit, divers enlèvements de terre effectués en vue de besoins ruraux ont commencé à mettre à découvert l'intérieur de la butte, qui renferme pêle-mêle de minimes fragments de poteries minces, analogues à ceux de la céramique romaine, et des débris de charbon.

Un peu plus loin, et dans les prés de Giroux, on remarque deux autres tumulus de moindres dimensions ; l'un est traversé par un fossé d'assainissement ; l'autre est intact.

Au milieu de nos efforts communs, il était réservé à M. Pierre de Goy un succès bien mérité d'ailleurs par son zèle archéologique au-dessus de tout éloge. Dans un mémoire inséré au cours de ce volume, il nous décrit lui-même les découvertes

qu'il a faites dans les tumulus du Creuset et de Saint-Just, et nous fait espérer en outre qu'il ne tardera pas à entreprendre de nouvelles fouilles.

On le voit, notre Société ne néglige rien pour retrouver les vestiges de nos antiquités nationales. C'est dans la même pensée qu'après avoir étudié pendant plusieurs années consécutives les scories de forges amoncelées depuis un temps immémorial au fond de nos forêts, j'ai pu formuler quelques indications précises sur l'industrie sidérurgique des Gaulois et des Romains. On en trouvera le développement dans le présent volume.

M. Charles de Laugardière nous a fait entendre une dissertation des plus intéressantes, à propos de l'étymologie des noms de lieux, sur le suffixe *acus* dérivé du gaulois, et qui, en passant par le latin, s'est perpétué jusqu'à nos jours. Nos lecteurs seront vraisemblablement mis en mesure, dans un de nos prochains volumes, d'apprécier le mérite de ces déductions philologiques. Je n'en parle que pour mémoire, et si j'en fais ici une mention sommaire, c'est pour établir que dans notre étude de l'antiquité la plus reculée, nous avons envisagé à la fois ses sépultures, son industrie et son langage.

L'époque romaine nous a donné, comme d'habitude de multiples découvertes, et pour ne citer que les plus importantes, il ne faut point passer sous silence celles du bouleverd de l'Arsenal récemment

ouvert à Bourges, au lieu dit le *Fin-Renard*. Les fragments d'architecture exhumés de notre sol romain n'étaient point autrefois considérés comme des objets de valeur ; mais voici que la possession nous en est aujourd'hui disputée par des touristes étrangers. Néanmoins nous avons réussi à nous réserver toutes les stèles nouvellement découvertes, et à en enrichir notre Musée lapidaire. Nos collections ont même pris un si grand accroissement dans ces dernières années, qu'il nous a paru indispensable, car les souvenirs s'effacent vite, de noter sans retard la provenance de ces différents monuments. Tel est le sentiment qui nous a entraînés à ajouter un supplément de soixante-neuf numéros au catalogue, quand bien même le bon ordre n'eût pas exigé la réalisation de cette mesure.

Cette liste, reproduite aux premières pages de ce volume, ne présentera rien de bien nouveau à nos lecteurs, car la majeure partie des monuments qu'elle concerne a été publiée précédemment en détail. Elle offre cependant l'avantage d'avoir groupé en un seul corps la riche moisson épigraphique récoltée par la Société. On y trouvera de plus la description de quelques stèles inédites sur lesquelles l'attention se portera sans doute de préférence ; aussi avons-nous cru devoir les accompagner d'un dessin reduit au dixième. Les inscriptions qu'elles portent n'indiquent rien que de très-

connu en matière de formules funéraires ; mais la colonnette sommairement décrite sous le n° 126 présente une forme assez inusitée ; l'inscription du n° 129 est très-nettement tracée, enfin la stèle n° 127 est surmontée d'une petite fourche en fer à quatre dents, dont il n'a été signalé jusqu'ici d'autre similaire que le trident près duquel elle est placée au Musée, sous le n° 128. Un appendice analogue existait assurément sur quelques-unes de nos stèles, qui conservent la trace d'un morceau de fer brisé et scellé au plomb. C'est une particularité, quelle qu'en ait été le but, qui jamais encore ne paraît avoir été relevée ailleurs, et il semble opportun de la signaler expressément.

Dans le même cimetière du *Fin-Renard*, ainsi qu'à l'impasse Jean-Boucher de création nouvelle, plusieurs de nos collègues ont fait d'abondantes trouvailles ; MM. Pierre de Goy et Ponroy décrivent plus loin ce qu'ils y ont récolté.

Au surplus les vestiges de l'époque romaine se rencontrent à Bourges en si grand nombre, qu'il est à craindre que les souvenirs n'en deviennent un peu confus. Pour parer à cet inconvénient, M. Pierre de Goy a résolu d'en marquer les différents emplacements sur un plan de la ville, et lorsqu'il a montré, à l'une de nos séances, le commencement de ce travail destiné à être tenu au courant, l'auteur

a reçu de vives félicitations sur l'utilité de cette entreprise.

M. E. Chénon nous donne dans ce volume la description de nombreuses sépultures romaines découvertes à Châteaumeillant pendant ces dernières années ; c'est un complément important aux études que notre collègue a précédemment publiées sur cette ville, dans nos *Mémoires*. Ce travail comprend en même temps l'examen des différentes enceintes qui se sont succédées depuis l'époque gauloise jusqu'au moyen âge, et relève avec le plus grand soin les monuments, les fragments d'architecture et généralement tout ce qui a paru mériter d'être signalé au point de vue archéologique. L'histoire de Châteaumeillant est donc maintenant aussi complète que possible, et il ne reste plus à souhaiter que tous nos chefs-lieux de canton en possèdent une semblable.

Notre Musée lapidaire possède, inscrit sous le n° 166, un sarcophage en marbre blanc qui a été successivement décrit par M. de Kersers dans nos *Mémoires* (Tome VIII) et par M. Le Blant dans le *Bulletin des Comités historiques* de 1882, page 292. Le couvercle de ce monument a été inopinément retrouvé sous les ruines de l'abbaye de Charenton et a paru mériter d'être examiné de près. C'est encore M. Pierre de Goy, dont la bonne volonté est toujours prête, qui s'est chargé d'en prendre une

empreinte à Charenton, et d'en donner une description complète; je me borne à reproduire la note qu'il a bien voulu me remettre à ce sujet.

« La découverte de ce couvercle date de l'automne 1882, et M. l'abbé Clément l'a signalée dans la *Revue du Centre* du 15 novembre 1882, page 395 et suivantes. Son dessin offre quelques légères inexactitudes; c'est pourquoi nous en publions aujourd'hui un autre fait d'après un estampage.

Le couvercle est en marbre blanc identique au sarcophage du Musée lapidaire; il présente la même particularité très-remarquable [1] de dessins non en relief, comme presque partout ailleurs, mais profondément gravés.

Le couvercle brisé, mesure d'un côté 1 m. 35 de long, et de l'autre 1 m. 10 ; la brisure est oblique. Il est en forme de toit à deux versants séparés par une partie plane de 0 m. 11 c. de large et de 0 m. 01 c. de relief. Chaque tableau ainsi a 0m. 435 de largeur. L'un de ces tableaux est divisé en deux parties et entouré d'un trait formant cartouche. La partie la plus petite est ornée d'un dessin géométrique composé de portions de cercles de différents rayons. Ce dessin est séparé par une ligne droite du sujet principal. Au centre une couronne de

1. *Bull. du Comité des travaux histor. scient., 1882*, n° 3, p. 293.

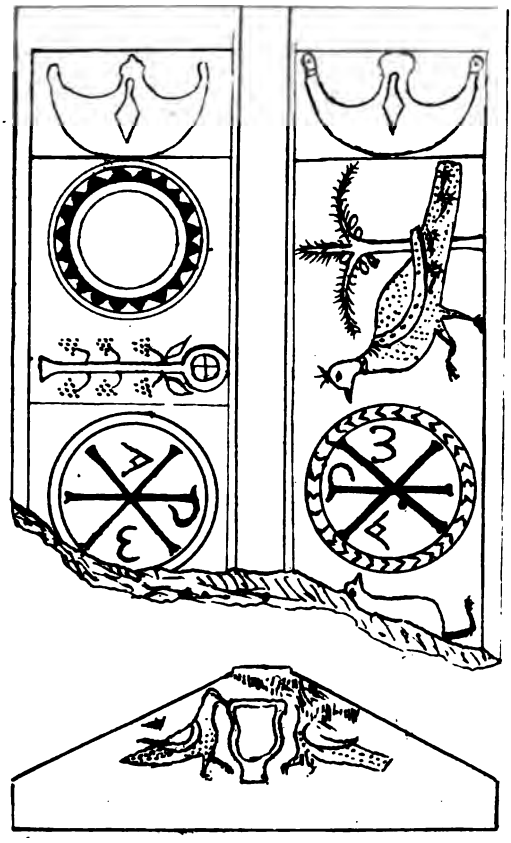

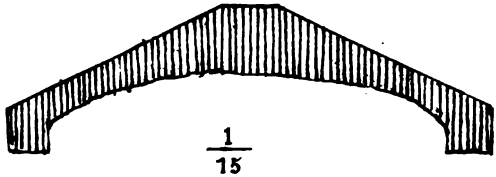

feuillage renferme le chrisme accosté de l'A et de l'Ω ; elle est elle-même accostée de deux paons ; dans le fond se voit sur la partie intacte un olivier à trois branches et à quatre fruits. Le paon est assez rare dans les monuments funéraires chrétiens. M. Le Blant ne l'a rencontré que trois fois en Gaule [1]. C'est le symbole de la résurrection et aussi de l'immortalité ; au temps de saint Augustin on croyait la chair de cet animal incorruptible. Le second tableau, encadré de la même façon, est divisé en quatre cartouches ; le premier reproduit le dessin géométrique décrit ci-dessus. Le second renferme un dessin formé de quatre cercles concentriques ; l'espace compris entre le 2e et le 3e est orné de triangles dont la base s'appuie sur le troisième cercle ; ce dessin est essentiellement mérovingien. Dans le 3e un cep de vigne chargé de six grappes et de deux feuilles, est surmonté de deux cercles concentriques ornés d'une croix que je prendrais volontiers pour une hostie ; cette représentation de l'Eucharistie par la vigne ne se rencontre qu'aux basses époques.

Enfin au centre du quatrième cartouche se trouve le chrisme accosté de l'A et de l'Ω, et entouré d'un double cercle.

Sur le pignon du couvercle on voit encore

1. Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, p. 500.

deux colombes s'abreuvant dans un calice : semblable figure se trouve sur le tombeau de saint Ambroise à Milan.

Il est à remarquer que l'intérieur du couvercle est creusé de façon à en diminuer le poids. J'ajouterai que les dimensions de ce couvercle correspondent à celles du sarcophage. »

Un sarcophage rectangulaire beaucoup moins intéressant a été mis au jour auprès de Bourges, à la croix Moult-joie ; il est en pierre de la Celle-Bruère, fort épais sur ses parois et a servi sans doute à la tombe d'un enfant, car le vide intérieur n'a que 1 m. 22 de longueur sur 0 m. 50 de large. Une simple dalle lui servait de couvercle. Le coffre était absolument vide ; on en peut conclure que la sépulture qu'il contenait a été violée de longue date. Ce canton de la banlieue abonde d'ailleurs en sépultures de différentes époques, et M. Ponroy y a recueilli tout à la fois des bijoux romains et des grains de chapelets qui ne remontent pas plus haut que le XVII^e^ siècle.

L'église Saint-Fulgent de Bourges, depuis longtemps convertie en atelier, a été presque entièrement démolie dans le courant de l'année 1883. Toute la partie orientale a disparu, ainsi qu'une chapelle latérale du XVI^e^ siècle ; il n'en reste plus que le porche et l'entrée de la nef. Les fouilles exécutées sur son emplacement pour élever des mai-

sons particulières, ont fait exhumer deux chapiteaux romans d'une certaine élégance, des fragments de dalles tumulaires, quelques monnaies modernes sans intérêt, et une inscription indiquant la pose d'une première pierre (sans doute à une chapelle secondaire), par Étienne Corbin, bourgeois, en 1646. A titre de souvenir, la Société a acquis, des ruines de la chapelle latérale, un écusson du XVI^e^ siècle portant le nom de MARTINVS CLEMENS, et l'a déposé au Musée lapidaire où il est inscrit sous le numéro 171.

Si certains monuments disparaissent, d'autres au contraire, et ce ne sont pas les moins précieux, sont consolidés et préservés de la ruine. On répare en ce moment le grand comble, les voûtes et les hauts vitraux de notre magnifique cathédrale, dont la restauration a été réclamée avec tant d'instances par notre collègue M. de Boissoudy. On a repris en sous-œuvre, du côté de la place Berry, le parement des tours du palais de Jacques Cœur, en remplaçant les uns après les autres les moellons de petit appareil romain et les chaînes de briques qui forment, dans les deux étages inférieurs, le soubassement des vieilles tours d'Avaricum. La Société n'a point à intervenir dans ces différents travaux, et s'il en est ici question, c'est pour constater qu'on a rarement exécuté de restaurations plus intelligentes.

D'ailleurs, il est résulté de ces entreprises quelques indications utiles. En déblayant les fondations de la maison de Jacques Cœur, on a mis à découvert les assises inférieures du mur romain, composées là comme partout ailleurs de gros blocs de pierre juxtaposés sans ciment, et dont plusieurs portent des traces insignifiantes de moulures ; ils ont donc fait partie de quelques grands monuments antérieurs. Les fondations sont presque à fleur de terre, et si la base de la grosse tour a été munie d'un puissant empatement, ce fut sans doute pour masquer ou consolider ses assises inférieures au moment où on la couronnait d'une haute tourelle.

Au premier étage, la restauration d'une fenêtre romaine en plein cintre, depuis longtemps aveuglée, a fait découvrir dans l'embrasure intérieure une peinture intéressante par sa haute antiquité. Sur une couche de mortier fin et lissé, on a tracé en vert à la détrempe deux faisceaux de roseaux et de feuillages et trois branches d'olivier ; en bas, une plinthe incolore est décorée de deux filets bruns d'inégale largeur.

Un ancien puits, placé à la base de cette même tour, recélait une petite lampe en bronze du XV^e^ siècle et trois fragments d'une assiette incomplète, dont nous devons la communication à M. Mater. L'assiette a été reconnue pour une œuvre italienne

du XV^e^ siècle ; elle a été décorée au moyen d'engobes, c'est-à-dire qu'une mince couche d'argile rouge a été étendue sur le noyau, et par dessus, une autre couche d'argile blanche. En grattant la couche supérieure avant la cuisson, on a mis à découvert la nuance rouge partout où on a voulu la faire apparaître. Le tout a été recouvert d'un vernis translucide au plomb, d'un jaune presque incolore, mélangé avec un oxyde de cuivre là où l'on figurait des feuillages. L'assiette elle-même est assez mal réussie ; la forme s'est déjettée au feu ; le vernis vert a fusé à la cuisson en formant des nuages qui s'étendent bien au delà de la limite des feuillages. Néanmoins l'ensemble est élégant, et il est facile de voir que le grattage de l'engobe a été fait par une main exercée. On en trouvera ci-contre une représentation à demi-grandeur, placée en perspective afin d'occuper toute la longueur de la planche, mais que le report sur pierre a malheureusement reproduit en sens inverse.

Quant à l'assiette elle-même, j'ai eu l'heureuse fortune de la restaurer à la satisfaction de MM. les membres de la Commission du Musée, qui lui ont donné asile dans l'une de leurs vitrines.

Je ne saurais énumérer ici tous les objets divers qui nous ont été présentés au cours de nos séances ; je ne citerai en passant que les plus saillants :

1° Une cuiller du XV^e^ siècle, en cuivre martellé, de forme romaine, mais dont la queue se termine par une statuette de la Sainte-Vierge ; elle a été découverte à Soudrain, ancien prieuré de Noirlac.

2° Le moulage en plâtre, envoyé par M. Jacquemet, d'un médaillon sculpté sur bois provenant d'une maison récemment démolie à Aubigny. Une tête de femme posée de profil et coiffée d'un bonnet, est entourée d'une couronne de feuillages et de fleurs qui accusent la facture de la Renaissance et des premières années du XVI^e^ siècle. Ce moulage est aujourd'hui au Musée de Bourges.

3° Un dessin exécuté par M. Chauvalon, architecte à Romorantin, représentant un vitrail du XV siècle existant dans l'église de Saint-Genou (Loir-et-Cher) et sur lequel on a figuré des épisodes de la vie de saint Genou.

4° Les plans de deux forteresses féodales entourées de fossés de dix mètres de large et situées, l'une dans la forêt de Bomiers (Indre) au canton de la réserve de Bomiers ; l'autre dans la forêt de Chœur (Indre), canton de la réserve.

5° Une grande quantité de vases de diverses provenances, dont les principaux sont d'ailleurs décrits plus loin par MM. de Goy et Ponroy.

M. Alphonse de la Guère a communiqué de fort jolis dessins de feu Dumoutet, reproduisant des inscriptions funéraires des XII^e^ et XIII^e^ siècles exis-

tant dans l'église de Plaimpied. La publication de ce recueil épigraphique serait intéressante, à condition de corriger certaines erreurs de lecture qui ne semblent pas douteuses, et de faire exécuter les planches par un artiste de talent.

M. Jacquemet nous a envoyé le sceau de la communauté des Carmélites de Bourges : *de sable mantelé d'argent,* et celui du bailliage de Mehun-sur-Yèvre : *d'azur, à trois fleurs de lis d'or,* conformes l'un et l'autre aux descriptions de l'*Armorial général de France.* Tous deux ont été achetés à Clermont-Ferrand, et il faut féliciter M. Jacquemet d'avoir restitué à notre province ces épaves historiques.

Enfin ceux de nos collègues qui s'occupent de photographie ont eu l'excellente pensée de former aux archives de notre Société un recueil contenant la reproduction de nos principaux monuments. Cette collection, qui n'est encore qu'à ses débuts, deviendra d'autant plus précieuse qu'elle est appelée à se composer surtout d'épreuves qu'on ne trouvera pas dans le commerce.

Je passe absolument sous silence toutes les communications qui nous ont été faites sur des monnaies aussi variées que nombreuses, parce que M. de Kersers, suivant l'excellente habitude qu'il a prise pour chacun de nos volumes, donne plus loin un résumé de nos discussions, dans un de ces Bulle-

tins numismatiques dont l'éloge n'est plus à faire, depuis que M. Chabouillet, l'éminent conservateur du Cabinet des médailles, leur a décerné les louanges les mieux méritées[1].

Dans le même ordre d'idées, nous publions aussi une curieuse étude de M. Mater sur la redevance d'une médaille périodiquement due par la ville de Bourges, à Colbert, marquis de Châteauneuf, et à ses successeurs. C'est là un sujet qui sort de la banalité et dont un numismate doit être heureux de s'emparer quand il le rencontre à sa portée. On verra qu'il serait difficile de le traiter avec plus de compétence et de clarté que ne l'a fait notre collègue, qui, aux planches annexées à son travail, a l'heureuse fortune de joindre une eau forte due au talent de notre collègue, M. Raymond de la Guère.

Les travaux historiques proprement dits ont pris une large part de nos préoccupations. C'est ainsi que M. Raymond de la Guère nous a communiqué des détails encore inédits, et qu'il a puisés aux archives de Bourges, sur les funérailles de la princesse Jeanne de France, fille de Louis XI, reine et duchesse de Berry.

Notre collègue nous a soumis en même temps une série de lettres originales du Père Étienne Sou-

1. *Bull. du Com. des travaux hist.*, 1884, p. 9.

ciet, né à Bourges, en 1671. L'abbé Lebeuf le citait de son temps comme « un habile explicateur d'inscriptions » [1] ; aussi notre Société aurait-elle volontiers saisi l'occasion de mettre au jour les fragments de sa correspondance. Mais ces lettres, adressées de Paris à l'abbé Conti, traitent de sujets exclusivement scientifiques absolument étrangers à nos travaux, tout en révélant de nombreuses relations avec des hommes illustres de cette époque, tels que Leibnitz, Malbranche, Newton, etc., etc... Nous ne désespérons pas cependant de les publier un jour si on peut y joindre quelques travaux archéologiques inédits ou une biographie historique de leur auteur.

J'ai moi-même donné lecture d'une étude sur la petite seigneurie de Lherbay (commune de Giroux, Indre), érigée en fief dès l'année 1227 et mouvant de la baronnie de Graçay. Ses limites, ses droits, avec la suite de ses propriétaires, ont été rapidement passés en revue ; en même temps, une description archéologique de la contrée me fournissait l'occasion de signaler quelques particularités sur la petite forteresse féodale de Luçay-le-Chétif et le baptistère inédit de Meûnet-sous-Vatan.

Les études généalogiques sont plus que jamais en faveur, et deux œuvres de ce genre ont été suc-

7. *Mém. sur Auxerre*, t. II, p. 6. — *Mém. de la Société des Antiq. de France*. t. XXX, p. 138.

cessivement présentées à nos séances, sans réclamer d'ailleurs le bénéfice de la publicité. L'une consiste en un volume in-octavo manuscrit et recouvert d'une jolie reliure ; avec des titres et encadrements diversifiés, des armoiries en couleur et des culs-de-lampe à la plume, il contient des notes que j'ai mises en ordre pour l'une de mes parentes, sur la filiation des familles Thuault de Beauchesne, Boutiller, Morin, Gallus, Pommeret, Huet de Froberville, Guillaume de Bellevalle, Vallois, toutes fixées depuis longtemps à Romorantin.

En outre, M. Camille Rabier, notre collègue, a soumis à notre critique une généalogie de la maison de Gamaches, dont son épouse est l'un des derniers rejetons. Il en a dressé la filiation à l'aide de papiers de famille, des notes que notre collègue Riffé avait précédemment mises à sa disposition, et d'indications relevées dans les registres de l'état-civil de diverses communes. Les félicitations de la Société n'ont d'ailleurs pas manqué à ce travail, qui a trouvé asile dans la quatrième édition des *Grands Officiers de la Couronne* éditée par Firmin Didot.

M. de Brimont nous a lu une intéressante étude sur la seigneurie de Jussy-Champagne et les anciennes mottes de Remords et de Quincampoix. L'étendue de ce mémoire, hors de proportion avec la place dont nous pouvions disposer, en a fait

ajourner la publication ; mais nous devons en même temps à notre collègue une excellente monographie de la paroisse de Sainte-Solange, qui a pris place dans le présent volume.

Les discussions soulevées par ces communications, la lecture des différents mémoires et l'examen de nombreuses questions d'ordre tout intérieur, ont si bien absorbé nos instants qu'il a fallu pour ainsi dire doubler le nombre de nos séances. Il est même à croire que cette nécessité de réunions supplémentaires deviendra forcément habituelle, maintenant que notre Société se trouve avoir atteint le nombre complet de ses membres titulaires, la multiplicité des assistants devant nécessairement accroître l'ampleur de nos pacifiques discussions. On a même pensé qu'en raison de cette extension continue, il serait à propos de faciliter aux sociétaires du dehors l'accès de nos réunions, invariablement tenues le soir jusqu'à présent, et d'organiser des séances de jour à l'issue desquelles on visiterait nos Musées et nos monuments. Cette proposition, émanée de l'initiative de notre Président et accueillie avec la plus grande faveur, a commencé à recevoir son application avec un véritable succès qui doit nous encourager à en renouveler l'expérience. Bientôt même nous ne désespérons pas d'entreprendre des excursions qui nous permettraient de visiter en commun les principales villes, les plus

importants châteaux, les plus curieuses églises de notre région.

En constatant cet essor progressif qui ne manquera pas de profiter à nos travaux, il faut souhaiter surtout, qu'en augmentant le nombre de ses membres, la Société des Antiquaires du Centre sache maintenir dans son sein ce caractère de cordialité et d'intimité qui a été jusqu'ici un de ses heureux priviléges.

Bourges, le 30 avril 1884.

Le Secrétaire,

G. Vallois.

SUPPLÉMENT AU CATALOGUE

DU

MUSÉE LAPIDAIRE DE BOURGES

I. ÉPOQUE ROMAINE

1. Architecture.

108.

Fragment de corniche avec modillon, semblable de style et de proportions au numéro 12.

Largeur : 0,40 c. — Hauteur : 0,61 c.

Provenant des fondations du mur romain, à l'esplanade Saint-Michel ; recueilli dans le jardin de la Préfecture par M. de Barral, préfet du Cher, de 1805 à 1813, et transféré au Musée lapidaire en 1883.

109.

Fragment de corniche avec modillon ; le feuillage, plus découpé que dans le précédent, se rapproche comme style des nos 34 et 35.

Largeur : 0,49 c. — Hauteur : 0,51 c.

Même origine que le précédent, et publié dans la notice de M. de Barral, planche 4.

110.

Chapiteau corinthien de travail très-fin.

Diamètre en bas : 0,30 c. — Hauteur : 0,35 c.

Même origine.

111.

Claveau d'archivolte décoré d'une torsade et d'un rang de feuillages abaissés.

Largeur : 0,47 c. — Hauteur : 0,55 c.

Emplacement du Cercle, rue Moyenne, 15, et publié par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre,* VIII, 75.

112.

Débris de corniche de proportions moyennes, portant une ligne de denticules cintrés et juxtaposés, et une doucine chargée d'arabesques fleuronnées.

Largeur : 0,70 c. — Hauteur : 0,45.

Fondations de la maison de M. de la Chaussée, rue Moyenne, 25, et publié par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre,* IX, 75.

113.

Pierre présentant deux fortes doucines superposées, séparées par une rangée de pirouettes et décorées de grossiers fleurons.

Largeur : 0,62 c. — Hauteur, 0,55 c.

114.

Fragment de tête de femme en ronde-bosse, un peu plus grande que nature et de bon style, coiffée d'une sorte de draperie ramenée en avant ; au milieu du front est une touffe de fleurs ou de graines.

Boulevard de l'Arsenal, et publié par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre,* X, 71.

115.

Fragment de pierre de taille ayant formé assise, portant la partie moyenne d'une statue en bas-relief, largement drapée ; la main gauche est en partie apparente.

Largeur : 0,81 c. — Hauteur : 0,43 c.

Fouilles de la maison de M. de la Chaussée, rue Moyenne, 25, et publié par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre,* IX, 75.

116.

Fragment de pierre de Charly portant une tête

d'homme sculptée en bas-relief, sur un parement plan. Cette tête nue appartient à un homme d'un âge mûr, mais imberbe ; elle est un peu plus forte que nature et taillée avec énergie par méplats et saillies fortement accusés.

L'angle droit de la pierre porte la trace d'une draperie.

Largeur : 0,65 c. — Hauteur : 0,42 c.

Mêmes provenance et publication.

117.

Fragment de bas-relief barbare, représentant trois figures de face sous trois arcades.

Largeur : 0,38 c. — Hauteur actuelle : 0,18 c.

Emplacement du couvent des Franciscains, route de Dun-le-Roi, à Bourges, et publié par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre,* IX, 76.

2. Monuments épigraphiques.

118.

Milliaire romain en pierre de la Celle, et transformé en bière. Découvert en cet état au XVIII^e^ siècle, dans la commune de Trouy, il fut recueilli dans le jardin de la Préfecture par M. de Barral, préfet du Cher.

La hauteur totale de la colonne est de 1,83; largeur à la base, 0,67 c. et au sommet, 0,50 c., dans les dimensions les moins altérées.

Malgré les mutilations dont ce monument a été l'objet et les avaries que lui a causé son exposition à toutes les intempéries depuis le commencement du siècle, on peut encore lire son inscription ainsi qu'il suit :

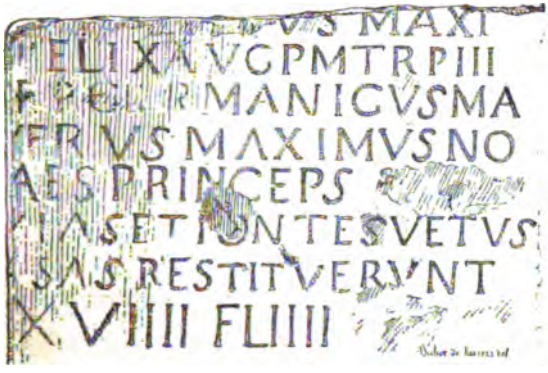

M. de Kersers a proposé en dernier lieu la restitution suivante :

[IMP. CAES. C. IVLIVS VER]VS MAXI
[MINVS PIVS]FELIX AVG. P M T R P III
. . . . . P.P. GERMANICVS MA
[ET C. IVLIVS]VERVS MAXIMVS NO
[BILISSIMVS C]AES. PRINCEPS
[IVVENTVTIS]VIAS ET PONTES VETVS
[TATE COLLAP]SAS RESTITVERVNT.
[AV. VII. . . .]XVIIII FLIIII.

en proposant de la lire :

*Imperator Cæsar Caius Julius Ver*VS MAXI*minus pius*

FELIX AVG*ustus* P*ontifex* M*aximus* TR*ibunitiâ* P*otestate* III P*ater* P*atriæ* GERMANICVS MA*ximus et Caius Julius* VERVS MAXIMVS NO*bilissimus* CAES*ar* PRINCEPS *juventutis* VIAS ET PONTES VETVS*tate collap*SAS RESTITVERVNT. *Avar. leugas VII, ...* XVIIII F*ines* LIIII.

L'Empereur César - Caius - Julius - Verus - Maximinus, pieux, heureux, auguste, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunitienne pour la troisième fois, père de la patrie, germanique, très-grand, et Caius-Julius-Verus-Maximus très-noble César, prince de la jeunesse, ont réparé les routes et les ponts ruinés de vétusté. Avaric à sept lieues, ... à XVIIII, Fines, à cinquante-quatre.

La station romaine de *Fines* est identifiée depuis longtemps avec Ingrandes, situé sur la voie de Poitiers à Bordeaux, à soixante-et-une lieues gauloises de Bourges. Il faut alors supposer que la borne était placée sur cette même voie et à sept lieues gauloises d'Avaricum, soit par exemple vers Saint-Florent.

En outre, en remarquant que Saint-Florent est à dix-neuf lieues d'Ardentes (ALERTA), on a proposé, pour restitution de la dernière ligne : Ava. VII, Al. XVIIII ; hypothèse admissible, quoique toujours douteuse, parce qu'on ignore si le chiffre de la distance ne doit pas se rapporter à quelque embranchement non encore trouvé.

Transporté au Musée lapidaire en 1883.

Butet, *Statist. du Cher*, p. 208. — Raynal, *Hist. du Berry*, I, 96. — De Kersers, *Mém. de la Soc. des Antiq.*

du Centre, IV, 127. — Ragon, *Lect. à la Sorbonne*, 1876. — Chabouillet, *Revue des Soc. savantes*, 1876, p. 321.

119.

Dé en pierre, brisé et recollé au ciment, portant avec quelques légères erreurs l'interprétation de l'inscription ci-dessus, donnée par l'abbé Barthélemy, lors de sa découverte, au XVIII[e] siècle :

IMP. CAESAR CAIVS IVLIVS VERVS MAXIMINVS
PIVS FELIX AVGVSTVS P M TR II. . . . .
GERMANICVS MAXIMVS
ET CAIVS IVLIVS VERVS MAXIMVS NOBILISSIMVS
CAESAR PRINCEPS IVVENTVTIS
VIAS ET PONTES VETVSTATE
COLLAPSOS RESTITVERVNT
XVIII PLIII

Transporté au Musée lapidaire en 1883.

120.

Tableau encadré sur lequel on peut lire :

CAESARI, GER
MANICI (*Filio*) AUG (*usto*)
P. (*atri*) P. (*atriæ*) ET. ETNOSO.
ANAVVS, ATTICI, LIB. (*ertus*)
V (*otum*), S (*olvit*), L (*ubens*), M (*erito*)

A César, fils de Germanicus, Auguste, père de la patrie et à Etnosus, Anavus, affranchi d'Atticus, a accompli ce vœu de bon gré et à juste titre.

Le caractère et la teneur de cette inscription, qui se rapporte à Caligula, indique le premier siècle de notre ère.

Largeur : 0,63 c. — Hauteur : 0,50 c.

Fouilles de la rue Cour-Sarlon (1882) en face des maisons numérotées 41 et 43 ; publié par M. A. de la Guère, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, X, 83.

121.

Belle stèle cubique à portique, représentant un personnage à la face mutilée ; sur le bandeau circulaire est l'inscription :

D. P. MARCELLVS M.
(*Aux dieux mânes de P. Marcellus.*)

Aux côtés du bandeau sont deux rouleaux dont les deux extrémités antérieures sont ornées de rosaces à cinq lobes.

Outre le style satisfaisant de ce monument, son originalité consiste principalement dans la décoration de ses faces latérales portant des rinceaux encadrés par un torse, ou ruban tordu, et surmontés par un balustre feuillé dont les extrémités forment les rouleaux de la face.

C'est la seule de nos stèles qui présente ce caractère,

et il convient de considérer celle-ci comme contemporaine des grands monuments qui ont orné la ville romaine.

Trace d'appendice scellé à la partie supérieure.

Largeur : 0,42 c. — Hauteur : 0,65 c.

Découverte en 1877, route de Crosses à Bourges et publiée par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre,* VI, 92, 93 ; *Hist. et Statist. monum.,* V^e^ fasc., Bourges, p. 52.

122.

Stèle à portique, à fronton aigu et à frise circulaire. Dans le tableau, autel orné de deux acrotères et surmonté d'une flamme. Sur le linteau cintré, on *lit* :

D. SIIUIIRILLA. M.

qu'on peut interpréter ainsi : *Diis, Severilla, manibus ; aux dieux mânes de Sévérilla.*

L'emploi de l'U, dans l'épigraphie antique, est chose rare ; il n'en existe que deux exemples au Musée lapidaire.

Largeur : 0,40 c. — Hauteur actuelle : 0,60 c.

Maison des Jésuites, rue Saint-Laurent (1879). Publiée par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre,* VIII, LXXIX.

123.

Petite stèle à fronton simulé ; sur le fronton, on lit :

IUNIMI

L'U est bien caractérisé, comme dans la stèle précédente.

Largeur : 0.26 c. — Hauteur : 0,40 c.

Maison de la rue du Vieux-Poirier, n° 1, à Bourges, où elle servait de marche d'escalier, et publiée par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, V, 84.

124.

Fronton de stèle avec un croissant renversé ; sur le bandeau, on lit :

D. LIIRA

(*Aux dieux mânes de Lera ?*)

Largeur : 0,31 c.; — Hauteur actuelle : 0,33 c.

Cimetière de la place Séraucourt et publié par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, V, 85; *Hist. et Statist. monum.*, V^e^ fasc., Bourges, p. 56.

125.

Fragment de stèle ; dans le tableau fouillé on lit :

L TARQVINIVS
PRIMVS MVR III
HIC SE ROMANVS

CONTVBER

On a proposé l'interprétation suivante :

Lucius TARQVINIVS PRIMVS MVR*millo tres victorias obtinuit*, HIC *Situs Est*. ROMANVS CONTVBER *malis deponi curavit*. (*Lucius Tarquinius Primus, gladiateur trois fois victorieux, est ici placé. Romanus, son compagnon, a pris soin d'y déposer sa cendre.*)

Largeur : 0,36 c. — Hauteur actuelle : 0,34 c.

Boulevard de l'Arsenal (1882) publié par M. de Kersers, *Mém. de la Société des Antiq. du Centre*, X, 74, et lecture à la Sorbonne en 1882.

126.

Monument funéraire en forme de colonnette renflée, rattachée à une base cubique par une moulure en doucine, surmontée d'une tablette carrée au-dessus de laquelle s'élèvent le haut du chapiteau et un

couronnement en dôme. Au sommet, trace d'un appendice scellé au plomb.

Sur une seule des quatre faces de la tablette, on lit :

D M IVL
MESSOR

(*Aux dieux mânes de Jules Messor.*)

Largeur de la base : 0,22 c. — Diamètre du fût : 0,17 c. — Hauteur : 1 m. 10 c.

Boulevard de l'Arsenal, 1883. Inédit.

127.

Stèle à portique, à fronton triangulaire accosté de deux acrotères en volutes et surmonté d'un couronnement rectangulaire, duquel surgit un appendice en fer, malheureusement tordu, représentant un trident exactement semblable à celui du numéro suivant.

Sur le fronton, des feuillages ; dans le tableau, une large guirlande dont les extrémités sont retombantes. Sur la frise, on lit :

DIS M MARILA DOMMI FIL

(*Aux dieux mânes de Marila, fille de Dommius.*)

Largeur : 0,36 c. : — Hauteur : 0,90 c.

Même provenance. Inédite.

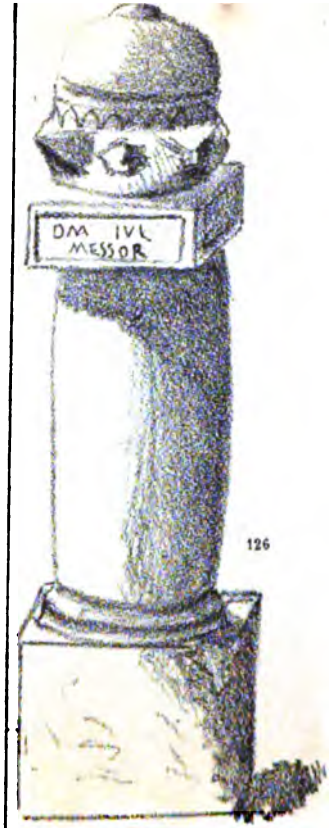
DM IVL
MESSOR

126

DIS MANIBVS
MARITO DOMITIL

127

LALIANO
DLORAM
RIO

129

128.

Cippe funéraire formant un dé pyramidal, terminé au sommet par une double pente. Devant, est taillé un fronton sans pilastres : au-dessous, un croissant enveloppant un mascaron ; sur la frise, est l'inscription :

D M. MARINIA

(*Aux dieux mânes de Marinia.*)

Au sommet de l'arête supérieure est scellé un trident en fer.

Largeur : 0,26 c. — Hauteur : 0,50 c. — Hauteur du du trident : 0,09 c.

Boulevard de l'Arsenal (1882), publié par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre,* X, 73, et lect. à la Sorbonne en 1882.

129.

Stèle à portique, fronton triangulaire et enroulements tenant lieu d'acrotères. Le fronton porte des lignes qui figurent un feuillage. On lit sur trois lignes :

LALIANO
D. LORA M.
RIO.

(*Aux dieux mânes de Lalianus Lorarius.*)

Largeur : 0,25 c. — Hauteur : 0,50 c.

Boulevard de l'Arsenal (1883). Inédite.

130.

Stèle portant sur le tableau un vase cylindrique (peut-être un modius), dont la perspective est mal rendue. Sur la frise très-épaufrée, on lit :

ERILINA....

Les lettres sont douteuses, et la fin manque.

Largeur : 0,23 c. — Hauteur : 0,41 c.

Boulevard de l'Arsenal (1882) ; signalée par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre,* X, 74, et lect. à la Sorbonne en 1882.

131.

Partie supérieure d'un portique contenant en deux lignes, sur le tableau :

D. M. R. LVPV
LA.

(*Aux dieux mânes de R. Lupula.*)

Alvéole à la partie supérieure ; à rapprocher d'une stèle du Musée de Bourges représentant un personnage tenant un style et sur le bandeau de laquelle on lit : M. LVPVLE. D.

Largeur : 0,34 c. — Hauteur : 0,45 c.

Mêmes provenance et publication.

132.

Stèle à portique, fronton et acrotères, portant dans le tableau les lettres D. M., et sur la frise un nom féminin de lecture difficile :

ARISIILLA

Peut-être (en prenant le double I pour E), ARISELLA.
Largeur : 0,15 c. — Hauteur : 0,50 c.
Mêmes provenance et publication.

133.

Stèle rectangulaire à portique, sur laquelle on lit :

ORBIA

Ce nom n'occupe que les deux tiers de la frise. Le revers est circulaire et indique qu'elle a été taillée dans un fût de colonne.
Largeur : 0,34 c. — Hauteur : 0, 68 c.
Mêmes provenance et publication.

134.

Stèle à portique et fronton accosté de deux acrotères informes ; sur la frise, sont les lettres D. M ; en haut du tableau :

NOBIL
INA

(*Aux dieux mânes de Nobilina.*)

La traverse de la lettre L est extrêmement abaissée et presque verticale ; dans le milieu du tableau, un autel surmonté d'une pomme de pin.

Largeur : 0,31 c. — Hauteur : 0,68 c.

Mêmes provenance et publication.

135.

Stèle à portique, portant sur la frise une inscription confuse, donnant cette lecture douteuse :

D. M. VEBRVMNA

Au milieu du tableau, on a figuré une sorte d'ombilic ou disque, avec dépression au centre.

Largeur : 0,31 c. — Hauteur : 0,65 c.

Mêmes provenance et publication.

136.

Stèle élancée, coupée droit au sommet, et portant sur sa face antérieure un tableau surmonté d'un fronton triangulaire ; dans les tympans extérieurs du sommet, on voit deux cercles cintrés ; sur le tableau, en trois lignes :

D. M.
SCOR
PIANI

(*Aux dieux mânes de Scorpianus.*)

Au-dessous, une branche à plusieurs ramilles sans feuilles.

Largeur : 0,21 c. — Hauteur : 0,72 c.

Mêmes provenance et publication.

137.

Stèle élégante à portique, dont les pilastres et les chapiteaux sont ornés de stries brisées. Elle est couronnée par un tronc de pyramide quadrangulaire à rampants concaves ; trois ornements en volutes groupés, forment acrotères de chaque côté. Le tableau porte en trois lignes :

D M
SABIN
A

(*Aux dieux mânes de Sabina.*)

Au-dessous, une guirlande de fleurs ; trace de scellement de plomb à la partie supérieure.

Largeur : 0,27 c. — Hauteur : 0,75 c.

Mêmes provenance et publication.

138.

Fragment de stèle représentant la partie inférieure d'une urne, et sur laquelle on lit :

AVLINI

Largeur : 0, 19 c. — Hauteur actuelle : 0, 18 c.
Mêmes provenance et publication.

139.

Stèle brisée, dont la partie supérieure manque, et ne laisse lire que les lettres : D. M. *Aux dieux mânes*. On y voit, en bas-relief, la représentation d'un griffon assis, ayant deux ailes pennées, au milieu du front une corne retournée vers le bas, un bec de perroquet, et le ventre garni de mamelles.

Largeur : 0, 32 c. — Hauteur actuelle : 0,67 c.
Mêmes provenance et publication.

140.

Fragment brisé d'une statue drapée, de peu de relief et de mauvais travail ; il ne reste que quelques plis antérieurs du manteau, et le bras droit tenant un objet.

Ce morceau porte la trace assez rare d'une épigraphe sur une statue, car, sous le bras, on lit en assez bonnes lettres, et sur deux lignes :

..ILA
IN (?)

Mêmes provenance et publication.

141.

Stèle brisée, à portique ; on lit sur l'architrave :

D M
MARTIALIS

(*Aux dieux mânes de Martialis.*)

Largeur : 0, 34 c. — Hauteur actuelle : 0, 35 c.
Mêmes provenance et publication.

142.

Fragment de stèle à portique, sur lequel on lit :

AVNIT...

et sur le pilastre de gauche, D. (*Diis.*)
La partie droite manque; au tympan, une sorte de disque en cœur, la pointe en l'air.
Largeur actuelle : 0, 13 c. — Hauteur act. : 0,30 c.
Mêmes provenance et publication.

143.

Stèle à portique sur la frise de laquelle on lit :

ROVPIANI

Largeur : 0, 18 c. — Hauteur actuelle 0, 25 c.
Mêmes provenance et publication.

144.

Stèle à portique mutilée; on lit sur la frise, en bons caractères :

M... ARIANI

Largeur, 0, 25 c. — Hauteur actuelle : 0, 36 c.
Mêmes provenance et publication.

3. Monuments funéraires anépigraphiques.

145.

Stèle à portique, fronton et acrotère, figurant sous une arcade surbaissée, un personnage vêtu d'un manteau et tenant de la main gauche un objet cylindrique à l'extrémité renflée et arrondie. La tête est assez bien traitée, mais les proportions sont négligées.

Largeur : 0, 28 c. — Hauteur : 0, 73 c.
Mêmes provenance et publication.

146

Fragment de portique avec figure de femme, tenant sur son bras gauche un objet mal défini.

Largeur : 0,27 c. — Hauteur actuelle : 0, 40 c.
Mêmes provenance et publication.

147.

Partie supérieure d'une grande stèle représentant deux têtes de femmes. L'une, de face, est jeune et belle et de grand caractère ; ses cheveux en bandeaux ondulés, sont contenus sous une coiffure à gros plis. L'autre, de profil et couverte d'un voile, paraît d'un âge plus

mûr ; sa main est posée sur l'épaule de sa compagne. Le bon style de cette sculpture accuse une haute époque.

Largeur : 0, 55 c. — Hauteur actuelle : 0,60 c.

Mêmes provenance et publication.

148.

Fragment de portique représentant la partie gauche d'un personnage drapé, grossièrement exécuté.

Largeur actuelle : 0, 25 c. — Hauteur act. : 0, 50 c.

Mêmes provenance et publication.

149.

Fragment de stèle, avec arcade dont l'intrados est orné d'enroulements. Sous l'arcade est une femme voilée, qui tient de la main droite une urne à demi couverte d'un voile. Style médiocre.

Largeur actuelle : 0, 35 c. — Hauteur act. : 0, 48 c.

Mêmes provenance et publication.

150.

Stèle à pilastres, dont le fronton est brisé ; elle repose sur une base à laquelle elle était reliée par des crampons de fer. Dans cette base est ménagée, à la partie supérieure, une alvéole qui avait renfermé soit l'urne cinéraire, soit les cendres elles-mêmes.

Hauteur acuelle : 0,65 c. — Largeur : 0,34 c.

Mêmes provenance et publication.

151.

Fragment d'une stèle à fronton, acrotères et portique simulés, portant en bas-relief une urne avec anse.

Largeur : 0,18 c. — Hauteur actuelle : 0,23 c.

Mêmes provenance et publication.

152.

Stèle figurant un fronton avec acrotères, sur une frise et des pilastres.

Largeur : 0,19 c. — Hauteur : 0,48 c.

Même provenance.

153.

Fragment de stèle, fronton, acrotères et pilastres marqués par des lignes. La partie droite et la base manquent.

Largeur actuelle : 0,17 c. — Hauteur act. : 0,31 c.

Même provenance.

154.

Stèle à fronton, acrotères et pilastres ; les rampes du fronton sont accusées par quatre lignes parallèles ; la frise est supportée par un bandeau cintré.

Largeur : 0,32 c. — Hauteur : 0,56 c.

Même provenance.

155.

Stèle incomplète qui doit être l'œuvre d'un ouvrier plutôt que d'un artiste. Elle porte sur son tableau, entre deux pilastres, deux marteaux de tailleur de pierre, probablement par allusion à la profession du personnage inhumé.

Largeur : 0,30 c. — Hauteur actuelle : 0,43 c.

Mêmes provenance et publication.

156.

Stèle à fronton, acrotères et pilastres ; les fûts et les chapiteaux des pilastres sont décorés de rinceaux. Dans le tableau, draperie ou guirlande.

Largeur : 0,24 c. — Hauteur : 0,59 c.

Même provenance.

157.

Stèle en pierre de Charly avec fronton, acrotères et portique.

Largeur : 0,23 c. — Hauteur : 0,60 c.

Même provenance (1883.)

158.

Stèle figurant un portique, avec fronton et acrotères, et portant dans le tableau un autel surmonté d'une pomme de pin.

Largeur : 0,45 c. — Hauteur : 0,57 c.

Même provenance (1883).

159.

Fragment de fronton triangulaire.
Largeur : 0,44 c. — Hauteur : 0,20 c.

160.

Cippe funéraire en pierre, de 0,25 c., de diamètre au sommet et de 0,33 c. à la base. A la partie supérieure, sa cavité renfermait un petit vase recouvert d'une soucoupe, dans lequel se trouvait un petit jeton en ivoire ; au-dessous est ménagée une alvéole.

Rue des Rats (1882), et publié M. A. de la Guère, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, X, 80.

161.

Partie inférieure d'un cippe, colonnette posée sur un socle carré. La base est formée par un bandeau, une doucine élevée et un congé.

Hauteur : 0,39 c. — Largeur de la base : 0,22 c. — Diamètre du fût : 0,17 c.

Boulevard de l'Arsenal, (1883).

II. ÉPOQUE DU MOYEN-AGE

1. Architecture.

162.

Un fût de colonne engagée, à feuillages bordés d'un filet et disposés en croix, XI^e^ siècle.

Hauteur : 0,85 c. — Diamètre : 0,21 c.

Provenant de l'emplacement de l'église Saint-Pierre-le-Puellier, (1882).

163.

Un fût de colonne engagée ; feuillages très-allongés et fortement nervés.

Mêmes provenance et dimensions.

164.

Deux têtes (culs-de-lampe du XV^e^ siècle.)

Même provenance.

165.

Chapiteau de colonnette du XII^e^ siècle.

Emplacement du Cercle, rue Moyenne, 15, (1878.)

Largeur : 0,25 c. — Hauteur, 0,24 c.

2. Monuments funéraires.

166.

Sarcophage rectangulaire en marbre blanc, du VI^e^ siècle, perforé après coup d'un trou destiné à l'écoulement de l'eau ; cette auge ayant servi longtemps d'abreuvoir dans la cour d'une ferme.

Des gravures au trait représentent sur une face Daniel, les mains levées, entre deux lions à forte crinière ; sur l'autre face est un vase à deux anses entre deux griffons ailés, armés d'un bec de perroquet

et munis d'une corne au milieu du front. Derrière chacun d'eux, on voit un olivier portant un oiseau.

A chaque extrémité se trouve un double cercle, dont l'entre-deux est décoré par de petits demi-cercles; le centre est occupé d'un côté par une croix formée de quatre arcs de cercle qui ne se touchent pas; de l'autre, par quatre arcs qui se croisent.

Largeur d'un bout : 0,77 c; de l'autre : 0,81 c. — Longueur : 2 m. 15 c. — Hauteur : 0,60 c.

Ce monument provient de l'abbaye de Charenton, et a été publié par M. de Kersers, dans les *Mémoires de la Soc. des Ant. du Centre*, t. VIII, p. LXXXI, ainsi que par M. Leblant dans le *Bull. des Comités Hist.*, 1882, p. 292.

On suppose que ce sarcophage a servi de sépulture à saint Chalan, disciple de saint Colomban, d'après les indications données par Dom Martène, dans son *Voyage littéraire*.

167.

Sarcophage en pierre, de l'époque carlovingienne, plus étroit et plus bas vers les pieds, et portant, du côté de la tête, une sculpture encadrée par plusieurs traits et deux arcades cintrées peu régulières contenant chacune une croix pattée; les tympans du haut sont occupés par une croisette et deux losanges ou fers de lance obliques; au bas, une bande d'oves peu profonds.

Le couvercle, brisé en deux morceaux, forme deux plans faiblement inclinés et séparés au sommet par

une plate-bande horizontale. Il déborde au-dessus du sarcophage, surtout dans le sens de la longueur. L'un et l'autre faisaient partie d'une seule et même sépulture qui a été découverte en 1880 aux Motillons, commune de Méreau (Cher).

Dimensions du sarcophage. — Largeur à la tête : 0,67 c.; aux pieds : 0,36 c. — Hauteur à la tête : 0,53 c.; aux pieds : 0,38 c. — Longueur : 2 m. 02.

Couvercle. — Largeur à la tête : 0,78 c.; aux pieds : 0,48 c. — Épaisseur à la tête : 0,17 c.; aux pieds : 0,13 c. — Longueur : 2 m. 20.

A rapprocher des numéros 98 et 99 placés près de lui, et que de Caumont a publiés dans le *Bulletin monumental* de 1861, p. 379.

Publié par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, IX, III.

168.

Couvercle prismatique d'un sarcophage du XII^e^ siècle; la face supérieure porte en bas-relief une bande de laquelle se détachent des bras de croix pattées et des rinceaux en forme de lyre. Il est décoré, du côté de la tête, d'une croisette et de deux animaux fantastiques mordant leur queue. Le dessous est creusé.

Longueur : 2 m. 07. — Largeur à la tête : 0,75 c.; aux pieds : 0,43 c. — Épaisseur à la tête : 0,30 c.; aux pieds : 0,22 c.

NOTA. — Il ne faisait pas partie du sarcophage sur lequel il est aujourd'hui placé.

Recueilli dans le jardin de la Préfecture par M. de Barral, préfet du Cher, et transféré au Musée lapidaire en 1883.

169.

Fragment d'inscription funéraire d'une lecture difficile :

RVDIS REGIS
VIENA DOISI
VS VIRIB
ANS ANIMVM (?)

Cimetière Saint-Oustrille de Bourges, et publié par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, IV, p. 172.

Largeur act. : 0,50 c. — Hauteur act. : 0,50 c.

170.

Fragment d'inscription tumulaire :

HIC. JACET. JOHA. VAN
CVJVS. ANIMA. REQU

Les mots sont séparés par trois points superposés.
Longueur act. : 0,84 c. — Hauteur act. : 0,17 c.
Cimetière Saint Ursin de Bourges.

III. — ÉPOQUE MODERNE

171.

Écusson martelé, dont il ne reste plus que la légende

circulaire en lettres gothiques du XV^e^ siècle, inscrites sur un phylactère :

Martinus clemens in corde clementia.

En bas, les lettres a, g formant un monogramme, sont peut-être la signature du sculpteur.

Largeur : 0,28 c. — Hauteur : 0,30 c.

Chapelle latérale de l'église Saint-Fulgent de Bourges, démolie en 1883.

172.

Modillon à moulure, portant un écusson (XV^e^ siècle) aux armes de la famille de Sauzay : d'azur, à la tour ronde crénelée de cinq pièces d'argent, maçonnée de sable, élevée sur une terrasse de sinople, accostée de deux étoiles d'argent en chef.

Hauteur : 0,32 c. — Largeur : 0,30 c.

Provenant de la maison de Mme la baronne de Laitre, rue Porte-Saint-Jean, 5, à Bourges.

173.

Cartouche présentant les armes de la famille Agard, qui sont : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un visage de léopard d'or. (XVII^e^ siècle.)

Largeur : 0,25 c. — Hauteur : 0,25 c.

174.

Épitaphe de Jean Bonnemain et de Jeanne Nicot, son épouse, sur une table en pierre de Charly :

CY. GIST. FEV. HŌNORABLE
HOMME. ET. SAIGE. MAISTRE
IEHAN. BONEMAIN. EN. SON
VIVANT. ADVOCAT. ET. CON
SEILLER. A. BOVRGES. LEQVEL
TRESPASSA. LE. 13e OCTOBRE
1549. ET HŌNESTE. FEMME. FEV
IEHANE. NICOT. SA. FEMME. QVI
TRESPASSA. LE. 15e IVING. 1533.
REQVIESCANT. IN. PACE.
AMEN.

En bas, à gauche, un écu portant : d.... au chevron alaisé d.... accompagné en chef de deux étoiles à six rais et en pointe d'un rameau de laurier, posé en pal. (Armes de la famille Bonnemain.)

A droite, un écu portant : d.... à trois étoiles à six rais. (Armes de la famille Nicot.)

Largeur : 0,72 c. — Hauteur : 0,92 c.

Église des Carmes de Bourges ; signalée par P. Riffé, *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, IV, 303.

175.

Fragments d'un édicule, en pierre de Charly, du commencement du XVIe siècle, représentant une porte,

fortifiée de deux tours, sous la herse de laquelle se trouvait un bas-relief qui a été détruit. Dans le tympan, sont deux anges portés sur des nuages; l'un d'eux déploie un phylactère anépigraphe.

Largeur act. : 1 m. — Hauteur act. : 1 m. 05 c.

Provenant de l'ancien dallage de l'église Saint-Pierre-le-Guillard, à Bourges, et transportés au Musée lapidaire en 1884. Inédits.

176.

Console, en pierre de Charly, qui paraît avoir servi de support au monument précédent. Sur un phylactère, on lit une légende en partie détruite :

...PHES MARESCHAL. NOT. ROYAL. A. NRE DAME ET A SA GLORIEVSE... ON.... N EN CE LIEV CY. A. CEST. HYSTOIRE. LAN MIL CINQ CES ET....

Largeur : 1 m. 30 c. — Hauteur : 0,40 c. — Épaisseur : 0,65 c.

Même provenance.

REPRODUCTION DE QUELQUES MONUMENTS DU MUSÉE LAPIDAIRE

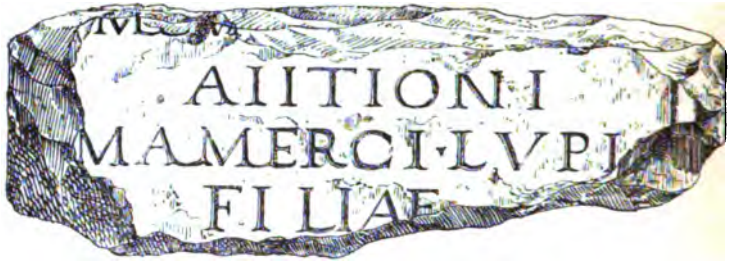

N° 74. — Memoriæ AETONI MAMERCI LUPI FILIÆ.

No 81. — HIC REQUIESCIT BADARDUS.

No 82. — HIC REQUIESCIT LUNIDIA.

SÉPULTURES ANTIQUES EN BERRY

TUMULUS DU CREUZET

Au mois de janvier 1883, un certain nombre de monnaies mérovingiennes, apportées à Bourges par un sieur Mabout, horloger à Ainay-le-Château (Allier), furent présentées à quelques-uns de nos confrères. Notre zélé président annonçait cette découverte en quelques mots dans son dernier *Bulletin numismatique*.

Les différents renseignements que put avoir M. Abel Corbin, propriétaire du champ où fut trouvé le trésor, lui firent supposer que peut-être il pouvait y avoir encore d'autres objets intéressants à découvrir ; des fouilles furent décidées et M. Corbin m'invita à m'y rendre [1].

En arrivant au Creuzet, mon premier soin fut de voir l'inventeur des saïgas et de faire une sorte d'en-

1. M. Corbin voulut bien m'engager à l'accompagner, ce dont je tiens à le remercier ici. Non-seulement il me laissa l'entière direction des fouilles, mais les objets qui furent découverts font partie de ma collection. Je ne saurais lui en être trop reconnaissant.

quête sur cette intéressante découverte. En voici en peu de mots le résultat :

Au mois de février 1882, le sieur Bardiot, terrassier à Coust, faisait un découvert pour une carrière exploitée depuis longtemps, et située au lieu dit « *Cris de Fontemeurant* » (commune de Saint-Pierre-des-Étieux, n° 579 du Cadastre, section B), à environ 60 mètres du chemin qui conduit de Coust à Charenton. Il trouva d'abord quelques ossements auxquels il n'attacha aucune importance, voyant là, m'a-t-il dit, des cadavres d'animaux enfouis à la suite d'une épidémie typhoïque, qui a sévi, paraît-il, il y a une trentaine d'années au Creuzet. Deux ou trois jours après, à 1 mètre environ des ossements, et à peu près à 0 m. 20 de la surface du sol, son pic brisa une sorte de timbale en argent [1], d'où s'échappèrent de petites pièces de même métal. L'ouvrier en ramassa 101. Ces pièces sont restées en sa possession environ un mois. Il les montra au cabaret de Coust, où un certain nombre (environ six) lui furent prises par des amis. Son fils en donna huit pour payer une réparation de montre à un horloger de Saint-Amand, et le surplus fut vendu pour une faible somme, (16 francs, je crois), à *l'habile* horloger d'Ainay-le-Château. Dans ce nombre, vingt-huit ont été vendues à Paris, et celles qui ont été présentées à Bourges ont disparu à la suite de la revendication faite par M. Corbin.

Lorsque l'ouvrier m'eut raconté les détails de sa

1. Cette timbale, qui était réduite en fragments informes, a disparu. — Elle a sans doute été fondue comme vieux métal.

découverte, il m'emmena à la carrière où elle avait eu lieu, et ce ne fut pas sans étonnement, je l'avoue, que je constatai que le trésor mérovingien avait été trouvé dans un tumulus gaulois.

Le sol, débarrassé jusqu'au banc de pierres naturel, a été recouvert de terre mélangé à des cailloux de la grosseur d'une noix : cette couche a environ 0 m. 20 d'épaisseur ; puis vient un lit de pierres de toutes dimensions et de toutes provenances [1] qui mesure au centre 0 m. 55. Enfin une couche d'environ 0 m. 15 de terre végétale recouvre l'espèce de cône ainsi formé.

La tranchée de la carrière coupe le tumulus à peu près suivant un diamètre et sur une largeur de 11 mètres. Le centre du monument devait se trouver à environ 0 m. 50 de la carrière dans la partie encore existante.

Je fis attaquer le tumulus par trois tranchées rayonnantes de 1 m. 80 de large : le centre devait ainsi être complétement découvert.

Je trouvai d'abord, un anneau isolé situé à 0 m. 35 de la première sépulture, puis je découvris celle-ci par la tranchée le plus à l'ouest. Le corps, la tête à l'ouest, les pieds à l'est, et enfoui à la profondeur de 0 m. 55, était entouré de pierres grosses et larges, posées de champ. Une était à la tête, plus massive et plus élevée. Cette sorte de bière, de 0 m. 55 de large a été reconnue

1. Les unes, *calcaire jaune*, proviennent d'une carrière distante de 100 m.; d'autres. *calcaire lacustre perforé*, d'environ 200 m.; d'autres enfin, *grès rouge*, de plus de 500 m.

sur une longueur de 1 m. 10 à partir de la tête. Elle n'existait pas plus loin, soit qu'on n'eut cherché à protéger que le buste, soit qu'elle ait été détruite par la culture. Le cadavre avait les bras ornés de deux *bracelets,* et au cou était un grand anneau ou *torques.* Je donne plus loin la description de ces objets.

Un second corps distant du premier de 1 m. 60 fut mis à découvert par les deux autres tranchées. Il avait le cou au nord-nord-ouest les pieds au sud-sud-est, et était enfoui à la très-faible profondeur de 0 m. 40. Cette circonstance me paraît expliquer le bouleversement de cette sépulture, où la tête n'a pu être retrouvée. La charrue me paraît être la cause de cette anomalie. Les bras, encore allongés le long du corps, les jambes parfaitement en place, font écarter l'idée d'une violation. Au bras gauche fut trouvé un *bracelet* [1], et dans les terres, je ramassai un débris de gros fil de bronze qui a pu faire partie d'un *torques.* Entre les genoux et sur les côtes je trouvai différents fragments de poterie noire que nous allons étudier.

LA POTERIE

Les fragments que j'ai recueillis sont trop petits pour me permettre d'essayer une reconstitution. La

1. Ce bracelet fut malheureusement brisé en cinq fragments le lendemain de la découverte. M. A. Bertrand, directeur du Musée de Saint-Germain, en même temps qu'il faisait prendre le moulage des différents objets, a eu l'extrême obligeance de le faire réparer par son excellent atelier. Qu'il veuille bien recevoir ici l'expression de ma gratitude.

pâte n'en est pas solidement liée et elle est pleine de parcelles de cailloux dont quelques-unes assez grosses. Les fragments ont une épaisseur qui varie entre 0 m. 06 et 0 m. 08. La couleur de cette poterie est noir brun.

Cette pâte a peu de consistance, ai-je dit; lorsqu'elle est sèche elle se casse avec la plus grande facilité, et on peut la broyer sous les doigts. Si on l'humecte, elle se délite presque toute seule. J'ai soumis un de ces fragments à la chaleur rouge d'un foyer : il a pris une couleur rougeâtre qui s'est conservée sur toute la surface, tandis que l'intérieur est resté noir. On serait tenté de conclure que cette poterie n'a pas été cuite, mais seulement séchée au four ou à feu libre. J'ajouterai qu'elle n'a pas été faite au tour, ce qui est rendu évident par les traces d'ébauchoir, qui se voient sur presque tous les morceaux. C'est bien là la poterie funéraire gauloise telle que la décrit le savant abbé Cochet[1].

J'ajouterai que ces débris ne paraissent point appartenir au même vase, et que sur deux fragments (bords d'une assiette ou d'une coupe) on remarque des dessins géométriques qui semblent avoir été faits au moyen de frottis d'étain ou d'un enduit métallique[2].

1. A. Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, Paris, 1857, p. 23. 25, 28, 29.

2. Je n'ai pu retrouver, même au Musée de Saint-Germain, aucune poterie analogue. Un de ces fragments est destiné à ce Musée.

LES BRACELETS

1° *Bracelet trouvé au bras gauche du premier squelette.* (Fig. 1.)

Ce bijou, en bronze, couvert d'une belle patine verte, a une forme légèrement elliptique; il mesure, au grand axe, 0 m. 065 et au petit axe 0 m. 061. Évidé en dedans et régulièrement aplani sur ses deux tranches, il pèse 92 gr. 5. Sa circonférence est décorée de perles ovales ou plutôt de renflements et de petits filets en relief. Onze de ces renflements sont séparés par deux filets, deux par un seul. La largeur du bracelet varie de 0 m. 017 à 0 m. 019. Les renflements, très-inégaux, ont de 0 m. 001 à 0 m. 008 de relief, et de 0 m. 013 à 0 m. 017 de largeur. Ce bijou a dû être fondu à moule perdu, ainsi que semble le démontrer, outre l'absence de bavures, l'aspect grenu de l'intérieur. Les filets ont été retouchés au burin; c'est à cela, du moins, que j'attribue les sillons très-nets qui les entourent. Tel qu'il est, ce bracelet indique un art industriel avancé et un très-remarquable sentiment artistique[1].

2° *Bracelet trouvé au bras droit du même squelette.* (Fig. 2.)

Ce second bracelet est d'un modèle moins riche

1. Un bracelet analogue a été trouvé dans un cimetière gaulois à Varzy (Nièvre). Musée de Saint-Germain, salle VI, vitrine 26, n° 22,219. Le dessin d'un autre existe au Musée de Dijon, dans la 1re salle, sans numéro.

que le précédent. Il se compose d'une bande de bronze de 0 m. 01 de largeur et 0 m. 005 d'épaisseur dans laquelle ont été découpées vingt-neuf dents triangulaires assez égales. Tandis que le premier bracelet d'une dépouille difficile a dû être coulé à moule perdu, celui-ci a été fondu dans un moule double à bon creux, ainsi que le prouve la bavure qui existe sur toute sa circonférence intérieure. Quelques dents sont fort usées. Ce bijou pèse 60 gr. 4.

3° *Bracelet trouvé au bras gauche du second squelette.* (Fig. 3.)

Le troisième bracelet se rapproche sensiblement du premier, quoique ses dimensions soient un peu moindres. Il mesure 0 m. 012 d'épaisseur, et ses diamètres sont les mêmes que ceux des précédents. Il est divisé en quinze renflements égaux, séparés par un épais filet orné de hachures diagonales.

LE TORQUES

Il a été trouvé encore engagé dans les vertèbres du premier squelette. Ce collier est formé d'un fil de bronze aminci, dont le diamètre est 0 m. 006 au milieu, et 0 m. 0035 aux extrémités, celles-ci sont retournées, et forment une fermeture à ressort assez fréquente[1]. L'usure de ces parties annonce que le collier a dû servir un certain temps. (Fig. 4.)

1. J. Évans, *Age de bronze*; — De Caumont, *Abécédaire archéologique*, gallo-romain.

Le fil est orné de six boutons ou demi-perles creuses, inegales et inégalement espacées, soudées par leurs deux points de contact. Ces perles ont un diamètre de : 0 m. 014; 0 m. 015; 0 m. 014; 0 m. 017; 0 m. 014.

L'intervalle qui les sépare est successivement, de la fermeture au premier, 0 m. 093; puis, 0 m. 017; 0 m. 021; 0 m. 018; 0 m. 022; 0 m. 029; et du dernier à la fermeture, 0 m. 11.

Le collier, très-légèrement elliptique, a une ouverture de 0 m. 14, le grand axe partant de la fermeture pour aboutir à la plus grande perle, qui se trouve ainsi au milieu, ayant trois perles à droite et deux à gauche. Il n'y a pas d'apparence qu'il y en ait eu d'autres.

Dans ce collier étaient enfilés trois anneaux de bronze. L'un, en fil méplat assez mince, a 0 m. 0,0185 de diamètre intérieur (fig. 5). Le second, formé d'un fil à section légèrement elliptique, a 0 m. 017 de diamètre intérieur. Il porte une sorte de chaton en bronze de 0 m. 007 de large, 0 m. 003 d'épaisseur et 0 m. 005 de saillie (fig. 6). Le troisième, plus petit, a 0 m. 0135 de diamètre intérieur (fig. 7). Il était soudé par l'oxyde à la sixième perle. L'anneau trouvé isolé lui est semblable. Ces anneaux portent à l'intérieur des traces d'usure qui font supposer qu'ils ont été longtemps suspendus, et si deux d'entre eux ont pu être des bagues, les deux autres sont trop petits pour cet usage : Ils ont été enfilés dans le torques comme amulettes [1].

1. Quant aux six annelets de bronze, ils sont trop petits pour pouvoir être considérés comme parure. On leur attribuait certai-

2

3

PL. I

Ces bijoux sont-ils gaulois, ou sont-ils mérovingiens, comme pourrait le faire supposer la découverte des saïgas dans le tumulus? Telle est la question qui me reste à traiter.

Le pays dans lequel ils ont été découverts fut très-habité à l'époque mérovingienne, et nous voyons, vers 650, un disciple de Colomban fonder à Charenton [1] un couvent qui ne tarda pas à être prospère. Des fouilles habilement dirigées par M. Champfort, notaire à Charenton, ont amené des découvertes intéressantes, entre autres celle du couvercle d'un remarquable sarcophage en marbre blanc, déposé depuis quelques années au Musée lapidaire. Il y avait là, en un mot, un centre de civilisation avancée. La proximité de Charenton et surtout la découverte des saïgas, peuvent au premier abord, jeter un certain trouble dans l'esprit.

Pour moi, je l'ai déjà dit, ces objets sont gaulois, le tumulus est gaulois. La meilleure preuve que j'en puisse donner, est la poterie, indiscutablement gau-

nement une idée superstitieuse. (De Mortillet. *Amulettes gauloises*, p. 13 Extrait de la *Revue d'anthropologie*.)

J'ai trouvé un grand torques en fer contenant, comme les torques de la Marne, de nombreuses amulettes, seulement, au lieu d'être suspendues à des anneaux, elles étaient enfilées dans le torques lui même. Il y avait plusieurs perles de verre et des *anneaux de bronze*. (De Mortillet. *id.*) Un collier, formé d'une grosse tige de bronze fortement tordue, dans laquelle étaient passés des anneaux de bronze en si grand nombre que soudés les uns aux autres par l'oxyde, ils ont été transformés en un véritable tuyau annulaire. (*Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. I. p. 317, Quicherat.)

J'insiste sur ce point, parce que les découvertes de petits anneaux sont fréquentes dans notre pays.

1. Le Creuzet est à peine à 4 kilom. de Charenton.

loise. Il faut donc expliquer la présence des saïgas dans le tumulus.

Deux hypothèses sont en présence, aussi admissibles l'une que l'autre.

Ou bien le trésor a été enfoui par son propriétaire, et alors il faut laisser de côté les ossements trouvés par Bardiot, ou bien le trésor a été inhumé avec son propriétaire, ce qui semble moins probable, à cause de la distance qui existait entre les os, et le vase d'argent.

Si les os paraissent être des os humains j'adopterai la seconde hypothèse. Le fait d'une sépulture chrétienne dans un tumulus n'a rien d'anormal. Nous savons, par une charte de Charlemagne, que M. A. des Méloizes a citée dans son remarquable rapport sur les fouilles de Prunet, qu'à cette époque, il était si fréquent d'enterrer dans d'anciens tumulus, que l'empereur fut obligé d'interdire cette singulière coutume.

« *Jubemus ut corpora christianorum Saxonorum ad* « *cæmeteria Ecclesiæ deferantur, et non ad tumulos paganorum* [1] .»

Si au contraire je fais abstraction des os, qu'après tout je n'ai pas vus et qui peuvent être des os d'animaux, la seconde hypothèse reste seule. Le possesseur du trésor a dû l'enfouir dans un endroit où il put facilement le retrouver. Le tumulus offre un point de repère facile à reconnaître.

Le dépôt du trésor est donc ainsi expliqué.

Pour moi donc, et ce sera ma conclusion, le tumulus

1. Des Méloizes. *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, d'après Baluze, t. I, p. 251. (*Capitulatio de partibus Saxoniæ*. XXII.)

est gaulois ainsi que les bijoux, de même que la poterie. La découverte du trésor mérovingien est un fait très-intéressant sans doute, mais qui ne saurait infirmer ces conclusions.

Mars 1883.

TUMULUS DU COLOMBIER

J'ai maintenant à présenter des objets découverts par hasard, dans la commune de Saint-Just. Mais il me faut tout de suite adresser mes remercîments au propriétaire du Colombier, M. Aucouturier, qui a su sauver ces objets de la destruction, et qui a compris l'intérêt qu'ils pouvaient avoir pour nos études spéciales.

Le tumulus dans lequel ces très-intéressants débris furent trouvés, est situé dans un champ dépendant du domaine du Colombier, commune de Saint-Just, a quelque cent mètres de l'intersection des chemins de Bourges à Dun-le-Roi par Plaimpieds, et de Vorly à Saint-Just, sur la rive gauche de l'Auron, et à environ trois cents mètres de cette rivière. Il avait à peu près douze mètres de diamètre, et 0 m. 70 de hauteur. Un déblai, fait dans le but d'égaliser la surface du champ et d'en faciliter la culture, a enlevé environ 0 m. 50 de terres et de pierres ; mais, je le répète, je n'ai pas assisté à la fouille, et je n'ai vu et interrogé les inventeurs que huit jours après leur découverte. Je ne puis donc que transmettre leurs idées et leurs observations, qui sont conformes, du reste, à ce que j'ai eu l'occasion de remarquer moi-même en d'autres circonstances.

Trois squelettes ont été découverts à environ 1 m. 50 du bord sud-est du tumulus. Tous les trois étaient inhumés, la tête à l'ouest, les pieds à l'est, sur un lit de pierres plates, et à environ 0 m. 35 de profondeur. Les deux corps situés le plus à l'est, et par conséquent les plus rapprochés du centre du tumulus n'avaient aucun ornement ; l'autre, au contraire, avait un bracelet à chaque bras, un grand torques au cou, et à la jambe gauche on découvrit un anneau. J'ai vu sur une vertèbre cervicale et sur l'un des radius la trace verte d'oxyde de cuivre habituelle en pareil cas.

Autour, et contre ce squelette on a ramassé à divers endroits qu'on n'a pas pu me désigner exactement :

1° Une *dent de sanglier* percée vers sa racine d'un trou rond et régulier ;

2° Une coquille fossile de *cardium* telle qu'on en rencontre parfois dans le calcaire du pays, percée vers sa partie supérieure d'un trou rond présentant des traces d'usure au point le plus élevé ;

3° Une rondelle en lignite, de 0 m. 05 de diamètre, mince sur les bords, renflée vers son centre, où elle a 0 m. 017 d'épaisseur, également percée en son milieu d'un trou régulier (fig. 1, pl. II) ;

4° Un grain de poterie jaune orné de renflements blancs avec des cercle bleus, et percé avant la cuisson. Ce grain, en forme de cylindre à bords arrondis, a 0 m. 04 de diamètre et 0 m. 022 d'épaisseur (fig. 2, pl. II) [1] ;

1. Cette amulette est fort intéressante. Le mot poterie ne rend qu'imparfaitement ma pensée, ce serait plutôt une sorte d'émail ou de pâte de verre opaque et grossier, jaune, blanc et bleu. Cer-

PL. II.

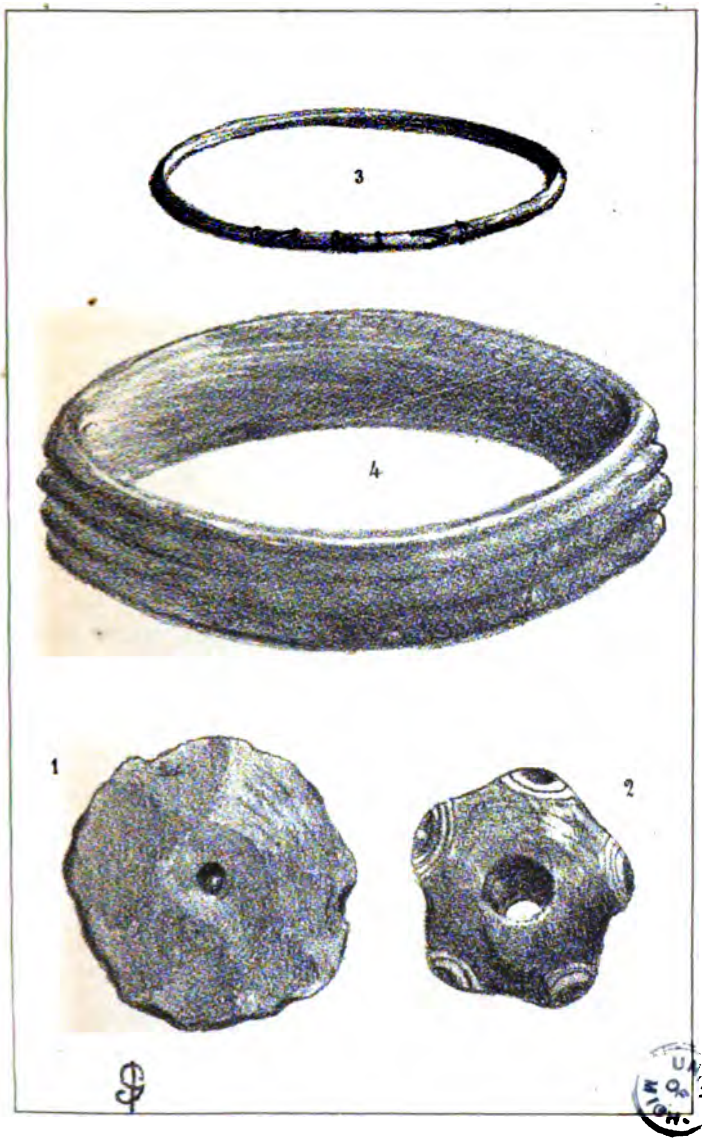

5° Un oursin fossile, un fragment de minerai de fer [1] et une pierre naturelle de forme bizarre que je crois être un rognon siliceux.

Enfin, vers le centre du tumulus, un dépôt de cendres et quelques os brûlés furent mis au jour. J'ai retrouvé moi-même quelques débris de poterie gauloise, et des débris carbonisés d'os d'animaux (mouton ?)

Sur ces squelettes était une couche de pierres, quelques-unes assez grosses, d'autres plus minces telles qu'on les rencontre dans les champs voisins. Il y en avait environ 40 mètres cubes. Les ouvriers ont mis de côté trois morceaux de grès trouvés près des corps [2].

Un ouvrier m'a dit avoir vu un gros morceau de silex blanc : je n'ai pu le retrouver.

TORQUES

Le *torques* en bronze est formé d'un fil uni de 0 m. 006 de diamètre, un peu plus mince vers la partie opposée à la soudure. Il est rond, et a 0 m. 162 de diamètre extérieur. Une belle patine verte le recouvre, et en eût fait une pièce de choix si, malheureusement, il n'eut été brisé en trois fragments lors de la découverte. Il pèse 80 grammes.

taines billes d'enfant sont faites d'une matière presque analogue. Cet objet semble provenir d'un pays étranger et prouverait une fois de plus les relations commerciales des Bituriges.

1. Il existe des minerais à peu de distance.

2. Cette présence du grès dans les tumulus doit avoir une signification particulière. J'en ai trouvé dans toutes les fouilles, à Prunet, à Vornay, au Creuzet, à Étréchy. Enfin M. Paul Moreau en a trouvé dans un tumulus des premiers temps de l'âge de fer, à Dun-le-Roi.

BRACELETS

Les deux *bracelets*, exactement semblables, ont 0 m. 06 de diamètre. Ils sont formés d'un fil de bronze à section très-légèrement elliptique de 0 m. 003 d'épaisseur, et ornés à trois endroits de deux chevrons brisés séparés par une sorte de perle ovale. Ces ornements ont été faits en entaillant le bronze au burin, et en réservant le dessin, qui est fort visible et bien conservé. Chacun d'eux pèse 11 grammes. (Fig. 3, pl. II.)

L'ANNEAU DE JAMBE

C'est là, à mon avis, la pièce la plus intéressante. Il est, me disent les personnes les plus compétentes, en *bois d'if*[1], et mesure 0 m. 118 de diamètre extérieur, 0 m. 012 d'épaisseur, et 0 m. 023 de largeur. Parfaitement rond, cet anneau est poli et orné de quatre moulures en relief, séparées par trois gorges presque triangulaires. Il est fait au tour. D'une merveilleuse conservation, ce bijou présente des traces d'usure qui prouvent qu'il a été porté longtemps. Il pèse 70 grammes. (Fig. 4, pl. II.)

Les *amulettes* ont été, sans doute, suspendues au torques, au moyen de liens végétaux qui ont disparu, ce qui expliquerait leur dispersion à droite et à gauche du squelette. Du reste, l'usage de la dent amulette et du cardium a duré longtemps, puisque on en trouve

1. Les plus récentes analyses au Muséum d'Histoire naturelle au laboratoire de Sèvres prouvent que cette matière n'est pas *du bois ;* on croit à une sorte de poterie. Les analyses ne sont pas encore terminées. (1er mai 1884.)

dans les sépultures de l'époque paléolithique [1], et de l'époque mérovingienne.

Le tumulus, disais-je, n'a pas été fouillé jusqu'au fond, j'ai lieu d'espérer que l'année prochaine je pourrai savoir s'il n'y reste rien, et si ce foyer, placé au centre, ne recouvre pas, comme dans le premier tumulus de Prunet [2], une sépulture.

Du reste, toute cette rive de l'Auron est fort riche en tombeaux et vestiges antiques, et il me suffira de rappeler les nombreux tumulus de la Périsse et la sépulture de Dun-le-Roi fouillée par M. Alfred de la Chaussée, pour montrer avec quel intérêt les antiquaires doivent enregistrer les découvertes de ce genre faites dans la région. *Octobre* 1883.

Pierre DE GOY.

1. De Nadaillac, *les premiers hommes*, t. I, p. 114, 115, 350;
2. *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. X.

LE FER

DANS L'ANTIQUITÉ

D'APRÈS

LES SCORIES DE LA FORÊT D'ALLOGNY

Par G. VALLOIS.

Le fer est à la fois le plus commun et le plus précieux de tous les métaux. On a su lui donner les formes les plus diverses, et nulle matière, peut-être, n'est assujettie à des transformations aussi variées, pour suffire aux usages les plus dissemblables. Il est utile à tel point qu'on se demande où en serait sans lui la civilisation, et comment on parviendrait à le remplacer s'il venait à nous manquer?

Rien n'est cependant plus dédaigné qu'un vil morceau de fer, dont l'histoire elle-même est à peine connue. Sa fabrication était un art autrefois; mais on l'a si bien perfectionnée qu'elle est devenue banale et n'est plus aujourd'hui qu'un métier. Voilà pourquoi peut-être on ne s'est point assez occupé de son origine, qui se perd dans la nuit des temps, de son passé si obscur et de ses progres, tandis que mille publications diverses et

luxueuses ont popularisé l'histoire de la céramique, de la verrerie, et de quelques industries artistiques.

Jusqu'ici, d'ailleurs, on n'a jamais embrassé de front l'étude historique et technique du fer; aussi, sans être entièrement neuf, c'est un sujet mal connu des antiquaires, et sur lequel les métallurgistes ont greffé certaines erreurs archéologiques qu'il semble à propos de détruire. Tel est le principal objet de ce mémoire, qui répond en même temps à un appel adressé par M. Quicherat [1] aux membres des sociétés savantes, pour les engager à étudier de près cette question intéressante.

I. — FONDERIES DE FER

Le fer se trouve en abondance au sein de la nature, dans le sang, dans les végétaux, dans les roches qu'il colore de nuances variées. Certaines pierres en renferment plus de la moitié de leur poids et constituent les minerais que recherche l'industrie ; à l'état natif, ce n'est souvent qu'une masse terreuse. Si divers métaux, tels que l'or, deviennent parfaits au moyen d'une épuration très-simple, il n'en est pas de même du fer, dont l'extraction exige des procédés compliqués.

Tout le monde sait que le minerai de fer se fond aujourd'hui dans de vastes fournaises à feu continu, hautes de quinze ou vingt mètres, alimentées avec la houille. A la sortie du fourneau, tous les produits

1. *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. V, p. 457.

de la combustion sont captés et conduits dans un nouveau foyer qui les brûle, en chauffant à 300° l'air qu'une soufflerie puissante précipite sans relâche dans l'intérieur du foyer. Par l'intensité de la chaleur, la mine est liquéfiée et s'accumule en couches superposées, suivant l'ordre de la densité. Les matières terreuses, telles que la silice et l'alumine, surnagent à la surface de ce bain de feu, et s'en écoulent à volonté par une ouverture spéciale. Au dehors, le refroidissement les coagule et les convertit en scories vitreuses ; ce sont les laitiers, ou produits de rebut, dont l'industrie ne tire aucun parti.

La substance métallique descend tout au fond du creuset, d'où on la fait épancher dans des moules provisoires. On obtient ainsi des fontes de différentes sortes ; elles sont dures, cassantes, non malléables, résistant au travail de la lime et du marteau ; mais elles se prêtent à prendre les formes les plus capricieuses du moulage.

Pour transformer la fonte en fer, il est nécessaire de lui enlever l'excès de carbone qu'elle contient, en la réchauffant dans un foyer d'affinage alimenté par une soufflerie. On la convertit aussi directement en acier, par un procédé tout à l'honneur de notre industrie moderne. Le fer, d'autre part, peut être cémenté, si on lui restitue, dans un four spécial une minime proportion de carbone. La trempe lui donne ensuite une dureté et une flexibilité inappréciables pour certains usages.

Tel est l'exposé très-sommaire des transformations qu'on fait subir à la matière première ; la direction du vent, sa force, l'humidité plus ou moins grande dont il

est chargé, et bien d'autres causes encore, influent d'ailleurs directement sur la marche du fourneau, de même que le tirage de nos cheminées est souvent subordonné à l'état de l'atmosphère.

Dès le commencement de notre siècle, la science a fixé un certain nombre de règles pour remplacer l'ancienne routine basée sur des préjugés que le père transmettait autrefois à son fils comme des secrets de famille. Alors que les bois et la main-d'œuvre étaient à bas prix, quelques mécomptes n'avaient pas une grande importance; mais aujourd'hui que les combustibles et les salaires sont portés à une valeur excessive, et que la facilité des transports a multiplié la concurrence, le maître de forges qui suivrait des procédés empiriques, marcherait au-devant d'une ruine certaine. Aussi vers 1820 [1], l'industrie sidérurgique de notre pays, si longtemps stationnaire, prit pour modèle les manufactures anglaises, et renonçant à l'emploi du charbon de bois, adopta le vaste fourneau à la houille, alimenté d'air par le moyen de machines soufflantes, pendant que l'antique martinet se voyait remplacé par les cylindres et tous les engins de la mécanique moderne. Les forges de la Franche-Comté et du Berry, qui jusque-là brûlaient 1,500 livres de charbon pour produire un millier de fonte, ne consommèrent plus qu'un millier de combustible pour élaborer un même poids de métal.

Le fer pur, dès que sa fabrication est terminée, peut être considéré comme infusible, car on ne parvient à le

1. Quiqueret, *Not. sur les mines, forêts et forges de l'ancien évêché de Bâle*, pp. 153, 176.

liquéfier qu'en le chauffant à la température excessive de 130° pyrométriques, la plus élevée qu'on puisse produire dans les fourneaux de laboratoire. Les matières terreuses qui l'enveloppent à l'état natif, sont elles-mêmes rebelles aux effets de la chaleur. La silice, l'alumine et la chaux, prises isolément, sont infusibles dans la pratique industrielle; mais si on les mélange en proportions convenables, le résultat sera bien différent, et l'intensité de la chaleur, en forçant les gaz à se dégager, provoquera au sein du fourneau une élaboration chimique, d'où les silicates, combinés les uns avec les autres, entraîneront la fusion générale de tous ces éléments disparates.

Un maître de forge doit donc avant tout se préoccuper de la composition de ses minerais, les mélanger en quantités raisonnées, et leur ajouter le calcaire qui leur fait presque toujours défaut. Quelle que soit la nature de la gangue, on arrive toujours à la rendre fusible, par l'addition d'un fondant convenable.

Chaque producteur fait d'ailleurs usage d'un procédé particulier, qu'il se garde bien de divulguer, soit en répondant évasivement aux interrogations, soit en défendant impitoyablement l'accès de ses ateliers. Il semble en effet que le secret professionnel est de tradition dans le corps des métallurgistes. Les forgerons des siècles précédents furent longtemps des étrangers qui se montraient fort mystérieux sur les procédés de leur art. Par là, ils obviaient aux questions indiscrètes que le plus souvent, d'ailleurs, ils n'auraient pu résoudre. Ils savaient leur métier par routine, réussissaient par tâtonnements, et se trouvaient déroutés, dès qu'en

changeant de province, ils traitaient des minerais dont ils n'avaient nulle expérience. Dans ces conditions, quoi d'étonnant que la sidérurgie soit restée si longtemps stationnaire !

C'est aux Sarrasins [1] qu'on attribue l'honneur d'avoir trouvé, dans la seconde moitié du xv[e] siècle, la méthode de fusion si avantageusement perfectionnée par la science moderne, et cette industrie nouvelle marcha sans doute d'un pas bien lent dans la voie du progrès. En effet le P. Jésuite Bernardus Cæsius, de Modène, se demandait encore, en 1636, dans un traité spécial [2], si le fer est liquescible comme les autres métaux, et il se répondait à lui-même qu'on peut le fondre, mais que cela est difficile.

Guy-Coquille, au contraire, cite dès 1595 [3] les forges à fer et acier qui travaillaient sur les rivières de Narcy, Guerchy et Nièvre, notamment dans la paroisse de la Ferrière, dont le nom est caractéristique d'un amoncellement de laitiers. « Les fournaux, dit-il, fondent la mine de fer à l'aide de la castine qui est *terre-pierre*. Les pièces de fer fondu sont appelées *guises* et pèsent de quinze à dix-huit cents livres. »

Une ordonnance de Henri II, rendue à Reims, le 10 octobre 1552, parle expressément du fer en fontes communes, d'où résulte la certitude que le haut-four-

1. Cartier de Saint-René, *Forges de Mareuil*, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. VII, p. 284. — De Verneilh, *Forges du Périgord*, *Revue des Soc. savantes*, 6[e] série, t. IV. — Quiqueret, *Not. sur les Forges*, pp. 7, 9.
2. *Mineralogia*. Lugduni, p. 621.
3. *Hist. du Nivernais*, Paris, 1712, pp. 349, 356, 357.

neau était alors en usage, et que l'affinage de la fonte brute s'obtenait, comme aujourd'hui, par une opération secondaire. En effet, Agricola, vers 1530 [1], après avoir décrit minutieusement les procédés métallurgiques de son temps, dit que « le fer du minerai est facile à fondre et on peut en faire la coulée. Quand ce même fer est nettoyé de ses scories, puis chauffé au rouge, il devient malléable et peut se travailler au marteau ; mais ensuite on ne peut plus le couler facilement ».

Dans aucun document authentique, nous n'avons trouvé les traces de la fonte de fer à une époque plus ancienne, ni dans les actes de l'évêché de Bâle, ni dans les histoires des forges du Berry, du Périgord, du Limousin [2] ou de l'Ariége [3]. On ne pourrait citer que des observations analogues à celles d'Albert-le-Grand, qui écrivait au XIII[e] siècle que le fer ne peut être fondu comme les autres métaux, mais qu'en le couvrant de sable et de soufre, dans un grand feu, *distillatur et depuratur* [4].

Nous devons toutefois à l'obligeance de M. de Kersers une observation fort importante, qui donne une date certaine, en faisant remonter à la fin du XV[e] siècle l'emploi de la fonte de fer en Berry. En effet l'église de Lugny-Champagne conserve un bénitier en fonte, évasé

1. *De re metallicâ*, 3e partie.
2. Quiqueret, *loc. cit.*, pp. 71. 72. 74. — Cartier de Saint-René, p. 287. — De Verneilh, p. 538.
3. François, *Recherches sur le traitement direct des minerais de fer dans les Pyrénées.*
4. *De mineralibus*, lib. IV, 8.

vers le haut, large de 0 m. 45 au fond, 0 m. 70 à l'orifice, et haut de 0 m. 50. Posé sur trois pieds figurant une tête d'animal, il est orné de stries horizontales et de deux anses dans lesquelles sont passés deux anneaux; il porte l'inscription :

me feit fere, fundre, frapper et battre .... m. de la motte cochun l'an mil quatre cent quatre vingt et quatorze.

On croirait lire l'inscription d'une ancienne cloche. Les termes dans lesquels elle est conçue autorisent peut-être à se demander si les fondeurs du temps passé ont cru donner des qualités particulières au métal en le martellant; mais il est plus vraisemblable qu'on a voulu dérouter les concurrents à la recherche de procédés encore peu répandus.

D'autre part, en 1461, la ville de Troyes en Champagne acheta à la fonderie de Vendeuvre un canon de fer fondu, qui fut enchâssé et lié de barres de fer pour augmenter sa résistance [1].

Il est permis de penser que la vulgarisation de la fonte encouragea la multiplication des usines. Cette extension industrielle provoqua sans doute de nombreuses anticipations sur le domaine de la Couronne, car une ordonnance de François Ier, rendue en 1518 et renouvelée en 1588 par Henri III, défendit d'établir dans les forêts royales des ateliers de potiers, verriers, forgerons,... et d'y prendre bois et terre-mine [2]. Divers

1. Boutiot, *Lectures à la Sorbonne en 1866*, p. 68.
2. De Sainctyon,, *Édits et ordonn.*, p. 408.

arrêts de la chambre de réformation des eaux et forêts d'octobre 1584, novembre 1597, septembre 1601, décembre 1603, défendent également « de ne bâtir aucunes maisons, ateliers, forges et fourneaux à fer, fours à chaux, poteries, tuileries, verreries..... au dedans ni ès reins de certaines forêts » [1].

Il devient donc évident qu'en France l'usage des hauts fourneaux n'a pu se propager avant la fin du XV^e^ siècle, quand bien même les procédés en auraient été connus chez d'autres nations. Divers auteurs supposent à la vérité que certaines fonderies de fer existaient antérieurement, mais on n'en donne aucune preuve certaine, et jusqu'à témoignage contraire, il sera prudent de considérer ces usines comme de grosses forges qui fabriquaient le fer par une méthode toute différente.

II. — TRAITEMENT DIRECT

On connaît, en effet, le système des forges catalanes, encore en usage aujourd'hui dans certaines parties montagneuses de l'Ariége et de la Biscaye; c'est la seule méthode qui fut employée dans l'antiquité, au moyen-âge, et même au commencement de l'époque moderne, jusqu'à ce qu'on ait utilisé d'une manière générale le procédé plus économique de la fonte. Au lieu de se servir d'un fourneau à reverbère, ou haut fourneau, on effectue l'opération à air libre, dans un simple creuset de forme rectangulaire, de cinquante ou

1. *Id.*, p. 1110.

soixante centimètres de côté sur moins d'un mètre de profondeur, et reposant sur une pierre (grès ou granit) susceptible de résister à l'ardeur du feu. La soufflerie, animée par un moteur hydraulique, se compose le plus souvent d'une trompe des Pyrénées, appareil ingénieux que nous ne nous arrêterons pas à décrire, parce que cette mécanique est indépendante du principe même de la transformation directe.

Le minerai, concassé en menus morceaux de la grosseur d'une noix, est mélangé dans le foyer en proportions convenables, avec le charbon de bois; bientôt le vent développe une température élevée et provoque la naissance de gaz carbonés doués de pouvoirs réducteurs sur la plupart des oxydes métalliques. L'eau contenue dans le minerai, celle même dont on asperge le feu, se vaporisent; le carbonate de chaux dégage son acide carbonique; la silice donne avec l'alumine, un verre fusible très-fluide, s'écoule au dehors avec une partie de l'oxyde de fer et laisse isolée une masse de fer métallique, molle et spongieuse, appelée loupe, dont le travail du marteau agrégera fortement les particules en expulsant les impuretés.

Le traitement direct du minerai produit des effets bien différents de ceux du haut fourneau. L'opération ne s'effectuant pas en vase clos, développe une chaleur beaucoup moins intense, et l'élaboration chimique s'accomplit d'une autre façon. Au lieu d'entraîner la fusion générale de toutes les matières, elle liquéfie seulement la gangue, en la séparant de la partie métallique, qui se ramollit et devient dès lors infusible.

Cette méthode exige un travail de cinq ou six heures

pour produire environ cent kilogrammes de fer marchand, avec emploi de trois cents kilogrammes de minerai et autant de charbon [1]. Le personnel de la forge se compose de huit ouvriers, divisés en deux escouades; quatre d'entre eux fondent la mine, surveillent le feu, font écouler le laitier et préparent la loupe, pendant que les autres étirent sous un pesant martinet et affinent, dans le creuset même, le produit métallique de la fusion précédente. La fin d'une première opération marche ainsi de front avec le commencement de la suivante.

Ce procédé demande beaucoup moins d'appareils et d'ouvriers que celui du haut fourneau; en revanche, il produit moins de métal et consomme plus de combustible. S'il est encore en usage au sommet des Pyrénées, c'est sans doute parce qu'il utilise sur place des minerais et des charbons dont le transport serait fort coûteux, et qu'il donne d'ailleurs des fers spécialement recherchés dans certaines branches de commerce. C'est ainsi d'ailleurs qu'en plein Berry les forges de Bigny continuent à fabriquer des fers au bois particulièrement employés par la carrosserie, mais on ne peut pas se dissimuler que les petits creusets catalans seraient hors d'état de suffire aujourd'hui à tous nos besoins. Les progrès de l'industrie s'accomplissent ainsi successivement, les uns par les autres; les anciennes forges à traitement direct ont bien pu alimenter pendant des siècles les menus ateliers comme ceux des ferronniers

1. Quiqueret, p. 9. — François, p. 40.

et des maréchaux, mais elles auraient été impuissantes à nous donner les rails-way, les ponts tubulaires et nos halles immenses.

C'est, du reste, une règle générale dans l'histoire de la sidérurgie, que ses progrès ont sans cesse tendu à augmenter la capacité des fourneaux. A notre époque, on en a doublé la hauteur, en les élevant de dix à vingt mètres, pour les chauffer à la houille, tandis que le creuset catalan, d'une origine plus ancienne, n'enveloppe pas au delà de cinq ou six pieds cubes.

Les forges catalanes eurent d'ailleurs des jours de progrès, comme l'industrie moderne, et leur essor a dû se manifester particulièrement lorsque les inventions de la mécanique vinrent leur apporter un puissant concours. De là découle la nécessité d'envisager, dans l'histoire de la métallurgie ancienne, deux genres d'ateliers bien différents et très-faciles à reconnaître, suivant qu'ils ont été placés au bord d'une rivière, pour en utiliser la chute, ou loin de tous les cours d'eau, mais à proximité des minerais et du combustible, sans autre ressource que la force de l'homme pour animer les moteurs.

On conçoit bien que le volume d'une loupe métallique dépendra tout à la fois de l'ampleur du fourneau dans lequel elle aura pris naissance, et des moyens dont on disposera pour la mettre ultérieurement en œuvre; elle devra être plus petite pour être étirée sous le marteau de nos maréchaux que pour être cinglée sous un pesant martinet mécanique. De là résulte encore cette conséquence évidente que les forges à bras

ne pouvaient employer que des foyers relativement petits.

Les moulins à fer ont été utilisés pendant toute la durée du moyen-âge; ils constituaient nécessairement des établissements fixés près d'une chute d'eau, vers lesquels on transportait du voisinage les minerais et le charbon de bois. Dans les conditions où la viabilité se trouvait autrefois, il ne faut pas en chercher les vestiges en dehors des régions minières; encore doit-on en excepter un très-grand nombre de gisements métallifères. C'est qu'en effet tous les minerais ne se prêtent pas à la méthode de traitement direct. Il se forme, au sein du creuset, un silicate de fer fusible, dont les éléments sont fournis, aux dépens de l'oxyde de fer, par la gangue, qui renferme constamment de la silice. La perte de la substance métallique est d'autant plus grande que les matières étrangères sont en plus forte proportion, et plus difficiles à liquéfier. Par ce procédé, seul usité autrefois, on ne réussit à traiter que des minerais riches, fusibles et peu chargés d'argile. Il ne faut donc pas s'étonner si certains gisements, très-recherchés de nos jours par l'industrie, comme ceux de la Chapelle-Saint-Ursin et de Dun-sur-Auron, ont été anciennement dédaignés; on n'aurait pas pu les fondre.

En remontant le cours des temps, quelques indications intéressantes se trouvent dans une ordonnance de Charles VII [1], dont la citation sera ici d'autant mieux à

1. *Ord. des Rois*, t. XV, p. 264.

sa place, qu'elle a été rendue à Bourges, le 21 mai 1455. Par les priviléges qu'elle édicte, les maîtres des mines et forges à fer, ainsi que leurs compagnons, furent affranchis de diverses impositions ; en même temps, on les dispensa du guet, garde-porte et autres charges de villes, forteresses et places, sous la réserve que les maîtres de forges mettraient à la disposition du roi et entretiendraient à leurs dépens « trois d'entre eux et un franc archer garni d'arbaleste et autre baston et harnoys de deffence souffisant pour faire devoir au fait de la guerre ». Les charbonniers furent en même temps dispensés de certaines taxes, attendu, dit l'ordonnance, que la plupart des maîtres des mines et forges « étant dans le royaume, et ouvrant ordinairement en icelui, sont estrangers des pays de Liége, d'Almaigne et d'Espaigne, qui n'ont que peu en ce royaume » et que s'ils continuaient à subir ces différentes charges, il leur conviendrait peut-être de délaisser leur fabrication et de favoriser ainsi l'importation des fers étrangers, au préjudice de la chose publique.

Ces différentes dispositions, renouvelées de celles d'une ordonnance de 1445 et confirmées en 1461 et 1467 [1], ne témoignent pas d'une grande prospérité industrielle pendant la majeure partie du XV^e^ siècle. Il est vrai que beaucoup de forges nouvelles avaient été précédemment établies, et l'on sait qu'un excédant de production amène infailliblement un encombrement de marchandises invendues. Le Berry [2] le Périgord et

1. *Ord. des Rois*, t. X, p. 110 ; XV, p. 264 ; XVII, p. 8.
2. Cartier de Saint-René, *loc. cit.*, p. 286. — *Arch. du Cher*, Chezal-Benoît, inventaire, f° 530.

le Limousin [1] avaient particulièrement accru le nombre de leurs usines, après que l'expulsion définitive des Anglais eut rendu au pays la tranquillité perdue. Il fallut assurément de longues années pour cicatriser les plaies de l'invasion, car il est constaté, en 1398, par le registre de dénombrement des pays de Berry que « les bois soulaient plus valoir avant la venue du prince de Galles ». Certaines redevances féodales sur des bois et terres, qui rapportaient précédemment quarante livres ou plus, n'étaient alors évaluées que dix livres ou environ, « pour cause de guerres et destruction du pays [2] ».

Le même phénomène se produisit à la fois dans un grand nombre de provinces, à la faveur de la quiétude générale, secondée d'ailleurs par une législation toute spéciale, et dont on ne trouve aucune trace aux époques antérieures. En effet, par son ordonnance du 30 mai 1413 [3], Charles VI revendique exclusivement pour la Couronne le droit de dixième sur les mines du royaume, à l'exclusion de tous autres seigneurs spirituels et temporels; il ordonne de faciliter la recherche des mines et encourage le transport par tous chemins, voies et rivières; il institue un tribunal spécial chargé de connaître des litiges, dans le but de favoriser « les marchands, maistres faisant l'œuvre et les ouvriers qui ès dites mynes ouvrent et se occupent et font résidence sur le lieu du martinet ou mynes.... »; enfin il exempte

1. De Verneilh, p. 338.
2. *Arch. du Cher*, C, 812. f° 90.
3. *Ordon. des Rois*, t. X, p. 141.

« d'aides, tailles, gabelle, quart de vin, péaiges et autres subventions les marchands et maistres qui font ouvrer les dites mynes à leurs propres cousts, frais, mission et despens, et font feu, lieu et résidence sur les dits martinets et mynes, ou leurs députés, les deux fondeurs et affineurs en un chacun martinet tant seulement, et aussi les dits ouvriers ouvrans ès dites mynes ».

Ces dispositions, fréquemment confirmées par la suite [1], fournissent quelques indications essentielles. Elles montrent qu'en 1413, il existait des maîtres de forges de plusieurs genres : les uns nomades et sans doute étrangers pour la plupart, Flamands, Allemands ou Espagnols, gens sans aveu, déplaçant leurs soufflets et le siége de leur fabrication suivant les nécessités du moment, qu'il importait d'astreindre à une résidence permanente; les autres, établis à demeure fixe, véritables représentants de l'industrie nationale, les seuls qui furent appelés, avec leurs auxiliaires, à profiter des faveurs royales. Il faut d'ailleurs entendre ici par martinets [2], non pas l'outil principal d'une forge, mais l'usine elle-même, qu'on appelait aussi, par extension, le maillet.

L'ordonnance de 1413, en désignant expressément le personnel de chaque établissement, met en pleine évidence qu'au commencement du XV^e^ siècle la fabrication du fer ne comportait pas d'autre procédé que celui du

1. Notamment par l'ordonnance du 1^er^ juillet 1437. rendue à Dun-le-Roi; celles de décembre 1461, août 1467. février 1483. janvier 1488, juin 1498, etc.
2. Ducange, *Gloss.* V. Martinet.

traitement direct, exigeant le concours alternatif du fondeur et de l'affineur, pour travailler la loupe et le massé dans le même creuset, comme l'usage s'en est conservé jusqu'à nos jours.

Plus on remonte en arrière, plus les documents se font rares; aussi est-il assez difficile de rencontrer, dans l'histoire, la trace d'établissements métallurgiques bien nombreux. On peut cependant citer des lettres du 6 septembre 1354, par lesquelles le roi Jean ordonna la démolition d'une forge nouvellement érigée proche l'église des Frères Prêcheurs de Béziers, et dont le bruit troublait la célébration du service divin [1]. En Angleterre, Jean-sans-Terre confirma, le 16 août 1210, une donation que Robert de Stuteville avait faite de sa forge au monastère de Rossedale [2].

Le travail du fer paraît avoir occupé une certaine place dans la Normandie, l'une de nos plus riches provinces, dès longtemps florissante. Les statuts des ferrons de Normandie, édictés en 1393, furent confirmés le 26 novembre 1405 [3]; on n'y trouve que des clauses fort connues dans l'histoire des corporations. Des règlements particuliers furent aussi donnés à certaines communautés d'ouvriers en fer; en rappeler les dispositions ne présenterait ici qu'un minime intérêt au point de vue des forges, mais on y trouve d'utiles indications sur les usages auxquels on employait le fer. Bellencombres [4] fabriquait les fils nécessaires à la con-

1. Martène et Durand, *Thesaurus*, t. I, p. 1399.
2. *Cœnobii anglicana ord. S. Bened.*, t. I, p. 568.
3. *Ordon. des Rois*, t. IX, p. 98.
4. *Ordon.*, t. X, p. 391 (1416).

fection des cottes de mailles, avec sa corporation d'ouvriers de *Aymeterie et de fil de Haubert;* Rouen [1] possédait aussi ses tireurs de fils de fer; à Lauserte [2] il est surtout question des instruments aratoires, et un tarif fixait la redevance due pour aiguiser les socs de charrues et les pics de moulins.

Philippe VI, au mois de février 1299, confirma, au profit de l'abbaye de Mortemer, le droit de carboniser, sans rétribution, tous ceux des bois de sa forêt de Lyons qui seraient nécessaires à l'alimentation de la grosse forge du couvent [3]; libéralité tout-à-fait royale et qu'explique en partie le peu de valeur des produits forestiers à cette époque. Charlemagne, ordonnant, en 800, d'effectuer le dénombrement de ses immenses pessessions, prescrivait spécialement de relever le nombre de ses forgerons ou fabricants de boucliers, de ses mines de fer et autres métaux [4].

L'existence permanente des grosses forges, pendant toute la durée du moyen-âge, est ainsi suffisamment démontrée.

III. — MOTEURS HYDRAULIQUES

Toutefois, il n'apparaît pas encore d'indications certaines sur l'époque où la métallurgie, développée par le concours de la mécanique, a transformé les

1. *Ord.*, t. VII, p. 742 (1322).
2. *Id.*, t. VI, p. 402, 464 (1330-1379).
3. *Olim*, t. III, p. 14, XXIV. *(Forgiam grossalem...)*
4. Baluze. *Cap. reg. de Villis*, col. 337 à 340.

antiques ateliers à bras en usines établies à demeure sur les rives des cours d'eau, pour en utiliser la puissance motrice. C'est une question qui n'a jamais été approfondie, et sur laquelle il est difficile de concilier les avis exprimés par divers auteurs.

Les uns pensent que cette révolution industrielle s'est accomplie seulement vers le milieu du XV^e^ siècle, après l'expulsion définitive des Anglais [1], alors que l'agriculture florissante eut occasion de consommer beaucoup de fer ; d'autres supposent qu'elle s'est effectuée beaucoup plus tôt, sans indiquer rien de précis à cet égard ; suivant une opinion différente, les anciens feux catalans des Pyrénées, mis en mouvement à bras d'hommes, auraient fait place à un système plus perfectionné dès le XII^e^ siècle [2]. Ces appréciations sont trop vaguement formulées pour permettre d'en déduire un jugement définitif, et puisque les documents historiques sont muets sur l'origine des moteurs hydrauliques, il semble opportun de développer ici ce que nous avons indiqué ailleurs [3] de l'origine des moulins, car il n'existe pas de raison de croire que la métallurgie a tardé plus que la minoterie à faire usage de cette force nouvelle.

A Rome, le travail de la mouture s'effectua longtemps à la main ; les trois cents boulangers répartis dans les quatorze quartiers de la ville avaient chacun

1. De Verneilh, *Les anciennes forges du Périgord*, *Rev. des Soc. sav.*, 6^e^ série, t. IV, p. 538.
2. François, *loc. cit.*, p. 317.
3. *Le camp de Haute-Brune*, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. VI, p. 50. — *Péronne, son origine*, p. 6.

leur meule, et cuisaient le pain de ceux qui venaient y moudre [1]. La plupart des recueils encyclopédiques, plus ou moins inspirés les uns des autres, s'accordent à énoncer que les moulins à eau furent inventés en Asie-Mineure, vers le temps d'Auguste, et que de l'Italie, ils passèrent en France au commencement de la monarchie. On ne manque pas de rappeler à cette occasion une circonstance très-connue de la vie de Samson chez les Philistins, ou de celle du poète Plaute, qui tous deux furent condamnés à tourner la meule, et l'on en conclut justement que les moulins mécaniques étaient alors inconnus. Tous les documents historiques confirment cette opinion, car il faut atteindre une époque beaucoup plus rapprochée de nous pour entendre parler des moulins.

Lambert, quarantième abbé de Saint-Bertin, fit terminer les moulins à eau commencés sous Odland, en 797 [2]. La loi salique condamnait à de fortes amendes la soustraction du blé dans les moulins, la rupture des écluses des meuniers, et le vol d'un fer de moulin servant d'axe à la meule [3]. Septiménie, nourrice de Childebert, ayant été convaincue de plusieurs crimes, fut reléguée dans un village, auprès de la meule du moulin qui faisait la farine destinée au pain des dames de la maison royale [4]. Un capitulaire de Gontran, roi de Bourgogne, fait allusion au régisseur des moulins

1. *Cours d'agriculture;* V. Moulins.
2. Viollet-le-Duc, *Dict. d'Arch.*, Moulins.
3. Baluze, p. 296. — D. Bouquet, *Rec. des Hist.*, t. IV, p. 190 D, 212 D.
4. *Cours d'agriculture,* Moulins.

royaux [1]. Au dire de Fortunat, au VI^e^ siècle, un moulin à eau était annexé au château que fit bâtir Nicet, évêque de Trèves, sur les bords de la Moselle [2]. Bélisaire aurait inventé les moulins flottants en 536 [3]. Enfin, la loi des Visigoths, en 466, s'exprime dans les mêmes termes que la loi salique [4].

Ces citations sont suffisantes et au delà pour affirmer l'existence des machines hydrauliques au temps de la première dynastie de nos rois; malheureusement, les siècles précédents sont loin de nous donner des indications aussi précises.

L'empereur Honorius rendit une ordonnance relative à l'eau des meules qui assuraient un abondant approvisionnement de vivres à la ville de Rome [5]. Les moulins furent assurément connus des Romains sous le règne d'Auguste, puisque Vitruve écrivit alors un traité sommaire de leur construction [6]. Pline parle des roues mises en mouvement par l'eau pour décortiquer les blés [7]; bien plus, Caton, longtemps avant, avait théoriquement recommandé d'établir, dans chaque exploitation rurale d'une étendue de cent jugères, une roue hydraulique [8], sans en indiquer toutefois la destination.

La mécanique en elle-même n'était pas fort difficile

1. *Aimoini monachi, Hist. de France*, 244, lib. III, cap. LXII.
2. De Caumont. *Arch. mil.*, p. 382.
3. Procop., *Hist. goth.*, I, p. 12.
4. D. Bouquet, *Rec. des Hist.*, t. IV. p. 414 A.
5. *Cod. Theod.*, lib. XIV, tit. XV. 4.
6. Lib. X, 10.
7. *Hist. nat.*, lib. XVIII, 10.
8. *De re rusticâ*, cap. X.

à construire, mais l'établissement d'un barrage exige le plus souvent de minutieuses précautions et de grandes dépenses, et il a fallu sans doute beaucoup de temps pour que l'usage en devint général. En effet, les ruines de Pompéi, ensevelies sous les cendres du Vésuve au commencement de notre ère, n'ont fait découvrir que des moulins mis en mouvement à bras d'hommes ou par des animaux.

La Gaule tarda sans doute encore bien davantage à jouir des bienfaits de cette invention, car il n'est pas de décombres gallo-romains dans lesquels on ne trouve des meules à bras. D'ailleurs, la langue latine ne possède même pas de mots pour désigner un moulin [1]; l'agronome Palladius, vivant au IIe siècle de notre ère, selon les uns, ou au IVe, selon les autres, ne se sert encore que d'une périphrase pour en parler, quoique son style soit particulièrement rempli de néologismes. Ausonne [2] raconte avec une circonlocution poétique que les rives du fleuve répercutent le bruit des roues tournant précipitamment pour écraser le grain, ou celui des scies qui tranchent le marbre poli. Saint Augustin, Grégoire de Tours, Flodoart et les écrivains du moyen-âge, emploient les premiers l'expression technique *molendinum*.

La cité de Gannes, dont l'existence en Berry n'est révélée que par une tradition mal définie, ou par des vestiges à peine observés, paraît avoir possédé une

1. Ducange, *Gloss.* V. *Molendinum.* — Littré, *Dict.* — Quicherat, *Dict.*
2. *Mosella*, vers 362.

usine hydraulique. Sa trace en a été conservée par une incrustation calcaire recouvrant une roue horizontale à vingt-six rayons, de 2 m. 34 de diamètre et recevant l'impulsion par le centre [1]. On ne saurait dire si cette machine a jamais pu fonctionner, ou si c'est un essai de turbine rudimentaire.

Quoiqu'il en soit, au nombre des plus anciens moulins de la Gaule, il faut assurément compter celui que saint Ours, originaire de Cahors, après avoir fondé trois monastères en Berry, construisit à la fin du v[e] siècle à son couvent de Loches [2]. Les détails anecdotiques que donne à ce sujet Grégoire de Tours démontrent jusqu'à l'évidence que cette industrie n'était alors qu'à sa naissance.

D'après ces indications très-précises, il paraît donc certain que l'usage des moteurs hydrauliques ne s'est pas propagé en Gaule avant que la monarchie mérovingienne ne s'y soit implantée; mais l'invention passa dans la pratique dès cette époque, et l'on peut se demander comment l'on aurait attendu sept ou dix siècles de plus avant que ne se soit révélée la pensée très-simple d'atteler à la roue un pilon, au lieu d'une meule ou d'une scie. Tant de retard serait inexplicable, et il est sans doute permis de croire que la transformation des ateliers à bras en grosses forges mécaniques, suivit de près l'invention des moulins à eau.

Dans tous les cas, dès l'année 1116, Geoffroy de Déols permettait à l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun

1. De Raynal, *Hist. du Berry*, t. I, p. 111.
2. Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, cap. XVIII, 11.

de convertir en moulin à tan le moulin de martinet que lui avaient donné ses prédécesseurs [1].

A la vérité, on a prétendu que les anciens établissements métallurgiques, situés loin des rivières, ont pu emprunter leur force motrice à des moulins à vent; mais cette explication ingénieuse, déjà contredite par M. le baron de Verneilh [2], ne peut se soutenir, si l'on se rappelle que les moulins à vent ont été importés d'Orient, à la suite des croisades, et que la plus ancienne mention authentique qui en soit faite par l'histoire, ne remonte qu'à l'année 1273 [3], tandis qu'on rencontre les traces de forges puissantes, dont les débris conservent la trace évidente des populations gallo-romaines.

IV. — ANTIQUITÉ DE LA MÉTALLURGIE

Les métallurgistes de l'antiquité nous ont laissé, en témoignage de leur industrie, des amas de scories fort nombreux, et souvent d'un volume considérable, que l'on connaît sous les noms de Ferriers, Ferrière, Forge, Farge, laitiers, machefers, etc., etc... On en a particulièrement signalé de remarquables amoncellements dans le Périgord [4], le Limousin [5], le Jura [6], le Senonais et le

1. Pérémé, *Hist. d'Issoudun.*
2. *Rev. des Soc. sav.*, 6e série, t. IV, *Les Forges du Périgord.*
3. Léopold Delisle, *Étude sur la condition agricole*, *Arch. nat.*, JJ. 30, pièce 475.
4. De Verneilh, *loc. cit.*
5. De Taillefer, *Antiquités de Vesone.*
6. Quiqueret, *loc. cit.*

Gâtinais [1], les Pyrénées [2], la Champagne [3], en Angleterre, notamment au sommet des monts Cheviots et même en Asie, sur les hauteurs du mont Sinaï [4]; on suppose que ces derniers sont antérieurs à l'époque de Moïse.

Le Berry renferme une très-grande quantité de ces dépôts, déjà signalés par divers historiens; ce sont les restes des anciennes forges de cette contrée si célèbre à toutes les époques par la qualité des fers. César, le premier, en a proclamé la réputation, en racontant l'indomptable énergie avec laquelle les Gaulois défendaient les murs d'Avaricum. La terrasse qu'il avait élevée, pour dominer les tours de la ville, était menacée par des mines exécutées avec d'autant plus d'habileté que les Bituriges possédaient, dit-il, de grandes mines de fer, qui leur avait rendu familière l'habitude de creuser des souterrains [5].

Strabon cite les belles forges des Petrocoriens et des Cubes-Bituriges [6]. Rutilius Numationus, vers 417 ou 420, en décrivant l'itinéraire de son voyage de Rome dans les Gaules, admire en passant les mines de l'île d'Elbe, qu'il ne croit pas plus abondantes que celles de la Norique ou de la Sardaigne, ni que les

1. Daubrée. *Rapp. du Jury internat.* en 1867. — *Revue arch.*, avril 1868; juin 1881. — *Soc. française d'arch. à Sens*, p. 20, 1847.

2. François, *loc. cit.*

3. Boutiot, *Lectures à la Sorbonne en 1866*, p. 59.

4. Percy, *Traité de métallurgie.*

5. .... eò scientius, quod apud eos magnæ sunt ferrariæ, atque omne genus cuniculorum notum atque usitatum est. (*Comment.*, VII, 22.)

6. *Lib.* IV.

produits de la métallurgie biturige [1], dont la réputation, comme on le voit, s'étendait au loin.

Les indications relatives aux notions métallurgiques des anciens, se rencontrent en grand nombre dans les textes grecs et latins. On ne saurait les relever en détail sans s'exposer à traiter un sujet presque devenu banal, par la connaissance des auteurs classiques; mais il est cependant nécessaire d'en rappeler quelques fragments, sans insister sur l'origine encore fort obscure de la fabrication des métaux. Il serait, en effet, difficile de faire un choix entre tous les inventeurs dont la mythologie a retracé les conquêtes sidérurgiques, et de décerner l'honneur de la priorité aux Alizons, Chaldéens, Chalybes, plutôt qu'aux Cabires, Corybantes, Curètes, ou Dactyles-Idéens, ces enchanteurs du mont Ida, à la faveur desquels on pouvait conjurer la frayeur, au dire de Plutarque, en ayant soin de les nommer tous les uns après les autres. De tout temps, la magie a joué un certain rôle dans la fabrication du fer; encore aujourd'hui, s'il existe quelque sorcier dans un village, on peut être à l'avance presque certain que c'est le forgeron; l'héritage de ses sortiléges remonterait ainsi bien loin dans l'histoire.

Les annales chinoises placent la connaissance des métaux à une antiquité pour nous fabuleuse [2]; tandis

1. Occurit chalybum memorabilis Ilva metallis
Qua nil uberius Norica gleba tulit,
Non Biturix largo potior strictura camino
Nec quæ Sardoo cespite massa fluit.

2. Valmont de Bomare, *Dict. d'Hist. nat.*, t. II, p. 167.

que la *Genèse* et les auteurs sacrés en fixent la découverte antérieurement au déluge, à 2550 ans avant Jésus-Christ, et font connaître avec d'autant plus de probabilité l'auteur de cette invention, qu'il n'existe qu'une bien faible différence euphonique entre le nom biblique de Tubal-Caïn et celui de Vul-Caïn, divinisé par le paganisme comme père de la métallurgie.

Quoiqu'il en soit, c'est dans les livres de Moïse qu'on trouve pour la première fois la mention du fer. « .... Le Seigneur ton Dieu t'introduira dans une terre « bonne.... où les pierres sont fer et dont les mon- « tagnes produisent les métaux de bronze [1]. » On peut encore citer cette barbare ordonnance de Ptolémée, qui réduisit les Juifs à l'esclavage, en prescrivant de les marquer d'un fer chaud en forme de lierre, comme preuve de leur consécration à Bacchus et de leur servitude [2].

Hésiode parle aussi du fer, dans sa description du bouclier d'Hercule, et après lui nombre d'auteurs dont la liste serait longue et sans aucune utilité pratique. Il convient toutefois de relever avec soin les textes anciens qui donnent des indications techniques sur les procédés de la fabrication à différentes époques.

Servius, en commentant les œuvres de Virgile [3], au v^e^ siècle de notre ère, signale l'inexactitude de cette expression : *liquéfier l'acier;* car, dit-il, le fer ne se fond pas, mais se ramollit. Cet auteur, plus sérieuse-

1. *Deutéronome*, VIII, 7, 9.
2. III, *Machabées*, II, 21.
3. *Enéide*, lib. VIII, 446.

ment voué aux études grammaticales qu'aux travaux de l'industrie, n'a sans doute connu que la méthode métallurgique la plus usuelle de son temps; nous allons voir que, plusieurs siècles avant lui, les anciens n'ignoraient déjà presque rien de ce que nous connaissons nous-mêmes sur la fabrication des métaux.

C'est ainsi qu'on lit dans Pline [1] : « La mine de « fer se rencontre presque partout; elle est facile à « reconnaître par sa couleur, et se réduit comme les « autres minerais. Toutefois, en Cappadoce, soit à « cause de la nature de l'eau, ou de celle de la mine, « la fusion ne peut s'obtenir qu'en arrosant le feu avec « l'eau de certaines rivières. Il est très-remarquable « que, dans la réduction du minerai, le fer commence « par se liquéfier, et se transforme ensuite en substance « spongieuse. »

Aristote (384-322 av. J.-C.), dont le génie a embrassé toutes les sciences, « croit savoir que certaines « substances, comme la corne et le fer, ne peuvent « être fondues, mais seulement ramollies. Cependant, « le fer lui-même étant élaboré, est susceptible de se « liquéfier, et les Chalybes n'ont pas l'habitude de le « traiter autrement. Dans ce cas, le fer s'isole en se « déposant au fond, et quand il a été longtemps puri- « fié, il devient propre et se transforme en acier. Ce « procédé n'est pas le plus habituellement usité, car « pendant que le fer se nettoie, la plus grande partie « de la substance métallique disparaît; cependant, « le fer est d'autant meilleur qu'il renferme moins

1. *Hist. mund.*, XXXIV, 14.

« d'impuretés. Bien plus, à l'aide de la pierre appelée « pyromaque, on peut le fondre pour le faire écouler « goutte à goutte [1]. »

Toutes ces opérations de détails, qui sont d'ailleurs confirmées par Théophraste [2], ne seraient pas mieux décrites dans un de nos traités de métallurgie, tant elles sont d'accord avec les phénomènes qui se produisent au sein du creuset moderne ; il faut particulièrement remarquer, quelque étonnement que doive causer cette découverte, que le secret des fondants était parfaitement connu des anciens. Seulement, si cette méthode est restée si longtemps en dehors de la pratique usuelle, c'est qu'il faut, pour produire facilement le silicate de chaux, agent principal de la fusion, développer plus de chaleur que n'en peut engendrer le creuset à ciel ouvert dans lequel on traite directement le minerai. C'est pourquoi, même de nos jours, les forges catalanes ont à peine recours à l'emploi des flux, et se bornent à assurer le succès de leurs opérations en concentrant leur fabrication dans quelques contrées privilégiées, où les minerais sont excessivement riches et fusibles.

Le fer produit dans ces conditions est dur, nerveux, très-malléable, légèrement aciéreux, éminemment propre aux usages de résistance ; mais en raison de toutes les circonstances qui peuvent influer sur la chauffe et l'allure [3], il manque d'homogénité. La pâte en est plus

1. *Meteorolog.*, IV, 6.
2. *De lapidibus*, IX.
3. François, *loc. cit.*, p. 52, 268, 306.

ou moins chargée de grains d'acier qui rendent pénible le travail à la lime. L'imperfection des procédés suivis, même de nos jours, dans le cinglage et l'étirage, laisse au sein de la masse métallique une assez grande quantité de scories, dont la présence nuit à la malléabilité. Si on veut obtenir de l'acier naturel, on fond lentement, et la cémentation se développe sur le fer naissant, sans qu'il y ait formation de silicate basique susceptible d'oxyder les parties carburées. On a soin en même temps de faire écouler souvent le laitier, pour essuyer la surface de la loupe et la présenter à l'action carburante du vent. Pour fabriquer, au contraire, en fer doux, on maintient le vent dans une allure rapide et soutenue, afin d'avoir sans cesse sur le massé un bain de scories riches, qui paralyse l'action carburante du vent.

La plupart de ces secrets professionnels ont été entrevus, avant nos ingénieurs modernes, par l'antiquité, car, au dire de Pline [1], « il y a de nombreuses sortes « de fer, suivant la nature du minerai d'où il provient ; « parfois il est très-malléable, presque à l'égal du « plomb, ou bien fragile et cuivreux, impropre à for- « mer des bandages de roues ou des clous, tandis que « le premier excelle à ces usages. L'un convient pour « les petits clous à souliers, l'autre prend facilement « la rouille. La différence des uns et des autres pro- « vient surtout des fourneaux ; dans celui-ci on ré- « duira la mine en acier destiné à la trempe, ou bien

1. *Hist. nat.*, cap. xv.

« on suivra une autre méthode si l'on veut obtenir « d'épaisses enclumes et des têtes de marteaux. La na- « ture de l'eau, dans laquelle on le plonge incandes- « cent, lui donne des qualités diverses. Il est d'usage « de tremper dans l'huile les objets délicats, de peur « que l'eau ne les rende trop fragiles. D'ailleurs, à « l'aiguisage, si la pierre est enduite d'huile, on ob- « tient un tranchant bien supérieur à celui que donne « la pierre mouillée dans l'eau. Le fer chaud se brise, « à moins qu'il ne soit durci par le martelage; il serait « malhabile de le battre quand il est rouge; on doit « attendre qu'il ait atteint la nuance blanc-soudant. »

On voit combien ces principes sont en complet accord avec les principes de la pratique moderne.

Les Celtibéréens avaient l'habitude d'enfouir dans la terre les lames de fer destinées à la fabrication des armes [1], jusqu'à ce que les parcelles défectueuses étant consommées, il n'en subsistât que les parties les plus résistantes, qu'on transformait en armes de guerre. Les épées ainsi fabriquées étaient d'une telle qualité, que ni boucliers ni casques ne pouvaient leur résister. Ce procédé n'était peut-être qu'empirique, à moins que le fer s'oxydant plus facilement que l'acier, on puisse obtenir, après un nouveau martelage, une barre de fer d'une homogénéité que ne pouvait produire du premier coup la mécanique imparfaite de l'antiquité.

1. Diodore de Sicile. *Rer. ant.*, lib. V.

V. — VALEUR DU FER DANS L'ANTIQUITÉ

Il est facile de comprendre par les explications précédentes, que si les Romains ont connu la plupart des secrets de la métallurgie, ils employaient exclusivement la méthode de traitement direct. D'autre part, leurs exploitations étaient surveillées, avec une régularité que ne désavouerait pas l'administration moderne, si l'on en juge par la multiplicité des détails que nous a révélés la table de bronze d'Aljustrel, ayant pour objet de réglementer l'extraction du cuivre et de l'argent aux environs de l'antique Vispaca, en Portugal [1].

L'installation d'une forge n'entraînait par elle-même ni beaucoup de temps, ni de grandes dépenses. Le forgeron apportait en lieu convenable son enclume, ses marteaux, un soufflet formé de quelques planches ou taillé à la hache [2]; en un mot un outillage fort simple. Quelques hangards en bois brut recouverts de bardeaux ou de fougères, suffisaient à abriter tous les compagnons, et le sol fournissait, suivant les localités, le sable, l'argile ou la pierre nécessaires à la construction des fourneaux.

On a retrouvé un assez grand nombre des creusets de l'antiquité, notamment dans le Haut-Aragon, l'Ar-

1. Ch. Giraud, *Journal des Savants*, août 1877, p. 240.
2. Quiquerct, p. 9.

rièges [1], le Jura bernois [2], le Gard [3], etc., etc., et le Musée de Saint-Germain en possède même une reproduction restaurée par les soins de M. Quiqueret. La forme en était primitivement circulaire, et en manière d'un tronc de cône renversé, ayant 0 m. 65 de hauteur, 0 m. 36 de diamètre au bas, et 0 m. 48 au sommet. La capacité de la fournaise fut successivement augmentée, mais ce ne fut qu'à l'époque moderne que l'expérience fit reconnaître l'état de langueur où se trouvait la fonte dans un petit creuset circulaire, qui devint dès lors elliptique et plus vaste. Au XVIII[e] siècle on lui donna la forme presque rectangulaire, avec une largeur de 0 m. 52, permettant d'élaborer 60 ou 80 kilogrammes de fer à la fois.

Une installation aussi réduite ne pouvait donner qu'une production bien faible ; à la vérité, tant que la mécanique ne vint pas au secours du forgeron, le bras de l'homme eût été impuissant à marteler une loupe de quelque grosseur. Ce fut donc une nécessité de maintenir les creusets dans des dimensions étroites, jusqu'à ce que les moulins à fer aient permis de forger des masses plus volumineuses. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le fer se soit maintenu à une haute valeur dans l'antiquité.

César nous apprend que, même encore de son temps, les habitants de la Grande-Bretagne se servaient de

1. François, p. 317.
2. Quiqueret, *De l'âge du fer*, *Soc. jurassienne d'émulation*, 1866, et *Revue des Soc. sav.*, 4[e] série, t. V, 1867, p. 453.
3. Daubrée, *Revue arch.*, mai, juin 1881.

monnaie de fer [1], tandis que, au dire de Tacite [2], le fer n'était point abondant chez les Germains. N'oublions pas qu'alors les moulins à fer étaient encore peu connus à Rome. Quatre siècles avant Jésus-Christ le fer était à peine en usage chez les Massagètes [3], peuples barbares de la Scythie, cantonnés au delà de la mer Caspienne, qui ne vivaient que d'herbes et de fruits sauvages, faute de moyens pour labourer la terre.

Plus anciennement encore, le prédécesseur de Crésus, qui régna de 559 à 548, Alyattes, roi de Lydie, envoya à Delphes, avec d'autres présents, une coupe en fer forgé, digne d'attirer les regards au milieu des riches offrandes qui ornaient le temple. C'était l'œuvre de Glaucus de Chio qui, le premier, découvrit le moyen de souder l'un à l'autre deux morceaux de fer [4]. Enfin qui ne se souvient de ce bloc de fer brut provenant des dépouilles d'Étion, et qu'Achille offrait en prix aux Argiens [5]. Nul travail artistique n'en avait accru la valeur intrinsèque, et, cependant en le présentant aux concurrents, le fils de Pélée prononça ces paroles : « Le « vainqueur, si vaste que soit son domaine, aura assez « de fer pour se dispenser d'envoyer à la ville, pendant « cinq ans, son pâtre ou son laboureur. »

Tel est le prix qu'on donnait alors à ce qui ne serait plus pour nous qu'un insignifiant morceau de métal ! Et ce n'est pas le rebut de la populace qui s'en dispute

1. *Comment.*, lib. V, cap. XII.
2. *Germania*, § VI.
3. Hérodote, *Clio* (I) CCXV, in fine.
4. *Id.*, *ibid.*, § XXV.
5. Homère, *Iliade*, liv. XXIII, vers 826.

la possession, comme il arriverait aujourd'hui dans nos fêtes publiques; ce sont les héros d'Homère : Épéus, le constructeur du cheval de Troie ; Ajax, fils de Télamon, le rival d'Hector ; enfin Polypœtes, fils de Pirithoüs, qui lance ce globe de fer avec tant de vigueur, qu'aussi loin un bouvier jette sa houlette par-dessus son troupeau, aussi loin il dépasse ses concurrents.

A l'origine, le fer était assurément plus précieux que le bronze, témoin ce passage d'Homère [1] : « Je vais à « Témèse chercher de l'airain, et j'y porte de l'acier « poli. » On a tiré des ruines de Ninive [2] et de Babylone des outils de fer, que l'on considère comme antérieurs de 880 ans à Jésus-Christ; d'autres étaient revêtus de cuivre pour résister à la rouille; mais d'ailleurs, V. Place a trouvé dans ces mêmes ruines un grand nombre d'objets fabriqués en bronze, dans tous les cas où l'emploi du fer n'était pas indispensable.

VI. — PROGRÈS DE LA MÉTALLURGIE ANTIQUE

Il est à propos de considérer que si les auteurs anciens nous ont transmis quelques notions sur l'étendue de leurs connaissances en métallurgie, on ne sait absolument rien des progrès que cet art avait pu réaliser depuis son invention. Assurément les Romains pratiquaient la véritable méthode catalane; Aristote et Pline

1. *Odyssée*, liv. I, vers 214.
2. Layard. *Discoveries in the ruins of Niniveh and Babylon.*

nous l'ont déjà démontré, et Virgile le confirme [1], en dépeignant l'antre des Cyclopes où résonnent les gémissements de l'enclume, les coups pesants des marteaux tombant en cadence, le frémissement de l'acier et le sifflement des soufflets qui pompent les vents et les refoulent en ronflant dans la fournaise. Homère [2] déroule à nos yeux un tableau du même genre, en représentant la forge de Vulcain, où vingt soufflets entretiennent vingt brasiers différents.

Remarquons cependant une différence sensible entre ces deux dernières citations. Virgile parle d'un seul feu alimenté par plusieurs soufflets, et l'on n'a point à s'en étonner, puisque de nos jours on fait encore usage d'une double soufflerie. Homère, au contraire, compte autant de soufflets que de foyers ; c'est-à-dire que les petits creusets de son temps exigeaient moins de chaleur et une allure moins rapide que ceux de l'époque romaine. Entre la guerre de Troie et le règne d'Auguste, l'industrie sidérurgique a donc fait un progrès marqué, en élargissant ses foyers, pour augmenter sa production, et une transformation de ce genre est si bien dans la nature des choses, qu'à défaut de textes plus précis, il suffit que la progression en soit marquée par les récits quelque peu vagues de la poésie.

L'industrie primitive usa vraisemblablement de procédés plus simples encore ; il faut supposer qu'elle suivit une méthode peu compliquée, en rapport avec l'enfance même de l'humanité, et dont on trouve d'ailleurs

1. *Énéide*, lib. VIII, vers 416.
2. *Iliade*, XVIII, vers 453.

la description dans tous les traités de métallurgie. En effet, il est hors de doute que la réduction du fer peut s'opérer d'une manière lente, mais sûre, dans un foyer que n'alimente aucune soufflerie. Une expérience concluante en a été scientifiquement faite pour la première fois par Buffon [1], qui soupçonna qu'une mine qui lui donnait le plus mauvais fer de Bourgogne, ne pouvait qu'être aigrie par la trop grande violence du vent. Supprimant les soufflets d'un haut fourneau rempli d'une nouvelle charge, le feu se soutint de lui-même pendant près de cinq jours, et le savant naturaliste en retira des loupes qui lui donnèrent des fers aussi ductiles, aussi nerveux, aussi fermes « que les fers du Berry, qui sont, dit-il, les meilleurs de France ».

La démonstration fut ainsi évidente : « Le fer était à « la circonférence d'un grain fin comme l'acier; il sup- « porta le martelage sans se diviser, sans s'éparpiller « en étincelles, sans donner une grande flamme, sans « laisser couler beaucoup de laitier, choses qui toutes « arrivent lorsqu'on forge de mauvais fer. »

Toutefois l'opération ne s'était pas accomplie sans mécomptes. La quantité de mine employée aurait dû produire par la méthode ordinaire, 1,200 livres de fonte, c'est-à-dire 800 livres de fer, et elle n'avait donné que 280 livres de métal. En outre, les barres ne se sont pas toutes trouvées de la même qualité ; les unes étaient de fer, les autres d'acier, et le plus grand nombre de fer par un bout ou par un côté et d'acier

1. *Hist. naturelle*, partie expérimentale, 9e mém., Roy. 1775, t. II, p. 40.

par l'autre. De nombreuses expériences ne purent fixer la méthode à suivre pour amener un résultat constant, et il fallut renoncer à un procédé qui consommait inutilement plus du quart de la mine et près du tiers en sus de combustible.

Tout récemment, M. de Wurmbrand [1] a voulu se rendre compte, en Carinthie, de la facilité de fabriquer le fer avec les moyens les plus primitifs, sans soufflets, et d'après le modèle des creusets ante-romains nouvellement découverts. Une fosse d'un mètre de profondeur lui donna, en quarante-huit heures, vingt-cinq livres de fer de qualité supérieure, et digne de la réputation antique de cette contrée, les produits métallurgiques de la Norique n'ayant point autrefois de rivaux.

Au surplus, on fabrique encore aujourd'hui le fer par des moyens analogues. Dans l'Inde [2], l'Indo-Chine [3] et l'Afrique sauvage [4], le plus souvent les procédés actuels se rapprochent de la méthode catalane, avec des soufflets de dispositions variées ; les uns sont formés d'une peau de bête nouée aux quatre pattes ; d'autres sont de longs sacs, maintenus intérieurement par des cerceaux à la façon d'une nasse ; il en est enfin qui sont cons-

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, 1879. t. XL, p. 113.
2. Percy. *Traité de métallurgie*, traduit de l'anglais, 1864, t. II, p. 396.
3. Jordan, *Bullet. de l'Assoc. scient. de France*, n° 64, 19 juin 1881.
4. Baker, *Voy. à l'Albert-Nyanza*. — Schweinfurt, *Au cœur de l'Afrique*. — Livingstone. — Cameron, *A travers l'Afrique*, etc., dans le *Tour du Monde*, 1867, p. 16 ; 1874, p. 315, 318 : 1875, p. 23, 25 ; 1877, p. 90.

tiués avec une caisse, ou un pot d'un pied de profondeur, que recouvre un cuir lâche et enduit de graisse, au centre duquel est noué un bâton pour en faciliter le jeu. Un ouvrier en manœuvre alternativement un de chaque main, ou même de chaque pied, de manière à donner un courant d'air continu.

Les creusets, dans leur forme la plus simple, larges à la base de 0 m. 25 et 0 m. 40, dans l'un et l'autre sens, et de 0 m. 15 à 0 m. 30 au sommet, hauts de 0 m. 60, produisent deux ou trois kilogrammes de fer par charge. L'opération dure environ six heures, et la plus grande partie de la scorie s'écoule lorsqu'on démolit l'avant du fourneau pour en extraire la loupe. On perd ainsi beaucoup de temps et de combustible par le refroidissement, mais le creuset, invariablement formé d'argile fraîche, est toujours facile à réparer.

Parfois la même famille recueille le minerai, carbonise le bois, fait le fer, et en façonne immédiatement des objets de commerce; au besoin la forge devient nomade, suivant les nécessités du moment. Ailleurs, on trouve des villages entiers de fabricants, et la main-d'œuvre s'y subdivise en classes séparées de mineurs, charbonniers, fondeurs et forgerons. Dans ce cas, le foyer prend de plus grandes dimensions; on enlève la loupe par le haut sans rien démolir, et on y introduit une nouvelle charge sans perte de temps ni chaleur; aussi peut-on envoyer vendre le fer à une distance considérable de son lieu de production.

Au cœur de l'Afrique, certaines peuplades se passent

complétement de soufflets [1]. Les Diours font usage de cônes d'argile de quatre pieds d'élévation, dont la partie supérieure s'élargit en gobelet. Leur faible dimension tient à l'extrême difficulté d'empêcher l'argile de se fendre en séchant ; mais on compense cet inconvénient en établissant jusqu'à douze fourneaux à la fois. La cuvette supérieure, perforée par le bas, reçoit le minerai concassé en menus morceaux ; le charbon est placé en dessous ; à la partie inférieure se trouvent quatre ouvertures ; l'une sert à l'enlèvement du laitier, et les trois autres, munies de tuyaux qui atteignent le milieu du bassin, sont les seuls moyens de ventilation de l'appareil, parce qu'un feu trop vif est nuisible, en causant une déperdition de métal. L'opération dure quarante heures, et le dépôt métallique étant réchauffé, puis battu, non pas au marteau, mais avec une grosse pierre, s'éparpille au cours du traitement définitif, et serait à moitié perdu si l'on n'avait soin d'en recueillir les fragments, pour les marteler après nouvelle chauffe. Très-homogène et très-malléable, le fer obtenu de cette façon égale le meilleur fer de l'Europe.

D'autres peuplades emploient un foyer de trois mètres de haut, sur 0 m. 90 de diamètre, alimenté de même par de simples prises d'air [2]. L'opération marche d'abord très-lentement, mais une flamme bleuâtre finit par couronner le gueulard. On arrête le feu le troisième jour, et lorsque le tout est refroidi, on démolit

1. Schweinfurt, *Tour du Monde*, 1874, p. 318.
2. Mungo-Park, *Travels in the interior of the Africa*. London, 1799, p. 283.

une partie du fourneau pour en retirer le métal, sous la forme d'une masse irrégulière mélangée de charbons en morceaux. Ce fer, ou plutôt cet acier, est dur et fragile, et exige beaucoup de main-d'œuvre.

Il serait facile de multiplier les citations de ce genre si ces observations ne suffisaient amplement à démontrer que les opérations sidérurgiques, perfectionnées d'âge en âge, et exercées sur une grande échelle par l'industrie moderne, se sont accomplies à l'origine par des procédés peu compliqués. Les foyers, tout d'abord de minimes dimensions, marchaient sans doute à l'aide de simples prises d'air placées en bas de l'appareil, du côté du vent dominant. Sans compter la perte de minerai et de combustible qui n'avait probablement aucune importance à l'époque préhistorique, l'opération, peu productive, prenait par surcroît beaucoup de temps. De là le prix exorbitant du fer, qui pouvait assurément passer alors pour un objet de luxe.

Une longue expérience modifia successivement les méthodes, en augmentant sans cesse la capacité des creusets, et l'histoire de ces transformations peut se résumer sommairement par la classification suivante :

1° Forges à petits fourneaux, et à prises d'air, système antérieur à Homère ;

2° Forges à creusets moins étroits, munis d'une soufflerie, et contemporains du siége de Troie ;

3° Forges à grands creusets marchant avec plusieurs soufflets, produisant beaucoup de fer, ainsi qu'il en existait au temps d'Auguste.

4° Forges animées par un moteur hydraulique, ou

moulins à fer, propagés dans notre pays vers la fondation de la monarchie.

5° Hauts fourneaux ou fonderies de fer, dont l'usage s'est généralisé à la fin du XV^e^ siècle, marchant au charbon de bois, puis considérablement agrandis et chauffés à la houille à l'époque contemporaine.

Ces différentes données techniques et historiques vont maintenant nous permettre d'entrer de pied ferme dans le domaine de l'archéologie, et d'étudier sur place les forges de l'antiquité à diverses époques.

VII. — VESTIGES DE FORGES ANTIQUES

On a trouvé les vestiges de forges anciennes dans un grand nombre de départements, et sur des points si multipliés qu'il serait fastidieux, et d'ailleurs sans utilité d'en donner ici une liste qui ne pourrait être qu'incomplète. Il sera déjà suffisamment long de relever en note toutes les localités du Berry où la trace de ces exploitations a pu être constatée, tant par nous que par d'autres [1]. L'antiquité de certains amas con-

1. Fabre. *Descrip. phys. du dép. du Cher*, p. 157. — Pierquin de Gembloux. *Notes sur Bourges*. p. 330. — De Raynal, *Hist. du Berry*. t. I, p. 13. — De Saint-Phal, *Congrès arch. de Bourges en 1868*. t. XXII. p. 77. — A. des Méloizes, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. V. p. IX. — Martinet, *Le Berry préhistorique*, *Mém. de la Soc. hist.*, p. 5. — De Kersers, *Statistique monum. du Cher*, canton de Baugy, p 225 ; canton de La Chapelle, p. 1. — Butet, *Statistique du dép. du Cher*, p. 90. — Gallicher, *Revue du Berry*. I. p. 36. 103. — *Itinéraire étymol. de Saint-Amand à Bourges*. p. 30.

On rencontre des amoncellements de laitiers anciens à Luçay-le-Mâle (aujourd'hui Luçay-le-Mail), Indre, où il est passé à l'état

sidérables de scories ne saurait d'ailleurs être mise en doute, si l'on considère qu'il a fallu des dépôts immen-

de légende que des maîtres de forges ont fait fortune de nos jours en exploitant les scories de forges antiques; à Rebourcin (Indre); à Meûnet-sous-Vatan (Indre), au lieu dit les Jaries, où se trouvent, au milieu des scories, des minerais en roche d'une provenance inconnue; cet endroit est appelé *terre des Machefer*, dans les titres du Coudray-Herpin; à Lherbay, commune de Giroux (Indre), au lieu dit *marge à l'aloyard*.

Nous en signalerons un plus grand nombre encore dans le département du Cher, à Dampierre-en-Graçay; sur plusieurs points du territoire de Graçay, notamment près de la chaussée de l'étang du Moulin-Girard, où les scories sont entremêlées de morceaux d'ocre rouge, dont le gisement est probablement situé à six cents mètres de là, dans les communaux de Meûnet-sous-Vatan; à cinq cents mètres au sud, sur le bord de la route de Toulouse, au lieu dit *les Grands-Jariers*, on a récemment bâti une petite maison sur un amoncellement considérable de petits laitiers crapaudinés, entremêlés de minerais en géodes rouges et de fragments de creusets qui ont été fournis par un mélange d'argile rouge et de sable jaune pris sur place, dans des fosses encore existantes.

M. Émile Chénon nous a signalé un dépôt analogue à Acre, en un lieu nommé *Ferrières* (aujourd'hui *Frère*) en la commune de Néret (Indre). Le nom de Ferrières est d'ailleurs fort répandu en Berry, et on le trouve entre Concressault et Barlieu, dans la commune de Neuilly-en-Sancerre, sous la forme d'un ruisseau qui se jette dans la grande Sauldre; on le rencontre aussi dans la commune de Savigny-en-Septaine. On a vu dans cette dernière localité quelques buttes de laitier, mais en petite quantité, dit M. de Kercers, qui n'a pu en découvrir les vestiges. Nos recherches personnelles n'y ont point été plus fructueuses, et tout ce que nous en pouvons dire, c'est que le moulin à farines de Ferrières, situé sur l'Airain, a été bâti tout à neuf par Jean Chenu, qui l'a légué à sa petite-fille Françoise Bengy, par son testament du 13 septembre 1627. (La Thaumassière, *Hist. du Berry*, liv. I. LXXVII.) La forge à martinet de Ferrières a donc disparu depuis longtemps déjà, mais dans la même contrée, on trouve encore plusieurs tas de scories, à Jussy, à Biou, ainsi qu'entre Térieux et Farges.

Le nom de Farges ne signifie pas autre chose que *forge*, mot dérivé lui-même de *Farga* et *Fabrica*, selon Littré, d'où le *Glossaire du Centre de la France*, du Comte Jaubert, appelle *enfarges* les entraves de fer mises aux chevaux dans les pâturages.

ses, pour empierrer un grand nombre de voies romai-

Le diminutif *Faberiolla*, au dire de notre savant collègue M. Ch. de Laugardière, a formé le nom Faverolles, près Villantrois (Indre), où il existe des dépôts de scories de fer. Farges-Allichamps et Farges-en-Septaine sont des appellations d'origine ancienne.

Au nord de Châteaumeillant, sur la Simaise, se trouve le moulin des Forges, à proximité d'anciens laitiers et de minerais de fer, qu'on appelle communément *mine-chaude*.

La forge, nom de lieu, se rencontre plus fréquemment encore; on peut citer les suivants :

La Forge, près de Coularges, commune de Lury ; la Forge, située à l'ouest du village de Genouilly, et où les scories anciennes abondent; les Forges, situées sur un ruisseau du même nom, séparent les territoires de Thénioux et de Méry-sur-Cher; la Forge, ruisseau qui prend sa source dans la commune de Vesdun et se jette dans le Cottard.

Au nord-ouest de Massay se trouve, loin de tout cours d'eau, la Forge-Maillet, et près de là, le domaine de Ferrière, où se remarquaient des amoncellements de machefer antique qui ont été épuisés de nos jours pour l'entretien de la grande route de Paris à Toulouse. Divers chemins creux se dirigent, de ces deux localités, vers le sud de Massay, où se trouvent les gisements de minerai.

La forêt de Saint Laurent et Vierzon renferme un quartier dénommé, en 1706, canton de Machefer. (*Arch. du Cher*, B. 3,088. p. 800.) Il y existe encore, près de Fay, beaucoup de scories. Le bois de Sully, dans la commune de La Celle-Bruère, en possède quatre énormes monceaux; et des vestiges de forges se remarquent encore près de La Chapelle d'Angillon, au confluent du ruisseau du Fourneau, ou des Forges, avec la Sauldre.

On rencontre enfin des amas de laitiers anciens au moulin de Bubelle, sur le Barangeon, commune de Vouzeron ; aux Thébauts, commune d'Henrichemont, sur la petite Sauldre ; dans la forêt de Menetou-Salon, où l'on remarque particulièrement trois tas, situés loin de tous les cours d'eau ; à Boisdureau et au bois de Charmes, commune de Vasselay ; à Bourgneuf, près de la rue de la Quillerie ; dans la plaine de Mittéraud (*le laitier de sang*), un autre amas au domaine de Sainte-Croix, à la naissance du ravin de Tervent, et le laitier pilé.

Les communes d'Allogny et de Saint-Éloy-de-Gy se distinguent entre toutes par les nombreux dépôts qu'elles renferment ; on en trouve en plaine, à l'ouest d'Allogny, sur la route de Vierzon ; au sud, sur la route de Bourges ; et dans la forêt, quinze tas au

nes [1], et c'est à ce mode de construction sans doute qu'on doit l'appellation de *chemins ferrés* qui leur a été parfois donnée [2]. Tout porte à croire qu'il dût particulièrement en être ainsi du chemin ferré qui forme sur Méry-ès-Bois le prolongement de la voie romaine de Bourges à Orléans [3], après avoir longé, dans la forêt de Haute-Brune et la plaine de Mittérand, des amas considérables de laitiers.

Les observations multipliées que nous avons dû faire sur place, pour étudier la métallurgie de l'antiquité, auraient pris un bien grand développement, si, sur les excellents conseils de M. Daubrée, l'éminent directeur de l'école des mines et membre de l'Institut, nous n'avions limité nos recherches à quelques points spé-

moins disséminés un peu partout et notamment dans les cantons suivants :

Mainferme,	coupe	8,	2 tas.
—	—	13.	
Brouette,	—	24,	
Belle-Borne,	—	19.	
—	—	25,	
Bois-Blin,	—	11 et 12,	
La Vèvre,	—	12,	
Ferriers.	—	14.	2 tas.
—	—	15 et 16,	2 tas, au moins.
—	—	18,	3 tas. au moins.

Le plan de la forêt d'Allogny a été publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. VI, p. 1, et permettra de retrouver l'emplacement de ces derniers dépôts.

1. De Caumont, *Cours d'Ant. mon.*, t. II, p. 62. — Boutiot et Socard, *Dict. top. de l'Aube*, p. 64. — *Cong. arch. de la Soc. franç., à Sens, 1847*, p. 19 ; *à Châteauroux, 1872*, p. 271, 276. — *Lect. à la Sorbonne en 1866*, p. 60, etc.

2. Dom Grenier, *Introd. à l'hist. de Picardie*, p. 423. — *Encyclopédie méth.*, 1778, t. XXIX, p. 519, route. — *Rev. des Soc. sav.*, 4e série, t. III, p. 558.

3. *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. VI, p. 70.

ciaux, choisis entre tous parce qu'ils sont susceptibles de donner quelques indications saillantes. Nos investigations se sont en conséquence principalement cantonnées dans la forêt d'Allogny et de Haute-Brune, à proximité des mines de Saint-Éloy-de-Gy.

Ce minerai appartient à la formation crétacée [1]. Il produit une longue traînée, dont la tête apparaît à Massay par dépôt irréguliers : on le retrouve à Rhein-du-Bois, Gérissay, Saint-Éloy-de-Gy, Saint-Palais, Menetou-Salon, Boucart, Neuvy-deux-Clochers. On le nomme vulgairement mine chaude; l'extraction s'en est concentrée à Saint-Éloy (Bourgneuf), et s'opère à ciel ouvert, à quatre ou cinq mètres de profondeur. Partout où il prolonge ses filons, on peut être assuré de trouver des vestiges de forges antiques, à cause de ses qualités particulières.

En effet le gisement, entremêlé d'argile jaune, se compose d'une couche feuilletée que surmonte un abondant dépôt de paillettes jaunes, entremêlées de rognons jaunes et de rognons rouges. Or ces différents éléments sont de composition dissemblable. Les rognons contiennent à l'analyse [2] :

Silice.....	18,5.
Alumine.....	2,8.
Peroxyde de fer.....	66,8, produisant 46,76
0/0 de fer.	
Pertes à la calcination	11,1.
Total.....	99,2.

1. Gallicher, *Le Cher industriel*, p. 329.
2. Renseignements communiqués par M. Lecacheux, ingénieur de la Compagnie de Commentry-Fourchambault.

Les paillettes contiennent :

Silice.....	18,1.	
Alumine.....	8,7.	
Chaux.....	0,9.	
Peroxyde de fer..	39,0.	produisant 41,8 de fer.
Pertes à la calcination	12,1.	
Total.....	98,8.	

On voit que les rognons renferment tout à la fois moins d'alumine et plus de fer, et comme une trop grande proportion d'argile nuit au travail d'élaboration par la méthode de traitement direct, il en résulte avec évidence que les géodes en roche sont infiniment plus faciles à fondre que le reste du gisement. Bien plus, entre les géodes elles-mêmes, il existe une grande différence; la densité des rouges étant de 3,256, et celle des jaunes 2,667 seulement. C'est ce que l'antiquité a parfaitement su discerner.

Partout, à Vasselay, aussi bien qu'à Bourgneuf, on retrouve les traces des exploitations anciennes, longtemps abandonnées et reprises de nos jours. Ce gisement sera de longues années encore inépuisable, malgré l'exploitation à laquelle il a été livré de nos jours et dans l'antiquité.

M. de Châteaubodeau y a découvert plusieurs meules à blé coniques, de l'époque romaine [1], et l'une d'elles a été emportée au château de Dames par notre collègue,

1. *Le Camp de Haute-Brune*, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. VI, p. 56.

M. A. de la Guère. A Bourgneuf, nous en avons vu sortir une pioche ou massette de fer, longue de 0 m. 29, large de 0 m. 07, pointue d'un côté, tranchante de l'autre et percée au centre d'un trou rectangulaire destiné à tenir un manche de bois d'environ 0 m. 50, dont on a pu mesurer les débris consommés. On ne s'étonnera pas que sa forme soit identique à celle de nos outils modernes, car partout il en a été trouvé de semblables [1]. D'ailleurs deux stèles romaines, découvertes à Bourges, au boulevard de l'Arsenal, représentent des marteaux de tailleurs de pierre absolument pareils à ceux de nos ouvriers.

Aujourd'hui, quand on attaque un filon, on vide entièrement la fosse, qui se trouve ultérieurement recomblée en partie par le rejet de la terre superficielle et le résidu du lavage. Les anciens, au contraire, armés de leurs pioches à manche court, creusaient un puits en travaillant à genoux, et poursuivaient la recherche du minerai en pratiquant, dans les parois du puits, des galeries basses et étroites de la largeur d'un homme. On voit encore à Bourgneuf, dans les communaux de Saint-Éloy, des ravins qui ne sont autre chose que les traces effondrées de quelques-unes de ces galeries plus longues que les autres. Peut-être pourrait-on attribuer une semblable origine au passage d'un petit ruisseau qui, prenant naissance au-dessous de Bléron, dans la coupe n° 8 de la Mainferme, disparaît sous terre à la limite des bois des Hospices, pour revenir au jour,

1. Daubrée, *Aperçu hist. sur l'exploit. des mines dans la Gaule*, *Revue arch.*, avril, mai, juin 1881.

un kilomètre plus loin, au milieu même du village de Bourgneuf. Toutefois « on prétend qu'un aqueduc « amenait à Bourges les eaux de la fontaine de Blé- « ron [1] » et il serait bien possible que ce courant souterrain en ait emprunté le chenal.

L'ancien mineur recueillait à la main tous les rognons rouges, mais il rejettait derrière lui tous les menus et les géodes jaunes, sans jamais entamer la couche inférieure feuilletée, qui ne renferme point de géodes. Dès qu'il avait extrait tout ce qu'il était possible de sortir sans éboulements, il creusait plus loin un nouveau puits, en ayant soin de ménager un espace d'environ un mètre formant un appui suffisamment solide pour empêcher les terres remuées de tomber dans la fouille nouvelle.

C'est précisément la comparaison des portions vierges et des galeries exploitées qui permet d'apprécier de quelle manière les anciens pratiquaient l'extraction du minerai dans nos contrées. Dans ces dernières années, Saint-Éloy-de-Gy n'a eu que la peine de ramasser, sur ses communaux, une énorme quantité de grenaille laissée sans emploi à la surface du sol par les exploitations de l'antiquité. Quoi d'étonnant que le prix du fer fut alors relativement élevé !

En effet, indépendamment du mode dispendieux de son élaboration, le minerai utilisable était rare, puisque, comme le disait avec toute compétence M. de Saint-Phal au congrès archéologique de Bourges [2],

1. De Raynal, *Hist. du Berry*, t. I, p. 94.
2. *Soc. franç. d'Arch.*, 1868, p. 77, 78.

les gros morceaux ne se rencontrent guère aux mines de Saint-Éloy que dans la proportion de 10 0/0. Ainsi s'explique pourquoi les anciens n'ont tiré aucun parti du minerai oolithique de la Chapelle-Saint-Ursin, Saint-Florent, Dun-sur-Auron, etc, etc., si recherché maintenant par les hauts fourneaux, et que l'on a dédaigné dans le temps passé comme non valeur, faute d'avoir su le fondre.

Aucune partie du Berry ne renferme d'aussi considérables amas de laitiers que les environs de Bourgneuf ; c'est donc là que s'était principalement concentrée jadis l'industrie métallurgique, et c'est sans doute aux mineurs de cette contrée que César a fait allusion [1], en citant leur habileté à détruire, par voie souterraine, la terrasse qu'il avait élevée pour dominer les remparts d'Avaricum. Il est donc hors de doute que le voisinage de Bourgneuf doit recéler des vestiges de forges antéromaines, et c'est à les indiquer que nous allons maintenant mettre tous nos soins.

M. Albert des Méloizes a déjà signalé [2] un dépôt de près de 4,000 mètres de scories anciennes, situé loin des cours d'eau, dans la forêt d'Allogny, canton des Ferriers, coupe 14, au croisement de l'allée des Coudres, qui fut enlevé en partie, tout à la fois pour déboucher le passage d'une allée forestière, et fournir les matériaux destinés à ferrer les routes voisines. Les fouilles ont mis à jour des fragments de vases de formes

1. *Comment.*, VII. 22.
2. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. V, p. IX.

variées, notamment en poterie rouge lustrée, avec dessins en relief, et deux monnaies de Domitien, dont l'une très-frustre n'a dû être enfouie qu'après un long usage. En conséquence, notre savant collègue en a conclu en toute certitude qu'une forge était en pleine activité à cette place au IIe siècle de notre ère.

Non loin de là, et dans la coupe 18 de ce canton des Ferriers, sur la source même du Barangeon, qu'un plan forestier de 1782 nomme fontaine des Trois-Ferriers, il en existe un amoncellement plus considérable encore, de cent mètres de long, soixante de large, sur treize mètres dans sa plus grande hauteur. Tout à côté se trouvent deux tas de moindre importance dans lesquels nous avons recueilli des fragments de poteries, particulièrement l'anse d'un grand vase et l'orifice légèrement évasé en forme de verre à boire d'une cruche en terre rouge, dont l'origine romaine ne saurait être contestée. Plusieurs autres dépôts se montrent encore dans les coupes 15 et 16.

Tous les laitiers de ce canton remontent vraisemblablement à l'époque romaine, car ils ont indistinctement le même aspect; on y distingue plusieurs sortes de coulées successivement effectuées au cours d'une même opération. La première couche, facile à reconnaître, porte en dessous la marque du sol sur lequel elle s'est épanchée ; elle n'était pas encore refroidie lorsqu'on a coulé par-dessus une seconde nappe parfois très-adhérente, mais dont la limite est fort apparente. Toutes deux, de puissance à peu près égale, mesurent ensemble jusqu'à 0 m. 06 et même 0 m. 10 d'épaisseur. Les scories de la première coulée étant toujours plus

riches que les suivantes, on devra trouver plus de fer dans la couche inférieure. Une troisième coulée s'est faite probablement à la fin de l'opération ; elle est moins dense que les autres, et semble s'être épanchée lentement, en formant de petits courants amoncelés les uns sur les autres ; les forgerons catalans donnent encore aujourd'hui aux scories de cette apparence le nom de laitiers crapaudinés, par allusion aux tubercules irréguliers qui parsèment la peau du crapaud [1].

Il se trouve parfois de petits cylindres rugueux, gonflés par une grosse bulle centrale, qui se sont probablement égouttés de la loupe, soit en allant vers l'enclume, soit sous le marteau, et qui renferment encore beaucoup de fer.

Par exception, on rencontre enfin quelques lingots moulés qui se sont solidifiés dans la rigole d'écoulement à la fin de l'opération. On les a considérés ailleurs et bien à tort, comme des blocs de fonte, en tirant de cette découverte la conclusion erronnée que les anciens possédaient non-seulement des forges, mais aussi des fonderies. La nature de ces produits est cependant bien reconnaissable ; la densité en est fort éloignée de celle de la fonte, et leur cassure vitreuse, qui ne rappelle en rien le grain du métal, suffit à les classer du premier coup d'œil dans la catégorie des laitiers.

Au surplus, l'un de ces lingots, analysé à l'École des Mines, à titre de scorie, présentait dans ses boursou-

1. Renseignement donné par M. Lecacheux, ingénieur de la Compagnie de Fourchambault.

flures des cristaux offrant les formes qui caractérisent le péridot à base de fer.

« C'est, dit à ce sujet M. Daubrée [1], un caractère « encore actuellement très-fréquent dans les scories « d'affinages, et quelle que soit la tendance de ce péridot « à se produire, une telle ressemblance dans les pro- « duits paraît correspondre à une certaine ressem- « blance dans les réactions par lesquelles on a produit « le fer à des époques bien différentes. »

Tous ces laitiers ont été indistinctement arrosés d'eau à la sortie du creuset, comme on le fait encore aujourd'hui, et ils offrent une apparence de rouille qui témoigne de leur richesse en fer. L'un de nos échantillons, que M. Daubrée a bien voulu faire analyser à l'École des mines, a donné les résultats suivants :

Densité.... 3,400	
Silice et un peu de sable.....	46,60
Alumine.....	7,20
Peroxyde de fer.....	45,60
Chaux.....	0,20
Magnésie.....	0,10
Acide sulfurique.....	0,05
Acide phosphorique.....	0,09
Total....	99,84

Un autre analyse faite en 1864 par M. Lecacheux,

1. *Aperçu hist. sur l'exploit. des métaux dans la Gaule*, *Rev. archéol.*, avril, mai, juin 1881, Cher, p. 61.

ingénieur de la Société de Commentry-Fourchambault, indiquait :

Silice.....		49.	
Alumine.....		6,80	
Protoyxde de fer	23 soit	18,25	30,15
Peroxyde de fer	17 soit	11,90	
Manganèse, forte trace			
Total		98,9	

Voie sèche 28, 2 %

Du reste la densité des scories de ce canton varie peu, si l'on compare les unes aux autres les coulées analogues ; elle oscille de 3,535 à 3,835 pour la double couche de 0 m. 06 à 0 m. 10 d'épaisseur ; certaines nappes épanchées fort liquides de 0 m. 005 à 0 m. 015 d'épaisseur, cotent de 3,250 à 3,409 ; les gouttes creuses, 3,576 ; enfin les lingots varient depuis 2,478, jusqu'à 3,420.

Les scories de forges catalanes, dans les Pyrénées, donnent de nos jours des résultats analogues, d'après un tableau publié par un spécialiste [1] ; on voit flotter leur densité entre 2,603 et 3,682, et leur richesse en protoxyde de fer entre 28,10 et 43,40, d'où l'on peut encore inférer, conformément à l'opinion de M. Daubrée, que si les effets sont les mêmes, c'est parce que les réactions se sont produites de la même façon à de longs siècles d'intervalle.

1. François, ing. des mines, *Gisement et traitement direct*, p. 304.

Les Romains se procuraient donc le fer exactement comme nous le fabriquons nous-mêmes par la méthode directe, avec la seule différence que nous cinglons la loupe sous un martinet mécanique, remplacé maintenant dans les fonderies par un pilon d'un poids excessif et qui atteint 100,000 kilogrammes à l'usine du Creusot. Leurs fourneaux possédaient une capacité relativement vaste, puisqu'ils ont épanché des nappes de laitier de dix centimètres d'épaisseur, pour une seule opération. Quant aux creusets proprement dits, bien qu'il n'en ait point été rencontré un seul assez bien conservé pour motiver une restitution, on peut affirmer qu'ils étaient ici exclusivement construits en terre battue. Leurs débris sont mélangés avec le résidu des forges, et l'on n'y voit pas une seule pierre ; ce sont des fragments d'une argile de couleur rouge ou blanche, fort mal cuits, mélangés de sable et s'écrasant facilement à la pression. Certain morceaux sont encore si adhérents aux écailles du fond du feu, qu'il serait difficile de dire où finissent les uns, où commencent les autres.

Soupçonnant que les éléments de ces creusets sortaient du voisinage, nous avons examiné soigneusement un certain nombre de fosses situées à deux ou trois cents mètres au sud des Ferriers. La plus importante est le *Long-lac*, s'étendant à travers les coupes 10 et 11 ; les autres ont à peu près disparu, à la suite d'assainissements modernes. Or, la terre recueillie au fond de ces fosses est une argile naturellement mélangée d'une quantité de sable assez grande pour l'empêcher de se fendre en séchant. Après malaxation,

cette terre donne à la cuisson une brique tendre, facile à effriter et de couleur blanche ou rouge, suivant son gisement, absolument semblable aux divers débris qui sont épars au milieu des scories. Ces fosses ne sont pas d'ailleurs de formation nouvelle; on les trouve nommées en 1560, *le chétif lac;* en 1557, *lac de la Biche, lac du Teil* (du Tilleul); en 1757, *lac Dutet;* en 1765, *lac du Thé* [1]. Les scories elles-mêmes sont désignées en 1557 sous les noms de *tureau appelé le petit latier du Courau; le gros latier* [2], etc.

En considérant les milliers de mètres cubes de débris que les forges de l'antiquité ont accumulé dans le canton des Ferriers, il est manifeste qu'une seule coupe de bois n'a pu suffire à un tel travail. On a formulé, en termes un peu vagues, la pensée que ces sortes d'exploitations avaient été volantes et se transportaient d'un lieu à un autre, suivant les nécessités. Cela peut être vrai dans un certain nombre de cas, mais il ne semble pas qu'il en ait été de même aux Ferriers. A la vérité on n'y rencontre point de vestiges d'habitations, mais des masures en bois ne sauraient laisser de traces persistantes; on n'y voit pas non plus croître de plantes absolument domestiques, et seulement des espèces sauvages telles que le genêt, le bouillon-blanc, les fougères, etc... la ronce et le hêtre, au milieu des cendres, prennent surtout un développement remarquable. Cependant, plus que dans tout autre canton du voisinage, on y voit aussi le mérisier, le poirier, le pommier et

1. *Arch. du Cher, Saint-Sulpice,* Invent., t. IV, f^os^ 329. 330. 337; B, 3.146, p. 305; B, 3.155, p. 306.
2. *Ib.*, t, IV, 12^e^ liasse, f^o^ 335 v^o^.

surtout le sureau, qu'on est habitué à trouver dans les haies de jardins, à proximité des habitations de l'homme, bien plutôt qu'au cœur d'une forêt de la Couronne confiée depuis un temps immémorial aux soins d'une administration spéciale.

En admettant que ces forges se soient déplacées, pour revenir aux mêmes endroits périodiquement, après la croissance des bois, on retrouverait dans ce rayon forestier, cinquante ou cent tas de laitiers à peu près équivalents en volume. Or, les plus considérables dans la Mainferme (coupe 8) et les *laitiers pilés* de la plaine de Mittérand, sont bien loin d'atteindre l'importance de ceux des Ferriers ; dans la Belle Borne, (coupe 25) ils sont moins considérables encore, et les autres, au nombre d'une quinzaine au plus, n'ont la plupart que de modestes dimensions. Il est manifeste que l'exploitation des Ferriers a été de beaucoup la plus active.

Tout porte donc à croire que ce fut là le siége permanent d'établissements métallurgiques ; des cabanes en bois et torchis, couvertes de fougères, analogues à celles de nos charbonniers, y formaient un village de forgerons peuplé probablement d'esclaves. Les amas de laitiers eux-mêmes vont d'ailleurs nous fournir les indications nécessaires pour apprécier la nature et la qualité du fer qu'on y fabriquait.

Les scories offrent, en effet, un moyen efficace d'observer l'allure du feu. A leur sortie du creuset, elles projettent une chaleur intense, et pour permettre aux ouvriers de séjourner près du fourneau, on les arrose d'eau ; c'est ce qu'on appelle, en terme de métier, *étonner*. La superficie boursouflée forme aussitôt comme

un écran au-dessus du courant de feu, qui va s'épancher plus loin, et ces boursouflures sont d'autant plus friables et plus légères que l'élaboration est de bonne allure; dans ce cas, le laitier s'écoule facilement, la cassure en est sèche et inégale. Tantôt il est bleuâtre, sans qu'on ait encore discerné la cause de cette nuance; tantôt il est verdâtre, ce qui dénote la présence du protoxyde de manganèse. Si au contraire la marche est mauvaise, les scories coulent péniblement; elles sont pesantes et d'un noir foncé produit par un sulfure: la surface ne miroite pas; la cassure est d'un noir sombre sans reflets bleuâtres; parfois enfin elles sont magnétiques, soit à cause de leur nature, soit surtout en raison de la présence de grenailles métalliques[1]. En outre, elles sont d'autant plus riches en fer que l'opération a été menée avec plus de rapidité[2].

Si l'on considère que les laitiers des Ferriers sont généralement formés d'une pâte épaisse, pesante, noire, colorés par la rouille, indice d'une forte proportion de fer et que les boursouflures sont lourdes et résistantes, il faudra reconnaître que la méthode de fabrication, coûteuse en matières premières, y était médiocrement conduite, et avec trop de célérité. Le fer lui-même, comme tous les produits du traitement direct, était assurément dur et de bonne qualité, mais difficile à travailler à la lime, parce qu'il est toujours, par ce procédé, plus ou moins aciéreux.

Telle est en effet la nature des échantillons que nous

1. François, *loc. cit.*, p. 46. — Percy, III, p. 289 à 291.
2. *Encyclopédie moderne*, fer, col. 179.

a laissés l'antiquité. Nous avons fait à ce sujet quelques expériences péremptoires, à l'aide de clous exhumés des sépultures romaines du boulevard de l'Arsenal, ou de ferrailles provenant de la villa de Mazières. Ce fer, difficile à entamer, prend sous la lime un poli analogue à celui de l'acier trempé, avec lequel on pourrait le confondre; mais chauffé au rouge brun, puis lentement refroidi ou bien soumis à la trempe, ses caractères, dans l'un ou l'autre cas, ne se trouvent nullement modifiés. Ce n'est donc point de l'acier, mais bien du fer extrêmement dur.

On ne saurait d'ailleurs le mettre au feu sans quelques précautions; poussé jusque au rouge cerise, l'oxyde épais qui l'enveloppe attaque le métal, qui disparaît aussitôt, et le forgeron surpris ne trouve plus sous son marteau qu'une agglomération bleuâtre sans consistance. Si l'on veut marteler à chaud un morceau de fer antique, il faut commencer par en enlever à la lime la gangue rouillée, ou bien encore chauffer au rouge brun seulement et, d'un léger coup de marteau, dégager ce qui peut rester de métal pur, qu'on travaille ensuite à la manière habituelle.

Au milieu des scories des Ferriers, on rencontre fréquemment des fragments de charbons bien conservés; l'un des plus gros échantillons que nous avons recueillis provenait d'une branche de chêne de 0 m. 18 de circonférence. On s'explique facilement, d'ailleurs, que le combustible y ait été apporté de différents cantons de la forêt, si l'on songe que, même de nos jours, on l'exportait plus loin encore par des

moyens primitifs, tels que l'exigeait la mauvaise viabilité du commencement de notre siècle. Des vieillards se souviennent, en effet, avoir vu les charbons de la forêt d'Allogny partir pour les forges de Vierzon, situées à plus de seize kilomètres de là, à dos de mulets, chacun à la file portant sa charge dans un seul sac.

Le canton de la Mainferme, (coupe 8) possède des amas de laitiers moins considérables que ceux des Ferriers, mais offrant à peu près les mêmes caractères. Les coulées ont été faites en nappes moins puissantes, mais fort liquides, noires, produisant une cassure nette et opaque. Un de ces échantillons a donné la densité 3,883, la plus élevée que nous ayons constaté dans tous les amas de la forêt d'Allogny. Quoiqu'on n'y ait pas mis à découvert des fragments de poteries aussi significatifs qu'aux Ferriers, il semble que les deux exploitations sont à peu près contemporaines, puisque les résidus sont de nature analogue. Celle de la Mainferme trouvait à la fois sur place le minerai et le combustible, et si les ateliers des Ferriers ont été établis au nord, à quatre kilomètres au moins de tout gisement minéralogique, ce fut assurément parce que sur la mine la place était déjà prise, et qu'on a cherché à les rapprocher du lieu de production des charbons, dont le transport est plus encombrant que celui du minerai. Mais cette mine elle-même a été amenée de loin puisqu'on trouve des géodes rouges de Bourgneuf, répandues dans les scories des Ferriers, et le trajet qu'on lui faisait suivre va nous révéler d'autres découvertes.

Dans un précédent mémoire[1], nous avons déjà signalé un réseau de chemins creux et antiques, qui sillonne la forêt d'Allogny ; on n'en retrouve aucune trace au delà des Ferriers, et leur destination devient maintenant évidente : ce sont les voies d'exploitation des anciennes forges. Elles amenaient aux fourneaux de la Mainferme les minerais de Bourgneuf et des Clous ; leur prolongation vers le nord, après avoir traversé les riches gisements du canton de la Brouette, conduisait aux Ferriers par diverses variantes, dont l'une porte le nom de *chemin des Ferriers*, en longeant l'enclos de Bléron et la Mainferme. Deux de ces branches attireront surtout notre attention.

La première débouche de la forêt, vers Allogny, par l'extrémité occidentale de l'allée de la Vèvre, à travers la coupe 12, en creusant sensiblement son lit dans un amas de laitiers. Le souvenir d'un ancien établissement métallurgique en ces lieux est d'ailleurs visé en 1534, 1563 et 1595, à propos d'un pré appelé *le Parc*, joûtant d'une part le chemin d'Allogny à Bourges, d'autre au bois du Roi, appelé les Forges, d'autre au bois appelé la Vèvre [2]. On se trouve en ce point sur la lisière du canton des *Chaffauds*, qui a bien pu emprunter ce nom aux cabanes des anciens forgerons. L'autre branche écrase, dans la coupe 19 de la Belle-Borne, un tas de laitiers de peu d'importance.

1. *Le Camp de Haute-Brune et la voie romaine de Bourges à Orléans, Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. VI, p. 33.
2. *Arch. du Cher. Saint-Sulpice*, Invent., t. IV, f° 303 v°, 4e liasse.

Il faut nécessairement assigner une origine de haute antiquité à des résidus sidérurgiques à travers lesquels un passage de un mètre de profondeur a été tracé par les chemins qui relient les mines aux forges romaines des Ferriers. Examinons donc particulièrement le dépôt de la Belle-Borne.

Nous y avons recueilli un morceau de grès rouge, vitrifié d'un côté, à deux centimètres de profondeur, par l'action d'une chaleur intense; c'est sans doute une portion de la sole d'un creuset. L'amoncellement en lui-même n'est pas considérable; il mesure environ trente mètres de long, vingt de large et tout au plus un mètre de haut. Les fragments de scories, d'une nuance noire tournant au verdâtre ou à la teinte du chocolat, sont infiniment plus petits qu'aux Ferriers et à la Mainferme; le plus gros que nous avons ramassé pesait 277 grammes; sa densité était de 3,370. Ces laitiers ont été étonnés à la sortie du creuset, comme ceux des forges romaines, et au lieu d'avoir été épanchés en nappes épaisses, ils sont tous *crapaudinés* et l'on voit qu'ils ont coulé en petits courants, lentement amoncelés les uns sur les autres

Divers échantillons envoyés à M. Daubrée, en même temps que ceux des Ferriers et de la Main-Ferme, ont été examinés à l'École des mines, et l'un d'eux a donné à l'analyse les résultats suivants [1] :

Densité : 3,164.

1. Daubrée, *Exploit. des mines métall. dans la Gaule*, *Revue arch.*, juin 1861. Cher.

Silice et un peu de sable	59 60
Alumine.....	5 30
Protoxyde et peroxyde de fer	33 50
Chaux.....	0 80
Magnésie.....	0 30
Acide sulfurique.....	traces.
Acide phosporique.....	0 11
Total....	99 61

En d'autres termes, il contenait plus de silice et moins de fer que le laitier des Ferriers. La fabrication, vraisemblablement conduite par la même méthode, était ici mieux appliquée et perdait moins de métal; mais le creuset était infiniment plus petit puisque la couche de laitier avait peu de puissance; le feu s'est assurément soutenu à une allure lente. Qui sait d'ailleurs s'il n'était pas alimenté par une seule soufflerie, tandis que les fourneaux des Ferriers, avec leurs vastes capacités et leur fabrication accélérée, ont dû nécessairement être activés par une énergique ventilation, qui fait songer aux multiples soufflets de Virgile.

Quoiqu'il en soit, il est curieux de constater que l'exploitation des forges romaines des Ferriers a écrasé au passage des résidus d'une époque antérieure, gauloise par conséquent, et indiquant respectivement par leur volume que, conformément à la théorie, la sidérurgie a développé considérablement la capacité de ses creusets, en descendant le cours des temps.

Si la fabrication semble généralement moins habile aux Ferriers, les nécessités du moment ont pu causer cette apparence d'infériorité. Avec une mine peut-être

sans valeur, et le travail esclave à vil prix, on a pu avoir intérêt à faire promptement face aux besoins du commerce, en sacrifiant une partie des matières premières au bénéfice d'une fabrication rapide. Ce n'est là qu'une simple question de procédé, et il n'en faudrait pas conclure que les Gaulois étaient de plus habiles forgerons que les Romains.

Le fer des uns et des autres était sensiblement le même, et bien qu'il soit difficile de mettre la main sur un échantillon authentique d'une époque aussi reculée, nous avons eu du moins la bonne fortune d'en pouvoir faire la comparaison évidente, à la suite des fouilles exécutées par notre Société d'Antiquaires dans les tumulus de Prunet [1]. Dans l'une de ces buttes, qui recélait un vase étrusque en bronze, d'une époque antérieure de plusieurs siècles à notre ère, on mit à découvert, tout au centre, une sépulture intacte, quoique décomposée, qui renfermait, entre autres objets, un clou à tête carrée, absolument semblable à nos clous modernes, et qui fut reconnu, après expérience, d'une nature aussi dure que les clous provenant des sépultures romaines du boulevard de l'Arsenal. Il n'en pouvait d'ailleurs être autrement; les mêmes procédés devant nécessairement amener des résultats identiques.

Ces diverses considérations nous permettent maintenant d'indiquer les caractères qui distinguent les lai-

1. Des Méloizes. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. IX, p. 5 ; t. X, p. 1.

tiers antiques d'origines différentes; on peut les ranger en deux classes principales :

1° Scories de forges à grands creusets, d'une allure rapide; elles ont été épanchées en couches liquides, parfois épaisses de dix centimètres. C'est l'indice d'une fabrication en fer doux, au cours de laquelle on écoule rarement le laitier, et seulement par nappes abondantes. Les boursouflures en sont lourdes et résistantes; la couleur dominante est noire, mais dès que la densité atteint 3,400, la richesse en fer se traduit au dehors par une suroxydation postérieure à la fabrication, qui donne au laitier l'apparence de la rouille. C'est sous cet aspect que se présente en général le résidu des forges romaines des Ferriers et de la Mainferme (coupe 8), auxquelles on peut ajouter celles du bois de Charmes, commune de Vasselay;

2° Scories de petits creusets, provenant d'une élaboration lente, amoncelées par petits courants successifs, crapaudinées, en un mot, résultant d'une fabrication aciéreuse, exigeant un écoulement fréquent du laitier. La couleur en est d'un noir verdâtre ou bleuâtre, et passe à la nuance foncée du chocolat, en cas d'excès de fer, ainsi qu'on le voit dans les vestiges anté-romains de la Belle-Borne (coupe 19); du Pié-du-Montet, au nord de Châteaumeillant; de Moulin-Girard, commune de Graçay; des Jaries, commune de Meûnet-sous-Vatan, Indre; de Massay, au moins en ce qui concerne les dépôts qui ont servi longtemps à l'entretien de la grande route de Toulouse ...

Dans la forêt d'Allogny, les scories de la Mainferme (coupe 13) et celles du Bois-Blin (coupes 11-12), ren-

ferment des boursouflures d'une friabilité excessive, dont la cassure présente des irisations brillantes, analogues à celles du verre soufflé. Ces deux ateliers sont peut-être postérieurs à l'époque romaine, car on y a découvert une clef dont l'antiquité est loin d'être démontrée, et des fragments de poteries d'une attribution difficile à déterminer. Quoiqu'il en soit le fer a dû s'y fabriquer avec beaucoup de soin.

Ajoutons encore un dernier détail. Les voyageurs racontent que les nègres de l'intérieur de l'Afrique travaillent encore le fer en le saisissant à l'aide de branches de bois vert; les Romains, on peut l'affirmer, ne se servaient plus d'outils aussi primitifs. En effet, les Ferriers (coupe 18) et le Bois de Charmes ont fourni des fragments de laitiers portant l'empreinte de ringards en fer, dont l'extrémité, rongée par le feu, a laissé des stries apparentes sur la nappe à moitié refroidie. Un autre fragment de la coupe 14 des Ferriers a partiellement moulé un objet difficile à reconnaître, de forme plate, à côté arrondi, comme pourrait être le manche aplati d'un outil en fer, poli par un long usage.

VIII. — ANCIENS MOULINS A FER

Mais il est temps d'envisager la métallurgie à un autre point de vue, et d'étudier les progrès qu'elle a pu faire lorsque la propagation des moulins à eau vint lui apporter le puissant concours des agents mécaniques. Pour ne pas étendre ce sujet outre mesure, nous ne

relèverons ici que les indications les plus saillantes, les observations précédentes devant suffire à expliquer ce qui serait passé sous silence.

Le moulin de Bubelle, dans la commune de Vouzeron, est situé sur la petite rivière le Barangeon, loin de tout gisement connu de mines de fer ; les plus rapprochés sont ceux d'Allouis et de Bourgneuf, distants d'environ huit kilomètres. Il y existe un amas immense de laitiers anciens, d'une couleur brun foncé ; on ne sait à quelle époque la forge a cessé de fonctionner. Les résidus ont fourni, sans que l'amoncellement en paraisse diminué, plus de cinq cents mètres cubes de matériaux destinés à ferrer les chemins du voisinage ; les cendres, répandues sur les prés, ont produit un effet très-avantageux. Voilà donc un moulin à fer bien caractérisé, dont la production a été considérable. Plusieurs chemins creux tendant dans la direction d'Allouis, marquent le passage des lourds charrois de minerais qui ont alimenté la forge.

La petite Moline de Dames, en la commune de Saint-Éloy-de-Gy, est placée sur le ruisseau la Moline, dont la source la plus élevée sort du canton du Bois-Blin, au cœur de la forêt d'Allogny. Il s'y trouve trois ou quatre mille mètres cubes de débris de forges, en deux amoncellements différents. On a profité là d'un étranglement relatif de la vallée pour établir en travers une chaussée de trois mètres de haut et former une retenue d'eau. Le débit du modeste ruisseau s'écoule lentement sous une passerelle de un mètre de long, avec une profondeur d'eau de cinq ou six centimètres. Que de temps il fallait pour alimenter le réservoir !

Malgré son nom caractéristique, les habitants établis en ce lieu de père en fils depuis un siècle, prétendent qu'à la Moline il y a bien eu un étang, mais pas de moulin. La présence des scories de fer dément cette allégation, et d'ailleurs nous apprendrons, par un acte de foi et hommage du 8 juin 1669 [1], que Geneviève Gougnon possédait à la Moline « des masures où autre- « fois il y eut un molin, appelé le Molin-Neuf, un pré « et patural où autrefois il y avait un étang ». L'existence de l'usine est ainsi mise hors de doute, quelle que soit l'époque à laquelle elle a cessé de fonctionner. Elle est reliée par un large chemin vert à une voie probablement romaine, que nous avons précédemment signalée [2]. Les minerais les plus rapprochés se trouvent au delà de la Touche, dans la direction de Mehun, où l'on n'a pas rencontré trace de fouilles antiques, et il est à croire que l'établissement s'approvisionnait à Bourgneuf, situé à trois kilomètres, tandis que la forêt de Dames lui fournissait le combustible.

Les éléments des creusets se sont naturellement trouvés sur place, et d'ailleurs, partout où la culture n'aura pas trop nivelé le sol, il sera toujours facile de reconnaître le point de leur extraction, à proximité des dépôts antiques de laitiers. C'est ainsi que près de la Belle-Borne, dans la forêt d'Allogny, on trouve sous bois, à l'angle du canton de la Brouette (coupe 23) une fosse circulaire, en forme de mardelle, qui semble

1. *Arch. du Cher*, C, 821, Mehun.
2. *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. VI, p. 81, *Le Camp de Haute-Brune*.

avoir fourni l'argile mélangée de sable nécessaire à la construction des fourneaux, dans toute cette partie de la forêt.

A la Moline, les creusets étaient formés d'une terre cuite peu solide, extraordinairement rouge, et entremêlée de points blancs. Or le fond de la vallée est formé d'une argile naturellement rouge, qui donne une brique de couleur uniforme. A mi-côte, affleure une argile jaune qui a été fort employée à la construction et à la réparation de la retenue d'eau ; après la cuisson, elle ne ressemble en rien aux débris de creusets. Enfin au niveau de la voie romaine, aujourd'hui chemin vicinal de Vouzeron, et immédiatement au-dessous d'un sable jaune, apparaît une couche composée de sable, d'argile et peut-être de marne ; elle perd au feu toute consistance, mais mélangée à l'argile rouge du fond de la vallée, elle prend, à la cuisson, exactement le même aspect que les débris de creusets. Ici encore l'argile n'a pas été employée pure et a été sagement malaxée avec le sable pour empêcher qu'elle ne se fende en séchant.

Les dépôts de scories sont, à la Moline, au nombre de deux, sur la rive droite du ruisseau ; l'un, de beaucoup le plus considérable, est à l'aval de la chaussée ; c'est le résidu de la fabrication principale. L'autre, à l'amont, anticipe sur la rive droite de l'étang et on ne saurait expliquer cet envahissement sur le réservoir qu'en supposant qu'un second martinet était établi sur le déversoir, pour travailler en temps de crue, avec le trop plein de l'eau.

Par les considérations déjà énoncées, ce moulin à fer

doit être considéré comme postérieur à l'époque romaine; il est donc particulièrement intéressant d'examiner les restes de sa fabrication, pour les comparer à ceux que nous avons déjà fait connaître.

Les laitiers présentent la plus grande analogie avec ceux des Ferriers et de la Mainferme (coupe 8); la densité est sensiblement la même : 3,547; 3,144 pour la principale couche; 2,733 pour les lingots. Cependant les nappes sont moins épaisses; on rencontre plus de fragments crapaudinés; la couleur surtout est beaucoup moins noire et accuse franchement la teinte du chocolat; enfin les boursouflures sont extrêmement légères et brillantes. Il serait contraire à la vraisemblance de penser que le creuset qui les a produit avec quelque parcimonie, a été moins grand que celui des époques précédentes, puisque, au contraire, le secours du martinet mécanique permettait de cingler sans efforts une loupe plus volumineuse. On est donc conduit à croire que la fabrication y a été simplement bien conduite. Moins de hâte produisait moins de déchet, et entraînait à faire écouler le laitier plus souvent; de là les nappes moins volumineuses et moins épaisses. En même temps, la couleur indique avec évidence que les scories, à l'analyse, marqueraient moins de fer que les dépôts rouillés des Ferriers. Tout concorde à faire apparaître ici la marque d'une grande prudence, dans l'application de procédés qui furent d'ailleurs les mêmes à des époques différentes.

Cette assimilation atteint un tel caractère de vraisemblance, qu'il semble permis de la pousser à l'extrême, en supposant que les forges des Ferriers, avec

leurs vastes creusets et la méthode d'élaboration rapide, n'ont pu façonner leurs produits qu'à l'aide de moyens mécaniques. A la vérité, les éléments du moteur y font défaut, puisque les ateliers sont placés au sommet d'un plateau sans rivière, en dehors duquel suinte goutte à goutte la source inerte du Barangeon, à l'est, et celle du ruisseau *des forges*, encore moins abondante, à un kilomètre du côté de l'ouest. Mais si l'on admet que les moulins à farine ont pu donner naissance presque immédiatement aux moulins à fer, on ne refusera peut-être pas de croire que les procédés employés précédemment par les deux industries pouvaient aussi présenter une certaine analogie.

Au commencement de notre ère, Ovide[1] parle seulement d'une machine creuse, pour écraser les dons de Cérès; il omet toutefois de faire connaître le moteur qui mettait cette meule en action. Mais avant lui, Caton[2] avait déjà recommandé de munir les exploitations rurales un peu importantes d'une paire de meules à âne, d'une autre à bras, et d'une troisième à l'espagnole. Il voudrait y voir aussi *fistulam ferrariam unam*, mais nous n'en parlons ici que pour mémoire parce que l'interprétation de ces expressions est douteuse, certaines éditions portant un texte différent.

Dans le cours du second siècle, Apulée se montre plus explicite[3], et sous la forme d'un conte humoris-

1. *Fastes*, lib. VI, 380 (*cava machina*).
2. *De re rustică*, cap. X, XI (*Molas asinarias unas et trusatiles unas et hispaniolas unas*).
3. *Métamorphoses*, liv. VII, IX.

tique, cet auteur dépeint les tribulations d'un âne, condamné à tourner la meule mécanique de son maître le meunier. On place le pauvre animal, dans un sentier creux et circulaire, dont il doit faire continuellement le tour, et le poids qu'on lui donne à traîner, avec son harnais de jonc, lui paraît si lourd que sa meule lui semble plus grande que celle des chevaux qui travaillent à côté de lui. L'usine est d'ailleurs remplie de gens d'un aspect misérable; leur peau, meurtrie de coups de fouets et de cicatrices, est à peine cachée par des haillons qui les couvrent sans les habiller; parfois même n'ont-ils qu'un petit tablier. Les cheveux à demi rasés et les fers aux pieds, ils ont été en outre marqués au front par un fer rouge.

Faut-il beaucoup d'imagination pour transporter, par la pensée, un pareil tableau dans les usines métallurgiques? La pauvreté des dépouilles laissées par les forgerons au milieu de quelques-uns de nos Ferriers, est en parfait accord avec ce récit de l'antiquité, et d'autre part, la puissance de ces ateliers tend surtout à démontrer que le bras de l'homme a dû se trouver insuffisant pour en marteler les produits.

Dès que le manège a été connu, ce fut assurément une idée très-simple d'en faire usage pour la manœuvre du martinet; il semble même que le souvenir incontestable s'en retrouve dans le nom du hameau de Forge-Maillet, situé près de Massay, loin de tout cours d'eau, où cette mécanique primitive ne peut avoir été mise en mouvement que par la force des hommes ou des animaux.

Au surplus, les Romains connaissaient parfaitement

l'usage du mouton ; César s'en servit[1] pour former sur le Rhin un pont de pilotis, et Vitruve[2] en indique l'emploi pour enfoncer des pieux dans le sol marécageux. L'appropriation de cet engin au cinglage du fer était facile à réaliser, et il serait inconcevable que la métallurgie n'eut pas fait son profit des progrès accomplis dans les autres industries.

On voit donc que nos forges antiques furent vraisemblablement munies d'un outillage malaisé à transporter ; cela n'a sans doute pas peu contribué à rendre leurs siéges sédentaires, mais dut en même temps leur permettre de soutenir plus ou moins longtemps la concurrence de machines nouvelles. Dans cette lutte, le martinet hydraulique, mieux agencé, devait nécessairement triompher, et c'est le seul système qui se soit perpétué jusqu'à nos jours.

On peut se demander pour quelle cause nos antiques moulins à fer ont arrêté leur fabrication, depuis si longtemps déjà qu'aucun document historique ne contient la moindre trace de leur existence? La vue des gisements minéralogiques de Bourgneuf est de nature à expliquer cette anomalie. Partout où la culture n'a pas encore nivellé le terrain, dans les communes de Saint-Éloy, les futaies de la Brouette et de la Mainferme ou les bois de la Ligne, le sol est bouleversé par les anciennes fouilles, et aucune place n'est exempte de puits d'extraction mal comblés. Cette industrie s'étant exercée, dans la même région, pendant une série plus

1. *Bello gallico*, IV, 17.
2. Lib. III, 3.

ou moins longue de siècles, il est facile d'imaginer que le gisement s'est trouvé épuisé, et qu'au milieu de ces dépôts minéralogiques, dont la plus petite partie était alors utilisable, la géode rouge ne se rencontrait plus que dans de minces piliers, d'une exploitation trop aléatoire pour être fructueuse. Telle est, vraisemblablement, la cause de l'extinction de nos foyers.

M. le baron de Verneilh s'est étonné [1] de ne trouver la trace des forges du Périgord dans aucun acte antérieur aux dernières années du XV^e^ siècle, et son mémoire rempli de recherches utiles, ne peut citer de plus ancien maître de forges que Collin Hastelet, qui fit son testament le 9 août 1503. C'est évidemment parce que là, comme en Berry, les gisement de minerais, propres à être transformés dans le fourneau catalan à ciel ouvert, étaient épuisés et ce fut seulement à l'époque de la propagation des hauts fourneaux qu'on a repris les anciennes exploitations, pour utiliser tous les minerais dont l'antiquité n'avait pu faire emploi.

En Berry, nous trouvons le nom d'un maître de forges un peu plus tôt qu'en Périgord, car Artault-Trousseau transigeait, en 1453, avec les religieux de Chézal-Benoît, au sujet d'une moline ou forge par lui nouvellement bâtie, et dont la retenue gênait le moulin de Baignoux, appartenant à l'abbaye [2]. L'écart des dates n'est pas considérable, et eu égard à la concordance des faits ainsi constatés dans deux provinces

1. *Revue des Soc. sav.*, 6^e^ série, t. IV, p. 541 à 545.
2. Cartier de Saint-René, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. VII, d'après les *Archives du Cher, Chezal-Benoît*, invent., t. I, f° 530.

différentes, il nous paraît permis d'affirmer en terminant, que l'usage de la fonte ne s'est généralisé, dans le centre de la France, qu'au milieu du XV^e^ siècle.

IX. — CONCLUSION

Tel est le résumé de nos observations. Pendant plusieurs années consécutives, nous avons étudié les vestiges de nos antiques exploitations avec une attention qui n'a pas suffi pour en démêler tous les secrets ; ce n'est qu'après avoir approfondi divers traités de métallurgie et visité différentes forges, qu'il nous est devenu possible de discerner quelques-uns de leurs caractères.

L'histoire de la métallurgie, telle qu'on vient de la lire, aurait pu s'écrire en la prenant à l'origine, comme tous les traités modernes, pour décrire ses transformations successives jusqu'à nos jours ; mais ce plan, facile à réaliser dans l'exposition de faits patents et indiscutables, ne se prêtait pas à retrouver les phases diverses d'une industrie dont on ignore les débuts et les développements. Il nous a paru préférable de suivre ici la marche de nos propres études, car ce n'est qu'en procédant du connu à l'inconnu qu'il est possible d'apprécier les méthodes d'une fabrication dont on ne possède plus que les résidus.

Quand bien même toutes nos conclusions ne seraient point admises, nous croyons du moins avoir mis en évidence, contrairement à ce qu'on a pensé jusqu'ici, que certaines forges antiques, caractérisées par des

amoncellements considérables de laitiers, ont été des établissements fixes, pourvus, dès l'époque romaine, d'un outillage mécanique mis en mouvement par des esclaves ou des animaux, lorsqu'ils étaient placés loin des cours d'eau. On retrouve aux alentours, et dans la direction des mines les plus proches, des chemins profondément creusés par le charroi du minerai, et partout où la culture ne les a pas nivelées, les mardelles ou fosses d'où sont sortis les éléments des creusets.

L'observation nous a conduit à relever l'emplacement de quelques ateliers gaulois, sur lesquels il est bien difficile de donner de grands développements, faute de textes contemporains ; mais il n'est pas sans intérêt d'avoir pu constater, à la suite des fouilles exécutées par la Société des Antiquaires du Centre dans les tumulus de Prunet, que quatre siècles avant notre ère, les Bituriges élaboraient le fer par le procédé du feu catalan, et en façonnaient des clous sous une forme qui est encore pour nous la plus usuelle.

C'est une nouvelle preuve de la haute antiquité de la sidérurgie, puisque un art ne se perfectionne que par des tâtonnements successifs, et ne saurait arriver du premier coup à son apogée.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

CHATEAUMEILLANT & SES ENVIRONS

(Quatrième série.)

IX

Topographie de Châteaumeillant (enceintes, antiquités, monuments)

SOMMAIRE : 1. Généralités. — 2. Le rempart du faubourg Saint-Martin. — 3. Antiquités gallo-romaines diverses ; débris sculptés. — 4. Céramique gallo-romaine : amphores, poteries diverses, marques de potiers. — 5. Le cimetière gallo-romain ; fosses funéraires. — 6. Suite ; chambres sépulcrales, et puits funéraires. — 7. Le *castrum* gallo-romain, et l'enceinte du moyen âge. — 8. Fortifications antérieures à 1152 ; les églises et les chapelles. — 9. Nouvelles fortifications ; les murailles de la ville. — 10. Suite ;

le château et son enceinte. — 11. Monuments divers et armoiries diverses.

En 1879, dans l'analyse qu'il a bien voulu faire à la Sorbonne de ma *Notice historique sur Châteaumeillant*[1], M. Chabouillet me recommandait de « serrer de plus près encore la partie archéologique de mon sujet »[2]. Ce conseil ne pouvait que m'exciter à continuer sur Châteaumeillant les recherches que j'avais déjà entreprises, et je suis heureux d'y déférer en rassemblant dans la présente note un certain nombre de détails que le caractère plus historique qu'archéologique de ma *Notice* m'obligeait à laisser de côté ou à n'indiquer que sommairement. D'ailleurs des découvertes toutes récentes, et qui, je l'espère, ne seront pas les dernières, sont venues augmenter et préciser en même temps nos connaissances sur la topographie historique de Châteaumeillant, et me permettent de combler aujourd'hui une lacune de ma *Notice*. — Je me propose principalement dans la présente *Note* d'étudier ce qui reste des enceintes de la ville celtique, romaine, et féodale, de marquer le lieu des principales découvertes qu'on a pu y faire, et l'emplacement des monuments disparus ou encore subsistants.

1. Publiée dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. VII, 1878, p. 1 à 214.

2. *Rapport sur les travaux des Soc. savantes des départements (section d'archéologie)*, publié dans le *Journal officiel* du 22 avril 1879, et reproduit en tête du t. VII, 1879, des *Mém. des Antiq. du Centre*, p. VII-VIII.

1. — *Généralités.* — La ville de Châteaumeillant doit être considérée comme comprenant trois parties distinctes : 1° une partie qu'on peut appeler *centrale*, bien qu'elle forme la région nord-ouest de la ville ; elle est traversée au nord par la route nationale 143 *bis* de Tours à Montluçon, qui fait communiquer Châteaumeillant à l'ouest avec la Châtre (Indre), et à l'est avec Culan (Cher) ; — 2° au sud, le *faubourg Saint-Martin*, ou par abréviation le *faubourg*, qui se développe le long des routes de Sainte-Sévère et de Saint-Saturnin ; — 3° à l'est, le *faubourg Saint-Genès*, qui s'étend le long de la route de Culan, la *Grand'rue* de Châteaumeillant, et à l'extrémité duquel se trouve l'église paroissiale. Il doit à cette circonstance d'être appelé ordinairement la *Paroisse*. Sous la Révolution il prit le nom de faubourg de l'*Unité*[1].

Cette troisième partie de Châteaumeillant n'est pas reproduite sur le plan ci-joint (Pl. I), qui ne contient que le faubourg Saint-Martin et la ville centrale, les deux parties les plus intéressantes au point de vue historique. C'est en effet dans le faubourg Saint-Martin qu'on a fait jusqu'ici et qu'on fait tous les jours les

1. Cfr. ma *Notice hist. sur Châteaumeillant*, p. 162, note 4. — Au XVI^e siècle, d'après le géographe Nicolas de Nicolay (*Description generale du païs et duché de Berry*, 1567), le faubourg Saint-Genès portait le nom de « faulxbourg du Puy Sainct Gnest ». Dans la récente édition de Nicolay (Châteauroux, Aupetit, 1888, in-8°, p. 180), ce nom est imprimé « Puy Sainct *Guest* » ; mais l'abbé Lebeuf, qui a vu le manuscrit à la Bibliothèque Colbertine, l'imprime « Puy Saint *Gnest* », avec cette note : « Il est ainsi écrit. » (Cfr. Abbé Lebeuf. *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France*, Paris, Barois, 1738, in-12. t. I, p. 21-22.)

découvertes d'antiquités gallo-romaines ; et c'est dans la ville centrale qu'ont été bâtis tous les édifices du moyen âge, sauf l'église paroissiale de Saint-Genès, belle et grande église romane à sept absides, qui exigerait à elle seule une étude spéciale. Le faubourg Saint-Martin et la ville centrale occupent la partie méridionale d'un étroit plateau, compris entre le ruisseau de la Sinaise à l'ouest et son affluent la Goutte-Noire à l'est. Ces deux ruisseaux coulent parallèlement du sud-sud-ouest au nord-nord-est. Ils se rejoignent au nord du plateau de Châteaumeillant, et changent alors de direction. Dans sa partie nord, le plateau en question s'élargit en même temps que ses pentes s'adoucissent ; il est traversé dans sa longueur par la route de Lignières, le long de laquelle commencent à s'élever des constructions publiques ou privées, qui pourront former un jour une quatrième partie de la ville. Châteaumeillant s'étend donc encore vers le nord ; c'est là une tendance constante depuis ses origines ; car c'est au sud du plateau, dans le faubourg Saint-Martin, qu'il faut chercher la partie antique de Châteaumeillant. La ville *centrale* représente au contraire la ville du moyen âge, dont les limites peuvent être déterminées exactement. Ce n'est qu'après la construction de l'église paroissiale en dehors de la ville, ou comme dit Chaumeau « outre la ville », que Châteaumeillant a dû se développer vers l'est [1]. Pour procéder chronologi-

1. Quel motif a pu déterminer la construction de l'église paroissiale en dehors des murs de la ville ? Il y a là quelque chose de singulier ; car l'église se trouvait ainsi exposée et presque

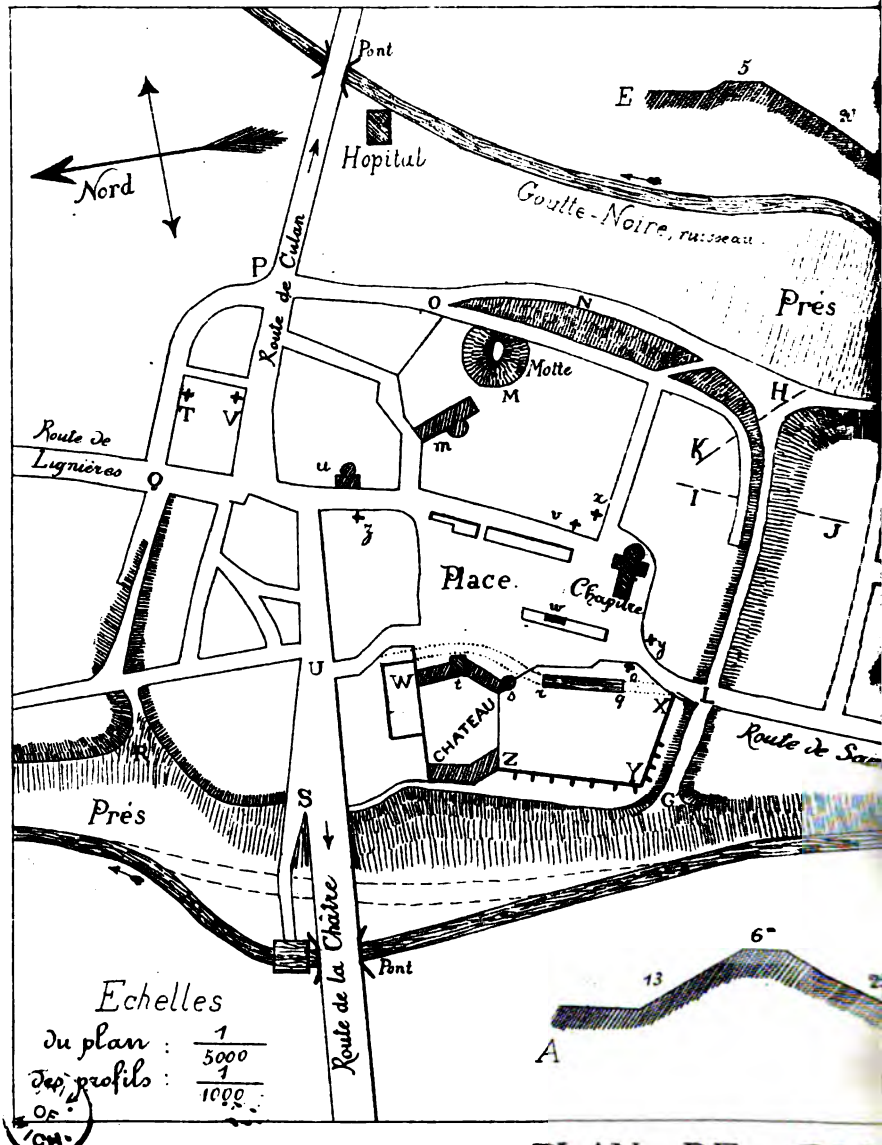
Pont
Hopital
Nord
Goulte-Noire, ruisseau
Route de Culan
Prés
Motte
Route de Lignières
Place.
Chapelle
CHATEAU
Route de San
Prés
Route de la Chaire
Pont
Echelles
du plan : 1/5000
des profils : 1/1000
6m
13
A

PLAN DE CH

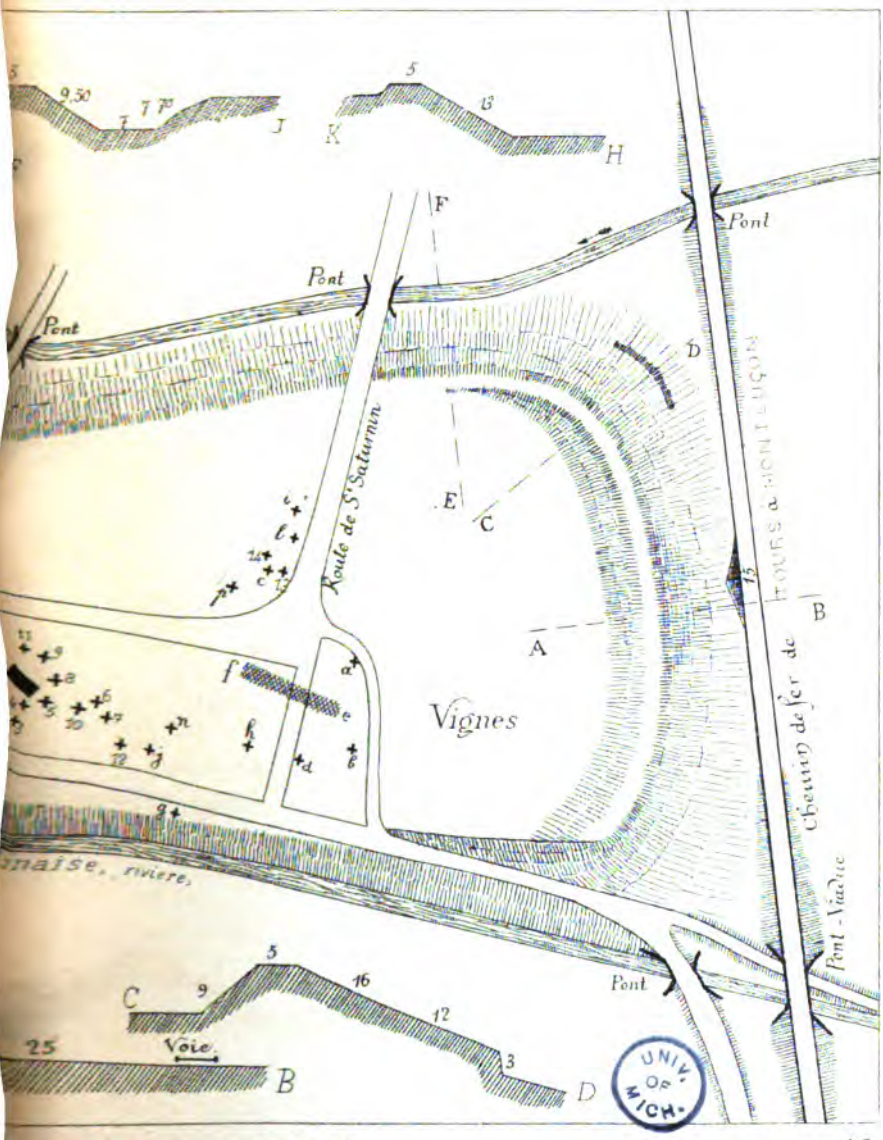
Pont
Pont
Pont
Route de St Saturnin
Vignes
Chemin de fer de TOURS à MONTLUÇON
Pont-Viaduc
Pont
Voie
UNIV. OF MICH.

AUMEILLANT

quement, il convient donc de commencer la présente étude par le faubourg Saint-Martin.

2. — *Le rempart du faubourg Saint-Martin.* — Le faubourg Saint-Martin est bâti sur la partie la plus étranglée du plateau ; mais il ne s'étend pas jusqu'à son extrémité, qui se termine par un *rempart* en terre, dominant des talus rapides. Ce rempart, qu'on appelle vulgairement et inexactement le « camp » de Saint-Martin [1], n'offre d'élévation et d'importance qu'au sud, où se trouvait le côté le plus exposé aux escalades. Au contraire, à l'ouest et à l'est, la crête du rempart vient affleurer le sol du plateau, protégé dans une certaine mesure sur ces deux côtés par la Sinaise et la Goutte-Noire. La largeur comprise entre les deux affleurements est à peine de 300 mètres. L'esplanade n'est pas limitée ; elle se relie à la ville par une pente douce. En d'autres termes, le rempart de Saint-Martin ne forme pas une enceinte fermée ; il sert tout simplement à fortifier l'extrémité du plateau, dont il suit d'ailleurs les contours. Ce n'est pas un « camp » ; ce n'est qu'un rempart.

L'angle sud-ouest de ce rempart a été entamé lors de la construction de la route de Sainte-Sévère, qui

offerte aux ravages des ennemis. En fait, elle les a subis par deux fois. Il est à croire que le lieu où elle a été bâtie, une sorte de petite éminence, était déjà consacré, peut-être par le martyre de saint Genès, qui souffrit à Châteaumeillant, et auquel l'église est dédiée. (Cfr *ibid.*, p. 28-30.) C'est sans doute cette petite éminence qui a fait donner, au XVI^e^ siècle, au faubourg Saint-Genès le nom de « faulxbourg du *Puy* Saint-Gnest.

1. Cfr. et rectif. *ibid.*, p. 13.

passe sur le flanc du plateau. Il a été en outre très-déformé par la culture des vignes qui couvrent une partie de l'esplanade. Aussi n'est-il guère possible aujourd'hui d'avoir des mesures précises que pour le côté sud et l'angle sud-est. Dans cette région, le rempart est assez bien conservé, et atteint en AB ses dimensions les plus considérables. En ce point, le talus intérieur, assez raide, est long de 13 m., et la crête large de 6 ; quant au talus extérieur, il descend rapidement pendant 25 m. environ, et se prolonge ensuite en pente douce. Dans l'angle sud-est, en CD, le talus intérieur n'a plus que 9 m. de long, la crête 5 m. de large, et le talus extérieur 16 m. de pente rapide, puis 12 m. de pente douce, qui aboutissent à un petit ressaut vertical de 3 m. de hauteur ; après quoi, le talus affleure le terrain environnant. Enfin à l'extrémité du rempart, en EF, il n'y a plus de talus intérieur, et le talus extérieur offre une pente sensiblement constante de 20 m. environ [1].

Tel est dans son état actuel le rempart qui termine au sud Châteaumeillant. A qui maintenant doit-on en attribuer la construction ? Aux Celtes ou aux Romains ? — Probablement aux Celtes. En effet le plateau que nous venons de décrire, avec ces ruisseaux qui le limitent, et cette levée de terre qui en suit les contours, offre dans son ensemble, (abstraction faite des fossés qui l'ont coupé ultérieurement), toutes les apparences d'un *oppidum* gaulois. D'un autre côté, de nombreuses

1. Cfr. sur la Pl. I, les profils AB, CD, EF.

sépultures romaines disséminées, comme nous le verrons, dans l'espace qui sépare la ville actuelle et le rempart qui nous occupe, fournissent la preuve qu'à partir d'une certaine époque tout au moins, les Romains avaient reporté plus au nord leurs habitations; car les cimetières romains étaient toujours placés en dehors des villes. A ces raisons topographiques, il serait désirable de pouvoir ajouter des raisons tirées de la découverte d'antiquités celtiques aux environs du rempart de Saint-Martin. Jusqu'ici, malheureusement, les rares débris de l'époque gauloise qui ont dû échapper à la « romanisation » de Châteaumeillant, ou n'ont pas été exhumés, ou n'ont pas été reconnus. On ne peut guère citer, comme pouvant remonter à cette date, qu'un fer de cheval d'une forme singulière, décrit en 1874 par M. de Kersers[1]. Avec ce fer, le rempart de Saint-Martin serait donc, si nos conjectures sont exactes, le seul reste gaulois de Châteaumeillant dont le nom ancien, *Mediolanum*, atteste d'ailleurs l'origine celtique. — En tout cas, s'il faut attribuer au rempart de Saint-Martin une origine

1. B. de Kersers, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, t. V, p. XIV : « Le fer à clous paraît avoir eu une origine gauloise. Nous signalons à cette occasion un fer de cheval découvert il y a quelques années à Châteaumeillant, dans le sol essentiellement gallo-romain du faubourg Saint-Martin. Ce fer, percé de sept trous et fermé à l'arrière, a son pourtour antérieur garni de dents en saillie, au droit de chaque trou, comme si le percement avait repoussé et élargi le fer ; de plus, il est muni d'une plaque qui devait s'étendre sous la fourchette ; enfin les extrémités se prolongent à l'arrière en deux saillies ou crampons avec des rivets. Cette forme est certainement peu connue, et quel qu'en soit l'âge et la destination, nous devons la faire connaître. Nous en donnons un dessin. »

romaine, il faut au moins admettre qu'il remonte aux premiers temps de la conquête, et qu'il fut abandonné par la suite comme moyen de défense, et remplacé par un *castrum* dont nous essaierons de déterminer l'emplacement et la date, après avoir passé en revue les diverses antiquités romaines trouvées dans le faubourg Saint-Martin, et indiqué leur distribution générale.

3. — *Antiquités gallo-romaines diverses ; débris sculptés.* — Parmi ces antiquités, qui sont de diverses natures, se trouvent notamment des tuiles, des débris sculptés, des pièces de monnaie, et de nombreuses poteries, ayant pour la plupart un caractère funéraire. Je ne parlerai que pour mémoire d'une vingtaine de squelettes découverts à diverses époques et en divers endroits du faubourg, par exemple aux points *a*, *b*, *c*. Complètement nus, sans aucun bijou, enterrés presqu'à fleur de sol, et dans des positions quelconques qui dénotent une mort violente, ces squelettes ne me paraissent nullement contemporains des sépultures gallo-romaines du voisinage. Un certain nombre d'entre eux en effet, ceux du point *a*, se trouvaient couchés en quelque sorte sur un lit de tuiles, de pierres et de débris de poteries de l'époque romaine [1]. Les édifices romains étaient donc détruits depuis longtemps lors de l'inhumation sommaire de ces cadavres ; aussi j'incline à y voir les victimes de quelque combat du moyen âge [2].

1. On peut en dire à peu près autant des squelettes du point *c*, découverts en février 1884.

2. En 1868, on a trouvé au domaine des Grandes-Barres, près de Jouet (Cher), au travers des fondations d'une villa gallo-ro-

Les sièges et les batailles n'ont pas manqué autour de Châteaumeillant pour justifier cette assertion [1].

Ce n'est pas dans le voisinage immédiat du rempart de Saint-Martin, dont l'esplanade, simplement cultivée, a été jusqu'ici peu fouillée, mais un peu plus au nord, dans la région bâtie, et par conséquent la plus remuée, que les découvertes sont fréquentes. Cette région mérite plus que toute autre d'être appelée, selon l'heureuse expression de M. de Kersers, « un sol essentiellement gallo-romain » [2]. On n'y peut donner le moindre coup de pioche, sans faire apparaître des fragments de tuiles ou de poteries, ou sans rencontrer des carrelages, du béton, du mortier, des pans de mur détruits, parfois même des monnaies impériales et des débris sculptés. Ainsi en *d*, on a trouvé un carrelage épais de 6 cent., posé sur un béton formé de mortier et de tuileaux, et reposant lui-même sur un lit de pierre. D'*e* en *f*, une espèce de rue maçonnée traverse des jardins, remplis de débris romains de toute sorte qu'on est

maine, plusieurs squelettes ensevelis dans les mêmes conditions que ceux qui nous occupent, c'est-à-dire « entourés de débris de constructions antiques entassés pêle-mêle, de fragments de briques, de pierres, de tuiles à rebord, de mortier, etc... » Sans se laisser influencer par ces circonstances, M. de Kersers a conclu qu'il lui était « impossible de voir là des traces d'inhumation contemporaines de la construction ». (*Mém. des Antiq. du Centre*, t. II, p. 25-27.)

1. Notamment en 1152, 1569, 1589, etc. (*Not. hist. sur Châteaumeillant*, p 61, 120, 127.)

2. *Mém. des Ant. du Centre*, t. V, p. XIV. — Il faut y joindre la région qui s'étend au sud du « camp » de Saint-Martin. C'est là que se trouve le vignoble des Pendures, où François Robin trouva, en 1783, des amphores et des médailles, et où les fragments de tuiles et de poteries abondent encore aujourd'hui. (Cfr. et rectifier ma *Notice hist.*, p. 12, texte et note 1.)

obligé d'enlever pour pouvoir cultiver. — En *k*, dans la région la plus riche, M. Charles Rollin trouva, il y a une vingtaine d'années, en défonçant son jardin, les fondations d'une pièce rectangulaire, d'environ 6 m. de long sur 3 m. de large, et dont le grand axe était orienté du sud-ouest au nord-est. Cette pièce était pavée en mosaïque, à environ 60 cent. au-dessous du sol. Elle avait été recouverte d'enduits de diverses couleurs, dont on a trouvé de nombreux débris. Les uns sont d'un rouge brun, ou blancs avec des filets rouges de largeur variable. D'autres portent des traces de feuilles et de fleurs d'une teinte verdâtre, ou simplement des filets verdâtres. Un conduit formé de deux tuiles creuses, jointes par leurs bords longitudinaux, et déposées dans une petite tranchée rectangulaire, traversait cette salle, qu'il abordait par le nord-est. A la sortie, il changeait de direction, et se dirigeait vers l'ouest. Il allait probablement aboutir à la Sinaise, qui coule à 100 m. de là. — A travers ces vestiges d'édifices, on trouve en grande quantité des fragments de briques et de tuiles, plates ou creuses. Quelques-unes des tuiles plates (*tegulæ*) portent des stries régulières de formes diverses, généralement ondulées; c'est une ornementation qu'on rencontre assez fréquemment [1]. Les *tegulæ* de Châteaumeillant, ou tout au moins certaines *tegulæ*, ont 42 cent.

1. Par exemple dans la carrière de serpentine d'Armelle. (*Not. hist. sur Châteaumeillant*, p. 25.) Je possède un fragment de tuile qui en provient, et dont les stries, larges de 7 millimètres et espacées d'autant, sont ondulées, avec des ressauts en forme d'escalier de 4 en 4 centimètres.

de long [1]. Elles sont pourvues aux extrémités de leurs rebords d'encoches en forme de prisme triangulaire, et disposées en sens inverse les unes des autres, ce qui leur permet de s'emboîter très-facilement. Les tuiles trouvées à Bourges, chez M. Boutet, au coin des rues Saint-Paul et Barbarin, présentent des encoches quadrangulaires, dont la disposition est beaucoup moins ingénieuse [2].

Les débris sculptés sont naturellement plus rares que les fragments de tuiles. Je puis citer cependant : une tête en pierre de grès, de 25 cent. de haut sur 20 cent. de large (Pl. II, n° 4), encastrée aujourd'hui dans le pignon d'une maison du faubourg (Pl. I, *g*);—un fragment de fût de colonne, cylindrique et lisse, découvert par M. Rollin, en déblayant un puits funéraire situé tout près de la salle *k* dont j'ai parlé plus haut, salle d'où le fût en question doit provenir (Pl. I, 4) ; — et enfin deux fragments qui ont été trouvés au pied même du rempart de Saint-Martin, et qui méritent une description spéciale.

Le premier est un fût de colonne cylindrique à feuilles imbriquées, bien conservé, de 91 cent. de hauteur, sur 40 cent. de diamètre (Pl. II, n° 1). Dans les deux bases, sont pratiqués des trous coniques assez profonds, qui ont dû servir à loger des tenons de scellement ou les poupées du tour employé pour arrondir le

1. J'ignore la largeur de ces *tegulæ*, n'en ayant pas vu d'intactes. Elles pouvaient avoir de 30 à 35 centimètres.

2. Cfr. *Mém. des Antiq. du Centre*, t. I, p. v et vi, et la planche y annexée.

fût. Les feuilles qui le couvrent ont 12 cent. de largeur maximum, et sont identiques comme forme à celles que l'on remarque sur plusieurs fragments de colonne conservés au Musée lapidaire de Bourges [1], ou sur les portions de fût adhérentes aux quatre chapiteaux sculptés, découverts au Blanc (Indre), par M. l'abbé Voisin, dans les ruines d'une villa gallo-romaine [2]. Ces feuillages imbriqués, dont la pointe était tournée tantôt vers le haut, et tantôt vers le bas, sont d'ailleurs très-communs en France [3]. Le fût de colonne que je viens de décrire a été découvert au mois de septembre 1880, à 100 m. du pont-viaduc de la Salle (Pl. I, 15), par des ouvriers travaillant au déblai du chemin de fer de Tours à Montluçon qui entame légèrement le versant du plateau de Châteaumeillant. Autour du fût gisaient des fragments de tuiles à rebord. — Quelques jours plus tard, et presque au même endroit, on trouva un second débris de monument. C'est une pierre à peu près cubique, de 24 cent. de haut, sculptée sur deux faces, et paraissant être l'encoignure d'une frise (Pl II, nos 2 et 3). L'une des faces, à peu près intacte, a 35 cent. de large. Elle offre comme ornement principal une fleur ou feuille à trois pétales dentelés, aux nervures très-fouillées, et dont la tige forme un gracieux enroulement, un peu dégradé malheureusement à la partie

1. *Catal. du Musée lap.*, nos 23 et 25. (Dans les *Mém. des Ant. du Centre*, t. IV, p. 11, 12.) — *Adde* de Caumont, *op. cit.*, p. 89.
2. Abbé Voisin. *Villa rom. découv. au Blanc*, dans les *Mém. des Ant. du Centre*, t. III, p. 27; et dans le *Congrès archéol. de Châteauroux. en 1873*, Paris-Tours, 1874, in-8°, p. 114-115.
3. Cfr. de Caumont, *op. cit.*, p. 88-89.

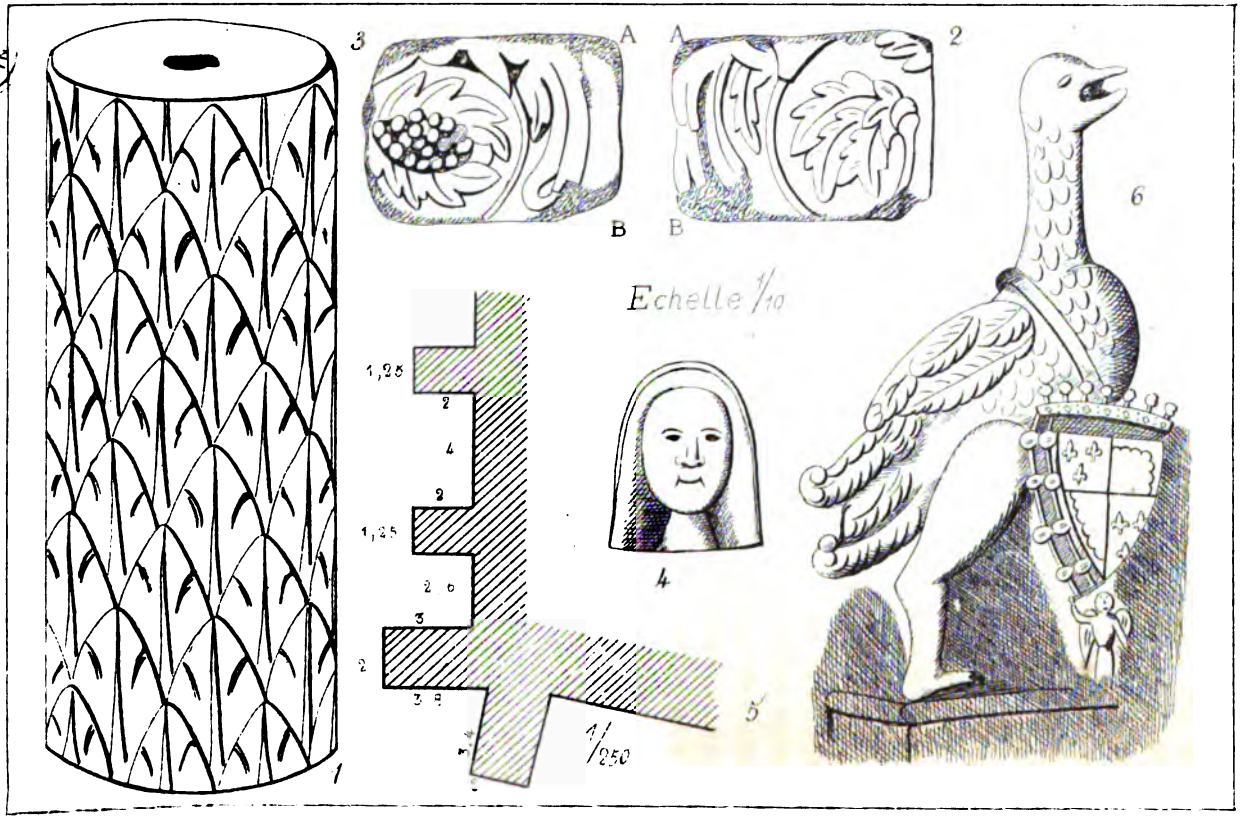

PL. II

inférieure. L'autre face, qui devait être beaucoup plus large que la première, et être placée en *façade*, a été brisée à une époque ancienne, et n'a plus aujourd'hui que 30 à 34 cent. de large. Outre quelques tiges contournées et quelques feuilles lancéolées à nervures profondes, on y trouve sculptée une espèce de grappe de raisin dans une couronne de feuilles semblables aux précédentes. Ce fragment de frise offre au point de vue de l'ornementation une certaine ressemblance avec une frise trouvée à Vieux et dessinée par M. de Caumont [1].

La pierre dont est formé le fût de colonne de Châteaumeillant est très-grossière et fort peu homogène. Elle est constituée par des grains de silice épais, cimentés entre eux par de l'argile. Quelquefois ces grains sont de véritables cailloux, atteignant jusqu'à 2 cent. de long, et saillant çà et là de la colonne ; car le ciseau du sculpteur n'a pu mordre sur eux. La pierre de la frise est de nature semblable ; mais elle est beaucoup plus compacte et plus homogène, ce qui a permis au sculpteur de la fouiller davantage. Il y a telle nervure de feuille qui a 1 cent. de profondeur ! Il fallait une véritable audace pour oser se servir de pareils matériaux, et un véritable talent pour arriver aux résultats obtenus. La couleur des deux pierres est légèrement rougeâtre ; mais cette coloration est purement superficielle et due à leur long séjour dans le sol. A la moindre cassure en effet, réapparaît la teinte blanchâtre

1. De Caumont, *op. cit.*, p. 427.

qu'elles devaient avoir à l'origine.— Malgré cette différence dans la qualité de la pierre, il est probable, en raison des circonstances de leur découverte, que fût et frise appartenaient à un même édifice, à un temple peut-être, situé en dehors de toute enceinte, comme cela arrivait fréquemment.

4. — *Céramique gallo-romaine : amphores, poteries diverses, marques de potiers.* — Ce sont les produits céramiques, et principalement les amphores, qui se rencontrent le plus abondamment dans les fouilles. Les amphores, intactes, brisées, ou en débris, ont été trouvées de tout temps en telle quantité, que je dois me borner à mentionner les découvertes les plus récentes ou les plus considérables. Elles offrent de l'intérêt, non-seulement au point de vue céramique, mais aussi au point de vue funéraire ; car elles ont pour la plupart été trouvées dans des sépultures, ce qui explique précisément leur grand nombre. Il conviendra donc de les examiner à ce double point de vue. — Au point de vue céramique, les amphores de Châteaumeillant présentent une grande variété de types. Les unes, en terre blanche relativement assez fine, sont très-élancées de forme ; le pied est très-effilé ; le profil de la panse est presque vertical, et son diamètre maximum varie de 25 à 30 centim. au plus. Ce sont les amphores les plus jolies et aussi les moins nombreuses. On en a trouvé plusieurs au point *h*, mesurant 60 cent. de hauteur jusqu'au bas des anses ; aucune malheureusement n'était intacte. On en peut voir également deux ou trois, qui surmontent des toitures de lucarne dans

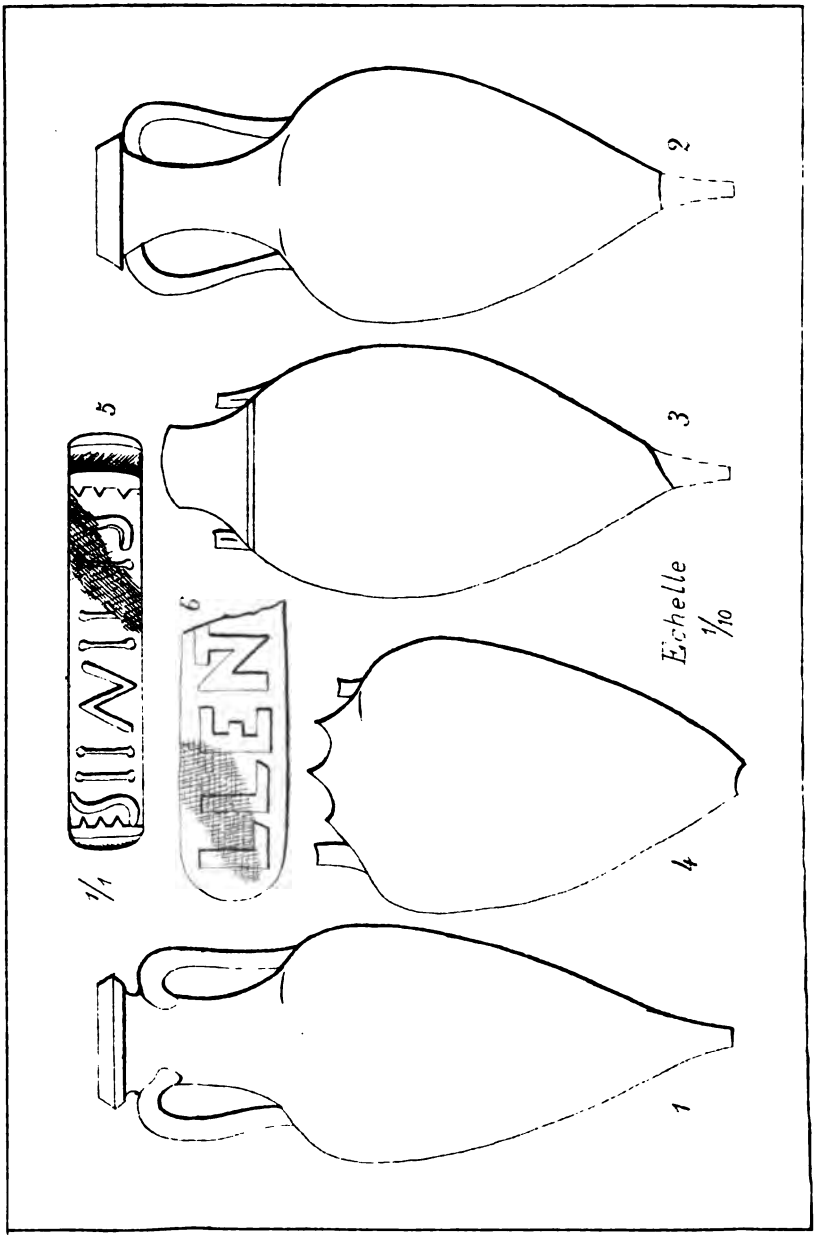

Amphores de Châteaumeillant

le faubourg. Des débris ont été aussi rencontrés en *f* et ailleurs. Viennent ensuite différentes espèces d'amphores en terre rouge, de forme moins élégante que les précédentes. Leur diamètre maximum est ordinairement de 33 à 35 centimètres, et leur hauteur totale de 85 cent. La planche III donne le dessin de quelques types : type à anses droites et à col court [1], type à anses courbes et à col étroit [2], type à forme ovoïde très-accentuée, type à forme trapue de fabrication peu soignée [3]. Certaines amphores très-grossières, dont le pied affecte la forme particulière rencontrée en 1880 dans les fouilles du Gessé [4], ont jusqu'à 25 et 27 millimètres d'épaisseur ! Malgré la variété des types des amphores de Châteaumeillant, je n'en ai pas encore observé de semblables aux grandes amphores de Primelles [5] et de Fontillet [6].

En dehors des amphores, on a encore trouvé, mais en moins grande quantité, des fragments de poteries, de pâte très-diverse, depuis la fine poterie rouge dite de Samos avec ornements et personnages en relief, jusqu'à la vulgaire poterie jaune ou grise. Quelques vases

1. Pl. III. n° 1. Cette amphore, qui appartient à M. Édouard Delestang, provient de la fosse *i*. (Cfr. *infrà*. n° 5.)
2. Pl. III. n° 2. Provient de la fosse *j*. (Cfr. *infrà*. n° 6.)
3. Pl. III, n°s 3 et 4.
4. Cfr. ma *Note* IV, (Pl. III. n° 5), dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, t. IX. 1881.
5. Eug. de Beaurepaire, *Le Puits funéraire de Primelles*, Pl. I, (*ibid.*, t. II, p. 33) Cette planche est reproduite dans De Caumont, *op. cit.*, p. 580 ; mais la légende indique par erreur *Dun-le-Roi*, au lieu de *Primelles*.
6. Ch. de Lasgardière, *Sépult. gallo-rom. de Fontillet*, Pl. I, n° 3, (*ibid.*, t. V. p. 62).

ont été trouvés intacts ou à peu près. C'est d'abord un petit cruchon à deux anses, en terre commune, d'environ 20 cent. de haut ;—puis un vase à large panse, de même hauteur, d'une terre noire très-fine (type dit de Campanie), mais malheureusement brisé en quatre morceaux ; il est orné d'un cercle de guillochures, à peu près vers le milieu de sa hauteur, et se termine à la partie supérieure par un rebord assez saillant. Ces deux vases ont été trouvés en septembre 1881 au fond d'un puits funéraire (*infrà* n° 6).— En septembre 1883, de la fosse funéraire *i*, située non loin de ce puits (*infrà* n° 5), on a exhumé une sorte de broc en terre rouge à une seule anse, d'environ 30 cent. de haut, assez bien conservé. — Enfin tout récemment (février 1884), ont été recueillis presqu'à fleur de terre et dans la même région, une sorte de terrine en terre grise, mesurant 13 cent. de haut et 25 cent. d'ouverture ; deux plats à bec en terre rouge pâle, de 20 cent. et 17 cent. de diamètre sur 8 cent. et 7 cent. de hauteur ; une petite bouteille en terre commune, à pied très-effilé, de forme assez singulière, et mesurant seulement 8 cent. de haut et 5 cent. de diamètre à la panse [1] ; enfin quelques fragments de poterie samienne [2].

Ces fragments, dont la couverte extrêmement dure ne peut être entamée par les pointes de couteau, portent des dessins en relief assez curieux. Sur l'un d'eux, qui appartient au bord d'un grand bol, on voit d'abord

1. Cfr Pl. IV, n°s 1, 2, 3.
2. Tous ces objets ont été trouvés par le sieur Baujan au point 14, Pl. I ; cfr *infrà* n° 5.

PL. IV

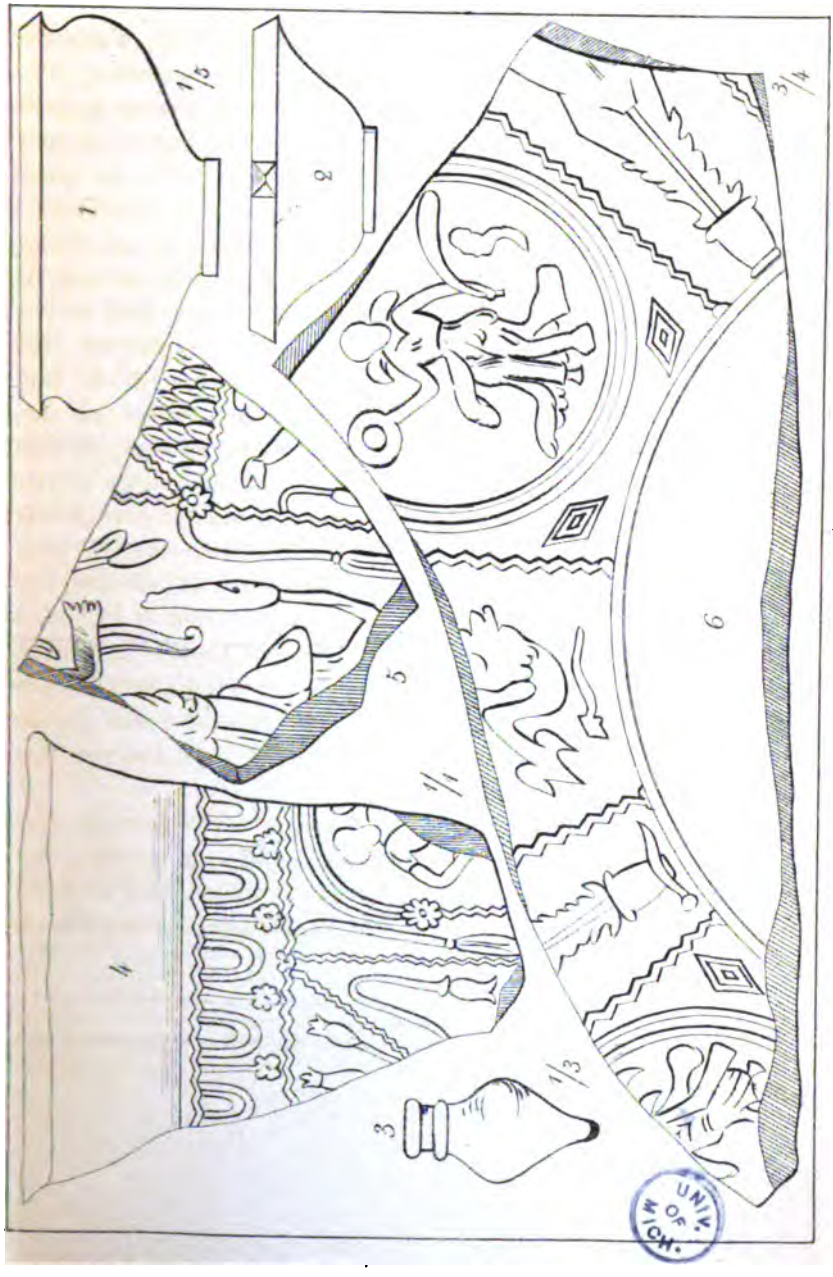

une sorte de frise, formée d'une guirlande d'oves séparées par des pendants à glands [1]; et au-dessous, à droite, sous une double arcade dont le pilastre est formé par une simple ligne en zigzag, la partie supérieure (tête, épaule, bras) d'un personnage de petite dimension ; à gauche, quelques tiges de plantes droites ou contournées, séparées par des lignes en zigzag. (Pl. IV, n° 4.) Sur un autre fragment, dont le relief est très-accentué, et qui doit appartenir à la partie inférieure du même bol, se voit une décoration du même genre : à gauche, les plis d'une robe, un bras et une main ; à droite, des tiges contournées, de petites feuilles imbriquées, des lignes en zigzag, et peut-être un bras. (Pl. IV, n° 5.) Ces deux fragments sont malheureusement trop petits pour permettre de reconstituer l'ensemble de l'ornementation dont ils faisaient partie. Un troisième fragment, appartenant à un autre vase, une sorte de bol large et bas (*patina*), permet au contraire de se faire une idée moins incomplète des ornements qui le couvraient, ornements d'ailleurs plus simples et aussi moins soignés que ceux des fragments précédents. La décoration entière se composait de trois motifs différents, se succédant quatre fois dans le même ordre, et séparés les uns des autres par une ligne en zigzag. Le motif principal consiste en un médaillon de 5 cent. de diamètre, formé de deux cercles, au centre desquels apparaît une femme, vêtue d'une tunique et d'une robe aux plis flottants, et tenant à la main droite

1. Ce genre de frise est extrêmement commun sur les poteries de Samos décorées ; cfr de Caumont, *op. cit.*, p. 567.

une couronne, et à la main gauche une sorte de sceptre recourbé. Les tympans compris entre le médaillon et les lignes de séparation sont occupés par des losanges géminés. A droite du médaillon, dans une seconde zone plus étroite, figure, hissé sur une sorte de piédestal, un personnage nu, à pieds de bouc, un *capripes*. A gauche du médaillon, un dauphin occupe la partie inférieure de la troisième zone[1]. La partie supérieure du vase étant brisée, il est impossible de savoir comment se terminait la décoration. (Pl. IV, n° 6.) A ces divers morceaux, il faut encore joindre un fond de *patina* portant à l'intérieur une marque de potier.

Ces *marques* ou estampilles de potiers sont fort rares à Châteaumeillant; ce qui tient peut-être à ce qu'on n'y fait pas suffisamment attention. Jusqu'ici je n'en ai vu que trois ; encore l'une d'elles est-elle incomplète.— Celle qui est imprimée sur le fond de *patina* est petite et assez mal frappée. Les lettres, au nombre de quatre, dont deux peu lisibles, occupent un espace de 15 millim. de long sur 2 millim. de haut. Il paraît y avoir M(ON)O. Il convient de rapprocher cette marque de la marque MONOI, qui se lit également sur un fond de *patina*, recueilli à Bourges dans les fouilles du Fin-Renard[2].— L'autre estampille entière, beaucoup plus grande, est imprimée sur un fragment trouvé dans la fosse funéraire *i*, et appartenant au rebord supérieur d'une amphore en terre rouge. Elle mesure 54 millim. de long

1. Le dauphin est un motif assez fréquent d'ornementation. Cfr de Caumont. *op. cit.*, p. 564-565.
2. Cfr *Mém. des Antiq. du Centre*, t. X, p. 48.

sur 10 millim. de haut, et se termine à chaque extrémité par une dépression assez forte, qui limite à 45 millim. l'espace occupé par le nom même du potier. (Pl. III, n° 5.) Ce nom se compose de lettres droites (sauf l'N), régulières, et assez fines, mais d'un relief très-peu prononcé. Les premières seules sont faciles à lire. Après un examen attentif, je me suis arrêté à la lecture : SIINILIS. Le double I du début n'est pas douteux. On en connaît d'ailleurs plusieurs exemples, notamment dans l'épigraphie du Berry [1]. Il constitue la forme archaïque de l'E, forme dérivée de l'H grec. Le nom doit donc se lire : SENILIS. On a trouvé ce nom dans l'Allier, à Limoges, à Tongres, et à Augst ; et sous la forme SENILI à Poitiers [2]. — La troisième marque provient d'une fosse située en *j* (*infrà* n° 6). Elle est imprimée sur un fragment du bord, vertical, d'un grand vase, fragment qui ne la porte pas entière et dont on n'a pu retrouver la suite. Dans son état actuel, la marque mesure 37 millim. de long sur 13 millim. de large. Les lettres, au nombre de cinq, sont droites, larges, et à relief très-accentué, surtout pour les trois dernières. Les deux premières sont moins lisibles ; mais étant données les parties apparentes, on ne peut lire autre chose que LLENT.... L'N et le T sont liés. (Pl. III, n° 6.) Le nom complet devait être LLENT (VLI), forme rencontrée à Mayence.

1. Cfr de Caumont, *op. cit.*, p. 557 ; — et *Mém. des Antiq. du Centre*, t. IV, p. 22, 132, 143, 144, 148 ; — t VIII, p. LXXX ; — t. X, p. 78.

2. Renseignements dus à l'obligeance de M. Ch. de Laugardière.

Telles sont les observations que peut suggérer l'examen des poteries gallo-romaines de Châteaumeillant, considérées au point de vue céramique. Il est temps maintenant de les étudier sous le rapport funéraire, et de passer à l'étude plus intéressante des sépultures.

5. — *Le cimetière gallo-romain ; fosses funéraires.* — Les sépultures romaines offrent, comme on le sait, des formes très-variées. A Châteaumeillant, trois formes surtout paraissent avoir dominé : les fosses funéraires analogues à celles de Primelles et de Fontillet, les chambres sépulcrales comme à Neuvy-Pailloux, les puits funéraires comme à Troussepoil (Vendée) et ailleurs. — Quelques découvertes récentes, que je vais analyser rapidement, ont mis en évidence à Châteaumeillant ce triple mode de sépulture. Jusqu'alors, fosses, chambres, et puits, avaient été fouillés sans qu'on se rendît compte de la disposition des lieux ; et les renseignements vagues et incomplets qui m'étaient fournis me permettaient seulement de soupçonner, mais non d'affirmer, le caractère funéraire des amphores et autres poteries que de temps à autre on exhumait du sol.

C'est le 29 avril 1882, qu'une découverte mieux observée vint lever tous mes doutes. Un vigneron, le sieur Saintjust, creusant une fosse près du mur de sa grange, au point *i*, rencontra des morceaux de poterie qui résistaient sous sa bêche, et ne tarda pas à voir apparaître une amphore intacte. En poursuivant son déblai, il en trouva d'autres, dont plusieurs entières ;

quelques-unes plus ou moins endommagées, le reste en débris, en tout une trentaine. La fouille, continuée par le voisin immédiat de Saintjust, le sieur Durand, fournit encore trois amphores, et de plus la partie supérieure d'une bouteille en verre de forme analogue à celle du Gessé [1], quelques fragments de poteries diverses, parmi lesquels le fragment portant la marque SIINILIS (*suprà* n° 4), et une sorte de tête de cheval ou de mouton en terre rouge, très-grossièrement faite [2]. Depuis, a été découvert le broc en terre rouge dont il a été question plus haut, (*suprà* n° 4). Enfin, détail caractéristique, la fosse contenait du charbon et des ossements. Malheureusement ces ossements, qui étaient en assez petite quantité, et qui ont paru à l'inventeur être des ossements d'animaux, n'ont pas été conservés. Tout cela était enfoui, à peu près à un mètre de profondeur, dans un petit espace rectangulaire, mesurant environ 4 m. de l'ouest à l'est, et 1 m. 50 du nord au sud. Les amphores n'étaient point disposées au hasard ; elles étaient pressées les unes contre les autres, l'orifice tourné vers le bas, la pointe en l'air, légèrement inclinée vers l'ouest. Elles appartiennent à des types divers, mais ont toutes 85 cent. de hauteur. Les pointes de celles qui étaient intactes se trouvaient donc à moins de 30 à 40 cent. de profondeur, autant dire à fleur de terre ; aussi la plupart ont-elles été brisées.

1. Cfr ma *Note IV*, Pl. II, n° 2, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, t. IX. — *Adde ibid.*, t. X. p. 56, n° 10, et pl. y annexée, fig. 10.

2. Ce doit être un jouet d'enfant ou une caricature ; cfr de Caumont, *op. cit.*, p. 587.

Cette disposition rappelle tout-à-fait celle des sépultures de Primelles et de Fontillet, dans le Cher. A Primelles, la fosse légèrement ovoïde contenait quatre amphores, d'1 m. 09 de haut. Deux était debout, les deux autres s'étaient inclinées par suite du tassement des terres. Entre elles, plus de 120 poteries de diverses natures, et à leur niveau des cendres, du charbon, et des ossements d'animaux (notamment de sangliers) avaient été, dit M. de Beaurepaire, à qui nous empruntons ces détails, « disposés avec un soin religieux [1]. »— A Fontillet, même ordonnance : dans la fosse, rectangulaire, se trouvaient dix amphores semblables à celles de Primelles, placées contre la paroi nord, et légèrement inclinées de l'ouest à l'est. Toute l'aire de la sépulture était garnie de vases de terre en quantité innombrable, et de divers ossements d'animaux, à côté desquels gisait un squelette [2]. — On retrouve là les principaux caractères de la fosse *i*. Il est donc difficile d'en douter : la fosse *i* est une fosse funéraire. Il y a toutefois une différence à noter entre les trois fosses de Primelles, Fontillet, et Châteaumeillant. Dans les deux premières, les amphores étaient debout, et renfermaient, à Primelles, des ossements d'oiseaux, à Fontillet, des cendres mélangées de charbon. A Châteaumeillant elles étaient vides, mais en même temps elles étaient renversées. Ailleurs elles sont couchées

1. Eug. de Beaurepaire, *loc. cit.*, p. 33, 35. 36, 41. — Primelles est située entre Mareuil et Lunery (Cher).

2. Vicomte Ch. de Laugardière, *loc. cit.*, p. 39, 40, 42, 49, 51. — Fontillet fait partie de la commune de Berry-Bouy, près Bourges.

(*fosse* 5). Il n'y a pas lieu, je crois, d'attacher grande importance à cette diversité. Ce sont là des détails d'arrangement qu'il est naturel de voir varier d'un lieu à l'autre. — Les amphores de la fosse *i* sont aujourd'hui dispersées en plusieurs mains. L'une d'elles a figuré à l'exposition des Beaux-Arts de Châteauroux, en 1882, et a été gravée sur l'une des pages du catalogue [1]. Quatre autres, intactes ou à peu près, appartiennent à M. Édouard Delestang [2]. J'en ai vu chez le sieur Saintjust, en juillet 1882, huit à peu près entières, quatre à demi brisées, et des débris permettant d'en reconstituer cinq ou six autres.

Près de la fosse *i*, se trouvaient certainement d'autres sépultures à amphores. En effet chez le sieur Saintjust lui-même, en creusant les fondations du mur est de sa grange, on avait déjà trouvé en juillet 1879, trois amphores, dont une intacte, et deux ayant les anses brisées; la fouille n'a pas été poursuivie. — Quelques années auparavant, en 1870, dans la cour de la maison voisine, chez le sieur Baujan, on avait également découvert une douzaine d'amphores, parmi lesquelles 5 ou 6 entières (Pl. I, point *l*.) L'une appartient maintenant à M. le Curé de Châteaumeillant; d'autres à M. Dorothé de Froment. Au même endroit, détail intéressant, ont été recueillies deux monnaies impériales. L'une, de l'empereur Commode, admirablement conservée, était renfermée dans l'une des amphores. Sur l'autre, en partie fruste, je n'ai pu

1. Cfr *Mém. des Antiq. du Centre*, t. X, p. VI.
2. La plus jolie est dessinée Pl. III, n° 1.

apercevoir : au droit que les lettres.... IANVS AVGV..., entourant une tête à gauche, laurée ; et au revers une galère à cinq rameurs avec l'empereur en poupe ; au-dessous les traces du chiffre III. Cela suffit pour caractériser la monnaie, qui appartient à Adrien (*Hadrianus*). Les circonstances de cette trouvaille permettent de faire quelques hypothèses sur la date possible de nos fosses funéraires. M. de Laugardière, s'appuyant sur divers exemples, constate qu'en pays biturige « la grande amphore funéraire se montre dans les sépultures les plus reculées de l'époque gallo-romaine ». La fosse de Primelles notamment, datée approximativement par des monnaies d'Auguste, et celle de Fontillet, par des poteries analogues à celles du Mont-Beuvray, doivent être attribuées aux premiers temps de l'occupation romaine[1]. Mais à Châteaumeillant, les deux monnaies d'Adrien et de Commode nous interdisent de remonter aussi haut ; et comme on peut sans invraisemblance les considérer comme donnant la date approchée des sépultures voisines, celles-ci ne sauraient, on le voit, être antérieures à la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne. — Enfin dans la même région, au point 13, il faut signaler encore la découverte toute récente faite par le sieur Baujan, d'une vingtaine d'amphores, intactes ou brisées, de quelques fragments de poteries et de tuiles, et d'ossements incinérés d'hommes et d'animaux (fév. 1884). En même temps, le sieur Baujan trouvait au point *c* trois squelettes (cf. *suprà* no 3) ; et

1. Ch. de Laugardière, *loc. cit.*, p. 58.

au point 14, une pièce de monnaie très-oxydée, un anneau de bronze de 17 cent. de diamètre intérieur, également oxydé, et les divers objets céramiques, terrine, plats, bouteille, etc... que j'ai décrits plus haut (*suprà n°* 4). La terrine et les deux plats étaient placés dans le sol, en ligne droite, l'orifice en bas, à 20 ou 25 cent. les uns des autres. Cette disposition et la présence de quelques ossements incinérés semblent indiquer encore une destination funéraire.

Si nous nous transportons maintenant à 150 m. au nord-est, dans le jardin de M. Charles Rollin, nous y trouverons, non loin de la salle *k*, toute une série de fosses du même genre que les précédentes (Pl. I, 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9), découvertes et fouillées vers 1850 et dans les années suivantes. La fosse 1 renfermait une vingtaine d'amphores et d'autres poteries, dont quelques-unes du type dit de Samos portaient des ornements et des scènes en relief, le tout pêle-mêle avec des ossements et des cendres noires. Dans la fosse 2, à 10 m. à peine à l'est de la précédente, se trouvaient de même une dizaine d'amphores intactes, des fragments d'amphores brisées, des os, des cendres, du charbon. Dans la fosse 3, au milieu de débris de poterie de diverses sortes, d'ossements et de cendres, on a recueilli une grande amphore, de plus d'1 m. de haut, achetée par M. Tarlier, architecte à Bourges. Dans la fosse 5, toujours avec des ossements, des cendres, des débris de charbon, se trouvaient douze amphores intactes, couchées à côté les unes des autres; l'une, hermétiquement fermée avec du ciment probablement, contenait un épais dépôt de tartrate de vin. Au point 6, un grand

trou carré, de 4 m. de côté environ, ne renfermait que des amphores brisées, quelques morceaux d'autres poteries, des os et des cendres. Au point 7, il y a une dizaine d'années, M. Rollin trouva dans un autre trou carré, de 2 m. de côté, peu profond, une amphore tout-à-fait intacte, une multitude de débris d'amphores brisées, quelques débris de poterie plus fine, et toujours des cendres, des ossements, et du charbon. Au point 9, il n'y avait que des ossements et du charbon, sans débris de poteries. La plupart des ossements trouvés dans les diverses fosses étaient des ossements d'animaux. Quant aux amphores, elles appartenaient aux types les plus divers, depuis la fine amphore en terre blanche, jusqu'à la grossière amphore en terre de brique, de 0 m. 25 m. d'épaisseur. — En remontant davantage encore vers le nord, il faut signaler une dernière trouvaille du même genre. En 1877, on découvrit au point *o*, dans la partie *centrale* de la ville, 17 amphores intactes. J'ignore si elles étaient accompagnées d'ossements et de cendres. La présence d'ossements ou de cendres au contraire a été constatée par M. Rollin dans *toutes* les fouilles qu'il a été conduit à faire. Le caractère funéraire des fosses de son jardin n'est donc pas douteux. Dans la région de ses fouilles, M. Rollin a recueilli une cinquantaine de pièces antiques, aujourd'hui dispersées.

6. — *Le cimetière gallo-romain (suite) ; chambres sépulcrales, et puits funéraires.* — Arrivons maintenant aux chambres sépulcrales. Ce sont encore des fosses, mais plus grandes que les précédentes, et couvertes

d'enduits colorés. Le type devenu classique en Bas-Berry de ces sortes de sépultures est le magnifique tombeau découvert en 1844 près de Neuvy-Pailloux (Indre). Il se composait d'une chambre presque carrée, d'environ 5 m. de côté, et dont les parois étaient couvertes de très-belles fresques. Cette chambre renfermait un squelette, et, entre autres objets, 57 amphores, placées debout sur deux rangs, et pressées l'une contre l'autre[1]. A Châteaumeillant, et sauf le luxe de la décoration, existaient des chambres sépulcrales analogues. Je ne rappelle que pour mémoire cette salle rectangulaire avec pavé de mosaïque et enduits colorés trouvée en *k* au sommet du plateau, et dont il a été question plus haut (*suprà* n° 3) ; car, malgré sa situation au milieu de sépultures, sa destination funéraire ne me paraît pas démontrée. Mais non loin de là, en *j*, chez M. Mérijon, drapier, une découverte d'attribution plus certaine a été faite au mois de janvier 1883. Dans une excavation située également au sommet du plateau, et qui semble avoir eu environ 4 mètres de long, 2 mètres de profondeur, et une largeur inconnue de plus de 2 mètres, on a trouvé 4 amphores entières, dont une debout et l'orifice en bas comme celles de la fosse *i*, et les trois autres couchées[2]. Une cinquième amphore, qui paraissait intacte, a été aperçue, mais n'a pas été déblayée. Les fouilles, comme

1. Cfr *Essai sur l'orig. du tombeau gaulois ou gallo-rom. de Neuvy-Pailloux*, par M. Thabaud de Linetière, précédé d'un *Rapport* de M. des Méloizes, Châteauroux, Migné, 1845, in-4°, *passim*.

2. V. le dessin de l'une d'elles, Pl. III, n° 2.

on le voit, sont restées incomplètes ; mais outre ces amphores, elles ont encore fourni d'assez nombreux fragments de poterie fine ou commune, parmi lesquels les débris d'une dizaine d'amphores semblables aux précédentes, et une vingtaine de fragments d'un enduit coloré en rouge cerise vif avec trois filets blancs. A côté de ces divers objets, comme à Neuvy-Pailloux et à Fontillet, gisait un squelette, dont les os, en quelque sorte ensablés, révèlent un long séjour dans la terre. C'est près de lui que se trouvait ce fragment de poterie portant la marque LLENT.... dont il a été question plus haut. — A quelques mètres au sud-est de la fosse *j*, en *n*, le sieur Boucherat découvrit peu de temps après une chambre de mêmes dimensions à peu près que la précédente, de 2 m. de profondeur, « peinte en rouge », et renfermant des débris d'amphores, des fragments de verre jaune semblables à ceux trouvés dans la sépulture E du Gessé [1], et enfin une urne cinéraire remplie de cendres et d'ossements calcinés.

On voit combien se pressent les sépultures romaines, et dans un espace relativement petit. Ce n'est pas tout; dans le même espace, qui évidemment fut à un moment donné le cimetière du *Mediolanum* romain, on trouve des *puits funéraires*. Ces puits-sépultures, qui sont aujourd'hui bien connus des archéologues, paraissent avoir été assez rares dans le Berry. En 1873, M. l'abbé Voisin constatait qu'on n'en avait encore « trouvé » (ou plutôt reconnu) que deux dans la région

1. Cfr ma *Note* IV, *loc. cit.*, p. 18. — *Adde Mem. des Antiq. du Centre*, t. X, p. 37.

sud-ouest de l'Indre, riche cependant en antiquités romaines : le premier à Méobec, le second à Paulnay [1]. A Bourges, un puits funéraire de 10 m. de profondeur a été exploré par M. Bourdaloue [2]. A peine en pourrait-on citer quelques autres [3]. Ailleurs, au contraire, ils sont beaucoup plus fréquents. Ainsi à Beaugency (Loiret), M. le vicomte Dufaur de Pibrac en a fouillé ou signalé 28 en 1857-1858 [4] ; à Troussepoil, dans la commune du Bernard (Vendée), M. l'abbé Baudry en a exploré de 1859 à 1873 plus de 20, sans compter les petites fosses cylindriques de moins de 5 m. de profondeur [5], etc. [6]. Dans ces puits, dont l'orifice a de 1 m. à 1 m. 50, et dont la profondeur varie de 5 à 20 m. et plus, on a trouvé les objets les plus divers (jusqu'à des bottines romaines !) ; mais dans tous, des ossements humains ou d'animaux de toutes sortes, et des vases ou fragments de vases de terre de toutes formes, et dans la plupart, des tuiles, des monnaies, des squelettes d'animaux divers, etc. [7].

1. Abbé Voisin. *Mém. sur la topographie et les monum. gallo-rom. de l'arrondiss. du Blanc.* (*Congrès archéol. de Châteauroux*, *op. cit.*, p. 117-118.)

2. Cfr Eug. de Beaurepaire, *loc. cit.*, p. 40.

3. Le *puits* funéraire de Primelles, comme l'appelle improprement M. de Beaurepaire, n'est pas un puits ; c'est une *fosse*.

4. Cfr comte de Rochambeau. *Mém. sur les sépult. en forme de puits*. Caen, Le Blanc-Hardel, 1864, br. in-8°, p. 29.

5. Cfr abbé Baudry, *Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée)*, La Roche-sur-Yon, Gasté, 1873, gr. in-8°, *passim*.

6. Pour plus de détails, cfr comte de Rochambeau, *ibid.*, p. 31, 32 ; — et : *Deuxième mém. sur les sépult. en forme de puits*. Paris, Bachelin, 1867, br. in-8°, p. 2 et 3.

7. La présence des ossements d'animaux dans les sépultures gallo-romaines nous est expliquée par un passage de César, qui

Ce sont des puits semblables qui existent à Châteaumeillant. Malheureusement ils ont été ou incomplètement fouillés, ou mal observés, et en résumé sont peu connus. On en trouve d'abord trois dans le jardin de M. Ch. Rollin, mêlés aux simples fosses funéraires. Le premier, situé au point 4, a été creusé jusqu'à 5 m. de profondeur ; il était rempli de pierres et d'ossements, notamment de dents de diverses espèces d'animaux. C'est là qu'a été trouvé le fût de colonne lisse signalé plus haut (*suprà n°* 3). Au point 8, un second puits, et au point 10, un troisième (en eau aujourd'hui) contenaient de même des ossements et des têtes d'animaux, mais pas de débris de poteries ; ces puits n'étaient pas murés. Au point 11, dans le jardin du sieur François Fradet, attenant au précédent, existe un quatrième puits d'environ 1 m. 20 de diamètre, et contenant au milieu d'ossements, de cendres, et de débris de charbon, des fragments d'amphores et d'autres poteries. Ce puits a été à peine exploré. Au contraire un autre puits, situé au point 12, a été entièrement fouillé, il y a déjà longtemps. Il était muré sur toute sa profondeur, et rempli d'ossements d'homme et d'animaux, parmi lesquels une tête de mouton. Il a 1 m. 30 de dia-

nous apprend que c'était une coutume gauloise de brûler avec le mort tout ce qui lui avait servi pendant sa vie, même les animaux (et même à l'origine les esclaves). C'est cette coutume qui a persisté sous la domination romaine. — César, *De bello gallico*, IV, 19 : « Funera sunt, pro cultu Gallorum, magnifica et sumptuosa ; omniaque, quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, *etiam animalia ;* ac paulo suprà hanc memoriam, servi et clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, unà cremabantur. »

mètre, dimension habituelle des puits funéraires. — Le puits *p*, dans le jardin du sieur Perrot, est le mieux connu. Il y a une dizaine d'années, ce puits qui était rempli de débris de poteries de toutes sortes, d'ossements, et de terre, fut déblayé jusqu'à une profondeur de 7 m., dans l'espoir de rencontrer l'eau. Les débris extraits du puits, muré comme le précédent, furent réunis en tas dans le jardin voisin, et dispersés avec le temps ; aujourd'hui il n'en reste plus rien. En septembre 1881, le puits, où l'eau, n'arrivant que par infiltration, était insuffisante, fut creusé jusqu'à 11 m. A cette profondeur, le puisatier rencontra le solide, et reconnut que la paroi murée s'arrêtait. Il retrouva encore des ossements calcinés, une corne de bœuf, une tête de mouton, et des poteries gallo-romaines, entre autres le petit cruchon à deux anses et le vase noir de Campanie, que j'ai déjà décrits (*suprà* n° 4). Il recueillit aussi plusieurs morceaux d'un second vase noir, presque identique au précédent.

Voilà tout ce qu'à l'heure actuelle on peut dire sur les puits funéraires de *Mediolanum*. C'est peu sans doute; mais ce qui importait surtout, c'était de constater leur existence, et en même temps la variété des formes de sépultures usitées à Châteaumeillant [1]. Si au lieu d'être

1. Tout singulier qu'il paraisse, le système des puits funéraires n'est pas particulier à l'antiquité. On a trouvé des exemples de puits existant au moyen âge dans les églises, et servant de sépultures (notamment en 1864 à l'église Saint-Cyr d'Issoudun); et il paraît qu'à Naples le même mode d'inhumation est encore pratiqué aujourd'hui pour les indigents. — Cfr comte de Rochambeau, *ibid.*, p. 5 et 6.

situé sous une ville, et d'être ainsi fouillé à tort et à travers, le cimetière de *Mediolanum* se trouvait aujourd'hui en rase campagne, quelle belle étude de sépulcrologie biturige l'on y pourrait faire !

7. — *Le castrum gallo-romain et l'enceinte du moyen âge.* — Maintenant que nous connaissons la distribution générale des antiquités gallo-romaines et l'emplacement du cimetière gallo-romain, il devient assez facile de résoudre, avec une vraisemblance suffisante, les problèmes que peut présenter la topographie de *Mediolanum* sous la domination romaine.

Il est probable (puisqu'on trouve un peu partout des fragments de tuiles et autres vestiges d'édifices) qu'à l'origine les Romains occupèrent toute la partie sud du plateau, à l'abri de ce rempart de Saint-Martin que les Celtes leur avaient légué, ou que peut-être ils avaient construit eux-mêmes au début de la conquête. Mais, peu à peu, après un séjour dont il est difficile de déterminer la durée (un ou deux siècles), l'esplanade du rempart fut abandonnée, et les habitations se reportèrent plus au nord, dans une partie moins rétrécie du plateau. Ce fait résulte de ce que, pour se conformer aux règles habituelles, le cimetière n'a pu être établi dans la partie délaissée, que lorsqu'elle s'est trouvée par suite de son abandon en dehors du centre habité. Ce centre habité devait correspondre à peu près à la ville centrale moderne; c'est au moins ce qu'on peut conjecturer d'après les emplacements des diverses sépultures. On n'a pas, il est vrai, trouvé beaucoup d'antiquités romaines dans cette région de

la ville [1]. Mais d'abord les occasions de s'assurer par des fouilles de l'état réel du sous-sol y sont très-rares, et de plus on comprend que quinze siècles d'habitation continue aient pu faire disparaître la majeure partie des vestiges romains.

Au surplus, ces vestiges ont-ils bien réellement disparu ? Châteaumeillant conserve encore aujourd'hui les traces visibles de son enceinte du moyen âge : cette enceinte ne remonterait-elle pas aux temps gallo-romains ? — Cette question, qui mérite d'être examinée, me paraît comporter une réponse affirmative. L'enceinte en effet, sensiblement rectangulaire, limite, nous le verrons, la ville « centrale », c'est-à-dire précisément le lieu où l'emplacement du cimetière nous oblige à placer la ville romaine des derniers siècles. De plus, Châteaumeillant, appelé simplement *Mediolanum* sur le milliaire d'Allichamps et sur la carte de Peutinger [2], est désigné dans Grégoire de Tours et sur les monnaies mérovingiennes, sous le nom de *Castrum Mediolanense* ou *Castrum Mediolanum*, nom qui devait persister sous des formes diverses jusqu'à nos jours [3]. Or, *castrum,* dans la langue de Grégoire de Tours et de l'époque mérovingienne, s'applique aux

1. V. cependant la découverte d'amphores faite au point *o*, *suprà* n° 5 *in fine*.

2. Cfr ma *Notice hist.*, p. 16-18.

3. Grég. de Tours. VI, 31 : « Biturici vero cum xv millibus ad *Mediolanense Castrum* confluunt... » ; — monnaie mérov. : MEDIOLANO CASTRO. — *Adde* Aimoin, *De gestis Francorum*, III, 49 : « Sed Biturigi apud *Castrum Mediolanense*... » ; — Martyrol. d'Auxerre et d'Usuard : « In territorio Biturico, *Castro Mediolano*,... » ; — etc... Cfr ma *Notice hist.*, p. 34, 36, 28.

villes fortes ou enceintes fortifiées ne pouvant prétendre au rang de chef-lieu de *civitas* [1]. Donc antérieurement à Grégoire de Tours, Châteaumeillant était devenu un *castrum*, c'est-à-dire possédait une enceinte fortifiée. Or ce *castrum* ne peut pas être le rempart de Saint-Martin, très-utile sans doute pour protéger les abords de la ville, mais ne constituant pas une enceinte, et d'ailleurs trop éloigné du centre. D'un autre côté, le *castrum* romain n'a pas pu disparaître sans laisser de traces. Il ne reste donc qu'une hypothèse possible, à savoir que l'enceinte du moyen âge n'est que la continuation ou, si l'on veut, la transformation du *castrum* de Grégoire de Tours. Voilà pour l'emplacement. — Quant à la date, elle est assez difficile à préciser ; mais j'incline à la fixer à l'époque où les invasions barbares s'étendirent jusqu'au centre de la Gaule, c'est-à-dire dans les derniers temps de la domination romaine, par approximation au v[e] siècle. A cette époque, beaucoup de villes furent obligées de se fortifier pour résister aux envahisseurs ; et pour se fortifier plus efficacement, se rétrécirent. C'est là le grand évènement qui dut forcer « l'importante station romaine [2] » de *Mediolanum* à s'enfermer dans une enceinte étroite.

Cette enceinte était déterminée à l'ouest et à l'est par la pente naturelle du plateau, au sud et au nord

1. Cfr Longnon, *Géogr. de la Gaule au* VI[e] s., Paris, Hachette, 1878, gr in-8°, *passim* ; — et Alfred Jacobs, *Géogr. de Grég. de Tours*, à la suite de la trad. de Grég. de Tours, par Guizot, Paris, Didier, éd. de 1874, t. II, p. 273.

2. B. de Kersers, dans les *Mém. des Ant. du Centre*, t. I, p. 29.

par deux fossés presque parallèles, coupant le plateau respectivement à 550 et 950 m. du rempart de Saint-Martin. Elle formait, par conséquent, un rectangle irrégulier, ayant environ 300 m. de large sur 400 m. de long, ce qui lui donnait une superficie de 12 hectares seulement. Dans chaque côté de ce rectangle s'ouvrait une porte, sensiblement orientée vers l'un des quatre points cardinaux : la porte de Lignières au nord, la porte de la Châtre à l'ouest, la porte de Sainte-Sévère au sud, la porte de Culan à l'est. (Cfr., Pl. I, points Q, S, L, P.) On reconnaît là (c'est un nouvel argument) les quatre portes classiques des *castra* romains.

Des deux fossés qui servaient à former l'enceinte, il en est un qui est encore aujourd'hui assez bien conservé, c'est le fossé sud, creusé dans la partie la plus étranglée du plateau en GLH. (Pl. I.) La partie GL est encore nettement visible dans un jardin bordant la rivière ; mais c'est la partie LH qui a subi le moins de dégradations, et se prête par suite à des mesures suffisamment précises. En IJ, voici quelles sont les dimensions que j'ai relevées : la *crête* [1] et le fond du fossé ont 5 et 7 m. de large, l'escarpe et la contrescarpe 9 m. 50 et 7 m. 70 de longueur. En KH, la crête conserve la même largeur ; l'escarpe a 13 m. de long. Il n'y a pas de contrescarpe ; du pied du plateau au ruisseau de la Goutte-Noire s'étend une prairie. Dans

1. Cette expression n'est pas inexacte ; car on aperçoit encore les traces d'un léger talus intérieur, déformé par la culture des jardins qui de ce côté couvrent le plateau. Cette *crête*, plantée d'arbres, sert aujourd'hui de promenade publique. (Cfr ma *Notice hist.*, p. 39.)

toute la région IHN, l'escarpe a une pente raide et sensiblement uniforme de 35° environ. Il n'est pas besoin d'un long examen des lieux pour reconnaître que la terre extraite du fossé a été, en partie au moins, répandue sur les flancs du plateau de façon à en régulariser la pente. — Quant au fossé septentrional, il suivait la ligne sinueuse PQRS, qui part de la route de Culan et aboutit près de la Sinaise, et qui est désignée sur le plan cadastral de Châteaumeillant (dressé en 1810) sous le nom d'*ancien fossé*. Jusqu'au point Q, sur la route de Lignières, ce fossé est aujourd'hui remplacé par une rue secondaire, le long de laquelle il a été retrouvé en 1878 au point T, lorsqu'on creusa les fondations d'une écurie appartenant à M. Ch. Desages, notaire à Châteaumeillant. De Q en R, le fossé est encore nettement visible. D'R en S, sur la route de la Châtre, il n'y a plus de fossé ; mais le versant du plateau a été, comme en HN, arrondi de main d'homme.

Enfin, à peu près à égale distance entre les deux fossés, sur le bord-est du plateau, en M, se trouve une haute *motte* de terre, dont il est difficile d'indiquer la date précise de la construction et la destination originaire. Elle peut être contemporaine des fossés, ou leur être postérieure. Dans le premier cas, elle aura servi d'abord de poste d'observation au *castrum* gallo-romain, sauf à se transformer plus tard en *motte féodale*. Dans le second cas, elle doit remonter au IX^e^ ou X^e^ siècle seulement, et avoir eu alors dès l'origine le caractère de *motte féodale*. En tout cas, à un moment donné, elle eut certainement ce dernier carac-

tère, qu'il importe de noter parce qu'il entraînait certaines conséquences au point de vue du droit féodal [1]. La motte de Châteaumeillant, quoique fortement entamée au début de ce siècle, affecte encore une forme tronc-conique elliptique assez régulière. Le dessin qu'en donne Claude Chastillon, dans sa vue du *Chasteau Meliand* en 1655, est très-défectueux au point de vue des proportions ; la motte y paraît trop large pour sa hauteur [2].

Telle est dans son état actuel cette ancienne enceinte de Châteaumeillant, qui des temps gallo-romains aux temps modernes a traversé tout le moyen âge. Il faut se demander maintenant comment elle était fortifiée.

8. — *Fortifications antérieures à 1152 ; les églises et les chapelles.* — Pour répondre à cette question, il convient de distinguer suivant les époques. Jusqu'au milieu du XII[e] siècle, les fossés durent être couronnés de simples palissades en bois, et la motte surmontée d'un donjon, également en bois. Mais dès le XIII[e] siècle, la ville est ceinte de murailles, et la motte, abandonnée, remplacée comme moyen de défense par un château-fort en pierre. Voici quelles sont les raisons qui me paraissent justifier cette solution.

D'abord il est un fait certain, c'est que les *castra* ro-

1. Un acte de 1285 parle d'un « *cellier de la Motte* » ; cfr ma *Notice hist.*, p. 78-79.

2. Dans ma *Notice hist.*, Pl. II, j'ai donné le dessin de la motte d'après Chastillon, mais en la ramenant à des proportions plus rapprochées de la réalité.

mains de force moyenne étaient renforcés ainsi par des palissades ; donc tout au moins le *castrum* de Grégoire de Tours devait être fortifié de cette manière. Peut-être les palissades gallo-romaines furent-elles détruites par les vainqueurs de la grande bataille de 583 [1] ; mais les Franks et les premiers seigneurs féodaux ne modifièrent pas le système adopté. Nous savons en effet par les auteurs qui se sont occupés d'archéologie militaire, que sous les Carolingiens et les premiers Capétiens, les forteresses féodales furent pour la plupart des habitations de bois portées sur des tertres plus ou moins élevés, et défendues par des remparts de terre munis de fortes palissades. Ce n'est guère qu'aux XI[e] et XII[e] siècles que l'architecture militaire, comme l'architecture religieuse du reste, commença à faire de grands progrès, et à substituer la pierre au bois [2]. Cette substitution se fit, suivant les contrées, d'une manière plus ou moins rapide ; dans le Berry, d'après les recherches de M. B. de Kersers, elle fut assez lente. « Les enceintes murées urbaines, dit M. de Kersers, antérieures au XIV[e] siècle sont rares [3] ». Sancerre cependant a des murs dès 1178 ; et nous verrons que Châteaumeillant

1. Cfr et rectif. ma *Notice hist.*, p. 33-35.

2. Cfr B. de Kersers, *Essai sur l'archit. milit. et féodale dans le départ. du Cher*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, t. VI, p. 118 ; — et de Caumont, *op. cit., Archit. civile et milit.*, 3e éd., 1869, p. 392.

3. De Kersers, *ibid.*, p. 121. — Cette rareté ne peut être attribuée à une destruction ultérieure ; car nombre d'églises romanes subsistent encore en Berry. Force est donc de lui reconnaître une cause originelle (Cfr *ibid.*, p. 117-118), et de dire que, s'il reste peu d'enceintes en pierre antérieures au XIV[e] siècle, c'est qu'avant cette date, on en a peu construit.

vit probablement construire les siens vers la même époque. Mais jusque-là ses fortifications durent continuer à être, comme en beaucoup d'autres endroits, simplement de terre et de bois [1]. Il faut donc se représenter encore au XI^e^ siècle la ville entourée de ses fossés, en partie pleins d'eau, et couronnés par de hautes estacades en madriers verticaux fortement liés ensemble. De plus, au sommet de la *motte*, un donjon en bois (*lignea turris*), auquel on pouvait accéder par une sorte de pont incliné également en bois [2], permettait de dominer le pays environnant, d'observer en temps de siége les mouvements de l'ennemi, et de signaler aux défenseurs de la ville les points du rempart les plus menacés. Ces mottes à donjon sont assez nombreuses dans le Berry; et pour plusieurs d'entre elles, des actes du XIII^e^ siècle les montrent encore fortifiées de palissades [3].

Ces palissades d'ailleurs avaient un avantage sur certains murs de ville qui n'étaient qu'en pierre jointe

1. La ville de Lignières conserva jusqu'à la fin une partie de son enceinte en bois (*ibid.*, p. 122).

2. Cfr de Caumont, *op. cit.*, p. 404; — et R. de Lasteyrie, prof. d'archéol. à l'École des Chartes, *à son cours*.

3. Par un acte de 1203, Renaud, seigneur de Montfaucon, s'engage à « abattre le *paliz* de Herry toutes et quantes fois le comte Hervé l'en admonestera » (*Inv. des titres de Nevers*, par l'abbé de Marolles, col. 516; — B. de Kersers, *ibid.*, p. 121.) — Cfr *ibid.*, p. 119-121, et dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, t. II, p. 66 et suiv., l'énumération et la description des principales mottes féodales, situées dans le départ. du Cher. — Sur leur mode de construction, cfr un passage souvent cité de Jean de Colmieu (*Johannes de Colomedio*), *Vita beati Joannis, episcopi Morinorum*, dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes, édit. Carnandet, t. III, p. 414; reproduit par M. de Kersers, *ibid.*, p. 70-71.

avec de la terre sans mortier : elles résistaient mieux à l'escalade et au bélier ; mais elles avaient en revanche un désavantage énorme : elles ne résistaient pas au feu. Aussi l'incendie était-il à cette époque le principal moyen employé pour réduire les places fortes ; c'est ce que nous apprennent d'un côté la tapisserie de Bayeux qui date de la fin du XI[e] siècle[1], de l'autre les chroniques des monastères. Cette multiplicité des incendies concorde bien avec l'emploi du bois, qui en explique la facilité[2]. C'est ainsi qu'en 1152 dans une guerre entre le roi de France, Louis-le-Jeune, et le seigneur de Déols et de Châteaumeillant, Ebbes II de Déols, la plus grande partie du château de Déols, La Châtre, Cluis, et *Châteaumeillant* furent incendiés[3]. Il y a là une raison particulière d'une grande force, qui vient s'ajouter aux raisons générales, pour faire admettre que jusqu'en 1152 tout au moins Châteaumeillant n'a pas eu d'autres défenses, avec ses fossés, qu'une palissade et un donjon en bois.

Malgré cette protection insuffisante, le « Chastel Mediolens » conserva sous les Mérovingiens l'importance qu'il avait eue sous les Romains, fait attesté par l'existence d'un atelier monétaire[4]. De plus, il dut jouir

1. Cfr de Caumont, *op. cit.*, p. 405-406.

2. Cfr B. de Kersers, *op. cit.*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, t. VI, p. 121-122 ; — et Boutaric, *Instit. milit. de la France*, Paris, Plon, 1863, in-8°, p. 132.

3. *Chr. Dol.*, N. B., II, 316 : « MCLII. Combusta sunt à Ludovico rege Castra et Castrum Maillanum, et ab Ebbone Dolensi principe Clusis. Combusta est maxima pars castri Dolensis. » (Cfr ma *Not. hist.*, p. 62, note 1.)

4. Cfr *ibid.*, p. 35-38. — Je saisis cette occasion de signaler une nouvelle pièce mérovingienne de Châteaumeillant. Elle a

dans la seconde moitié du XI^e^ siècle et les premières années du XII^e^, d'une certaine tranquillité ; car ce fut un temps de grande activité. A cette époque en effet, — Alard Guillebaud, l'un des fondateurs du prieuré d'Orsan, étant alors seigneur de Châteaumeillant [1], — l'on commença à bâtir l'église paroissiale de Saint-Genès, et l'église (future collégiale) de Notre-Dame. L'église de Saint-Genès fut bâtie sur la route actuelle de Culan, non loin de la voie romaine de Saint-Christophe [2], « outre la ville environ la portée d'un trait d'arc ». (*Cfr suprà* n° 1.) L'église Notre-Dame au contraire fut construite dans l'intérieur de l'enceinte fortifiée, au centre même du plateau, à moins de 80 m. au nord du fossé LH. Elle est désignée sur le plan sous son nom local de *Chapitre*. Ce nom lui vient de ce qu'en 1317 Jean d'Albret y installa un collège ou chapitre de chanoines, qui subsista jusqu'en 1789 [3]. — Avant la construction de ces deux églises, il existait déjà à Châteaumeillant : 1° une chapelle de Saint-Pierre, dont je n'ai pu découvrir l'emplacement, et qui était complétement ruinée (*omnino diruta*) bien avant le XVII^e^ siècle [4] ; — 2° une chapelle de Saint-Martin, moins

fait partie de la collection de M. Jarry (d'Orléans), vendue à Paris, à l'hôtel Drouot, en juin 1878. C'est un tiers de sol en or, très-bien conservé, et portant : — 1° au droit, la légende MEDIOLANO, et la tête couronnée du Christ à droite : — 2° au revers, la légende + ARA CASTI, avec une croix au centre, et au-dessus de la croix le monogramme du Christ.

1. Sur Alard Guillebaud, cfr ma *Not. hist.*, p. 45-51.

2. Sur cette voie, cfr *ibid.*, p. 23 et Pl. I.

3. Sur cette fondation, cfr *ibid.*, p. 102-105, 171-176, 184-186, 216-223.

4. Pour plus de détails, cfr *ibid.*, p. 58, texte et note 2.

ancienne probablement [1] ; elle était située « hors des murs de la ville » (*extra muros dictæ villæ*), dans le faubourg décrit plus haut, et qui lui doit évidemment son nom [2] ; — 3° une chapelle de Saint-Sylvain, déjà « vieille et ancienne » au temps de Chaumeau (1566) qui cependant la déclare « bien belle », au même titre que la chapelle de Notre-Dame (le Chapitre) ; cette chapelle était située sur la grand'rue, au point V, en un lieu qu'on appelle encore aujourd'hui *La Chapelle* [3] ; — 4° enfin l'église prieurale de Saint-Étienne, dépendant ainsi que les trois chapelles précitées de l'abbaye de Déols. Ces quatre église ou chapelles sont mentionnées dans les bulles des Papes confirmatives des priviléges de l'abbaye de Déols, et notamment dans une bulle du Pape Luce II de 1144 [4]. On ignore à quel

1. Cfr *ibid.*, p. 58. — « Il est à remarquer, dit M. Lecoy de la Marche, que les sanctuaires de saint Martin se trouvent presque tous entourés d'églises consacrées à saint Pierre, plus anciennes encore et situées sur des voies romaines ou sur des chemins de traverse gaulois ; il y a là sans doute la trace d'un double réseau de christianisation qui serait très-curieux à étudier. » (Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, Tours, Mame, 1881, gr. in-8°, p. 548-549.) Cette observation trouve sa confirmation d'abord à Châteaumeillant même ; puis à quelque distance à Néret, Urciers et Lacs, dont les églises dédiées à saint Martin sont à proximité des églises de Montlevic et Champillet, consacrées à saint Pierre. Dans ces deux dernières localités, dont le nom dérive du latin, on a trouvé des substructions romaines ; et de plus elles avoisinent la voie d'Argenton à Mediolanum ; cfr sur ces points, ma *Not. hist.*, p. 32 et Pl. I ; et ma *Note I*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, t. VIII, p. 25 et suiv.

2. Cfr ma *Not. hist.*, p. 58, texte et note 2.

3. Cfr *ibid.*, p. 57 et 58, texte et note 1.

4. *Arch. Nation.*, L. 227, n° 4. — On peut y joindre une bulle du pape Anastase IV de 1154 (*ibid.*), et une autre du pape Innocent III de 1212. (Cfr ma *Notice hist.*, p. 57, note 3.)

moment elles ont été bâties, et à quel moment elles ont disparu [1]. Elles étaient destinées à s'éclipser devant l'église de Saint-Genès et l'église de Notre-Dame, deux chefs-d'œuvre de l'art roman, dont l'étude ne rentre pas dans le cadre de cette note [2].

9. — *Nouvelles fortifications ; les murailles de la ville.* — L'incendie de 1152 n'arrêta pas l'élan architectural qui se manifestait à Châteaumeillant ; il ne fit au contraire que l'accroître. Il fallait bien en effet reconstruire ce qui était brûlé, c'est-à-dire probablement une partie de l'église [3], mais surtout les fortifications. On comprit alors l'insuffisance du bois ; et on entreprit de substituer à l'ancienne enceinte palissadée et au donjon de la motte, une enceinte murée et un château fort en pierre. Grâce à l'abondance des carrières autour de Châteaumeillant, cette substitution put s'opérer facilement et dans de grandes proportions. Peut-être Ebbes II de Déols, mort en 1160, commença-t-il les travaux ; mais il est à peu près certain que c'est à son fils cadet, Eudes, qui fut chef de la branche des Déols-Châteaumeillant, et seigneur de Châteaumeillant pendant plus de cinquante-quatre ans (1160-1215), qu'il faut attribuer la plus grande part, sinon la

1. Saint-Pierre n'existait plus en 1648 ; Saint-Martin existait encore à cette date ; et Saint-Sylvain en 1763. (Cfr. ma *Notice hist.*, p. 58, note 2 ; et p. 179, note 1.)

2. Voyez une description sommaire de ces deux monuments dans ma *Notice hist.*, p. 51-57.

3. Le chœur. — Cfr B. de Kersers, *Essai sur l'architect. relig. en Berry*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, t. III, p. 108 ; — et ma *Notice hist.*, p. 54.

totalité, dans la construction des murs et du château [1].

Quoi qu'il en soit, leur existence est certaine dès le XIII[e] siècle; car en septembre 1299, un accord intervenu entre Marguerite de Bomès, dame de Châteaumeillant, et les religieux de l'abbaye des Pierres nous montre que déjà château, murs et fossés étaient *réparés*. Cette réparation était faite au moyen d'*herbans* ou corvées imposés aux « hommes » des vassaux de la châtellenie. Marguerite de Bomès prétendait exercer ce droit contre les serfs de l'abbaye des Pierres demeurant dans l'étendue de la châtellenie ; et c'est à la suite de la contestation soulevée par cette prétention qu'intervint entre la dame de Châteaumeillant et l'abbé des Pierres cette transaction de 1299, à laquelle j'emprunte ces détails [2]. Mais il faut croire que ces corvées ne suffisaient pas au bon entretien de l'enceinte ; car au XVI[e] siècle, elle paraît avoir été dans un état déplorable : « Anciennement, dit Jean Chaumeau qui écrivait en 1566, la ville de Chasteaumeillant estoit close et fermée de murailles et fossez comme on peut apertement voir par les *ruynes* desdictes murailles qui restent encores sus pied en quelques endroitz et es fossez

1. Sur Eudes de Déols, cfr ma *Notice hist.*, p. 63-66. — Ce passage d'une chronique : « *Castella et munitiones patriæ muniverunt* », cité *ibid.*, p. 63, note 4, se rapporte à Eudes de Déols, et montre qu'à un moment donné il s'occupa de fortifier ses possessions.

2. « ...Arbanagium, scilicet unam dietam ad reparandum castrum, muros et fossatos villæ suæ de Castro Mellano. » (La Thaumassière, *Cout. locales de Berry*, Bourges, Toubeau, 1679, in-fol., p. 186.)

estans autour [1]. » — « ... Estant partie des murailles, tours et portes ruynées et tombées », ajoute l'année suivante le géographe Nicolay [2]. On comprend que ces murailles en *ruynes* n'aient pu arrêter en 1569 les treize mille reîtres du huguenot Wolfang, duc de Deux-Ponts, qui après avoir dévasté les environs de Châteaumeillant, s'empara de la ville et la mit au pillage, trois ans avant la Saint-Barthélemy [3]. Peut-être répara-t-on les murs après cette dure leçon; car en 1589, on voit les habitants, plus heureux qu'en 1569, repousser l'un des partisans du fameux ligueur Claude de la Châtre, le capitaine Convers, qui était venu mettre le siège devant la ville, et y fut tué de deux coups d'arquebuse [4].

En tout cas, une fois les guerres de religion terminées, l'on ne paraît guère avoir pris soin des murs; car il suffit de jeter un coup d'œil sur la vue du *Chasteau Meliand* dessinée en 1655 par Chastillon, pour voir que les murailles sont comme au temps de Chaumeau, en « ruynes, bien qu'encores sus pied en quelques endroitz ». En comparant ce dessin de Chastillon avec le plan de la ville, on peut se rendre compte de l'état dans lequel se trouvait au milieu du XVII[e] siècle une partie de l'enceinte. De P en O, la muraille subsistait,

1. Jean Chaumeau, *Hist. de Berry*, Lyon, Ant. Gryphius. 1566, in-fol., ch. XXVIII. p. 267.
2. N. de Nicolay, *Description generale du païs et duché de Berry*, l'an MDLXVII. Châteauroux. Aupetit édit., 1883, in-8°, p. 179.
3. Pour plus de détails, cfr ma *Notice hist.*, p. 119-120.
4. Cfr *ibid.*, p. 126-127.

avec plusieurs angles rentrants et sortants. En P, existait une tour ruinée, et à côté une poterne, qui constituait l'entrée de la ville à l'est. Le mur s'arrêtait à la motte ; mais il devait reprendre au delà et suivre le pourtour MKIL. On l'aperçoit en IL sur le dessin de Chastillon ; mais il est démantelé. En L, non loin du Chapitre, se voit une porte plus grande qu'en P ; c'est la porte qui donnait autrefois accès dans le faubourg Saint-Martin. Au delà le mur est démoli [1]. On ne le retrouve plus que passant derrière le château, qu'il entoure. Cette portion de la muraille, figurée sur le plan en XYZ, subsiste encore à l'heure actuelle, et est destinée à subsister longtemps ; car elle sert de mur de soutènement au terre-plein sur lequel sont établis le château et ses anciennes dépendances. Elle est construite en pierres de taille souvent énormes, et renforcée par d'épais contre-forts d'1 m. 25 de large sur 2 m. de profondeur à la base. A l'encoignure Y, les deux contre-forts, qui forment un angle aigu, atteignent des dimensions encore plus considérables (Pl. II, n° 5) : ils ont 2 m. de large, et 3 m. et plus de profondeur. Ces contre-forts s'élèvent verticalement jusqu'à une certaine hauteur (2 m. 50 pour les contre-forts d'angle), puis rejoignent par un plan incliné le niveau du sol du terre-plein, et reprennent ensuite la verticale jusqu'au sommet du mur, aujourd'hui démantelé.

10. — *Nouvelles fortifications (suite) ; le château et son enceinte.* — Le mur XYZ, que je viens de décrire, fai-

1. Cfr le plan ci-joint (Pl. I), et ma *Notice hist.*, (Pl. II.)

sait partie à la fois des fortifications de la ville et de celles du château des seigneurs de Châteaumeillant. De même qu'une enceinte murée avait remplacé l'ancienne enceinte palissadée, de même ce château, véritable forteresse, avait remplacé l'ancien donjon de la motte. La motte en effet fut abandonnée [1], et la forteresse nouvelle établie à quelque distance, « en terrain neuf ». C'est là un fait qui s'est produit assez fréquemment dans le Berry, notamment au Boissiramé, à Beauvoir-sur-Arnon, à Sancergues, et à Maubranches [2]. A Châteaumeillant, le « terrain neuf » fut choisi à « l'un des coingz de ladicte ville, au lieu plus hault » [3], à l'ouest du plateau, c'est-à-dire sur le versant opposé à celui où se dresse encore l'ancienne motte.

A l'extrémité nord-est, on commença, suivant en cela la tradition des siècles précédents, par élever une haute motte, dont on voit encore d'importants vestiges; et sur cette motte, on bâtit une grosse tour carrée, la partie du château la plus forte, comme elle en était vraisemblablement la plus ancienne [4]. De cette « haulte et forte tour carrée [5] », que les habitants appelaient la

1. Dès 1285, Marguerite de Bomès aliène une construction avoisinante. Cfr ma *Notice hist.*. p. 78-79.

2. Cfr B. de Kersers, *op. cit.*. dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, t. IV, p. 124-125.

3. Nicolay, *ibid.*

4. « A partir du XIIIe siècle, dit M. de Caumont (*op. cit.*, p. 484), on n'éleva plus de mottes en terre, ou du moins on n'en établit que très-rarement, et dans les lieux où l'absence de bons matériaux — [ce n'est pas le cas à Châteaumeillant] — forçait d'avoir recours à ce moyen d'accroître la hauteur des édifices. »

5. Nicolay, *ibid.*

tour de César, il ne reste plus rien aujourd'hui[1]; mais grâce à Chaumeau, nous en connaissons les dimensions : « Dans lequel [château], dit-il, y a une grosse tour quarrée assise sus une haute motte, estant toute faicte de gros cartiers de pierre de taille, de la hauteur de soixante et douze piedz, de largeur quarante-sept, et de l'espesseur de quinze piedz, couverte de tuyle. Au sommet de laquelle, y a une petite guette faite en façon de lanterne, couverte d'ardoyse. Les habitants de ce lieu maintiennent icelle auoit esté faicte et construicte du temps de Jules César[2]. » 25 m. de haut, près de 16 m. de large, et des murs de 3 m. d'épaisseur, tout cela, joint à sa forme carrée, fait singulièrement ressembler la tour de César à ces donjons de l'époque romane, dont le bassin de la Loire offre des spécimens remarquables, tels que les donjons de Beaugency, de Montrichard, de Montbazon, de Loches surtout[3]. Par ses dimensions, elle se rapproche beaucoup de la partie basse de la vieille tour carrée de la Chapelle d'Angillon, de la tour de Vèvre, et du donjon de la Roche-Pozay sur les bords de la Creuse[4]. Ces diverses tours carrées appartiennent au XII[e] siècle, ce qui confirme encore, par l'analogie, la date qu'on doit

1. Elle a été détruite sous la Révolution ; cfr ma *Notice hist.*, p. 164.

2. Chaumeau, *loc. cit.*; — et *Notice hist.*, p. 39-40. — *Adde* La Thaumassière. *Hist. de Berry*. réimpres. d'après l'édit. de 1689, Bourges, Jollet, 1868, in-8°, t. III. p. 62, (livre VIII, chap II.)

3. Cfr de Caumont. *op. cit.*, p, 416 et suiv , 435-436.

4. Cfr de Kersers, *loc. cit.*, p. 109 et 111 ; — et de Caumont, *op. cit.*, p. 430.

assigner à la tour carrée de Châteaumeillant. Cette tour avait des mâchicoulis et des créneaux, qu'on voyait encore au XVII^e^ siècle. On accédait à la terrasse par un escalier, qui venait ouvrir dans une petite tourelle, saillant à l'angle nord-est de la tour. En 1566, la tour était couverte en tuile, et la toiture, établie à l'intérieur des créneaux, laissait en dehors la tourelle de l'escalier[1]. En 1680, la tuile était remplacée par de l'ardoise[2]. Au sommet de la toiture, simple pyramide à quatre pans, que La Thaumassière appelle improprement un *dôme*, se trouvait, suivant Chaumeau, « une petite guette faite en façon de lanterne, couverte d'ardoyse », suivant La Thaumassière, « un dôme plus petit[3] ». Les expressions de Chaumeau sont préférables; car il s'agit bien d'une lanterne à quatre faces, surmontée d'un petit toit pyramidal à quatre pans très-pointu[4].

Au XVII^e^ siècle, Marie-Jeanne de Saint-Gelais-Lusignan, épouse de Jean Fradet de Saint-Août, premier comte de Châteaumeillant, fit placer sur cette petite guette ou lanterne, une belle figure en cuivre doré, représentant la fée Mélusine, moitié femme et

1. Cfr le dessin de Chastillon. — Dans ma *Notice hist.*, Pl. II, cette tourelle est par erreur figurée en encorbellement.

2. Cfr aveu donné en 1680 (*Notice hist.*, p. 146); — et La Thaumassière, *loc. cit.*

3. Chaumeau, *loc. cit.*; — La Thaum., *loc. cit.*

4. Cfr le dessin de Chastillon; — et ma *Notice hist.*, Pl. II. — L'expression impropre de La Thaumassière m'a conduit dans ma *Notice hist.*, (p. 41, note 1, et p. 138) à distinguer le petit dôme dont il parle de la lanterne signalée par Chaumeau, et à en attribuer la construction à Marie de Saint-Gelais-Lusignan. Mais il y a eu évidemment de ma part une méprise qu'il importait de rectifier.

moitié serpent, qui formait le cimier de l'écusson des Lusignan [1]. L'érection de cette statue eut lieu après 1655, car elle n'est pas figurée sur le dessin de Chastillon, et avant 1689, car elle est mentionnée par La Thaumassière. C'est probablement après la mort de son fils Armand, arrivée en 1675, que Marie de Saint-Gelais, veuve depuis 1659, fit ériger sur la tour de César la figure de la fée dont sa famille prétendait descendre; car elle devint par suite de cette mort, conjointement avec sa fille Jeanne-Marie de Saint-Août, dame pour moitié de Châteaumeillant [2], dont elle fit de plus sa résidence habituelle [3]. L'on comprend alors qu'elle ait tenu, le pouvant, à orner de l'image de sa fabuleuse patronne le château qu'elle habitait, et dont sa fille au contraire, mariée depuis 1674, vivait éloignée [4]. La Mélusine devait produire au sommet de la grosse tour un effet très-pittoresque. Malgré cela, elle ne resta pas toujours en place. En 1757, en effet,

1. Pour plus de détails, cfr ma *Notice hist.*, p. 138 et suiv. et Pl. III.

2. Cfr *ibid.*, p. 144.

3. C'est ce qui résulte d'un *aveu* donné en 1693.

4. Cfr ma *Notice hist.*, p. 145 et 150. — Marie de Saint-Gelais mourut à Paris âgée de plus de 86 ans, au mois de juin 1694, et non pas en 1678. (Cfr et rectif. *ibid.*, p. 144 et 145.) Son corps fut ramené à Bourges et enterré le 7 juin à la cathédrale, probablement dans la chapelle de Saint-Sébastien que Jean Fradet avait en 1657 dotée de 9,000 livres, et où il ne devait pas tarder à être inhumé (1659). (Cfr *Notice hist.*, p. 137-138, 142.) Son cœur fut déposé aux Carmes. — Sur tous ces points, cfr les *Mém. d'Étienne Gassot*, publiés par M. Alph. de la Guère : « Juin, 7. — Mme de Saint-Gelais Lusignan veuve de M. Fradet de Saint-Août a été enterrée à Saint-Étienne et son cœur aux Carmes, elle était morte à Paris âgée de 86 ans et plus. » (Dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, t. IX, p. 217.)

il est dit dans l'acte de vente du comté de Châteaumeillant, consenti par Marie-Félicité du Plessis-Chastillon à Jean Paris de Montmartel, que « la Merluisine qui étoit au haut de la tour du château en a été descendue [1] ». Mais, vendue à l'acquéreur du comté [2], elle ne quitta pas Châteaumeillant, et fut par la suite rétablie dans sa première place ; car vers 1840, les vieillards de Châteaumeillant se souvenaient encore parfaitement l'avoir vue sur la tour carrée avant la Révolution. A cette époque, elle fut définitivement abattue [3].

La tour de César avait été construite à une époque de transition. Sous l'influence de Philippe-Auguste, on renonçait partout, pour divers motifs, aux donjons carrés pour adopter de préférence les donjons cylindriques ou en forme d'amande, formes qui, au XIII[e] siècle, prévalurent dans tout le nord de la France [4]. Le château de Châteaumeillant devait, dans une certaine mesure, se ressentir de cette influence. A 60 m. environ au sud de la tour de César, en *s*, on construisit en effet une haute tour, sensiblement ronde, à ceci près qu'elle présente du côté nord-ouest, côté par lequel elle se rattachait aux murailles du château (*cfr.*

1. Cfr *Acte de vente* du comté de Châteaumeillant, reçu Melin, notaire au Châtelet de Paris, 13 nov. 1757. (*Pap. de fam.*, D, 11.)

2. La *Mélusine* était en effet comprise, avec « les ornements et argenterie de la chapelle, et les armes de l'arsenal », dans le mobilier du château, vendu en bloc pour la somme de 12.000 livres. (*Ibid.*)

3. Cfr sur ce point, ma *Notice historique*, p. 163.

4. De Caumont, *op. cit.*, p. 487 ; — et Robert de Lasteyrie, prof. d'archéologie à l'École des Chartes, *à son cours*.

infrà), une sorte de pan coupé. Elle était munie au sommet de créneaux en encorbellement, et surmontée en 1655 d'une toiture conique, portée sur les créneaux. Elle paraît avoir été défendue au sud par un moucharaby, dont on aperçoit encore les traces; car cette tour, qui servit de prison sous la Révolution, subsiste. Seulement, elle est moins élevée qu'autrefois; la partie crénelée a disparu.

Entre la tour de César et la tour ronde, en *t*, s'élevait une troisième tour ou *pavillon* carré, la partie aujourd'hui la mieux conservée du château. C'est dans ce pavillon qu'était pratiquée la « principale entrée ». Défendue d'abord par une simple herse, cette entrée fut munie plus tard d'un pont-levis à bascule, dont l'usage, habituel au XIV^e^ siècle, ne paraît pas antérieur à cette date [1]. On aperçoit encore sur la façade les longues et étroites ouvertures par lesquelles passaient les deux flèches de ce pont-levis. Une troisième ouverture semblable est béante au-dessus d'une petite porte, qui s'ouvre au nord de la grande. Ceci prouve que cette porte, destinée aux piétons, avait son pont-levis particulier, mais à une seule chaîne [2]. En 1680, le pavillon était couvert en ardoise, et le petit pont-levis devait être remplacé par un pont dormant; car l'aveu donné à cette date par la comtesse Jeanne-Marie de Saint-Août mentionne seulement « un pont dormant et un pont-levis » [3]. — Le pavillon, dont je viens de par-

1. Cfr de Caumont, *op. cit.*, p. 564.
2. Cfr le dessin-type donné par de Caumont, *op. cit.*, p. 565.
3. Cfr *Notice hist.*, p. 146.

ler, était réuni à la tour de César par un corps de bâtiment à deux étages. Il est aujourd'hui réuni également à la tour ronde *s* par un autre corps de bâtiment, propriété du docteur Stéphane Guillot ; mais, en 1655, ce corps de bâtiment, plus bas que l'autre, ne se prolongeait pas jusqu'à la tour ronde, à laquelle il devait se rattacher par une simple muraille. C'est ce que permettent d'affirmer et le dessin de Chastillon, et la différence d'épaisseur qui existe entre les murs de la partie ancienne et de la partie nouvelle du bâtiment actuel. En 1680, une partie du corps de logis était couverte en ardoise.

Derrière ce premier ensemble de constructions, à l'ouest par conséquent, se trouvaient les communs, bâtis sur le pourtour des murailles, j'ignore à quelle époque, mais existant en 1655, et signalés dans l'aveu de 1680 comme couverts en tuile. Ils étaient réunis à la tour *s* par une haute muraille crénelée, à laquelle Chaumeau fait évidemment allusion [1], et que reproduit le dessin de Chastillon. — Chaumeau ajoute que le château était « enrichy de tournelles » ; Nicolay dit de même que le tout était « circuy de murailles et quelques tournelles » ; et l'aveu de 1680 mentionne outre la tour de César et le pavillon du pont-levis « trois autres tours ». L'une d'elles est évidemment la tour *s* ; mais où étaient les deux autres ? Il n'en subsiste aucune trace aujourd'hui ; mais grâce au dessin de Chastillon, on peut en déterminer l'emplacement ; l'une, ronde,

1. Chaumeau, *loc. cit.*, « ..un chasteau cloz et fermé de murailles fort hautes... »

couverte d'un toit conique, et ornée d'une tourelle en encorbellement, dont la forme dénote une époque récente (XVI[e] siècle environ), accostait l'angle nord-ouest de la grosse tour carrée. L'autre doit être ce petit édicule cylindrique, récent aussi, qu'on aperçoit dans le dessin de Chastillon à l'angle nord-ouest des murailles [1]. — Enfin, dernière construction aujourd'hui disparue : « à l'ouest de la grosse tour » (aveu de 1680) existait un pavillon, dont le toit pyramidal est visible sur le dessin de Chastillon. — En 1757, il y avait au château une chapelle, où l'un des chanoines de la collégiale de Châteaumeillant était obligé de venir dire la messe tous les jours, lorsque le seigneur était présent, et deux fois par semaine seulement quand il était absent [2].

Le château était entouré d'un fossé profond, qui formait comme une petite enceinte dans la grande. Il est aisé, d'après l'état des lieux et les souvenirs locaux, d'en fixer l'emplacement. Le fossé partait de l'angle X de la muraille, et allait contourner le pied de la tour *s*. On le voit encore en *qr*, où il forme derrière les maisons qui bordent la rue, une sorte de fosse ou *canal* [3], long de 50 m., et rempli d'eau verdâtre. Il passait ensuite devant le pavillon *t*, où les ponts-levis permettaient de le traverser [4]; puis contournait la motte sur

1. Cfr ma *Notice hist.*, Pl. II.
2. Cfr *Acte de vente* du comté de Châteaumeillant, en 1757. (*Pap. de fam.*, D, 11.)
3. Expression du plan cadastral.
4. Dans la région *st* le fossé n'a été comblé qu'il y a une trentaine d'années.

laquelle était bâtie la tour de César, et allait finalement s'ouvrir dans le versant du plateau. Le reste de l'enceinte du château se composait du fossé de la ville LG, et du ruisseau de la Sinaise, qui coulait autrefois plus près du pied du plateau [1]. Le château et le jardin attenant occupaient ainsi un grand espace sensiblement rectangulaire de 150 m. de long sur 60 de largeur moyenne, soit environ 9,000 m. c.

Tel était ce *Chasteau Meliand*, dont Chastillon nous a conservé l'aspect au XVII[e] siècle. A cette époque, La Thaumassière le déclarait « assez beau » [2].

11. — *Monuments divers et armoiries diverses.* — En dehors de l'église, du « Chapitre », et des restes du château, il y a peu d'édifices du moyen âge, ou même d'époque plus récente, à signaler à Châteaumeillant. — La maison de M. Sivard, qui appartenait avant la Révolution à la famille Estève, a conservé une tour ronde d'escalier, paraissant remonter au XVI[e] siècle (Pl. I, point *u*). — De même la maison des de Marcilhac (ou Marcillac), située tout près de l'ancienne motte féodale M, possède une tourelle au toit aigu, qui a dû être construite vers la fin du même siècle. Sur la porte d'entrée de la maison, se trouvait autrefois l'inscription suivante, gravée autour d'un écusson, et encastrée aujourd'hui dans un mur de clôture attenant

1. Il a été détourné lors de la construction du pont actuel sur la route de la Châtre.

2. La Thaumassière, *ibid.* : « Le château est assez beau... » — Sur l'état actuel du château, cfr ma *Notice hist.*, p. 41.

à la maison : 1622. DE MARCILHAC GENEST [1]. L'écusson ne porte pas d'armoiries ; mais voici, d'après d'Hozier, qu'elles étaient les armes des de Marcilhac : « D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'or, et d'un cigne au naturel nageant sur une rivière d'argent en pointe » [2]. — Avant 1878, on voyait encore au lieu dit *La Chapelle,* en V, quelques ruines, entre autres une assez belle cheminée à colonnettes, attribuées par la tradition à un ancien couvent, situé tout près de la Chapelle de Saint-Sylvain [3]. — L'Hôtel-Dieu, construit vers 1685, se trouvait à l'endroit même occupé aujourd'hui par l'hôpital, sur la grand'rue, près du ruisseau de la Goutte-Noire [4], en dehors de l'enceinte par conséquent. — La halle, déclarée « belle et grande » en 1567 par Nicolay [5], et visible sur le dessin de Chastillon (1655), était située sur la place publique, en *w*. Elle était « entourée d'un corps de logis vulgairement appelé la *Confrérie* », où se réunissait le premier dimanche de septembre la confrérie de saint Roch, formée à la suite de la peste qui désola Châteaumeillant en 1689 [6]. A l'extrémité de

1. Voir le dessin, Pl. V, n° 1. — Les de Marcilhac, d'une ancienne famille de notaires de Châteaumeillant, furent longtemps propriétaires d'Acre (de 1517 à 1680) ; cfr ma *Notice hist.*, p. 190.

2. Cfr *Mém. des Ant. du Centre*, t. XII, p. 38.

3. Cfr ma *Not. hist.*, p. 58 ; — et *suprà* n° 8.

4. Nicolay, *op. cit.*, p. 179, le nomme par erreur la Synaise : « ... Et s'y a un hospital à loger les pauvres passans, joignant lequel s'escoulle unne petitte rivière appellée Synaise, qui vient de demye lieue plus hault que Chasteau Meillan. » — Cfr *Not. hist.*, p. 147-148.

5. Nicolay, *op. cit.*, p. 180.

6. Pour plus de détails, cfr *Notice hist.*, p. 148-150, 178, 180-181, 182.

UNIV. OF MICH.

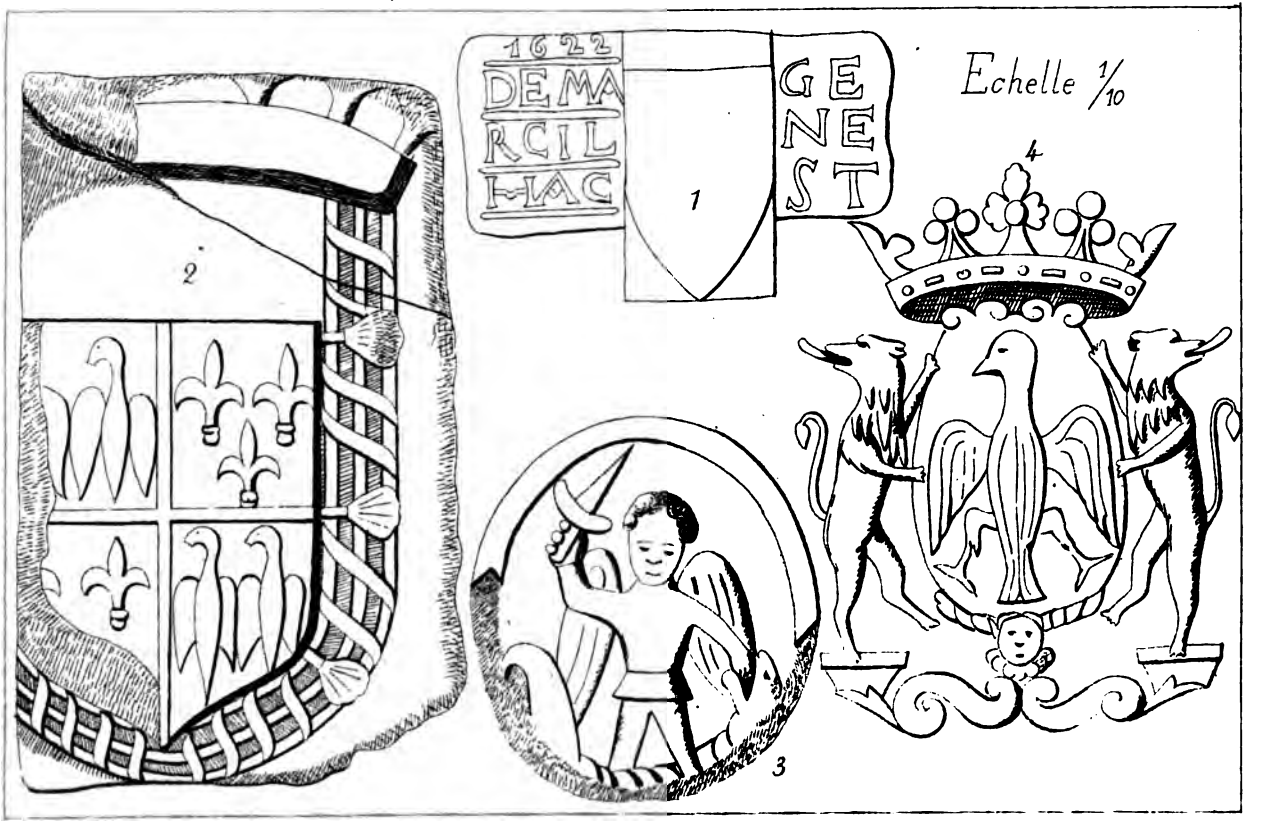

PL. V

ce corps de logis, « par en haut, il y avait une chambre servant d'auditoire, où on tenait les plaids à jours ordinaires » [1]. — Non loin de là, en *y*, à l'entrée du faubourg Saint-Martin, se trouvait une vieille croix en pierre, appelée la croix du Marché, où se rendaient jadis les processions du Chapitre [2]. Abattue sous la Révolution, la croix du Marché fut remplacée par un autel de la Patrie, construit avec les matériaux provenant de la démolition du magnifique clocher du Chapitre. Cet autel de la Patrie disparut à son tour en 1815 [3]. — Enfin, l'ancien four banal était situé en *z*, au milieu et sur le côté ouest de la rue qui fait communiquer la route de Lignières avec la grand'place. — Lors des processions de la Fête-Dieu, il y avait au XVIIIe siècle quatre reposoirs dans la ville : l'un à la chapelle de l'Hôpital, un autre à la chapelle de Saint-Sylvain, le troisième vis-à-vis l'ancien four banal, le quatrième à l'extrémité des rues basses, en U [4].

Il ne reste plus maintenant qu'à mentionner quelques armoiries, sur pierre ou sur fonte, provenant du Chapitre ou du château, et disséminées chez divers propriétaires de la ville et des environs. — Dans la maison de madame Baudry, située à quelques mètres seulement du Chapitre, en *x*, on a placé aux extrémités de la corniche de la façade, en guise d'acrotères, deux gargouilles sculptées. L'une, banale, représente un ani-

1. Aveu donné en 1741 par Louis du Plessis-Chastillon. (*Ibid.*, p. 187-188).
2. Cfr *ibid.*, p. 175 et 180.
3. Cfr *ibid.*, p. 164.
4. Cfr ma *Notice hist.*, p. 179, note 1.

mal fantastique quelconque. L'autre, plus intéressante, représente un oiseau de fortes dimensions, qui porte au cou, pendues par une courroie très-apparente, les armoiries de Jean d'Albret, sire d'Orval et seigneur de Châteaumeillant : écusson écartelé au 1er et au 4e de France, au 2e et au 3e de gueules à la bordure engrêlée d'argent. L'écusson est timbré d'une couronne de comte, et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel [1]. Jean d'Albret, qu'on appelle souvent « Mgr le Conte », était en effet comte de Dreux, et chevalier de l'ordre du roi [2]. Les deux gargouilles en question doivent provenir des chapelles latérales du Chapitre, qui datent du XVIe siècle, et ont été construites précisément par Jean d'Albret. — On peut dire d'ailleurs que ces chapelles portent sa *signature*. En effet, dans la salle de la Justice de paix, établie sous la voûte de la chapelle nord, on trouve soit aux quatre voussoirs d'intersection des voûtains de la voûte, soit aux quatre chapiteaux qui supportent les retombées des huit nervures, des sculptures qui s'inspirent de ses armoiries et de celles de sa femme Charlotte de Bourgogne [3]. Ces sculptures consistent pour deux des voussoirs en une couronne de quatre plumes, pour les deux autres en une couronne de rameaux noueux entrelacés d'où sortent quatre

1. V. Pl. II, n° 6. — Ces armes, accolées ou écartelées avec d'autres, sont plusieurs fois reproduites au palais ducal de Nevers, qui fut longtemps possédé par des descendants par les femmes de Jean d'Albret. — Cfr sur ces armes : P. Anselme *Grands offic. de la Couronne*, t. III, p. 667.712.

2. Cfr ma *Notice hist.*, p. 222.

3. Charlotte de Bourgogne fut enterrée en 1500 au Chapitre même. Cfr *ibid.*, p. 100.

flammèches. Ce sont les pennes d'Albret et les bâtons de Bourgogne. Quant aux chapiteaux, ils portent des écussons à forme *concave*, timbrés d'une couronne de comte, et accompagnés : sur les deux colonnes du sud, de deux plumes issant de la pointe, et sur les deux colonnes du nord, à senestre d'une plume accostée de deux flammèches, à dextre d'un rameau noueux, accosté également de deux flammèches. L'entourage, comme on le voit, rappelle les sculptures des voussoirs. Il me paraît donc évident que les écussons devaient porter à l'origine les armes de Jean d'Albret et de Charlotte de Bourgogne. Mais par la suite, (leur forme concave le prouve suffisamment), ils ont été creusés ; et l'on a substitué aux armes primitives l'écusson écartelé de Fradet et de Lusignan, tout en conservant les pennes d'Albret et les bâtons de Bourgogne, ce qui ne laisse pas de faire un ensemble assez hétérogène [1].

Il faut attribuer la substitution dont je viens de parler, soit à Jean Fradet de Saint-Août, premier comte de Châteaumeillant [2], soit plutôt à Marie de Saint-Gelais-Lusignan, sa femme, qui habita longtemps Châteaumeillant, et paraît avoir tenu à y multiplier et ses armes et l'image de la patronne de sa famille, la Mélusine, qui formait le cimier de l'écusson des Lusignan [3]. Quoi qu'il en soit, on trouve assez fréquemment à Châ-

1. Ces armoiries ont été peintes, il y a quelques années, de couleurs plus ou moins exactes.

2. La châtellenie de Châteaumeillant, achetée par Jean Fradet en mai 1644, fut érigée en comté en juin. Cfr ma *Notice hist.*, p. 137-138.

3. Cfr *suprà* n° 10.

teaumeillant les armes écartelées de Fradet-Lusignan, notamment sur plusieurs plaques de cheminée en fonte provenant du château, et au Chapitre même, dans le tympan de la porte d'entrée, où est encore encastrée une pierre calcaire rectangulaire, tranchant par sa couleur jaune sur la couleur grisâtre des autres pierres de la porte, et martelée d'ailleurs avec soin sous la Révolution. Les plaques de cheminée, au nombre de sept ou huit à ma connaissance, sont de dimensions diverses. Les plus grandes mesurent 1 m. 15 de haut sur 1 m. 05 de large. Ordinairement l'écusson écartelé est timbré d'une couronne de comte et d'un heaume de chevalier, orné de ses lambrequins, et ayant pour cimier la Mélusine, baignant dans une cuvette peu profonde; supports, deux lions [1]. Mais quelques plaques sont d'un type différent : le heaume manque, la cuvette de la Mélusine est très-profonde, les lions sont remplacés par des sirènes, et la forme générale de la plaque est modifiée. Les armoiries encastrées dans le tympan de la porte du Chapitre sont de ce dernier type, c'est-à-dire qu'elles sont sans heaume et avec deux sirènes comme supports; détail particulier: la queue de la Mélusine est entortillée, et très-épanouie à son extrémité.

Je signale en terminant deux armoiries, dont je n'ai pu retrouver l'origine. — Les premières sont sculptées d'une manière assez naïve sur une pierre découverte au mois de mai 1883, chez M. Gabriel Baudon, (Pl. I,

1. Voir le dessin dans ma *Notice hist.*, Pl. III.

point *v*), en réparant l'escalier d'une cave. Cette pierre est brisée en plusieurs morceaux qu'il a été facile de rapprocher; mais malheureusement la partie supérieure manque. Le plus grand des morceaux porte un écusson, écartelé au 1er et au 4e de deux alérions, au 2e et au 3e de France, et entouré du collier de Saint-Michel, le tout sommé d'une couronne de comte, (Pl. V, n° 2). Le morceau inférieur, de forme ronde, n'est autre chose que le médaillon du collier de Saint-Michel qui entoure l'écusson ; on y voit en effet l'archange ailé foulant aux pieds le dragon et levant sur lui son épée, (Pl. V, n° 3). — Les autres armoiries, consistant simplement en un écusson ovale portant un aigle, timbré d'une couronne de marquis, supports deux lions à tête contournée, portés sur deux petits piédestaux rattachés à l'écusson par des enroulements d'une facture passablement moderne (Pl. V, n° 4), occupent la partie centrale d'une plaque de cheminée en fonte de 80 cent. de haut sur 75 cent. de large. Cette plaque de cheminée, dont la provenance est inconnue, existe depuis longtemps dans la maison de madame Baudry, que j'ai déjà citée à propos des gargouilles de Jean d'Albret.

Tels sont, — abstraction faite du Chapitre à demi ruiné, et de l'église beaucoup mieux conservée, — les vestiges du passé que le temps et la Révolution ont épargnés à Châteaumeillant. En présence de ce qui a disparu, ce qui reste est bien peu. Du *Mediolanum* celtique et romain, il ne subsiste qu'un rempart déformé, un cimetière, et des fossés; du *Castrum Mediolanense* mérovingien, quelques monnaies; du *Chasteau Meliand* féodal, une motte et un château mutilés, un pan de mu-

railles, quelques armoiries dispersées ! Au milieu de ces ruines, pour attester l'ancienne splendeur de la ville, une seule chose est restée debout : l'église [1].

Mars 1884. Émile CHÉNON.

1. La présente *Note* abroge tout ce qui dans ma *Notice historique sur Châteaumeillant* pourrait lui être contraire.

VASES ROMAINS

DÉCOUVERTS

AU FIN-RENARD

Par Pierre de Goy.

Les rapports qui vous ont été lus l'année dernière et auxquels vous avez fait l'honneur de l'impression dans votre X^e^ volume, ont témoigné de l'importance du cimetière du Fin-Renard. Les fouilles, vous le savez, n'ont pas été faites d'une manière régulière et ce sont seulement les travaux de construction qui ont fait découvrir les vases, stèles et autres objets intéressants, dont MM. Kersers, Vallois, de la Guère et moi vous avons rendu compte. Les travaux ont continué cette année, et quoique moins importants, nous ont donné encore une série d'objets, dont plusieurs sont nouveaux pour ce gisement.

C'est de ceux-là seulement que je vais vous parler, passant sous silence les vases, assez nombreux, dont les formes vous sont déjà connues. Le dessin, le plus souvent, pourra suppléer à l'insuffisance de ma description.

Le vase n° 1 et le vase n° 3 (Pl. I) proviennent tous deux de la cave d'une des dernières maisons construites, cave extrêmement riche en débris de toutes sortes. Ils ont une forme bizarre, et que je n'ai encore rencontré nulle part, malgré les recherches que j'ai faites à ce sujet. Le n° 3, en terre blanchâtre, a la forme de deux vases possédant chacun leurs anses respectives, placés l'un sur l'autre, et qui semblent avoir été collés. Il en est de même du vase n° 1, plus gros, plus lourd, moins gracieux peut-être et dans lequel le vase inférieur semble ne pas avoir de rebords. Ces deux vases, ainsi superposés, ne forment, est-il besoin de le dire, qu'un seul et même récipient.

Le vase n° 3 (Pl. I) est une charmante petite olla en terre noire fine. La forme nous est connue ; je l'ai néanmoins reproduit à cause de l'élégance de ses proportions.

Le n° 4 (Pl. I) est un vase en terre blanchâtre, a couverte jaune clair, bien cuite et assez épaisse ; l'ouverture était formée par une sorte de trèfle fort commun dans les vases de luxe[1]. Il est malheureusement en assez mauvais état. La panse porte en graffite un nom qui est sans doute celui du propriétaire. Je le lirai :

FVSCVS

Le second V est formé d'un double trait. Il provient de la même cave que les vases précédents.

Le vase n° 5 a une certaine analogie avec le vase

1. Cfr Gutturnum, Rich., *Diction. ant.*, p. 306.

PL. I.

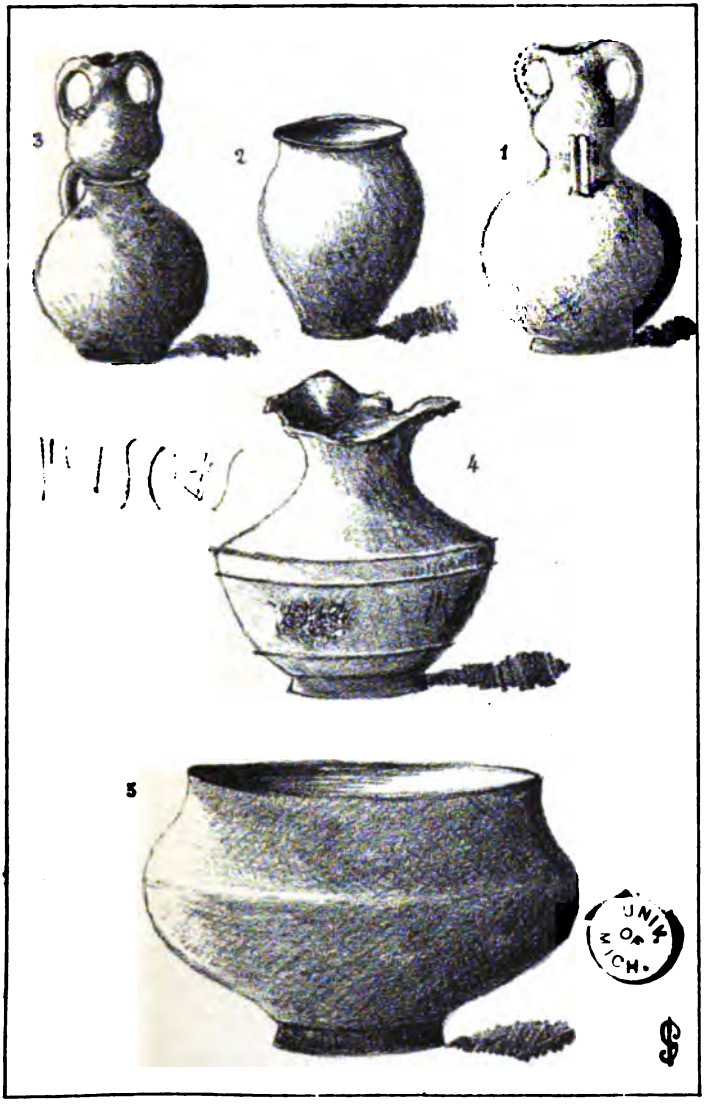

UNIV. OF MICH.

PL. II

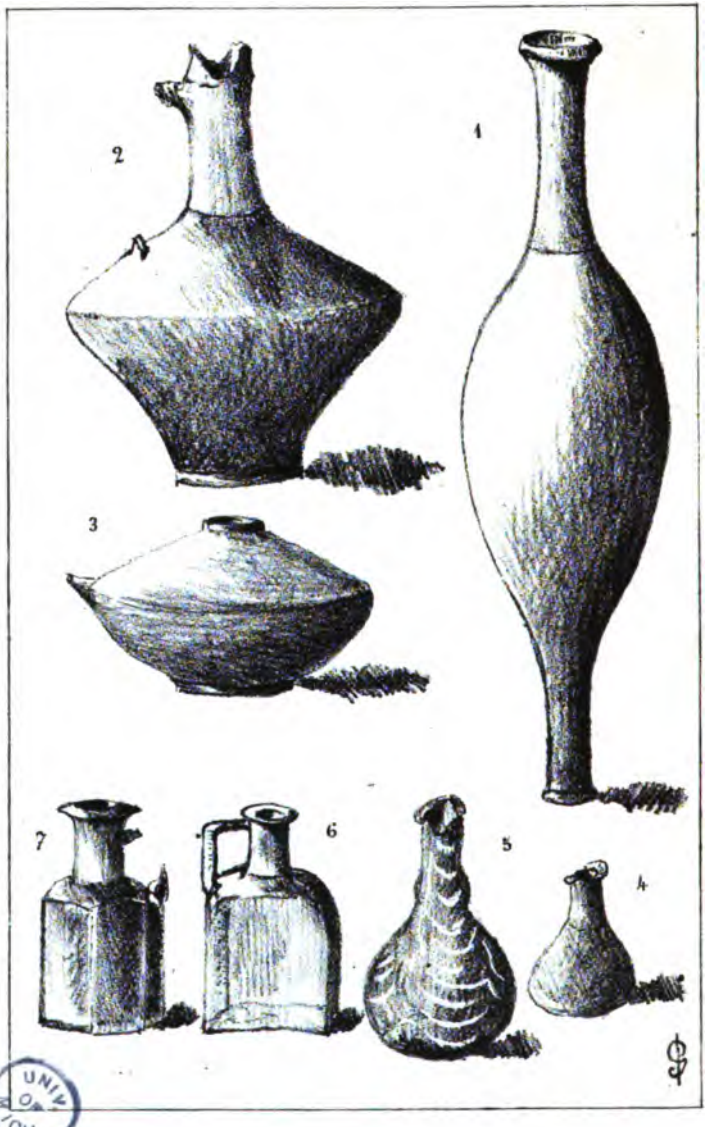

UNIV OF MICH.

n° 45 de la XI^e^ planche du X^e^ volume, les contours en sont cependant plus gracieux, et la terre noire très-fine, semée de grains de mica, en fait un fort joli spécimen intact de la poterie romaine.

Il n'en est malheureusement pas de même du n° 2 de la Pl. II. Cette buire, en terre rouge lustrée, est brisée au col et l'anse a disparu.

Le n° 1 (Pl. II) est remarquable par sa conservation. Son extrême élégance en fait une pièce de choix. En forme de fuseau, ce vase est en terre jaunâtre, le col est coloré en rouge : cette couverte s'en va malheureusement à l'eau. Le pied est terminé par une sorte de bouton aplati sur lequel le vase se tient en équilibre. Ce doit être un vase à parfums ou un vase à libations[1]. Il vient de la même cave que les n^os^ 1, 3, 4.

N° 3 (Pl. II) ce biberon — c'est le mot consacré, bien que l'emploi ne me paraisse pas bien pratique pour cet usage, — a eu plusieurs exemplaires dans les fouilles de cette année. Intact, celui-ci est en terre jaune à couverte blanche.

Le n° 13 (Pl. IV) est un vase en forme de couronne, à deux anses et à pied d'un type qui semble plus rare que les modèles précédents. Il a été brisé en plusieurs morceaux que j'ai pu recoller et semble formé d'une plaque de pâte retournée et collée sur les bords. Il manque malheureusement une anse et toute la partie inférieure qui n'a pu être retrouvée.

1. Cfr Unguentarius, Rich., p. 691.

VASES EN VERRE

Le n° 7 (Pl. II) en verre vert, épais et lourd, semblerait plutôt appartenir au moyen-âge qu'à l'époque romaine. C'est cependant une forme connue, et sa provenance ne peut laisser de doutes sur son antiquité.

Le n° 6 (Pl. II) est d'une forme très-connue aussi. Il est remarquable par sa complète conservation et ses superbes irrisations.

Les n°s 4 et 5 (Pl. II) sont deux ampoules de verre ayant dû servir de fioles à parfums.

Le n° 5, en verre bleu foncé, avec ornements en émail blanc, et intact, sauf une légère ébréchure au goulot. Il est d'une forme assez irrégulière, comme du reste le n° 4. Celui-ci, en verre blanc, à jolis reflets irisés, également intact, est d'une extrême légèreté (il pèse 365 centigrammes). Ces derniers objets sont de jolis spécimens de la verrerie romaine; leur extrême fragilité rend leur conservation intéressante, et permet de supposer qu'ils ont été fabriqués dans le pays.

Je citerai encore un fragment de verre de différentes couleurs : bleu, jaune, rouge, blanc, brun ; le bleu seul est transparent, les autres couleurs restant opaques. Il est orné dans la pâte de filaments jaune clair. Le fragment, de 0,05 de long sur 0,03 de large, a fait partie d'un pied de vase ou d'un autre objet rond. Il a été tordu par un feu vif.

PL. III.

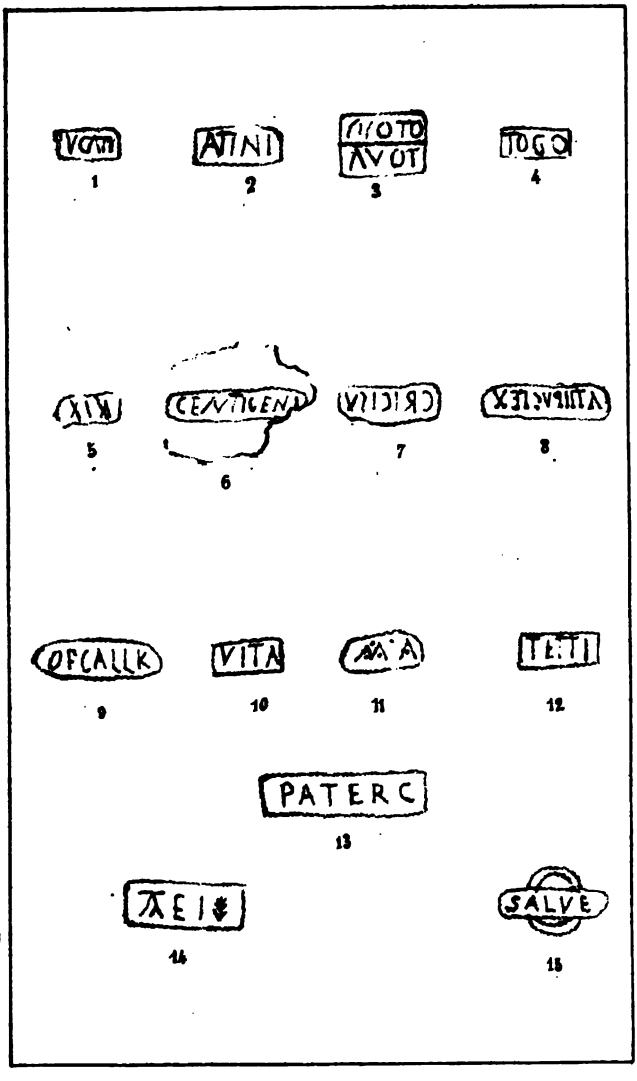

SIGLES FIGULINS

Les petites écuelles ou cupulles en terre rouge ont été, comme toujours extrêmement nombreuses. Elles sont presque toujours intéressantes à cause des noms qu'elles nous font connaître, voici ceux que j'ai pu relever.

VCATI

Deux exemplaires, un intact. Galbes légèrement différents, terre rouge fine ; le C et l'A se touchent. (Pl. III, fig. I.)

ATINI

Terre blanche à couverte noire. (Pl. III, fig. 2.)

AVOTO

AVOT

Coupe élégante, dont un des bords est brisé. Terre fine noire avec parcelles de mica. Le premier nom se lit assez difficilement ; la première lettre semble un A dont la seconde branche servirait au V suivant. (Pl. III, fig. 3.)

TOGO

Quatre exemplaires, deux en bon état ; terre rouge fine ; la troisième lettre paraît être un G, le même ca-

chet a servi pour les quatre marques. (Pl. III, fig. 4.)

XXXX (?)

Fragment, terre rouge fine. Lecture très-douteuse, l'estampille étant fort mal venue. (Pl. III, fig. 5.)

CENTIGENI

Fragment; terre rouge fine. (Pl. III, fig. 6.)

CRICIRV

Intact. Terre rouge fine; légende rétrograde. L'avant-dernière lettre paraît être un R mal formé. A rapprocher du CRICIRU des monnaies et du CRICIRI déjà signalé à Bourges par M. A. de la Guère [1].

ATIIPVSFEX.

Fragment ; terre rouge fine ; légende rétrograde. Le double II est employé pour E. Le mot FEX est remarquable au lieu de FECIT. (Pl. III, fig. 8.)

TETTI

Fragment, terre fine. Lecture difficile. (Pl. III, fig. 12.)

M A

Intact; terre rouge fine. Cette marque me paraît

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, X, 44.

originale d'autant plus qu'elle est parsemée de points en relief. (Pl. III, fig. 11.)

VITA

Presque intact ; terre blanche, à couverte rouge ; a été au feu ; lecture difficile. (Pl. III, fig. 10.)

J'aurai fini, Messieurs, lorsque je vous aurai signalé : 1° une petite tête de femme, aux cheveux tressés et formant bandeaux sur le front, qui semble avoir fait partie de l'anse d'une coupe ; 2° la seule monnaie de provenance certaine :

... AVRELIVS ...

℞. S. C. attributs de sacrifice, grand bronze.

SÉPULTURES ANTIQUES

DU BOULEVARD DE L'ARSENAL

A BOURGES

DÉCOUVERTES EN 1883

Par M. Henri PONROY.

Dans le courant de l'année 1883, le boulevard de l'Arsenal, bien connu des membres de la Société des Antiquaires du Centre, a fourni encore un certain nombre de monuments intéressants pour l'archéologie locale.

Nous avons eu la bonne fortune d'en recueillir quelques-uns, et nous allons en faire aussi rapidement que possible la description.

Vers le milieu de la voie en question, des ouvriers opérant une tranchée pour la conduite des eaux de la ville, mirent à découvert, à une profondeur de 0 m. 70 environ, une stèle d'un dessin très-dur et fort négligé, qui nous a paru, cependant, présenter quelque intérêt, tant par l'inscription et les objets qui la décorent, que par son excellent état de conservation.

Cette stèle était couchée à plat, et il n'y avait des-

sous et autour d'elle, nous ont assuré les ouvriers, aucun débris funéraire.

Elle mesure 0 m. 92 de hauteur, sur 0 m. 47 de largeur.

Elle est complète, fort épaisse, très-lourde par conséquent, et les éraflures légères d'ailleurs qu'elle a reçues, sont récentes, et proviennent des coups de pic de ceux qui l'ont mise à jour.

Ce monument, (Pl. VI, n° 1), se compose d'un plateau encadré de deux pilastres lissés à chapiteaux foliés, surmonté d'un fronton triangulaire accompagné à sa base, de deux acrotères également foliés, et sur le tableau refouillé duquel sont quelques lignes verticales.

L'inscription dont la lecture est excessivement facile, occupe la frise.

On lit :

« CINIVS. MOCARRI. CARIO. »

Les lettres D. M. qui presque toujours étaient gravées sur les monuments funéraires, ne figurent point sur celui-ci.

Le plateau porte un niveau et deux pics de tailleur de pierre, dont l'un à deux pointes, et l'autre pointu d'un bout et tranchant de l'autre.

Notre président, M. de Kersers, a signalé, l'année dernière [1], dans son intéressant travail épigraphique, sur les stèles découvertes en 1882, dans le

1. *Mém. de la Société des Antiq. du Centre*, t. X, p. 72.

PL. VI.

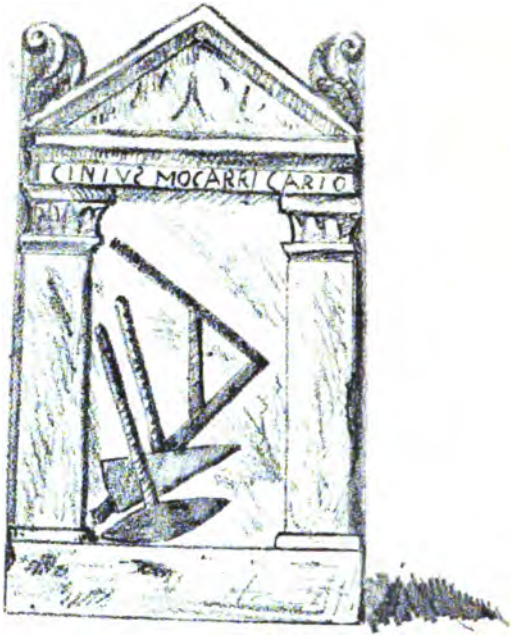

1

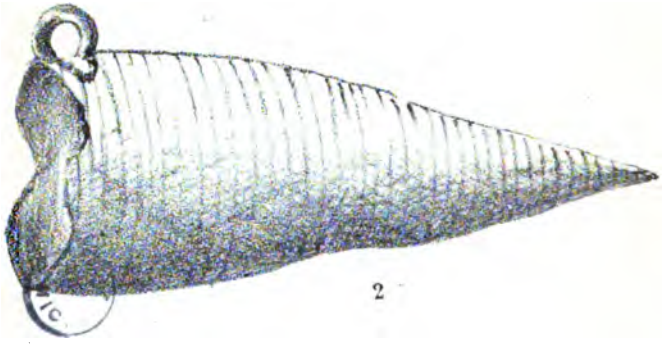

2

même lieu que celle qui nous occupe : « une stèle in-« complète de travail très-négligé, portant sur son « tableau, deux marteaux de tailleur de pierre, l'un à « deux pointes, l'autre aigu d'un bout et carré de l'au-« tre, probablement, ajoute M. de Kersers, allu-« sion figurative à la profession du personnage in-« humé ».

Cette rencontre de deux monuments découverts à quelques mois d'intervalle dans le même lieu, et portant à peu près les mêmes emblèmes, nous a semblé devoir être mentionnée.

Notre stèle a-t-elle recouvert les restes d'un tailleur de pierre, comme le suppose M. de Kersers, pour celle analogue qu'il a décrite ? Cela est fort possible, mais ne nous paraît pourtant pas probable. Et, ce qui plus particulièrement nous confirme dans cette pensée, c'est cette double rencontre, dans le même lieu d'inhumation, de ces deux stèles à peu près identiques.

Il faudrait admettre, d'abord, dans l'hypothèse dont nous avons parlé, que deux tailleurs de pierre aient été inhumés au Fin-Renard, (ce qui, du reste, n'aurait rien de bien invraisemblable), mais, ce qui le serait plus, que les monuments placés sur leur tombe, aient été à peu de choses près analogues.

Nous ne pensons pas, quant à nous, que les outils représentés sur les deux stèles en question, soient des allusions figuratives à la profession du défunt.

M. de Caumont, dans son *Abécédaire*[1], dit qu'il n'est pas d'explications qui n'aient été produites au sujet de

1. P. 152 et s.

l'ascia [1], figurée si fréquemment sur les stèles romaines, et de la formule qui généralement l'accompagne : *sub ascia,* (*dedicavit* ou *dedicaverunt.*)

Il en cite deux seulement, et dit : Ceux qui regardent l'ascia comme une pioche, ont cru que la dédicace *sub ascia*, était une sorte d'invitation aux survivants de nettoyer d'herbes et de ronces, le pourtour des tombeaux.

Mais les seconds pensent que l'instrument figuré ne peut être que *celui d'un tailleur de pierre*, et que le bloc une fois choisi, et confié à l'ascia du polisseur, était marqué du signe symbolique de cet instrument, indiquant qu'il avait reçu de sa destination primitive, une consécration éternelle.

Ceux qui ont écrit sur l'ascia, et le nombre en est grand, poursuit l'éminent archéologue, n'ont pas parlé du niveau qui est si souvent associé à l'ascia, à Arles, et dans tout le Midi, sur les sarcophages, aussi bien que sur les stèles du temps de l'incinération.

Il y aurait, ajoute enfin M. de Caumont, des recherches à faire sur la réunion de l'ascia et du niveau ; elle me paraît indiquer une corrélation d'idées philosophiques.

Nous nous garderons bien d'émettre notre opinion au sujet de cette question si fréquemment traitée, mais

1. Nous croyons que l'*artiste* qui a taillé d'une façon si rudimentaire le monument que nous avons décrit aurait été incapable de représenter exactement la courbe de l'ascia, espèce de doloire, sur l'usage de laquelle les archéologues ne sont pas d'accord, et qu'il l'aura remplacée par l'instrument du tailleur de pierre, qui devait avoir, comme emblème symbolique, la même signification.

toujours aussi obscure ; nous nous bornerons à dire, que nous nous rangeons absolument à l'avis de M. de Caumont, et nous estimons que l'ascia, les outils de tailleur de pierre, accompagnés ou non du niveau, étaient sculptés sur les monuments funéraires comme emblèmes symboliques et non pour faire connaître la profession du défunt.

Parmi les poteries assez nombreuses que nous avons recueillies, nous citerons :

1° Une amphore très-curieuse, (Pl. VI, fig. 2), et dont nous n'avons pas encore trouvé de similaires dans les divers ouvrages que nous avons parcourus à cet effet. Comme forme, elle représente un long et *énorme navet.*

Sa longueur est de : 0 m. 34, sur 0 m. 12 de diamètre et 0 m. 39 de circonférence ; ces mesures étant prises au renflement le plus proéminent.

Elle est en terre rougeâtre et ornée dans toute sa longueur de cannelures horizontales, légèrement en relief.

Malheureusement le sommet est brisé ; il ne reste qu'une anse fort petite, (étant donné les dimensions de l'amphore), et aucun indice ne peut nous faire supposer quelle pouvait être la forme de la partie supérieure de ce vase.

2° Deux petits bols à peu près semblables de forme et de dimensions.

L'un, (Pl. IV, fig. 2), est en terre jaunâtre, et recou-

vert d'un vernis rouge, il mesure 0 m. 046 de hauteur; et 0 m. 078 de diamètre.

L'autre moins curieux de forme, mais plus petit et plus élégant est en terre d'Arezzo, employée spécialement pour les poteries de luxe; hauteur: 0 m. 029; diamètre: 0 m. 065.

Le rebord extérieur de ces vases est orné de stries trop régulières pour n'avoir point été faites avec un instrument spécial.

Enfin, ils portent tous deux le sigle du potier. Au fond interne du premier on lit : ATEI (avec ligature de l'A et du T), et ce nom est suivi d'une petite palmette. (Pl. III, fig. 14.)

Sur le second, le mot : SALVE. (Pl. III, fig. 15.)

3° Un petit cruchon de forme élégante (Pl. V, fig. 3), mesurant 0 m. 160 de hauteur, sur 0 m. 098 de diamètre.

Il est en terre grise, badigeonnée d'un rouge vif.

4° Une fiole très-gracieuse, à couverte blanche, mais malheureusement fort endommagée. Ce qui nous en reste, cependant, nous permet de la reconstituer.

Ce vase (Pl. IV, fig. 1), d'une forme grecque plutôt que romaine, est très-étroit du pied, et s'élève en s'élargissant à la panse, qui forme un angle aigu vers le centre.

Puis, il était pourvu de deux anses courbes, rattachées au sommet d'un col long et étroit.

Il mesure 0 m. 140 de hauteur et 0 m. 080 de diamètre.

5° Deux jolis plateaux ou soucoupes.

PL. IV.

1

2

3

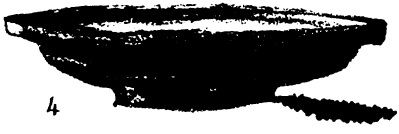

4

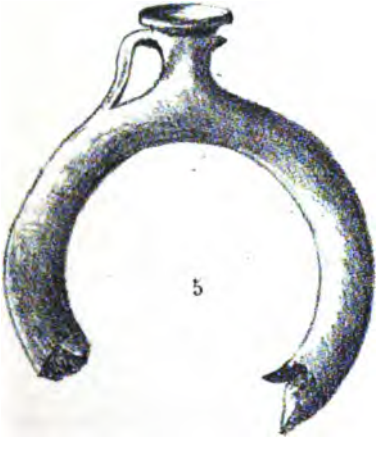

5

UNIV. OF MICH.

Le premier est en terre dure, imperméable, très-fine et rouge lustrée.

Le rebord de ce vase, absolument intact, tombe à angle droit sur le fond de l'assiette, dont la face intérieure, légèrement renflée par le tour, porte la marque du potier : OF GALLIC. Ces deux dernières lettres sont liées. (Pl. III, fig. 9.)

Son diamètre est de 0 m. 15, sur 0 m. 030 de hauteur.

Le second, à rebord évasé (Pl. IV, fig. 4), est en terre moins fine que le précédent, mais il est plus heureux de forme.

Il est en terre rose, couverte d'un enduit rouge très-vif et très-brillant. Comme marque de fabrication, il porte au fond un espèce de cercle fait à l'ébauchoir. Sa hauteur est de 0 m. 35; son diamètre est de 0 m. 16. Enfin, nous citerons, en raison du sigle qu'il porte, le fond d'un vase en poterie vernissée, qui devait être de grande dimension. Sur la partie extérieure, au milieu d'un large cercle formé de petits stries régulières, on lit le mot : PATERC. (Pl. III, fig. 13.)

Nous mentionnerons, maintenant, un des objets les plus intéressants selon nous, que les fouilles accidentelles du Fin-Renard aient fournies : un verre à boire à peu près intact.

Ce verre a été trouvé à 1 m. 20 de profondeur environ, avec une certaine quantité de mobilier funéraire.

Le corps auprès duquel ce mobilier était déposé (et qui devait être celui d'un enfant), avait été placé dans un cercueil de bois ; les ouvriers qui ont mis la tombe à découvert ayant, en effet, exhumé les angles de fer destinés à consolider et assembler le sarcophage.

Nous avons ramassé un de ces angles. Il mesure 0 m. 13 de côté, 0 m. 55 de hauteur et 0 m. 03 d'épaisseur.

Auprès de ces objets, il y avait une petite stèle, nue et anépigraphe à bandeau droit et fronton triangulaire, sans acrotères.

Puis, avec le verre dont nous allons parler, trois cruchons, de différentes dimensions, de cette terre argileuse, toujours employée pour la confection des vases servant aux usages communs et habituels, et poussée au jaune et au rouge indécis par la cuisson.

Un biberon en terre grise à couverte blanche identiquement semblable à celui décrit par notre collègue M. Pierre de Goy [1], et, enfin, détail digne d'être signalé : un moyen bronze de Néron, presque à fleur de coin.

Ainsi qu'on l'a déjà constaté, les objets de verre, mis au jour boulevard de l'Arsenal sont rares. Cela s'explique aisément par leur fragilité, le tassement des terres ayant écrasé tous ceux qui n'étaient pas protégés d'une manière particulière.

Ce verre dont nous pouvons, donner un dessin, aussi fidèle d'exactitude que parfait d'exécution,

1. Voir plus haut, p. 189.

PL. V.

grâce à l'habile crayon de notre collègue M. Pierre de Goy, est en pâte vert-d'eau, et légèrement irisé à l'intérieur. (Pl. V.)

Il est de petite dimension (c'est plutôt un goblet pour enfant, qu'un verre à boire ordinaire), et mesure : 0 m. 087 de diamètre, sur 0 m. 077 de hauteur.

Par son ornementation et sa finesse, il peut être classé dans la catégorie des verreries de luxe.

On sait que les objets de verre de l'époque gallo-romaine ne sont généralement pas aussi artistiques que les produits céramiques, tant au point de vue de la forme que des décors qui en font l'ornementation.

Le plus ordinairement, la paroi de ces fragiles vaisseaux était lisse ou ondée, souvent aussi à cannelures; mais seules, les verreries de luxe étaient décorées de stries en creux ou de cordons et moulures en saillie.

Notre goblet est excessivement mince et de forme très-élégante. Un léger cordon peu proéminent forme le pied.

Un filet de verre en saillie, sans nul doute soudé au chalumeau, orne la panse, en formant une série de sept boucles ovales reliées entre elles par un petit cordon. Le bas de ces boucles est plus allongé que le sommet, plus épais, et pend de 0 m. 006 à 0 m. 007 sans adhérence, en s'écartant un peu du vase.

C'est un spécimen de verrerie fort joli et fort curieux, qui ne doit assurément pas être unique en son genre, mais qui, à n'en pas douter, présente un certain caractère de rareté.

OBJETS EN BRONZE.

Nous avons également recueilli trois fibules en bronze.

L'une, avec une belle patine (Pl. VII, fig. 2), est dans un parfait état de conservation.

L'ardillon fixé par une charnière spéciale est encore mobile.

Cette fibule très-épaisse et très-solide est d'un travail aussi fini que gracieux.

La seconde en bronze, comme la première (Pl. VII, fig. 3), est plus petite, beaucoup plus mince, mais de forme à peu près semblable, moins heureuse cependant.

Elle est aussi en moins bon état, car si l'ardillon n'est pas brisé, il est ouvert et immobilisé par l'oxydation.

La face toute guillochée de cette fibule a été argentée, et les traces d'argent sont encore visibles sur la plus grande partie du bijou.

La troisième est plus simple que les deux autres, et d'un travail plus facile. (Pl. VII, fig. 1.)

L'ardillon qui fonctionnait à l'aide d'un ressort particulier, très-simple et très-usité à cette époque, est brisé[1].

1. C'est absolument le ressort des épingles anglaises dont on se sert aujourd'hui. *dites à maillot.*

PL. VII.

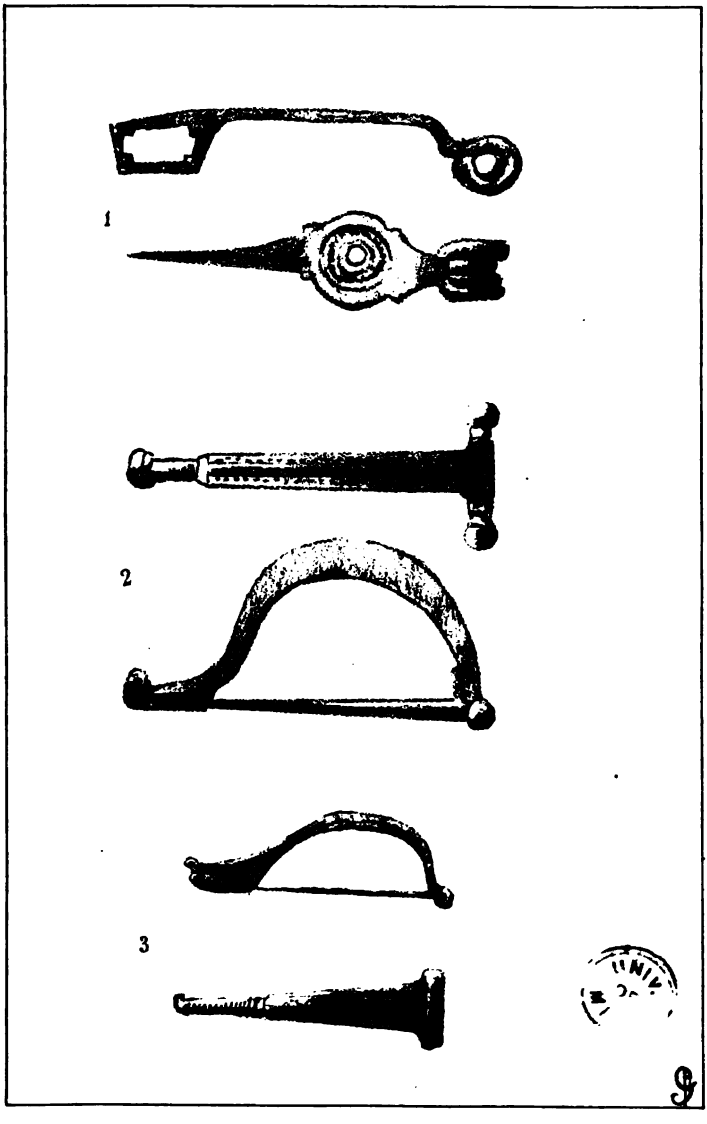

Comme dessin, la face est ornée d'une petite rosace percée au milieu pour recevoir une perle quelconque.

Cette fibule *dite à retour angulaire* présente, en raison de cette particularité, un certain intérêt.

En 1882, on en découvrit quatre analogues à Armentières (Nord) dans des sépultures gauloises [1].

C'était la première fois que des fibules de ce genre, entraient dans la riche collection Caranda, et elles furent soumises à la haute compétence de M. Flouest dont nous ne croyons pas inutile de reproduire l'appréciation : « La fibule en bronze à retour angulaire, « serait d'une origine méridionale et danubienne.

« Elle a donc, par conséquent, chance d'être plus « rare dans nos régions du Nord, que dans celles où « elle a été particulièrement rencontrée.

« On en voit plusieurs exemplaires, procédant de la « même variété et similaires, au musée national ba- « varois à Munich, et à ceux de Besançon et de Troyes « en France.

« On peut la considérer comme contemporaine de « l'établissement de la domination romaine en Gaule.»

Cette citation nous a paru d'autant plus digne d'être rapportée que notre fibule à retour angulaire, est la première de cette forme que jusqu'à présent nous ayons rencontrée dans notre région.

Nous signalerons en terminant quelques rares mon-

1. *Album Caranda, 1882*, nouvelle série, texte de la pl. XXIV.

naies romaines trouvées boulevard de l'Arsenal, et que nous possédons.

Ces monnaies du haut empire sont au nombre de six:

Un moyen bronze de Claude Ier: 794. (41) — à — 807 (54).

Quatre monnaies de Néron: 807. (54) — à — 821. (68). — Deux moyens et deux petits bronzes.

Une monnaie, — argent — de Titus: 832. (79) — à — 834. (81).

Seuls les petits bronzes de Néron et la médaille de Titus, nous paraissent dignes d'une description.

Deux de ces pièces sont percées et ont sans aucun doute servi d'amulette [1].

L'un de ces petits bronzes porte comme légende: NERO. CLAVD. CAES. AVG. Sa tête nue à gauche.

℞: CER. QVINQ. ROM. CON. S. C.

(*Certamen quinquennale Romæ constitutum senatus-consulto.*)

Table des jeux ornée d'un bas-relief, représentant deux griffons. Au-dessus un vase, dessous un disque [2].

Cette petite monnaie dont la patine a été enlevée par l'inventeur à l'acide, a certainement peu couru, car les parties que l'acide n'a pas attaquées, sont à fleur de coin.

On lit sur l'autre petit bronze: NERO. CLAVD. CAESAR. AVG. GERM. Tête nue à gauche.

℞: PONTIF. MAX. TR. P. IMP. PP. S. C. Rome

1. M. Vallois, t. X, p. 60. a signalé deux moyens bronzes de Tibère et d'Auguste, percés comme nos médailles, en guise d'amulettes, et trouvés également au Boulevard de l'Arsenal.

2. Cohen, t. I, p. 282, fixe la frappe de cette médaille en l'an 813; de J.-C., 60

assise à gauche sur une cuirasse et des boucliers, le pied posé sur un casque, tenant une couronne.

Sur la monnaie de Titus, nous lisons : IMP. TITVS. CAES. VESPASIAN. AVG. P. M. Tête laurée à gauche.

℞ : PRINCEPS. IVVENTVTIS.

Chèvre à gauche dans une couronne de laurier.

Cette médaille (qui est un peu détériorée, ayant subi l'action du feu), doit être rare, à en juger d'abord par le prix assez élevé indiqué par Cohen, n° 171 pour une variété ne différant presque point de la nôtre; ensuite parce que la monnaie décrite par Cohen, porte la tête laurée à droite, tandis que dans la nôtre, la tête laurée est à gauche ; or, cette variété n'est pas signalée par le savant nusmimate.

Nous avons pensé qu'il n'était pas sans intérêt de mentionner, quoique bien modeste, la découverte de ces quelques monnaies.

En les rapprochant un jour de celles déjà recueillies par nos collègues, et de celles que nous fourniront encore, nous l'espérons du moins, les fouilles à venir, il sera possible de fixer la date approximative des inhumations dont nous retrouvons aujourd'hui de si importants vestiges.

L'ÉGLISE DE SAINTE SOLANGE

ET SA PAROISSE

Par le Baron Thierry de Brimont.

C'est aux dernières années du IX^e^ siècle, l'un des plus rudes et des plus obscurs dans son déclin, avec le suivant, que se déroule près d'un petit village de Berry, l'héroïque légende de sainte Solange. Le hameau de saint Martin-du-Crot [1], situé à l'est de la voie antique de Bourges au Château-Gordon, non loin des villas romaines semées ça et là dans la contrée [2], groupe alors ses pauvres chaumières, près de la petite rivière de l'Ouatier, longue saignée faite à travers les anciens marécages qu'elle assainit en dirigeant les eaux de ses sources. Bernard II, marquis de Gothie, gouverne le

1. La Thaumassière, *Hist. du Berry*. Labbe, *Nov. bibliot.*, t. II.

2. A Billeron, sur le plateau du promontoire que termine la ferme actuelle, l'emplacement d'une villa romaine a été reconnu. Le carrelage, formé de larges dalles de terre cuite, a été utilisé, il y a quelques années. Au champ des Fertisses. même commune, des sépultures gauloises, ou se rapprochant de la conquête romaine ont été découvertes à plusieurs reprises.

comté de Bourges, et, suivant la tradition locale, le château de Brécy d'où est sorti le meurtrier lui appartient. Les terres voisines de Villecomte et de Billeron en sont peut-être déjà les dépendances, comme elles le seront plus tard sous le nom d'arrière-fiefs, et la cabane du Pré-Verdier, où s'est écoulée la paisible enfance de Solange, a pour maître ce farouche suzerain. A Bourges, il tient en échec l'Archevêque Frotaire condamné lui-même en septembre 878 par le Concile de Troyes à retourner à Poitiers, son ancien siége. Décision rapportée de suite, il est vrai, car l'ambitieux prélat portait encore en 887 les titres d'archevêque et de primat[1]. Qui donc viendra venger la victime, c'est à peine si le roi seul lutte encore au milieu de l'anarchie où se jettent les invasions normandes! Le crime restera impuni, mais l'église recueillera ces restes précieux et la dévotion populaire entourera d'un nimbe d'or ce front hier encore inconnu.

L'église d'alors occupe vraisemblablement le centre de l'ancien cimetière, vaste triangle borné maintenant par les routes de Maubranches et de Saint-Germain et dont une large bande a été distraite à sa base, il y a

1. Frotaire, dont on retrouve la signature au Concile tenu à Pistres en 854, près de celle de l'archevêque Raoul, succéda à Vulfad, décédé le 1er avril 876. La ville de Bordeaux ayant été ravagée par les Normands, il obtint de Charles le Chauve et du Pape Jean VIII (7 sept. 876) sa translation sur le siége de Bourges. En août 887, il faisait don à l'abbaye de Beaulieu, fondée par Raoul, de la villa d'*Orbaciacus*, en présence d'Hecfrid, évêque de Poitiers, de Guillaume, évêque de Cahors, et d'Adolen, évêque d'Albi. L'évêque Eutorge (1106–1119), l'appelle *sanctitate gloriosus et Bituricensium primatus magnificus*. (Cartul. de Beaulieu.)

quelques années, pour y construire une maison d'école. C'est là que la tradition immémoriale a placé le premier tombeau de Solange, en ayant fixé l'endroit précis par des monuments successifs. Suivant la légende [1], les pieux fidèles qui recueillirent son corps, le déposèrent dans l'église même, où Dieu manifesta bientôt la sainteté de la victime par les miracles nombreux, qui s'accomplirent sur sa tombe. En même temps par un juste retour, l'année même de son crime, pendant que le modeste sanctuaire s'emplit des louanges de Solange, Bernard frappé des foudres de l'Église, dépouillé comme félon par Louis le Bègue, disparaît de l'histoire.

Peut-être la crainte et le repentir avaient-ils éveillé dans son âme quelque désir d'expiation, car suivant Catherinot et Barbier, l'on rapportait à ses remords la fondation à Bourges d'un monastère de religieuses, sous l'invocation de saint Pierre, et nous pensons que dès lors l'église de Saint-Martin-du-Crot lui avait été donnée. Le prieuré de la Comtale, si on en croit la tradition, aurait été bâti à cette époque dans une même intention [2].

1. Labbe, *Nova Bibl.*, t. II, *Légende de sainte Solange.*

2. Barbier, *Pouillé mss. de 1766.* Catherinot, *Églises de Bourges.* Mgr de la Tour d'Auvergne, *Vie de sainte Solange.* Ce qu'il y a de certain c'est que la dimerie de Villecomte, dans la paroisse de Sainte-Solange, appartint de tout temps au prieuré de la Comtale, et passa avec lui aux PP. Jésuites, lors de la fondation de leur collége. (V. *Archives du Cher*, série *D*, l. CV et CVI, *actes de* 1477, etc.) Rétablie au XI^e^ siècle, comme celle du Puellier, « elle était creuse de dix à douze marches, nous dit Catherinot, et autrefois encore de plus de six ou sept marches, car les bases des piliers sont enterrées et ils (les Jésuites) inhu-

D'après la configuration des lieux, il est à présumer que le corps de la Sainte fut d'abord déposé dans le cimetière près de l'église, et ce serait cette première tombe, où se consumèrent ses cendres, que marquerait l'autel commémoratif. L'église nécessairement orientée, se trouvait un peu plus au nord. Cependant la légende, qui nous semble porter la facture du siècle suivant, indique la sépulture comme ayant eu lieu dans l'église même, dont l'emplacement par là même ne laisserait aucun doute. Peut-être une translation fut-elle opérée au Xe siècle, alors que les invasions normandes ayant ravagé tout le pays, les plus humbles hameaux réparèrent les ruines de leurs oratoires, avant de songer à les réédifier aux siècles suivants. Nous le pensons car à cette époque déjà, selon un manuscrit des Augustins cité par le Père Berthier, l'église portait le nom de la Sainte. Ses reliques protégées par le sol qui les couvrait n'avaient pas été atteintes et la paroisse fière de son trésor en avait accepté le nom.

L'abbaye de Saint-Pierre-le-Puellier disparut dans l'effroyable tourmente qui couvrit de ruines la métropole au IXe siècle. L'invasion hongroise de 950 vint achever son œuvre. Dans le désordre général, les vicomtes de Bourges et quelques hardis envahisseurs s'étaient emparés des biens du monastère mais sous le

ment leurs Pères sur l'ancien pavé ». Elle avait trois absides orientées et trois nefs partagées par deux rangs de piliers carrés à demi-colonnes engagées sur les bases. (XIe siècle. De Kersers, *Statistique mon., Bourges.*) Celle de Saint-Pierre le Puellier lui était contemporaine.

coup des excommunications on les contraignit, au siècle suivant, à faire de nombreuses restitutions. En 1012 Ebrard-le-Jeune et Ebrard l'aîné, qui retenaient les biens de Saint-Pierre, s'en dessaisirent sur les vives remontrances de l'archevêque Dagbert. Suivant la nouvelle réforme, les deux frères établirent, à la place des chanoinesses de saint Augustin huit chanoines réguliers, qui plus tard furent transformés en chapitre séculier. Tout souvenir des anciennes religieuses disparut sauf l'oratoire de saint Augustin, placé derrière leurs cloîtres, et le nom de Puellier qui resta affecté à leur église [1].

Le nouveau Chapitre, rentré dans les possessions de l'ancienne abbaye, le prieur Guillaume obtint, en 1159, du pape Alexandre III, la confirmation solennelle des biens de sa collégiale. C'étaient à Bourges, l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, l'église de Saint-Jean-des-Champs, la chapelle de Sainte-Marie de la Comtale redevable de 3 sols de Bourges à celle de Saint-Pierre, celle de Saint-Jean-le-Neuf, appelée plus tard Saint-Jean-le-Vieux, comme étant la première chapelle dédiée dans la ville au Précurseur [2]; celle de saint Augustin [3], les cens et autres droits du prieuré dans la

1. Barbier, *Arch. du Cher*, fds St-Pierre-le-Puellier.

2. La chapelle de Saint-Jean-le-Vieil. « dite ainsi, parce qu'elle est la première chapelle de saint Jean-Baptiste, à Bourges, où il y a grandes processions à certains jours ». Elle était située derrière l'église et la cour des Carmes et dépendait d'une vicairie unie avec plusieurs autres en 1606 à la manse commune.

3. Elle ouvrait sur la rue des Vieilles-Prisons. En 1739 le Chapitre arrente un bâtiment rue Narrette, anciennement appelé chapelle de Saint-Augustin où se trouvaient les greniers du Cha-

ville et ses faubourgs. Puis dans la campagne, la première de toutes, ce qui implique une priorité de possession, l'église de Sainte-Solange, celle de Verdigny et la justice de ses hommes, les églises de Senneçay, de Saint-Germain-des-Bois et la chapelle de Saint-Amand de Brost, avec toutes leurs dîmes, les cimetières, cens et autres droits parochiaux [1]. C'est croyons-nous l'un des plus anciens titres actuellement conservés, où la paroisse soit dénommée. Il nous montre qu'alors l'église reconnaissait une seule patronne.

Il y avait environ deux longs siècles que la vierge martyre reposait dans la vieille église lorsque le Chapitre et les habitants songèrent à bâtir un édifice plus vaste et plus imposant; l'ancien, trop insuffisant pour le nombre toujours croissant des pèlerins, et les églises d'alors tombant sous le poids de leurs propres ruines. C'est à cette époque que s'élèvent de toutes parts, aux XI^e^ et XII^e^ siècles, nos églises de campagne, trop souvent remaniées aux XVII^e^ et XVIII^e^, mais toujours respectées dans leur ensemble; plus heureuses que celles de nos villes livrées à trois fléaux combinés : la guerre, l'incendie et le marteau des démolisseurs. Déjà au siècle précédent, les chanoines avaient reconstruit leur église du Puellier [2].

pitre. (*Arch. du Cher. Invent. de Saint-Pierre-le-Puellier.*) Le pape Alexandre III octroya une nouvelle charte au Chapitre, la troisième année de son pontificat. Elle avait trait à l'organisation intérieure. Celle de 1159 pourrait bien avoir la même date. Déjà Innocent II (1130-1143) avait accordé au Puellier une bulle confirmative de ses possessions.

1. V. Pièces justificatives, n° 1.

2. Elle était située sur la face nord de la place Saint-Pierre.

Non loin du bourg de Sainte-Solange s'élevait, toute fleurie, la ravissante collégiale de Saint-Ithier [1], et dans toutes les paroisses environnantes, de nouvelles églises, aux bases robustes, sortent de terre, ou achèvent leurs naïves sculptures. L'on se mit à l'œuvre, et comme le village semble dès lors remonter vers le nord, l'église, fait fort rare à ces époques, fut déplacée et reportée dans la nouvelle direction. Nous ignorons si l'on continua à inhumer dans l'ancien cimetière, mais la vieille église n'y subsista plus que comme un simple oratoire; la charte de 1159 marquant positivement une seule église à Sainte-Solange. D'après les règles générales, la nouvelle construction se composa d'une nef aux étroites fenêtres de plein cintre, terminée par une abside ronde. A l'ouest on éleva la haute tour carrée, avec porche, qui subsiste encore. C'est au siècle suivant, croyons-nous, que le chœur trop étroit fut élargi, l'ancienne abside fit place à un long chevet carré, qui conserva dans sa corniche les vieux modillons du XII[e] siècle. Toutefois, nous ne pourrions affirmer que le sanctuaire ne s'arrondit alors, en dehors du mur droit qui ferme actuellement le sanctuaire; son pi-

Son abside s'arrondissant vers la rue des Vieilles-Prisons. En 1880 des fouilles mirent à découvert des restes d'assises et quelques débris de sculptures, entre autres deux colonnes romanes couvertes d'ornements du XII[e] siècle. Catherinot nous rapporte que par suite de l'exhaussement du sol il fallait descendre dix ou douze marches pour y entrer. Deux chapelles y étaient dédiées l'une à sainte Madeleine, l'autre aux saints Marcel et Anastase.

1. M. de Kersers lui assigne, vu son analogie avec l'église de La Charité, dédiée en 1108, les premières années du XII[e] siècle. (*Statist. mon., Canton des Aix.*)

gnon, sans caractère, ayant été entièrement remanié [1]. En même temps, l'on terminait le dernier étage du clocher, sa haute flèche et les lanternons de sa base. Le maître-autel, jadis isolé, s'éleva sur plusieurs marches de pierre, et son épaisse maçonnerie disparut sous les bas-reliefs de sa façade. C'est cet autel (jusqu'alors oublié), que nous décrirons aujourd'hui, renvoyant pour l'étude entière du monument à la savante monographie du canton des Aix, publiée par M. de Kersers.

Enchevêtré dans l'immense rétable du XVIIe siècle et caché à tous les regards sous une cloison mobile, il apparaît le panneau rabattu et produit à distance un grand effet, dans ses dimensions pleines d'harmonie, relevées par les trois sujets de ses arcades. Deux larges dalles forment son tombeau, haut de 0 m. 75 sur 2 m. 40 de long; au centre, sous une arcature légèrement tréflée, reposant sur deux colonnes engagées, le Christ assis sur un siége roman; sa main droite se lève pour bénir, pendant que la gauche s'appuie sur les Évangiles. A sa droite, assis sous un arc semblable, un personnage nimbé, la tête à demi tournée vers le Christ; à gauche, dans une représentation analogue, un second personnage, portant un phylactère sans nom. Leurs pieds nus les font aisément reconnaître pour des apôtres, saint Pierre et saint Paul

1. Le pignon droit, où se trouve la grande fenêtre percée au XVe siècle, n'a aucun caractère architectural; de plus le bief du moulin étant situé à vingt-cinq mètres environ, et le véritable cours d'eau à deux cents mètres plus loin, on ne peut admettre la nécessité de déplacer le ruisseau pour terminer l'abside.

NEW YORK

sans doute. Les trois statuettes, hautes de 0 m. 60, rappellent dans leur dessin grossier, mais expressif, le roman antique. Au-dessus s'élève l'entablement, supportant la table, dalle épaisse de 0 m. 25, longue de 2 m. 60, débordant tout autour et fortement entaillée au centre pour recevoir les reliques de la consécration. Sa largeur, un peu plus considérable que celle du massif tout entier, mesure 1 m. 20 de profondeur. Sur les côtés du tombeau, des arcatures semblables le dégagent et l'allégent, en faisant ressortir les fortes moulures de sa corniche.

Les dimensions inusitées de cet autel pour une église de campagne, la vaste amplitude de sa nef, la beauté de sa tour occidentale, puis l'agrandissement insolite du chœur, démontrent assez clairement l'extension considérable du culte de la Sainte à ces époques. Les églises de village, sans monastères ni chapitres, sont loin alors de ces proportions qui s'expliquent ici par la nécessité d'abriter dans une vaste enceinte la foule des pèlerins accourant aux jours d'ostension. C'est la preuve la plus frappante que pouvait nous laisser le XII^e^ siècle de l'antiquité du culte rendu à la Sainte.

La translation des reliques se fit solennellement dans le nouvel édifice; peut-être étaient-elles encore déposées dans leur cercueil de pierre, comme celles de saint Ursin et de tant d'autres Saints du Berry. Rien ne nous est parvenu de cette première dédicace; les procès-verbaux qui, au XVI^e^ siècle, devaient se retrouver dans la châsse, ayant été perdus. C'est déjà le pèlerinage des champs, populaire et spontané, comme il se

conserve à notre époque, sans historiographe pour en raconter les modestes grandeurs, laissant à la tradition du lieu, dirigé par ses pasteurs, le soin de sa garde.

En 1198, nous voyons Constant Jarret, du consentement de son épouse Bienvenue et d'Henri leur fils, faire divers dons à la maison de Saint-Guillaume, parmi lesquels un chezal et des ouches, près Sainte-Solange [1]. Un peu plus tard, en 1219, le titre de prieur de Saint-Pierre-le-Puellier est uni à l'office de grand chantre de la Cathédrale de Bourges, mais le Chapitre conserve toujours son autonomie; il continue à nommer aux diverses cures et à s'administrer librement. En novembre 1222, Guérin du Verdier, ayant vendu aux religieux de Saint-Ambroix, moyennant quatre-vingts livres et cent sols parisis la quatrième partie de la dîme de blé du Nointeau, les chanoines en attaquèrent la vente, bien qu'elle fut ratifiée par le seigneur féodal, Geoffroy de la Chaussée [2], le Nointeau relevant de Maubranches. Après de nombreux démêlés, les parties transigèrent sous l'arbitrage de l'archevêque Simon de Seuly; le Chapitre qui avait voulu conserver cette dîme par droit de retenue, comme étant située « dans la paroisse de Sainte-Solange », consentit à ce qu'elle demeura aux religieux de Saint-Ambroix, mais ceux-

1. Quitavit etiam libere et absolute eidem domui molendinum de Chos et prata contigua molendinum et casale quoddam et olchias apud sanctam Solangiam. (*Arch. du Cher*, Cartul. de l'Archevêché, p 366.)

2. *Arch. du Cher*, fds St-Ambroix. *Sainte-Solange*, l. unique.

ci s'engagèrent à leur tour à payer chaque année une rente de trois septiers, par tiers froment, seigle et avoine. Cette transaction fut passée au mois d'octobre 1229 sous le scel de l'Archevêque [1]. L'année suivante 1230, l'abbé de Saint-Ambroix appointa avec l'abbesse de Saint-Laurent sur le droit de suite de leurs serfs de Vignoux et de Saint-Michel; il lui assigna dix septiers de rente sur cette même dîme du Nointeau qu'il venait d'acquérir [2].

L'abbaye de Saint-Ambroix, qui possède à Brécy et Soulangis d'importantes acquisitions, continue pendant tout ce siècle à faire respecter son cens dans la paroisse. En 1237, Géoffroy Roet clerc, fils de Sadon Roet, reconnaît les religieux comme seigneurs censiviers d'une ouche près le biez du Moulin-neuf qui va à celui de Minevole [3]. Tous ces divers actes nous montrent qu'outre la chaussée romaine « le gros chemin », plusieurs voies relient Sainte-Solange à Bourges, Nérigny, Maubranches et les Aix [4].

1. V. Pièces justif., n° 2.

2. Abbas et conventus prefati dederunt et concesserunt dictis abbatisse et ejus conventui decem sextarios bladi, videlicet tres sextarios frumenti et tres sextarios siliginis rasos et quatuor sextarios avene cumulatos ad mensuram Bituricensis, qua venditur et emitur super quarta parte decime de Noantiau quam dicti abbas et conventus emerunt a Giliberto de Viridario milite percipiendos annis singulis. (*Arch. du Cher*, fds St-Ambroix, *Sainte-Solange.*)

3. Supra quadam oschia ipsius clerici sita in censu eorumdem religiosorum in parochia Sanctæ Solangiæ juxta oschiam Stephani Bastardi et juxta becium quod currit de Molendino Novo ad molendinum de Minevole et juxta turalde per quod itur de dicto Molendino Novo apud Bituris. (*Idem.*)

4. 1249 « Inter viam quæ ducit de Bitur. apud Sanctam So-

En 1260, le Chapitre et le curé de Sainte-Solange transigent sur différents droits[1], puis en 1275, ce sont les chanoines de l'église de Bourges qui acquirent sur la grange de Mazière, appartenance de Girard Trousseau un muid de blé de rente annuelle[2]. Le vendredi avant les Rameaux, 1288, Hervé de Saint-Giraud, viguier de Sainte-Solange et sa femme Isabelle, excommuniés pour le non payement de leurs dettes, se décident enfin à vendre les biens héréditaires de ladite dame; l'abbé de Saint-Ambroix leur achète un cellier et ses dépendances, sis à Sainte-Solange, moyennant 20 livres tournois. Leur gendre Séguin de Saint-Palais et Jeanne sa femme, lui donnèrent leur consentement[3]. Les viguiers administrateurs locaux, laissent quelques traces à la même époque dans les alentours. Nous les retrouvons à Brécy, 1155, 1256; au x[e] siècle déjà, à Soulangis; au bourg de Jussy; à Bourges même, ou la voierie ou viguerie devient la vicomté. Le village de Sainte-Solange relève-t-il alors de la seigneurie de Brécy ou de Maubranches, comme le Nointeau en 1229? Nous penchons pour le premier fief; Billeron, le Buisson-Guillot et Villecomte, Sainte-Solange et Moulins en dépendant un peu plus tard comme arrière-fiefs[4].

langiam ex una parte et usque ad cheminetum grossum ex alia, item a via quæ ducit de Nereigniaco ad Sanctam Sollengiam. (*Arch. du Cher.* fds St-Étienne, *Saint-Germain-du-Puits*, l. II.) via de Mauberoiches alias.

1. *Arch. du Cher.* fds Saint-Pierre-le-Puellier, *Inventaire*, 1285. census de Solangia.

2. Super grangia ipsius Girardini de Mazères et super omnibus et singulis pertinentiis dicte grangie.

3. V. Pièces justif., n° 3.

4. Guillaume IV, sire de Linières, épouse Jeanne de Villebéon.

Au commencement du XIV^e^ siècle, le vendredi avant la Toussaint 1312, le Chapitre de Saint-Pierre et Pierre Bastard échangent une pièce de terre sise au territoire « des Peleyz » contre deux autres terres chargées de quatre deniers de cens au territoire de Villecomte[1]. Déjà en 1237 nous avons vu figurer à Sainte-Solange un Étienne Bastard. Deux ans après, 1314, les vénérables acquièrent la dîme du Poiriou « le Poyseriou ». La même année Thibault Beçon leur vend un chezal du lieu de Villemont. En 1317, 1328, 1337, ce sont encore de nouveaux achats ou constitutions de rente.

L'an 1326, Guillaume Billon de Briare nous apparaît comme curé de Sainte-Solange, il acquiert cinquante sols de rente sur deux ouches du village de Villemont. En 1367, c'est Guillaume Hurmer qui transige avec le Chapitre sur le droit de patronage de la cure dû depuis plusieurs années. Vers la même époque, les religieux de Saint-Ambroix (1334) font reconnaître leur rente de quatre boisseaux de froment sur une ouche au terroir de Villemont. A l'autre extrémité de la paroisse, les chanoines de l'église de Bourges acquièrent sur la rivière de « Colein » plusieurs prés appartenant jadis à Jean Judet de Saint-Palais, et en 1328, ils obtiennent du roi Philippe, des lettres d'amor-

dame de Brécy, fille d'Ursion de Villebéon, mort en 1249. Son fils Jean lui succéda.

1. Constituti ven. vir prior et capitulum secularis ecclesie Sancti Petri Puellaris, Bitur. ex una parte et Petrus Bastardi de Sancta Solangia ex alia... quemdam peciam terre sitam in parochia de Sancte Solangie in territorio de Peleyz... duas pecias terre sitas in territorio de Villa Comitis. (*Arch. du Cher*, fds. St-Pierre-le-Puellier, *Sainte-Solange*, l. II.)

tissement[1]. L'abbaye de Saint-Sulpice y possédait aussi quelques revenus affectés à la célérerie en 1359 : « les cens de Sainte-Solange et du bois Cinquem payables chaque année à la Chasse-Mars à Sainte-Solange, et le cens d'un demi-arpent de vigne au même lieu[2] ».

Ce siècle nous a laissé, comme les précédents, de nombreuses traces du culte rendu sans interruption à sa sainte patronne. Nous voyons en effet que les processions au champ du martyre étaient déjà bien anciennes et passées dans la coutume, puisqu'avant 1323, époque où les Juifs furent bannis de France, un Juif refusa de laisser passer la châsse par le chemin qui traversait son champ. La foule allait lui faire un mauvais parti, mais le curé s'opposa à toute violence et la procession se détourna. Le Ciel se chargea de punir le blasphémateur; un épais brouillard anéantit ses récoltes, et les champs voisins, foulés par les pas des pèlerins, rendirent une abondante moisson[3]. A la fin de ce même siècle, le chanoine des Aix qui écrivait la vie de saint Ithier, nous parle de ces foules immenses de cinq à six mille personnes qui suivaient les processions. « Les châsses des saints honorés dans le voisinage venaient au passage saluer sainte Solange[4] ».

A la fin du XV[e] siècle, l'église ravagée par les guerres, subit divers remaniements. L'on ouvre dans le pignon du chevet une haute et large baie décorée d'une ver-

1. V. Pièces justif., n° 4.
2. *Arch. du Cher.* fds Saint-Sulpice, *Offices claustraux.*
3. Bollandistes, mai, t. II, p. 593.
4. *Du Culte des Reliques de sainte Solange*, par M. l'abbé Béguinot, curé de Notre-Dame de Bourges.

UNIV. OF MICH.

rière. La table de l'autel, remplacée peut-être, est enrichie de peintures et dorée. Tout fait supposer que d'après la coutume constante observée pour les grandes reliques, la châsse reposait alors sur un gradin appuyé au massif même de l'autel, ce qui expliquerait sa profondeur insolite. D'ailleurs, le culte de la Sainte devenait, au sortir des guerres, de plus en plus populaire, et en 1511, Denys de Bar, évêque de Saint-Papoul, délégué par Jehan de Villiers, doyen de Bourges et vicaire général de Michel de Bucy, consacrait de nouveau l'église et transférait solennellement les reliques de l'antique châsse de bois[1] dans une plus précieuse « d'airain de corinthe doré[2] ». Cette translation eut lieu le lundi de la Pentecôte, et comme il arrive toujours en pareille circonstance, cette solennité fit oublier les anciennes translations, et le grand concours des pèlerins eut lieu chaque année à cette nouvelle date. La châsse fut achetée des deniers de la

1. *Vie manuscrite de sainte Solange*, par M. Gautier, vic. gén. *Bibl. de Bourges*, n° 315.

2. Le Musée de Bourges possède deux curieux bas-reliefs qui représentent sans doute tout ce qui reste de l'antique châsse de sainte Solange dépecée en 1793. Chacun d'eux figure un personnage à cheval, en costume du temps de Louis XII, la tête barbue et couverte d'une toque, dont l'un allant à gauche, montre de sa dextre étendue un objet placé devant lui (haut. 130 mm., long. 118 mm.) et dont l'autre, allant à droite, tient dans ses bras une femme échevelée qui lui résiste et se débat énergiquement, c'est la Sainte. (Haut. 122 mm., long., 117.) Ils sont en bronze plein, coulé et doré, ou pour nous servir des expressions de l'ancienne description, *en airain de Corinthe doré*. Les traces de deux rivets qui se voient par derrière, indiquent qu'ils servaient à orner un objet plus important. Leur style leur donne une origine qui est incontestablement commune et qui remonte bien à Louis XII, époque où la châsse fut faite.

confrérie, ou donnée par quelques généreux personnages, car les comptes de 1511 du Puellier, fort bien rédigés au point de vue des recettes et des dépenses, ne mentionnent aucun don à cet effet[1].

Quelques années auparavant, une paroissienne de Sainte-Solange Marie Chambellan, veuve de Guichard de Thoussy, dame de la seigneurie et manoir du Bailly près de Dun-le-Roi avait demandé, par son testament du 20 mars 1503, à être inhumée dans l'église de la Sainte. Elle y fondait en même temps son anniversaire perpétuel ; à chaque mercredi des Quatre-Temps, trois messes avec vigiles accompagnées d'offrandes de pain, vin et chandelle, suivies d'un *libera* chanté sur sa fosse. La messe principale, devait être célébrée solennellement par le curé assisté de ses vicaires ou chapelains[2].

Le 12 juin 1516 son neveu et héritier Pierre Chambellan transigea avec maître Jean Lomyn, licencié en droit canon, chanoine de Saint-Martin de Tours et curé

Ces bas-reliefs, représentés à moitié de leur grandeur par la planche ci-jointe, ont été trouvés séparément, vers 1840, par M. Charmeil, le vénérable conservateur honoraire du Musée. On les lui donna comme des débris provenant de la châsse de sainte Solange, et ces indications furent confirmées par les souvenirs de personnes aujourd'hui décédées, qui affirmèrent à M. Charmeil que dans leur jeunesse elles avaient pu voir ces deux fragments parmi les ornements du meuble sacré. C'est avec cette précieuse tradition qu'ils sont entrés et sont demeurés dans nos collections.

(D. Mater. *président de la Commission du Musée.*)

1. *Arch. du Cher*, fds Saint-Pierre-le-Puellier, comptes de 1511.

2. *Arch. du Cher*, fds Saint-Pierre-le-Puellier, *Sainte-Solange*, l. II, testament de Marie Chambellan.

de l'église de Sainte-Solange ; les rentes de la fondation furent assignées non sur le Bailly mais sur une maison sise au bourg et un arpent de vignes au terroir de la Perrière. Le 22 novembre 1526, Pierre Chambellan transigea pour la messe basse de chaque semaine, et constitua ses honoraires sur une maison sise en face du portail de l'église [1]. Me André Jullien vicaire de la Sainte-Chapelle en était alors curé.

De nombreux actes de 1535, 1539, etc., nous montrent les religieux de Saint-Ambroix, les Chapitres de Saint-Étienne de Bourges et de la Sainte-Chapelle propriétaires importants dans la paroisse [2]. Les collégiales des Aix, de Saint-Ursin, de Montermoyen y possèdent aussi quelques droits, particulièrement au Nointeau. En 1552, le 4 novembre, Gilbert Guérin, chanoine du Puellier, a remplacé Philibert Buellen « curé et recteur de Sainte-Soullenge ». Le 14 juin 1553, il signe en cette qualité ; le 13 décembre 1553 il est désigné comme « prêtre escolier en l'Université de Bourges ».

Les partisans de la Réforme portaient bientôt leurs ravages dans toute la contrée. En 1562 ils s'emparaient de Bourges, pillaient les trésors des églises, et jetaient au vent les reliques des saints. Le bourg étant ouvert de toutes parts, il n'est pas douteux que les huguenots ne s'en soient emparés, l'espérance d'un riche butin

1. *Arch. du Cher*, fds Saint-Pierre-le-Puellier, *Sainte Solange*, l. II.

2. Antoine Le Roy, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, légua au Chapitre de l'Église de Bourges, en 1493, ses dîmes de Sainte-Solange. (La Thaumassière, *Hist. du Berry*, l. VIII.)

devait tenter leur cupidité, en même temps que leur fanatisme. Le maître-autel fut martelé; la grande table maladroitement replacée jadis, fut ébréchée à coups de hache ; les toitures et les voûtes, dont le chœur garde encore les traces, abattues ou incendiées [1]. Heureusement les fidèles avaient eu le temps de cacher les reliques de la Sainte et sa châsse, et lorsque la tourmente eut passé comme un tourbillon, la piété populaire, en la replaçant sur son autel, ajouta une strophe de reconnaissance au vieil hymne de la fête [2].

Le 5 octobre 1566 apparaît encore le nom de Gilbert Guérin, curé pendant tous ces troubles ; il accense la cure à Nicolas Lambert, prêtre, moyennant 90 livres tournois et 6 quarts de chanvre femelle. Les recteurs de Sainte-Solange chanoines de Saint-Pierre, faisaient alors desservir la paroisse par un prêtre, tout en restant curés primitifs. En 1568 on retrouve une dernière fois Gilbert Guérin. En 1570 et 1571, M. David Bilhebard dessert la cure comme prêtre adcenseur. Le 11 octobre 1572, le recteur, Jean Chaignon, s'étant demis, le Chapitre lui donne pour successeur un de ses chanoines, Guillaume Alapasque ; le dimanche 12, il prenait possession. Firmin Giry faisait alors les fonctions de curé dans la paroisse. A M. Alapasque, succéda M. Charre-

1. Le martelage de l'autel ne peut être imputé qu'aux huguenots et les grandes réparations de 1600 semblent l'indiquer.

2. Ob sacras virgo laureas
Ob *servatas* reliquias
Deo dicamus gratias
Alleluia.

tier Rollat, chanoine du Puellier ; le 23 mars 1574, il adcensait 80 livres le revenu de la cure à messire Anne Gaudebœuf, prêtre, à condition de desservir et résider en tout temps. Le 15 juillet 1580 le chanoine François Pezard reçoit collation de la cure en remplacement de Me Rullat, Jean Sauget étant alors son second. Le dimanche 17 juillet, il prit possession. La cure était « en grande ruine et démolition », nous dit le procès-verbal[1]. En 1582, Me Pezard afferme divers héritages dépendant de son bénéfice. Le 25 juillet 1595 François Compain reçoit provision de la cure.

Jean Johannet lui succéda. C'est vers cette époque que de grandes réparations eurent lieu dans l'église. La date de 1600, inscrite sur l'un des contreforts du sud, près d'une croix de consécration, marque une nouvelle dédicace après les troubles. A l'intérieur celle de 1673, sur un entrait de la charpente, prouve que les voûtes, la surélévation des murs du chœur et l'état actuel des baies sont postérieures. Nous voyons d'ailleurs la plupart des églises environnantes élever ce genre de voûtes boisées, pour cacher les mille agencements de leur charpente, et réparer les dégats des guerres. Le maître-autel, dont quelques pierres avaient été mal reposées, fut couvert d'une fausse décoration en bois, dont nous retrouvons les goujons malencontreusement scellés dans les plis du vêtement du personnage de gauche et sur la table de l'autel. Peut-être les panneaux qui décorent la sacristie et ses

1. *Arch. du Cher*, fds Saint-Pierre-le-Puellier, *Sainte-Solange*, l. II.

colonnes accouplées d'un élégant travail, entrèrent-ils alors dans la composition d'un rétable. Un tableau de la Vierge s'élevait déjà au-dessus de l'autel, adossé à la grande baie privée de sa verrière et murée, car en 1605, Jacques de Vaucelles, prenant possession de l'église, l'appelle « l'église parrochiale de Notre-Dame de Sainte-Solange [1] ».

Le 6 novembre 1613, Me Jean Perrotet remplace M. de Vaucelles; Jean Billault dessert alors la cure. Plusieurs fois déjà, la châsse de la Sainte avait été ouverte pour en retirer des ossements. Nevers en reçut en 1612; l'abbaye de Lorroy possédait depuis une époque indéterminée, un large fragment du crâne. Le monastère de Saint-Laurent, quelques autres églises obtinrent également des parcelles à diverses époques. Nous n'avons pas à raconter les grandes processions de 1635, 1637 où assista le prince de Condé, 1656, 1676, 1693, et tant d'autres. Tout le XVIIe siècle acclame la Sainte pour patronne, et sa châsse traverse en triomphe les rues de la métropole. En 1657, une dernière translation place la châsse de bronze dans une nouvelle d'argent, don des habitants de Bourges [2]. La même année, le 6 mars, Alexandre VII avait enrichi de nombreuses indulgences la confrérie de la Sainte,

1. Curam Beatæ Mariæ Solengiæ. (Provision du 2 juin.) *Arch. du Cher*, fds Saint-Pierre-le-Puellier. L'église porte encore les croix de la dernière consécration. Le patronage de la Vierge avait été associé à celui de sainte Solange.

2. « Dans laquelle ils firent enfermer l'ancienne ». La première fois qu'elle fut portée en procession la pluie tomba abondante. (*Vie manuscrite de sainte Solange*, par M. Gautier, de Bourges.)

établie depuis longtemps déjà dans l'église du Puellier et l'année suivante il les étendait à la confrérie du sanctuaire de sainte Solange [1]. L'archevêque Michel Poncet rend, en 1676, sa fête obligatoire dans le diocèse, et tous ses successeurs tour à tour lui apportent leur nouvel hommage.

Le 15 mai 1626, Guillaume Foucault, chanoine de l'église de Bourges, apparaît comme recteur curé. Le 17 octobre 1630, Charles Tullier chanoine de Montermoyen ; il résigne et Me Étienne Senotier, vicaire de l'église de Bourges, lui succède en octobre 1633. Le 20 juin 1634, c'est Antoine Ricard également vicaire de Saint-Étienne ; il reconnaissait, le 12 septembre 1639, aux chanoines du Puellier la rente annuelle de 16 livres en argent et 20 livres de cire jaune due sur la cure pour droit de patronage, 5 sols de cens et 12 deniers sur le presbytère. Le même jour nous voyons Jean Charlat prendre le titre de curé de « Sainte-Soullange ». En 1644, Maurice Imbault; en 1650 et 1651, Robert Pinsson ; en 1657, Mathieu Le Rat ; en 1658, Adrien Fauvin qui transige avec le Chapitre moyennant 20 livres seulement. A chaque promotion, ce sont de nouvelles difficultés sur la redevance du patronage. Le 6 mai 1659, Maurice Imbault reparaît, puis Adrien Fauvin en 1664. En 1670, Pierre Fouqueré termine le procès qu'il soutient depuis deux ans avec les chanoines, sur leur droit patronal. A cette époque, 1673, l'on terminait la grande charpente ; les traces de l'ancienne, moins

1. Bollandistes, mai, t. II, *Bulle d'Alexandre VII.*

élevée, se voient encore sur le pignon du clocher ; une baie ogivale s'ouvrait sur l'intérieur de l'église, entre deux hauts contreforts aujourd'hui coupés pour recevoir la partie d'un entrait.

En 1680, Étienne Aury, docteur en théologie, est curé recteur de Sainte-Solange, il reconnaît, le 14 juillet 1682, le droit du Chapitre, réduit à 15 livres par an après de grandes discussions sur les dîmes [1].

Le 28 août 1692, il céde le fonds de la cure pour la portion congrue, que lui accordent les chanoines du Puellier, ceux de la Sainte-Chapelle et le curé de Saint-Pierre-le-Guillard. François Boursault signe la reconnaissance du Chapitre, le 22 novembre 1696, Jean Massonneau les 22 novembre 1696 et 28 mai 1698.

Le 2 mars 1699, l'Archevêque supprimait le Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. M. Bigot, grand chantre de la Cathédrale, en fut le dernier prieur. Dès 1697 les revenus en avaient été annexés par Mgr de Gesvres. Le 24 juin 1708, Étienne Poncet reconnaît comme curé l'ancien patronage. Il meurt le 2 décembre 1722, âgé de quarante-neuf ans, et est inhumé devant le maître-autel; on voit encore son épitaphe enchâssée dans le pavage, près de celle d'Anne Aubri, veuve de Jean

1. Au XVIIe siècle elles sont ainsi réparties dans la paroisse. Le grand dîme, à M. le lieutenant-général. Mme de Brécy. MM. de la Sainte-Chapelle, un dîme affermé 11 septiers; le curé de Saint-Pierre-le-Guillard, un dîme affermé 10 escus; les Jésuites, un Père de l'Oratoire, un dîme au quartier du Nointeau; Saint-Laurent, un dîme à Nérigny; Saint-Pierre-le-Puellier, le dîme des Quatrains, affermé 12 septiers, celui de Nérigny, 11 septiers, celui du Poiriou, 23 septiers. (*Arch. du Cher.* fds Saint-Pierre-le-Puellier, *Sainte-Solange.*)

de Culant, seigneur de Sainte-Solange, décédée en 1767. En 1738 Benoît Souciet occupe la cure.

Le XVIII[e] siècle montra dans sa dévotion le même empressement que ses devanciers La fabrique ayant fait construire l'immense rétable en bois qui garnit tout le fond du chevet, l'ancien autel fut heureusement respecté sous les faux marbres. Entre les colonnes du baldaquin, s'éleva l'assomption de la Vierge. Le chœur prit un nouvel aspect ; les gradins modifiés dans le nouveau style, se couvrirent d'un pavage en damier et sur les murs latéraux, on tendit six hautes tapisseries d'Aubusson exécutées en 1704. La châsse d'argent, recouvrant l'ancienne de cuivre doré, n'était plus alors exposée sur l'autel ; on ne la montrait qu'aux grandes ostensions, suspendue sous un baldaquin de velours au centre de la nef [1]. Le 28 avril 1785, un terrible incendie éclata dans le bourg, brûla trente-deux maisons et la cure, puis s'abattit sur l'église qui en un instant fut enveloppée dans les flammes. La belle flèche octogone s'effondra, les cinq cloches de la tour, sous l'action du feu, se fondirent, les couvertures, quatre tirants de la voûte, une partie des lambris furent consumés en même temps ; l'église n'échappa que par miracle à une destruction totale [2]. On terminait à peine la reconstruction de la flèche moins gracieuse que l'ancienne, et les ré-

1. D'après la tapisserie qui représente les fidèles agenouillés autour de la châsse, le rétable qui garnit le fond du chœur n'aurait pas encore été exécuté en 1704. On aperçoit la vieille flèche sur le panneau n° 4, où la Sainte porte sa tête.

2. Procès-verbal de la visite de l'Archevêque, le 10 juillet 1785. *Vie de sainte Solange*, par l'abbé Bernard, 1878.

parations intérieures du chœur, lorsque la Révolution ferma les portes du sanctuaire, après l'avoir dépouillé. Son dernier pasteur expulsé, le vénérable abbé Jourdan, le trésor avait été inventorié, le 2 décembre 1793, la châsse dépecée, et ses plaques d'argent envoyées à la Monnaie avec ses calices et ses soleils de vermeil [1]. La vieille châsse de cuivre, elle-même fut brisée, mais les saintes reliques avaient encore une fois échappé aux profanations. Les habitants réclamèrent leur église pour y exercer librement leur culte ; on la leur abandonna, les services qu'elle rendait à la Municipalité l'empêchant d'être convertie en grenier à foin [2].

Après les longues années d'attente du Concordat, la Sainte a repris possession de son temple. Les grandes fêtes du Millénaire de 1878, la construction d'une chapelle au champ de son martyre, la statue nouvelle qui s'élève au bord du ruisseau où elle mourut, montrent assez la faveur croissante dont s'entoure sa tombe. La dernière translation due au zèle éclairé de son pasteur M. Raffestin, a rendu à la vieille église le trésor qu'elle s'était cru ravi ; maintenant comme au temps jadis une châsse de bronze doré renferme tout ce qui restait, croyons-nous, des reliques de la Sainte, au moment de la Révolution. Il appartenait à Mgr Marchal, si dévoué aux antiques protecteurs du Berry, de couronner les patients efforts de son prédécesseur en recon-

1. Pièces justif., n° 5.
2. *Arch. du Cher*, série Q. l. CCCXXV. Soumission pour l'église de Sainte-Solange moyennant 50 livres, le 2 thermidor an III.

naissant solennellement la fidélité d'une tradition si heureusement confirmée.

Et maintenant nous souhaiterons en terminant que cette ère nouvelle de reconstruction, qui a couvert la France comme aux XI^e^ et XII^e^ siècles de la robe blanche des églises, remplace bientôt les murs presque croulants du vieux temple, et élève au-dessus de son autel restauré, une châsse de pierre qui atteindra plus sûrement la postérité que les reliquaires précieux où reposent les restes de nos saints.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1159.

Alexander episcopus servus servorum Dei, dilecto filio Willelmo priori Sancti Petri Puellaris et successoribus canonice substituendis in perpetuum. Sicut injusta poscentibus nullus esse tribuendus effectus, sic legitime desiderantium nulla esse differenda petitio. Hujus rei gra dilecte in Domino fili Willelme tuis desideriis clementer annuimus et ad exemplar predecessoris nostri sancte recordationis Innocentii P. P. prefatam ecclesiam sancti Petri Puellaris cui utique prioratus honore preesse dinosceris, cum omnibus ad eum pertinentibus sub Beati Petri et nostra protectione suscipimus atque presentis scripti pagina communimus. Statuentes ut quascumque possessiones quacumque bona, eadem ecclesia in presentiarum canonice possidet aut in futurum concessione pontificum largitione regum vel principum, oblatione fidelium seu aliis justis modis Deo propicio poterit adispici, firma tibi tuisque successoribus et illabata permaneant. In quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis. Ecclesiam sancti Johannis de Campis. Capellam sancte Marie Comitatis que

censualis est Beati Petri de tribus solidis Bituricen. monete. Capellam sancti Johannis novi et capellam sancti Augustini. Censum quoque cum relevamentis que habet ecclesia ipsa in urbe et in suburbiis. Ecclesiam sancte Solungie. Ecclesiam de Verdiniaco et justicias omnium hominum in ipsa parrochia commorantium. Ecclesiam de Senetiaco. Ecclesiam sancti Germani de Nemore et capellam sancti Amandi de Brost, cum decimis suis et cimiteriis, censu et agrariis, ceterisque parrochialibus beneficiis et cum omnibus que prefata ecclesia sancti Petri in terris, pratis, aut nemoribus legitime habet, aut in antea rationabiliter obtinebit. Decernimus ergo, ut nulli omnino hominum liceat prefatam ecclesiam sancti Petri Puellaris temere perturbare aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinuere, minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur, eorum pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt, usibus omnimodis profutura, salva nimirum sedis apostolice auctoritate et diocesani episcopi canonica justicia. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostræ constitutionis paginam sciens contra eam temere venire temptaverit, secundo terciove commonita, nisi presumptionem suam congrua satisffactione correxerit, potestatis honorisque sui dignitate careat reamque se divino judicio existere de perpetua iniquitate cognoscat et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini redemptoris nostri JhesuXri, aliena fiat, atque extremo examine districte ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco sua jura servantibus sit pax Domini nostri Jhesu Xri, quatinus et hic fructum bone actionis percipiant et apud distric-

tum judicem premia eterne pacis inveniant. Amen. Amen.

Ego Alexander catholice ecclesie episcopus.
† Ego Bernardus Portuensis sancte Rufine episcopus.
† Ego Jacinthus diaconus cardinalis sancte Marie.
† Ego Ardicio diaconus cardinalis sancti Theodori.
† . . . . . .
† Ego H. . . . . .
† Ego Manfredus diaconus cardinalis sancti Georgii.
† Ego Petrus diaconus cardinalis sancti Eustachii.

Arch. du Cher. F. *St-Pierre-le-Puellier* L. 7. Copie du XII^e^ siècle. — Les subscriptions cardinalices sont prises sur l'original à demi effacé.

II

1229.

Symo Dei gratia Bituricencis archiepiscopus, Aquitanie primas, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverint universi quod cum abbas et conventus sancti Ambrosii Biturícen. emissent in perpetuum a Garino de Viridario milite pro quatuor viginti libris et centum solidis parisiensis quartam partem decime bladi de Noentello et quicquid juris habebat idem miles in eadem decima. Beneventa tunc uxore dicti G. et Margarita filia eorumdem et Gaufrido de Calcea milite domino feodi concedentibus, sicut nobis per litteras officialis nostri super hec confectas constitit evidentes, et contentio esset coram nobis inter abba-

tem et conventum predictos ex uno parte et priore et capitulum sancti Petri Puellarum ex alia, super hoc quod dicti prior et capitulum sancti Petri volebant habere retencionem decime predicte de qua dictis abbati et conventui facta erat venditio a milite prelibato, ea ratione quia dicta decima sita erat in parrochia sua de sancta Solengia. Tandem post multa litigia nos mediantibus et etiam concedentibus, dicti prior et capitulum sancti Petri Puellarum quitaverunt dictis abbati et conventui sancti Ambrosii dictam quartam partem decime de qua facta fuerat eisdem venditio a Garino milite supradicto. Volentes et concedentes coram nobis ut ecclesia sancti Ambrosii illam decimam quantum ad ipsos pertinebat retigeret in perpetuum et haberet. Dicti vero abbas et conventus pro bono pacis dederunt dictis priori et capitulo tres sextarios bladi per tertium scilicet unum frumenti et unum ordei et alium avene ad mensuram Bituricen. qua venditur et emitur in foro rerum venalium, rasos, excepto sextario avene quod cumulatum erit in perpetuum in granario sancti Ambrosii Bituricen. una die infra festum sancti Michaelis unius singulis percipiendos. Nos vero dictam compositionem et venditionem ratam habentes et approbantes et etiam confirmantes ad petitionem utriusque partis, presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas. Actum anno Domini M° CC° XX° nono. Mense octobri.

Arch. du Cher. Fds *S^t^-Ambroix. S^te^ Solange. Liasse unique.*

III

1288.

Universis presentes litteras inspecturis, officialis curie Bituricensis salutem in Domino. Noveritis quod presentes coram nobis, Herveus de sancto Giraudo vigerius de sancta Solengia et Isabellis ejus uxor asseruerunt, quod ipsi erant ad plurimorum creditorum suorum instanciam excommunicati et multipliciter aggravati a nobis tam pro re cognita quam re adjudicata et pro pluribus summis pecuniarum et diu fuerant excommunicati et nisi solverent predictas summas non poterant absolvi et non haberet dictus Herveus in bonis unde posset se facere absolvi, nec eciam de quo posset dictis creditoribus suis satisfacere nisi venderetur de bonis hereditariis dicte Isabellis, potissime cum dicta Isabellis teneatur de consuetudine patrie ad solvendum medietatem debitorum contractuorum constante matrimonio inter ipsos, volentes que dicti conjuges saluti animarum suarum providere et se facere absolvi a nobis, de bonis dicte Isabellis pro premissis faciendis et adimplendis vendiderunt dicti conjuges et se vendidisse in perpetuum et sine conditione aliqua recognoverunt videlicet dicta uxor de auctoritate dicti mariti sui sibi quo ad hoc prestita religiosis viris abbati et conventui sancti Ambrosii Bituricen. pro viginti libris turonensis sibi solutis et traditis in

pecunia nummata et de quibus denariis dictos emptores et eorum successores quittaverunt in perpetuum quoddam celarium cum suis universis pertinenciis situm apud sanctam Solengiam juxta domum Sarraceni Concortaut ex una parte et juxta domum Gaufredi de Angiaco ex alia et juxta viam publicam ex alia et quidquid juris et accionis habebant seu habere poterant aut debebant quoquo modo quoque jure in dicto celario jundo edifficioque ipsius et pertinentiis ipsius quibuscumque et se de premissis venditis desarciesunt...

Arch. du Cher. *Fds. Saint-Ambroix. Sainte-Solange. Liasse unique.*

IV

1328

Philippus Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris, quod cum Stephanus Arpini civis Bituricensis prata sua que acquisivit a Johanne Judeti de sancto Palladio sita in ripparia de Colein juxta Johanne de Chenayo ex una parte et juxta pasturalia sancte Solengie et de Nohentello ex alia. Item prata que eciam acquisit a Johanne domino de Contramoreto sita in ripparia de Molon juxta prata Nicolay dicti Chaperon vicarii sanctii Petri Gillardi ex una parte et juxta prata dicti Stephani

Arpini que acquisivit a Martino dicto Beçon ex alia et juxta terras que fuerunt dicti Martini Beçon ex alia que nunc sunt Gileti de Aurelianis ex alia. Ad domum dilectorum nostrorum decani et capituli ecclesie Bituricen. situm in Bitur. in parochia sancti Petri Puellarum in magno vico per quem itur de fiscali ad ecclesiam Bitur. juxta quemdam domum ipsorum decani et capituli et eorum ecclesie predicte ex una parte, et juxta domum cujusdem vicarie Beate Marie de Salis quam obtinet in dicta ecclesia Petrus Burelli ex alia et juxta domum Stephani de Calma a parte posteriori ex alia. Cum preatis decano et capitulo permutavit predictaque dictus Stephanus Arpini titulo pure permutacionis cesserit concesserit et tradiderit in perpetuum prefatis decano et capitulo pro ipsis suisque successoribus. Nos eorumdem decani et capituli supplicacionibus inclinati permutacionem hujusmodi laudamus approbamus et tenore presencium auctoritate nostra regia et de speciali gratia confirmamus, concedentes eisdem quod ipsi suo et ecclesie sue predicte nomine dicta prata teneant habeant perpetuo et possideant pacifice, sine coactione vendendi vel extra manum suam ponendi vel prestandi nobis vel successoribus nostris quamcumque financiam pro eisdem nostro in aliis et alieno in omnibus jure salvo. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Datum apud Beccosol. Anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo octavo. Mense Junio.

Arch. du Cher. *Fds. Saint-Étienne de Bourges.*

V

2. — 1793.

État et inventaire de tous les objets provenant de l'église de Sainte-Solange et déposés au district de Bourges à la municipalité de ladite commune de Sainte-Solange le 12 frimaire de l'an IIe de la République Française une et indivisible.

EN ARGENT

1° L'argenterie de la châsse de sainte Solange pesante en tout treize marcs. Cy . . . . 13 marcs

2° Un grand ostensoir d'argent, le pied d'un grand ciboire, celui d'un petit avec son couvercle, un pied de calice, un petit porte-Dieu, la garniture de deux instruments de paix. Un cœur provenant de la châsse, un second pied de calice, une boîte dite aux Saintes-Huiles, deux soucoupes de calice. Le tout pesant quatorze marcs quatre onces. Cy. . . . . 14 marcs 4°

EN VERMEIL

Deux patènes, le croissant du grand ostensoir, un petit ostensoir, deux coupes de calice, une coupe de ciboire et celle d'un petit porte-Dieu. Le tout pesant quatre marcs troys onces . . . . . 4 marcs 3°

EN CUIVRE ARGENTÉ

Six chandeliers, une lampe, un encensoir, une navette, un bénitier et son goupillon, deux petits chandeliers, un bâton de chantre, une croix processionnelle. Le tout pesant ensemble quatre-vingt-neuf livres et demi. Cy . . . . . 89 livr. 1/2

EN CUIVRE

Dix chandeliers, deux croix, une lampe, deux petits flambeaux, une clochette, deux doublures d'instrument de paires, la garniture de la châsse intérieure. Le tout pesant ensemble soixante-cinq livres. Cy. . . . . 65 liv.

LINGE

1° Dix-sept surplis et vingt-trois rochets.

2° Trente-trois aulbes tant fines que grosses.

3° Treize autres aulbes *idem*.

4° Vingt-trois nappes tant d'autel que de communion, un corporal, une des dites nappes enveloppant l'argenterie.

5° Sept essuyes mains et deux lavabos.

6° Six ou sept cordons qui lient les différents paquets.

ÉTOFFES

1° Huit chappes fond bleu, couleurs variées à grands 2amages.

2° Trois chappes en velours rouge cramoisi.

3° Trois chappes satin broché fond rose.

4° En noir quatre chappes, quatre dalmatiques et la garniture d'une chasuble noire.

5° Vingt-deux dalmatiques de différentes étoffes et couleurs.

6° Sept chasubles, *idem*, dix-huit manipules, quatorze étoffes plus une petite écharpe fond rouge fond or faux, quatre voiles, trois bourses avec leurs palles et leurs corporaux, plus la bourse d'un petit porte-Dieu.

7° Six devants d'autel desquels un noir, six chappes de différentes étoffes et couleurs, deux chasubles *idem*, trois couvre-croix, trois étolles *idem*, quatre manipules.

8° La garniture du dais satin rouge galon or faux, trois devants d'autel, trois voiles, cinq bourses.

9° Six chappes de différentes étoffes et couleurs.

PELLÉ
p^r de la Commune.

Arch. du Cher, *série* Q, *L.* 325. L'argent des broderies et galons produit 14 marcs.

HISTOIRE DE LA MÉDAILLE

DUE PAR LA VILLE DE BOURGES

AUX MARQUIS DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER

Par Daniel MATER

Pendant plus d'un siècle la ville de Bourges fut assujettie à l'obligation d'offrir à certaines époques une médaille d'argent aux marquis de Châteauneuf-sur-Cher. Cette redevance, qui nous procure une série numismatique remarquable par le nombre et la beauté des spécimens, était à raison de son caractère féodal impliquant une sorte de vassalité et de servitude personnelle, une cause d'humiliation profonde pour les maires et les échevins de la cité. Ils tentèrent par tous les moyens possibles, mais inutilement, de s'en exonérer ; elle continua à subsister jusqu'à la Révolution après avoir été, grâce aux fréquentes contestations qu'elle souleva, une des grosses questions municipales de la ville pendant le XVIII[e] siècle.

La redevance d'une médaille d'argent fut imposée en 1682 aux habitants de Bourges par Jean Colbert,

récemment créé marquis de Châteauneuf et déjà empressé de faire sentir le poids de sa noblesse de fraîche date. Le grand ministre de Louis XIV désira se défaire des hôtels de Jacques Cœur et de Limoges, édifiés sur l'ancien fief de la Chaussée qui se trouvait dans la mouvance de la terre de Châteauneuf. Le maire Bécuau, espérant assurer à sa ville la protection toute puissante du nouveau marquis, fit décider l'acquisition des deux hôtels moyennant un prix de 33,000 livres et un écu d'or de cens annuel de la valeur de 114 sols. Le contrat de vente, qui porte la date du 30 janvier 1682, renfermait en outre la clause suivante : « plus, de fournir et pré-« senter audit seigneur par lesdits maire et échevins « pour lesdits bourgeois à chaque mutation de maire « de la dite ville de Bourges de quatre en quatre ans, « une médaille de valeur de dix livres, sur l'un des « côtés de laquelle il y aura les armes des seigneurs « marquis dudit Châteauneuf et de l'autre les armes « de la ville, avec l'inscription du nom dudit seigneur « marquis dudit Châteauneuf de l'un et avec les armes « de la ville, celui du maire qui entrera en charge avec « l'année de l'autre côté » [1]. C'est cette condition de l'acte, posée en termes si clairs, dont l'exécution donnera lieu à de nombreuses difficultés.

1. *Archives municipales*, BB, 21, f° 178.

I

La première contestation s'éleva à l'occasion des nouvelles médailles que le marquis réclamait des maires qui restaient plus de quatre années en charge. La ville les refusait positivement. Elle essayait d'ailleurs depuis longtemps de faire tomber la redevance en désuétude par sa lenteur calculée à l'exécuter : les médailles de 1690, 1693 et 1717 n'avaient pas été fournies à l'échéance et l'élection de Margat de Buxède, aux fonctions de maire en 1724, portait à quatre le nombre des médailles en retard. Jérôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain, alors marquis de Châteauneuf, se décida à commencer un procès pour assurer la conservation de ses droits. Les magistrats de la ville, s'empressèrent de demander un arrangement et obtinrent (10 mars 1727) un compromis qui chargea Henri du Hamel, Julien de Prunay et Vaillant de Guelis, anciens avocats au Parlement de Paris, de trancher le litige en qualité d'arbitres. Leur sentence, rendue le 28 mai 1727, donna aux stipulations du contrat de 1682, une interprétation entièrement conforme aux prétentions du marquis. « Les maires et échevins seront tenus de fournir et « présenter au comte de Pontchartrain et à ses succes- « seurs, seigneurs de Châteauneuf, en son château de « Châteauneuf, la médaille dont est question de la va- « leur de dix livres, sur le pied de la situation et valeur « du marc d'argent audit jour, 30 janvier 1682, jour du

« contrat d'aliénation dudit hôtel Jacques-Cœur et à « chaque mutation de maire, soit perpétuel, soit élu « par lesdits habitants de la ville de Bourges, soit que « ladite mutation arrive par mort, démission, destitu- « tion ou autrement en quelque manière que ce soit, « et soit que ladite mutation arrive dans les quatre ans « portés au contrat de 1682 ou dans un moindre espace « de temps, laquelle médaille sera fournie dans les trois « mois après ladite mutation » [1]. Puis la sentence arbitrale portait condamnation contre le maire d'avoir à fournir les quatre médailles en retard. La ville voulait encore résister et soutenir que celles de 1690 et 1693 étaient prescrites, cette prétention fut immédiatement rejetée et il fallut s'exécuter.

Un second procès commença en 1748 à l'occasion de la médaille due pour l'élection de Gay d'Azenay : il s'agissait de la question de savoir par quelle personne et où elle devait être présentée. Paul Galluccio-l'Hôpital [2], successivement ambassadeur du roi à Naples,

1. *Arch. municip.* BB, 25, f°. 64.

2. Paul-François de Gallucio de l'Hôpital né le 13 janvier 1697 d'une ancienne famille napolitaine, les Gallucci ou Galluccio, établie en France, suivit avec un égal succès la carrière des armes, puis celle de la diplomatie. En 1712 il est cornette au régiment royal étranger cavalerie, en 1713 mousquetaire du roi dans la 3e compagnie, en 1716 enseigne aux gardes françaises, en 1719 mestre de camp de cavalerie, en 1725 mestre de camp d'un régiment de dragons à son nom. 1734 brigadier des armées du roi. 1738 inspecteur de la cavalerie et des dragons. Le 1er juillet 1739 il est nommé ambassadeur ordinaire auprès du roi des Deux-Siciles, au mois d'octobre de la même année maréchal de camp, en 1745 lieutenant-général des armées du roi, en 1750 premier écuyer de Mesdames Henriette et Adelaïde. Cette même année la ville de Naples en souvenir de son origine lui décerna pour lui et ses

puis auprès de l'impératrice Catherine II, véritable grand seigneur, esprit bienveillant mais attaché à ses droits, était depuis 1739 marquis de Châteauneuf : il exigeait, conformément au contrat de 1682, que la remise de la médaille fut faite à Châteauneuf même par le maire en personne accompagné de ses échevins et de ses principaux officiers. Les magistrats municipaux s'y refusaient en se fondant sur « l'honneur de la capitale des Gaules » [1] et sur l'impossibilité de laisser la cité exposée sans aucun de ses administrateurs aux ravages des incendies, fréquents alors, ou au passage incessant et non moins désastreux des gens de guerre. Au fond, la question intéressait d'une façon toute particulière les maires et les échevins choisis d'habitude dans les familles nobles de la ville et vivement humiliés d'être obligés d'aller en personne, sous les yeux des habitants d'une petite ville de la province, rendre une sorte d'hommage, qu'un simple fondé de pouvoirs recevait souvent à la place du marquis absent.

La résistance avait d'ailleurs été préparée de longue date ; on avait saisi avec soin toutes les occasions qui avaient pu s'offrir pour présenter la médaille ailleurs qu'à Châteauneuf ou la faire remettre par des manda-

descendants le titre de citoyen perpétuel et déjà en 1745 il avait été agrégé au corps des citoyens consulaires de Velletri par un décret du Sénat de cette ville. M. de l'Hôpital fut fait chevalier des ordres du roi en 1753 et envoyé en 1754 à Saint-Pétersbourg comme ambassadeur extraordinaire. Il mourut le 30 janvier 1786.

(*Dictionnaire de la noblesse*, par de la Chesnaye-Desbois et Bardier T. X.)

1. *Arch. municip.*, BB, 25, f° 162.

taires de manière à se créer des précédents : en 1727 et 1738 la prestation avait eu lieu à Paris par des délégués, en 1740 M. de l'Hôpital l'avait acceptée à Nevers où il était de passage, et enfin on disait que Colbert lui-même, le fondateur de la redevance, qui par conséquent savait mieux que personne comment elle devait être acquittée, avait consenti à la recevoir dans de semblables conditions. M. de l'Hôpital, sans s'arrêter à ces objections, saisit le Parlement [1] et obtint contre les habitants de Bourges une sentence de la première Chambre des requêtes du 27 février 1749, confirmée par un arrêt du 12 juillet suivant. Ces deux décisions étaient rendues par défaut, ce qui témoigne d'une bien grande négligence dans la défense des droits de la ville.

On songeait cependant à continuer encore la lutte : un pourvoi par lettres de requête civile était formé, mais en même temps on essayait par quelques concessions de désarmer le marquis. Deux échevins J. Thebault, doyen des avocats, et Ét. Fr. Millet, conseiller au présidial, c'est-à-dire une partie du corps de ville, étaient en 1755 envoyés à Châteauneuf pour y offrir la médaille de maire de Triboudet de Boisvert. M. de la Garenne, capitaine des chasses du marquis et son représentant, consentit à la recevoir, mais avec les réserves les plus expresses quant aux droits de son maître [2]. Pendant ce temps le procès suivait son cours. Vainement Charles Vivier, conseiller et avocat du roi au bailliage, était

1. 17 juillet 1748.
2. *Arch. municip.*, BB, 25, f° 164 et 166.

délégué à Paris pour y *solliciter* [1] ; le 12 décembre 1755 un arrêt du Parlement tranchait définitivement la contestation en refusant l'entérinement des lettres de pourvoi. Il fallait céder, se résigner à se conformer au contrat de 1682 ou en obtenir amiablement la modification. Autorisés par une assemblée de ville à tenter cette dernière voie [2], les magistrats municipaux entrèrent en pourparlers avec les représentants du marquis et signèrent avec eux le 4 novembre 1756, une transaction ratifiée dans la suite par les élus de la cité [3]. Par cet acte, les habitants de Bourges après avoir promis d'acquitter les médailles arriérées, s'engageaient pour l'avenir à en fournir deux au lieu d'une qui seraient présentées à Châteauneuf, si M. de l'Hôpital était présent, par deux échevins seulement accompagnés d'un officier de ville, et s'il était absent, par un seul officier de la mairie. De plus ils abandonnaient l'hôtel de Limoges qui prenait le nom d'*Hôtel de Châteauneuf-sur-Cher*. De son côté, le marquis pour « donner à la ville des marques de sa bienveillance, de « son estime et de son patriotisme », renonçait à exiger le déplacement de tout le corps de ville : l'importance des sacrifices consentis, montre combien semblait lourd l'accomplissement de cette formalité [4].

Le bon accord établi par la transaction dura dix années, puis les habitants de la ville commencèrent à

1. *Arch. municip.*, BB, f° 167. Ce voyage coûta 600 livres à la ville. (CC, liasse 727.)
2. Le 17 octobre 1756, *Arch. municip.*, BB, 25, f° 172.
3. Le 9 décembre 1756.
4. *Arch.*, ibid., f° 173.

penser que l'unique concession faite par le marquis, n'était pas en rapport avec le prix qu'il avait fallu la payer ; la cession de l'hôtel de Limoges, dont la possession était indispensable pour l'installation des divers services municipaux et qu'on avait dû, pour en conserver la jouissance, louer deux cent cinquante livres par année, était surtout fortement critiquée. On s'aperçut alors que la transaction n'avait été ni homologuée par le Parlement, ni revêtue de l'approbation royale. Les magistrats de la cité, avec le facile dédain des engagements contractés dont on a déjà vu plusieurs exemples dans ce récit, s'empressèrent de mettre cette omission à profit et le 24 novembre 1766, une assemblée de ville, sur le rapport du maire Brisson de Plagny, arrêta que la transaction ne serait plus exécutée tout simplement parce *qu'elle était trop onéreuse* et que l'on chercherait à obtenir du marquis un arrangement plus favorable [1].

De nouvelles négociations s'établirent avec lui ; il était animé d'intentions bienveillantes : « J'ac- « corderai, écrivait-il au maire, et c'est Mme de l'Hôpi- « tal qui le désire, qu'il fut stipulé deux médailles au « lieu d'une ; je laisse le reste à décider à l'assemblée « de Messieurs les notables et à vous, Monsieur, de « rédiger, cimenter avec le conseil de ville, tout ce que « vous aviserez de faire : *Mitto sapiente et nihil dico* [2]. » La bonne volonté que le marquis manifestait, ne l'empêchait d'ailleurs pas, en diplomate prudent, de pren-

1. *Arch. municip.*, BB, 27, f° 49.
2. *Ibid.*, f° 54.

dre ses précautions. Un arrêt du Conseil avec lettres patentes du roi, rendu sur sa demande le 9 décembre 1766, avait ratifié la transaction de 1756 et ordonné son exécution ; il pouvait dès lors résister aisément à ses adversaires et par suite se montrer conciliant sans grand danger pour ses droits désormais incontestables. En apprenant ce nouvel échec, les magistrats municipaux se montrèrent d'abord très-irrités ; ils semblaient ne pas vouloir accepter la leçon que M. de l'Hôpital leur donnait par son activité, et parlaient très-haut avec une naïveté véritablement curieuse de leur bonne foi surprise. Puis la réflexion aidant, ils se calmèrent et signèrent le 25 mai 1767 un nouveau projet de transaction : la redevance d'une médaille unique était rétablie dans les conditions anciennes, l'hôtel de Limoges rendu à la ville qui était condamnée à en payer les loyers arriérés, ainsi qu'une indemnité de quinze cents livres pour dépenses d'amélioration et les frais encore dus du procès de 1748.

Ainsi, après bien des tentatives infructueuses et des dépenses considérables, on était obligé de revenir à la situation première[1]. On ne s'étonnera pas que le marquis ait cette fois tenu soigneusement la main à ce que l'on revêtit le nouvel accord de toutes les formes nécessaires. Il fut donc successivement autorisé par le roi, dont les lettres patentes furent enregistrées par le Parlement[2], puis approuvé définitivement par l'assemblée de ville[3], enfin

1. *Arch. municip.*, BB, f° 55 et 69 et 5.
2. Le 27 août 1769.
3. Le 1er décembre 1769.

acte en fut passé par devant notaires. Quand tout fut bien en règle, M. de l'Hôpital avec sa générosité habituelle, fit remise des loyers arriérés de l'hôtel de Limoges. Le conseil de ville, en témoignage de sa reconnaissance, arrêta que le portrait du marquis prendrait place dans la Chambre du Conseil au milieu de la collection des hommes illustres de la province. Il décida en outre, qu'avec la médaille accoutumée due pour l'élection de Vivier de Boisray, il en fournirait, à titre exceptionnel, et pour cette fois seulement, six autres en argent du module des écus de six livres [1].

Il restait à aller à Châteauneuf pour y présenter les médailles. Un procès-verbal inséré au registre des délibérations du Conseil, a conservé un curieux récit du voyage que fit le corps de ville dans cette circonstance [2]. Le 19 avril 1770, le maire Vivier de Boisray, accompagné des échevins Baraton de Dame, Martinet de la Cour et Legendre, ainsi que du secrétaire-greffier Clerjault, partit pour Châteauneuf précédé de deux messagers à cheval. M. de l'Hôpital, venu à leur rencontre, les fit monter dans son carrosse et les conduisit à son château, où il avait réuni une brillante société. Il y eut une harangue du maire, la remise des médailles, un repas somptueux et au moment du départ, de réciproques protestations d'attachement. Le discours de M. Vivier de Boisray, mérite d'être conservé comme spécimen de la phraséologie officielle du temps :

1. *Arch. municip.*, BB, 28, f° 16.
2. *Ibid.*, f° 216.

« Monsieur,

« Qu'il est doux de rendre des hommages aux grands « hommes, qu'il est doux de vous en rendre à vous, « Monsieur, qu'il est glorieux pour moy de vous pré- « senter ceux de mes concitoyens et d'y joindre mes « plus humbles respects. C'est moins la force de la loy « et la rigueur des contrats que l'inclination et les « sentiments de ceux qui me procurent aujourd'huy « ce précieux avantage.

« Vous avez plus d'une fois, Monsieur, daigné pren- « dre le titre de concitoyen de notre ville de Bourges; « nous sentons vivement le prix d'une grâce si singu- « lière, elle nous assure de votre amitié, c'est pour « nous le comble de l'honneur ; elle nous assure votre « protection, c'est le comble du bonheur. Que ne de- « vons-nous pas en effet espérer de la protection d'un « seigneur qui fut le confident des rois, qui est encore « leur ami, d'un seigneur qui ne veut jouir des privilèges « que lui donne son illustre naissance et ses services « importants que pour se rendre utile et faire sentir à « tous les bénignes influences d'un crédit acquis et « mérité ! Heureux donc et mille fois heureux, le peu- « ple qui possède au milieu de lui un trésor si précieux, « qui vit sous un seigneur toujours accessible, toujours « affable, toujours bienfaisant, toujours compatissant, « d'un seigneur qui ne compte pour lui de jours « heureux, que ceux où il fait lui-même des heureux, « s'accommodant à tout avec de justes proportions, « grand ami des grands, mais sans faste, également « grand avec les petits, mais sans hauteur et ne leur

« laissant rien entrevoir dans sa grandeur que le doux « espoir d'être consolés, protégés et soutenus.

« Ces hautes qualités, Monsieur, et tant d'au- « tres sur lesquelles votre modestie m'impose malgré « moi le silence, vous gagnent tous les cœurs et vous « attachent inviolablement ceux de mes concitoyens; « je suis l'organe dont ils se servent pour vous expli- « quer leurs sentiments et vous confirmer la respec- « tueuse reconnaissance qu'ils conservent des faveurs « dont vous les avez honorés, reconnaissance qui ne « finira jamais et qui par leurs soins passera jusques « dans les cœurs de leurs derniers neveux. »

En écoutant ce compliment, comme le nomme très-justement le procès-verbal officiel, et la déclaration de M. de Boisray que les magistrats municipaux de Bourges en venant à Châteauneuf, obéissaient uniquement à un sentiment d'attachement et non pas à une nécessité désormais inéluctable, M. de l'Hôpital dût éprouver un instant d'étonnement. Le maire et les échevins se consolaient de leur défaite par une puérile protestation : c'était clore dignement une longue série de mauvaises contestations.

II

Si la redevance avait été payée avec exactitude pendant les cent sept années qui s'écoulèrent depuis l'époque de sa fondation jusqu'à la Révolution, elle formerait une importante suite de trente-trois médail-

les. En effet pendant le laps de temps qui s'étend de 1682 à 1789, la ville de Bourges a vu se succéder vingt maires sur lesquels trois sont restés en charge pendant plus de quatre années, trois autres pendant plus de huit années, un seul enfin pendant plus de douze années. La durée de l'administration de chacun de ces magistrats municipaux offre un réel intérêt à raison de l'obligation où ils étaient après quatre années d'exercice, de fournir une nouvelle médaille : il est donc indispensable de connaître la date de la nomination des maires et le temps pendant lequel chacun d'eux en conserva les fonctions, pour savoir à quelles époques le marquis de Châteauneuf avait le droit d'exiger le paiement de la redevance.

LISTE DES MAIRES DE 1682 A 1789

1678[1].— Claude Becuau, seigneur des Beaux, *maire élu*.....

1682. — André Chenu, *maire imposé par le roi*[2] ..... **1682**[3]

1686. — Germain Lelarge, seigneur de Villaines, *maire élu*..... **1686.**

1690. — Étienne Gassot, seigneur de Deffens, *maire élu*..... **1690.**

1. Date de l'élection ou de la nomination du maire.
2. Il fut installé le 5 août 1682. V. La Thaumassière, *Hist. du Berry*, l. III, c. CLVII.
3. Époque où la médaille aurait dû être fournie.

1693. — Pierre Lebègue, seigneur du Chailloux, *maire perpétuel*.. 1693, 1697, 1701.

1704. — Mathias Lebègue, seigneur d'Allogny, *maire perpétuel*.. 1704, 1708, 1712, 1716.

1717. — Édouard Roger, vicomte de Cologne, *maire élu*..... 1717.

1719. — Mathias Lebègue, seigneur d'Allogny, *rétabli maire perpétuel*.....1719, 1723.

1724. — P. F. de Margat, seigneur de Buxède, *maire élu*..... 1724.

1729. — F. Baraton, seigneur de Dames, *maire élu*..... 1729.

1733. — L. Alabat, seigneur des Vazeaux, *maire élu*..... 1733.

1738. — A. Soumard, seigneur de Crosses, *maire élu*.....1738, 1742, 1746.

1747. — Ph. Gay, seigneur d'Azenay, *maire élu*..... 1747.

1750. — Cl. Soumard, seigneur de Crosses, *maire nommé*..... 1750.

1751. — Cl. Archambault, seigneur des Mousseaux, *maire élu*..... 1751.

1755. — J. H. Triboudet, seigneur de Boisvert, *maire élu*..... 1755.

1759. — J. B. Clément de Beauvoir, seigneur du Nointeau, *maire élu*.....1759, 1763.

1765. — Gabriel Brisson, seigneur de Plagny, *maire élu*..... 1765.

1769. — P. M. Vivier, seigneur de Boisray, *maire élu*..... 1769.

1773. — J. C. Soumard, seigneur de Crosses, *maire nommé*.....1773, 1777.

1779-89.- Cl. de Beauvoir, seigneur de Champfort, *maire nommé*.....1779, 1783, 1787.

Pendant la même période de temps, la terre de Châteauneuf passait successivement dans les mains des propriétaires suivants :

1682. — Jean-Baptiste Colbert ;

1683. — Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay ;

1690. — Louis Colbert, comte de Seignelay ;

1715. — Jérôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain ;

1739. — Paul Galluccio-L'Hôpital ;

1786. — Madame de Lestange et Madame de Merinville, filles de M. de L'Hôpital, qui possédèrent la terre de Châteauneuf jusqu'en 1791.

Les noms de J.-B. Colbert, du comte de Pontchartrain et du marquis de L'Hôpital ont seuls été ren-

contrés jusqu'à ce jour sur les médailles de Châteauneuf.

En étudiant avec soin la liste des maires, on constate l'existence de dix-neuf cas de renouvellement de magistrats municipaux appelés à prendre ou à reprendre une seconde fois l'administration suprême de la cité, et treize cas où des maires dépassant dans leur exercice des périodes de plus de quatre années, devenaient débiteurs de nouvelles médailles, c'est-à-dire, en résumé, trente-deux époques où le marquis pouvait exiger le paiement de la redevance, trente-deux véritables échéances souvent méconnues par la ville comme on va le voir.

1682. — André Chenu, nommé maire dans l'année même où la redevance fut constituée, eut le premier à fournir la médaille.

IEAN·BAPTISTE·COLBERT·MARQVIS·DE·CHATEAV·NEVF. — *Écu aux armes de Colbert surmonté d'une couronne de marquis et accolé des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit; de chaque côté de la croix de Saint-Michel les lettres L.L., initiales du graveur.* — ℞. ANDRE·CHENV·MAIRE·DE LA·VILLE·DE BOVRGES. — *Écu ovale aux armes de Bourges dans un cartouche surmonté d'une tête d'ange; à l'exergue* 1682.

Médaille d'argent [1]. (module, 60 millimètres.)

1. La première pièce de la redevance était inconnue : M. le comte Raymond de la Guère a bien voulu m'en communiquer un admirable exemplaire conservé dans sa famille. Il s'est en outre chargé de graver la première planche de ce travail d'une manière aussi élégante que fidèle. Je le prie de recevoir ici l'ex-

1

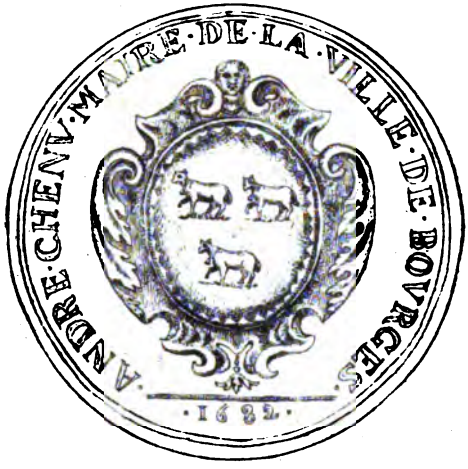

R

2

D

3

R

RAYMOND DE LA GUÊRE DEL ET SCUL 1864

Pl. I. n° 1, pour le revers ; l'avers est semblable au n° 2 dont la description va suivre, sauf de petits détails tels que l'ornementation de la couronne de marquis, du collier du Saint-Esprit et la présence des initiales du graveur.

1686.— Même droit que la médaille précédente sauf les modifications ci-dessus indiquées. — ℞. GERMAIN·LELARGE·MAIRE·DE·LA·VILLE·DE·BOVRGES. — *Ecu aux armes de Bourges supporté par un berger et une bergère ; au-dessus une couronne de lauriers ; à l'exergue la date* M·D·C·LXXXVI°*; au-dessus la lettre B, initiale du Graveur.*

Pl. I. n°s 2 et 3. *Musée de Bourges :*

Médaille de bronze. (même module.)

Lelarge, sur l'invitation du marquis, alla à Paris lui offrir la médaille [1]. Le graveur Bernard qui avait fait les coins, reçut 460 livres pour son travail. Petit, intendant des médailles de la Couronne, fit fabriquer seize médailles d'argent à raison de vingt-cinq livres la pièce et huit de cuivre rouge au prix de six livres chacune. La dépense totale atteignit le chiffre de neuf cent trente-deux livres. Ces médailles furent distribuées aux seigneurs de la Cour et aux membres de la famille Seignelay [2].

pression de toute ma reconnaissance pour le double concours qu'il m'a prêté. — Le Musée de Bourges possède le coin de l'*avers* de cette médaille.

1. *Arch. munic.*, CC. 676.
2. *Id.*, BB., XXV, f° 125.

1690 et 1693. — Les médailles dues pour les nominations de Gassot de Deffens en 1690, de Pierre Lebègue en 1693, et de Roger de Cologne en 1717, ne furent pas fournies ; elles furent remplacées par une indemnité pécuniaire de 90 livres versée en 1730, après l'arbitrage de 1727.

1697 et 1701. — La sentence arbitrale de 1727 qui mentionne expressément les médailles précédentes comme n'ayant pas été remises, ne dit rien au contraire des médailles dues en 1697 et 1701 par Pierre Lebègue, ni de celles dues par son fils Mathias en 1708, 1712 et 1723, ce qui permet de croire qu'elles ont été exactement acquittées. Elles ne sont d'ailleurs pas connues.

1704. — Un document des *Archives de la Ville*, constate le paiement à l'orfèvre Charpentier d'une somme de 20 livres (?) pour une médaille portant les armes du marquis de Seignelay, frappée pour un renouvellement de maire [1]. De 1683 à 1715, les Seignelay ont vu pendant qu'ils possédaient la terre de Châteauneuf, nommer quatre maires : Lelarge qui a fait graver les armes de Colbert sur sa médaille, Gassot de Deffens et Pierre Lebègue, qui n'ont pas payé la redevance et enfin F. Mathias Lebègue auquel se réfère dès lors forcément cette indication. Cette pièce n'a pas encore été retrouvée.

1. *Arch. municip.*, CC, 780.

PL. II

JEROME PHELYPEAUX CONTE DE PONTCHARTRAIN
LAUBEPINE MARQUIS DE CHATEAUNEUF SUR CHER

3

MATTHIAS LE BERGUE CHEVALIER SEIGNEUR D'ALOIGNY
MAIRE DE BOURGES
PERPETUEL

4

ESCUIER SEIGNEUR DE BUCEDE
PIERRE FRANCOIS DE MARGAT
MAIRE DE LA VILLE DE BOURGES
1724

5

LOUIS A LA BATE Ecr SEIGNEUR DES VAZAUX
1733
MAIRE DE LA VILLE DE BOURGES

6

VIGILET AUDAX
PAUL DE L'HOPITAL
CHATEAUNEUF SUR CHER
1740

CL GERM SOUMARD Ecr SEIGNEUR DE CROSSES
MAIRE DE LA VILLE DE BOURGES 1743

1708 et 1712. — Voyez les médailles de 1697 et 1701.

1716 ou 1719. — En deux lignes : (*rosace*) JEROME PHELYPEAUX COMTE DE PONTCHARTRAIN & ·H· A·R· DE — L'AUBEPINE [1] MARQUIS DE CHATEAUNEUF SUR CHER. — *Sous une couronne deux écus de forme ovale, aux armes des Phelypeaux et des de Laubépine, entourés des colliers des Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit; dessus une banderolle vide.*— ℞. En deux lignes : (*rosace*) MATHIAS LEBEGUE CHEVALIER SEIGNEUR D'AOYGNY — MAIRE PERPETUEL DE BOURGES *. *Écu aux armes de Bourges dans un cartouche couronné et élégamment orné.*

Pl. II, n° 3. *Musée de Bourges :*

Médaille de bronze; module : 41 millimètres [2].

(Pierquin de Gembloux, *Histoire monétaire du Berry*, pl. V, n° 8.)

L'absence de date, rend l'attribution de cette médaille assez incertaine. La présence simultanée du nom du comte de Pontchartrain, devenu propriétaire de la terre de Châteauneuf, en 1715 et de celui de Mathias Lebègue, maire à deux reprises de 1704 à 1717, puis de 1719 à 1724, limite le champ des recherches à un laps de temps qui, sauf l'interruption de deux années après 1717, s'étend de 1715 à 1724. Or, entre

1. Hélène-Angélique de l'Aubépine de Videronne, épouse du comte de Pontchartrain.

2. La suite des médailles conservant la dimension de 41 millimètres, il ne sera plus donné d'indication à cet égard.

ces deux dates, Mathias Lebègue se trouva trois fois dans le cas de fournir une médaille : en 1716 par suite de l'expiration de la troisième période quatriennale en cours depuis sa nomination, en 1719 par suite de son rétablissement dans les fonctions de maire et en 1723, c'est-à-dire quatre années après. C'est donc à une de ces trois époques que doit être attribuée la médaille qui vient d'être décrite.

Des documents contemporains établissent d'ailleurs qu'en 1716 et en 1719, Mathias Lebègue s'occupait d'acquitter la redevance. En 1716, le graveur Charpentier fit des carrés pour lesquels il toucha cent livres. On fabriqua ensuite douze pièces d'argent du poids de six livres et trente de bronze au prix de deux livres chacune [1]. En 1719, Lépicié grava des coins et reçut pour son salaire deux cent quatre-vingt-cinq livres, puis on frappa les médailles pour lesquelles il fut employé soixante et onze livres, quatorze sols d'argent et de cuivre. Le sieur Malquin, receveur des fonds patrimoniaux, fut envoyé à Paris pour la remettre au comte de Pontchartrain [2].

1717. — Voyez les médailles de 1690 et 1693.

1723. — Voy. les médailles de 1716 et 1719, et celles de 1697-1701.

1724. — *Légende et type de la médaille de Mathias Lebègue* (1716-1719). — ℞. En deux lignes : PIERRE

1. *Arch. municip.*, BB, 25, f° 27, et CC, 780.
2. *Les artistes de Bourges*, par M. le baron de Girardot, p. 80.

FRANÇOIS DE MARGAT, ESCUIER SEIGNEUR DE BUCEDE. — MAIRE DE LA VILLE DE BOURGES ; 1724. — *Même type que la médaille précédente.*

Pl. II, n° 4. *Musée de Bourges :*

Médaille de bronze.

(Pierquin, pl. V, n° 9.)

La dépense s'éleva pour cette médaille à deux cent soixante et une livres, cinq sols. Elle fut remise à Paris au comte de Pontchartrain en 1728 par Ragueau notaire royal après la sentence arbitrale [1].

1729. — *Légende et type de la médaille de Mathias Lebègue.* — ℞. En deux lignes : (*rosace*) FRANÇOIS BARATON ECUYER SEIGNEUR DE DAME.— MAIRE etc.., 1729. — *Même type que la médaille précédente.*

Médaille de bronze. *Musée de Bourges :*

(Pierquin, p. 137.)

Le graveur fut obligé de refaire un des carrés ce qui coûta trente livres. On fabriqua douze médailles d'argent pour cent dix-huit livres, trois sols, six deniers, et vingt de bronze pour cinquante livres [2].

1733. — *Légende et type de la médaille de Mathias Lebègue.* — ℞. En une seule ligne : (*rosace*) LOUIS ALABAT EC^ER^, SEIGNEUR DES VAZAUX MAIRE DE LA VILLE DE BOURGES 1733. — *Même type : l'ornementation du cartouche diffère un peu.*

Pl. II, n° 5. *Musée de Bourges :*

Médailles d'argent et de bronze.

1. *Arch. municip.*, CC., 705.
2. *Ibid.*, CC, 705.

(Pierquin, pl. V, n° 10.)

On fit treize médailles d'argent au prix de cent trente-trois livres, dix-sept sols, six deniers, et trente de bronze à quarante sols pièce ; le graveur du nouveau coin reçut cent cinquante livres ; en résumé la dépense dépassa trois cent quarante-six livres [1].

1738. — *Légende et type de la médaille de Mathias Lebègue.*— ℞. (*rosace*) CL. GERM SOUMARD EC^R SEIGNEUR DE CROSSES MAIRE, etc... 1738. — *Même type que la médaille précédente.*

Musée de Bourges :

Médaille d'argent et de bronze.

(Pierquin, pl. V, n° 11.)

La médaille fut remise à Paris au comte de Pontchartrain le 2 août 1738 par Gay de la Salle porteur d'une procuration spéciale du maire. — On s'était contenté de retoucher les coins de la médaille de Louis Alabat pour y mettre le nom du nouveau maire et la dépense n'atteignit que deux cent quatorze livres, quatorze sols [2].

1740-1742. — Paul Galuccio-L'Hôpital, devenu en 1739, propriétaire de la terre de Châteauneuf, manifesta le désir de recevoir immédiatement la médaille qui ne devait être fournie qu'en 1742. La ville y consentit et le maire et les échevins en firent la prestation à Nevers le 20 mars 1740, au nouveau marquis qui y était de passage.

1. *Arch. municip.*, CC, 708.
2. *Ibid.*, CC, 713.

PAUL DE L'HOPITAL MARQ. DE CHATEAUNEUF SUR CHER.— *Écu ovale écartelé aux armes du marquis, dans un cartouche couronné supporté par deux génies tenant chacun un drapeau, semé l'un de fleurs de lis, l'autre d'hermines; au-dessus un astre et une banderolle avec la devise:* VIGIL ET AUDAX[1]; *au-dessus* 1740.— ℞. *Légende et type de la médaille précédente dont le coin a été employé après avoir changé la date et en avoir fait* 1743, *grâce à un travail de gravure dont les traces sont visibles.*

Pl. II, nº 6.

La dépense s'éleva à quatre-vingt-huit livres, dix sols [2]. La médaille n'a pas été retrouvée, mais les coins qui ont servi à la frapper ont été conservés au musée de l'Hôtel de la Monnaie de Paris.

Deux dates différentes sont inscrites sur cette pièce : 1740, l'année où elle a été fournie par anticipation et

1. A l'occasion M. de L'Hôpital savait se montrer *vigil* et *audax*, comme le portait sa devise. Le roi de Naples, alors en guerre avec l'impératrice Marie-Thérèse, occupait à la tête de son armée la ville de Velletri dans les États du Pape. Dans la nuit du 10 au 11 août 1744, le prince de Lobkovitz avec 6,000 Autrichiens surprit l'armée napolitaine qui se gardait mal et, pénétrant dans la ville où régnait le plus complet désordre, allait enlever le roi, quand le marquis de L'Hôpital qui avait accompagné le prince près duquel il était accrédité, court à lui, le fait échapper et le conduit jusqu'à ses troupes qui se rassemblaient au dehors. Les Autrichiens répandus dans les maisons et occupés à piller, sont surpris à leur tour et repoussés avec de grandes pertes. Le marquis de L'Hôpital avait, par sa présence d'esprit, sauvé le roi et son armée. (Voltaire, *Précis du siècle de Louis XV*, chap. XXIII.)

2. *Arch. municip.*, CC, 721.

1743, l'année où elle était seulement due. Mais pourquoi 1743 quand, aux termes du contrat constitutif de la redevance, on ne pouvait prévoir de nouvelle médaille que pour 1742, époque ou finissaient les quatre premières années du mairat de Soumard ? Il était, sans doute, plus facile de faire un 3 qu'un 2 avec le 8 de la date primitive du coin, mais peut-on expliquer suffisamment par ce détail de l'œuvre du graveur, la présence anormale du chiffre 1743 ?

1746. — Défense ayant été faite le 15 janvier 1742, de procéder à aucune élection de maire, Cl. Soumard conserva ses fonctions. Le caractère provisoire de cet état de choses, n'empêchait qu'une médaille nouvelle ne fut due quatre années après 1742. Cette pièce n'a pas été retrouvée jusqu'à ce jour, bien qu'elle doive exister. Le dix octobre 1746 le fondé de pouvoirs du marquis l'exigeait formellement et l'absence de réclamation ultérieure donne à penser que satisfaction lui fut donnée à cet égard [1].

1747. — (*Rosace.*) PAUL GALLVCCIO-L'HOSPITAL MARQUIS DE CHATEAUNEUF SUR CHER. — *Écusson en forme de targe, aux armes simples du marquis* (*un coq chantant et une étoile*), *accolé de l'Ordre de Saint-Louis, le tout dans un cartouche couronné appuyé sur deux drapeaux semés, l'un de fleurs de lis, l'autre d'hermines ; au-dessus un astre et une bande-*

1. *Arch. municip.*, CC, 715.

7

9

UNIV. OF MICH.

8

rolle avec la devise VIGIL ET AUDAX ; *au-dessous* 1747. — ℞. (*rosace*) PHILIPPE GAY EC^R SEIGNEUR D'AZENAY MAIRE..., etc.. 1747... *Même écusson dans un cartouche avec ornements genre rocaille.*

Pl. III, n° 7. *Musée de Bourges :*

Médaille de bronze.

(Pierquin, pl. V, n° 12.)

Le s^r Servant, procureur de la ville, fut envoyé en 1748 à Châteauneuf, par le maire, pour remettre la médaille [1]. Le marquis refusa de l'accepter dans de semblables conditions et commença le second des procès provoqués par la redevance.

1750. — Gay d'Azenay étant mort le 18 novembre 1749, Claude Soumard, son prédécesseur, fut par arrêt du Conseil du 18 décembre suivant, chargé de continuer les quatre années de sa magistrature. C'était un renouvellement de maire et il y avait lieu à nouvelle médaille. Celle-ci n'est pas connue, mais un document contemporain atteste qu'elle fut effectivement fournie et que des délégués de la ville firent à cet effet, en mai 1750, un voyage à Châteauneuf [2].

1751. — La médaille de 1751 apporte au type ordinaire une modification importante : l'effigie royale remplace le nom et les armes du marquis.

LVD· XV· REX CHRISTIANISS. *Buste du roi à droite, les cheveux ceints d'un bandeau ; à l'exergue le chiffre du graveur F M.* — ℞. CL· ARCHAMBAULT EC^R SEIG^R

1. *Arch. municip.*, CC. 722.
2. *Ibid.*, 724.

DESMOUSSEAUX MAre DE LA Vle DE BOURGES.

1751. — *Même type que la médaille de* 1747.

Pl. III, n° 8. *Musée de Bourges:*

Médaille de bronze.

(Pierquin, pl. VI, n° 1.)

La dépense s'éleva à quatre cent quatorze livres, dix-huit sols et six deniers. Le coin du revers est conservé au Musée de Bourges [1].

1755. — *Légende et type de la médaille précédente.* — ℞. JAC· HEN· TRIBOUDET ECUIER SEIG· DE BOISVERT MAIRE DE LA VILLE DE BOURGES·1755. *Écu ovale aux armes de Bourges dans un cartouche couronné et orné de guirlandes.*

Pl. III, n° 9. *Musée de Bourges :*

Médaille de bronze.

(Pierquin, pl. VI, n° 2.)

Les échevins Thébault et Millet allèrent à Châteauneuf présenter la médaille. La dépense de la ville pour les coins et les pièces atteignit le chiffre considérable de 1.014 livres, 19 sols, 3 deniers [2].

1759. — *Légende et type de la médaille de* 1751. — ℞. JEAN C· DE BEAUVOIR ECUIER SEIG DU NOINTEAU MAIRE... etc... 1759. *Même type.*

Musée de Bourges:

Médaille de bronze.

(Pierquin, pl. VI, n° 3.)

1. *Arch. municip.*, CC, 725.
2. *Ibid.*, CC, 727.

La dépense fut de 618 livres, 2 sols, 6 deniers [1].

1763. — M. de Beauvoir continua à employer le nouveau type à l'effigie royale, mais en même temps il revient au type antérieur portant le nom et les armes du marquis : ses médailles offrent donc les deux variétés de type suivantes :

I. — *Légende et type de la médaille de* 1751. — ℟. *Légende et type de la médaille précédente avec la date* 1763.

Musée de Bourges :

Médailles d'argent et de bronze.

II. — PAUL GALLUCCIO-L'HOSPITAL 1763·MARQUIS DE CHATEAUNEUF SUR CHER·— *Écu en forme de targe aux armes simples du marquis, entouré des Colliers des Ordres de Saint-Michel, du Saint-Esprit et de Saint-Louis, le tout dans un cartouche couronné et posé sur deux drapeaux.*— . *Même type que la médaille précédente.*

Pl. IV, n° 10. *Musée de Bourges :*

Médaille d'argent.

(Pierquin, pl. VI, n° 4.)

Les échevins Millet et Torchon allèrent porter cette médaille à Châteauneuf. Les comptes de la ville accusent une dépense de 686 livres, 8 sols et 3 deniers [2].

1765. — Brisson de Plagny revint comme son prédécesseur à l'ancien type de la médaille avec le nom et les armes du marquis.

Légende et type de la médaille qui précède avec la date

1. *Arch. municip.*, CC, 731.
2. *Ibid.*, 735.

1763. — ℞. GABR BRISSON ECUYER SR· DE PLAGNY MAIRE... etc... 1763, *même type*.

Musée de Bourges :

Médaille de bronze.

(Pierquin, pl. VI, n° 5.)

On retoucha les coins de la seconde médaille de 1763 pour y inscrire le nom du nouveau maire. Le graveur Julien qui fit ce travail et remit les carrés en état, reçut 36 livres. On frappa trente-deux médailles d'argent et soixante de cuivre. La dépense totale fut de 368 livres, 16 sols et 3 deniers [1].

1769. — Vivier de Boiray tenta tout d'abord d'utiliser les matrices de son prédécesseur après y avoir fait mettre son nom par le graveur Julien, mais elles se brisèrent et il fallut en faire de neuves. Cet accident retarda la fabrication de la médaille qui ne put être présentée au marquis que le 19 avril 1770 avec toute la pompe dont on a vu le récit plus haut.

Mêmes légende et type avec la date 1769. — ℞. Mre PAUL VIVIER ECUYER Sgr DE BOISRAY PRESID T EN L'ELECon DE BOURGES.— *Écu ovale aux armes de Bourges dans un cartouche couronné et orné de palmes.*

Pl. IV, n° 11. *Musée de Bourges :*

Médaille d'argent et de bronze.

(Pierquin, pl. VI, n° 6.)

La dépense de la ville fut considérable : le travail

1. *Arch. municip.*, CC, 738.

PL. IV

inutile auquel Julien s'était livré, coûta cinquante-quatre livres [1], les nouveaux coins montèrent à 790 livres, sans parler des frais de fabrication et de la valeur du métal employé qui ne sont pas connus. La redevance devenait ainsi de plus en plus onéreuse pour les finances de la cité, grâce au nombre toujours croissant des personnes appelées à recevoir des médailles. La liste des notabilités de tout ordre et de tout sexe auxquelles le maire et les échevins se croyaient obligés de faire semblable politesse, était ainsi établie pour l'année 1770 : au marquis, la médaille d'argent du poids de dix livres et six autres médailles du même métal et de la valeur de six livres qui lui étaient données pour cette fois et à titre exceptionnel ; — quatre médailles d'argent et huit de cuivre au maire ; — une d'argent et deux de cuivre à chacun des candidats ayant figuré avec le maire sur la liste de présentation adressée par le conseil de ville au roi ; — deux d'argent et quatre de cuivre aux anciens maires ; — une d'argent et deux de cuivre à la veuve de M. Brisson de Plagny ; —deux d'argent et deux de cuivre à chacun des quatre derniers échevins ; — une d'argent et deux de cuivre au syndic-receveur de la ville ; — le même nombre au secrétaire-greffier ; — deux de cuivre à chacun des six conseillers de ville ; — une de cuivre à chacun des quatorze notables ; — une d'argent à l'Archevêque, à M. Dupré de Saint-Maur intendant de Berry, à sa femme, à M. et Mme de Brinon son beau-père et sa

1. *Arch. municip.*, CC, 741.

belle-mère ; — une semblable à M. Dumont, avocat et docteur en l'université de Bourges, conseil du marquis; — une enfin à M. Leclopé, conseiller à la Cour des monnaies à Paris qui avait fait graver les carrés et frapper les médailles [1].

1773. — Avec Soumard de Crosses, le type à l'effigie royale est définitivement adopté pour la médaille :

LVD·XV·REX CHRISTIANISS· — *Buste lauré du roi à droite, les traits vieillis ; à l'exergue* B·DUVIVIER·F— ℞. *Légende entre deux filets :* J·C·SOUMARD EC^ER S^OR DE CROSSES NOMME PAR LE ROY MAIRE DE LA VILLE DE BOURGES 1773. *Même type que la médaille de* 1769.

Pl. IV, n° 12. *Musée de Bourges:*

Médaille d'argent et de bronze.

(Pierquin, pl. VI, n° 7.)

1777. — La seconde médaille de Soumard de Crosses, due après quatre années d'exercice, n'est pas connue.

1779. — LVD XVI REX CHRISTIANISS. *Buste du roi à droite, les épaules drapées, à l'exergue* B·DUVIVIER·F — ℞. *Entre deux filets :* PIERRE J·B^TE CLEM^T DE BEAUVOIR EC^ER S^R DE CHAMPFORT MAIRE... etc... 1779. *Même type que la médaille de* 1769.

Pl. IV, n° 13. *Musée de Bourges* [1] [2] *:*

Médaille d'argent.

(Pierquin, pl. VI, n° 8.)

1. *Arch. municip.*, BB, XXVI, f° 216.
2. Le Musée possède les deux coins de cette médaille.

1783. — La médaille n'est pas retrouvée quoique son existence soit certaine et établie par des documents de l'époque. Le graveur Duvivier chargé d'opérer sur les coins les retouches nécessaires, reçut soixante livres pour son salaire. Un sieur Roger fabriqua ensuite trente médailles d'argent pour lesquelles il employa 3 marcs, 3 onces, 7 grains et demi de métal. Il devait aussi faire des médailles de cuivre, mais après la première pièce, les carrés se brisèrent et la ville recula devant les frais considérables, évalués à 800 livres, qu'il eût fallu faire pour en avoir de neufs. La dépense atteignit néanmoins 324 livres.

1787. — La dernière médaille n'est pas connue.

En résumé, la collection des médailles frappées en exécution du contrat de 1682, devrait comprendre 32 pièces ou plutôt 33, à cause de la double émission de 1763, mais il est établi que les 3 médailles de 1690, 1693 et 1717 n'ont jamais été fournies, ce qui réduit la suite à 30 numéros. Même restreinte à ce chiffre, la collection est bien incomplète ! 18 médailles dont 4 étaient inédites, ont été publiées dans ce travail [1], l'existence de 5 autres a été prouvée par des documents contemporains sans qu'elles aient été retrouvées en nature [2], enfin pour les 7 dernières, les renseignements font entièrement défaut [3]. Les lacunes à combler sont maintenant

1. 1682, 1686, 1716 ou 1719, 1724, 1729, 1733, 1738, 1740, 1747, 1751, 1755, 1759, deux en 1763, 1765, 1769, 1773 et 1779.
2. 1704, 1716 ou 1719, 1746, 1750 et 1783.
3. 1697, 1701, 1708, 1712, 1723, 1777 et 1787.

connues: peut-être cette étude en les déterminant d'une manière précise, fera-t-elle sortir des cartons où elles reposent ignorées, les médailles qui manquent encore. Bourges aurait alors les fastes métalliques de cent années de son histoire municipale, rappelant avec les noms des maires qui se sont succédés pendant le XVIII^e^ siècle, le souvenir de ses plus vieilles et plus nobles familles.

BULLETIN NUMISMATIQUE

(N° 11, 1883 [1].)

Par A. BUHOT DE KERSERS

GAULOISES

On a trouvé à Boisbelle, commune d'Henrichemont, dans les premiers jours de mai 1884, un statère gaulois en électrum ou or pâle que nous avons acquis :

Vestige d'une tête barbare, deux nattes de cheveux traversent obliquement le flan, à droite sont des cercles, des ellipses, des demi-cercles confus. Au bas, à droite, le fonds est formé d'une sorte de tissu analogue à celui qui, sur les tombes du XIII[e] siècle, représente les cotes de maille, c'est-à-dire formé de lignes droites dont les intervalles sont meublés de petits traits perpendiculaires.

℟. Cheval galopant à droite, les naseaux sont remplacés par un petit tableau carré ; au-dessous une roue, au-dessus un symbole formé d'un fer à cheval, l'extrémité des branches écartées au dehors et terminées par des points : derrière, une ellipse ou œil. E L. poids 5[g] 90[c], gravée, fig. 1, Pl. II.

Cette pièce s'écarte sensiblement de toutes celles que nous avons publiées jusqu'ici comme pouvant être

1. Voyez les n[os] 1 à 10 dans les dix premiers volumes.

attribuées aux Bituriges, et se distinguant par le bon style de la tête du droit. Celle-ci paraît plutôt attribuable à des peuples de l'occident de la Gaule.

Pièce provenant de Bourges recueillie par M. Pierre de Goy :

Tête à droite. — ℞. Aigle éployée à droite, les serres très-développées tournées à droite, devant la tête et sous le bec, objet indéterminé, peut-être, la seconde aile. A gauche, vestiges de légende V A? (Vadnaios?) bas alliage.

ROMAINES

En un point du sol de Bourges, situé, nous a-t-on dit, à l'est du cimetière des Capucins, mais que nous n'avons pu déterminer avec précision, on a trouvé en février 1883, trois ou quatre pièces d'or romaines. Nous en avons vu deux ; une d'elles était la pièce suivante que nous avons achetée :

L. SEPT. SEV. PERT. AVG. IMP. X. Tête laurée à droite. — ℞. LIBERO PATRI. Bacchus nu, debout, de face, mais le visage tourné à gauche et posant sur sa tête une couronne dont les extrémités perlées tombent derrière le cou ; il tient un thyrse ; à ses pieds, à gauche, est une panthère. Or, poids : 7ᵍ 21ᶜ.

Cette pièce qui correspond au n° 196 de Cohen, doit être fort rare en or, puisque cet auteur n'en a pas connu.

M. Ponroy a acquis l'autre : AVRELIVS CAESAR AVG. PII F COS. Tête nue et imberbe à gauche. — ℞. IVVENTAS. Déesse à gauche, sacrifiant sur un autel dont le pied est en balustre. Or, poids : 6ᵍ 82ᶜ.

Les deux autres pièces que nous n'avons pas vues étaient, dit-on, de Faustine, et auraient été achetées et revendues par un orfévre de Bourges.

Le même collègue a recueilli un certain nombre d'impériales romaines du premier siècle dans les sépultures des Fins-Renards. Parmi ces pièces qu'il décrit plus haut, nous remarquons et signalons un denier d'argent fourré de Titus :

IMP. TITVS CAES VESPASIAN. AVG. P. M. Tête laurée à gauche.—℟. PRINCEPS IVVENTVTIS. Chèvre à gauche dans une couronne de laurier. Pièce fourrée.

Cette pièce se distingue du n° 171 de Cohen, en ce que la tête est tournée à gauche, et constitue dès lors une variété fort rare, sinon inédite.

Notre collègue, M. Berry, a recueilli un denier de Marc-Aurèle.

IMP. M. ANTONINVS TR. P. XXV. Tête laurée à droite.— ℟. VOTA SVSCEP. DECENN II. L'empereur à droite sacrifiant sur un trépied.

Cette pièce est de bonne frappe et a circulé ; elle a la couleur grise et le son mat d'un alliage très-inférieur, d'un potin dont l'argent est absent et où le cuivre n'apparaît qu'à peine. Elle pèse seulement 2ᵍ 52ᶜ, tandis que les deniers contemporains pèsent 3ᵍ 20ᶜ à 3ᵍ 30ᶜ. Il y a donc là une trace de fabrication inférieure, très-fréquente au IIIᵉ siècle, mais qu'il nous a paru utile de noter au IIᵉ.

Il a été fait en janvier 1884, chez M. Métairie, commune de Jussy-le-Chaudrier, une découverte de bronzes romains du haut empire, que nous n'avons pu encore examiner.

MÉROVINGIENNES

Nous signalions dans notre dernier bulletin (1882) la découverte de pièces mérovingiennes d'argent, ou *saigas*, sur laquelle nous ajournions la publication de renseignements précis. Aujourd'hui, nous sommes à même de donner, sur les circonstances de la découverte et la composition du trésor, des indications sommaires, mais assez complètes pour présenter quelque intérêt.

Le trésor a été trouvé dans l'hiver de 1882, en creusant une carrière, à 0 m. 25 environ de profondeur, presqu'au centre d'un tumulus, qui, depuis, a été fouillé par M. de Goy et lui a révélé des sépultures gauloises intéressantes. Le lieu de la découverte est dans la commune de Saint-Pierre des Étieux, et figure au plan cadastral sous le n° 579 de la section B. Il est situé entre Charenton et le Creuset.

Le propriétaire du sol, M. Corbin de Mangoux, n'eut de la trouvaille qu'une connaissance indirecte et s'est vu frustré, au grand détriment de la science, de la part qui eût dû lui être remise, et eût pu ainsi être étudiée à loisir.

La trouvaille devait contenir cent et quelques pièces de monnaies. Elle était renfermée dans un vase ou gobelet d'argent, qui a été brisé, et dont les fragments n'ont pas été recueillis. Quatre-vingt-dix ou cent furent vendues à vil prix à un horloger d'Ainay-le-Château, qui ne parla de son acquisition qu'un an après : huit furent, paraît-il, vendues à un orfévre de Saint-

Amand. Celles-ci sont, jusqu'à ce jour, demeurées inconnues. Des pièces transportées à Ainay-le-Château, soixante et quelques furent, en février 1883, apportées à Bourges, montrées et offertes à plusieurs personnes; M. Mater eut la sagacité d'en reconnaître une de Bourges et de l'acquérir pour le Musée. Nous ne pensons pas que d'autres aient été prélevées.

Lorsque l'ensemble nous fut montré, il en contenait soixante. Nous n'avons eu ces pièces entre les mains que quelques heures : cependant nous avons cru devoir en dresser un catalogue rapide, qui permit d'en apprécier l'ensemble, puisqu'on nous donnait cette fraction comme la totalité et qu'elle pouvait être dispersée. Nous ignorons où elles se trouvent aujourd'hui.

Mais nous étions induit en erreur. Une autre masse de ces saïgas, montant à une trentaine, était adressée à Paris et passait entre les mains de si nombreux amateurs qu'elles sont aujourd'hui très-connues, et que nous avons cru un instant à l'existence de plusieurs groupes différents. Le nombre des monnaies que l'on dit avoir été trouvées ne permet guère cette hypothèse.

Nous croyons que, depuis lors, la plus grande partie a été acquise par M. de Ponton d'Amécourt. Nous joindrons à notre premier catalogue, celui de ces monnaies dont l'identité de provenance est certaine.

Bien que, ni pour l'une ni pour l'autre de ces séries, nous n'ayons été à même de faire une étude précise, qui siéra mieux du reste aux savants qui font de la numismatique mérovingienne une étude spéciale, nous croyons utile de publier aujourd'hui leur description sommaire. Nous espérons qu'elle suffira pour recon-

naître les pièces, à mesure qu'elles apparaîtront au jour, et fixera ainsi la composition générale du trésor. On conçoit l'importance que peut avoir le synchronisme pour l'étude de ces monnaies encore peu connues.

On comprend, sans que nous ayons besoin de le dire, que ces descriptions de pièces barbares, à symboles indéfinis, à légendes confuses, ne peuvent avoir une exactitude rigoureuse. Les lectures surtout ne sauraient rien avoir de certain; plusieurs sont des hypothèses, nous ne les donnons que comme telles.

Première série : pièces examinées par nous.

L'ensemble consistait en 1 pièce d'or pâle et 59 pièces d'argent. Le poids total était de 71ᵍ 35ᶜ, soit en moyenne 1ᵍ 19ᶜ. L'apparence des pièces est identique aux triens d'or, le métal seul diffère.

Toutes les pièces sont de coin différent; nous les divisons en neuf groupes suivant les ressemblances plus ou moins prochaines que nous reconnaissons entre elles ; plus quelques pièces qui se refusent à tout rapprochement.

Or pâle :

1. Tête à droite; devant, une croisette; au bas, à à droite, croix à six branches ou chrisme. — ℞. Symbole à branches rabattues, sur un triangle, dégénérescence de la Victoire de face. GAV... à l'exergue RAN ou KAN.

Argent, premier groupe, revers à la croix grecque formée de cinq globules, 10 pièces :

2. HILDDBERTO MONIT. Petite tête à gauche très-

grossière, sans cheveux ou coiffée d'une calotte ; derrière, petit appendice rond. — ℞ ..ILDIA C. Croix formée de cinq globules dans un cercle de grenetis. Poids : 1ᵍ 33ᶜ.

3. ALIACOVICO. Lignes obliques recourbées, analogues à deux paires de cisailles, peut-être rudiment de tête. — ℞. MA... SILO. Même revers.

4. S... NVICO. Tête à cheveux crépus à droite. — ℞. Croix analogue cantonnée de quatre points. Vestiges de légende.

5. AVNOALM. Tête barbue à droite.—℞. TVDSERO, même revers. Nous trouvons le monétaire Aunoaldo signalé par A. de Barthélemi.

6. NIVELV, points remplaçant peut-être une tête.— ℞. Même revers, vestiges de légende.

7. Tête barbue, vestiges de légende. — ℞. NILLO, même croix dans un cercle continu.

8 + RABAR... rétrograde. Tête fruste à gauche. — ℞. MI... R, croix faite de cinq globules dans un cercle perlé.

9. SAM. Tête barbare et affreuse de face, portant un diadème à pointe, que soutient un bandeau ressemblant à une paire de cisailles ; à droite du front un cercle, à gauche une croix ; pour yeux, deux annelets ; pour nez, une croix. — ℞. SCLC. rétrograde, croix analogue aux précédents.

10. ... VATI SON. croix latine pattée entre deux signes en forme de 3 opposés. — ℞. + MOCAICO, croix de cinq globules sans grenetis.

11. Tête barbare à droite, légende illisible. —

℟ STOIX... croix de cinq globules dans un cercle de gros points.

Deuxième groupe, revers de la croix, ou T aux branches rabattues. Cinq pièces sortant toutes de l'atelier de Paris.

12. PAR... VS. Buste barbare cuirassé, avec collier et diadème de perles. — ℟. Croix ancrée, ou plutôt grand T à branches recourbées et rabattues, terminées par deux parties horizontales ; le pied est traversé par un lambel. Au-dessus du T croisette; à droite, à gauche, au-dessus, annelets ; sous les branches du T et sous les bras du lambel sont des points ; autour, cercle de grenetis coupé par les annelets. Poids : 1^{g} 24$_{c}$.

13. ...RICIVS. Buste haut et casqué de la dernière barbarie et fruste à droite.— ℟. Semblable au précédent.

14. PARISIVS. Tête barbare à traits géométriques ; un trait terminé en haut par une croix, au bas par une ancre, traverse obliquement la tête au bord du diadème. — ℟. Même revers.

15. PARISI. Buste analogue.— ℟. Même revers.

16. PARISIVS. Buste semblable.— ℟. Même revers.

Troisième groupe. Revers du chrisme ou de la croix à six branches. Ces pièces, au nombre de six, sortent de l'atelier de Châlon-sur-Saône ; elles sont à rapprocher de celles gravées dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique*, 1re année, 1866, p. 167, n^{o} 107, et surtout de la série donnée par M. de Ponton d'Amécourt, même annuaire, IV^{e} volume, pl. VII, n^{os} 130 à 132, et attribuées par lui au monnayage assez tardif de cet atelier.

17. VINDOINOI. — Chrisme au milieu du flan dans un cercle perlé. — ℞. Deux traits en croix traversant tout le flan et cantonnés de quatre points, IL...ON. Attribuable au monétaire de Châlon, Vintrio.

18. VINTO M, même chrisme; cercle extérieur à la légende.— ℞. Même revers CAI-BLO-NA-CV.

19. . . .IRO. même type frappé d'une façon très-excentrique. — ℞. Même revers, vestiges de la même légende.

20. RTC...ERI. même type. — ℞. Même revers... BI-LON-NA.

21. SANTOS ou SANTVS, même type.—℞. *Id.*, CABLON.

22. VAD... NOMO, même type. — ℞. Même revers C... ON-NO..V.

Quatrième groupe. — Tête tracée par des traits obliques comme les soies du sanglier gaulois dégénéré. Les différentes altérations du type prouvent, à n'en pas douter, que c'est bien une tête chevelue que l'artiste a voulu représenter. Les sept monnaies de ce groupe établissent la filiation et la dégénérescence du type.

23. Buste à droite, le profil grossier mais bien accusé, les cheveux abaissés en lignes obliques. X PASSO. — ℞. MOCIS, long trait abréviatif sur l'M, croix sur un degré. (Mayence?)

24. Tête analogue plus barbare, devant elle un X.— ℞. Grande croix latine surmontée d'un lambel; sous les bras de la croix à gauche V, à droite II.

25. Tête analogue. — ℞. Semblable au précédent sauf que le premier lambel est surmonté d'un autre

plus petit. Ces deux monnaies sont à rapprocher des nos 58 et 59 de l'*Annuaire*, IIIe vol., p. 320.

26. Tête analogue, plus grosse et meilleure, ALAV ou AVAI. — ℞. AVAI C. Petite croix entre deux annelets; au-dessus un paon ou un faisan; devant le paon un X. Le tout dans un petit cercle perlé autour duquel est la légende.

27. Grosse tête à cheveux analogues mais plus accentués, terminés par des points. — ℞. Cercle centré d'un point, accosté de quatre traits verticaux dans un carré de grenetis.

28. Même tête. — ℞. Même carré, mais frappé d'une façon excentrique. Au-dessus est une croix.

29. Tête absolument barbare, figurée par une ligne courbe, de laquelle s'écartent à droite et à gauche des lignes obliques parallèles, terminées par des points. — ℞. Carré de grenetis; au centre un annelet accompagné de quelques points épars et des lettres ILV ou AV. Au dehors du grenetis, fragments de légende. Poids : 1g21.

Ces trois numéros : 27, 28 et 29 sont à rapprocher des nos 55 et 57 (*Annuaire de la Société de Numismatique*, IIIe vol., et p. 320, du no 85 de l'atlas du *Manuel de Numismatique moderne* de Barthélemi.)

Cinquième groupe. — Portant au revers l'arceau crucigère. Quatre pièces.

30. SINO OD MON. Tête à droite. — ℞. Arceau surmonté de la croix et ayant les bras réunis par un trait. Au-dessous croix, au haut de l'arceau deux points; autour, grand cercle de grenetis. Peut-être du monétaire *Senoaldo*, mentionné par Barthélemi.

31. Buste à droite dans un grenetis, trace de légende. — ℞. Arceau crucigère traversé par deux traits en sautoir dont les extrémités sont recourbées. Ces traits dans l'arceau sont cantonnés de quatre points.

32. Croix évidée, à branches en forme de feuilles, cantonnées de quatre points dans un cercle de grenetis SLLIOM. — ℞. Arceau crucigère traversé par un trait diagonal qui ne déborde pas les côtés, ce trait coupé lui-même par un S en sautoir; un point au haut de l'arceau; au dehors les lettres NX-OV.

33. Croix pattée cantonnée des lettres A-A-C-A.— ℞. Arceau surmonté d'une croix ancrée, ou plutôt d'un T à branches rabattues, à droite et à gauche traits et points; sur l'arceau, croix cantonnée en haut de deux points.

Sixième groupe. — Grandes lettres. Six pièces.

34. Grand M; à gauche et à droite trois points; au-dessus un point, au bas un trait. — ℞. Traits parallèles croisés en losange.

35. *Id.* — ℞. *Id.*

36. ME liés dans un cercle. — ℞. Petit arceau; à droite un trait vertical. Le tout dans un cercle.

37. *Id.* — ℞. *Id.*

38. NE liés; de la haste gauche de l'N se détache un fleuron ou T horizontal à branches repliées; dans l'N au haut, trois points, et SAV. — ℞. Traits confus, grenetis AV...

39. TAS... NOC. Buste à droite. — ℞. ANDOC...M. Grand N, la barre traversée par un S; trois traits horizontaux se détachent de la haste à gauche; cercle autour de la légende.

Septième groupe. — A la croix au revers. 4 pièces.

40. TRIINVIX ON. Tête à droite. — ℞. Croix aux branches terminées par des traits. SONAL... OC.

41. XO... CORV. Tête à droite. — ℞. SVITA... croix latine dans un cercle de grenetis, à gauche du pied A, à droite V ou L rétrograde. Type du n° 28 de l'*Atlas du Manuel de Numismatique* de Barthélemi.

42. Tête barbare à droite sur une terrasse; autour, traits confus. — ℞. + AV... SAI. Croix cantonnée de quatre points.

43. VCOVC. Croix cantonnée de quatre points. — . Analogue à celui du n° 27.

Huitième groupe.—Ayant au revers une croix à pied. Quatre pièces.

44. INIVEN. Tête diadémée à droite. —℞...NISCIV, croix à pied; dans le champ, des points épars (Nevers?)

45. Traits confus, peut-être une grande tête à droite. — ℞. BLVO retrograde. Croix haute à pied.

46. Une grande croix latine, l'extrémité des bras abaissée, accostée de deux petites croix, celles-ci surmontées de deux points. — ℞. Cercle divisé par une croix. Du cercle partent quatre traits en croix, avec trois points à chaque canton.

47. + PICTA... SCIVT. Buste formé de points confus à gauche. — ℞ Croix auxerroise, cantonnée de quatre points, entourée d'un cercle de grenetis. Poitiers.

Neuvième groupe. — Revers gaulois. Sept pièces.

48. Cheval globuleux d'apparence gauloise à droite; au-dessus rameau de trois tiges de perles, évasées, AT.

— ℞. ANAV. Sorte d'arceau crucigère à branches recourbées au dehors par le bas, dans un cercle de grenetis. Poids : 1ᵍ 20ᶜ.

49. ASCIL. Cheval à droite, devant lui un annelet. — ℞. Croix formée de cinq globules dans un cercle de grenetis, VV.

50. SACR CIVT. Cheval traversé par une tige verticale, terminée par une sorte de grosse tête, et représentant peut-être, grossièrement, un cavalier. — ℞. VYVVN. Globule entouré de six autres, dans un cercle de grenetis. Segris (Indre). Barthélemi, d'après Fillon.

51. CINVOC. Type semblable au précédent. — ℞. VVNOD. — *Id.*

62. PAOBI. Oiseau, les ailes éployées, formées de deux traits, rappelant quelques aigles dégénérés des monnaies carnutes. — ℞. BVDODYO; traits confus, croix, les bras terminés par des annelets, et la tête recourbée.

53. Grosse tête, traces de légende. — ℞. Croix à branches recourbées, comme on en voit sur les monnaies gauloises des Tectosages. Grenetis autour.

54. Grand T à branches rabattues, le pied traversé par une barre et cantonné de deux T renversés et obliques ; points sous les branches supérieures et au bout de la traverse.— ℞. Croix à branches arquées, analogue au précédent, accompagné de trois points à chaque canton.

Types divers :

55. ...NECTV... Tête barbare. — ℞. (trait) TONC

MON, croix, les extrémités des bras retombantes. Senlis?

56. Tête grossière, casque indiqué par un arc de points dans un cercle perlé... IDV... — ℞. + VIA CALIV CO séparé par un point dans un cercle de points.

57. R. OMOC. Profil barbare à droite, chevelure formée de points, derrière et à droite, croisettes. — ℞ ...IXSO. ClVT : rosace à six feuilles évidées. Rouen?

58. Buste à droite perlé, mitré d'un diadème radié, sur une terrasse, traits confus de légende. — ℞. Grand carré de grenetis; au centre un annelet accosté des lettres TTII.

59. SO grosses, au centre un point; au-dessous un trait. — ℞. EO, un point au centre, deux points au-dessus, un au-dessous.

60. Fruste ou plutôt flan n'ayant jamais été frappé.

La pièce acquise par M. Mater pour le Musée de Bourges est la suivante :

61. B... OREG. Buste casqué à droite, d'assez bon style. — ℞ ...ADELENO. Croix formée de cinq globules, dans un cercle de grenetis. Les lettres sont nettes, et les E carrés.

La série des monnaies envoyées à Paris, comprenait 29 pièces d'argent. Nous les décrivons d'après d'excellentes empreintes qui ont été prises par M. Maxe-Verly, et nous ont été communiquées par M. Anatole de Barthélemi, dont l'obligeance est toujours à la recherche de services à rendre et de travaux à faciliter

aux autres. On remarquera que plusieurs d'entre elles ont de frappants rapports avec celles précédemment décrites. Nous signalerons ces rapprochements.

62. VVSIICAT. Tête barbare ou sorte de corbeille surmontée de trois pointes; deux traits formant cisailles traversent le front, au bas deux annelets, à droite et à gauche appendices relevés, au bas croisette. Type du n° 9 ci-dessus. — ℞. VII... IA. Croix formée de cinq points dans un cercle de globules. Cf. n° 9.

63. ANSII OINO. Tête barbare casquée à gauche : le cimier du casque est indiqué par une ligne pointée, dont l'extrémité se relève sur la nuque.—℞.IOXASAEN. Croix grecque formée de cinq globules.

64. DICECIA (Decise), le *d* est cursif, la barre est brisée, profil barbare en sorte de demi-cercle avec appendices au devant. — ℞. BERTERIA, croix formée de cinq globules.

65. P... VS. Type du n° 12, ci-dessus. — ℞. Même symbole, annelets à droite du lambel, croisette à gauche et au-dessous. Paris.

66. V... NOINO : chrisme ou croix à six branches, les extrémités munies d'apices, dans un cercle de grenetis.— ℞. Grands traits en sautoir, cantonnés de quatre points et des syllabes + CA-BIL-ON-NO. Châlon-sur-Saône.

67. ...OERIC... Croix à six branches sans apices, dans un cercle de grenetis. — ℞. Même revers, CA-BILON-NO.

68. Type et revers du n° 27.

69. Type et revers du n° 30, mais de petite dimen-

sion et sans légende visible. La traverse de l'arceau est inclinée à gauche.

70. ...CVS. Tête à droite; devant une croisette. — ℞. Même revers, mais la traverse oblique ne traverse pas les côtés de l'arceau ; à gauche de celui-ci se détachent trois petits traits horizontaux.

71. Analogue aux nos 36 et 37.

72. Analogue au précédent.— ℞. Grand A à la barre infléchie, dans un cercle.

73. ANDOI... OV. Tête barbare de face, les cheveux hérissés. — ℞. + VI... CIV. entre deux cercles pointés; dans le cercle central N; la haste de droite traversée par un S.

74. VVY. Grand M, une croisette au-dessus de la barre infléchie. — ℞. NAIA, croix grecque aux extrémités potencées.

75. Croix dont la partie supérieure se divise en deux branches rabattues ; deux points au-dessous des bras de la croix. — ℞. Grand E lunaire, un point au-dessus, un au-dessous de la traverse, et grand R; au-dessus, croisette et traces de légende.

76. VAPPOLEN. Tête à droite, casquée, de bon style; au-dessus du front, aigrette de trois points; derrière la nuque appendice relevé; devant le front, croix formée de cinq points.— ℞. BETORIGA. Étoile à cinq pointes ou pentalpha, centré d'un point. Les E des légendes sont lunaires. Cette pièce, qui appartient au monnayage si rare de Bourges, est excellente de frappe et de conservation ; elle est de la plus haute valeur (gravée, Pl. 1).

77. SVCCOLIM. Tête à droite, ceinte d'un bandeau.

—℟. OLI... TRO, croix latine, apices aux bras, pointe sous le pied.

78. Tête diadémée à droite, avec cercle autour de la pièce. — ℟. IIVIGILI, croix latine avec apices, sur une traverse horizontale.

79. + INO... AE. Traits et spirales rappelant peut-être une figure. — ℟ ...AVELI.. Croix grecque évidée au centre, les branches terminées par des apices.

80. INI. Buste perlé affreusement dégénéré, à droite. — ℟. Croix grecque terminée par des points, cantonnée de quatre points, petit appendice en spirale au bas; à droite deux grands traits forment un angle ou chevron ouvert à gauche.

81. Grande croix pattée, analogue à celle du revers des nos 66 et 67, cantonnée des lettres confuses V. A. V. K. — ℟. Arceau bas traversé par un tige verticale terminée au sommet en deux branches rabattues; sous l'arceau et sous les branches, appendices en forme de virgules.

82. M oncial ou double arceau, ayant quelque analogie avec le type des monnaies primitives d'Issoudun; un point de chaque côté du pied, un autre au-dessus. — ℟. Croix grecque terminée par des points, cantonnée d'un point à trois cantons, et de trois points au quatrième; autour, un cercle de globules.

82. Tête barbare, traces de légendes.— ℟. T ou Tau à branches rabattues, le pied traversé par une barre horizontale; au-dessus de la barre un point de chaque côté; au-dessous, à gauche, trois barres horizontales; à droite, deux barres verticales.

84. + PECT... OS, le C et l'E carrés. Vestiges de

tête. — ℞. AIOAILOM. T à branches rabattues, le pied traversé par un lambel. Poitiers?

85. SCOBIVS MO. Traits divers au grenetis, extrêmement confus, peut-être traces barbares d'une tête. — ℞. A... SEO. Arceau crucigère, les branches écartées, pliées et réunies vers le bas; dans l'arceau un second arc de points, dans celui-ci trois points en triangle, au-dessous, un point.

86. Symbole de la forme d'un cyathus, entouré de traits et de lignes pointées, dans un cercle de grenetis. — ℞. Deux traits arrondis en grands demi-cercles à droite et à gauche, se réunissant et se croisant en deux étages d'entrelacs.

87. SC... LAICO. Cheval globuleux, d'apparence gauloise, à gauche. — ℞. IVI... Petit cercle centré d'un point et cantonné de quatre autres, dans un cercle de points, un des points du cantonnement a deux petits traits latéraux remontants.

88. Type et revers du n° 50. Légendes encore moins apparentes.

89. LOENO. Tête barbare à droite, surmontée d'une croix et ayant pour cimier une ligne de points. — ℞. + RTOMO... COI. Croix à huit branches centrées d'un globule dans un cercle de grenetis. Rouen?

90. ...MOC. Tête ayant quelque analogie avec la précédente, croisette au-dessus et au devant. — ℞. VA ENOS. Rosace à six feuilles évidées. Types du n° 57. Rouen?

Au moment où les pages précédentes sont imprimées, notre collègue, M. Gauchery, nous communique six

PL. I.

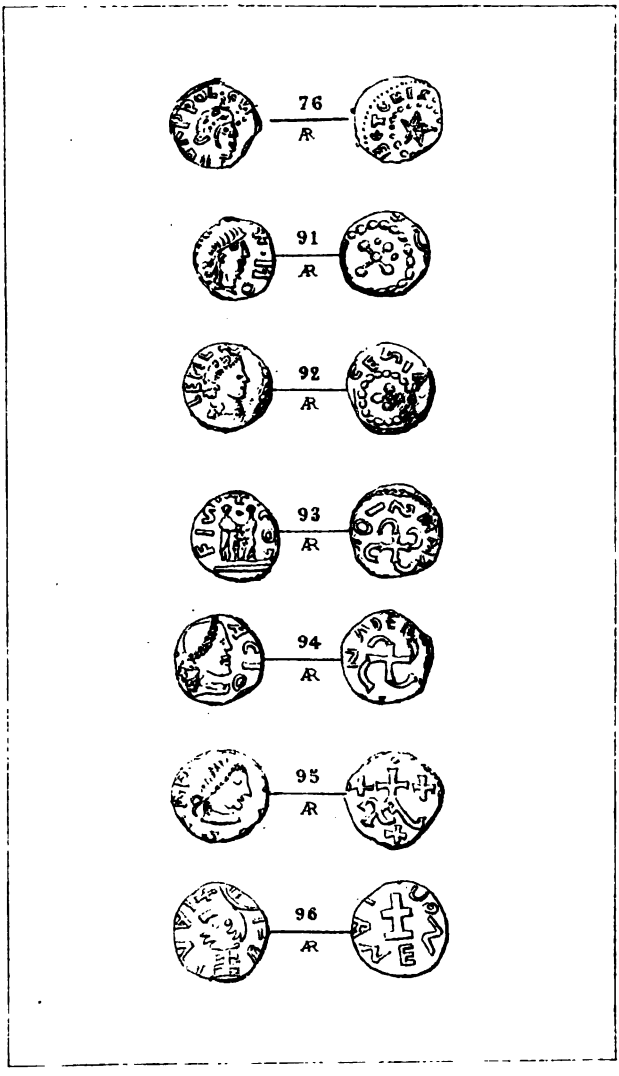

pièces qu'il vient d'acheter à Saint-Amand et qui font certainement partie des huit saïgas dont nous parlons plus haut et qui y ont été vendus.

91. I... MO. Tête à droite, ceinte d'un bandeau, duquel se détache un long appendice retombant sur la nuque ; croisette devant le front. — ℞. Vestiges de légende ; croix formée de cinq globules dans un cercle de perles ; points dans les cantons supérieurs de la croix. Gravée.

92. ... LENVS. Tête de bon style à droite, diadème en torsade, cheveux à boucles bien accusées. — ℞. ... CESIA, croix de cinq globules dans un cercle de perles. Gravée.

Decise? à rapprocher du n° 64.

93. FIS... CO. Deux personnages sur une terrasse en face l'un de l'autre et se donnant la main, au-dessus d'un autel? Au haut, croisette; entre les figures, un globule ; derrière, au bas, à droite, croisette.— ℞. NAMSIO. Croix à branches recourbées ; des *apices* marquent le commencement et la fin des parties courbes. Cercle de grenetis. Gravée. Le revers est à rapprocher du n° 53. Cette jolie pièce dont le type est imité des monnaies romaines est certainement d'un grand intérêt.

94. ... ACIO. (*Ratio?*) Tête à droite ; diadème formé de deux rangs de perles. — ℞. NADER..EN? Croix analogue à la précédente. Gravée.

95. Tête à droite à diadème perlé formant une boucle derrière le cou. — ℞. Grand A les hastes très-écartées par le bas, la barre infléchie; la haste de droite a le pied très-écarté en dehors par une brisure : la haste de

gauche est traversée par un S, le sommet de l'A porte une grande croix à forts *apices*. Au-dessus de celle-ci un globule ; à droite et à gauche de la croix, deux croisettes ; sous la barre de l'A, une autre croisette, autour, cercle de grenetis. Gravée.

96. + IANATI. Tête barbare à gauche. Au-dessus de la tête, en arrière, portion de roue ?—℟. LAMENOS. Croix latine sur une traverse horizontale, dans un cercle de grenetis. Gravée.

Ce sont donc 96 pièces que nous connaissons sur l'ensemble du trésor.

Sans prétendre, nous le répétons, faire une étude de cette trouvaille, dont nous avons à peine entrevu une partie, nous nous bornerons aux quelques observations suivantes :

1° Son enfouissement à la surface d'un tumulus gaulois, qui n'a évidemment joué ici que le rôle de point de repère, est un enseignement formel et saisissant sur le hasard des juxtapositions, et sur la prudence avec laquelle il faut se garder de tirer des conclusions de rapprochements souvent purement fortuits.

2° L'existence usuelle de la monnaie d'argent sous les Mérovingiens devient un fait de plus en plus certain, tout au moins vers la fin de cette période, à laquelle paraît remonter ce trésor. (Voy. plus haut, 3° groupe, n° 17.) Les spécimens connus sont encore peu nombreux, mais il y a loin de cette rareté à l'exclusion complète de ce métal, que l'on avait cru constater, il y a quelques années et dont on avait cherché et trouvé les plus spécieuses explications.

3° L'identité des types sur la monnaie d'or et sur

celle d'argent et l'usage des mêmes coins pour les deux métaux sont mis hors de doute par les rapprochements que nous avons pu faire.

4° De nombreux types et symboles franchement gaulois (n° 48 à 54, 76, 87, 88) apparaissent sur les monnaies d'argent mérovingiennes. Ce rapport, si singulier, entre les deux époques, déjà signalé à propos du pentalpha de Déols, rappelle les antiquités gauloises trouvées dans certains cimetières mérovingiens. C'est là un problème qui s'impose à la sagacité des numismates et des archéologues.

5° Le monnayage mérovingien de Bourges se trouve enrichi de deux pièces, l'une au nom de Vapolenus, monétaire qui avait été déjà trouvé sur les monnaies de Bourges, l'autre à celui de... adelénus, qui s'en rapproche beaucoup. Les deux pièces ont pour type la tête et pour revers, l'une la croix, l'autre le pentalpha.

Ce nombre des pièces bituriges est fort restreint surtout relativement à celles que certains ateliers, comme celui de Châlon-sur-Saône, répandaient à profusion. Quel est le motif de cette rareté que compense ici, du reste, dans une certaine mesure, l'excellence des pièces? L'éloignement des résidences royales suffit-il à l'expliquer? Comment cette explication concorderait-elle avec le système des monétaires nomades et des provenances de l'impôt, si bien exposé par les savants travaux de MM. Charles Robert et A. de Barthélemi? Faut-il n'y voir qu'un hasard de trouvaille? ou, plus simplement encore, en chercher la cause dans des erreurs d'attribution, que rectifieront des lectures plus attentives?

La découverte de Saint-Pierre des Étieux est intéressante, on le voit, par les problèmes qu'elle soulève, autant et peut-être plus que par ceux qu'elle résout.

MONNAIES CARLOVINGIENNES

A l'automne 1883, M. Alphonse Brunet, en faisant faire un fossé dans un champ situé commune de Levet, près de celle de Lissay, à l'est de la grande route de Bourges à Saint-Amand, à deux kilomètres environ de la voie romaine, a trouvé un petit trésor de neuf pièces carlovingiennes : huit étaient des deniers au type suivant :

+ CARLVS IMP. AVG. Croix. — ℟. BITVRIGES CIVIT. Monogramme Carolingien au C. arg. Poids moyen : 1 gr 444 mm. Un des deniers pesait 1 gr 51. Diamètre : 27 mm.

Une obole au même type pèse 0 gr. 64 cg. 5. Diamètre : 17 mm.

Ces pièces, attribuables à Charles le Chauve, peut-être à une immobilisation du type, ont pu être enfouies vers la fin du IXe siècle.

ROYALES ET FÉODALES

Au mois de mars 1883, M. Meunier, instituteur à Menetou-Couture, nous a annoncé la découverte, à l'extrémité orientale de cette commune, à Boisminon,

près du Château-Basin, d'un trésor d'environ 370 pièces d'argent, enfermées dans un vase de terre.

Notre ami, M. Henri des Méloizes, en a examiné 29 pièces qui se répartissaient ainsi :

Louis le Gros, un denier d'Estampes..... 1 ex.

Philippe II. —Au revers du châtel tournois et avec la légende : SCS MARTINVS..... 1 ex.

Avec la légende : TVRONVS CIVI... ..... 1 ex.

Louis IX, deniers avec le châtel au revers et la légende : TVRONVS CIVI..... 5 ex.

Saint Martin de Tours. SCS MARTINVS, châtel. — TVRONVS CIVI. Croix. — N° 1648 de Poey d'Avant..... 4 ex.

Sancerre, anonymes. IVLIVS CESAR. Tête de profil à gauche mitrée, un croissant devant la tête, une étoile derrière. — ℞. SACRVM CESARIS. Croix cantonnée d'un lis au 2e et d'une étoile au 3e. N° 2012 de Poey d'Avant[1]. 2 ex.

Même pièce, la tête plus formée, un annelet pour œil..... 1 ex.

Même pièce, trois fleurons remplaçant la mitre. (*Id.*, 2015.)..... 1 ex.

Le Mans, anonymes COMES CENOMANIS. Monogramme d'Herbert. — ℞. SIGNVM DEI VIVI. Croix cantonnée de besans aux 1er et 2e d'un alpha et d'un oméga aux 3e et 4e..... 1 ex.

Plusieurs variétés. Poey d'Avant, nos 1546 et suivants..... 1 ex.

1. Nous donnons ces descriptions sommaires pour rester intelligible à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas l'ouvrage de Poey d'Avant.

Reims. Guillaume Ier, (1176-1202) GVLERMVS en deux lignes entre deux traits; dessus et dessous besans; autour ARCHIEPISCOPVS. — ℞. REMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux croissants et de deux lys. Poey d'Avant, n° 6071..... ..... 2 ex.

M. Meunier, qui a examiné le reste de la trouvaille, y a retrouvé les mêmes types, plus un denier de Louis VI, frappé à Mantes, d'autres, du même roi à Orléans, et quelques monnaies de Gien. Les pièces anonymes du Mans y étaient en quantité considérable. Un rapide examen, que nous avons pu faire de l'ensemble, nous a permis de constater l'exactitude de ses observations et l'absence de pièces rares dans ce trésor, dont on peut placer l'enfouissement vers le milieu du XIIIe siècle.

Dans l'été 1883 on a trouvé à Bourges, en un point que nous n'avons pu préciser, un important trésor de monnaies royales et féodales du XIIe siècle.

Il a été acquis presque en totalité par M. Jacquemet qui l'a étudié consciencieusement, et en a dressé le catalogue suivant :

PHILIPPE Ier — (1060-1108)

Étampes. — PHILIPVS X REX—I. — Portail simple surmonté d'un I, accosté à droite d'un S couché rétrograde, à gauche d'un C, au-dessus des lettres une barre; dans les jambages du portail A R. — ℞. STAM-

PIS CASTELLVM. — Croix cantonnée d'un S rétrograde aux 1er et 4e..... 4

Mêmes légendes et types. — ℞. Les S droits..... 3

7

Orléans. — + PHILIPVS X REX D—I. Portail simple surmonté d'un I, accosté à droite d'un C sous une barre, à gauche de trois barres ; dans les jambages du portail A T. — ℞. + AVREL|ANIS CIVITA. — Croix cantonnée d'un S droit aux 1er et 4e..... 6

La même pièce, les barres à droite, le C à gauche..... 1

Même légende. — Le C à droite, les barres à gauche. — ℞. Même légende. Les S de la croix rétrogrades..... 2

9

LOUIS VI — (1108-1137)

Bourges. — + LVDOVICVS REX (S couché). Tête mitrée de face. — ℞. + VRBS BITVRICA. — Dans le champ, croix à branches égales..... 1

1

Château-Landon. — 1 -+LVDOVICVS REX. — Dans le champ, pal accompagné à droite d'une crosse, à gauche d'une croisette entre deux points. — ℞. + LAIIDOIIIS CASTA. — Croix cantonnée d'une croisette aux 2e et 3e. 8

2. Même légende. La croisette à droite, la crosse à gauche.—℟. +LAIIIOIIIS CASTA.— Mêmes légende et type..... 5

3. Mêmes légende et type. — ℟. Même légende. Les croisettes aux 1er et 4e..... 2

4. Même légende. La crosse à droite, la croisette à gauche. — ℟. + AIIIOIIISCAST. — Croisettes aux 1er et 4e..... 7

5. Mêmes légende et type.—℟. + ..IIOIIIS CASTL..... 2

6. Mêmes légende et type.— ℟.+AIIIOIIIS CASTL. — Même type..... 1

A déchiffrer..... 3

28

Étampes. — + LODOVICVS REX—I. Portail surmonté d'un I, et accosté des lettres I S (S rétrograde) à droite et IC à gauche; au milieu du portail les lettres A R. — ℟. STAIIPIS CASTELLVII. — Croix cantonnée d'un S aux 1er et 4e..... 1

Les deniers d'Étampes où le mot REX n'est pas suivi d'un I ont tous des légendes plus ou moins barbares. Ils figurent ici au nombre de 78

+ LODOVICVS REXI. — Monogramme.— ℟. STAIIPIS CASTELLVM. — Croix cantonnée d'un V aux 1er et 4e..... 51

130

Mantes. — 1. + LVDOVICVS REX. — Croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 4e. —

℟. + CASTRVMMATA. — Deux croisettes et deux annelets..... 2

2. Mêmes légende et type. — ℟. + CASTRVM MAT. — Même type..... 19

3. Même légende ; les annelets aux 2e et 3e. — Même revers..... 11

4. Mêmes légende et type. — ℟. + CASTRVM (S rétrograde) MAT. Même type..... 7

Pièces défectueuses..... 3

42

Orléans. — + LVDOVICVS REXI. — Portail orléanais accosté de trois barres à droite et d'un C à gauche. — ℟. + AVRELIAIIIS CIVITAS. — Croix cantonnée d'un annelet au 2e et d'un A au 3e..... 70

2. La même pièce. — ℟. L'A de *civitas* plus petit et plus élevé que les autres lettres..... 16

3. *Légende et type* du n° 1. — Au revers l'S de *civitas* rétrograde..... 3

4. Même légende et type. — A au 2e, annelet au 3e..... 34

5. La même pièce. — ℟. L'S de *civitas* rétrograde..... 8

6. Légendes et types du n° 4. Les barres remplacées par des points allongés..... 3

7. Légendes et types du n° 4. — ℟. L'A de *civitas* surélevé..... 6

8. Légende et type du n° 4. — ℟. + AVRELIAIVICSIIITAS Même type..... 1

9. Légende et type du n° 1. — Le C à droite, les barres à gauche..... 5

10. Légende et type du n° 1. — ℞. + SATIVICSIIIAᴵLERVA, légende rétrograde, A au 1ᵉʳ, annelet au 4ᵉ..... 3

11. Mêmes légende et type. — ℞. + AVRELᴵAIIIS CIVTAS. Annelet au 2ᵉ A au 3ᵉ..... 23

12. La même pièce; l'A de CIVTas petit et surélevé..... 2

13. Légende et type du n° 11 avec les barres à droite, le C à gauche..... 11

14. Le C à droite, les barres à gauche. — ℞. Mêmes légende et type; l'A au 2ᵉ, l'annelet au 3ᵉ. 24

15. Mêmes légendes et types avec les barres à droite et le C à gauche..... 3

16. Mêmes légendes et types. — ℞. + AVRELLᴵAIIIS CIVTAS. — Même type..... 1

17. La même pièce avec le C à droite et les barres à gauche..... 5

18. Même légende. — Les barres à droite, le C à gauche. — ℞. + AVRELᴵAIIIS CIVITS. — Annelet au 2ᵉ A et au 3ᵉ..... 2

19. Mêmes légende et type. — ℞. A au 2ᵉ, annelet au 3ᵉ..... 1

20. Mêmes légende et type. — ℞. + AVRELᴵAIIIS CIVTS. — A au 2ᵉ, annelet au 3ᵉ.... 15

21. La même pièce, le C à droite, les barres à gauche..... 3

22. Mêmes légende et type. Le C à droite et deux barres à gauche. — ℞. Mêmes légende et type..... 8

23. Même légende ; les barres à droite, le C à gauche. — ℞. + STVI. SIIVIIERVA. — A au 2e, annelet au 3e..... 1

24. Mêmes légende et type. — ℞. + AVRE-LIAIIIS CITAS, annelet au 2e. A au 3e..... 1

25. Mêmes légendes et types, — A au 2e, annelet au 3e..... 1

26. La même pièce, le C à droite, les barres à gauche. — ℞. Annelet au 2e, A au 3e.. 4

27. La même pièce. — ℞. A au 2e, annelet au 3e. 2

28. Mêmes légende et type. — ℞. + AVREL-LIAIIIS CITAS. Annelet au 2e, A au 3e..... 13

29. Mêmes légende et type. — ℞. + AVRELI-LIAIIIS CITAS. Même type..... 2

30. Mêmes légende et type. — ℞. + AV-REILIAIIIS CITAS. Même type..... 3

31. Les barres à droite et le C à gauche. — ℞. + AVRELLVIIS CITS. — l'A au 2e, l'annelet au 3e..... 1

32. + LVDOVICUS REXI. (un point après l'I) même type. — ℞. + AV. ELLVIIIS C...., même type..... 1

33. Mêmes légende et type. — ℞. + VA-REILIVIIIS CITS, l'A au 1er, l'annelet au 4e. 2

287

34. — + LVDOVICVS REXI. — Portail orléanais accosté de deux C. — ℞. + AVRELIAIIIS CIVITAS. — Croix cantonnée d'un A au 2e et d'un annelet au 3e..... 5

35. Mêmes légende et type. — ℞. + AVRE...

IIIS CVITAS, même type..... 1

36. + LVDOVICVS REX. — Même type. — ℞. + AVREIVS CIVTAS. — A au 2e, annelet au 3e..... 2

37. Mêmes légende et type. — + AVREIVS CIVTS, même type..... 3

38. La même pièce avec CIATS..... 1

39. Mêmes légende et type. — ℞. + AVRECIIS CIVTAS, annelet au 1er, A au 4e..... 1

Ces six dernières variétés pourraient être attribuées à Louis VII.

13

Pontoise. — LVDOVICVS RE. — Dans le champ Ω A suspendus. ℞. + PONTISIENSI. Croix, annelet au 3e..... 8

2. LVDOVICVS REX. — A Ω suspendus. — ℞. + PONTISI CHIRSI. — Même type.... 10

3. Mêmes légendes et types. — ℞. Annelet au 1er..... 34

4. LVDOVICVS REX. — Alpha à droite, oméga à gauche. — ℞. + PONTISAR CASTI. — Annelet au 3e..... 1

5. + LVDOVICVS RE. — Même type. — ℞. Mêmes légende et type..... 14

6. Mêmes légende et type. — ℞. + PONTISAR CASRI. — Même type..... 4

Légendes mal venues..... 5

76

Senlis. — + LVDOVICVS REX. — Croix. — ℞. + SINELECTIS CIV. — Croix à trois

branches cantonnée de deux T; au-dessous S couché..... 2

2. Mêmes légende et type. — ℟. + SINELECTIS CV. — Même type, avec l'ꝏ rétrograde..... 3

5

LOUIS VII — (1137-1180)

Paris. — + LVDOVICVS RE. — Dans le champ FRA | NCO en deux lignes. — ℟. + PARISII CIVIS. Croix..... 191

2. Mêmes légendes et types. FRA | NCO deux lignes, dont la seconde rétrograde..... 186

3. LVDOVICVS REX. — Dans le champ FRA | NCO en deux lignes. — ℟. Mêmes légende et type..... 14

4. Mêmes légendes et types. FRA | NCO en deux lignes, dont la seconde rétrograde.. 235

5. Mêmes légendes et types avec l'S de LVDOVICVS rétrograde..... 140

6. Mêmes légendes et types avec l'E de REX rétrograde..... 198

A classer..... 48

1,012

Bourges. — + LVDOVICVS REX (X aux branches arrondies). Tête mitrée de face. —

℟. + VRBS BITVRICA. Croix fleuronnée à long pied..... 121

2. + LVDOVICVS REX. Même type. — ℟. + VRBS BITVRICA. Les U et les V des deux légendes formés de deux triangles et d'un point rond, cunéiformes. — Même type..... 5

3. Même disposition, mais au revers seulement..... 3

129

PHILIPPE II — (1180-1223)

Paris. — PHILIPPVS REX (E lunaire). Dans le champ FRA | NCO en deux lignes, dont la seconde rétrograde. — ℟. + PARISII CIVIS. Croix..... 13

LOUIS VIII — (1223-1226)

Paris. — LVDOVICVS REX (E lunaire). FRA | NCO en deux lignes, dont la seconde rétrograde. — ℟. Mêmes légende et type.... 24

SEIGNEURIALES

Déols.

Raoul VI? — + R ·· UL.U ꝏ. Croix. — ℟. + DE.O ·· ꝏ. (E. lunaire). Étoile à cinq pointes. 1

Angers.

Foulques V? (1109-1129) + FVLCO...ES. Croix. Oméga au 2e, Alpha au 4e. — ℞. + BSAN. GAVIS. — Monogramme droit..... 1

+ FVLCO COMES (S rétrograde). Croix. — ℞. NEGAVEN. — Monogramme droit..... 1

Abbaye de Cluny.

+ CLVNIACO CENOPIO. — Une croix. — ℞. PETRVS ET PAVLVS. — Une clef..... 1

Abbaye de Saint-Martin de Tours.

+ SCS MARTINVS. — Châtel. — ℞. + TVRONVS CIVI. Croix..... 2

(Exemplaires de conservation très-mauvaise.)

RÉCAPITULATION

MONNAIES ROYALES

	NOMBRE des variétés.	TOTAL des pièces.
Philippe Ier. — Étampes.....	2	7
Orléans.....	3	9
Louis VI. — Bourges.....	1	1
Châteaulandon..	6	28
Étampes.....	3	130
Nantes.....	4	42
Orléans.....	39	358

Pièces classées, 287

— à classer, 58

	Pontoise..	6	76
	Senlis.....	2	5
Louis VII. —	Paris.....	6	1012
	Bourges.....	3	129
Philippe II. —	Paris.....	1	13
Louis VIII —	Paris.....	1	24

SEIGNEURIALES

Angers.....	»	2
Cluny.....	1	1
Déols.....	1	1
Tours (Saint-Martin de).	1	2
		1840

La presence des pièces de Louis VIII place l'enfouissement de ce trésor après l'avènement de ce prince 1223-1226, ce qui donne aux pièces de Philippe Ier une circulation normale d'un siècle et quart.

Un des caractères de ce trésor est l'extrême abondance des pièces de monayage royal, rapprochée de la rareté des monnaies seigneuriales proprement dites.

Quelques deniers sont assez rares et présentent des variétés nouvelles. Toutefois, M. Jacquemet n'y a pas constaté de types inédits. L'unique exemplaire du denier de Louis VI à la tête de face et à la croix grecque pattée concorde bien avec la rareté reconnue des monnaies à ce type.

On a trouvé à Vierzon, en 1883, un trésor de pièces d'argent de Louis XIV du poids de 600 francs. M. Jacquemet en a acquis un certain nombre ayant au revers l'écu de France, Navarre et Béarn. M. Mater a acheté pour le Musée un écu frappé à Bourges.

Des fouilles sous le dallage de l'église de Vesdun ont mis entre les mains de M. l'abbé Guillon, curé de cette paroisse, un denier tournois de Philippe-Auguste et un blanc d'Henri II, estampillé d'une fleur de lys sous Louis XIV. Ces pièces, absolument frustes, paraissent avoir appartenu à des sépultures. On sait que l'usage de déposer une pièce de monnaie dans la main des morts s'est prolongé fort tard et que, surtout dans les derniers siècles, on s'acquittait souvent de cette obligation d'une façon parcimonieuse, en utilisant pour cela des pièces usées et hors de service.

FÉODALES

Notre collègue, M. Gauchery, a recueilli à Vierzon la très-intéressante monnaie suivante :

+ E DOMINVS. Croix cantonnée de deux annelets aux 1er et 4e et de deux croissants aux 2e et 3e. — ℞. + CARENTONII. Fleuron au pied patté portant un disque rond, d'où se détachent trois pétales; deux rabattus à droite et à gauche, celui du milieu vertical et lancéolé : aux côtés de celui-ci montent obliquement deux tiges portant des étamines tréflées. Arg., poids : 0g 80c. (Gravée Pl. II, fig. 2.)

L'E initial de la légende du droit est mal frappé par le haut, et cependant nous le regardons comme certain, car la barre inférieure, la seule visible, est horizontale, tandis que celle de l'R du revers est oblique. Les lettres sont crasses et cunéiformes.

Cette pièce s'attribue donc forcément à Ebbes VI ou Ebbes VII de Charenton, qui vécurent de 1179 à 1212. Nous la croyons absolument inédite. Elle est antérieure à celles connues jusqu'à ce jour, dont la plus ancienne est de Renaud de Montfaucon. N° 2080 de Poey d'Avant.

C'est comme puînés de la famille princière de Déols, que les seigneurs de Charenton semblent avoir exercé le privilége de battre monnaie ; leur monnayage doit donc remonter très-haut. Ce type du fleuron est-il original et a-t-il persisté un certain temps, ou a-t-il été aussi éphémère que les symboles d'emprunt insérés sur les pièces postérieures? La rencontre d'une seule pièce est insuffisante à résoudre ces questions, mais elle permet de les poser, et cela seul montre son grand intérêt.

MÉREAUX

M. Jacquemet a recueilli les méreaux suivants: Croix à deux branches, à gauche du pied S, à droite V. Sous un trait, à l'exergue, 1574 : bordure engrélée au-dessus de l'exergue et pointée au-dessous. — ℞. V dans une bordure engrélée. Ce méreau se distingue du n° 10, pl. IX de Pierquin de Gembloux en ce que le chiffre

du revers est V au lieu de IV et du n° 11 de la même planche en ce que la date n'est pas, comme dans la planche, coupée par la lettre R. Quelle variété dans les émissions d'une même année !

2° Un méreau de Saint-Étienne de Bourges du type publié par M. Berry, dans le *Bulletin du Comité diocésain d'archéologie*, pl. XXI, fig. 16, mais portant au revers le chiffre XLV, plus élevé que ceux que l'on trouve généralement.

SIGILLOGRAPHIE

Dans notre *Bulletin* n° 9 (1879), p. 323, nous proposions l'attribution d'un sceau, dont la matrice nous était communiquée par M. Deballe, à une descendante de Jean de Salazar, de la fin du XV^e^ siècle, espérant que des recherches faites aux archives de l'Indre permettraient de fixer la personne.

En effet, nous avons trouvé dans ces archives de nombreux titres émanés de Jeanne de Salezart, épouse puis veuve de Loys de Prie, et dame de Buzançais sous Charles VIII et Louis XII. Nous croyons que tout doute disparaît ainsi et que c'est à cette dame que peut être attribué le sceau précédemment décrit.

M. Vallois a présenté la matrice en cuivre du sceau suivant, appartenant à M. Lefèvre, pharmacien à Bourges, et acquis depuis par M. Ponroy. +. S. B.

FRATRIS SCI GEORGII. Dans le champ, grand oiseau, les ailes éployées et la tête retournée; au-dessous une tige de plante de laquelle se détachent deux feuilles rabattues, deux épis au-dessus, et qui porte trois pétales au sommet. Le sceau est ogival, long de 37^{mm}, large de 19^{mm}. La matrice est plane, légèrement bombée à l'ados, et munie d'une bélière. La forme des lettres, presque purement romaines, nous semble convenir à une assez haute époque, peut-être le commencement du XIII^{e} siècle. Ce sceau se lit : *Sigillum (Bernardi) fratris sancti Georgii.* (Gravé Pl. II, fig. 3.)

Nous ignorons à quel personnage appartient ce sceau, qui paraît avoir été trouvé à Bourges. Faudrait-il y voir un moine du prieuré de Saint-Georges, qui dépendait de Saint-Sulpice et existait à Bourges à l'angle des rues des Beaux-Arts et Cour-Sarlon.

Autre : M. Boyer nous a communiqué, il y a plusieurs années, la matrice du sceau suivant, trouvé aux Aix vers 1860.

+ S. MAGRI RAGINALDI DE AIIS, fleuron; dans le champ un personnage vêtu d'une robe, tourné à droite et les bras étendus en avant, comme un docteur qui pérore; de sa bouche sort une légende, qui se déroule devant lui : ERGO FALSE, derrière lui est une tige de lis. Les légendes sont en majuscules gothiques et les E sont lunaires; longueur : 41^{mm}, largeur : 24^{mm}. (Gravé Pl. II, fig. 4.)

Nous lisons : *Sigillum magistri Raginaldi de Aiis.*

PL. II.

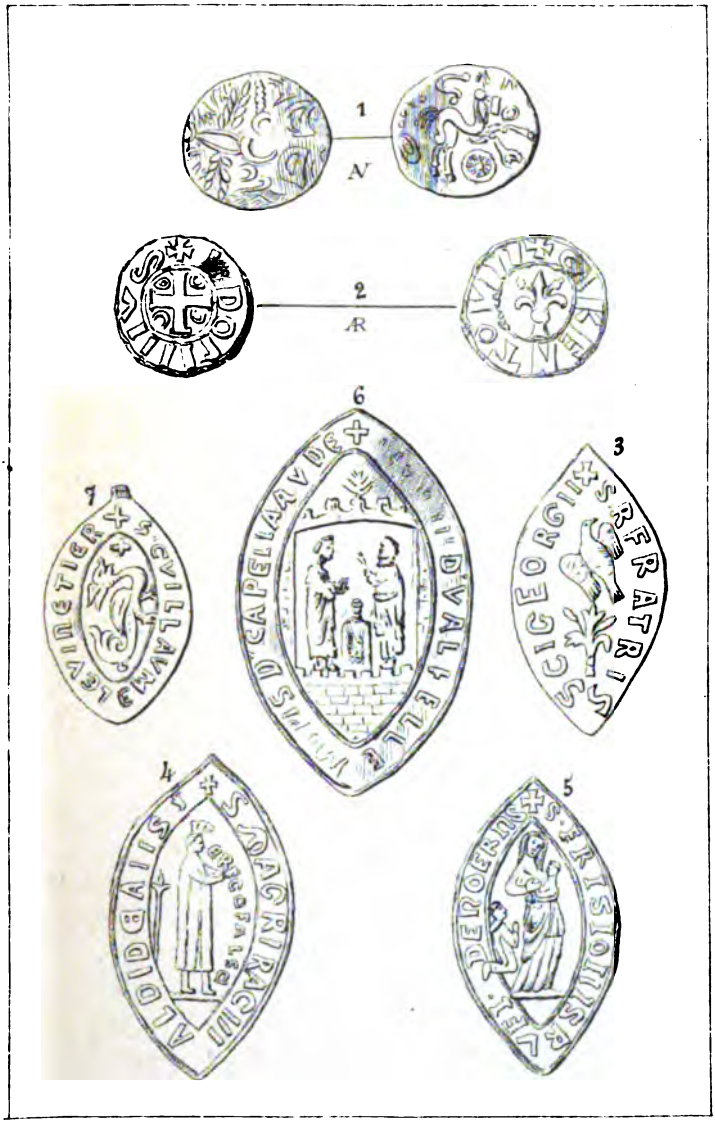

Sceau de maître Regnauld des Aix. Il paraît appartenir à un docteur représenté dans une argumentation syllogistique. Il est du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle. Faut-il y voir un chanoine des Aix, représenté passant une de ces thèses d'admission, comme M. de Raynal en a publié une dans son *Histoire du Berry*? Faut-il tout simplement y voir une indication d'origine? Le bonnet de docteur campé sur le front, le geste même se prêterait assez volontiers à une intention satyrique. Quoiqu'il en soit, ce type est certainement assez rare et mérite d'être publié.

Notre collègue, M. Léonard Desfournaux a présenté à une de nos séances la matrice d'un sceau ogival. S. FRIS IOHANNIS RVFI DE NOERIIS. Statue de la Sainte-Vierge, portant l'enfant Jésus, et devant laquelle est agenouillé un moine. Longueur : 34^mm^. (Gravée Pl. II, fig. 5.)

Ce sceau a été publié par Douet-d'Arc, n° 9849, avec la traduction : *Sceau de frère Jean Leroux de Noyers*, XIV^e^ siècle. Noyers est un chef-lieu de canton du département de l'Yonne, qui possédait une abbaye de Bénédictins. Cette matrice a été trouvée près de Saint-Sauge dans la Nièvre.

M. Jacquemet a acheté à Clermont la matrice du sceau suivant. Ogival, long de 51^mm^, large 20^mm^. Le bronze a été rongé par le sol en certaines parties de la légende. Dans le champ un tableau représentant deux prêtres, séparés par un autel drapé sur lequel est un calice; celui de gauche joint les mains, celui de droite

lève le bras et la main droite comme pour bénir ; au-dessus du tableau de sortes de fleurons altérés, au-dessous une muraille crénelée, légende + : S... .. III. D'VALBELLE [PRORIS]D' CAPELLAAVDE. Le premier nom est fort altéré ainsi que le mot *prioris*, les deux D sont suivis d'une apostrophe abbréviative. Nous y lisons donc : *S. Philippi? de Valbelle, prioris de Capella Aude.* Nous l'attribuons à un prieur de la Chapelaude, en Bourbonnais, au XIII^e^ siècle. Gravé (Pl. II, fig. 6.)

Autre également appartenant à M. Jacquemet : ogival bronze, longueur 28^mm^, largeur 19^mm^. Légende + : S. GVILLAVME LE VINETIER, les E lunaires, dans le champ un dragon ailé ou guivre vertical, à très-longues oreilles, et à la queue étalée en trois fleurons, sceau individuel du XIV^e^ siècle. (Gravé Pl. II, fig. 7.)

Nous signalons encore le cachet suivant en argent et muni d'un anneau élégant : ovale, longueur 23^mm^, largeur 20^mm^; dans le champ écusson ovale : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, au chef de gueules chargé d'une fleur de lis, l'écu est timbré d'une couronne de marquis et accompagné de rocailles. En haut, à dextre, une mitre, à senestre une crosse tournée au dehors. Nous acceptons volontiers l'attribution à Robert Gassot, abbé de Clairvaux en 1718, proposée par M. Alphonse de la Guère. Le chef à la fleur de lis indiquerait l'abbaye royale. Ce cachet a été trouvé à Aubigny.

Nous ne terminerons pas ce bulletin sans adresser nos remerciements à nos correspondants et à nos col-

lègues, qui nous font part de leurs intéressantes découvertes. Le bulletin numismatique devient ainsi en quelque sorte une œuvre collective, où sont résumées les trouvailles de l'année.

Nous espérons qu'ils voudront bien nous continuer leur concours et donner ainsi à ce recueil une valeur croissante digne de la notoriété qu'il a déjà acquise et qui est due en grande partie à la solidarité de leurs efforts et des nôtres.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président honoraire : M. DES MÉLOIZES, O ✻.
Président : M. A. BUHOT DE KERSERS.
Secrétaire : M. G. VALLOIS, ✻.
Secrétaire adjoint : M. E. TOUBEAU DE MAISONNEUVE.
Trésorier : M. Albert DES MÉLOIZES ✻.
Bibliothécaire : M. CH. DE LAUGARDIÈRE.
Membres du Comité de rédaction : MM. CHAMPDAVID (GEOFRENET DE), ✻, CHONEZ, ✻. CH. DE LAUGARDIÈRE. E. RAPIN, ✻. PERSONNAT (l'abbé).

MEMBRES TITULAIRES

1 MM. ABICOT DE RAGIS (Albert), château de Ragis commune d'Oizon (Cher).
2 ALMONT (D'), château de l'Echeneau, commune d'Ennordres (Cher).
3 BAUCHERON DE BOISSOUDY (Alfred), rue de Linières, 3, à Bourges, *membre fondateur*.

4 Bazenerye (Armand), avocat, ancien magistrat, rue Saint-Michel, 2, à Bourges.

5 Bengy de Puyvallée, (Anatole de), rue Cour-Sarlon, 2, à Bourges.

6 Bercioux, docteur-médecin, rue Jacques-Cœur, 6, à Bourges.

7 Berry (Victor), rue des Rats, 6, à Bourges.

8 Brach, (Raoul de), rue Notre-Dame de Sales, 3, à Bourges.

9 Brimont (Thierry de), rue des Vieilles-Prisons, 13 à Bourges, ou rue de Gourville à Orléans, (Loiret).

10 Cartier de Saint René, à Saint-Florent-sur-Cher (Cher).

11 Champdavid (Geoffrenet de) ✻ ancien conseiller à la Cour d'appel, rue Samson, 3, à Bourges, *membre fondateur*.

12 Chênon (Émile), professeur agrégé à la Faculté de droit, place Saint-Georges, 5, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

13 Chonez ✻, ancien président de chambre à la Cour d'appel, place de l'Arsenal, 3, à Bourges.

14 Collard, O. ✻, ancien colonel d'artillerie, château de Pesselières, commune de Veaugues, (Cher).

15 Deballe (Alfred), artiste peintre, rue des Trois-Bourses, à Bourges.

16 Dubois (Pierre), avocat, rue des Arènes, 61, à Bourges.

17 Gauchery (Paul), architecte, à Vierzon (Cher).

18 Girard (Paul), rue des Arènes, 51, à Bourges.

19 Goy (Jules de), rue Bourdaloue, 8, à Bourges.

20 GOY (Pierre DE), rue de Paradis, 20, à Bourges.

21 GOZIS (DES), place de l'Hôtel-de-Ville, à Montluçon, (Allier).

22 GUILLOT père, ✻, avocat, rue du Puits-Noir, 2, à Bourges, *membre fondateur*.

23 GUÈRE (Marquis Arthur DE LA), rue Cour-Sarlon, 7, à Bourges.

24 GUÈRE (Comte Raymond DE LA), rue Porte-Jaune, 33, à Bourges.

25 GUÈRE (Vicomte Alphonse DE LA), rue de Paradis, 22, à Bourges, ou château d'Annet, par Claye-Souilly (Seine-et-Marne).

26 HUART DE VERNEUIL (Gaston), avocat, rue Saint-Michel, 1, à Bourges.

27 JACQUEMET (Louis), à Aubigny (Cher), *membre fondateur*.

28 JONGLEUX (Henri), secrétaire de la Mairie, rue Saint-Sulpice, 8, à Bourges.

29 JUGAND, docteur médecin, à Issoudun (Indre).

30 KERSERS (A. BUHOT DE), rue du Doyen, 2, à Bourges, *membre fondateur*.

31 LAUGARDIÈRE (Vicomte Charles DE), ancien conseiller à la Cour d'appel, rue Porte-Saint-Jean, 7, à Bourges, *membre fondateur*.

32 LAUGARDIÈRE (MAX DE), ancien magistrat, rue de Paradis, 16, à Bourges.

33 LÉONARD-DESFOURNAUX, ancien magistrat, cour des Jacobins, 2, à Bourges.

34 MACHART (Paul), lieutenant au 1er régiment d'artillerie, route de Nevers, 1, à Bourges.

35 MARCILLAC (DE), ancien juge au Tribunal civil, rue des Juifs, 8, à Bourges, *membre fondateur*.

36 MATER (Daniel), avocat, rue Fernault, 20 à Bourges.

37 MÉLOIZES (DES), O. ✲, ancien conservateur des Forêts, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*.

38 MÉLOIZES (Albert DES) ✲, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*.

39 MEUNIER (Camille), ✲, maire de Saint-Doulchard, au château de Varie (Cher).

40 NICOLAÏ (Marquis DE), au château de Blet (Cher), *membre fondateur*.

41 PERSONNAT (l'abbé), professeur au collége Sainte-Marie-Saint-Célestin, route de Dun-le-Roi, à Bourges.

42 PONROY (Henri), avocat, place Saint-Jean, 17, à Bourges.

43 RAPIN DU PLAIX, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur*.

44 RAPIN (Edmond) ✲, ancien maire de Bourges, rue de Paradis, 23, à Bourges, *membre fondateur*.

45 ROGER (Octave), ✲, rue Moyenne, 28, à Bourges.

46 SALLÉ (Charles), rue Cour-Sarlon, 11, à Bourges, *membre fondateur*.

47 TOUBEAU DE MAISONNEUVE, rue Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur*.

48 TOULGOET-TRÉANNA (Comte DE), O ✲, château de Rozay, commune de Saint-Georges-sur-la-Prée (Cher).

49 VALLOIS (Georges), ✲, rue Bourbonnoux, 63, à Bourges, *membre fondateur*.

50 VOGUÉ (Marquis Melchior DE), O. ✠, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur de France à Vienne, au château de Pezeau, commune de Boulleret (Cher), ou rue Fabert, 2, à Paris.

ASSOCIÉS LIBRES

1 BONNEGENS (DE), avocat, propriétaire à Ivoy-le-Pré (Cher).

2 BOURDALOUE, receveur des Postes, à Châteauroux (Indre).

3 CAMARD DE PUYMORY (l'abbé), curé de Saint-Florent (Cher).

4 CARTAULT DE LA VERRIÈRE, ancien percepteur, place Séraucourt, 5, à Bourges.

5 CESSAC (DE), président de la Société des sciences de la Creuse, château de Mouchetard, par Guéret (Creuse).

6 CHALUS (le comte DE), rue Saint-Ursin, 4, à Bourges.

7 CHAUMONT-QUITRY (Félix, marquis DE) ✠, ancien capitaine d'infanterie, château de Maubranches, commune de Moulins-sur-Yèvre. (Cher.)

8 CLÉRAMBAULT (de), inspecteur de l'enregistrement et des domaines, à Guéret (Creuse).

9 DAIGUSON, ancien magistrat, à Châteauroux (Indre).

10 DOAZAN (ANATOLE), au château de Fins, commune de Dun-le-Poëlier (Indre).

11 DUROISEL (l'abbé), curé de Notre-Dame de Roussines, par Saint-Benoit-du-Sault (Indre).

12 GANGNERON (Henri), avocat, rue Moyenne, 33, à Bourges.

13 LEBLANC DE L'ESPINASSE (René), château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

14 MANCERON, conservateur des hypothèques, à Clamecy (Nièvre).

15 MÉLOIZES (DES), ✻, rue de Montebello, 9, à Versailles.

16 MONNIER (Frédéric), O. ✻, à Foëcy (Cher).

17 MONTREUIL (Vicomte Alfred DE), au château de Vilette, par Pont-Sainte-Maxence (Oise).

18 MOREAU (René), avocat, à Paris, ou à Sancergues.

19 LE NORMAND DU COUDRAY, notaire, à Nérondes, (Cher).

20 PASCAUD (Edgard), rue Porte-Jaune, 5, à Bourges.

21 PIGELET (Paul), imprimeur, à Sancerre (Cher).

22 PINAUD DES FORÊTS, docteur-médecin, au château des Peluées, commune de Saint-Ambroix (Cher).

23 RABIER (Camille), ancien notaire, rue des Ponts, 16, à Loches (Indre-et-Loire).

24 RAYNAL (DE), O. ✻, ancien procureur général à la Cour de cassation, au château du Vernay, commune de Saint-Éloi-de-Gy (Cher).

25 RICHARD-DESAIX (Ulric), à Issoudun (Indre).

26 RICQUE (Camille), ✻, chirurgien-major au 82e régiment d'infanterie, à Auxerre (Yonne).

27 ROUBET, ancien juge de paix à la Guerche (Cher).

28 SAINT-CHRISTOPHE (HEURTAULT DE), au château de Saint-Christophe (Indre).

29 TENAILLE D'ESTAIS, ✻, premier-président honoraire de la Cour d'appel d'Orléans, château de Bazarne, par Varzy (Nièvre).

30 VOISIN (l'abbé), curé de Douadic (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1 BARIAU, membre de la Société d'émulation de Moulins (Allier).

2 BARTHÉLEMY (Anatole DE) ✻, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.

3 DELISLE (Léopold), ✻, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale, rue Richelieu, à Paris.

4 R. P. DELATRE, de la Société des Missionnaires d'Afrique, à Alger.

5 LAINÉ, président de la Société d'archéologie, à Avranches.

6 LECHANTEUR DE PONTAUMONT, ✻, inspecteur de la marine, à Cherbourg (Manche).

7 LOISEL, docteur-médecin, à Cherbourg.

8 MARCHEGAY, aux Roches-Baritaut (Vendée).

9 MOREAU (Frédéric), rue de la Victoire, 98, à Paris, ou à Fère-en-Tardenois (Aisne).

10 MARSY (Comte DE) inspecteur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).

11 ROBERT (Charles), C. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), avenue de Latour-Maubourg, 25, à Paris.

12 ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Charles DE), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.

13 ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Eugène DE), ✻, conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire général de la Société française d'archéologie.

14 La Sicotière (de), sénateur de l'Orne.
15 Soultrait (Comte Georges de), membre non résidant du Comité des travaux historiques, trésorier payeur-général, à Besançon.
16 Travers (Julien), secrétaire de l'Académie de Caen.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

1. Académie de Nîmes (ancienne Académie du Gard).
2. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
3. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.
4. Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
5. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
6. Comité archéologique de Senlis.
7. Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, — à Rouen.
8. Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
9. Société académique de Laon.
10. Société académique de Maine-et-Loire, — à Angers.
11. Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.
12. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.
13. Société archéologique de Bordeaux.
14. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
15. Société archéologique de Rambouillet.
16. Société archéologique de Sens.

17. Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
18. Société archéologique de Touraine, — à Tours.
19. Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.
20. Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.
21. Société archéologique et historique de l'Orléanais, — à Orléans.
22. Société archéologique et historique du Limousin, — à Limoges.
23. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
24. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.
25. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
26. Société d'anthropologie, rue de l'École de médecine, 15, à Paris.
27. Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*).
28. Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.
29. Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.
30. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, à Melun.
31. Société d'émulation d'Abbeville.
32. Société d'émulation de Cambrai.
33. Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.
34. Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.
35. Société des antiquaires de l'Ouest, — à Poitiers.

36. Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.
37. Société des Antiquaires de Picardie, — à Amiens.
38. Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes (Charente-Inférieure).
39. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
40. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, — à Rhodez.
41. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
42. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.
43. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — à Auxerre.
44. Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
45. Société des sciences, lettres et arts de Pau.
46. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
47. Société Éduenne, — à Autun.
48. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen (direction à Tours).
49. Société française de numismatique et d'archéologie, — à Paris.
50. Société historique de Compiègne.
51. Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
52. Société historique et archéologique du Maine, — au Mans.
53. Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.
54. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.

55. Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
56. Société nationale académique de Cherbourg.
57. Société nationale des Antiquaires de France, — à Paris.
58. Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, — à Nevers.
59. Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.
60. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.

PUBLICATIONS REÇUES PAR LA SOCIÉTÉ

Envois du Ministère de l'Instruction publique :

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*
2. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
3. *Journal des Savants.*
4. *Répertoire des travaux historiques.*
5. *Romania.*

Par Abonnement :

1. *Bulletin monumental.*

Par Échange :

1. *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse* du diocèse de Dijon.
2. *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.

BIBLIOTHÈQUES RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

1. Archives du Cher.
2. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
3. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.
4. Cour d'appel de Bourges.
5. École normale d'instituteurs, à Bourges.
6. Grand-Séminaire de Bourges.
7. Lycée de Bourges.
8. Petit-Séminaire de Bourges.
9. Ville de Bourges.
10. Ville de Châteauroux.
11. Ville de Saint-Amand.
12. Ville de Sancerre.
13. Ville d'Issoudun.

TABLE

Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre, pendant les années 1883 et 1884, par le secrétaire..... 1

Supplément au catalogue du Musée lapidaire de Bourges..... 1

Sépultures antiques en Berry, par M. Pierre de Goy... 33

Le fer dans l'antiquité, d'après les scories de la forêt d'Allogny, par M. G. Vallois..... 49

Notes archéologiques sur Châteaumeillant et ses environs (quatrième série) par M. E. Chenon..... 125

Vases romains découverts au Fin-Renard, par M. Pierre de Goy..... 187

Sépultures antiques du boulevard de l'Arsenal à Bourges, découvertes en 1883, par M. Henri Pennot... 195

L'Église de Sainte-Solange et sa paroisse, par M. le baron Thierry de Brimont..... 209

Histoire de la médaille due par la ville de Bourges aux marquis de Châteauneuf-sur-Cher, par M. Daniel Mater..... 245

Bulletin numismatique (n° 11), par M. A de Kersers... 277

Listes des membres de la Société et des Sociétés correspondantes..... 319

Bourges, imp. Pigelet et Tardy, rue Joyeuse, 15.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

1883

ARMORIAL GÉNÉRAL

XIIe VOLUME — Ier FASCICULE

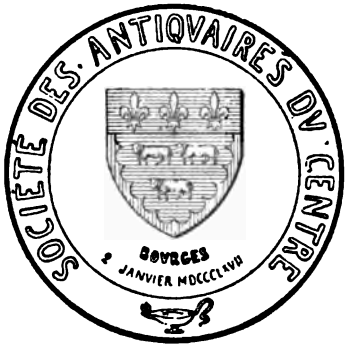

BOURGES

TYPOGRAPHIE PIGELET ET FILS ET TARDY

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1883

ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE

(1696)

GÉNÉRALITÉ DE BOURGES

INTRODUCTION

Par M. des GOZIS

L'Armorial général, dont la Société des Antiquaires du Centre publie aujourd'hui quelques registres, est aussi souvent feuilleté que mal connu pourtant. — Peu de personnes en ont compris la raison d'être ; beaucoup en revanche lui ont adressé d'amères critiques qu'il ne mérite point.

On lui a reproché les inexactitudes nombreuses qui le parsèment. On lui a reproché de contenir les armes d'une infinité de maisons bourgeoises à côté de celles des maisons nobles. (Et l'on prouvait en cela que l'on ne comprenait même pas la signification du mot *armorial*, lequel n'a jamais été synonyme de *nobiliaire*.) On lui a reproché enfin les interminables séries d'armes imposées qui emplissent plusieurs de ses cahiers. De telles attaques ne font pas un grand éloge de ceux qui les ont mises au jour. Elles ne prouvent ni qu'ils aient lu bien attentivement l'ouvrage incriminé, ni qu'ils aient

étudié avec grand soin les circonstances dans lesquelles il fut conçu et exécuté, ni même enfin qu'ils se soient clairement rendu compte de ce que sont au fond les armoiries. En tout cas c'est pour y répondre que j'ai voulu écrire ces quelques pages d'introduction. Et afin de faire mieux comprendre le système de l'Armorial, je reprendrai les choses à l'origine même des blasons. Il circule tant d'idées fausses sur ces matières que je courrais risque sans cette précaution de voir discuter l'une après l'autre chacune de mes phrases, au lieu qu'un rapide aperçu historique me mettra d'accord, j'en ai la conviction, avec le plus grand nombre de mes lecteurs.

I

Si l'on devait en croire les vieux héraults et presque tous les curieux de blason antérieurs au P. Ménestrier, la SCIENCE HÉROIQUE remonterait à l'antiquité la plus reculée, ou, pour mieux dire, serait aussi vieille que le monde : « Avant la naissance du monde, Mortemart portait les ondes, » dit la devise d'une ancienne et illustre maison qui porte son écu ondé. — Bara, Vulson de la Colombière, Paprocki et d'autres donnent comme choses indiscutables les armoiries de Noé, de Cham, d'Osiris, d'Isis, d'Hector, de Josué, de Samson, d'Abraham, de Neptune, etc, etc.

Mais la foi ne se commande pas, et celle de notre siècle n'est plus assez robuste pour suivre ces rêveurs. Je n'étonnerai donc pas mes lecteurs en leur disant

que le blason ne remonte pas si haut, mais qu'il fut tout simplement une production spontanée, éclose dans toutes les armées européennes à la suite des premières croisades, et non pas même encore de l'envie d'honorer les chefs, mais uniquement du besoin de les reconnaître et de la difficulté qu'éprouvaient les yeux à percer le voile épais des visières de fer. Ils eussent aussi bien écrit leur nom sur leurs boucliers, si les soldats avaient su lire. L'ignorance générale força à choisir des signes de reconnaissance à la portée de tous. De là les armoiries. L'écu n'est pas autre chose qu'une étiquette ou qu'une enseigne, au moins dans son origine.

Les Sarrazins, quoiqu'on en ait écrit, n'ont jamais connu le blason, ou jamais du moins il ne fut chez eux une science; jamais les signes et emblèmes employés par eux ne furent héréditaires, ni même fixes et invariables chez le même individu. Tel que nous le comprenons aujourd'hui, après les modifications immenses que lui a fait subir le moyen-âge, c'est donc une invention européenne et chrétienne, répondant lorsqu'elle vint au jour à l'un des besoins les plus actuels du temps, et portant en soi-même la marque évidente de son origine et de la préoccupation constante de ceux qui l'inventaient. Qu'importe quelques mots d'origine arabe, gueules de *ghul*, (rose), sable de *zabel*, (noir), azur *d'azul*, (bleu), etc ? Les héraults ne voulaient point créer une science vulgaire ni accessible à tous. C'est l'idée persistante du moyen-âge que toute science doit être un secret et ne s'ouvrir qu'aux seuls initiés. Il fallait donc pour des choses mystérieuses un langage mystérieux; on prit, comme dans l'alchimie, comme dans

l'astrologie, des mots de signification absconse, de ça et de là, et surtout dans la langue inconnue de ce peuple lointain avec qui nos rapports, bons ou mauvais, étaient alors journaliers. Et cela est si vrai, que plusieurs siècles après, ces mots même étant devenus d'un usage commun et compris de tous, les maîtres de la science, humiliés qu'elle s'abaissât ainsi, songeaient à les remplacer par d'autres plus mystérieux encore et tout à fait hors de la portée du vulgaire. Voyez à ce sujet le curieux système exposé par Vulson de la Colombière, aux premières pages de son livre de la *Science héroïque*, pour remplacer les noms des émaux, devenus trop divulgués comme il l'avoue lui-même, par des termes embrouillés, pris du grec, et, mieux encore, par toute une combinaison de notations hiéroglyphiques, au moyen des lettres de l'alphabet : ce qui, Dieu merci, ne fut pas adopté.

Et d'ailleurs, si jusqu'à ce jour nous avons, sans la raisonner autrement, vécu dans cette croyance, que le blason tout entier, avec ses règles et ses minuties, nous venait des Arabes, où donc en est la preuve? Quelle raison, autre que celle que l'on tire de ces trois mots empruntés, nous en donne-t-on? Quel Arabe en a parlé? Quel souvenir en est resté à ce peuple où les traditions sont pourtant sacrées? Quelle présomption même que cela soit? Il faut donc, à mon avis, ranger cette origine, dont en notre temps on a trop facilement accepté l'authenticité, parmi les systèmes écroulés et les nombreuses ruines historiques qu'a amoncelées la critique moderne.

Le blason est né dans les armées chrétiennes, com-

posées de tous les peuples et de toutes les langues, et là seulement, en effet, peut se trouver le secret de sa prompte diffusion à travers l'Europe et de son uniformité chez des nations diverses ; uniformité de couleurs, de langage, de règles. Chacun en rentrant en sa province, si lointaine qu'elle fût, rapportait ses armoiries, copiées sur un type unique, et les donnait à son tour en modèle à ceux qui n'avaient point suivi l'expédition. Et si d'une nation à l'autre il s'est établi depuis quelques légères, très-légères modifications, par suite des différences énormes que présentent entre eux les génies, les aspirations, les caractères, les langues de chacune, il n'en est pas moins vrai qu'à l'œil le plus inexpérimenté même, il apparaît, sans doute possible, que le blason fut *un* dans son origine, qu'il naquit tout d'une pièce, en un seul lieu où tous les peuples étaient réunis, et qu'une seule langue en donna les premières leçons.

J'ai beaucoup insisté sur ces points. Ma conclusion que voici fera comprendre pourquoi, et surprendra sans doute bien des gens. C'est que *les armoiries tout d'abord ne furent nullement une marque de noblesse ;* elles appartenaient à qui voulait les prendre. Mais comme les soldats seuls en avaient affaire, et que le fait de porter les armes suffisait à anoblir dans les premiers siècles, il en résulta bientôt que l'on confondit la cause avec l'effet ; la vanité s'en mêla, les nobles confisquèrent ou voulurent confisquer à leur profit le droit à cette distinction nouvelle, et l'opinion générale devint peu à peu que les armoiries sont marques d'honneur et de noblesse. Erreur, je le répète, erreur grave, et qui, au reste, ne fut jamais acceptée sans contestation, si ce

n'est dans les livres des héraults. Cela surprendra peut-être encore, mais il est néanmoins certain que, même durant toute la période chevaleresque, il fut porté souvent par les bourgeois de toutes classes des armoiries composées et figurées comme celles des chevaliers, en dépit de toutes défenses et de tous édits. N'était-il pas, somme toute, aussi naturel et aussi nécessaire d'écrire le nom du propriétaire sur une maison que le nom d'un capitaine sur son écu? Et le blason, je l'ai déjà dit, n'était pas autre chose qu'une écriture à l'usage de ceux qui ne savaient pas lire. Il en était ainsi non seulement en France, mais encore dans presque toute l'Europe : en Suisse notamment où chacun peut avoir ses armes et en faire même l'enseigne de son magasin; en Allemagne où tous les marchands et bourgeois ont les leurs, etc.

Je reviendrai un peu plus loin du reste, en parlant de l'*Armorial général*, sur ce point trop oublié. Je vais, avant d'en arriver là, essayer de démontrer un peu mieux ce que j'ai énoncé déjà deux fois en assimilant les blasons à un système d'écriture pure et simple.

Chacun sait ce que sont les armes parlantes, celles où les objets représentés font un rébus plus ou moins équivoque au nom du porteur. On en croit le nombre assez restreint; on les juge même souvent entachées de modernité. Encore une erreur pourtant. *Primitivement toutes les armoiries étaient parlantes*, je dis toutes, sans exception. Je n'entends pas par là que toutes traduisaient en objets palpables le nom de la famille, mais toutes du moins signifiaient clairement l'individu, soit par son nom même, soit par quelque qualité qu'on lui

attribuait généralement, soit enfin par une allusion transparente à quelque fait de sa vie.

Les uns prenaient pour emblème fixe l'animal, lion, loup, léopard, dont ils admiraient le caractère ou le courage; d'autres, la fleur, rose ou lys, dont ils aimaient le parfum et les vertus symboliques; — d'autres rappelaient le souvenir de quelque haut fait, et par des cerfs, des lapins, des biches, des alérions ou aigles désarmées, marquaient les ennemis battus et mis en fuite.

Plusieurs gardèrent les marques glorieuses de la croisade, la croix, les croissants, les besants, les coquilles, les bourdons. D'autres indiquèrent leur rang de chevalier par la représentation énigmatique des pièces de costume n'appartenant qu'à eux, par des sautoirs qui sont l'étrier de leurs selles, des chefs qui sont leurs casques, des fasces qui sont leurs ceinturons, des barres qui sont leurs écharpes, des bandes qui sont leurs baudriers, etc., etc. D'autres, par les quatre partitions, nommées aussi dans les vieux traités : *les quatre grands coups guerriers*, rappelèrent la mémoire de ceux qu'ils avaient frappés ou des grandes blessures dont ils étaient enorgueillis.

Écriture, tout cela. Il faut être bien sceptique pour en douter aujourd'hui. Mais beaucoup, et des plus anciens, écrivirent plus clairement encore. *Rouvrois* porte un rouvre, sorte de chêne, et une oie. *La Chevallerie* porte un cheval. *Palvert* porte un palé d'hermines et de vair. *Créqui* porte un créquier. *Gratelou* porte de gueules au loup ravissant d'or, à un dextrochère du même qui de la main lui gratte le dos. *Loubens* porte

un loup ; *Mailly* des maillets ; *Lauzière* un osier ; *Arpajon* une harpe. J'en citerais ainsi par milliers, et l'on remarquera que je ne choisis pas en dehors de ceux dont l'origine chevaleresque est incontestable. Les lys de France eux-mêmes, quelles que soient les imaginations bizarres où ont pu se laisser entraîner les flatteurs ou les enthousiastes, les lys de France ne sont pas autre chose que le rébus du nom de Loys que portait le roi Louis VII. Vous ne les verrez figurer nulle part avant lui, du moins en tant qu'armoiries. Ce fut lui qui les adopta, et ce fut son nom même qu'il traça de la sorte. Nous voici loin des crapauds du roi Samotes, des angons des Francs et de l'ange de Clovis.

Et ce que je viens de montrer pour la France est également vrai dans tous les autres pays. Les armoiries-rébus se retrouvent identiques en Espagne, (les armes de Castille et de Léon, un château et un lion, ne sont pas autre chose), en Portugal, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en Pologne, en Italie surtout. Les armoriaux italiens, celui de della Chiesa notamment, en peuvent fournir des milliers de preuves.

Il n'est pas hors de propos d'ajouter encore à de tels exemples tous ceux que par notre faute nous ne savons plus lire, ou que nous ne lisons qu'après un certain travail d'imagination. Bien des armes en effet étaient parlantes à l'origine, auxquelles nous ne voyons plus aujourd'hui de sens. Tantôt la langue s'est modifiée : de certains mots tombés peu à peu en désuétude sont oubliés par nous, ou d'autres ont changé de signification. Ainsi *Pupus* en Provence porte une huppe, que l'on nomme en patois *pupue*. *Auberjon* porte une cotte

de maille, autrefois nommée *auberjon*. — *Saget* porte des flèches, nommées au moyen-âge *sagettes*. — *Mouesson* porte des moineaux, appelés aussi *mouessons*. — *Briandet* porte trois *briands*, qui sont ce que nous appelons aujourd'hui serins des Canaries. — Tantôt la prononciation n'étant plus la même, bien des rapports de consonnance qui frappaient nos pères ne nous frappent plus. Ainsi *Fremiet* portait trois fourmis, que l'on prononçait *fremis*. *Léaulté* porte une foi ou *loyauté*, etc.

Tantôt enfin ces rébus étaient tirés de si loin qu'ils devenaient fort difficiles à comprendre et que leur sens demeurait toujours assez obscur, quoique réel. *Dupleix* à Paris porte une croix de Lorraine, ou croix double, (*duplex*). — *Andrenas* à Paris portait un phénix, oiseau qui renaît de ses cendres, *renascitur*. — *Le Maistre* à Paris, porte des soucis, parce qu'un proverbe dit : « Si le valet a la peine, le maître a les soucis. » — *Le Gendre* en Bourbonnais porte trois bustes de fille, parce que l'on ne saurait avoir de gendres si l'on n'a point de filles. — *De Sayne* en Bourgogne porte des sangsues, ces bêtes qui nous saignent. — *Camus*, une tête de singe, au nez camus. — *Boison*, des raisins parce que les raisins font la boisson. — *Durande*, une enclume; quoi de plus dur? — *Midan* porte coupé de gueules et d'or, à un croissant de l'un à l'autre, (mi dans l'un, mi dans l'autre.)

Mais il y a mieux encore. Il existe des armes *contre-parlantes*, ainsi nommées parce qu'elles disent précisément le contraire de ce qu'elles devraient dire. — *Le Chanteur* en Normandie porte des larmes; l'antithèse

est fort claire. — *Chevreau* en Bourgogne porte un limaçon, quoi de plus lent? Et quoi de plus vif qu'un chevreau? — *Malabrun* en Franche-Comté porte un cygne, etc. — Mais ce n'est encore là qu'une application du même principe, une variété qui se distinguera à peine du type si l'on réfléchit à la fertilité d'imagination que déployaient les anciens héraults dans la recherche des détails.

Est-il possible maintenant de nier la synonymie du nom et du blason, et par suite la mission, la nature originelle de ce dernier? Peut-on nier qu'elles ne fussent tout d'abord uniquement des moyens de reconnaissance, et non pas marques d'honneur? A vrai dire, elles cessèrent bien vite de n'être que cela; l'orgueil vint aussitôt se mêler là où primitivement on ne l'avait pas appelé; ces étiquettes, (il n'est pas de mot plus juste), adoptées par ceux-là seuls qui en avaient senti le besoin, prirent bientôt l'allure d'une marque de noblesse, d'un privilége honorable, et les plus petits écuyers, les plus minces damoiseaux s'en couvrirent, tout comme s'ils eussent eu une armée à conduire. De ce jour s'opéra une transformation complète. Les armoiries devinrent ce que les définissent presque tous les auteurs, marques d'honneur ou signe de noblesse, et réellement elles le furent. Cela dura plusieurs siècles.

Cependant même à cette époque, je le répète, beaucoup de roturiers n'avaient pas accepté volontiers qu'on leur supprimât ce qui semble être dans la nature, c'est-à-dire le droit de se choisir un symbole, un emblème héréditaire. Et d'autant plus qu'ils entrevoyaient là un moyen de se grandir, peut-être même

d'usurper, sinon la noblesse, au moins les airs de la noblesse, par la confusion que l'on pourrait faire de ces emblèmes avec le blason des chevaliers. Bravant donc toutes défenses, tous édits, ils s'en accordèrent à qui mieux mieux. Leur fantaisie les composait, la tradition seule les conservait, car pas un hérault n'en eût voulu souiller son armorial. Néanmoins on en trouvait partout le dessin, sur les sceaux, la vaisselle, les pierres des maisons. Et plus le temps marchait, plus l'invasion se faisait générale. Il fallut composer. Les rois de France les premiers comprirent qu'on ne pouvait enlever à la bourgeoisie ce qui était non seulement un droit, mais encore une coutume indéracinable. Ils renoncèrent à défendre, mais voulurent du moins réglementer. Une charte du Roi Charles V, de l'an 1372, anoblit les Parisiens. Mais on a démontré que ce prétendu anoblissement de toute une ville n'était qu'un mot mal compris, et consista purement et simplement dans la concession de certains priviléges, celui des armoiries entre autres, officiellement reconnu pour la première fois à ceux qui ne faisaient point partie de la noblesse. Cette reconnaissance ne s'appliqua du reste qu'aux armoiries non timbrées, mais elle fut formelle, et à partir de cette époque, toutes les grandes familles de bourgeoisie, non seulement de Paris, mais de toute la France, eurent leur blason définitif.

Mais bientôt cette concession parut insuffisante; plusieurs osèrent, à la faveur des troubles croissants, usurper la seule marque qui séparât les écus nobles des écus roturiers, et se donnèrent un timbre, couronne

ou casque. Il y eut résistance de la part du pouvoir. Charles IX, dans un édit de l'an 1560, renouvelé depuis par plusieurs de ses successeurs [1], et par le parlement de Paris en 1634, reconnut à tous les bourgeois de France le droit à l'écu, mais à l'écu simple, et décida de nouveau que, pour distinguer de tels blasons de ceux des gentilshommes, ceux-ci auraient seuls le droit de *timbrer* le leur, c'est-à-dire de le sommer d'une couronne, d'un heaume ou casque, d'un cimier, de le faire soutenir par des supports, de l'entourer de colliers d'ordre, etc.; — que seules les dames nobles pourraient le ceindre de lacs d'amour ou de cordelières. Enfin il ajouta que les armoiries timbrées feraient seules preuves de noblesse, et que les autres, réduites à l'écu tout sec, sans aucun ornement extérieur, ne pourraient jamais se faire passer pour autre chose qu'une marque distinctive, appartenant à une famille comme son nom même, et servant ni plus ni moins que lui à la différencier, mais sans autrement l'honorer.

Ces édits, plusieurs fois rappelés et renouvelés, mais toujours pour les écus avec casques et couronnes, sont de tous les documents sur la matière ceux qui peuvent le mieux nous faire comprendre l'esprit de la législation ancienne. On ne peut dire plus clairement qu'ils le font que les armoiries sont uniquement marques distinctives des familles entre elles, mais que les véritables marques d'honneur et de noblesse sont les timbres, heaumes, couronnes, bourrelets, etc., orne-

1. Mars 1583, 16 avril 1634, 26 février, 1665, etc.

ments extérieurs de l'écu, à l'exclusion de l'écu lui-même, puisque celui-ci ne devient noble que par la présence de ceux-là.

Il n'en fallait pas moins une autorisation royale pour avoir le droit de se régler même des armes bourgeoises. Mais comme le contrôle était difficile, que les recherches générales des usurpateurs de noblesse faites de 1666 à 1674, puis reprises en 1696, démontrèrent que la plupart des usurpations venaient de cette facilité donnée aux bourgeois par leurs armoiries de se faufiler au milieu des gentilshommes, Louis XIV chercha un moyen de remettre chaque chose en place et de régler définitivement la situation de chacun, de telle façon qu'il n'y eut plus à l'avenir ni doute, ni usurpation possible. C'est de ce désir que naquit l'*Armorial général.*

II

DE L'ARMORIAL GÉNÉRAL

L'*Armorial général* est le recueil immense de toutes les armoiries du royaume, à la date de 1696 à 1709, sauf les omissions involontaires que comporte fatalement tout travail humain. Il ne s'est agi là ni de noblesse, ni de roture; tous ont été appelés à y figurer, et l'inscription à ces registres n'est nullement preuve, ni même présomption de noblesse; les termes des ordonnances royales sont fort clairs à cet endroit, comme on verra un peu plus loin. Seulement, et c'est

ici que les détracteurs de l'*Armorial* ont montré parfois dans leurs plaintes une bien grande légèreté, — seulement, dis-je, l'état civil des inscrits n'en est pas moins réglé, selon le vœu du Roi, au moyen des mentions qui accompagnent le nom de chacun.

On a trop oublié aujourd'hui ce qui autrefois était preuve de noblesse, ou l'on se fait à ce sujet de grandes illusions. L'on n'en connaît plus pour ainsi dire que deux, la particule et le titre. — Certes le titre est bon, surtout après les explications que l'on trouvera plus loin, mais la particule ne signifie absolument rien ; je ne perdrai pas mon temps à démontrer ce que savent tous ceux qui ont un peu étudié. Elle n'est pas même une présomption de noblesse. Le *de* n'est qu'une abréviation pour éviter d'écrire seigneur de.....; or on était fort bien seigneur d'un ou plusieurs villages, sans être pour cela gentilhomme; seigneur dans les derniers siècles voulait dire propriétaire et pas autre chose. D'autres fois encore, le *de*, surtout au moyen-âge, ne signifiait pas même la propriété, mais uniquement l'origine. Voyez Guillaume de Champeaux, Vincent de Beauvais, Robert de Sorbon, Jean de Meung, Guillaume de Lorris, et tant d'autres, clercs ou trouvères, de la plus basse extraction. Voyez encore précisément à l'*Armorial général* tant de gens avec particule qualifiés très-expressément marchands ou bourgeois, qualifications exclusives de toute noblesse. Je relève au hasard *de Semons*, marchand cirier à Besançon, — *de la Cour*, marchand à Besançon, — *de Villers*, marchand apothicaire, citoyen de Besançon, — *de la Douze*, bourgeois de la ville de Lyon, — *de Reque-*

leyne, bourgeois de Dijon, — *de Chamigny*, marchand, et mille autres.

A l'inverse, combien de maisons incontestablement nobles ne s'en décoraient pas, j'entends devant le premier nom, le nom patronymique ! Qu'on ouvre *l'Armorial général* encore, et l'on verra si je dis vrai. — Les marquis de Louvois étaient *Le Tellier*, — les ducs de Gesvres et de Tresmes étaient *Potier*, — les ducs de La Vrillière, comtes de Pontchartrain, étaient *Phelyppeaux*, — les seigneurs de l'Isle-Adam, si fameux dans l'histoire de Rhodes, étaient *Villiers*, — les ducs de la Force et de Lauzun étaient *Nompar*, — les marquis de Sillery et de Genlis, *Brûlart*, — les marquis de La Fayette *Mottier*, — le maréchal d'Asfeldt était *Bidal*. La plupart des conseillers aux parlements, (charge noble entre toutes, et l'on peut dire par-dessus toutes), non seulement n'avaient pas de particule devant leur nom, mais souvent même dédaignaient d'en prendre après sous forme de seigneurie, témoin le premier président Mathieu *Molé*, le chancelier *Séguier;* témoin encore le surintendant des finances, procureur général au parlement, Nicolas *Fouquet*, qui sa vie durant, ne se para jamais d'aucun autre nom. Il était cependant de race ancienne, et point anoblie récemment. — Le poète *Racine* était noble également, au moins par sa charge de trésorier de France, et ni lui, ni son fils, ne se donnèrent pourtant de surnom. — *Boileau,* poursuivi un jour par la commission de recherche des usurpateurs de noblesse, avait fait ses preuves régulières depuis l'an 1371, et s'il est vrai qu'il signât des Préaux, du moins ses frères, aussi nobles que lui, s'appelaient-ils Boileau tout court.

Une famille des plus illustres du Berry était *Pot*, sans titres ni seigneuries marquantes, qui fournit pourtant, sous son propre nom de Pot, sans particule, sept grands maîtres des cérémonies de France, à partir de Guillaume Pot, sous Henry III, et qui avait donné déjà Renier Pot, chevalier de la Toison d'or dès la création de cet ordre royal, et Philippe Pot, aussi chevalier de la Toison d'or. Je n'ai pas besoin de rappeler cependant que, pour aborder ces dignités, il fallait faire les preuves les plus sévères, non pas seulement de noblesse, mais, qui plus est, de race ancienne et chevaleresque.

Qu'on prenne enfin tous les anciens documents, la liste par exemple des chevaliers normands qui défendirent le mont Saint-Michel, ou la recherche de Montfaut; c'est à peine si la moitié des noms des gentilshommes qui y figurent sont ornés de particule, et encore sur le nombre en faut-il retrancher beaucoup qui sont désignés par leur seigneurie. Telle est en effet, peut-on croire, la véritable proportion, car l'on ne doit point faire entrer en un compte sérieux le très-grand nombre de familles, qui, nobles il est vrai très-authentiquement, mais sans particules, n'ont rien trouvé de mieux que de se l'ajouter, sans droit ni titre, soit dans notre siècle, soit peu auparavant.

Cette prétendue marque de noblesse écartée, il restera donc les titres. Mais quels titres? Devra-t-on s'en tenir à ceux actuellement reconnus de duc, prince, marquis, comte, vicomte et baron? Évidemment la liste serait trop incomplète, et la noblesse autrefois n'appartenait point qu'à ceux-ci. L'on doit au contraire

admettre pour nobles tous ceux qui dans l'*Armorial général* ont reçu soit un des titres ci-dessus énumérés, soit un de ceux de *chevalier*, *écuyer*, *messire*, *gentilhomme* et dans certaines provinces *noble* ou *noble homme*, soit enfin ceux qui sont inscrits comme pourvus d'un office entraînant la noblesse héréditaire. Ces offices étaient nombreux : les secrétaires du Roy, les trésoriers de France, les membres des Cours souveraines, les échevins et maires de certaines villes, (entre autres Bourges), les capitouls de Toulouse jouissaient de ce privilége. Il en était de même des charges dans la maison du Roi et des Princes. Néanmoins, pour beaucoup d'entre elles, elles ne produisaient d'effet qu'au bout d'un certain nombre d'années et après confirmation expresse. Ainsi la charge de conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, la plus connue parmi les charges anoblissantes, exigeait vingt ans d'exercice et des lettres de vétérance pour produire un effet héréditaire.

Quant aux titres de *messire*, *chevalier*, *écuyer* et *noble*, il peut être intéressant d'établir en quelques lignes leur portée précise.

Messire et *chevalier* ne se donnaient qu'à la haute noblesse, mais messire précédait le nom et s'appliquait souvent aussi aux personnes revêtues de quelque dignité civile, militaire ou ecclésiastique.

Noble se plaçait comme messire avant le nom propre, mais était loin d'avoir la même portée. Chose plus bizarre, ce n'était même pas toujours une marque de noblesse, tout au contraire. Sa signification variait suivant les provinces et n'emportait droit à l'ordinaire que

dans les pays réunis récemment à la couronne, comme Flandres, Hainaut, Artois, Franche-Comté, Lyonnais, Bourbonnais, Forez, Dauphiné, Provence, Languedoc, Roussillon, et dans l'étendue des parlements de Bordeaux, Toulouse et Pau.

De toutes les qualifications nobles, la plus commune était celle d'écuyer. Dans les deux derniers siècles notamment elle était devenue par excellence le titre caractéristique de la simple noblesse, et le critérium presque absolu de la noblesse en général. Était noble quiconque pouvait se qualifier écuyer, ne l'était point qui n'avait pas droit à ce titre. Toute personne noble ou anoblie pouvait le prendre en ses actes, au lieu que ceux-là seuls se pouvaient qualifier *gentilshommes* dont la noblesse remontait au moins à quatre races. Car c'est encore une erreur de croire que tout noble était gentilhomme. Gentilhomme est un véritable degré dans la noblesse. Si l'on en veut une preuve, on n'a qu'à lire les formules employées le plus habituellement par les commissaires vérificateurs de titres de noblesse pour l'entrée des gentilshommes en la chambre de la noblesse aux états généraux de Bourgogne :

« A la vue des quels titres, nous avons reconnu que N*** est *bon gentilhomme, non noble simplement,* mais de la qualité requise, etc. »

Et c'est le règlement du 4 mars 1778 qui détermine cette qualité requise, et spécifie la nécessité des quatre degrés pleins, non compris le présenté et l'anobli.

Tout ceci établi, il devient on ne peut plus facile de se retrouver dans l'immense magasin de *l'Armorial général.* Il n'est aucune des personnes qui y figurent

dont on ne puisse *à priori* dire la classe, noblesse ou bourgeoisie, par le seul énoncé accompagnant son nom. Cela fait tomber du coup l'un des plus grands reproches adressés à ce travail, à savoir la confusion des rangs sociaux, et la facilité donnée aux usurpateurs de noblesse. Rien de moins fondé, puisque, tout au contraire, le rang de chacun y est si bien défini que, par la suite, tout descendant d'un noble prouvé aura là son titre, et tout descendant d'un bourgeois devra au contraire être tenu lui-même pour tel s'il ne justifie pas d'un anoblissement postérieur. A mon sens, cette fixation définitive de l'état de chacun fut le grand avantage et aussi le grand motif, (en dehors de la question financière), de cette entreprise gigantesque, et l'on peut s'étonner à juste titre que de bons esprits ne l'aient pas mieux compris.

Si l'on passe maintenant aux détails de l'exécution, voici ce qu'il peut être intéressant d'en savoir.

Les guerres et les dépenses de tout genre avaient peu à peu amené dans les caisses de Louis XIV un si grand dénûment que, dès la fin du XVII[e] siècle, l'on cherchait déjà autour du roi tous les moyens plus ou moins ingénieux de battre monnaie sans surcharger outre mesure le peuple à demi ruiné. La première idée d'un impôt à lever sur la vanité humaine, en prélevant une somme quelconque sur l'enregistrement forcé de toutes les armoiries du royaume, appartint, dit-on, à la duchesse de Roquelaure, qui la soumit au ministre dans un mémoire. Le mémoire, transmis au roi, fut goûté autant pour les millions qu'il devait rendre, que pour les raisons plus élevées que j'ai essayé de déduire

plus haut. La duchesse reçut, comme il était alors d'usage, un gros présent qui fit beaucoup gloser les gens de cour, (Voir les mémoires du temps), et l'on s'occupa de réaliser immédiatement son idée.

En 1696, parut un édit par lequel le roi, supprimant l'office de juge d'armes, le remplace par un certain nombre de maîtrises provinciales et une maîtrise générale siégeant à Paris, destinée à former un *Armorial général et dépôt public des armes et blasons du royaume.* — On y devait au reste non seulement comprendre les armoiries existantes, mais encore ajouter toutes celles que l'on accorderait aux personnes que leur position mettrait en droit d'en solliciter. Et l'édit mentionne comme étant dans ce cas « les officiers de robe, de finance et des villes, les ecclésiastiques, les gens du clergé, les bourgeois de nos villes franches et autres, qui jouissent, à cause de leurs charges, états et emplois, de quelques exceptions, priviléges et droits publics,... nos autres sujets qui possèdent des fiefs et terres nobles, les personnes de lettres et autres qui par la noblesse de leur profession et de leur art, ou pour leur mérite personnel, tiennent un rang d'honneur et de distinction dans nos états et dans leurs corps, compagnies et communautés, et généralement tous ceux qui se seront signalez à nostre service.... »

Puis, pour bien préciser la valeur des armoiries ainsi confirmées ou obtenues, l'Édit ajoute : « Ces brevets d'enregistrement d'armoiries, sur lesquelles elles seront dessignées, peintes et blasonnées, ainsi que dans les registres de l'Armorial général, vaudront lettres d'armoiries : relevons et dispensons nos sujets d'en obtenir

d'autres, sans cependant que ces brevets ou lettres puissent en aucun cas estre tirées à conséquence pour preuve de noblesse. »

Ceci est fort clair. Restent nobles ceux qui l'étaient antérieurement. L'Armorial n'en crée aucun nouveau. Voici au reste un passage décisif tiré d'un ouvrage paru en 1697, et intitulé : « Le blason de France ou notes curieuses sur l'édit concernant la police des armoiries. »

« S'il n'y avait que les nobles qui eussent des armes, comme dans leur première institution, les armes seraient en même temps des marques et des titres de noblesse. Mais comme les non-nobles, par la raison de leurs emplois et de leurs dignités, eurent la permission *peu de temps après* de porter dans des cartouches des marques de distinction, et que ce genre d'armoiries a été autorisé par l'usage jusqu'à présent, cet article pourvoit sagement à la prétention que pourraient avoir dès à présent certaines personnes, et à l'avenir leurs descendants avec plus de raison, d'être nobles, à cause qu'ils auraient des armoiries comme eux. Car de même qu'un fief et autre terre noble, quoique titrée de baronnie, vicomté, comté, marquisat et duché, ne peut anoblir un acquéreur qui est roturier, de même les armoiries ne peuvent attribuer ni la noblesse, ni aucun de ses droits, exemptions et priviléges à ceux qui ne les ont pas d'ailleurs. »

Ce point donc bien établi par les termes les plus formels de l'édit royal, et l'avenir ainsi réglé comme le passé, on procéda pour le côté financier selon l'usage de l'époque, en chargeant Me Adrien Vanier, bourgeois

de Paris, « de faire valoir à Sa Majesté, jusques à la somme de sept millions de livres, le recouvrement de la finance qui proviendra de la vente des offices créés,... ensemble du recouvrement des sommes qui seront payées pour les premiers enregistrements qui doivent être faits et les brevets délivrés de toutes les armoiries et blasons de France, conformément au dit édit. » — (Arrêt du Conseil du 20 novembre 1696.)

C'était alors une grosse somme que sept millions. Il fallait enregistrer bien des armoiries pour arriver à ce chiffre. On décida que chaque blason simple paierait 20 l. ; ceux qui comporteraient une fleur de lys d'or sur fond d'azur 25 l. ; ceux des communautés, couvents, corporations, etc. seraient taxés à 30 l., ceux des villes à 50 l.

Et alors commença l'enregistrement. C'était un travail énorme, gigantesque ; de 1696, date des premiers enregistrements, jusqu'à 1709 on ne s'arrêta point. — Tout d'abord les commis de Vanier avaient dressé dans chaque élection des listes ou registres, comprenant tous les noms de ceux que l'on savait ou nobles ou armoriés, ou du moins dans une situation qui permît de leur imposer des armoiries, s'ils n'en avaient point hérité de leurs familles. Ces listes arrêtées, on prévint chacun de ceux qui y figuraient d'avoir à comparaître et de donner la description exacte des blasons qu'ils entendaient ou continuer à porter ou prendre, suivant le cas. Ceux qui vinrent dès le commencement furent blasonnés suivant leurs déclarations, au fur et à mesure de la date de leur venue, et ne purent s'en prendre qu'à eux-mêmes s'il y eut des erreurs dans les indications

de l'Armorial à leur endroit. Ceux qui, au contraire, pour une raison ou l'autre, par paresse, indifférence, quelquefois mépris ou plus souvent avarice, ceux qui, dis-je, ne se présentèrent point, furent en premier lieu ajournés, souvent à plusieurs reprises. Ce sont ceux dont le numéro est suivi sur les cahiers de la mention si fréquente : « A expliquer plus amplement. » Puis lorsqu'on acquérait la conviction de leur mauvaise volonté, ils étaient signifiés, en vertu d'un arrêt du Conseil du 3 décembre 1697, rendu sur le fait des récalcitrants. Voici un exemple de ces assignations :

« L'an mil six cent quatre vingt dix-neuf et le tresième jour du mois de mars, certifie je, Jean Bouisseren, huissier reçu et rézidant à Saint-Ipolite, m'estre exprès acheminé de ladite ville à Saint-André de Valborgne où estant à la requeste de M^e^ Adrien Vanier, chargé par le Roy du recouvrement des droits de l'Armorial, en exécution de l'édit du moys de novembre 1696, arrêt du conseil du 3 décembre 1697, arrêts donnés en conséquence, en vertu desdits édit et arrests et ordonnance de Mgr de Basville, intendant de Languedoc, et estat de Rolle arresté par ledit Sgr. intendant le 29 mars de la présente année, dont copie a esté donnée, j'ay fait commandement au s^r^ N***, docteur ès droits, parlant à Jean X*** son rantier, de payer, par le jour, audit Vanier en son bureau establi à Saint-Hippolite, la somme de vingt-trois livres dix sols pour la finance, deux sols pour livre et frais du blazon et brevet, autrement j'ay protesté que je séjournerai icy exprès avec mes assistans pour l'exécution desdits arrests et estat comme pour les propres deniers et affaires

du Roy, et afin qu'il ne l'ignore, baillié copie. — En foy de ce, signé : BOUISSEREN. »

Il arrivait parfois que l'on protestait, et que quelques-uns se refusaient à accepter des armoiries coûteuses, dont ils n'avaient que faire. — D'autres persistaient à se taire. — Mais le fisc ni l'autorité ne pouvant avoir le dessous, il arriva alors que l'on blasonna d'office les abstentionnistes entêtés. S'ils n'avaient point d'armes encore, on leur en créa de toutes pièces; s'ils en possédaient déjà, comme les commis de Vanier ne pouvaient que bien difficilement les connaître en l'absence de toute déclaration, on leur en imposa de nouvelles. Et pour distinguer des autres par un signe sensible les blasons ainsi formés, on prit l'habitude d'inscrire ceux-ci sur toute la largeur de la ligne, d'une marge à l'autre, tandis que les descriptions des armes imposées sont d'ordinaire placées sur des feuilles pliées en deux, où d'un côté l'on écrivait les noms, et de l'autre, face à face, le blasonnement : néanmoins, ceci n'est pas absolu et ne doit être pris que comme une présomption parfois trompeuse.

Telles sont les *armes imposées*, mot qui revient fréquemment toutes les fois que l'on parle de l'Armorial général. Ce sont en définitive les armes données d'office à ceux qui, pour une cause ou pour l'autre, ont refusé jusqu'au dernier moment d'obéir à l'Édit, et d'apporter les leurs aux bureaux spéciaux établis pour les recevoir.

Une grave question se pose tout naturellement ici : quelle est la valeur de ces armes imposées?

Il faut faire, à mon sens, une distinction, selon

qu'elles s'appliquaient à des familles déjà armoriées, ou à d'autres qui ne le fussent point encore.

Il est évident, il est même indiscuté, autant que je croie, que, dans ce dernier cas, elles doivent donner leur plein et entier effet, et conférer à ceux qui les ont reçues un droit aussi solide que si elles eussent été choisies par eux-mêmes. Ils ont payé ; ils ont reçu leur diplôme ou brevet, le Roi a sanctionné. On ne peut rien exiger de plus. — Bon gré, mal gré, ils ont acquis un droit dont il serait impossible aujourd'hui de les dépouiller.

En ce qui touche les autres, le problème est un peu plus délicat. Rigoureusement, à ne prendre que l'Édit de 1696 et ses intentions un peu sévères, il leur serait aujourd'hui interdit d'en arborer d'autres que celles qui leur ont été imposées ainsi. Le Conseil du Roi l'a plusieurs fois jugé de la sorte dans les années qui suivirent. Ainsi ceux même qui, de famille antique, n'avaient point cru nécessaire d'aller se soumettre à la formalité de cette inscription nouvelle, auraient perdu le droit au blason originaire, parfois illustre, de leur famille. Pour n'en citer qu'un exemple, *Chevalier d'Almont* en Orléanais et Berry, portait de gueules à trois quinte-feuilles d'argent. Ces armes ont été remplacées à l'Armorial général par celles-ci : d'argent à la fasce d'azur, à la cotice de sable brochant sur le tout. » Or en 1702, c'est avec ces dernières armes que la famille a été maintenue dans sa noblesse ; en 1787, c'est avec le même blason qu'un descendant du nom a fait ses preuves pour entrer à l'École militaire. Il était donc resté le blason, sinon vrai, du moins officiel de la famille. Il y avait eu par le fait des armes imposées, un véritable

changement d'armoiries. Mais cette pénalité, car c'en était réellement une dans l'esprit du législateur, ne put être que rarement appliquée. *Durat* en Bourbonnais a gardé son échiqueté d'or et d'azur, et non l'enclume de sinople en champ d'or qu'on lui avait donnée d'office. — *Cadier*, au même pays, n'a pas cessé de porter son massacre d'or en champ d'azur, quoiqu'un de ses membres eut été blasonné: « de gueules à une bande componée d'argent et de sable. » — De même *Fontanges*, *Biotière*, *Malheret*, *Thianges*, *du Buysson*, *Saint-Julien*, *La Roche-Aymon*, *Monestay*, *Chabanes*, etc., etc. Peu à peu même, ces armes ont disparu du souvenir des intéressés, et bien des familles ignorent jusqu'à leur existence.

Un autre reproche que l'on a adressé parfois aussi à l'*Armorial général*, reproche très-vif ou très-amer, suivant la pente d'esprit de ceux qui l'ont fait, porte sur la composition même de ces armes. On les a trouvées tantôt grotesques, tantôt plates, vulgaires, bizarres, trop significatives, ou sans signification ni raison d'être. L'on s'est plaint que, dans certains cahiers, lorsque les bureaux se voyaient en présence de listes interminables de récalcitrants à blasonner d'office, au lieu de se donner le casse-tête de chercher à chacun un beau blason bien héroïque, les employés aient quelquefois donné à tous la même disposition ou la même figure, en ne variant que les émaux. Ainsi par exemple en Bourbonnais, toute une suite de retardataires s'est vu blasonner « de..... à deux fasces de..... et deux pals de..... brochant sur le tout. » En Languedoc, on trouve de même des centaines de personnes qui ont

reçu « de..... à un chef (ou pal, ou fasce, ou pairle, ou bande, etc.), losangé de..... et de..... ». On trouve des séries pareilles au troisième registre de Bourges.

Eh ! mon Dieu ! l'on ne pouvait exiger cependant des commis autant d'imagination qu'il en eût fallu pour créer à chacun un joli cachet, bien original. Pourquoi d'ailleurs ceux qui se plaignent ne venaient-ils pas, comme ils l'auraient dû, présenter leurs armes, ou déclarer celles qu'il leur plaisait de choisir? A défaut de ce faire, ils en ont reçu de plus ou moins banales, mais néanmoins correctes. Le mal n'est pas grand, si tant est qu'il y ait mal. Ces écussons n'ont contre eux après tout que leur quantité, ou plutôt la juxtaposition dans un même registre de tous leurs semblables, car la quantité d'armes pareilles a existé de tous temps, et bien avant l'*Armorial général*. Un ancien héraldiste signalait déjà, rien qu'en France, plus de six cents maisons qui portent un lion. On en pourrait dire presque autant des aigles, ou de trois roses, ou de trois étoiles, et l'on pourrait tripler le nombre pour les chevrons accompagnés de trois pièces. Rien de plus banal que cette disposition, et personne pourtant ne s'en plaint.

Il arrivait encore, quand les commis de Vanier avaient l'esprit plus éveillé, qu'ils donnaient assez volontiers à ceux que leurs retards mettaient à leur merci, des armes plus ou moins satiriques, armes parlantes qui traduisaient trop bien le nom, quittes à se faire risibles parfois quand le nom offrait un côté ou un sens un peu ridicule. *Née* en Bourbonnais reçut : d'azur à trois nez d'argent; *Toutifault* un homme nu; *N. de Soulau*, seigneur de Cipières, greffier des présentations

au siége présidial d'Aurillac, fut blasonné : « D'or à un homme de gueules couché en fasce, et une ceinture d'or à laquelle sont attachées plusieurs bouteilles de gueules ; *Martinet :* d'or à un chandelier de cave, appelé martinet ; *Gigot :* d'argent au gigot de gueules; *Grandchier :* de gueules à une seringue d'argent mise en bande. Tout cela n'est à la vérité ni noble, ni distingué ; mais encore une fois, tant pis pour ceux qui s'y exposaient. Ce sont au reste des exceptions bien rares; les armes dans de tels cas sont peut-être ridicules, mais ne le sont en tout cas pas plus que les noms. Ce n'est pas de semblables peccadilles, échappées à la malice d'un commis, qui peuvent déprécier ou même atténuer la portée d'un travail aussi considérable et aussi sérieux que l'*Armorial*.

Je dis sérieux, car chacun sait comment se faisaient les enregistrements des armoiries présentées ou suppléées. Toute armoirie apportée au bureau était transmise telle quelle au grand maître, Charles d'Hozier, qui la vérifiait et la recevait, ou l'ajournait, s'il lui paraissait qu'elle contînt quelque erreur ou quelque irrégularité, chose assez fréquente par suite de l'ignorance des employés qui transmettaient, ou même des possesseurs qui déclaraient. Combien de gens, même alors, n'avaient de la science héraldique qu'une notion très-vague, et ne pouvaient lire même leur propre écusson ! Or il est certain que, ne pouvant juger des blasons, la plupart fort inconnus, qu'on lui présentait de la sorte, que par les déclarations mêmes des intéressés, d'Hozier a dû trop fréquemment les accepter au hasard, se contentant de prononcer sur leur bien ou mal conformé.

De là viennent ces changements d'émaux ou de pièces qui se produisent parfois entre les armoiries des membres d'une même famille, enregistrées à des pages différentes, et qui souvent laissent les descendants eux-mêmes dans une grande perplexité. De là aussi viennent les erreurs si nombreuses qui portent sur l'orthographe, soit des noms de familles, soit des noms de lieux. Mais tout ceci n'a qu'une importance médiocre. Les gens du pays, avec un peu d'application, arrivent sans grande peine à reconstituer les noms estropiés et à leur rendre leur orthographe moderne.

Les armoiries vérifiées étaient ensuite transcrites officiellement aux registres de l'Armorial, sous l'une des rubriques suivantes :

I. — « Estat des armoiries des personnes et communautés dénommées cy-après envoyées aux bureaux establis par Me Adrien Vanier, chargé de l'exécution de l'édit du mois de novembre dernier pour estre présentées à Nosseigneurs les commissaires généraux du conseil, députés par Sa Majesté par arrests des 4 décembre 1696 et 23 janvier 1697. »

A la suite, les armoiries présentées par les familles et reconnues exactes.

II — « État d'aucunes armoiries dont la réception a esté surcise par les États au bas desquels sont les ordonnances de Nosseigneurs les commissaires généraux du Conseil cy-après dattées. »

Ceci précédant les armoiries qui avaient été renvoyées pour être expliquées plus amplement.

III — « État des noms et qualitez des personnes et communautez dénommées ci-après qui ont payé les

droits d'enregistrement des armoiries ez bureaux établis par Me Adrien Vanier chargé de l'exécution de l'édit du mois de novembre 1696. Et desquelles armoiries la réception a été surcize par les Etats aussi cy-après dattez parce qu'ils ont négligé de fournir la figure ou l'explication desd. armoiries. »

« Vu par nous, Charles d'Hozier, conseiller du roy, généalogiste de sa maison, garde de l'Armorial général de France, et chevalier de la religion et des ordres militaires de Saint Maurice et de Saint Lazare de Savoie, le présent état de supplément d'armoiries, et l'ordonnance donnée en conséquence le..... de l'année....., par Messieurs les commissaires généraux du Conseil à ce députez, par laquelle il nous est enjoint de donner notre avis sur les armoiries qui peuvent être accordées ou suppléées à chacune des personnes et autres dénommées dans le présent état et dans les conclusions de M. le procureur général de la dite commission, au nombre de..... armoiries, nous estimons que l'on peut leur disposer en cette sorte lesdites armoiries, ainsi qu'il ensuit. »

Après quoi viennent les armes imposées, qui, ainsi qu'on le voit, si elles furent choisies d'ordinaire par des commis en sous-ordre, furent toutes du moins mises sous les yeux de d'Hozier qui les signa.

Enfin chaque état se termine par la mention d'enregistrement, et la récapitulation des sommes qui ont été perçues.

Telles sont les grandes lignes de l'Armorial général ; j'ai dit successivement ses deux raisons d'être, l'une éloignée, l'autre prochaine, la pensée qui présida à son

exécution, la manière dont il fut établi. A peine est-il nécessaire, je crois, de dire aussi quelques mots de son utilité.

Peu de livres ont eu la vogue de ce manuscrit ; peu ont été plus lus, plus scrutés, plus étudiés. A ce point qu'à la Bibliothèque nationale, où seulement il existe, on a dû, par exception à la règle sévère des salles de travail, le mettre complètement à la disposition des curieux, qui ont le droit de l'aller prendre eux-mêmes sur les rayons où il est placé. C'est qu'en effet, abstraction faite de ses défauts et de ses inexactitudes, abstraction faite aussi des armoiries qu'il contient, il est peu de recueils où l'on rencontre en plus grand nombre les indications généalogiques les plus précises. L'Armorial en main, l'on peut presque se rendre compte d'une façon complète de l'état d'une famille aux premières années du XVIII[e] siècle, pour peu que cette famille, noble ou bourgeoise, occupât du moins un rang marquant dans sa ville. Cela tient tout naturellement à ce que l'on appelait à payer l'impôt, non pas seulement le chef de nom et d'armes de chaque maison, mais bien chaque individu de la maison, qui avait son existence propre.

La femme figure à côté du mari, le fils établi à côté du père, le frère à côté du frère. C'est une mine inépuisable de renseignements officiellement constatés. Cette seule considération aurait dû, s'il en eût été besoin, faire déposer les armes aux détracteurs de l'Armorial ; en tout cas, elle fera comprendre à tous ceux qui liront ces pages, comment la Société des Antiquaires du Centre a eu l'idée de donner à ses membres une édition de la

partie de ce travail qui a trait à la généralité de Bourges, ou gouvernement de Berry, et pourquoi le public savant, aussi bien que les familles originaires de ce beau pays, lui en doivent de la reconnaissance.

Il me reste maintenant à dire quelques mots de la façon dont j'ai compris le travail qu'on me demandait. — Je n'ai nullement voulu faire, je me hâte de le déclarer, un *fac-simile*. Ce qui intéresse dans l'Armorial, ce sont les armoiries d'abord et les noms ensuite, ou vice-versâ; mais en tout cas, ce qui ne sert à personne, ce sont les mentions d'enregistrement, si souvent répétées, non plus que la récapitulation des sommes perçues. Tout cela m'a paru bon à supprimer.

J'ai cru pouvoir aussi biffer partout où je la rencontrais cette phrase, répétée jusqu'à deux cent trente-cinq fois dans la province : « A expliquer plus amplement », dont j'ai dit ci dessus la portée.

Enfin, pour la commodité des recherches, j'ai réuni tous les différents cahiers d'une même élection en un seul tenant, au lieu de les laisser, comme ils sont dans le manuscrit, dispersés d'un bout à l'autre du volume, et enchevêtrés les uns dans les autres, de sorte qu'on passe à Châteauroux après dix pages de Bourges, puis à Issoudun, puis l'on retourne à Bourges, pour sauter à Saint-Amand, et revenir encore sur ses pas. Les élections, qui sont au nombre de sept, Bourges, Issoudun, Châteauroux, La Châtre, Le Blanc, La Charité et Saint-Amand, formeront dans mon édition chacune un cahier, de force très variable, mais homogène. Je donnerai cependant, pour chaque série, la date des enregistrements, mais je supprimerai les formules inter-

minables que les commis de Vanier recopiaient en entier à chaque fois. — L'on en trouvera le modèle une fois pour toutes à la fin du volume.

L'Armorial, commencé dès l'Édit de 1696, mit, comme je l'ai dit, plusieurs années avant que de s'achever. Les premiers enregistrements sont du 9 août 1697, et les derniers du 15 février 1709.

ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE

Recueil officiel dressé en vertu de l'Édit de 1696

GÉNÉRALITÉ DE BOURGES

ÉLECTION DE BOURGES

REGISTRE PREMIER

1 et 1 *bis*. — Louis-François DEY, chevalier, seigneur de Séraucourt, conseiller du Roy en ses conseils et maistre des requêtes ordinaire de son hostel, intendant du Berry, et Anne Catherine POLLART, sa femme. — D'azur à trois chevrons d'or; accolé d'argent à un sanglier de sable, surmonté de deux flammes de gueules en chef.

2. — Francois ROUSSEAU, s[r] de Belisle, conseiller du Roy, maire perpétuel de Vierzon. — D'or à une matrice de monnoyes de sable, les graveures à l'antique d'or.

3. — Claude RIGLET, écuyer, seigneur de Malsan et l'Estang. — D'azur à trois pals alaizés d'argent et un chef cousu de gueules chargé de trois étoiles du second.

4 *bis*. — HENRY DE BRIÇONNET, chevalier, seigneur de Lessay, Launay et Crepière en partye, cy-devant enseigne des gardes du corps du Roy, et Marie Estiennette DOULLÉ, sa femme. — D'azur à une bande componnée d'or et de gueules de cinq pièces, le second compon chargé d'une étoile aussy d'or, et accompagnée en chef d'une autre étoile de même, accolé d'argent à trois sangsües de sable.

5. — HUGUES BENGY, écuyer, conseiller du Roy, lieutenant criminel au présidial de Bourges. — Écartelé au 1er d'or à trois flèches à l'antique de sable, au 2e d'azur à un arbre d'or, au 3e de sable à 3 testes de léopard d'or lampassées de gueules, au 4e d'or à deux perroquets adossés de sinople becquez, colletez et membrez de gueules, et sur le tout d'azur à trois étoiles d'argent.

6. — FRANCOIS GASSOT, écuyer, seigneur de Foix. — D'azur à un chevron d'or, accompagé de trois roses d'argent, boutonnées du second.

7. — RENÉ HEURTAUT, écuyer, sr de Rigni, capitaine au régiment de Bourgogne. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de 3 croissants d'argent, celui de la pointe surmonté d'une main au naturel vestüe d'or, tenant une poignée d'épis de bled de même.

8. — PIERRE DE LOYNES, écuyer, président trésorier général de France. — D'azur à sept besans d'or posés 4 et 3, et un chef cousu de gueules chargé

d'une face gironnée d'or et d'azur surmontée et soutenüe de quatre chevrons appointés d'argent.

9. — Noel CORNUEL, écuyer, président trésorier général de France. — D'azur à un chevon d'or accompagné de trois molettes de même, écartelé d'argent à une croix engrelée de sable.

10. — Maurice BICHER, écuyer, président trésorier général de France. — De sable à une biche d'argent colletée et bouclée d'or, passante sur une terrasse de sinople.

11. — Gabriel des FRICHES, écuyer, président trésorier de France [en Berry][1]. D'azur à une face d'argent accompagnée de 3 cignes de même, becquez et membrez de sable.

12. — Pierre BARRANGUES, écuyer, président trésorier général de France. — D'azur à un chevron d'argent, accompagné de trois coqs d'or.

13. — Louis ROGER, écuyer, président trésorier général de France [en Berry]. — D'azur à une mer d'argent en pointe entourant un rocher de même, accostée de deux vents ou testes d'enfant de profil d'or, mouvantes des flancs, dont le souffle est d'argent et surmonté d'un soleil d'or en chef.

1. Les deux mots entre crochets sont ajoutés au crayon sur le manuscrit. Cette note s'applique à toute la série.

14. — FRANCOIS MILON, écuyer, président trésorier général de France [en Berry]. — De gueules à une face d'or chargée d'une merlette de sable, accompagnée de trois croissans d'or.

15. — DENIS DE MARCILLAC, écuyer, président trésorier général de France [en Berry]. — D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'or, et d'un cigne au naturel nageant sur une rivière d'argent en pointe.

16. — RENÉ BRISACIER, écuyer, président trésorier général de France. — D'azur à un lion d'or et un chef d'argent chargé de trois trèfles d'azur.

17. — JEAN-PAUL GINESTE, écuyer, président trésorier général de France. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de deux croix de même en chef et d'une branche de genest composée de trois fleurs aussy d'or, celle du milieu epanouie, en pointe.

18. — PHILLIPES DE LA CHASTRES, écuyer, président trésorier général de France. — De gueules à une croix ancrée de vair.

19. — JACQUES DE GEVRY, écuyer, président trésorier général de France. — D'azur à deux chevrons d'or surmontés d'une étoile d'argent et accompagnée de deux palmes adossées aussy d'or.

20. — JEAN ARNOUL, écuyer, président trésorier général de France [en Berry]. — De sable à trois

moutons d'argent passans l'un sur l'autre, celuy du milieu accosté de deux roses de même tigées et feuillées d'or.

21. — FRANCOIS DOULLÉ, écuyer, président trésorier général de France [en Berry]. — D'argent à trois sangsües de sable.

22. — JEAN BUSSON, écuyer, président trésorier général de France [en Berry]. — D'argent à un lion de sable, lampassé et armé de gueules, couronné de même.

23. — ESTIENNE GAUDAR, écuyer, président trésorier général de France. — D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, et d'un cigne d'argent becqué et membré de sable en pointe.

24. — ESTIENNE MILLET, écuyer, président trésorier général de France. — D'azur à un aigle d'or et un chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

25. — GALIOT MARPON, écuyer, président trésorier général de France. — D'azur à un chevron abaissé d'or surmonté d'un aigle de même et accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'un croissant de même en pointe.

26. — JACQUES VOILE, écuyer, président trésorier général de France. — De gueules à une bande d'argent chargée de trois fourmis de sable posées en pal.

27. — ANTOINE AGARD, écuyer, président trésorier général de France. — D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et d'une teste de léopard aussy d'or en pointe, lampassée de gueules.

28. — FRANCOIS BRIAND, écuyer, président trésorier de France. — D'azur à un chevron d'or chargé de trois roses de gueules supportans deux oyseaux d'or affrontés et perchés sur le milieu de chaque branche, surmontés de deux étoiles d'argent et un croissant de même en pointe.

29. — CHARLES-HENRY NEIRET, écuyer, président trésorier général de France. — D'azur à une face d'or accompagnée en chef de 3 étoiles de même, et en pointe d'un croissant d'or.

30. — HENAY GIBIEUF, écuyer, adt du Roy au bureau des finances. — D'azur à trois étoiles d'argent écartelé d'or à 3 fers de flèche à l'antique de sable, sur le tout d'or à un chevron de gueules accompagné d'un trèfle de sinople en pointe et surmonté d'un chef de sable.

31. — JEAN SENNELIER [SEMELIER], écuyer, procureur du Roy audit bureau des finances. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'un aigle d'or en pointe.

32. — ESTIENNE GASSOT, écuyer, S. de Priou. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent, boutonnées d'or.

33. — ESTIENNE GUILLOT, marchand et ancien échevin de Bourges. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de 3 besans d'argent.

34. — LOUIS GUENOIS, écuyer, S. des Vallées. — D'azur à trois étoiles d'argent et un besan de même en abîme.

35. — PHILIPPE GUENOIS, prestre et chanoine en l'Église de Bourges, primat et vicaire général de M. l'Archevesque. — D'azur à 3 étoiles d'argent et un besan de même en abîme.

36 *bis*. — CLAUDE DE BIET, gentilhomme de province de Berry, lieutenant général de Bourges, et Marie-Françoise MILLON, sa femme. — De gueules à une bande écotée d'or accompagnée de trois rochers ou montjoyes[1] d'argent, deux au dessus de la bande, et le troisième au dessoubs; accolé de gueules à une face d'or chargée d'une merlette de sable et accompagnée de trois croissants d'or.

37. — CLAUDE DE LA CHAPELLE, prestre docteur en théologie et droit canon, chancelier de l'Église cathédrale et Université de Bourges. — D'azur à une face d'argent accompagnée de trois étoiles d'or.

38. — FRANCOISE ANJORANT, veuve de Guillaume GEORGES, écuyer, sieur Dumané. — D'azur à trois lis au naturel d'argent.

1. On nomme *Montjoye* en blason, un tas de pierres comme ceux que l'on trouve au bord des routes.

39. — CHARLOTTE MIGNON, veuve de Jean MARPON, écuyer, président trésorier général de France. — D'azur à un chevron abaissé d'or surmonté d'un aigle de même, et accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un croissant de même [1].

40. — CLAUDE DORSANNE, écuyer, — D'argent à un chevron de gueules et un chef d'azur chargé de trois macles d'or.

41. — ANTOINE BIGOT, chantre et chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — De sable à trois testes de léopard d'or posées deux et une et surmontées d'une étoile de même.

42. — PAUL BOUFFET, écuyer, procureur du Roy [au bailliage et siége présidial de Bourges]. — D'azur à trois trèfles d'or.

43. — GASPARD THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE, écuyer. — D'azur semé de molettes d'or, à un lion de même lampassé et armé de gueules, et un chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent.

44. — MATTIEU PERROT, prestre chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — D'azur à une bande d'argent bordée et engreslée de gueules, party d'or à un perroquet de sinople supporté sur un balon lozangé de gueules et de sinople.

1. Ces armes sont données à tort comme étant celles de Charlotte Mignon. Ce sont celles de son mari, Jean Marpon. — Voir celles de Mignon au n° 101, ci-après.

45. — ANNE NOBLET, veuve de Philippe de THOU, écuyer, seigneur de Poulanon, conseiller au présidial de Bourges. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois casques d'argent.

46. — RENÉ DE GOULARD, trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges. — D'azur à un lion d'or couronné et lampassé de gueules.

47. — MARIE DE BRETAGNE, veuve de ROCH DESTU, seigneur du Berceau. — D'azur à une face ondée d'or accompagnée en chef de trois grillots de même et d'un croissant d'argent en pointe.

48. — PIERRE LE VEILLÉ [1], écuyer, s[r] des Fossés. — D'azur à une grüe d'argent, laquelle a le pied droit levé tenant un caillou de même, et est accompagnée en chef de trois étoiles et en pointe d'un croissant aussy d'argent.

49. — FRANCOIS LEMORT, écuyer, s[r] de la Forest, conseiller du Roy en l'élection de Bourges. — De sinople à un navire d'or équipé d'argent.

50. — FRANCOIS TULLIER, écuyer, s[r] de Mazières. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

51. — LOUIS-FRANCOIS DES ESCURES, écuyer, archidiacre de Soulongne, chanoine de l'Église cathédralle de Bourges et prieur de l'Église collégiale de

1. L'Eveillé.

St Thorin, [et] de la Ferté-Imbault son annexe. — De sinople à une croix ancrée d'argent chargée d'une molette de sable.

52. — NICOLAS LE LARGE, prestre. — De gueules à une colombe d'argent membrée et becquée du premier, perchée sur un chicot d'or péri en bande, et un chef d'azur soutenu d'or et chargé de trois étoiles d'argent.

53. — PIERRE BÉCUAU, écuyer, conseiller du Roy en l'élection de Bourges. — D'azur à un épi de bled d'or tigé et feuillé de sinople et deux oiseaux aussy d'or affrontez et perchez sur les feuilles de l'épi et surmontez de deux croissants d'argent.

54. — JOSEPH-DOMINIQUE CORDEIL, directeur et receveur du recouvrement de la finance des offices d'auditeurs des comptes des communautez d'arts et métiers du Berry. — D'azur à un lion d'or et un chef de gueules cousu [1] d'or et chargé de trois cordeaux d'argent tortillés en forme de cercle.

55 *bis*. — RENÉE DE TOLLED, veuve de Claude de GAMACHE, chevalier. — D'argent à un chef d'azur, accolé de

1. Cousu, pris dans le sens où nous le voyons employé ici, signifie que le chef est soutenu d'une trangle assez mince sur laquelle on voit de petits traits en bande comme les fils d'une couture. Cette acception du reste est fort rare; je n'en connais pas d'autre exemple que celui qui nous est donné par la figure des armes de *Cordeil*. Et je ne serais même pas éloigné de croire à quelque bévue du dessinateur, héraldiste médiocre, trompé par un mot qu'il n'a pas compris.

gueules à une tour d'argent crenelée de cinq pièces, massonnée de sable et ajourée du champ.

56 *bis*. — ANNE DE GAMACHE, chevalier, et Jeanne Thérèze DE COUÉ DE LUZIGNAN, sa femme.— D'argent à un chef d'azur ; accolé, écartelé d'or et d'azur, chargé de quatre merlettes de même de l'un en l'autre.

57. — PIERRE GAYAULT, écuyer, seigneur de Cru, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'azur à trois pennes d'argent supportées par un croissant d'hermines posées en pointe.

59. — GABRIEL LE BÈGUE, écuyer, conseiller du Roy, maire perpétuel de la ville de Bourges. — D'azur à une face d'argent accompagnée en chef d'un soleil d'or et en pointe d'une gerbe d'or, écartelé, lozangé d'argent et de sable et une face de gueules.

60. — PIERRE GUYOT, s[r] de Montgermain, avocat, échevin de la ville de Bourges.— D'azur à trois poissons d'argent posés en face les uns sur les autres, celuy du milieu contourné, soutenus d'une rivière de même en pointe, et un chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'or ; écartelé d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent.

61. — ESTIENNE DAMOURS, écuyer, s[r] de Boisaujeu, échevin de Bourges. — D'azur à un pélican avec ses petits en son nid d'argent, ensanglanté de gueules.

62. — LÉONARD AUPEPIN, s[r] de Prégentil, échevin de Bourges. — D'or à un buisson d'aubépin de sinople

fleury d'argent, surmonté d'un rossignol au naturel, et accosté de deux pommes de pin de gueules, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

63. — MICHEL-AUGUSTIN-CLAUDE GALLOIS, cons[r] du Roy, ancien receveur des tailles en l'élection générale de Berry, étably à Bourges. — Party au premier d'azur à un coq d'or, écartelé d'argent à un arbre d'aulne terrassé de sinople ; au second d'azur à une mer d'argent en pointe entourant un rocher de même accosté de deux vents ou testes d'enfants de profil d'or mouvantes des flancs dont le souffle est d'argent et surmonté d'un soleil d'or en chef[1].

64. — ANNE PALIENNE, veuve de Gilles AUGIER, avocat. — D'azur à une face d'or, et une gerbe de même en pointe.

65. — LOUIS ALABAT, docteur régent en la Faculté de medecine et Université de Bourges. — De gueules à trois grelots d'or.

66. — GUY GAUDINOT, théologal et archidiacre en l'Église de Bourges. — D'azur à une face accompagnée de deux étoiles en chef et d'un croissant en pointe surmonté d'un cœur, le tout d'or.

1. Le premier seul est de Gallois, le second est de Roger; V. ci-dessus, n° 13 ; en effet Michel-Augustin-Claude Gallois avait épousé Catherine Roger. (Voy. plus loin, n° 206 du présent registre.)

67. — MAGDELAINE LE LARGE, veuve de Jean CLAVEAU, écuyer, sgr des Noues. — De sable à un chevron d'or. [Armes du mari.]

68 *bis*. — FRANCOIS CLAVEAU, écuyer, s[r] des Noues, et Marie LE LARGE, sa femme. — De sable à un chevron d'or, accolé d'or à un chevron de gueules accompagné de trois pensées au naturel, tigées et feuillées de sinople.

69. — ANNE BOURDALOUE, veuve de Henry CHAMILLARD, écuyer, sgr de Villatte. — D'azur à un lion couronné d'or lampassé et armé de gueules, et adestré d'un soleil d'or en chef.

70. — PIERRE PECQUOT, écuyer, s[r] de Soupize. — D'argent à trois merlettes de sable, écartelé d'azur à un arbre arraché de trois racines d'or.

71. — GILLES LÉVEILLÉ, écuyer, s[r] de Cléranderie [Clérandry]. — D'azur à une grüe d'argent laquelle a le pied droit levé d'argent, tenant un caillou de même et est accompagnée de trois étoiles rangées en chef, et d'un croissant aussy d'argent en pointe.

72. — GILLES HEURTAULT, écuyer, s[r] du Soulier. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent, celui de la pointe surmonté d'une main de carnation parée d'or, et tenant une poignée de feuilles aussy d'or.

73. — HENRY DE SAINT-PIERRE. — D'azur à cinq larmes d'argent posées en sautoir.

74. — JEAN-JACQUES MARESCHAL, bourgeois [de la ville de Bourges]. — D'azur à trois poissons d'argent posez l'un sur l'autre.

75. — JEAN BARRÉ, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'azur à trois bandes d'or.

76. — JOSEPH DE LA PORTE DES VERGERS, secrétaire de l'Archevesque de Bourges. — D'argent à trois tourterelles de sinople.

77. — JEANNE LE LARGE, veuve de Philippe LABBÉ, écuyer, Sr de Chauvannes. — D'argent à trois faces de gueules, et un lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules brochant sur le tout. [Armes du mari.]

78. — FRANCOIS MAUDUYT, Sr du Courbat, conseiller du Roy, président en l'élection et au grenier à sel d'Issoudun. — D'or à un chevron de gueules accompagné en chef de deux palmes adossées de sinople et de deux branches de laurier de même en pointe.

79. — DENIS DUBET, écuyer, sgr de la Rongère. — D'azur à un duc d'or, becqué et membré de sable sur un chicot d'argent, et adestré d'une étoile d'or en chef.

81 *bis*. — FRANCOIS LE BÈGUE, écuyer, S. de Montpensier, et Francoise TULLIER, sa femme. — D'azur à une face d'argent, accompagnée d'un soleil d'or en chef et d'une gerbe de même en pointe, accolé d'azur à

un chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent.

82. — CLAUDE DESPRÈS, veuve de Claude GASSOT, écuyer. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent boutonnées d'or. [Armes du mari.]

83. — JEAN-JACQUES LABBE, S. de Changrand, prieur de Crécy. — D'argent à trois faces de gueules, et un lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules, brochant sur le tout.

84. — CATHERINE BOYER, veuve d'Estienne de SAUZAY, écuyer, S. de Glaire. — D'azur à deux étoiles d'argent en chef et une tour de même en pointe. [Armes du mari.]

85. — MARIE-MICHELLE CATHERINOT, veuve de Robert GASSOT, écuyer, S^r de Berlière. — D'argent à un chevron d'azur, accompagné de trois merlettes de sable.

86. — JEAN DE LA VARENNE, conseiller du Roy, prévost juge ordinaire des prévostés royales de Meun-sur-Yèvre et de St Laurent-sur-Barenjon. — D'argent à une rose de gueules tigée et feuillée de sinople, et un chef cousu d'or chargé de trois chabots de sable.

87. — JEAN-JACQUES DESTAT, écuyer, conseiller du Roy, lieutenant assesseur à la prévosté de la ville de

Bourges. — D'argent à trois cœurs de gueules surmontés chacun d'une étoile d'azur.

88 *bis*. — PIERRE LE BÈGUE, écuyer, président au bailliage de Berry et siége présidial de Bourges, et Magdelaine LABBE sa femme.—D'azur à une face d'argent accompagnée en chef d'un soleil d'or, et d'une gerbe de même en pointe, écartelé lozangé d'argent et de sable à une face de gueules; accolé d'argent à trois faces de gueules et un lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules brochant sur le tout.

89 *bis*. — PIERRE DE LA BORDE, conseiller du Roy, receveur général des gabelles de Berry, et Marie-Henriette DE VILLEQUOY DE SENNEVILLE, sa femme.—D'azur à un chevron d'or surmonté d'une étoile d'argent, et accompagné de trois roses de même; accolé d'azur à un chevron d'or accompagné de trois coqs de même.

90. — FRANCOIS TOUBEAU, S. du Gué de Buffiou, imprimeur libraire et directeur des postes de Berry. — D'azur à une face d'argent chargée de trois roses de gueules, et accompagnée d'un soleil d'or accosté de deux chicots [1] de même en chef et d'un chicot aussy d'or en pointe.

91. — CHARLES DEPOTIN, chanoine de la S^te^ Chapelle de Bourges. — D'argent à deux faces de sable

1. Le *chicot*, ou mieux *écot*, est un petit bâton noueux qui se pose, sauf indication contraire, en pal, et se rencontre assez fréquemment en blason.

accompagnées de six merlettes de même posées trois deux et une.

92 — ESTIENNE CHOLLET, écuyer. — Bandé d'argent et de sable de six pièces.

94. — GASPARD GAUCHER LAMORANDIÈRE, conseiller du Roy, lieutenant des eaux et forests et colonel de la milice bourgeoise. — De gueules à trois pals de vair et un chef d'argent chargé à senestre d'une teste de maure de sable.

95. — FRANCOIS DE MARGAT, écuyer, conseiller du Roy, garde des sceaux au présidial de Bourges. — De gueules à un chef d'argent, chargé de trois annelets du champ.

96. — ESTIENNE POUPARDIN, écuyer, s[r] du Creux. — D'azur à un chevron d'or, surmonté d'un cœur d'argent, et accompagné de deux roses de même en chef, et d'un croissant aussy d'argent en pointe, et un chef de gueules soutenu d'or, et chargé de trois molettes aussy d'or.

97. — FRANCOIS PERROTIN, écuyer, s[r] de Barmond. — D'argent à trois cœurs de gueules.

98. — PIERRE-MATTHIEU PERROTIN, écuyer, s[r] du Montet. — D'argent à trois cœurs de gueules.

99. — JEAN PERRINET, conseiller du Roy, receveur au grenier à sel de Sancerre. — D'azur à un serpent d'argent, surmonté d'une colombe de même.

100. — MICHEL DE SAINT-BONNET, assesseur à l'hôtel de ville et maison commune de Bourges, échevin de la d^e^ ville. — D'argent à un arbre terrassé de sinople soutenu d'un poisson de gueules sur une rivière ondée d'azur.

101. — RENÉ MIGNON, conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France. — D'or à un buste de maure de sable posé de front et tortillé d'argent, et un chef de gueules.

102. — LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-ESTIENNE DE BOURGES. — De gueules à un saint Estienne d'argent avec ces mots : SIGILLUM SANCTI STEPHANI.

104. — GILBERT RAGON, conseiller du Roy, président en l'élection de Saint-Amand. — D'azur à un mouton d'argent entouré d'un serpent d'or, aiguillonné de sable.

105. — JACQUES THEVENIN, conseiller du Roy à la d^e^ élection. — De gueules à trois grappes de raisin d'argent.

106. — CHARLES MARCHAND, conseiller du Roy en la d^e^ élection. — D'azur à trois lettres majuscules CMB d'or posées en face et accompagnées de deux étoiles de même en chef et d'un cœur au naturel [1] en pointe.

1. De carnation.

107. — FRANCOIS GIBIEUF, ecclésiastique. — D'or à un chevron de gueules accompagné en pointe d'un trèfle de sinople et surmonté d'un chef de sable.

108. — GERMAIN MONICAULT, écuyer, S^r^ [de] Palluaut. — D'argent à deux palmes de sinople posées en sautoir, et accompagnées de quatre testes de léopards de gueules.

109. — CLAUDE AGARD, écuyer, conseiller du Roy et receveur au grenier à sel de Vierzon. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'une teste de léopard d'or, lampassée de gueules, en pointe.

111. — FRANCOIS MILET, écuyer, S^r^ du Péron. — D'azur à un aigle d'or et un chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

112. — JEAN FOUQUET, bailly de Saint-Amand. — D'argent à un écureüil de gueules.

113. — JEAN SALLAT, chanoine de l'église cathédrale de S^t^ Estienne de Bourges. — D'azur à un chevron d'or et un chef de même.

114. — PIERRE DE LA CHAPELLE, écuyer, s^r^ du Pleix. — D'azur à une face d'argent accompagnée de trois étoiles d'or.

115. — ANDRÉ CHENU, écuyer, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'or à un chevron d'azur

accompagné de trois hures de sanglier de sable défendues d'argent.

116. — Louis SERGENT, écuyer, s^r de Parchesse. — De gueules à un aigle d'argent, et un chef d'or chargé de deux massues posées en sautoir.

117. — Francois SOUCIET, avocat. — D'azur à un chevron d'or surmonté de deux étoiles de même.

118. — Charles FOUCAULT, écuyer, S. de Rezay, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'azur à une face d'or, accompagnée de trois étoiles de même, les deux du chef surmontées d'un croissant d'argent.

119. — L'Abbaye de St Pierre de Vierzon. — D'azur à une épée d'argent en pal, et deux clefs d'or en sautoir entrelassées ensemble.

120. — Pierre LABBE, écuyer, sgr de St Georges. — D'argent à trois faces de gueules, et un lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules, brochant sur le tout.

121. — Nicolas ESTERLIN, écuyer, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'azur à un oiseau dit esterlot d'or élevé sur une terrasse de sinople, et un chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

122. — Jean SALLÉ, avocat. — D'argent à un ancre de sable les deux anneaux et les deux pointes d'or.

123. — PIERRE-PHILIPPES FAUVRE, écuyer, S. d'Alouy, cy devant capitaine au régiment d'infanterie du Roy. — D'or à une face échiquetée cousu d'azur et de gueules, surmontée de deux autres faces ondées de gueules et soutenüe d'un porc-épic de sable.

124. — MARIE HEURTAULT, veuve de Francois CHABENAT, écuyer, trésorier de France à Bourges. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois croissans d'argent, celuy de la pointe surmonté d'une main au naturel vêtue d'or, tenant une poignée d'épi de bled de même.

125. — JEAN TULLIER, écuyer, S[r] du Bouy. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

127. — Les Religieuses de la congrégation de Bourges. — D'azur à une Notre-Dame tenant son enfant Jésus d'une main et de l'autre un sceptre, le tout d'argent, et est écrit autour : LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE BOURGES.

128. — PIERRE PETIT, écuyer. — De gueules à un chevron alaisé d'or, accompagné en pointe d'une colombe s'essorant et la teste contournée d'argent, et un chef d'or chargé de deux ombres de soleil de sable.

129 *bis*. — JULE DE LA PLANCHE, écuyer, et ROBAL DE SOLAGES, sa femme. — D'azur à un chevron d'or et un chef d'argent chargé de trois merlettes

de sable, accolé d'azur à trois soleils d'or posez deux en chef et un en face, et trois rocs [1] posez au dessoubs, deux et un.

130. — GASPARD DE BRIQUET, écuyer, Sr de Chinai. — D'azur à une bande d'or chargée de trois molettes de sable et accompagnée d'un croissant d'argent en chef et d'un bouc de même en pointe.

131. — HENRY GRASSET, écuyer, Sr de Fauvray, gentilhomme de la chambre de Son A. feu M. le Prince. — De gueules à un pal d'or chargé de trois trèfles de sable.

132. — PAUL LE LARGE, écuyer, Sr des Saulles. — De gueules à une colombe d'argent perchée sur un chicot d'or péri en bande, et un chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or et brisé d'un lambel d'argent.

133. — GERMAIN LE LARGE, écuyer. — D'azur à un chevron d'or surmonté d'une étoile de même, et accompagné de deux autres étoiles aussy d'or en chef et d'un croissant d'argent en pointe.

134. — AGNAN LE BAS, procureur au présidial de Bourges. — D'or à trois arbres de sinople.

135 *bis*. — EDME HEIRAULT, écuyer, Sgr de la Coudrai, conseiller du Roy, prévost général des mares-

1. Trois rocs d'échiquier.

chaussées [1] de France en la généralité de Berry, et Catherine-Margueritte MILET, sa femme. — D'argent à trois mouchetures d'hermines et un chef de gueules chargé d'un lion passant d'or; accolé d'azur à un aigle d'or, et un chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

136. — ANNE FOUCAULT, veuve de Jean CHARTON, Sr du Tillou. — D'or à un chevron de gueules, surmonté d'une teste de maure et accompagné de trois boutons de chardons de gueules, tigés et feuillés de sinople. [Armes du mari.]

137 *bis*. — CHARLES DE ROCHEFORT, écuyer, sgr de Coulanges, et Marie CHOLLET sa femme. — D'azur semé de billettes d'or, et un chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules; accolé bandé d'argent et de sable.

138. — TOUSSAINT MICHEL, conseiller du Roy, éleu et controleur en l'élection de Bourges. — De sinople à trois poissons d'or mis l'un sur l'autre, et un chef de gueules soutenu d'or et chargé de trois coquilles d'argent.

139. — LOUIS-SIMON DE CHANSENAY [CHANCENAY] conseiller du Roy au présidial et ancien échevin de Bourges. — D'azur à une face d'or accompagnée en chef de deux glands d'argent et en pointe d'une coquille de même.

1. Maréchaux.

140. — FRANCOIS DESTREZ, écuyer, S^r de Marnay. — De sable à trois roses d'argent.

141. — GILBERT RAGUEAU, M^e des eaux et forest de Bourges. — D'azur à un chevron ondé d'argent, chargé de deux rats d'eau de sable et accompagné de quatre étoiles d'argent, trois en chef et une en pointe.

142. — JACQUES DE FRANCIÈRE, écuyer, sgr de Coudray et des Fontaines. — De sable à une bande d'argent.

143. — CLAUDE BONNET, écuyer, s^r de Genetoy. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois casques d'argent.

144. — JEAN-MARIE TAILLON, chanoine du Château. — D'azur à trois cubes ou billettes quarrées d'argent, écartelé d'or à un lion de gueules.

145. — JEAN BERTRAND, écuyer, sgr de Bellefond. — Lozangé de gueules et d'hermines.

146. — JEAN-CLAUDE HEURTAULT, sous-diacre et bachelier de Sorbonne, prieur de S^t Gellay et de Vouzeron, chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois croissans d'argent, celuy de la pointe surmonté d'une main au naturel vêtue d'or, et tenante une poignée d'épis de bled de même.

147. — PIERRE BOUARD, bailly de S[t] Jus. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois flèches de même.

149. — GUILLAUME LABBE, écuyer, s[r] de Saint-Louis [1]. — D'argent à trois faces de gueules et un lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules, brochant sur le tout.

150. — VINCENT DOUARD, avocat, lieutenant au comté de Saulerre [2]. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois dards de même.

151. — CHARLES COSSON, S. de Lassay. Juge garde de la monnoye de Bourges. — D'azur à trois cosses de febves d'or.

152. — ROBERT DE LA CHAPELLE, conseiller du Roy, receveur provincial des decimes. — D'azur à une face d'argent accompagnée de trois étoiles d'or.

153. — PIERRE TERRASSE, conseiller du Roy, maire perpétuel de la ville [3]..... — D'azur à une foy d'argent posée en face et accompagnée en chef de trois étoiles de même et en pointe d'un croissant aussy d'argent.

154. — JACQUES-GEORGES LE BLOY, écuyer, docteur et prieur du chapitre de..... — D'azur à un lion d'or

1. S[t]-Loup.
2. Sancerre.
3. Dun-le-Roi.

lampassé et armé de gueules, surmonté de ces deux mots : AD ARDUA, écrits en lettres d'or, formant un demy-cercle.

155. — THIBAULT NIZON, bailly de Sancerre. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois roses de même.

156. — LOUIS POUPARDIN, écuyer, S^r du Cluzet. — D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un cœur d'or, et un chef cousu de gueules chargé de trois molettes d'or.

159. — LOUIS DEJAN, commis à la recepte des décimes de Bourges. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois glands de même.

160. — GUILLAUME DUCOIN, écuyer, seigneur..... — D'or à un chevron de gueules chargé de trois coquilles du premier et accompagné de trois coings d'azur.

162. — JACQUES DE LA CHAPELLE, écuyer, S. de la Faix. — D'argent à deux pals de gueules accompagnez de sept merlettes de sable posées 3. 1. 2 et 1.

163. — Les religieuses de la Visitation de Bourges. — D'or à un cœur de gueules percé de deux flèches aussy d'or, empennées d'argent, passées en sautoir au travers du cœur qui est chargé des noms de JÉSUS et de MARIE d'or, et supportant une croix haussée

patée au pied fiché de sable, le tout enfermé dans une couronne d'épines de sinople dont les épines sont ensanglantées de gueules.

164. — JACQUES BENGY, écuyer, S. de Pivallée [Puyvallée]. — D'azur à trois étoiles d'argent.

165. — LOUIS DE VERTON, receveur général des finances à Bourges. — D'azur à une face d'argent, chargée d'une mouche de sable, miraillée d'or.

166. — LAURENT BÉGUIN, S. de Baigneux, avocat en la cour et lieutenant du Châtelet. — D'azur à une face d'argent chargée de trois étoiles de gueules, et accompagnée en chef de trois merlettes d'or, et en pointe d'un croissant de même.

167. — GASPARD DE COCQUEBORNE, écuyer, vicomte de Fussy. — D'argent à trois coqs de gueules.

168. — Les Ursulines de Selles en Berry. — D'azur à une haute tige de lis au naturel mouvante d'un buisson d'épines d'argent.

170. — JACQUES TARDIF, écuyer, S[r] de Boisaucœur. — D'argent à un chevron d'or accompagné de trois trèfles de même.

171. — CHARLES DE LANTY, écuyer, seigneur de Maurepau. — D'argent à une face de gueules accompagnée de cinq merlettes de sable, deux en chef et trois en pointe.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 9 août 1697.

Signé : SENDRAS.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

172. — François-Edme DESTAMPES [d'ESTAMPES], chevalier seigneur de la Motte-Enordre. — D'azur à deux girons appointés en chevron d'or, et un chef d'argent chargé de trois fleurs de lis au pied nourri de gueules.

173. — Le couvent des religieuses du Saint-Sépulcre de Vierzon. — De gueules à un nom de Jésus avec une double croix ou croix patriarcale d'or accompagnée de trois clouds de la Passion de même mouvans de la pointe.

174. — Antoine ROUSSEAU, S. de la Motte, officier de Son Altesse royale. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses de même.

175. — Pierre SABATHIER, procureur d'office à Lhevé [Levet]. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses boutonnées d'argent.

176. — François FOUCHIER, écuyer, conseiller du Roy et son avocat au bailliage de Concressaut. — D'azur à une larme d'argent mise en abîme accompagnée de trois merlettes d'or deux et une.

177. — JEAN DUMESNIL-SIMON, écuyer. — D'argent à six mains de gueules ou écorchées, posées trois, deux et une.

179. — La ville de Vierzon. — D'azur à une tour chancelante [1] d'argent.

181. — La ville de Selles. — D'azur à trois selles de cheval d'or posées en face, deux et une.

182. — ANNE RIGLET, veuve de Gabriel BOUFFET, gentilhomme. — D'azur à trois trèfles d'or, deux et un.

183. — CATHERINE JAUPITRE, veuve d'Antoine LABBE, écuyer, sgr de S[t] Georges. — D'azur à un coq hardy, membré, becqué, barbé et cretté d'or, couronné de même, élevé sur une terrasse de sinople.

184. — EUGÉNIE DAUTRICHE, veuve de Jacques CHERIER. — D'azur à trois coquilles d'or, deux et une.

185. — CLAUDE BRISION DAUNAY, avocat en la cour de parlement. — D'azur à trois chevrons d'or, écartelé d'argent à un arbre de sinople,

186. — FRANCOIS DE BAR, S. de Grimonville, gentilhomme. — Facé de neuf pièces d'or, d'argent et d'azur.

187. — JEAN POIGNANT, écuyer, S. Dumont, Vouzeron et Buffion, conseiller du Roy, prévost de la maré-

1. C'est-à-dire légèrement inclinée vers la dextre.

chaussée provinciale du Berry. — D'argent à un chevron de sable accompagné de trois macles de meme, deux et un, et un chef d'or chargé d'un lion léopardé de gueules.

188. — Francois ANJORRANT, S. du Coupoy, gentilhomme. — D'azur à trois lis d'argent tigés et feuillés de sinople, posés deux en chef et un en pointe.

190. — Les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus de Bourges. — D'azur à un nom de Jésus d'or.

192. — Guillaume-Denis le TELLIER, écuyer, Sgr de la Narablière. — De gueules à une face d'argent accompagnée en chef de deux molettes de même, et en pointe d'une main dextre apaumée aussi d'argent.

193. — N. de LÉTANG, écuyer, S. de Lauzane. — D'azur à un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.

194. — Antoine PLOMET, seigneur de Cormier, directeur des aydes et étapes de la généralité de Bourges. — D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux colombes d'argent, et en pointe d'un cormier arraché d'or, fruité de sable.

195. — Catherine COULADON, veuve de Vincent SARRAZIN, écuyer, président trésorier général des finances. — D'azur à une face d'or chargée de trois étoiles de gueules, et accompagnée de trois croix

pattées d'or, deux en chef et une en pointe. [Armes du mari.]

196. — JEAN MAZELIN, écuyer. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe.

197 *bis*. — LOUIS-FRANCOIS DE CULAN, chevalier, seigneur de Brecy, S^te^ Solange et Moulin, et Jeanne DE LOUAN, sa femme.—D'azur semé d'étoiles d'or à un lion de même brochant sur le tout, armé et lampassé de gueules ; accolé d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois croissans d'argent, deux en chef et un en pointe.

198. — ESTIENNE JAUPITRE, écuyer, conseiller du Roy, lieutenant général conservateur des privilèges de l'Université de Bourges. — D'azur à un coq d'or, couronné de même.

199. — Le Chapitre de S^t^ Estienne de Dun-le-roy. — D'azur à un S^t^ Estienne d'or.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 3 juin 1698.

Signé : SENDRAS.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 1^er^ (suite.)

---

201. — CLAUDE CALLAIS, bailly de St Marcel. — D'azur à trois oiseaux d'or, deux et un.

202. — Le chapitre de St Oustrille de Graçay. — D'azur à un Évesque d'or, revêtu d'habits pontificaux de même.

203. — Robert LEHOURS, prestre abbé de Plainpied, chanoine de la Ste Chapelle de Bourges, docteur en théologie.— D'azur [1] à un ours de sable, défendu et onglé d'argent passant sur une terrasse de sinople.

204. — Baltazard-Louis BERTRAND, chevalier, seigneur du Lis Saint-Georges. — Écartelé au 1er et 4e de gueules à la marelle d'or ; au 2e et 3e fuselé d'argent et de gueules, et sur le tout lozangé d'hermines et de gueules.

206. — Jacques GODEFROY, écuyer, lieutenant de la maréchaussée générale du Berry. — D'azur à trois hures de sanglier d'argent.

207. — Catherine ROGER, épouse de Michel-Claude-Augustin GALLOIS, conseiller du Roy, receveur des tailles à Bourges. — D'azur à une mer d'argent en pointe entourant un rocher de même, accosté de deux vents ou testes d'enfans de profil d'or mouvants des flancs, dont le souffle est d'argent, surmonté d'un soleil d'or en chef.

208. — Philipes GUÉNOIS, écuyer, sieur de la Salle, bénéficier. — D'azur à une balle de marchand d'ar-

1. C'est par l'erreur du copiste que le texte du manuscrit porte ici *d'azur*. La leçon véritable, constatée par la figure, doit être : *d'argent*.

gent, liée de sable, surmontée de trois étoiles d'argent rangées en chef.

208. — Léonard VILLOT, chanoine de la Ste Chapelle de Bourges. — D'azur à un chevron d'or, chargé de trois roses de gueules et accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'une gerbe de même.

209. — Pierre PERON, conseiller du Roy, receveur au grenier à sel de la Chastre. — D'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un lion d'argent, et un chef d'or chargé de trois étoiles de gueules.

214. — Catherine GEUVRY, veuve de N..... — D'azur à deux chevrons d'or surmontez d'une étoile d'argent, et accompagnez de deux palmes adossées d'or en pointe.

215. — Claude ALABAT, S. de Villeprés. — De gueules à trois greslots d'or, deux et un.

217. — Barnabé LE MARCHANT, écuyer, S. de St Louet. — D'azur à une croix trèflée d'or, cantonnée de quatre trèfles appointez de même.

221.— Le chapitre de St Pierre le Puellier de Bourges. — D'azur à un St Pierre d'or.

224. — La ville de Sancerre. —De gueules à une herse d'or, accostée de deux branches de laurier de même les tiges passées en sautoir en pointe.

225. — Louis BUSSON, S. de la Breuille, conseiller au présidial de Bourges. — D'argent à un lion de sable, couronné, lampassé et armé de gueules.

228. — ..... BOUILHAT, conseiller du Roy, esleu en l'élection de Châteauroux. — D'azur à un chevron d'or surmonté d'une teste et col de licorne d'argent accostée de deux pommes de pin, la tige en hault, d'or, et accompagné en pointe d'une rose tigée et feuillée de même.

230. — N. BLANCHART, conseiller du Roy, esleu en l'élection de Châteauroux. — D'azur à un lion d'or accompagné de trois croissans de même, deux en chef et un en pointe.

231. — Honoré de PRÉAUX, seigneur de Murat. — D'azur à un lion d'argent, couronné, lampassé et armé d'or.

232. — Le chapitre de Notre-Dame de Linières. — D'azur à une assomption de Notre-Dame portée par des anges d'or.

233. — Joseph BRUN, avocat en parlement, secrétaire de M. l'intendant de Bourges. — D'azur à une face d'argent chargée d'une belette de gueules et accompagnée en pointe d'une faux d'or.

235. — Pierre RAGUEAU, avocat en parlement. — D'azur à un chevron ondé d'argent, chargé de deux rats passans et affrontez de sable, et accompagné de

quatre étoiles d'argent, trois rangées en chef et une en pointe.

236. — La communauté des prestres du Séminaire de Bourges. — D'azur à une Notre-Dame d'or tenant l'Enfant Jésus entre ses bras de même avec cette légende autour : SÉMINAIRE DE BOURGES.

237. — PIERRE VOILLE, chanoine du chapitre de St Pierre le Puellier de Bourges. — De gueules à un navire équipé d'or.

238. — BENJAMIN LANGLOIS, conseiller du Roy, Mᵉ des eaüx et forests en la maîtrize de Vierzon, et grenetier au grenier à sel de la dᵉ ville. — D'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une oye contournée d'argent.

239. — ANTOINE BOURDALOÜE, écuyer, seigneur de la Noüe-Vierzon. — D'azur à un lion d'or adextré en chef d'un soleil de même.

240. — L'Abbaye des dames religieuses de Beauvoir. — D'or à trois tourteaux de gueules, 2 et 1.

241. — FRANCOIS MARGAT, receveur de la Sᵗᵉ Chapelle de Bourges. — D'or à trois palmiers de sinople et un chef de gueules, chargé de trois annelets d'argent.

242. — PAULE BOUCHER, veuve de Gilles THIBAULT, écuyer, S. de Sᵗ Igny, conseiller au présidial de

Bourges, a présenté l'armoirie : — D'azur à un lion d'or et un chef cousu de gueules chargé de trois fers de cheval d'argent.

244. — Jean-Gautier ROSSIGNOL, sieur de la Ronde, conseiller du Roy, controleur au grenier à sel de Vierzon. — De gueules à un chevron d'or accompagné de trois merlettes percées de flèches d'argent et surmonté de trois étoiles de même.

249. — Henry de LESPINASSE, S. du Pavillon, conseiller du Roy, président grenetier à la Charité. — Facé d'argent et de gueules de six pièces.

250. — Charles de la LOYRE, écuyer, sieur du Salis. — D'azur à un chevron d'or cotticé de gueules, accompagné de trois trèfles d'argent, deux en chef et l'autre en pointe.

251. — René de CULON, écuyer, seigneur de la Charnais. — D'or à un chef d'azur chargé de trois boucliers à l'antique d'argent.

252. — Catherine de COURAUD, veuve de Charles-Abel de PIERREBUFFIÈRE, seigneur de Prunget. — De gueules à cinq billettes d'argent, posées trois et deux.

253. — Marcou LE BLOIS, écuyer, sieur de Rimberg. — D'azur à un lion d'or, lampassé et armé de gueules.

255. — MARIE ROUSSET, veuve de Gabriel THIANGE, a présenté l'armoirie : — D'argent à trois trèfles de gueules, deux en chef et l'autre en pointe.

256. — SIMON COURTILLAT, conseiller du Roy, président au grenier à sel de Sancerre. — D'argent à trois branches de fougère de sinople sortant d'un rocher de sable.

257. — ESTIENNE RENOUARD DE BUSSIÈRE, conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel de Sancerre. — D'azur à un aigle d'argent, becqué et onglé d'or, surmonté de trois étoiles d'argent rangées en chef.

258. — CLAUDE PERNIET, conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel de Sancerre, et bourgeois de Paris. — D'azur à une couleuvre d'argent en pal, surmontée d'une colombe de même.

259. — NICOLAS THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE, écuyer, s. de Gerissé. — D'azur semé de molettes d'or à un lion de même, lampassé et armé de gueules, et un chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent.

261. — PAUL RAGUEAU, écuyer, avocat en parlement. — D'azur à un chevron ondé d'argent, chargé de deux rats passans et affrontez de sable, et accompagné de quatre étoiles d'argent, trois rangées en chef et une en pointe.

263. — JACQUES DESFRICHES, prieur de Mauzay. — D'azur à une face d'argent, accompagnée de trois cignes de même, deux en chef et un en pointe.

264. — JEAN MONICAULT, écuyer, conseiller du Roy en l'élection de Bourges. — D'argent à deux palmes de gueules passées en sautoir, accompagnées de quatre testes de léopards de même.

266. — CLAUDE BERTAULT, conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel de Dun-le-roy.— D'argent à trois testes de cerf de gueules.

267. — AGNAN BERTAULT, conseiller du Roy, lieutenant général au bailliage de Dun-le-roy. — De même.

269. — HENRY DE ROLLAND, écuyer, S. du Coudray. — De gueules à un griffon d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe.

270. — FRANCOIS TERRASSE, conseiller du Roy, ancien grenetier au grenier à sel de Dun-le-roy.— D'azur à une foy posée en face d'argent accompagnée de trois étoiles en chef et d'un croissant en pointe de même.

271. — FRANCOIS AGOUGNÉ [AGOUGUÉ], S. de Boisgirault, conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel de Vierzon. — De gueules à une foy d'or posée en face et mouvante des flancs de deux nuées de même, surmontée d'une couronne d'argent, soutenüe d'un rocher de même, mouvant de la pointe.

273. — JACQUES BRUÈRE, conseiller du Roy, et son procureur en l'élection de Bourges. — D'azur à un lion d'or, et une face de gueules brochant sur le tout, chargée de trois étoiles d'argent.

274. — ESTIENNE TORCHON, père. — D'azur à un cœur de carnation supportant un 4 de chiffre d'or et accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe, accostée d'un E et d'un T aussy d'or.

275. — ESTIENNE GAUTIER, conseiller du Roy et son procureur au grenier à sel de Vierzon. — D'argent à un chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe.

276. — JEAN GAUCHER, conseiller du Roy et son avocat au bailliage de Vierzon. — D'argent à une face haussée de gueules, accompagnée en chef de trois étoiles, et en pointe d'un cœur soutenu d'un croissant de même.

278. — PIERRE ROZE, seigneur de Trouy. — D'argent à trois roses de gueules, tigées, feuillées et pointées de sinople, deux en chef et une en pointe.

279. — Le couvent des Religieuses de Notre-Dame de Miséricorde. — De gueules à une Notre-Dame de pitié au pied d'une croix d'argent.

283. — CLAUDE BECUAU, écuyer, S. de ROZÉ. — D'azur à un épi d'or tigé et feuillé de sinople, couché en

pointe sur lequel sont perchées deux colombes affrontées d'or, surmontées de deux croisettes d'argent.

284. — JULIEN AURY, conseiller du Roy, maire perpétuel de la ville d'Aubigny. — D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un dauphin de même.

285. — JEAN JOURDAIN, bailly de la ville d'Aubigny. D'argent à un daim de gueules, et un chef d'azur chargé d'un soleil d'or.

286. — JACQUETTE CHAMPION, veuve d'Anne MAHON, conseiller du Roy, maire perpétuel d'Aubigny, a présenté l'armoirie : — D'azur à trois éperviers d'or, chaperonnez, longez et grilletez de même, deux et un.

288. — N. ESTEVART, écuyer, sieur de Faix. — Burelé d'or et de gueules.

289. — NICOLAS THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE, écuyer, conseiller du Roy, lieutenant en la prévosté de Bourges. — D'azur semé de molettes d'or à un lion de même, lampassé et armé de gueules, et un chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent.

290. — SIMON DE BARBANÇOIS, écuyer, S. de Vaure. — De sable à trois testes de léopards d'or, deux et une.

293. — ANNE GOURDON, veuve de Simon DES BANS, conseiller du Roy et son procureur au grenier à sel

de Vierzon. — D'azur à cinq étoiles d'argent, trois et deux, écartelé de sinople à trois testes de serpens d'argent, deux et une, et un chef d'or chargé d'un lion léopardé de sable.

298. — ESTIENNE GOURDON, conseiller du Roy, et son procureur aux eaües et forests de Vierzon. — D'azur à cinq étoiles d'argent, trois et deux, écartelé de sinople à trois testes de serpens d'argent, deux et une, et un chef d'or, chargé d'un lion léopardé de sable.

305. — ANNE DE GAMACHE, veuve de Charles-Marie DE GAUVILLE, seigneur d'Argent, a présenté l'armoirie [1] : — D'argent à un chef d'azur.

306. — HENRY DE FLORY, écuyer, S. de la Barre. — De sinople à huit roses d'argent boutonnées d'or, 3, 2 et 3; coupé d'argent, à un lièvre passant au naturel onglé d'or.

318. — JEAN CHARPIGNON, conseiller du Roy et son procureur en l'hostel de ville d'Aubigny. — D'azur à un lion d'or tenant une balance de même.

319. — HENRY D'ISLE, marchand. — D'argent à trois pins de sinople plantés dans une isle de même.

320. — Feu ESTIENNE BARATHON, conseiller du Roy au présidial de Bourges, suivant la déclaration de

1. Qui sont les propres armes de GAMACHE, et non pas celles de Gauville comme la tournure de la phrase le donnerait à penser.

Marguerite MERCIER, sa veuve. — D'azur à une rose d'argent, accompagnée de trois abeilles d'or, deux en chef et une en pointe.

321. — Pierre-Raymond BOURDALOÜE, conseiller du Roy et son procureur au bailliage de Mehun. — D'azur à un lion d'or, adextré en chef d'un soleil de même.

322. — Jean BOURDALOÜE, conseiller du Roy et lieutenant général au bailliage de Mehun. — De même.

323. — Nicolas MONICAULT, conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel de Dun-le-Roy. — D'argent à deux palmes de gueules passées en sautoir, accompagnées de quatre testes de léopard de même.

324. — Jacqueline PERROTIN, veuve d'Estienne RIGLET, écuyer, S. de Jaquelin, a présenté l'armoirie : — D'argent à trois cœurs de gueules, deux et un.

326. — Clair-Cyprien de LANNES, doyen de l'Église de Mehun-sur-Yèvre. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent, deux en chef et une en pointe, et un chef d'or, chargé de deux fleurs de lis de gueules.

327. — N. LE BAS, chanoine de la S^te^ Chapelle de Bourges. — D'or à trois arbres de sinople, deux et un.

329. — MARIE AGARD, veuve de..... BOUGUIER. — D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une teste de léopard d'or.

330. — JEAN MERCIER, conseiller du Roy au présidial de Bourges, chanoine de S[t] Estienne. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses d'argent tigées et feuillées de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.

Arrêt d'enregistrement du 26 septembre 1698.
Signé : SENDRAS.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 1[er] (suite.)

---

342. — N.:... sieur DE COAGNE[1]. — D'hermines.

343. — ANTOINE RAGUEAU, bourgeois et marchand. — De gueules à un chevron ondé d'argent accompagné en chef de deux rats d'or affrontez et montans sur le chevron, et en pointe d'une étoile aussy d'or, et un chef de même chargé de trois étoiles de sable.

345. — PIERRE-GERMAIN MOREAU, écuyer, cy devant capitaine au régiment de Champagne. — D'azur à

1. De Coigne.

un dauphin d'argent allumé et lorré de gueules, cantonné au premier et quatrième d'une rose d'argent et au deuxième et troisième d'une étoile de même.

349. — MARIE LABBE, veuve Francois DE SAUZAY DE BOISBRIOU, a présenté l'armoirie : — D'argent à trois faces de gueules à un lion d'or couronné de même, lampassé et armé de gueules, brochant sur le tout[1].

350. — N. HEURTAULT, chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois croissans d'argent, deux en chef et un en pointe, celuy cy surmonté d'une main dextre de carnation, tenant une poignée d'épis de bled d'or.

352. — N. CORBIN, chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — D'or à une face ondée d'azur, accompagnée de trois cors de chasse de sable embouchez et virolez d'argent et liez de gueules, deux en chef et un en pointe.

354. — N. BENGY, chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — Écartelé au premier d'or à trois fers de flèche de sable, les pointes en haut, posez deux et un ; au deuxième d'azur à un arbre arraché d'or; au troisième de sable à trois testes de léopards d'or, lampassées de gueules, posées deux et une; au qua-

1. Qui sont les armes de LABBE.

trième d'or à deux perroquets adossez de sinople, becquez, accolez et membrez de gueules, ayans chacun un pied levé ; et sur le tout d'azur à trois étoiles d'argent, deux et une.

355. — PIERRE DAVID, chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois larmes d'argent, deux en chef et une en pointe, et un chef cousu de gueules, chargé d'une harpe couchée d'or.

356. — N. DE VILLAGE, chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — De sable à une main d'argent tenant une torche d'or.

358. — PIERRE-PAUL BOUFFET, écuyer, chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — D'azur à trois trèfles d'or, deux et un.

359. — N. BECUAU, chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — D'azur à un épi d'or tigé et feuillé de sinople, accosté de deux colombes affrontées d'or, surmontées de deux croissans d'argent.

360. — N. DE BOURDALOÜE, chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — D'azur à un lion couronné d'or adextré en chef d'un soleil de même.

361. — N. RIGLET, chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — D'azur à trois pals alaisez et au pied fiché d'argent, deux en chef et un en pointe, et un chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

363. — Estienne de LYS de LONGCHAMPS, chanoine de l'Église de Bourges. — D'azur à une croix d'or, cantonnée de quatre lis d'argent, grenez, tigez et feüillez d'or.

364. — N. FAUVRE, chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — D'argent à un chevron de gueules accompagné en chef de deux croissans de sable, et en pointe d'un sanglier de même, et un chef d'azur chargé d'un soleil d'or.

365. — N. GASSOT, chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, boutonnées d'or, deux en chef et une en pointe.

366. — Joseph du MOTET, écuyer, sieur de Predessy. — D'azur à une tour d'argent sur une motte d'or accompagnée en chef de deux étoiles de même.

372. — Estienne CHERIER, prestre et curé de la paroisse d'Ennordre. — D'azur à un chariot d'or surmonté de trois besans d'argent.

373. — Claude BARATHON, conseiller du Roy, receveur général du domaine de Bourges. — D'azur à trois abeilles d'or, deux en chef et une en pointe, et une rose d'argent en abîme.

377. — Le prieuré de S[t] Martin de Sancerre. — Party d'argent et de gueules, à un chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

379. — FRANCOIS NIQUET, écuyer, sieur de Terre-franche. — D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois colombes d'or nichées dans des nids de sable, deux en chef et une en pointe, celles du chef affrontées, et un chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

389. — DIEUDONNÉ DE MAROLLES, écuyer. — D'azur à une épée en pal d'argent accostée de deux plumes d'autruche de même.

390. — ANTOINE DEPREAU, écuyer, sieur de Charnières. — De gueules à un lion d'argent, couronné, lampassé et armé d'or, et un chef cousu de gueules, emmanché d'argent.

393. — CHARLES DECOIGNE, écuyer, sieur de Marteau de Luchay. — D'hermines.

396. — PHILIPPES-EMMANUEL DE BOUCHARDIÈRE, seigneur de Fleré-la-Rivière, Major au régiment de Brest. — D'argent à trois hures de sanglier de sable defendües d'argent, deux et une.

397. — LOUIS DE CREMILLE, écuyer, sieur de Gratin. — De sable à une croix ancrée d'argent.

Arrêt d'enregistrement du 27 febvrier 1699.

Signé : SENDRAS.

BOURGES.

Suivant l'ordre du registre 1er (*suite* [1]).

DE L'ÉTAT DU 9 AOUST 1697 [2]

58. — La ville de Bourges. — D'azur à trois moutons d'argent accornés de sable, accolez de gueules et clarinez d'or, passans chacun sur une terrasse de sinople, et une bordure engrêlée de gueules, le tout surmonté d'un chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

93. — L'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges. —D'azur à une face d'argent chargée de deux S. S. de gueules, et accompagnée de trois fleurs de lis d'or.

103. — L'abbaye royale de Ste Laurent. — D'azur à trois fleurs de lis d'or et les deux lettres S et L d'argent, entrelacées et posées en cœur.

110. — Le chapitre de la Ste Chapelle de Bourges. — D'azur semé de fleurs de lis d'or.

148. — L'Archevêché de Bourges. — Écartelé au premier d'argent à un lion de gueules, la queüe noüée, fourchée et passée en double sautoir, couronné, lam-

1. Ci après sont des armes correspondant aux numéros qui dans les états précédents étaient suivis de la mention : A expliquer plus amplement.
2. C'est-à-dire armes omises dans l'État du, etc.

passé et armé d'or; au deux[e] d'azur à trois fleurs de lis d'or, brisé d'un baton raccourcy de gueules péri en bande; au troisième party de trois et coupé d'un, au premier de Hongrie, au deux[e] d'Anjou Cicile [1], au trois[e] de Hierusalem, au quatri[e] d'Aragon, au au cinq[e] d'Anjou, au 6[e] de Gueldres, au 7[e] de Juliers, au 8[e] de Bar [2], et sur le tout d'or à une bande de gueules chargée de trois alérions d'argent; au 4[e] grand quartier de gueules à une croix d'argent; et sur le tout d'azur à deux mains dextrées [3] d'or, et un franc quartier échiqueté d'argent et d'azur.

161. — L'Université de Bourges. — D'azur à trois fleurs de lis d'or deux et une, et une main au naturel sortant d'un nuage d'argent mouvant du chef et tenant un livre de gueules, bordé d'or.

169. — MAGDELAINE DE BONGUERET, veuve de Silvain DE CHARRON, président et lieutenant général au bailliage et siége présidial de Chastillon-sur-Indre. — D'or à un chevron d'azur accompagné en chef de

1. Anjou-Sicile.

2. HONGRIE porte fascé d'argent et de gueules de huit pièces; — ANJOU-SICILE, semé de France au lambel de gueules; — JÉRUSALEM, (d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même, (à enquerre); — ARAGON, d'or à quatre vergettes de gueules; — ANJOU, semé de France à la bordure de gueules. — GUELDRES, d'azur au lion contourné et couronné d'or. — JULIERS, d'or au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules; — BAR, d'azur semé de croisettes recroisettées au pied fiché d'or, à deux bars adossés du même brochant sur le tout.

3. Dextres. Ces mains, il est bon de l'expliquer, sont placées une en pointe, une vers le chef à senestre, comme s'il y en avait trois en tout dans l'écu, et que la première fut cachée par le franc-quartier.

deux croisettes de gueules et en pointe d'une fleur-de lis d'azur.

DE L'ÉTAT DU 13 JUIN 1698

180.— La ville de Dun-le-Roy.— D'azur à trois fleurs-de lis d'or en chef et un mouton passant en pointe d'argent.

189. — L'abbaye royale de Notre-Dame de Celle en Berry. [Selles]. — D'azur à une main posée en pal d'argent chargée au milieu d'une croisette de gueules, et accompagnée de trois fleurs de lis d'or, deux aux flanse et une en pointe.

191. — L'abbaye de Saint-Ambroise de Bourges [S^t^ Ambroix]. — D'azur semé de fleurs de lis d'or, à une clef d'argent posée en pal sur le tout.

200. — L'abbaye Royale Saint-Martin de Massay. — D'azur semé de fleurs de lis d'or à un saint Martin à cheval partageant avec son épée son manteau pour donner à un pauvre qui lui demande l'aumosne, le tout d'argent et brochant sur les fleurs de lis.

DE L'ÉTAT DU 26 SEPTEMBRE 1698

291. — Le prieuré d'Aubigny. — D'azur à un sautoir d'or accompagné de quatre roses d'argent; écartelé de gueules à trois balots d'argent, deux et un, et un chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 24 juillet 1699.

Signé : Sendras.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 26 SEPTEMBRE 1698

325. — La ville de Linières. — D'azur à un chef vairé de trois traits d'argent et d'azur, et un lion de gueules couronné d'or brochant sur le tout.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 21 janvier 1701.

Signé : SENDRAS.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [2].)

DE L'ÉTAT DU 26 SEPTEMBRE 1698

178. — La ville d'Aubigny. — De gueules à une tour d'or, crénelée de même, ouverte et ajourée d'azur, et un chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

210. — FRANÇOIS PORCHER, conseiller du Roy, président au grenier à sel de la Chastre. — Échiqueté

1. Ci-après sont des armes dont la réception avait été sursise faute d'explication suffisante.

2. Ci-après sont les armoiries imposées d'office, soit à ceux qui n'en avaient point encore, soit à ceux qui avaient négligé de présenter les leurs dans les délais réglementaires. (Au nombre de 94 pour le registre 1er de Bourges.)

d'argent et de sinople à une bordure de sable chargée de dix croissans d'or.

211. — La ville de la Chastre. — De gueules à une croix ancrée de vair, et un chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

213. — L'abbaye de Saint-Satur. — D'argent à une croix de sable chargée en cœur d'un monde d'argent, ceintré de gueules et croisé d'or, et de quatre étoiles d'argent, une sur chaque branche.

216. — FRANCOIS HODEAU, substitut en la justice de S[t] Satur. — D'or à un crampon de sable, posé en cœur, accompagné de trois molettes d'azur, deux en chef et une en pointe.

218. — LOUIS HODEAU, conseiller du Roy au grenier à sel de Sancerre. — D'or à un crampon de sable posé en cœur, accompagné de trois molettes d'azur, deux en chef et une en pointe.

222. — Le chapitre de Notre-Dame de Salle de Bourges. — D'azur à une Vierge tenant son Enfant Jésus, le tout d'or.

223. — Le chapitre de Mehun. — D'azur semé de fleurs de lys d'or à un franc-canton de gueules, et une croix ancrée d'argent brochant sur le tout.

226. — FRANCOIS DE LA COUX DE MENARD, conseiller du Roy, président en l'élection de Châteauroux. —

De sinople à un chevron d'argent chargé de cinq alérions de gueules, et accompagné de trois croix fleuronnées d'argent, marquées chacune de cinq points de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.

227. — NICOLAS LE COMTE, conseiller du Roy, lieutenant en l'élection de Châteauroux. — D'azur à un cercle ou couronne d'or, perlé d'argent, [1] accompagné de trois croissans de même, chargez chacun de trois vergettes de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.

229. — CLAUDE LE DOUX, conseiller du Roy, esleu en l'élection de Châteauroux. — De sable à une ruche d'or, accompagnée de huit abeilles d'argent affrontées [2] et posées en orle.

234. — La ville de Mehun. — D'azur à trois fleurs de lys d'or 2. 1. Et un franc-canton de gueules brochant sur la 1re fleur de lis.

243. — JEAN MASSONNEAU, curé de la paroisse de Ste Solange. — D'azur à une croix de calvaire d'or plantée sur un pignon de deux montans d'argent, massonné de sable.

245. — Les religieuses hospitalières de la ville de Dun-le-roy. — D'azur à une Notre-Dame de Pitié assize

1. Cette couronne est semblable sur la figure à nos couronnes de barons.
2. C'est-à-dire ayant toutes la tête dirigée vers le centre de l'écu.

ayant les mains jointes et tenant le corps mort du Sauveur sur ses genoux, le tout d'or.

246. — NICOLAS THIERY, conseiller du Roy, maire perpétuel de Selles en Berry. — D'azur à une face d'or chargée d'une vivre de gueules et accompagnée de trois bastons alaisez d'or posez en pals, 2 en chef et 1 en pointe.

247. — ESTIENNE LA ROCHE, conseiller du Roy, commissaire aux reveües de Selles en Berry. — D'azur à un rocher d'argent accompagné en chef de deux cœurs d'or chargez chacun d'un croissant de gueules.

248. — JEAN CHARTIER, capitaine de la milice bourgeoise de Selles en Berry. — Parti enté ondé de sinople et d'argent, à six quinte-feuilles posées trois de chaque costé l'un sur l'autre et de l'un en l'autre.

254. — NICOLAS BONAMY, conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel de Bourges. — D'azur à deux mains de carnation mouvantes en bande du 1er et du dernier canton, celle du chef tenant une bourse qu'elle semble offrir à celle de la pointe.

260. — MADELAINE POUBEAU, veuve de N. BARRAT avocat. — D'argent à une tour pignonnée de trois montans d'azur, massonnée de sable, et accompagnée en chef de deux pigeons affrontez d'azur, becquez et membrez de gueules.

262. — N. HEULIARD, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, curé de Sancerre. — D'or à une face ondée d'azur, accompagnée en chef de deux croisettes pattées de sable et en pointe de deux autres croisettes ancrées de même.

263. — JEANNE D'AUBRUN, veuve de N. DUFRENEAU[1], écuyer. — D'or à un loup passant de sable, accompagné en chef de trois pots de vair renversez rangez d'azur.

268. — ESTIENNE GALLERAN, commissaire aux saisies réelles de Dun-le-roy. — D'argent à un pignon de trois montans d'azur massonné d'argent, accompagné en chef de deux pots de vair d'azur.

272. — PIERRE AUPIC DE SARRIN. — Huit points d'or equipolez à huit de sable, les points d'or chargez chacun d'une épine[2] couchée de sinople, et une bordure de même.

277. — Les officiers du grenier à sel de Vierzon. — D'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et une.

281. — ANDRÉ QUILLERY, conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel de Dun-le-roy. — De sinople à une pointe d'argent, chargée d'une étoile de gueules et accompagnée en chef de deux grappes de raisin d'or.

1. Du Fresneau, suivant la table.
2. Ou d'une branche d'épine, si on s'en rapporte à la figure.

282. — JEAN BOISSELS, sieur de la Boullaye. — D'argent à un bois ou ramure de cerf de gueules, soutenu d'un vol d'azur.

287. — ANDRÉ GUICHARD, marchand. — D'argent à un guy de chesne de sinople, et un arc de sable brochant en face sur le tout, et une bordure dentelée de même.

292. — FRANCOIS LANNOY, conseiller du Roy, commissaire aux reveües. — D'azur à une jumelle d'argent, accompagnée de six fers de flèches de même, trois rangez en chef, 2 et 1 en pointe.

294. — La communauté des boulangers, cabaretiers, bouchers et charcutiers de la ville de Vierzon. — Écartelé au 1er d'azur à trois pains d'or, 2, 1, au deux^e^ d'argent à une bouteille de gueules, au 3^e^ aussy d'argent à un rencontre de bœuf de gueules, et au 4^e^ d'or à une teste de porc de sable.

293. — La communauté des cordonniers de la ville de Vierzon. — D'or à une botte de sable, accompagnée en chef de trois souliers rangez de même, et en pointe de deux couteaux à pied d'azur.

280. — Les officiers du grenier à sel de Dun-le-roy. — D'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et une.

296. — La communauté des marchands de drap, soyes, épiceries, merceries et quincailleries de la ville de Vierzon. — D'azur à un pain de sucre d'argent, sommé d'une couronne à l'antique d'or, accosté à dextre

de deux aulnes de même, marquées de sable et passées en sautoir, et à senestre d'une paire de ciseaux ouverts d'or ; et un chef d'argent chargé de cinq vers à soye de sinople posez en bande.

297. — GABRIEL THOMAS, conseiller du Roy et son procureur au bailliage de Vierzon. — D'azur semé de tau d'argent, à un mat d'or, garny de ses cordages de même, et mouvant de la pointe.

299. — La communauté des tanneurs de la ville de Vierzon. — Échiqueté d'or et de sable, à un bœuf de gueules passant en face sur une terrasse de sinople.

300. — FRANCOIS GEOFFRENET, bourgeois. — De sinople à un coq d'argent, crêté, becqué et membré de gueules, perché sur un triangle vuidé et renversé d'argent et accompagné en chef de deux merlettes affrontées de même.

301. — N. ROUSSEAU, curé. — D'argent à une face ondée et abaissée d'azur, surmontée d'une roüe de moulin de gueules.

302. — N. DU CHESNE, conseiller du Roy, président au grenier à sel de la ville de Selles. — De sinople à un chesne arraché d'or, accosté de deux glands de même, et une champagne d'argent chargée de trois glands rangez de sinople.

303. — N. PICARD, conseiller du Roy, et son procureur au grenier à sel de la ville de Selles. — D'azur

à deux piques d'or ferrées d'argent et passées en sautoir, accompagnées de quatre flammes de même.

304. — PHILIPES THEAULT, lieutenant de la milice bourgeoise. — D'argent à une bande d'azur, cotoyée de deux filets de gueules, et accompagnée de deux tourteaux d'azur chargez chacun d'un sautoir d'or, un en chef et l'autre en pointe.

308. — Les religieuses de Vallançay. — D'azur à une Notre-Dame tenant son Enfant Jésus d'or, sur une terrasse de même.

309. — Le prieuré de Vallançay. — D'argent à quatre ancolies d'azur, mouvantes en sautoir des angles de l'écu, et un cœur de carnation posé en abîme.

310. — N..... curé de Vallançay. — D'argent, fretté de jumelles d'azur.

311. — FRANCOIS DE LA ROCHE, colonel de milice bourgeoise de la ville de Selles. — D'azur à un rocher d'argent accompagné en chef de deux cœurs d'or, chargez chacun d'un croissant de gueules.

312. — La communauté des marchands drapiers, foulons, et cardeurs de la ville de Selles. — D'azur à une sainte Barbe, tenant une palme de sa main dextre, posée sur une terrasse et adextrée d'une chaudière surmontée de deux testes de chardon, les tiges passées en sautoir, le tout d'or.

313. — La communauté des bouchers, poissonniers, chaircutiers, corroyeurs, cordonniers, tixiers en toille et cordiers de la ville de Selles. — D'azur à un pal d'argent, chargé en chef d'un couperet de gueules, en face d'une teste de porc de sable, et en pointe d'un poisson d'azur ; le pal accosté en chef d'une lunette d'or à dextre, et d'un couteau à pied de même à senestre, et en pointe de deux navettes aussy d'or, posées en pal.

314. — La communauté des médecins, chirurgiens, chandeliers, épiciers, huilliers et potiers d'étain de la ville de Selles. — D'azur à deux cierges d'argent passez en sautoir, accompagnez en chef d'une noix muscade d'or, aux flancs de deux olives d'argent, et en pointe d'un pot de même; et un chef aussy d'argent chargé d'une lancette ouverte d'azur, accostée de deux boites couvertes de gueules.

315. — La communauté des maréchaux, chaudronniers serruriers, menuisiers, charpentiers, couvreurs, charons, sabotiers et tonneliers [1]. — D'azur à un St Éloy vêtu pontificalement, le tout d'or, sur une terrasse de même.

316. — La communauté des marchands de draps, soyes, tailleurs, mégissiers, marchands de fer et chapeliers de la ville de Selles. — D'azur semé de vers à soye d'or, à une face d'argent, chargée d'un couteau à re-

1. De la ville de Selles.

vers d'azur, emmanché de gueules, et accompagné en chef à dextre d'une paire de ciseaux ouverts d'argent, et à senestre de deux limes de même passées en sautoir, et en pointe d'un chapeau aussy d'argent bordé et cordonné d'or.

317. — La communauté des cabaretiers, boulangers et pâtissiers de la ville de Selles. — D'azur à deux pelles à four d'or passées en sautoir, et accompagnées en chef d'un verre d'argent à demy remply de gueules, aux flancs de deux pâtez couverts d'or, et en pointe d'une bouteille de même.

328. — SILVAIN DE CRIBLO, écuyer, seigneur de Magnoux. — Party de sable et d'argent à un lion naissant de l'un en l'autre, accompagné de huit molettes posées en orle aussi de l'un en l'autre.

DE L'ÉTAT DU..... [27 FÉVRIER 1699]

331. — ESTIENNE DUBOIS, conseiller du Roy au grenier à sel de Sancerre. — D'or à un duc de sable soutenu d'une ramure de cerf de gueules.

332. — JEAN DHUICQUE, procureur fiscal de Sancerre. — D'argent à un croissant d'azur chargé de cinq étoiles d'or, et une bordure crénelée d'azur.

333. — JEAN-FRANCOIS DHUICQUE, bourgeois de Sancerre. — De même que l'art. 332.

334. — N. CRISTAUT, veuve de Pierre DESBANS, bourgeoise. — De gueules à une teste de bélier d'ar-

gent posée de front, et accompagnée de quatre trèfles d'or, mouvans des angles de l'écu.

335. — ANDRÉ DUBOIS, receveur des gabelles. — D'or à un duc de sable, soutenu d'une ramure de cerf de gueules.

336. — N. HUARD, conseiller du Roy et son procureur au grenier à sel de Buzancois. — D'azur à six coquilles d'huistres d'argent, posées 3, 2 et 1, et un chef ondé de même.

337. — LOUIS CAMELIN, père, bourgeois.— De gueules à un chameau échiqueté d'argent et d'azur, passant sur une terrasse de sinople.

338. — Les religieuses Ursulines de Châtillon-sur-Indre. — D'azur à une sainte Ursule d'or, sur une terrasse de même.

339. — N. DANTIGNY, veuve. — De sable à un écusson d'or, chargé de deux dauphins adossez, l'un d'azur et l'autre de gueules.

340. — N. DANTIGNY, écuyer, sieur de St Marc. — De sinople à un sautoir d'argent, et un mouton sautant de gueules brochant sur le tout.

341. — SAMUEL DROUSLIN, bourgeois. — D'or à deux sangliers d'azur défendus de gueules, passans l'un sur l'autre, et chargez chacun de trois besans rangez d'or.

344. — ANTOINE BOISSAY, procureur fiscal. — D'or à un chevron brisé d'azur, semé de vers ardans d'or, et accompagné de 3 bâtons écotez de gueules posez en pal, deux en chef et un en pointe.

346. — Les officiers du bailliage de Mehun. — D'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et une.

347. — Les officiers de la Prevosté de Mehun. — D'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et une.

348. — ROZE DE FLEURY, veuve de Jean de NIBELLE, vivant procureur. — D'argent à un rozier de sinople, fleury d'or et de gueules sur une terrasse de sinople, et une bordure bandée d'or et de sable.

351. — N. ROUSSEAU, chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — De gueules à une bande ondée d'argent, accompagnée de deux roues sans jantes de même, 1 en chef, et 1 en pointe.

353. — N. ROUGEN, chanoine de l'Église cathédrale. — D'azur à quatre faces, deux d'or et deux d'argent, entremeslées, et une bordure componnée d'argent et de gueules.

357. — N. NERAUD, chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — D'argent à un chien de sable accolé d'or passant sur une terrasse de sinople, et un chef de gueules chargé de trois étoiles à 6 rays d'argent.

362. — N. TRIBOUDOT [TRIBOUDET], chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — D'or à un ours debout, coupé de sable et d'azur, emmuzelé de gueules.

367. — Marie BUSSON, veuve de Charles CHENU, écuyer, sieur de Mangon, [Mangou]. — D'azur à un buisson d'or sur une terrasse de sinople, accompagné en chef de deux larmes d'argent, et une bordure crénelée d'or.

368. — Gabriel BAUDON, avocat. — De pourpre à cinq bourses d'or posées en sautoir, et accompagnées de quatre diamans d'argent taillez en lozange et enchassez d'or.

369. — Francoise MICHEL, veuve de Gaspart COLLET, bourgeois. — Coupé d'azur sur argent à un vol de l'un en l'autre, et une croix haussée et alaizée, aussi de l'un en l'autre, brochante sur le tout..

370. — Le prieuré de St Gondon. — De sinople à deux faces d'argent chargées chacune de trois croisettes pattées de gueules.

371. — Charles GOULU de COULLEMIERS, conseiller du Roy, docteur régent en la Faculté de Bourges. — D'azur à un sautoir d'or, accompagné en chef d'une rose, en pointe d'une gerbe, et aux flancs de deux lozanges, le tout d'argent.

374. — Jacques HÉNAULT, commis à la manufacture de Bourges.— D'argent à un coq de sable, crêté, becqué et membré de gueules, et un chef d'azur chargé de deux croissans d'argent accostez de deux étoiles d'or.

375. — JEAN CORNILLAT, bourgeois. — D'azur à une roüe d'horloge d'argent, accompagnée de huit grelots d'or posez en orle.

376. — La communauté des procureurs du présidial de Bourges. — D'azur à un saint Nicolas d'or.

378. — La communauté des marchands drapiers, façonniers, foulons et cardeurs de la ville d'Aubigny. — D'azur à une S^te^ Barbe tenant de sa main dextre une palme et de sa senestre une tour, le tout d'or sur une terrasse de même, et une bordure cousue de gueules, chargée de huit testes de chardon d'argent.

380. — Le Chapitre de S^t^ Martin de Le Ray [Léré]. — D'azur à un saint Martin d'or, et une bordure engrêlée de même.

381. — N....., veuve COURMASSON, bourgeoise. — D'or à un chevon d'azur accompagné en chef de deux limassons de gueules, leurs coquilles d'azur, et en pointe d'un loup passant de sable.

382. — N. SAVIGNY, intendant de la maison de Vallançay. — D'azur à un lion coupé d'or et de lozanges de sable et d'argent.

383. — N. ESNAY, bailly de Vallançay. — D'azur à deux pals aiguisez et alaisez d'argent, chargez chacun de trois roses de gueules.

384. — ESTIENNE MOREAU, marchand. — D'or à trois testes de more de sable mal ordonnées, et trois mouches d'azur posées 2, 1.

385. — ANTOINE BOURGOUIN, marchand. — De sinople à un éléphant d'or, portant sur son dos un pont de trois arches d'argent massonné de gueules.

386. — PIERRE CORSET, marchand. — De gueules à deux chevrons d'argent contre-pointez en face, accompagnez de deux tortües d'or, 1 en chef, 1 en pointe.

387. — N. GAUTHIER DE LA MORANDERIE. — De pourpre à pièces levées[1] d'or, et une bordure componnée d'azur et d'argent.

388. — N. GAUTHIER, bourgeois. — De même que l'art. 387.

391. — La communauté des cabaretiers, boulangers et bouchers de la ville de Châtillon-sur-Indre. — D'argent mantelé d'azur à une bouteille posée en chef à dextre, et un pain de même à senestre, et en pointe une teste de mouton de gueules.

392. — La communauté des marchands de draps, soyes, épicerie, mercerie et quincaillerie de Châtillon-sur-Indre. — Écartelé au 1er d'or semé de vers à soye de sinople; au 2e de gueules à deux pals d'argent chargez chacun d'un pain de sucre de sinople ; au 3e d'azur à un ruban d'or noué en rose; et au 4e d'argent à une paire de cizeaux ouverts d'azur.

1. Cela signifie un semis de petits triangles pleins et renversés la pointe en bas d'or. Il convient aussi d'ajouter que la figure donne une bordure crénelée d'azur, au lieu de la bordure componée d'azur et d'argent indiquée par le manuscrit.

393. — La communauté des procureurs et notaires de Châtillon-sur-Indre. — D'azur à un saint Nicolas d'or et une bordure chargée de huit croissans adossez de gueules.

394. — MARIE BOULLIAT, veuve de Charles AUGUSTIN, écuyer, sieur de Migny. — D'or à un corbeau de sable, accompagné de huit tourteaux de même chargez chacun d'un croissant d'argent, posez en orle.

398. — Le Chapitre de Châtillon-sur-Indre. — De sinople à une croix potencée d'argent, cantonnée de quatre rayons d'or appointez et mouvans des angles de l'écu.

399. — N....., veuve de N. DUPLESSIS. — D'azur à un pont de trois arches d'or, sur une rivière ondée d'argent, et un taureau de même, accorné d'or, et chargé de trois bandes de gueules, passant sur le pont.

400. — Les officiers du bailliage et siége présidial de Châtillon. — D'azur à trois fleurs de lys d'or, deux et une.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 14 may 1700.

Signé : SENDRAS.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 1er (suite et fin [1].)

80. — Le Chapitre de Saint Ursin de Bourges. — D'azur à un saint Ursin, vêtu pontificalement d'or.

126. — Le couvent des religieuses de l'Annonciade de Bourges. — D'azur à une annonciation de la Vierge d'or.

157. — Le couvent des Ursulines de Bourges. — D'azur à un nom de Jésus soutenu de trois clous de la Passion appointez, le tout d'or, et entouré d'un ovale rayonnant de même.

158. — Le couvent des Carmélites de Bourges. — De sable mantelé plié d'argent, la pointe terminée en chef en croix pattée de sable, accompagné de trois étoiles de l'un en l'autre, 2 en chef et 1 en pointe.

212. — Le couvent des Ursulines de la ville de la Chastre. — D'azur à une sainte Ursule d'or sur une terrasse de même.

219. — PHILIPE LIÉNARD, Me des eaües et forests du comté de Sancerre. — D'argent à un cormoran de

1. Ci-après sont encore quelques armes imposées d'office, dépendant du registre 1er de Bourges, et au nombre de huit.

sable entouré de seize tourteaux de même posez en orle.

220. — Le chapitre de Saint Ytier des Aix. — D'azur à une croix trèflée d'argent cantonnée de quatre mitres d'or.

307. — Le prieuré de Sancoins. — D'azur à un saint Martin d'or.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 21 may 1700.

Signé : SENDRAS.

ÉLECTION DE BOURGES

REGISTRE SECOND

12. — N....., seigneur DE PRÉAU. — De gueules à un lion d'argent, couronné, lampassé et armé d'or, et un chef aussy de gueules emmanché d'argent.

15. — FRANCOIS BOURDALOÜE, écuyer, sieur d'Herry. — D'azur à un lion couronné d'or, adextré [en chef] d'un soleil de même.

16. — FRANCOIS TORCHON, marchand. — D'azur à une claye d'argent, mouvante de la pointe, surmontée de trois torches allumées d'or.

17. — PIERRE CŒURDOUX, avocat au parlement. — D'argent à trois palmes de sinople, deux et une.

35. — SILVAIN LUQUET, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfles de même, et en pointe d'un croissant d'argent.

50. — GABRIEL ARCHAMBAULT, chanoine du chapitre de Saint Ursin. — D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant de même surmonté d'un rosier fleury

de trois roses aussy d'argent, tigé et feüillé de sinople.

51. — JEAN DESCHAMPS, chanoine du chapitre de Saint Ursin. — D'azur à cinq épis d'or, surmontez d'un soleil de même.

54. — CHARLES DE ROLLAND, écuyer, sieur de la Vineuf [Vineux]. — De gueules à un griffon d'or accompagné de trois molettes de même, deux et une.

56. — PIERRE NIQUET, écuyer, sieur de Terrefranche. — De même que cy devant, art. 379 du premier registre.

60. — BENJAMIN PETIT, écuyer, conseiller du Roy au siége présidial de Bourges. — De gueules à un chevron alaisé d'or accompagné en pointe d'une colombe s'essorante d'argent et la tête contournée, et un chef d'or chargé de deux ombres de soleil de sable.

62. — PIERRE D'HARDIVILLIERS, prestre et curé de la paroisse d'Azy. — De gueules à deux haches d'armes d'argent adossées, emmanchées d'or; écartelé d'azur à une croix haussée d'or, soutenüe d'un croissant d'argent.

68. — La communauté des chirurgiens de Bourges. — — D'azur à un saint Cosme et saint Damian d'or.

71. — N. BENGY fils, écuyer, conseiller du Roy, lieutenant criminel au présidial de Bourges. — Comme cy devant, art. 354 du premier registre.

73. — SAMUEL-CHARLES TURPIN DE LESPINIÈRE. — — Lozangé d'or et de gueules.

74. — BALTAZARD DE GAMACHE, seigneur de Coudron et S[t] Germain des bois. — D'argent à un chef d'azur.

80. — GUILLAUME DE SAUZAY, chevalier, seigneur de Coulon. — D'azur à une tour ronde et crénelée d'argent, surmontée de deux étoiles de même.

81. — La communauté des prestres de l'oratoire de Jésus à Bourges. — D'azur à un nom de Jésus d'or entouré d'une couronne d'épines de même.

85. — JACQUES GAUTIER, receveur de l'abbaye de Landais. — D'or à un chevron d'hermines, accompagné en pointe d'un lis au naturel soutenu d'un vol d'hermines.

89. — JEAN GALLUS, écuyer, seigneur de Rioubert, conseiller au présidial de Bourges. — Écartelé au premier d'argent à une face de sinople chargée d'un croissant d'argent et accompagnée de trois lions de gueules, deux en chef et un en pointe; au deuxième de gueules à une face ondée d'or, accompagnée en pointe d'une teste et col de licorne coupée de même; au troisième de gueules à un chien brac d'or assis; au quatrième d'azur à trois coqs d'or, crêtez, barbez, becquez et membrez de gueules, deux en chef et un en pointe et sur le tout d'azur à un chevron écoté d'or, accompagné de trois besans d'argent, deux en chef et un en pointe [1].

1. Au 1, de Valenciennes; au 2, Ribier; au 3, Brachet; au 4, Alleaume, familles maternelles; sur le tout, Gallus.

90. — N. BIENVENUS, sieur de Feularde, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'argent à trois flammes de gueules, deux et une.

91. — N. MARANDÉ, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'azur à un arbre d'argent accosté de deux aigles de même, becquez et membrez de gueules.

93. — PIERRE RIVIÈRE, écuyer, sieur de Vaugibault. — D'azur à une face ondée d'argent, accompagnée de trois soleils d'or, deux en chef et un en pointe.

96. — N. CLAVEAU, chanoine du chapitre de la S^te^ Chapelle de Bourges. — De sable à un chevron d'or.

97. — N. GASSOT DE ROCHEFORT, chantre du chapitre de la Sainte Chapelle de Bourges. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, boutonnées d'or, deux en chef et une en pointe.

100. — N. LEPIAT DE LA MOTHE, chanoine du chapitre de la Sainte Chapelle de Bourges. — D'azur à trois pies d'argent, deux et une.

103. — JEAN LE COINTE, sieur de la Veau. — D'azur à un croissant d'or, surmonté d'un soleil de même.

105. — La communauté des maistres barbiers et perruquiers de la ville de Bourges. — D'azur à un saint Louis d'or.

117. — N. DAUVERGNE. — D'argent à une face de gueules, chargée de trois coquilles d'argent, et accompagnée de six merlettes de sable, trois en chef et trois en pointe.

118. — DOMINIQUE DE ROCHEFORT, chevalier, seigneur de Luçay. — D'azur semé de billettes d'or à un chef d'argent chargé d'un lion léopardé de gueules.

176. — L'abbaye de Miseray. — D'azur à un cœur enflammé d'or, surmonté d'une fleur de lis de même.

183. — ANNE MARPON, sieur des Isles. — D'azur à un chevron alaisé d'or, surmonté d'un aigle de même, et accompagné de deux étoiles d'argent en chef, et d'un croissant de même en pointe.

184. — Feu FRANÇOIS RIGLET, écuyer, sieur de Luçon, suivant la déclaration de Francoise COULLEAU, sa veuve. — Comme cy devant, art. 361 du premier registre.

186. — PIERRE TULLIER, écuyer, sieur de Marigny. — — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe.

192. — JEAN DUFOUR, lieutenant en la justice de Reuilly. — D'azur à une face d'or accompagnée en chef de trois étoiles rangées, et en pointe d'un croissant le tout d'or.

Arrêt d'enregistrement du 27 février 1699.

Signé : SENDRAS.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 2e (suite.)

198. — PIERRE JAUPITRE, écuyer, sieur de Boisbriou. — D'azur à un coq hardy d'or, couronné de même, crêté, becqué et barbé de gueules, sur une terrasse de sinople.

199. — GABRIELLE MONICAULT. — D'argent à deux palmes de sinople passées en sautoir, accompagnées de quatre testes de léopard de gueules.

200. — JEANNE LE LARGE, veuve d'ESTIENNE FOUCAULT, écuyer, seigneur de Chambon, a présenté l'armoirie : — D'or à un chevron de gueules, accompagné de trois pensées au naturel, deux en chef et une en pointe.

223. — CHARLES-ALEXANDRE DE SAVARY, écuyer, seigneur du Moulin-Robert, Nogent-le-Rotrou et autres lieux. — Écartelé d'argent et de sable.

227. — JEAN SAINE, écuyer, sieur de Prévert. — De sable à une face d'or, accompagnée de trois coquilles d'argent, deux en chef et une en pointe, la face chargée d'une teste de more de sable, tortillée d'argent.

228. — Barbe VAILLANT de GUELIS, dame de Lissay. — D'azur à un ancre d'argent, la trabe de sable, accompagné en chef de deux molettes d'or.

229. — La communauté des procureurs et notaires de Dun-le-roy.— De sable à un mouton passant d'argent, accolé de gueules et clariné d'or, et un chef cousu d'azur chargé d'un soleil d'or, accosté de deux fleurs de lis d'argent.

231. — Esme D'ANJORRAN, écuyer, S. de la Croix. — D'azur à trois lis d'argent, tigez et feuillez de sinople, posez deux et un.

233. — Jacques GOUGNON, écuyer, sieur de Druges. — D'azur à un poisson vif posé en face d'argent, allumé et peautré de gueules, accompagné de trois étoiles rayonnantes ou à seize rais d'or, posées deux en chef et une en pointe.

235. — Nicolas de BOIEAU, écuyer, S. de la Ronce.— D'argent à un lézard de sinople posé en bande, écartelé d'or à un lion de gueules, et sur le tout de gueules fretté d'or.

236. — Louis de RIGAUD, écuyer, S. du Crotet. — D'argent à un lion de gueules et un orle de huit écussons de même, posez trois, deux, deux et un.

241. — Gasparde de MONETAY de FORGES [de MONESTAY des FORGES], veuve de Charles de RIVIÈRE, écuyer, seigneur de Riffardeau. — D'argent à une

bande de sable, chargée de deux étoiles d'or, et accostée de deux filets de sable.

243. — N. AGARD, chanoine de l'Église cathédrale de Bourges. — D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une teste de léopard d'or.

246. — Francois de GUENAN, seigneur de Boisarpin. — D'or à trois fusées et deux demies de gueules rangées en face.

248. — Charlotte BROSSIER, femme de Charles DESBAR (de BAR) seigneur de Billeron. D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois cicognes d'argent, les deux du chef affrontées.

250. — Pierre JOULIN, sieur de Cloix. — D'azur à un chevron d'argent, accompagné de trois trèfles d'or, deux en chef et un en pointe.

252. — Léon JEAN, conseiller du Roy à la Prévosté de Bourges. — De gueules à une hure de sanglier d'argent, accompagnée de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe.

253. — N. PAUNARD, écuyer, sieur de la Crouslay. — D'or à deux pals d'azur.

263. — Francois FOUCHIER, écuyer, S. de Nohan. — D'azur à une larme d'argent en abîme accompagnée de trois merlettes d'or, deux en chef et une en pointe.

265. — PIERRE DE CHAMBELLAN, écuyer, S. du Mé. — D'or party d'azur, à une bande de gueules brochante sur le tout.

266. — JACQUES ROBIN, écuyer, S. de Mongenault. — Facé de quatre pièces d'or et de gueules, l'or chargé de trois merlettes de sable, deux et une.

273. — FRANCOISE-LOUISE DE GANNE, femme de François DU VIVIER, écuyer, sieur du Claveau. — D'argent à huit mouchetures d'hermines, 4, 3 et 1.

275. — MARIE DE MONSABRÉ, femme de Francois de LIGONDAIS, écuyer, S. de Conives. — D'azur à un lambel d'or, posé en face.

283. — CHARLES DE LA MOTHE, écyuer, S. de Douay et Allogny. — D'azur à trois merlettes d'or 2 et 1, et un chef cousu de gueules.

285. — ANNE-FRANCOISE DU HALDE, femme de Jean-Claude DE COAGNE, [DE COIGNE], écuyer, S. de la Rochemarteau. — De gueules à des chaisnes d'or posées en croix, en sautoir et en orle.

288. — L'abbaye de S^{t} Genoux. — D'azur à deux faces d'or, accompagnées de six besans d'argent, posés trois, deux et un.

290. — ANNE DE BOIZÉ, femme de Louis DE POIS, chevalier, seigneur de Marecreux. — D'argent à une face de sable.

297. — N... CHOLLET, femme de Benjamin PETIT, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'argent à trois bandes de sable.

301. — Gilles DAMOURS, écuyer, seigneur de Vauvert. — D'azur à un pélican avec sa piété dans son aire d'argent, ensanglanté de gueules.

303. — Louis DESSAULX, procureur au présidial de Bourges. — D'argent à un saule de sinople, surmonté d'un croissant d'azur, accosté de deux étoiles de même.

304. — Francois le BAS, avocat en parlement. — D'or à trois pins de sinople deux et un, et un lion de gueules posé en cœur.

306. — Marie POUPARDIN, fille. — D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un croissant de même, surmonté d'un cœur d'or et un chef de gueules, chargé de trois molettes d'or et soutenu de même.

309. — Pierre BERAULT, écuyer, S. de Fombon. — D'azur à un cigne d'argent, becqué et membré de sable, surmonté d'une étoile d'argent.

317. — Jean-Claude GOUGNON, écuyer, conseiller du Roy, prévost de la Prévosté et Septaine de Bourges. — Comme cy devant art. 233.

321. — La communauté des meusniers de la ville de Bourges. — D'azur à un S[t] Martin d'or.

322. — ANNE RAGUEAU, veuve de Jean CHEVALIER, advocat en Parlement. — De gueules à un chevron ondé d'argent, accompagné en chef de deux rats d'or affrontez et montans le long du chevron, et en pointe d'une étoile de même ; à un chef d'or chargé de trois étoiles de sable.

324. — BARTHELEMY PRÉVOST, avocat en Parlement. — D'azur à trois aiglettes éploiées d'or.

328. — CLAUDE SARRAZIN, écuyer, S. de Soulangis. — D'azur à une face d'or, chargée de trois étoiles de gueules et accompagné de trois croix pattées d'or, deux en chef et une en pointe.

330. — FRANCOIS JOUBERT, procureur au bailliage et siége présidial de Bourges. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même, deux en chef et une en pointe.

332. — La communauté des M^es^ boulangers de la ville de Bourges. — D'azur à un saint Honoré d'or.

333. — PIERRE PORREAU, S. de Boisvert, avocat en Parlement. — D'azur à un pont de deux arches d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et de deux navires sous les arches d'argent sur une mer de même.

336. — La communauté des M^es^ bouchers de la ville de Bourges. — D'azur à deux moutons affrontez d'argent en chef, un couperet de même posé en face, et un bœuf passant d'or en pointe.

338. — Pierre GODARD, archidiacre de Bourbon. — D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un cigne de même, becqué et membré de sable.

339. — Catherine GOURIAT, veuve de Gilbert GODARD, bourgeois de Bourges. — D'argent à une hure de sanglier de sable, défendüe d'or.

340. — Jaques BONNET, l'aisné, marchand à Bourges. — D'azur à une face d'argent, chargée de trois coquilles de sable, et accompagnée de trois glands d'or, deux en chef et un en pointe.

341. — Jaques BONNET le jeune, marchand à Bourges. — De même.

342. — Estienne COUSTURIER, conseiller du Roy, docteur régent en la Faculté de médecine de l'Université de Bourges. — D'argent à une foy au naturel vêtue d'azur tenant deux branches de laurier de sinople surmontée de deux étoiles d'azur.

344. — Jean CORBIN, S. d'Houet, gentilhomme. — D'or à une face ondée d'azur accompagnée de trois cors de chasse de sable, embouchez et virolez d'argent, et liez de gueules, deux en chef et un en pointe.

360. — Marie THÉVENIN, femme de Francois PERROTIN, écuyer, seigneur de Barmon. — D'or à un chevron d'azur, accompagné en pointe d'un cheval gay de gueules, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

364. — CATHERINE D'ANJOU, femme de Louis ROGER, écuyer, président trésorier général de France en Berry. — D'or à une teste de more de sable tortillée d'argent, accompagnée de trois fers de dards de sable apointez en cœur, deux en chef et un en pointe.

366. — La communauté des maîtres orfèvres de la ville de Bourges. — D'azur à un saint Éloy d'or.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 5 février 1700.

Signé : SENDRAS.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 2e (suite.)

---

368. — NICOLAS BOUBIER, conseiller du Roy, son procureur en l'hôtel de ville de Vierzon. — De sinople à un chevron d'or accompagné en chef de deux croissans d'argent et en pointe d'un chamois passant d'or.

369-370. — HENRY DE BIGNY, chevalier, seigneur de Bigny, et Éléonore-Charlotte DE GAMACHE, sa femme. — D'azur à un lion d'argent, lampassé et couronné d'or, accompagné de cinq chabots d'argent ; posez en pal, deux en chef, deux aux flancs et un en pointe. Accolé d'argent à un chef d'azur.

371. — ANNE LE CLERC, femme d'Héliot MARPON, écuyer, conseiller du Roy, président trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Bourges. — D'argent à une palme de sinople posée en bande, accostée de deux ombres de soleil de gueules.

374. — ANNE TURPIN, femme de Claude AGARD, seigneur de Morogue, conseiller du Roy, président trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Bourges. — Lozangé d'or et de gueules.

375. — FRANÇOIS ROBERT DE PESSELIÈRES, écuyer, Sgr dud. Pesselières, châtelain de Jallognes, premier gentilhomme et maréchal du comté de Sancerre. — — D'azur à trois pattes de grifon d'or, 2, 1.

376. — JEANNE-MARIE DE LESPINASSE, femme de François ROBERT DE PESSELIÈRES, écuyer, seigneur dud. Pesselières, châtelain de Jallognes, premier gentilhomme et maréchal du comté de Sancerre. — Facé de six pièces d'argent et de gueules.

378. — ANNE VALSARGUE, femme de Silvain DE CRIBLEAU, seigneur du Magnon. — De sable à un lion d'or, écartelé d'argent à trois tourteaux de gueules 2, 1.

379. — GUILLAUME CORBIN, écuyer, sieur des Chaumes. — D'or à une face ondée d'azur, accompagnée de trois cors de chasse de sable, embouchez et virolez

d'argent, et liez de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.

380. — JEAN CHENU, écuyer, S. de Mangou et de Thuet. — D'or à un chevron d'azur, accompagné de trois hures de sanglier de sable, allumées et defendües d'argent, deux en chef et une en pointe.

381. — LOUIS DE MONTMORAN, écuyer, sieur de Viévre. — D'azur à trois chevrons d'argent, accompagnez en pointe d'une étoile de même.

382. — PERPETÜE GODARD, femme de Léon TIXIER, écuyer, conseiller du Roy, président trésorier de France au bureau des finances de Bourges. — D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un cigne de même becqué et membré de sable.

383. — CATHERINE BIGOT, veuve de Jules-César JAUPITRE, écuyer, seigneur de Contremoret et d'Ornon. — De sable à trois testes de léopard d'or, lampassées de gueules, 2 et 1.

384. — N. CHARLEMAGNE, écuyer, seigneur de Villeconte. — D'or à un aigle à deux testes de sable et une face de gueules, chargée de trois roses d'argent, brochantes sur le tout.

388. — N. GODEFROY, conseiller du Roy, controleur en la maréchaussée générale de Bourges. — D'azur à trois hures de sanglier d'argent, deux et une.

390. — Louise du ROUX, femme de René de CULON écuyer, sieur de Charnay. — D'azur à trois testes de léopards d'or, 2, 1.

394. — Pierre TOUBEAU, chanoine du château de Bourges. — D'azur à une face d'argent, chargée de trois roses de gueules, surmontée d'un soleil d'or, et accompagnée de trois chicots de même, deux en chef et un en pointe.

396. — Joseph MOREAU, chanoine du chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges. — D'azur à un daufin d'argent, allumé et lorré de gueules, cantonné aux 1er et 4e d'une rose d'argent, et aux 2e et 3e d'une étoile de même.

Arrêt d'enregistrement du 24 décembre 1700.

Signé: Sendras.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 2e (*suite* [1].)

DE L'ÉTAT DU 5 FÉVRIER 1700

---

235. — N. JUMEL, prestre et curé de la ville d'Aubigny. — D'azur à une face d'argent, surmontée de trois étoiles d'or, et un chef cousu de gueules chargé d'un lion léopardé d'or.

1. Ci-après sont des armes dont la réception avait été sursise faute d'explications suffisantes.

300. — NICOLAS CATHERINOT, conseiller du Roy en l'élection de Bourges. — D'argent à un chevron d'azur, accompagné de trois merlettes de sable.

305. — FRANCOIS LE BAS, docteur en théologie, prestre, curé de S[t] Denis de Palin. — D'or à trois pins de sinople 2 et 1, et un lion de gueules posé en cœur.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 21 janvier 1701.

Signé : SENDRAS.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 2[e] (suite [1].)

---

1. — EUSICE MATHONNET, marchand. — De gueules à une lozange d'argent pommetée d'or, et accompagnée de quatre quinte feuilles cantonnées d'argent.

2. — N. BARRÉ, bourgeoise. — D'or à deux bars adossez de sinople, et un chef barré d'argent et de sinople.

3. — LÉON TROTTIGNON, marchand. — D'or à un sanglier de sable, bandé d'argent [2], passant en face,

1. Ci-après sont des armes imposées d'office aux personnes comprises dans le registre 2[e], qui n'en avaient point, ou qui avaient négligé de les présenter.
2. C'est-à-dire bandé de sable et d'argent.

et accompagné de six glands de sinople, leurs bonnets de gueules, 3 rangez en chef et 3 en pointe.

4. — N. CHARBONNIER, bourgeois. — De gueules à une face d'argent, chargée de trois charbons de sable ardants de gueules, et accompagnée de trois testes de cicoignes arrachées d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

5. — N. CARRÉ, marchand. — D'or à une face d'azur, chargée de trois carreaux ou tablettes d'argent, et accompagnée de trois feuilles de chesne de sinople.

6. — N. JOUBERT, bourgeois. — De sinople à trois oyes d'argent rangées en face, et accompagnées de deux lambels d'or, l'un en chef et l'autre en pointe.

7. — N. BERNARD, major de milice bourgeoise. — De sinople à six pigeons d'argent, becquez et membrez de gueules, posez 2, 1 et 1, 2.

8. — N. BLANCHET, bourgeois. — De sable à un cigne d'argent, nageant sur une onde de même.

9. — N. TISSOT, bourgeois. — De gueules à un chevron d'argent chargé de 2 rozeaux de sinople, et accompagné de trois navettes d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

10. — N. CHASTILLON, lieutenant en la justice de Vallançay. — D'azur à une face d'argent, chargée d'une vipère de sinople, et accompagnée en chef d'un soleil d'or, et en pointe d'un croissant d'argent.

11. — N. CHASTILLON, médecin. — De même que l'art. 10.

13. — Les officiers des eaux et forests de la maitrize particulière de Bourges. — Facé d'argent et de gueules à trois arbres arrachez et rangez d'or, brochant sur le tout.

14. — JACQUES HERNET, marchand. — De sinople à un rencontre de bélier d'argent, accorné d'or, et accompagné de cinq croissans de même, rangez 3 en chef et 2 en pointe.

18. — La communauté des notaires et procureurs de la ville d'Aubigny. — D'azur à un saint Nicolas d'or, et un chef cousu de gueules, chargé de trois cignes d'argent.

19. — N. BROUART, médecin. — D'azur à un coq d'argent, crêté, becqué et membré d'or, posé en chef, et soutenu de deux serpents affrontez d'or posez en chevron renversé.

20. — ADRIEN DE LANJON [LAUJON?], conseiller du Roy, lieutenant général au bailliage de Vierzon. — D'argent à un pal de vair accosté à dextre d'une branche de laurier de sinople, et à senestre d'un roseau de jonc de même.

21. — JEAN ROSSIGNOL, bourgeois. — D'azur à un rossignol d'or, perché sur une branche d'épine d'argent, et accompagné en chef de deux flageolets de même.

22. — Estienne de la VARENNE, major de milice bourgeoise. — Coupé d'azur et d'argent, à deux lapins courans de l'un en l'autre.

23. — Joseph GIGOT, médecin. — De sable à un caducée d'or posé en pal, et accosté en face d'un soleil de même à dextre, et d'un croissant contourné d'argent à senestre.

24. — Raymond de la RIPE, bourgeois. — Coupé d'argent et de gueules à cinq fusées couchées et posées en sautoir de l'un en l'autre.

25. — Antoine BRUNET, conseiller du Roy, receveur du tabac. — D'or à une teste de more de sable accolée et perlée d'argent, et accompagnée de trois boutons de rose au naturel.

26. — Francois THINIER, bourgeois et lieutenant de milice bourgeoise. — D'or à un coq d'azur, crêté, becqué et onglé de gueules, et accompagné de huit clochettes de même, bataillées d'azur et posées en orle.

27. — Jean ROUSSEAU, marchand. — De gueules à une bande ondée d'argent, accompagnée de deux roues sans jantes de même, 1 en chef et 1 en pointe.

28. — Nicolas CHERRIER, conseiller du Roy, receveur des consignations au bailliage de Vierzon. — D'azur à trois triangles d'argent rangez en face, celuy du milieu renversé, accompagnez de six étoiles d'or, aussi rangées, 3 en chef et trois en pointe.

29. — La communauté des procureurs et notaires de Vierzon. — D'azur à un S[t] Nicolas d'or.

30. — N...., veuve de N. GANTHIER, sieur de Toutvent, marchand.— D'argent à un pal alaisé et cramponné [1] de gueules, accosté de six croissans d'azur, posez l'un sur l'autre, trois de chaque costé.

31. — NICOLAS GOUIN, conseiller du Roy, commissaire aux reveües. — De sinople à deux bâtons écotez et alaisez d'argent passez en sautoir et accompagnez de quatre perles [1] appointées de même.

32. — N. PAGIER, veuve de N. GOURDON. — Gironné d'argent et de sable de huit pièces, à un sautoir écartelé d'azur et d'argent.

33. — PIERRE PINEAU, marchand. — D'azur à un pin arraché d'or, accosté de deux fontaines jaillissantes d'argent.

34. — N. ALAGUETTE, veuve de N. GANTHIER, marchand. — D'azur à un arc d'or, posé en barre, cordé d'argent, et encoché d'une flèche en bande de même, ferrée et empennée d'or; le tout acompagné de quatre triangles vuidez et appointez d'argent.

1. C'est-à-dire ouvert à chaque extrémité en deux pointes qui se rabattent en arrière, comme des hameçons.
2. Ces perles ont sur la figure une forme allongée, assez analogue à celle de la poire.

36. — JEANNE DUBOIS, veuve de N. MAILLARD, bourgeois. — D'or à un duc de sable, soutenu d'une ramure de cerf de gueules.

37. — N. DOBIN, médecin. — D'argent à trois pals vivrez de sinople, et une bordure dentelée de gueules.

38. — RENÉ BÉCHEREAU, sieur de Touraille. — D'or à une croix écartelée d'azur et de sable, le montant ancré et la traverse potencée.

39. — JEAN BAUCHETON, marchand. — D'argent à une macle de gueules écotée de quatre pièces de même en sautoir, et une bordure crénelée d'azur.

40. — ESTIENNE BAUCHETON, bourgeois. — De même que l'art. 39.

41. — GILLES DOBIN, avocat. — D'argent à trois pals vivrez de sinople, et une bordure dentelée de gueules.

42. — CLAUDE BAUCHETON, capitaine de milice bourgeoise. — D'argent à une macle de gueules, écotée de quatre pièces de même en sautoir, et une bordure crénelée d'azur.

43. — N. GOURDON, bourgeois. — De sinople à un mouton d'argent, passant sur une champagne échiquetée d'or et de sable, et accompagné en chef de trois mortaises rangées d'or.

44. — RAYMOND DE LA RIPE. — Coupé d'argent et de gueules, à cinq fusées couchées et posées en sautoir de l'un en l'autre.

45. — FRANCOIS MATHONNET, marchand. — De gueules à une lozange d'argent pommetée d'or et accompagnée de quatre quinte feuilles cantonnées d'argent.

46. — NICOLAS JOUIN, marchand. — D'argent à deux pals d'azur et une face d'or brochante sur le tout, chargée d'un joug de gueules.

47. — PIERRE GIRAUD, bourgeois. — D'or à une redorte alaisée d'azur, posée en pal, et accostée de deux pals flamboyans de gueules, l'écu bordé d'azur.

48. — PIERRE PAYARD, marchand. — De gueules à un pal patté d'argent, chargé d'un lézard de sinople et accosté de deux cignes affrontés d'argent.

49. — JACQUES BRUNEAU, procureur et notaire. — D'argent à un murier arraché de sinople, fruité de pourpre, et accosté de deux testes de more affrontées de sable, soustenües chacune d'un croissant d'azur.

53. — N. DE VILLE, chanoine du chapitre de S. Ursin. — D'azur à un chevron d'or, chargé de trois croissans de sable, et accompagné de trois mitres d'or, deux en chef et une en pointe.

55. — ESTIENNE BUREAU, conseiller du Roy, receveur au grenier à sel de Dun-le-roy.— D'argent à un cœur

de carnation enflammé de gueules, et accompagné de quatre quintefeuilles cantonnées d'azur.

58. — La communauté des boulangers, pâtissiers, cabaretiers et bouchers de la ville d'Aubigny. — D'azur à une croix d'argent, cantonnée en chef à dextre d'un pain, et à senestre d'un pâté couvert, et en pointe d'une bouteille à dextre, et d'une teste de mouton à senestre, le tout d'or.

59. — La communauté des marchands de chevaux de Bourges. — D'azur à un mord de bride d'or, accompagné de quatre testes et cols de chevaux affrontées et cantonnées d'argent.

61. — La communauté des pelletiers, parcheminiers, tanneurs et corroyeurs de Bourges. — D'azur à deux couteaux à revers d'argent, emmanchez d'or, passez en sautoir, acompagnez en chef et en pointe de deux lunettes de même, et aux flancs de deux mouchetures d'hermines d'argent.

63. — N. DE BAR [seigneur de] BILLERON, écuyer. — D'argent à deux pals de sinople, et un lambel de gueules chargé de trois croissans d'argent brochant en face sur le tout.

64. — N....., veuve de N. DUFRESNE, bourgeois. — D'azur à un pal comété d'argent, accompagné en pointe de deux cavaliers d'échec d'or.

65. — N....., veuve de N. DALARDE. — De sable à six besans d'argent, posez 2, 2, 2, et deux vergettes de gueules brochantes sur le tout.

66. — FRANCOIS ROUEX, marchand. — D'argent à une face nuagée d'azur surmontée d'une roüe de gueules, et accompagnée en pointe de deux vents de carnation, mouvans des angles, leur souffle d'azur.

67. — LUDOVIC TURPIN, marchand. — D'argent à un pin arraché d'azur, accosté de deux roses de gueules, et une bordure de même, chargée de huit pommes de pin d'argent.

69. — PIERRE BUREAU, conseiller du Roy, et son procureur en l'hostel de ville de Dun-le-roy.— D'argent à un cœur de carnation enflammé de gueules, et accompagné de quatre quinte feuilles cantonnées d'azur.

70. — LOUIS GARNIER, marchand orfèvre. — Coupé d'azur et de gueules à un chandelier d'église d'or, accosté de deux buirettes d'argent, surmontées chacune d'une bague d'or.

72. — FRANCOIS GEVERY, marchand à Aubigny. — Écartelé d'azur et de sable à une croix nilée d'or, cantonnée de quatre compas ouverts d'argent, leurs testes appointées en cœur.

75. — ANSELME BOULLIER, conseiller du Roy et son procureur au bailliage de Concressault. — D'azur semé de besans d'or à une face d'argent, chargee de

deux boules ou tourteaux de gueules liez ensemble par une chaisnette de sable.

76. — La communauté des marchands de draps, soyes, épicerie, mercerie et quincaillerie. — D'azur à un sautoir d'or, chargé de cinq vers à soye de sinople, et accompagné en chef et en pointe de deux pains de sucre d'argent, et aux flancs de deux couteaux adossez de même et emmanchez d'or.

77. — JEAN DE MARAY, conseiller du Roy, lieutenant général à Concressault. — De gueules à une face d'argent chargée de deux chevrons renversez et rangez d'azur, et accompagnée de trois papillons d'or, miraillez d'azur, 2 en chef et 1 en pointe.

78. — ANTOINE GAGNEPAIN, prestre et curé de la paroisse de Barlieu. — De sinople à une face d'or, chargée de deux compons de gueules, et accompagnée de deux carreaux d'argent posez 1 en chef, et un en pointe.

79. — JEAN MIJONNET, bailly de la justice de Vailly. D'argent à un chevron d'azur chargé de trois étoiles d'or, et accompagné de trois melons de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.

82. — L'Abbaye du Landais. — Écartelé d'azur et de sable à une croix d'argent, cantonnée de quatre lys de même grenez d'or.

83. — Le prieuré de S[t] Martial de Baudres. — D'argent à deux barres d'azur et un bourdon de gueules brochant en bande sur le tout.

84. — JEANNE DUCHESNE, veuve de Jean DUMARTIN, écuyer, seigneur de la Barathonnière. — D'argent à un duc de gueules posé en cœur, et accompagné de trois chesnes arrachés de sinople, 2 en chef et un en pointe.

86. — PAUL DAVRIL, procureur fiscal de Châteauneuf. — D'azur à un chevron renversé d'or, accompagné de trois tierces-feuilles malordonnées d'argent, celle du chef renversée.

87. — Le prieuré de Givardon. — D'argent à un écusson en abîme, parti d'azur et de sable, chargé d'une croix trèflée d'or, et entourré d'une orle de huit flammes de gueules.

88. — Les officiers du présidial de Bourges. — D'azur à trois fleurs de lys d'or, deux et une.

92. — N. NOTTIN, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — Facé d'argent et d'azur de quatre pièces à un sautoir de l'un en l'autre.

93. — N. DE LA CHASTRE, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — Écartelé d'azur et de sable à une croix ancrée d'argent.

94. — GILBERT GILLET DESBILLON [DES BILLONS], lieutenant en la justice de Châteauneuf. — D'or à trois cyprès arrachez et rangez de sinople, et une face ondée de gueules brochante sur le tout.

98. — N. RENIER, chanoine du chapitre de la S^te^ Chapelle de Bourges. — D'argent à trois poires de bon chrestien de sinople, les tiges sommées chacune d'une croisette de gueules, et posées 2, 1.

99. — N. DELAND, chanoine de la S^te^ Chapelle de Bourges. — D'azur à une face d'argent chargée d'un arc de gueules et une bordure entée nebulée d'or.

101. — N. BOUCHEL, chanoine de la S^te^ Chapelle de Bourges. — D'azur à trois cœurs d'or rangez en face, sommez chacun d'une flamme de même, et soutenus de trois croissans rangez aussy d'argent.

102. — N. FOUQUET, chanoine de la S^te^ Chapelle de Bourges. — D'argent à cinq écussons d'azur posez en croix, et une croix nilée d'or brochant sur le tout.

104. — ESTIENNE PETIT, prestre et curé de la paroisse d'Allouy. — Écartelé en sautoir d'azur et d'argent à une croix ancrée, le montant d'or et la traverse de gueules brochant sur le tout.

106. — SILVAIN DE LA JOYE, père, marchand. — D'azur à une gèrbe de bled d'or, et une bordure d'argent, chargée de huit bouteilles de gueules.

107. — MADELAINE DE LA PORTE, veuve d'Antoine DE LA CHAISE, marchand. — D'argent à un portail ceintré et crénelé de gueules, et deux faces abaissées d'azur brochantes sur le tout.

108. — FRANCOIS LA JOYE, le jeune, marchand. — D'azur à une gerbe de bled d'or et une bordure d'argent, chargée de huit bouteilles de gueules.

109. — N. LE ROY, écuyer, S. de Marmagne. — D'or à une couronne à l'antique d'azur, accompagnée en chef d'un aigle s'essorant et d'un lion affrontez de gueules, et en pointe d'un dauphin de même.

110. — ESTIENNE LAURENS, marchand à Aubigny. — D'argent à une couronne de laurier de sinople et un sautoir dentelé de gueules brochant sur le tout.

111. — N. GIRARDEAU, marchand. — D'argent à un espervier d'azur, chaperonné, longé et grilleté de gueules et soutenu d'un croissant vairé d'or et d'azur.

112. — JACQUES DESBRIELLES, écuyer, sieur de Cors. — De sable à une face d'or, chargée de trois chevrons couchez d'azur, et accompagné de trois croissans d'argent, deux en chef et un en pointe.

113. — N. MOREAU, procureur au comté de Selles. — D'or à un cheval de sable passant sur une champagne échiquetée d'azur et d'argent de trois traits.

114. — N. MOUSSELLIÈRES, damoiselle. — D'argent à une teste de léopard de gueules entourée de deux

branches de lierre de sinople, les tiges passées en sautoir.

115. — N. COUDRAY, écuyer. — D'azur à deux faces alaizées d'argent chargées chacune d'un lambel de gueules.

116. — Le prieuré de Villantroy. — De sable à un écusson d'argent, chargé d'une croix alaizée d'azur, cantonnée de quatre glands appointez de gueules.

119. — Le prieuré de Veuil. — D'azur à une barre d'argent, chargée de trois croisettes pattées de gueules et accompagnée de deux francs cantons d'or, l'un en chef et l'autre en pointe, chargez chacun d'un bâton de gueules en bande.

120. — Le prieuré de la Lande. — D'azur à un bourdon d'or posé en pal, et un sautoir échiqueté d'argent et de sable brochant sur le tout.

121. — N. DE MENOU, dame. — Taillé d'argent sur azur, semé de chaussetrapes de l'un en l'autre, et une bordure dentelée aussi de l'un en l'autre.

122. — N. DE MENOU D'ENTRAGUES. — Taillé d'argent sur azur, semé de chaussetrapes de l'un en l'autre, et une bordure dentelée aussi de l'un en l'autre.

123. — N. DE MONSABRÉ DE VILLABLIN, écuyer. — D'azur à une montagne d'or, surmontée de deux

sabres d'argent garnys d'or, adossez et passez en sautoir.

124. — N. LA ROCHE-MARTEAU. — D'azur à un rocher d'or, mouvant de la pointe, accompagné en chef de deux marteaux de même, et une bordure entée nebulée d'argent.

125. — N. DE CAMBRESSY, officier chez le Roy. — D'argent à deux faces écartelées chacune d'azur et de gueules, et accompagnées de trois billettes couchées de sable, 2 en chef et une en pointe.

126. — N. DE LA JOUBARDIÈRE, écuyer. — D'argent à une plante de joubarbe de sinople, accompagnée de huit feuilles de lierre de même, posées en orle.

127. — N. DE MALIVEAU, veuve d'Antoine de BEAUREGARD, S. de la Giraudière. — De sinople à un bœuf passant d'or, et une main de carnation mouvante en bande du canton dextre du chef, et tenant une tige de lys d'argent mise en barre.

128. — RENÉ DE BIZAL, écuyer, sieur Dupuy. — Parti d'argent et d'azur, semé d'étoiles de l'un en l'autre, et un chef bandé d'or et de sable de six pièces.

129. — La Prévosté de Châtillon. — D'azur à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1.

130. — JEAN FERRON, marchand. — D'or à un sautoir d'azur, chargé de deux chaisnes, une d'or et l'autre

d'argent, aussi passées en sautoir, et accompagné de quatre tourteaux mi partis de gueules et de sinople.

131. — Le prieuré d'Azay-le-Ferron. — D'azur à un besan d'argent chargé d'un ruby de gueules taillé en lozange et entouré d'un colier de perles rondes d'argent posé en orle.

132. — CLAUDE FERRAN, écuyer, sieur de Clerie, de Martizay. — D'argent à une croix de sinople cantonnée de 4 fers de cheval de gueules.

133. — Les officiers des eaux et forests de Vierzon. — D'azur à trois faces ondées abaissées d'argent, surmonté de trois chesnes d'or, entre lesquels sont rangez deux cyprès de même.

134. — N. HORRAY, grenetier au grenier à sel de Selles. — D'azur semé de demy bezans d'argent, et un chef de même chargé d'une croix pommetée de gueules, accostée de deux croissans d'azur.

135. — Le prieuré de Faverolles. — De sable à un bourdon d'argent, pommeté d'or, posé en pal, et une face de vair brochante sur le tout.

136. — CATHERINE CRESTÉ, veuve de Claude BRIDOU, chevalier, seigneur du Clavau. — D'azur à une teste de coq crêtée et barbée de gueules, accompagnée de trois testes de pucelles d'argent chevelées d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

137. — L'abbaye de S[t] Ciran. — D'azur à deux crosses d'or, adossées et passées en sautoir, et un pal de gueules brochant sur le tout chargé d'une mitre d'argent.

138. — Vas ROBIN, marchand. — D'azur à un mouton d'argent paissant sur une montagne d'or, et accompagné en chef de deux grappes de raisin de même, les tiges mouvantes du milieu du chef.

139. — Luc GABILLON, marchand. — De sable à trois cœurs de carnation, posés 2 et 1, et sommez chacun d'une couronne à l'antique d'or.

140. — Louise CRÉPIN, veuve de N. CRÉPIN, écuyer. Tranché de sinople sur or, et un léopard rampant de l'un en l'autre, couronné, lampassé et armé de gueules.

141. — N. DOINS, écuyer. — D'azur à un bouclier à l'antique d'or, et une face en devise de gueules, brochante sur le tout, chargée d'une vivre d'argent.

142. — N. PATOUFLET de la VERDIN, écuyer. — Bandé et contrebandé de vair et de sable de quatre pièces.

143. — Louis CHARBONNIER, marchand. — De gueules à une face d'argent, chargée de trois charbons de sable ardents de gueules, et accompagnée de trois testes de cigoignes arrachées d'or, deux en chef et 1 en pointe.

144. — N. GALLAIS, marchand. — D'argent à un coq d'azur, crêté, becqué, barbé et onglé de sable, accompagné de trois testes de poules arrachées de même, crêtées de gueules, 2 en chef et une en pointe.

145. — FRANCOIS DE LA TREMBLAYE, écuyer. — — D'azur à un chesne d'or sur une terrasse de gueules, accosté de deux molettes d'argent, et un chef de même, chargé de trois feuilles de houx de sinople.

146. — GABRIEL DE LA TREMBLAYE, écuyer. — De même que l'art. 145 cy dessus.

147. — GILLES DE BEAUREGARD, bourgeois. — D'argent à deux testes de more affrontées de sable et accolées d'or, et un chef d'azur chargé à dextre d'un soleil d'or, et à senestre d'une lune d'argent.

148. — PIOT THILLOYS, commissaire ordinaire de l'artillerie de France. — D'azur à un tilleul d'or, sur une terrasse de même, accosté au pied de deux oyes affrontées d'argent.

149. — Le prieuré de S^{t} Martin de Verton. — D'azur à deux clefs d'argent passées en sautoir, et une crosse d'or brochante en pal sur le tout, surmontées d'une mitre de même.

150. — La marechaussée de Châtillon-sur-Indre. — D'azur à trois fleurs de lys d'or, deux et une.

151. — N. MAUBOIS, écuyer. — Bandé de sinople et d'argent de huit pièces, à une ramure de cerf de gueules brochante sur le tout.

152. — JACQUES JAGAULT, médecin. — D'or à un chevron d'azur, chargé de deux vipères affrontées et tortillées d'argent, et accompagné de trois feuilles de plantin de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.

153. — JOSEPH CAMELIN, greffier au grenier à sel de Buzançois. — De gueules à un chameau échiqueté d'argent et d'azur, passant sur une terrasse de sinople.

154. — ESTIENNE LE CLERC, commissaire aux revües à Buzançois. — D'argent mantelé de sinople [1] à deux quintes feuilles d'or en chef et un triangle d'azur en pointe.

155. — NICOLAS ROUSSAULT, avocat. — De sable à une teste humaine de carnation, chevelée d'or et accompagnée de quatre fleurs de soucy cantonnées de même.

156. — JEAN HUARD, bourgeois. — D'azur à six coquilles d'huistres d'argent posées 3, 2, 1, et un chef ondé de même.

157. — FRANCOIS FLURY, marchand. — D'argent à un rosier de sinople fleury d'or et de gueules sur une

1. Sur la figure, le mantelé est dessiné *ployé*.

terrasse de sinople et une bordure bandée d'or et de sable.

158. — ABRAHAM FLURY, marchand. — De même.

159. — LOUIS CAMELIN, procureur et bourgeois. — De gueules à un chameau échiqueté d'argent et d'azur passant sur une terrasse de sinople.

160. — GERMAIN PHILIPE, bourgeois. — De sable à trois besans d'or posez 2, 1, et chargez chacun d'une mouche d'azur.

161. — Le prieuré de Cléon. — Coupé d'argent et de sable à une croix de l'un en l'autre, cantonnée de quatre coquilles renversées aussi de l'un en l'autre.

162. — JEAN-BAPTISTE DE CHARAULT, conseiller du Roy, président et lieutenant général au présidial de Châtillon-sur-Indre. — D'or à une face mi partie d'azur et de gueules, accompagné de trois tourteaux mi partis de gueules et d'azur.

163. — PIERRE DE LA BOULLAIS, médecin. — D'argent à une haye de sinople, posée sur une champagne de gueules chargée de trois besans rangez d'or, et un chef échiqueté d'or et d'azur de deux traits.

164. — N. NEVEUX, avocat. — De sinople à un cœur d'argent et un sautoir de gueules brochant sur le tout.

165. — JACQUES RABIER, avocat du Roy au présidial de Châtillon. — De gueules à deux pals de vair et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

166. — PIERRE BROSSARD, écuyer, S. de la Seronne. — Coupé d'argent et de sable, l'argent chargé de trois bandes de gueules, et le sable chargé d'une face échiquetée d'or et d'azur de deux traits.

167. — FRANCOIS GAULIN, conseiller du Roy au présidial de Châtillon. — D'argent à deux bâtons noüeux de gueules passez en sautoir, et accompagnez de quatre plantes de lin de sinople.

168. — JEAN GAUTHIER, S. de la Richerie, conseiller du Roy au présidial de Châtillon-sur-Indre. — D'azur à cinq fusées d'or couchées l'une sur l'autre, et un pal de gueules brochant sur le tout.

169. — JOSEPH BONNEAU, receveur au grenier à sel de Buzancois. - D'azur à une nuée d'argent, mouvante du chef, de laquelle tombe une pluye de même sur trois ceps de vignes d'or rangez sur une terrasse de même.

170. — FRANCOIS GAULIN, procureur. — D'argent à deux bâtons noüeux de gueules passez en sautoir, et accompagnez de quatre plantes de lin de sinople.

171. — NICOLAS HUARD, bourgeois. — D'azur à six coquilles d'huistres d'argent, posées 3, 2, 1, et un chef ondé de même.

172. — FRANCOIS D'HERER DE PAUDAY, bailly de Levroux. — Parti d'échiqueté d'or et de sable et d'échiqueté d'argent et de sinople.

173. — N. DUCHESNE, écuyer, S. de Ste Coulombe. — D'argent à un duc de gueules posé en cœur, et accompagné de trois chesnes arrachez de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.

174. — JEAN PEINGAULT, docteur en médecine. — De sable à un écusson d'argent chargé d'un pin arraché de sinople posé en bande.

175. — MARIE D'HUILLE, veuve de RENÉ FOUSSEDOIRE, bourgeois. — De gueules à un olivier arraché d'argent, et une bordure de même, chargée de huit olives de sinople.

176. — CHARLES DE PREUILLE, écuyer, S. de Touchenoire. — De gueules à un pal componné d'argent et d'azur de six pièces, et accompagné de quatre molettes cantonnées d'or.

178. — JACQUES DE BREUILLE, écuyer, sieur de Garenne. — De sinople à deux faces d'or, et un lion de gueules courant en bande et brochant sur le tout.

179. — N. ALATHIENE, veuve de N. TURQUIS. — D'argent à trois branches de lavande de sinople, mouvantes de la pointe, et une face de pourpre chargée de trois écussons d'or et brochans sur le tout.

180. — René AUGER, marchand. — D'azur à une pyramide d'or massonnée de sable et mouvante de la pointe, sommée d'un geay d'argent, et accosté en face de deux croisettes pattées de même.

181. — Louis GEOFFRENAY, marchand. — D'argent à un fresne de sinople planté sur une terrasse de même, et accosté de deux geays affrontez au naturel, perchez chacun sur un cœur de gueules.

182. — La communauté des notaires de Bourges. — D'azur à deux plumes à escrire d'or passées en sautoir et acompagnées en chef d'une croisette d'argent, aux flancs de deux yeux de même, et en pointe d'un cachet aussi d'argent.

185. — Antoine CHARLEMAGNE, prestre et curé d'Oizon. — D'or à un monde d'azur croisé de même, et chargé d'un aigle à deux testes d'argent.

187. — Anne de DAMPIERRE, veuve d'Anne DAUBINET, sieur de Fortille. — De gueules flanqué d'argent, à une face de vair brochante sur le tout, accompagnée de deux quinte feuilles d'argent, posées une en chef et une en pointe.

188. — Estienne TURPIN, marchand. — D'argent à un pin arraché d'azur accosté de deux roses de gueules et une bordure de même, chargée de huit pommes de pin d'argent.

189. — Nicolas JOUNIER, avocat en Parlement. — De sable à une face d'or, chargée d'un joug d'azur,

et accompagnée de trois besans d'argent chargez chacun d'une étoile d'azur.

190. — MARTIN RICHER, greffier au bailliage de Vierzon. — Écartelé de sinople et d'or, à un lion de sable brochant sur le tout.

191. — N. VILLANTREY, bourgeois. — De sinople à trois pals d'argent, chargez chacun d'un lézard de sinople.

Fait par nous à Paris, ce 20e septembre de l'an 1699.

Signé : D'HOZIER.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 14 may 1700.

Signé : SENDRAS.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 2e (suite [1].)

---

52. — RENÉ GUENOIS, chanoine du chapitre de St Ursin. — Écartelé au 1er et 4e d'argent à une croix de sinople, au 2e et 3e d'azur à trois molettes d'or, 2, 1.

1. Ci-après sont des armes imposées d'office.

57. — RENÉ DE HEROUARD, écuyer, seigneur de Guiroux. — D'argent à trois croix d'azur rangées en chef, et trois roses de gueules posées dessous, 2, 1.

Fait par nous à Paris le 31e de juillet 1699.

Signé : D'HOZIER.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 21 may 1700.

Signé : SENDRAS.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 2e (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 5 FÉVRIER 1700

193. — Le Chapitre du château de Bourges. — D'azur à une Notre-Dame d'argent.

194. — MARIE BILLOT, veuve de FRANCOIS BOUDON, greffier au bureau des finances de Bourges. — D'azur à deux bâtons écotés alaisés d'argent, passez en sautoir.

195. — HENRY BROCHET, prestre et curé de la paroisse d'Argent. — D'argent à trois faces d'azur, et une cotice de gueules brochante sur le tout.

196. — FRANCOIS MARPON, procureur fiscal de Vailly. — De sable à un château d'argent.

1. Ci-après sont des armes imposées d'office.

197. — PIERRE LE LARD, avocat en Parlement, demeurant à Bourges. — D'or à trois faces d'azur.

201. — PIERRE LE FRESNE, prestre curé de Morogues. — D'or à un arbre de sinople.

202. — Le prieuré de Luçay-le-Mail. — D'or à un sautoir d'azur et un bâton prieural de gueules brochant en pal sur le tout.

203. — JEAN FAISANT, marchand à Luçay-le-Mail. — D'argent à trois faisans de gueules, 2 et 1.

204. — N. DU BOUCHET, écuyer, Sieur de la Pivardière. — D'argent à un pivert de sable, becqué et membré d'or.

205. — N. CHAUVELAIN, femme de N. DU BOUCHET, écuyer, S. de la Pivardière. — D'argent à un chou de sinople, le tronc accolé d'un serpent d'or.

206. — Le prieuré de Crox. — De gueules à une croix haussée d'or.

207. — Le prieuré de Narbonne. — D'or à une croix clechée, vuidée et pommetée de gueules.

208. — LOUIS ROUSSEAU, S. des Cartes. — D'argent à trois poissons de gueules, rangez en pals.

209. — LOUIS MORIN, sieur de la Chancellée. — D'argent à une face d'azur, accompagnée de trois testes de more de sable.

210. — MARIE BAILLY, veuve Jean BEAUREGARD, écuyer, S. de la Morinière. — De gueules à un lion d'or.

211. — JEAN CLAVEAU, avocat en parlement, sénéchal de la justice de Mézières.— De sable fretté d'or.

212. — AUGUSTIN DUPONT, procureur au présidial de Châtillon-sur-Indre. — D'azur à un pont de deux arches d'argent, massonné de sable.

213. — JEAN THERET, procureur au présidial de Châtillon-sur-Indre. — D'argent à un aigle de sable.

214. — CLAUDE DE LAVAU, avocat au présidial de Châtillon-sur-Indre. — Échiqueté d'or et d'azur.

215. — NICOLAS LATIER, notaire, à Châtillon-sur-Indre. — D'azur fretté d'argent, à un chef de même.

216. — N. RABIER, avocat au présidial de Châtillon-sur-Indre. — D'or à un arbre de sinople.

217. — JACQUES COURAUD, marchand à Châtillon-sur-Indre. — D'azur à une croix d'or.

218. — PIERRE BLANCHET, m^d^ à Châtillon-sur-Indre. — D'azur à un chevron d'or, accompagné en pointe d'un chien passant d'argent.

219. — RENÉ GAULIN, procureur au présidial de Châtillon-sur-Indre. — D'azur à une croix potencée d'or.

220. — André-Claude BONNET, sieur du Rabois, avocat au présidial de Châtillon-sur-Indre. — D'azur à trois colombes d'argent, 2 et 1.

221. — Joseph POURNIN, procureur au présidial de Châtillon-sur-Indre. — D'or à trois faces ondées d'azur.

222. — Le chapitre de l'Église de Mézières. — D'azur à une Notre-Dame d'argent.

223. — Pierre DEFFENTY, receveur du chapitre de Mézières. — D'or à trois pals d'azur.

224. — Bernard BOUQUIER, marchand à Villantroy. — D'azur à un croissant d'argent.

226. — Estienne CAZY, S. de Villeneuve, conseiller du Roy, commissaire aux reveües à Levroux. — De gueules à une face d'or, accompagnée de trois lozanges d'argent.

230. — Claude BARBIER, bailly de Leray. — D'argent à un léopard de gueules.

234. — Charles MOREAU, prestre curé de Beaugy. — D'or à un chevron d'azur accompagné de trois testes de more de sable.

237. — Jacques MICHEL, écuyer, sieur de S[t] Michel. — D'azur à trois coquilles d'or, 2 et 1.

238. — Anne PONNARD de THOILLIER. — D'or à trois testes de paon arrachées d'azur, 2 et 1.

239. — La communauté des cabaretiers et pâtissiers de la ville de Bourges. — De gueules à une pelle de four d'argent, posée en pal, accostée de deux barils de même, cerclés d'or.

240. — Le corps des officiers du bailliage de Vierzon. — D'azur à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1.

242. — Le prieuré de Reuilly. — De gueules à une croix d'argent.

244. — Le prieuré de la Mèredieu. — D'azur à une Notre-Dame d'or.

245. — N..... veuve de N. BARDET, marchande à Néronde. — D'argent à un sautoir d'azur.

247. — JACQUES RUBY, marchand à Jouy. — D'argent à une face de gueules.

249. — LÉONARDE COUTAULT, veuve de Pierre Ruby, bourgeois de Jouy. — D'azur à une bande vivrée d'or.

251. — GABRIEL BÉCHET, bourgeois d'Issoudun. — De gueules à trois tours d'or, 2 et 1.

255. — CLAUDE BORDREUIL, bourgeois de Sancoins. — D'argent à une croix pattée de gueules, bordée de sable.

256. — PIERRE MENARD, bourgeois de Sancoins. — D'or à deux faces de gueules.

257. — JEAN ARMENAULT, avocat à Sancerre. — D'or à trois merlettes de sable, 2 et 1.

258. — JEAN RIMBAULT, marchand à Sancerre. — D'argent à un bélier sautant de gueules.

259. — JEAN POUPARDIN, marchand à Sancerre. — D'azur à trois chevrons d'argent.

260. — ISAAC SIMON, procureur à Vierzon. — D'or à une face d'azur, chargée de trois besans d'argent.

261. — PAUL ESTAVE, marchand à Sancerre. — De sinople à une bande d'or.

262. — N. BARDET, marchand à Beaugy. — D'azur à deux couleuvres d'or, tortillées en pal et affrontées.

264. — ESME GRESSIN, bailly. — De gueules à un aigle d'argent.

267. — HERCULE COTTEREAU, prestre prieur de Villantroy. — D'azur semé de roses d'argent.

268. — JACQUES COSTANTIN, écuyer, sieur du Pain. — D'azur à trois bandes d'argent.

269. — LOUIS JAGAULT, avocat à Levroux. — De gueules à un chevron d'or, accompagné de trois macles de même.

270. — FRANCOIS DE SAINT-MARTIN, chanoine du chapitre de l'Église de Levroux. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois aigles de même.

271. — MICHEL FOUSSEDOIRE, procureur du Roy à l'hôtel de ville de Levroux. — Facé d'or et d'azur de six pièces.

272. — La communauté des vicaires de Levroux. — De gueules à trois calices d'or, 2 et 1.

274. — MARIE DE QUINSACQ, femme de Francois de la Faire, écuyer, sieur de Laubépain. — D'or à un lion de gueules.

276. — MICHEL BRETON, procureur au présidial de Châtillon-sur-Indre. — D'azur à une bande d'or.

277. — LOUIS MACHÉ, procureur au présidial de Châtillon-sur-Indre. — D'argent à un aigle de gueules.

278. — JEAN BONNET, conseiller du Roy, Lieutenant particulier au présidial de Châtillon-sur-Indre. — D'azur à trois colombes d'argent, 2 et 1.

279. — RENÉ MORIN, conseiller du Roy au présidial de Châtillon-sur-Indre. — D'argent à un chevron d'azur, accompagné en pointe d'une teste de more de sable.

280. — CLAUDE MIREPIED, notaire à Châtillon-sur-Indre. — D'or à un chevron de sable.

281. — FRANCOIS JACQUET, marchand à Châtillon-sur-Indre. — D'azur à trois étoiles d'argent, 2 et 1.

282. — Le prieuré de la Chaise. — D'azur à une Notre-Dame d'or, assise dans une chaise à l'antique d'argent.

284. — Le chapitre de l'Église de Pallueau. — De gueules à une croix d'argent.

286. — MAGDELAINE DE VILLELON, veuve de Jean Louis CHAUVRON, écuyer, seigneur de la Mothe. — D'azur à une face d'argent, accompagnée de trois roses de même.

287. — MARGUERITTE BUGNET, veuve de Dominique DU PONT. — D'argent à trois tourteaux de gueules, 2 et 1.

289. — MARIE SINTIER, femme de Francois DU VERDIER, écuyer, sieur de la Chapelle-Ortemalle. — D'azur à une bande d'argent chargée de trois quinte feuilles de gueules.

291. — MARGUERITTE DE BREUIL, veuve de Francois DE BONGARD. — Lozangé d'or et de sable.

292. — CHARLES DE MAZIÈRES, écuyer, sieur de Villeneuve. — De gueules à une colombe s'essorante d'argent, tenant en son bec un rameau d'or.

293. — ÉLIZABETH DE MIRÉ DES ROCHES. — D'azur à deux chevrons d'or.

294. — JEAN SOUCHÉS, marchand à Selles. — D'or à un pal de sable.

295. — N. ROUSSEAU, notaire et procureur à Vierzon. — D'argent à un lion de gueules.

296. — MARIE DE LA VARENNE, veuve de N. LAUVERJAT. — D'azur à trois fusées d'argent en face.

298. — HONNORÉ BONARDELLE, marchand à Bourges. — D'azur à une bande d'or, chargée de trois croissans de gueules.

299. — PIERRE ROBERTHET, marchand à Bourges. — D'or à un chevron d'azur, accompagné en pointe d'un lion de gueules.

302. — La communauté des apothicaires de la ville de Bourges.—D'argent à une boette couverte[1] de gueules.

307 — ESTIENNE LE PAIN, conseiller du Roy, éleu en l'élection de Bourges. — D'argent à un arbre de sinople.

308. — JEAN GRENÊ, avocat à Sancerre. — D'azur à une gerbe d'or.

310. — LOUIS FOUYNAT, procureur à Leray. — De gueules à une bande d'or, chargée d'une fouine d'azur.

311. — MARIE BELIN, veuve de Jean BONNET. — D'azur à trois béliers sautant d'argent, 2 et 1.

312. — Le convent [couvent] des Augustins de la ville d'Aubigny. — D'or à un cœur de gueules, enflammé de même, percé d'une flèche en bande de sable, ferrée d'argent.

1. Ou coupe couverte.

313. — Louis MAREUIL, prestre curé de la paroisse de Quincy. — D'azur à un aigle d'or.

314. — L'Abbaye de Buxière. — De gueules à une Notre-Dame d'argent.

315. — N. RAGU, notaire à Bourges. — De sinople à trois pals d'or.

316. — Genevieuve [Geneviève] MASSÉ, veuve de Pierre BIGOT, écuyer, S^r^ d'Atilly. — D'azur à une massüe d'or, posée en pal, soutenüe d'un croissant de même.

318. — Denis BAILLY, procureur au bailliage et siége présidial de Bourges. — Facé d'argent et d'azur de six pièces.

319. — L'Abbaye de Plainpied. — D'or à une croix haussée de sable sur trois degrés de même.

320. — Berthelemy MINARD, marchand à Sancerre. — D'argent à trois pattes de griffon de sable, 2 et 1.

323. — Pierre HUET, procureur au bailliage et siége présidial de Bourges. — De gueules à trois chouettes d'or, 2 et 1.

325. — Francoise HERVÉ, fille. — De gueules à trois faces ondées entées d'or.

326. — N. SIMONNET, greffier au bailliage et siége présidial de Bourges. — D'argent à un griffon de sable.

327. — Francoise GIBIEUF, veuve de Jean de SISTE, avocat en Parlement. — D'argent à un chevron de gueules accompagné de trois rencontres de bœuf de même.

329. — La communauté des marchands de draps, soye, épicerie, mercerie et quincaillerie de la ville de Bourges. — D'azur à une balance d'or, surmontée d'une aune d'argent, couchée en chef, marquée de sable.

331. — Pierre le ROY, avocat en Parlement. — De gueules à une face d'argent, accompagnée de trois couronnes d'or.

334. — Charles RUELLET, procureur au bailliage de Vierzon. — D'azur à deux faces d'or.

335. — Louis le BLOIS, écuyer, seigneur de la Pormerie. — D'or à un chevron de sinople.

337. — Pierre GUYARD, marchand à Bourges. — D'argent à un lion de gueules.

343. — Francois BABON, marchand à Bourges. — D'or à trois lézards de sinople, 2 et 1.

345. — Francois SAPIENS, marchand à Bourges. — D'or à un mûrier de sinople, fruité de sable.

346. — Catherine THIERRY, veuve de Jacques OLIVIER, marchand à Bourges. — D'or à une bande de gueules, accompagnée de deux mouchetures

d'hermines de sable, l'une en chef et l'autre en pointe.

347. — Estienne ARMENAULT, curé de Sainte-Gemme. — D'argent à une croix de gueules, chargée d'une quinte feuille d'or.

348. — Charles de SANCIERRES, curé de Suriesbois [Sury-ès-Bois]. — De gueules à une étoile à huit rais d'argent, surmontée d'une croix fleuronnée d'or.

349. — Jean du BOIS, marchand à S[t] Satur. — D'argent à trois arbres de sinople, rangés sur une terrasse de même.

350. — Guillaume JOUBERT, curé de Feux. — D'or à un lion de gueules.

351. — N. BECUAU, curé de Bué. — D'or à trois bécasses de gueules, 2 et 1.

352. — Robert PHILIPPOT, conseiller du Roy au grenier à sel de Sancerre. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses de même.

353. — N..., veuve de Pierre BARATHON, avocat à Sancerre. — D'argent à une face d'azur.

354. — Pierre BOURGUOIN, marchand à Sancerre. — D'or à un chevron de gueules accompagné de trois hures de sanglier de sable.

355. — FRANCOIS JOURDIN, marchand à Aubigny. — D'azur à une cloche d'argent, surmontée d'un soleil d'or.

356. — CLAUDE CHABOUREAU, marchand à Aubigny. — D'argent à un chevron de gueules.

357. — GASPARD MAILLET, marchand à Meriou. — De gueules à trois maillets d'argent, 2 et 1.

358. — La communauté des maîtres tailleurs et m^des^ toilliers de la ville de Bourges. — D'azur à une face d'argent accompagnée en pointe d'une paire de ciseaux de même, ouverte en sautoir.

359. — La communauté des maîtres tixiers, drapiers de la ville de Bourges. — De gueules à une aune d'argent, marquée de sable, posée en pal.

361. — Le corps des officiers de l'Élection de Bourges. — D'azur à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1, et une bordure engrêlée de gueules.

362. — CATHERINE TINA, veuve de Nicolas DOUARD, procureur au présidial de Bourges. — De gueules à trois roses d'or, posées en pal.

363. — RENÉ DESCHAMPS, avocat en parlement. — D'or à trois trèfles de sinople, 2 et 1.

365. — Le prieuré de S^t^ Quentin. — D'argent à un bâton prieural de sable, accosté des deux lettres S et Q de même.

DE L'ÉTAT DU 24 DÉCEMBRE 1700

367. — N. SALAS, veuve de N. DE CŒUR, chevau-léger de la garde du Roy. — D'azur à un croissant d'or, surmonté d'une étoile de même.

372. — JACQUES SARTON, avocat à Avexy. — D'or à un chevron d'azur, accompagné de trois tourteaux de même.

373. — LOUIS PELLETIER, curé de Neronde. — D'argent à trois cœurs de gueules, 2 et 1.

377. — Le prieuré de S[t] Thibault. — D'azur à un bâton prieural d'or, accosté des deux lettres S et T de même.

385. — N....., veuve de N. PORREAU, sieur de Boisvert. — D'argent à six quinte feuilles de gueules, 3, 2 et 1.

386. — N. THOMAS, conseiller du Roy, lieutenant de robe longue de la maréchaussée provinciale de Bourges. — De gueules à un dextrochère d'or, tenant un sabre d'argent.

387. — N. BECHEREAU, S. du Verger, conseiller du Roy, commissaire aux reveües de la maréchaussée générale de Bourges. — D'azur à un cigne d'argent, nageant dans des ondes de même.

389. — N. TOURTIER, femme de N. MARANDÉ, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'argent à cinq tourteaux de gueules, posez en sautoir.

391. — Le prieuré de Bléron. — D'azur à une Notre-Dame d'argent.

392. — JACQUES CHARBON, prieur du chapitre du Château de Bourges. — De sinople à une bande d'argent, chargée de trois charbons de sable, allumez de gueules.

393. — DONAS IKY, chanoine du chapitre du Château de Bourges. — D'azur à une croix d'or.

395. — JEAN ALABAT, chanoine du chapitre du Château de Bourges. — De gueules à un aigle, le vol abaissé, d'argent.

397. — CÆSAR HOURTOUL, chanoine du chapitre du Château de Bourges. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois lis de jardin d'argent.

398. — GUILLAUME GIGOT, chanoine du chapitre du Château de Bourges. — De gueules, à un chevron d'or, accompagné de trois lozanges de même.

399. — JEAN-BAPTISTE L'HÉRAULT, chanoine du chapitre du Château de Bourges. — D'azur à deux masses d'armes d'or, passées en sautoir.

400. — N. DE VAUX, chanoine, curé de l'Église du Château de Bourges. — D'azur à une face ondée d'argent.

Fait par nous à Paris, le jour du mois de de l'an 1700.

Signé : D'HOZIER.

Arrêt d'enregistrement du 18 février 1701.

Signé : SENDRAS.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 2e (suite et fin [1].)

DE L'ÉTAT DU 5 FÉVRIER 1700

234. — MARIE DE PEUILLE, femme de Charles DE ROLLAND, écuyer, sieur de la Vineuf. — D'azur à un chevron d'or, surmonté de trois étoiles de même, rangées en chef, et accompagné en pointe d'un croissant d'argent.

Fait par nous à Paris le dix-neufe jour du mois de février de l'an 1701.

Signé : D'HOZIER.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 4 mars 1701.

Signé : SENDRAS.

1. Armes imposées d'office.

ÉLECTION DE BOURGES

REGISTRE TROISIÈME

10. — SUZANNE MACÉ, femme de Maurice BICHER, écuyer, conseiller du Roy, Président trésorier de France à Bourges. — D'azur à deux lions affrontés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant trois masses d'armes d'argent en pairle, accompagnés d'un croissant de même en pointe.

11. — ANNE-MARIE DE LASPIC, femme de Jean SEMELLIER, écuyer, conseiller du Roy, et son procureur au bureau des finances de Bourges. — Écartelé au 1er et 4e de sable, à un aigle d'argent. becqué, membré et couronné d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un besan de même; au 2e et 3e d'argent à trois faces de gueules, et un lion d'argent, lampassé, couronné et armé d'or, brochant sur le tout.

12. — GABRIEL BOUFET, écuyer, seigneur de Galifar. — D'azur à trois trèfles d'or, 2, 1.

13. — MARIE-MAGDELAINE BENGY, femme de Henry GIBIEUF, chevalier, seigneur de la Faye, conseiller

du Roy et son avocat général au bureau des finances de la généralité du Languedoüy établie à Bourges. — D'azur à trois étoiles d'argent, deux et une, écartelé d'or à trois fers de flèches de sable, posés 2, 1.

21. — FRANCOISE CHENU, femme d'André CHENU, écuyer, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'or à un chevron d'azur, accompagné de trois hures de sanglier de sable, deux en chef et une en pointe.

25. — CLAUDE TULLIER, femme de Jean GALLUS, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

26. — Le prieuré de S^t^ Cerls [S^t^ Céols]. — D'azur à un chevron d'or et un chef de même.

28. — JEANNE GASSOT, femme de René HEURTAULT, écuyer, S. d'Hérigny, ci-devant capitaine au régiment de Bourgogne. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

30. — Le couvent des Jacobins de la ville de Bourges. — D'azur à un S^t^ Jacques apostre d'or.

34. — CATHERINE DE SAULIEU, femme de Guillaume du COIN, écuyer, seigneur d'Acon. — D'azur à une face surmontée de trois étoiles rangées en chef, et

accompagnée en pointe d'un chien passant, le tout d'or.

36. — Le couvent des Augustins de Bourges. — D'or à un cœur de gueules, enflammé de même, percé de deux flèches de sable, ferrées d'argent, passées en sautoir.

39. — PIERRE GUYARD, conseiller du Roy, docteur régent de la Faculté de médecine en l'Université de Bourges. — D'azur à un chesne d'or.

44. — ANNE PICAULT, femme de Denis DREBET, [DUBET], écuyer, S. de la Rongère. — D'argent à un chevron d'azur, accompagné de trois œillets de gueules, tigés et feuillés de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.

47. — FRANCOISE GIBIEUF, veuve de Francois DOULLÉ, écuyer, conseiller du Roy, Président trésorier général de France au bureau des finances de Berry. — Écartelé au 1er et 4e d'azur à trois étoiles d'argent, 2 et 1 ; au 2e et 3e d'or à trois flèches de sable, 2 et 1 ; et sur le tout d'or à un chevron de gueules, accompagné en pointe d'un trèfle de sinople et un chef de sable.

55. — PHILIPPE RAGUEAU, notaire royal à Bourges. — De gueules à un chevron ondé d'argent, deux rats affrontés d'or montant le long du chevron, accompagné en pointe d'une étoile de même, et un chef aussi d'or, chargé de trois étoiles de sable.

58. — JACQUES RAVOT, procureur au siége présidial de Bourges. — D'or à trois rats de sable, 2, 1.

68. — JOSEPH BRISSON, écuyer, seign[r] de Lagny, lieutenant de la vénerie du Roy. — D'azur à trois fusées d'or en face [1].

73. — NICOLAS RIGLET, écuyer, S. de Luçon. — D'azur à trois pals aiguisés d'argent, et un chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

74. — MARIE-FRANCOISE MERCIER, femme de Denis de MARCILLAC, écuyer, conseiller du Roy, Président Trésorier général de France au bureau des finances de Berry. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, boutonnées d'or, tigées et feuillées de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.

75. — FRANCOISE DE SAUZAY, femme d'Edme D'ANJORRANT, écuyer, S. de la Croix. — D'azur à une tour d'argent, massonnée de sable, garnie de sa herse ou coulisse d'or, sur une terrasse de sinople, accompagnée en chef de deux étoiles d'or.

80. — FRANCOIS MACÉ, écuyer, sieur des Porteaux. — D'azur à deux lions affrontés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant trois masses d'armes d'argent

1. C'est-à-dire à une fasce de trois fusées rangées et accolées d'or, ainsi qu'en témoigne la figure.

en pairle, accompagnés d'un croissant de même en pointe.

81. — N..., femme de Louis DE CRONIELLE [1], écuyer, sieur de Gratin. — De sable à une croix ancrée d'argent.

85. — NICOLAS DE TESPES, écuyer. — De sable à une teste humaine d'argent.

86. — CLAUDE DU BREUIL, juge de la Salleroy. — D'azur à une face d'or, accompagnée de trois merlettes de même, 2 en chef et 1 en pointe.

88. — SILVAIN FORET, ancien prévost des marchands de la ville de Bourges. — D'azur à un croissant d'argent, coupé d'or à un lion léopardé de gueules.

101. — VINCENT-AUGUSTIN CHARLEMAGNE, S. de Chantalou. — D'or à un aigle de sable, becqué et membré de gueules, à une face en devise d'argent, brochante sur le tout, chargée de trois roses de gueules.

111. — PIERRE DESTAT, écuyer, s. du Creux. — D'argent à trois cœurs de gueules, surmontés de trois étoiles d'azur [2].

113. — PHILIPPE-JOSEPH LABBE, écuyer, S[r] de Cham-

1. Ou peut-être CROMILLE.
2. Si l'on s'en rapporte à la figure il faudrait lire : d'argent à trois cœurs de gueules, surmontés *chacun d'une étoile d'azur*.

grand. — D'argent à trois faces de gueules, et un lion d'or, couronné de même, brochant sur le tout.

117. — ANDRÉ PERRAULT, greffier de l'hostel de ville de la Chastre. — De gueules à une croix de patriarche d'or, parti d'argent.

119. — PIERRE DE LA CHAPELLE, écuyer, grand archidiacre de Bourges. — D'azur à une face d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or.

120. — MATHIAS GASSOT, écuyer, S. de Deffens. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses d'argent, boutonnées d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

122. — CATHERINE FOUCAULT, femme de Gilles HEURTAULT, écuyer, sieur du Soulier. — D'azur à une face d'or surmontée d'un croissant d'argent et accompagnée de trois étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

128. — JOSEPH LABBE, écuyer, S. de Champgrand. — Comme ci-devant, art. 113.

133. — MARIE BERNARDIN, femme de Philippes CATHERINOT, conseiller du Roy, président trésorier général de France au bureau des finances de Bourges. — D'azur à une croix d'or, chargée en cœur d'une rose de gueules.

135. — MARIE-JEANNE DE LA CHAPELLE, femme d'Estienne GASSOT, écuyer, S. de Priou, conseiller du

Roy et son avocat au présidial de Bourges. — D'azur à une face d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.
Arrêt d'enregistrement du 24 décembre 1700.

Signé : SENDRAS.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 3e (suite [1].)

1. — MARIE FRAPIER, femme de Francois BRIAN, écuyer, sieur de Fortbois, Président trésorier général de France au bureau des finances de Bourges. — D'argent à trois marteaux de sable, 2 et 1.

2. — GUILLAUME CHAVASTEL, curé de St Ursin de Bourges. — De gueules à une face d'argent, accompagnée de trois étoiles de même.

3. — JACQUES BIDARD, chanoine du chapitre de St Ursin de Bourges. — D'azur à deux flèches d'or [2], ferrées d'argent, rangées en pals.

4. — LOUIS DE VILLAGE, chanoine du chapitre de St

1. Ci-après sont des armes imposées d'office aux personnes portées sur le registre 3e de Bourges qui n'avaient pas envoyé l'explication des leurs.
2. La figure en met trois.

Ursin de Bourges. — D'argent, à deux triangles vidés et entrelacés de sable.

5. — PIERRE CLUZEL, chanoine du chapitre de S[t] Ursin de Bourges. — De sinople à une tour d'or.

6. — FRANCOIS BALAVOINE, chanoine du chapitre de S[t] Ursin de Bourges.—D'azur à trois gerbes d'avoine d'or, liées de sinople, 2 et 1.

7. — FRANCOIS ROUSSIN, chanoine du Chapitre de Saint-Ursin de Bourges. — D'argent à un cheval gai de gueules.

8. — FRANCOIS LAGIER, chanoine du chapitre de S[t] Ursin de Bourges. — D'azur à une vache passante d'argent, accolée de gueules, et clarinée d'or.

9. — JEAN DE PERNIERE, chanoine du chapitre de S[t] Ursin de Bourges. — D'or à un palmier de sinople.

14. — La compagnie de la Maréchaussée provinciale de Bourges. — D'argent à deux bâtons alaisés d'azur, semés de fleurs de lys d'or, passés en sautoir.

15. — La compagnie de la Maréchaussée générale de Bourges. — D'argent à deux bâtons alaisés d'azur, semés de fleurs de lys d'or, et passées en sautoir.

16. — Le corps des officiers de la Prévosté de Bourges. — D'azur à un pal d'or, accosté de deux fleurs de lys de même.

17. — N. DHAIR, femme de Francois GUÉNOIS, écuyer, conseiller du Roy, lieutenant particulier au présidial de Bourges. — D'or à trois faces de sable.

18. — N. HÉRAULT, femme de N. GAYAULT, écuyer, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'azur à deux masses d'armes d'or, passées en sautoir.

19. — N. BAUDON femme de Pierre BIENVENUAT, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — Bandé d'or et de gueules de six pièces.

20. — N. CORBIN, femme de Joseph GUÉNOIS, écuyer, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'argent à trois testes de corbeaux de sable, arrachées de gueules, 2 et 1.

22. — N. FRADET, femme de Charles FOUCAULT, écuyer, sieur de Rozay, conseiller du Roy, au présidial de Bourges. — D'or à trois fers de pique de sable, 2 et 1.

23. — N. DE LA CHAPELLE, femme de Francois MARGAT, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'azur à un aigle d'or, et une cotice de gueules, brochante sur le tout.

24. — N....., femme de Louis BUSSON, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — De gueules à trois roses d'argent, 2 et 1.

27. — Jacques ALABAT, conseiller du Roy, lieutenant en l'élection de Bourges. — De gueules à un aigle d'argent, le vol abaissé.

29. — Le corps des officiers du grenier à sel de la ville de Selles. — D'azur à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

31. — N. BIGNY, écuyer. — D'azur semé de dauphins d'argent, à un lion de même.

32. — N. BERTAUD, avocat à Sancerre. — D'azur à trois bandes de sable.

33. — Marie le CONTE, femme de Paul AGARD, écuyer, sieur d'Estureaux [des Tureaux]. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois besans de même.

35. — Le prieuré de Blancafort. — De gueules à un bâton prieural d'argent, posé en pal, accosté de deux roses de même.

37. — N. PONCET, marchand à Bourges. — D'azur à un aigle d'or.

38. — Pierre CHIGOT, greffier en la Prévosté de Bourges. — D'argent à un griffon de sable.

40. — Antoine DAULNE, procureur au siége présidial de Bourges. — D'or à un arbre de sinople.

41. — Guillemette DAGORET, veuve de Francois BIDARD, bourgeois de Bourges. — D'or à un loup passant de gueules.

42. — ANTOINE RAGUEAU, notaire royal à Bourges. — D'azur à une face ondée d'argent.

43. — ANTOINE BARRAT, conseiller du Roy, docteur, régent en la Faculté de médecine de l'Université de Bourges. — Facé d'or et d'azur de six pièces, à une bande de gueules brochant sur le tout.

45. — MAGDELAINE GAUDARD, veuve de Claude RAGUEAU, bourgeois de Bourges. — D'or à une bande d'azur.

46. — JULLIEN GAY, marchand à Bourges. — D'or à un cheval passant de sable.

48. — GUILLAUME DE FAIX, l'aîné, marchand à Bourges. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.

49. — MARTIN LESACQ, marchand à Bourges. — De gueules à un renard courant d'or.

50. — CATHERINE VINCENT, femme de N. BOUCHER, marchand à Bourges. — D'azur à une face d'or, accompagnée de trois palmes de même.

51. — PIERRE MITTERANT, marchand à Bourges. — D'or à un sautoir de sable.

52. — PIERRE COLLADON, conseiller du Roy, docteur régent en la Faculté de médecine de l'Université de Bourges. — D'azur à trois testes et col de licornes d'argent, 2 et 1.

53. — N. COLLADON, veuve de N. RAGUEAU, sieur des Boulleaux. — De même.

54. — CLAUDE RAGU, cy-devant procureur au siége présidial de Bourges. — D'or à trois lozanges d'azur, posées en face.

56. — MARIE NIBELLE, femme de Nicolas THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE, écuyer S. de Gérissé. — De gueules à trois colombes d'argent, 2 et 1.

57. — N. GUINDAN, procureur au présidial de Bourges. — D'or à un aigle de sable.

59. — JEAN-SÉBASTIEN ASSE, procureur en l'officialite de Bourges. — Facé d'argent et d'azur de six pièces.

60. — NOEL ROBERTHET, bourgeois de Bourges. — D'azur à une bande d'or, chargée d'un demi-vol de sable, et accompagnée de trois étoiles d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

61. — LOUIS SALLÉ, procureur en l'officialité de Bourges. — D'or à un sanglier passant de sable.

62. — JEAN DUDANJON le jeune, marchand à Bourges. — D'azur à un château d'or, donjonné d'une tour de même, massonnée de sable.

63. — JEAN DANIEL, marchand à Bourges. — De gueules à deux lions d'or passants l'un sur l'autre.

64. — CLAUDE THOMAS, procureur en l'officialité de Bourges. — De gueules à une croix fleuronnée d'argent.

65. — PIERRE MONICAULT, notaire à Bourges. — D'or à un arbre de sinople.

66. — N. DE FAIX le jeune, marchand à Bourges. — D'azur à une gerbe d'or, surmontée d'une étoile de même.

67. — JACQUES MILLET, procureur au siége présidial de Bourges. — D'azur à une face d'or, accompagnée de trois plantes de millet de même.

69. — GABRIEL BOURGES, veuve de Vincent D'HIVOY, bourgeois de Bourges. — D'or à un cerf passant de gueules.

70. — GILBERT BARRAT, procureur au siége présidial de Bourges. — Facé d'or et d'azur de six pièces, à une bande de gueules brochant sur le tout.

71. — NICOLAS PONCET, procureur au siége présidial de Bourges. — D'azur à un aigle d'or.

72. — La communauté des maîtres teinturiers de la ville de Bourges. — D'argent à une chaudière de sable sur des flammes de gueules.

76. — N. CRUBLIER, femme de Gaspard de COCQUEBORNE, écuyer, vicomte de Fussy. — D'azur à trois chevrons d'argent.

77. — N....., femme d'Adrien LE ROY, écuyer, seigneur de Bussière et de Marmagne. — D'or à une face de gueules, chargée de trois roses d'argent.

78. — Le corps des officiers du bailliage de Dun-le-Roy. — D'azur à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

79. — N....., veuve de N. DE LA CHAUME. — De gueules à trois épis de bled d'or, 2 et 1.

82. — N....., femme de N. DE LA CHASTRE, écuyer, S. de Paré. — D'azur à un lion d'argent.

83. — N....., femme de N. MAUBOIS, écuyer. — D'or à trois roses de gueules, 2 et 1.

84. — ANTOINE GIRARD, procureur en l'officialité de Bourges.— D'azur à une face d'argent, accompagnée de trois roses de même.

87. — BERTHELEMY CLERJAULT, greffier de l'Hôtel de Ville de Bourges. — De gueules à un griffon d'or.

89. — FRANCOIS BUCHET le jeune, procureur au siége présidial de Bourges. — D'argent à trois pals de gueules.

90. — JEAN BUCHET l'aîné, procureur au siége présidial de Bourges. — De même.

91. — RENÉ THEBAULT, procureur au siége présidial de Bourges. — D'or à un sautoir de gueules.

92. — NICOLLE DAUVERGNE, veuve d'Estienne MILLET, S. des Brosses. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois tours d'argent.

93. — SYLVAIN JARDIN, notaire royal à Bourges. — D'azur à une face d'argent, accompagnée de trois lys de même.

94. — CHARLES PONCET, procureur en l'élection de Bourges. — D'azur à un aigle d'or.

95. — N. RAVIER, procureur au siége présidial de Bourges. — De gueules à deux chevrons d'argent.

96. — N. SABASTEAU, procureur au siége présidial de Bourges. — D'azur à trois flèches d'argent couchées en faces l'une sur l'autre.

97. — La communauté des marchands chandeliers de la ville de Bourges. — D'azur à trois chandelles d'argent, allumées de gueules, 2 et 1.

98. — La communauté des jardiniers de la ville de Bourges. — De sinople à une sainte Magdelaine d'or.

99. — Le corps des officiers du grenier à sel de la ville de Bourges. — D'azur à une face d'argent, accompagnée de trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

100. — N. MAGOUTET, notaire royal à Bourges. — D'or à trois bandes d'azur.

102. — JEAN MOREL, procureur au siége présidial de

Bourges. — D'or à trois testes de mores de sable, 2 et 1.

104. — Pierre HUET, avocat à Bourges. — D'azur à un aigle d'or.

105. — Gilles du BOIS, procureur en l'élection de Bourges. — D'argent à cinq arbres de sinople rangés sur une terrasse de même.

106. — Jean BIENVENU, procureur au siége présidial de Bourges. — D'azur à une foy d'argent en face, parée d'or, supportant un cœur de même.

107. — Jean BIENVENU l'aîné, procureur au siége présidial de Bourges. — De même.

108. — Jacques RABOUIN, avocat à Bourges. — D'or à trois faces d'azur.

109. — Jacques FOUCHIER, procureur au siége présidial de Bourges. — De sable à un lion d'or.

110. — Jean GUYOT, sieur de Grandmaison, bourgeois de Bourges. — D'azur à un lion d'or.

114. — N. DELARÜE, sieur du Razay. — D'azur à trois faces de gueules.

115. — Jacques GAUDIN, notaire royal à Bourges. — D'azur à un lion d'or.

116. — Le prieuré de Châteauneuf. — D'azur à un château d'argent.

118. — MÉDARD BITHERNE, écuyer, gendarme de la garde du Roy, lieutenant de la maréchaussée générale du Berry. — D'azur à six trèfles de sinople, posés 3, 2 et 1.

121. — JEAN PONCEL, greffier de la maréchaussée provinciale du Berry. — D'azur à un chevron d'argent, accompagné de trois griffons d'or.

123. — La communauté des chirurgiens, apothicaires, barbiers et perruquiers de la ville de Vierzon. — De gueules à un S[t] Cosme d'argent, tenant d'une main une spatule d'or, et de l'autre des ciseaux de même.

124. — La communauté des menuisiers, tourneurs, charpentiers, charrons, couvreurs et boisseliers de la ville de Vierzon. — D'azur à un S[t] Joseph d'or tenant en sa main dextre un lys au naturel.

125. — La communauté des armuriers, taillandiers, serruriers et maréchaux de la ville de Vierzon. — D'azur à un S[t] Éloy evesque vêtu pontificalement, crossé et mitré, le tout d'or.

126. — La communauté des meuniers, cordiers, breteurs, selliers, et bourreliers de la ville de Vierzon. — De gueules à une Notre-Dame d'argent.

127. — La communauté des tailleurs, guestriers, chapeliers et parcheminiers de la ville de Vierzon. — D'or à une Notre-Dame de carnation, vêtue d'azur et de gueules.

129. — N....., femme de Philippes DE LA CHASTRE, écuyer, S. de Planche, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Bourges. — Facé d'or et de gueules de six pièces.

130. — Marie ROBERT, femme de Simon de CHANCENAY, conseiller du Roy au présidial de Bourges. — D'argent à un chesne de sinople englanté d'or.

131. — MARIE CHAPU, veuve de N. BECUEAU, écuyer, S. de Préaux. — D'azur à un lion d'or et un chef d'argent.

132. — RENÉ COTTEREAU, sieur de l'Espervière, président au grenier à sel de Villequiers, et greffier au grenier à sel d'Argenton. — D'argent à trois lézards de sinople, 2 et 1.

134. — N. RAGUEAU, veuve de N. CHABENAT, président et trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Bourges. — D'azur à trois poires d'argent, 2 et 1.

Fait par nous à Paris le.... jour du mois de..... de l'an 1700.

Signé : D'HOZIER.

Arrêt d'enregistrement du 18 février 1701.

Signé : SENDRAS.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 3e (suite [1].)

---

103. — CLAUDE CORSAN, écuyer, sieur de Gourt. — D'or à une face d'azur, chargée de trois croisettes d'argent.

112. — FRANCOIS DENIAU, ancien échevin de la ville de Bourges. — D'or à un croissant de gueules surmonté d'un cœur de même, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Fait par nous à Paris le dix-neuf[e] du mois de février de l'an 1701.

Signé : D'HOZIER.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 4 mars 1701.

Signé : SENDRAS.

1. Armes imposées d'office.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 3e (suite[1].)

136. — N. POCQUELIN, femme de Pierre DE LOYNE, chevalier, seigneur de Parassy, conseiller du Roy président trésorier de France général des finances, en la généralité de Bourges. — De sable à une face d'or.

137. — N. SENNEVILLE, femme de Pierre DE GEVRY, chevalier, conseiller du Roy, président trésorier de France, général des finances en la généralité de Bourges. — D'or à un chevron de gueules.

138. — N. GORILLON DE LONGCHAMPS, femme de Jacques VOILE, chevalier, conseiller du Roy, président trésorier de France, général des finances en la généralité de Bourges. — D'azur à un pal ondé d'argent.

139. — MARIE-THÉRÈSE DE PICOT, femme de Jacques LA CHAPELLE, seigneur de la Faix. — De sinople à une barre d'or.

Arrêt d'enregistrement du 20 décembre 1703.

Signé : SENDRAS.

1. Armes imposées d'office.

BOURGES

Suivant l'ordre du registre 3e (suite et fin [1].)

---

140. — N. BERGERON, bourgeois de la ville de Bourges. — De sinople à deux bandes d'or, et deux faces de gueules brochantes sur le tout.

141. — MARTIN POUPAUX, bourgeois de la ville de Bourges. — De sinople à deux bandes d'argent, et deux faces de gueules brochantes sur le tout.

142. — CLAUDE MESNARD, bourgeois de la ville de Bourges. — De sable à deux bandes d'argent et deux faces d'azur brochantes sur le tout.

143. — N. DU COUDRAY, bourgeois de la ville de Bourges. — De sable à deux bandes d'argent et deux faces d'azur brochantes sur le tout.

144. — N....., femme de N. DE LA FEUILLE. — D'or à deux faces d'azur et deux barres d'argent brochantes sur le tout.

145. — N....., femme de N. DE LA COUR. — D'or

1. Armes imposées d'office. Ajoutons ici, à titre de remarque, que le volume consacré aux figures ne donne aucune de celles des blasons compris dans cet état.

à deux faces de gueules et deux barres d'argent brochantes sur le tout.

146. — La communauté des notaires et procureurs de la ville de Sancerre. — D'or à deux faces de sinople et deux barres d'argent brochantes sur le tout.

147. — N....., femme de N. DU COUDRAY DES FONTAINES. — D'or à deux faces de sable et deux barres d'argent brochantes sur le tout.

148. — N. d'AIGREFEUILLE, bourgeois de la ville de Scure (Sancerre en abrégé ?). — D'argent à deux faces d'azur et deux barres d'or brochantes sur le tout.

149. — N. DARLU, demoiselle. — D'argent à deux faces de gueules et deux barres d'or brochantes sur le tout.

150. — N. DU BOIS DU GENETOY, bourgeois de la ville de Sancerre. — D'argent à deux faces de sinople et deux barres d'or brochantes sur le tout.

151. — HENRIETTE DE LANCLU, demoiselle. — D'argent à deux faces de sable et deux barres d'or brochantes sur le tout.

152. — N....., veuve de N. BOULLIER. — D'azur à deux faces d'or et deux barres de sable brochantes sur le tout.

153. — N....., veuve de Daniel HURPILLAU, bourgeois de la ville de Sancerre. — D'azur à deux

faces d'argent et deux barres de sable brochantes sur le tout.

154. — JEAN BULLY, lieutenant en la justice de Sury-en-Vaux. — De gueules à deux faces d'or et deux barres de sinople brochantes sur le tout.

155. — N. SAVATIER, avocat en parlement. — De gueules à deux faces d'argent et deux barres de sinople brochantes sur le tout.

156. — JEAN HERPILLAU, bourgeois de Jalogne.—De sinople à deux faces d'or et deux barres de gueules brochantes sur le tout.

157. — N. BERTHAU DES GATINE, bourgeois de la ville de Sancerre. — De sinople à deux faces d'argent et deux barres de gueules brochantes sur le tout.

158. — Le corps des officiers du grenier à sel de Sancerre. — De sable à deux faces d'or et deux barres d'azur brochantes sur le tout.

159. — N..., veuve de Pierre PERRINET, bourgeois de Sancerre. — De sable à deux faces d'argent et deux barres d'azur brochantes sur le tout.

160. — N..., veuve de Christophe PAGE, bourgeois de la ville de Sancerre. — D'or à deux barres d'azur et deux faces d'argent brochantes sur le tout.

161. — N..., sénéchal de la Juridiction de S^{t}-Savin.

— D'or à deux barres de gueules et deux faces[1] d'argent brochantes sur le tout.

162. — N. DE LA BUSSIÈRE, écuyer. — D'or à deux barres de sinople et deux faces d'azur brochantes sur le tout.

163. — SYLVAIN DE LA BUSSIERE, écuyer. — D'or à deux barres de sable et deux faces d'argent brochantes sur le tout.

164. — HONNORÉ DESCU, écuyer. — D'argent à deux barres d'azur et deux faces d'or brochantes sur le tout.

165. — JEAN DU MANCEAY, bourgeois de la ville de Vicq. — D'argent à deux barres de gueules, et deux faces d'or brochantes sur le tout.

166. — BONAVENTURE DE FIÉVILLE, bourgeois de Tournon. — D'argent à deux barres de sinople et deux faces d'or brochantes sur le tout.

167. — Le prieuré de Nel (?) — D'argent à deux barres de sable et deux faces d'or brochantes sur le tout.

168. — N. DE PUIMNAULT[2] dame. — D'azur à deux barres d'or et deux faces de sable brochantes sur le tout.

1 Le texte, par erreur manifeste, porte ici une seconde fois le mot *barres*, au lieu de *fasces*, que nous avons cru devoir rétablir.
2. Puyminault.

169. — N. DE BEAUREGARD, bourgeois de la ville de Bourges. — D'azur à deux barres d'argent, et deux faces de sable brochantes sur le tout.

170. — LÉONARD SOUFFRAIN, bourgeois de la ville de Bourges. — De gueules à deux barres d'or et deux faces de sinople brochantes sur le tout.

171. — N. DE LA POUSSELIÈRE, dame. — De gueules à deux barres d'argent, et deux faces de sinople brochantes sur le tout.

172. — N. DE MARRAN, bourgeois de Linge (?) — De sinople à deux barres d'or et deux faces de gueules brochantes sur le tout.

173. — N.. RICOURT DU CHIRON.— De sinople à deux barres d'argent et deux faces de gueules brochantes sur le tout.

174. — JEAN DE MACÉ, écuyer, sieur de la Boulinière. — De sable à deux barres d'or et deux faces d'azur brochantes sur le tout.

175. — JEAN DE MONTFAUCON, prestre prieur, curé de Ste Croix à Angle. — De sable à deux barres d'argent et deux faces d'azur brochantes sur le tout.

176. — HÉLÈNE DE LA BUSSIÈRE, femme de Gabriel DE RECHIGNEVOISIN. — D'or à deux pals d'azur et deux bandes d'argent brochantes sur le tout.

177. — Gabrielle de MORANT, femme de Pierre de RECHIGNEVOISIN, écuyer. — D'or à deux pals de gueules et deux bandes d'argent brochantes sur le tout.

178. — N. de BONNARD, demoiselle. — D'or à deux pals de sinople et deux bandes d'argent brochantes sur le tout.

179. — N. GILLET, docteur en médecine à Châteauneuf. — D'or à deux pals de sable et deux bandes d'argent brochantes sur le tout.

180. — Gaspard MAILLE, bourgeois de la ville de Châteauneuf. — D'argent à deux pals d'azur et deux bandes d'or brochantes sur le tout.

181. — N. de GENITOUR. — D'argent à deux pals de gueules et deux bandes d'or brochantes sur le tout.

182. — Jean SALOMON, bourgeois de la ville de Bourges. — D'argent à deux pals de sinople et deux bandes d'or brochantes sur le tout.

183 *bis*. — N. de CLEROLLES, et N..., sa femme. — Lozangé d'or et de sable; accolé d'azur à un chevron d'or accompagné de 3 roses de même, deux en chef et une en pointe.

184. — Le prieuré de Rouvre. — D'argent à deux pals de sable et deux bandes d'or brochantes sur le tout.

185. — Joseph BOULANGER, lieutenant en la Prévosté de Chastillon. — D'azur à deux pals d'or, et deux bandes de sable brochantes sur le tout.

186. — Claude de LAISTRE, prévost de la ville de Chastillon. — D'azur à deux pals d'argent et deux bandes de sable brochantes sur le tout.

187. — N. PILLAUT, bourgeois de S[t] Cyran du Sambot. — De gueules à deux pals d'or et deux bandes de sinople brochantes sur le tout.

188. — N. de la RIMBAUDIÈRE, procureur en la Prévosté de Chastillon. — De gueules à deux pals d'argent et deux bandes de sinople brochantes sur le tout.

189. — Le couvent des religieux Augustins de la ville de Chastillon. — De sinople à deux pals d'or et deux bandes de gueules brochantes sur le tout.

190. — N..., prestre curé de la paroisse d'Azé. — De sinople à deux pals d'argent et deux bandes de gueules brochantes sur le tout.

191. — N..., seigneur de la Chapelle. — De sable à deux pals d'or et deux bandes d'azur brochantes sur le tout.

192. — N. CAPELLAN, procureur en la Prévosté de Chastillon. — De sable à deux pals d'argent et deux bandes d'azur brochantes sur le tout.

193. — N. MOREAU, bourgeois de la ville de Chastillon. — D'or à deux bandes d'azur et deux pals d'argent brochants sur le tout.

194. — N..., femme de Dieudonné DE MAROLLES. — D'or à deux bandes de gueules et deux pals d'argent brochants sur le tout.

195. — Le prieuré d'Argy. — D'or à deux bandes de sinople et deux pals d'argent brochants sur le tout.

196. — Le prieuré de Grammont. — D'or à deux bandes de sable et deux pals d'argent brochants sur le tout.

197. — Le prieuré de Chedon. — D'argent à deux bandes d'azur et deux pals d'or brochants sur le tout.

198. — N....., veuve de N. GASSOT, bourgeois de la ville de Bourges. — D'argent à deux bandes de gueules et deux pals d'or brochants sur le tout.

199. — CLAUDE GAULIN, conseiller du Roy, son avocat en la Prévosté de Chastillon. — D'argent à deux bandes de sinople et deux pals d'or brochants sur le tout.

200. — FIACRE PINEAU, notaire à Chastillon. — D'argent à deux bandes de sable et deux pals d'or brochants sur le tout.

201. — N. GRAND, femme de N. MAUBOIS. — D'azur à deux bandes d'or et deux pals de sable brochants sur le tout.

202. — N....., femme de N. LA CHASTRE PARAY. — D'azur à deux bandes d'argent et deux pals de sable brochants sur le tout.

203. — N....., femme de N. DE GRATIN. — De gueules à deux bandes d'or et deux pals de sinople brochants sur le tout.

204. — N. RENAUDON, procureur en la Prévosté de Chastillon. — De gueules à deux bandes d'argent et deux pals de sinople brochants sur le tout.

205. — N. DE LA FERAUDIÈRE, bourgeois de Chastillon. — De sinople à deux bandes d'or et deux pals de gueules brochants sur le tout.

Fait par Nous à Paris, le cinq[e] jour du mois de janvier de l'an 1708.

Signé : D'HOZIER.

Arrêt d'enregistrement du 15 febvrier 1709.

Signé : SENDRAS.

FIN DE L'ARMORIAL DE L'ÉLECTION DE BOURGES

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

1884

ARMORIAL GÉNÉRAL

XII^e VOLUME

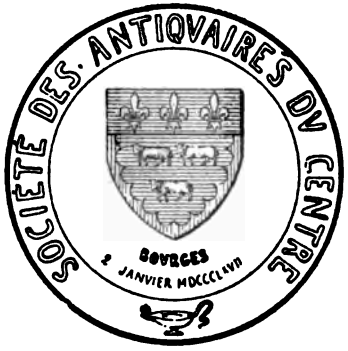

BOURGES

TYPOGRAPHIE PIGELET ET TARDY

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1884

ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE

Recueil officiel dressé en vertu de l'Édit de 1696

GÉNÉRALITÉ DE BOURGES

ÉLECTION D'ISSOUDUN

REGISTRE PREMIER

---

1. — Claude DORSANNE, écuyer, seigneur de Coulon, lieutenant général au bailliage de Berry à Issoudun. — D'argent à un chevron de gueules, et un chef d'azur chargé de trois macles d'or.

2. — René DORSANNE, écuyer, seigneur de Tizay. — De même que le précédent.

3. — Toussaint DORSANNE, écuyer, seigneur de Sarragosse. — De même que les précédents.

4. — Jean-Hyacinthe AGOBERT, conseiller du Roy, président en la prevosté royale d'Issoudun.— D'azur à un aiglé s'essorant d'or, sur une terrasse de même, et un chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

5. — Jean GIRARD, écuyer, sieur de Villesaison, lieutenant particulier au bailliage de Berry à Issoudun. — De gueules à deux colonnes torses d'argent posées en chevron et liées ensemble d'un cordon de même.

6. — Joseph CARCAT, procureur au dit bailliage.— D'azur à une bande[1] d'argent chargée de trois cœurs de gueules et accompagnée de trois molettes d'or.

7, 8 et 9. — René HEURTAULT, conseiller et avocat du Roy aux siéges royaux d'Issoudun ;

Philippes HEURTAULT, avocat ; et

Pierre HEURTAULT, conseiller du Roy et M^e^ des eaux et forêts de Berry au ressort ancien du bailliage d'Issoudun. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois croissans d'argent, celui de la pointe surmonté d'une main au naturel vêtue d'or, tenant une poignée d'épis de bled de même.

10.—Magdelaine GIRARD, veuve de Pierre PÉARRON, S^r^ de Sereine. — De gueules à deux colonnes torses d'argent posées en chevron et liées ensemble d'un cordon de même.

11. — Guillaume BERTIER, avocat. — D'azur à trois merlettes d'or.

1. Ou, selon la figure, une fasce, ce qui me paraît préférable. (Voir aussi le n° 57 du présent registre, qui confirme mon opinion.)

12.— Louis CHAUVETON de VOUET, lieutenant asses-seur criminel au bailliage d'Issoudun. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois croissans d'argent.

13. — Pierre de l'ÉTANG, procureur du Roy à Issoudun. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, celle de la pointe soutenue de deux cœurs de même se joignant en bas.

14.— Charles-Henry SCARRON, chevalier, Sgr de Diors et de Sainte-Fauste, lieutenant de Nos seigneurs les Maréchaux de France en Berry. — D'azur à une bande bretessée d'or.

15. — Anne BONNET, veuve de Francois-Gaspard de BERTHOULAT [1], écuyer, Sr de la Perrière. — De sable à un chevron d'argent accompagné de trois chardons d'or tigés et feuillés de sinople.

16. — Jacques ARTHUYS, écuyer, Sr de Vaux. — D'argent à un chevron de sinople accompagné de trois trèfles de même.

17. — Philippes BARATON, conseiller du Roy au bailliage de Berry à Issoudun. — D'azur à trois mouches d'or et une rose de même en cœur.

18. — Philippes PÉARRON, conseiller du Roy au bail-

1. De Béthoulat. — De plus la figure fait à tort le champ d'azur. — Enfin ce sont les armes *de Béthoulat.* et non de *Bonnet.*

liage de Berry à Issoudun. — D'azur à un chevron d'argent surmonté d'un cœur [1] de même, et accompagné de trois glands d'or, tigés et feuillés de même.

19. — Francoise ROBIN, veuve de Guérin JACQUES, médecin. — D'argent à une jacquette de gueules accompagnée de quatre étoiles de sable [2].

21. — Le couvent de la Visitation d'Issoudun. — D'or à un cœur de gueules, percé de deux flèches d'or empennées et ferrées d'argent, posées en sautoir au travers du cœur qui est chargé des noms de Jésus et de Marie d'or, et supporte une croix haussée pattée au pied fiché de sable, le tout enfermé dans une couronne d'épines de sinople, dont les épines sont ensanglantées de gueules.

23 — Francois d'ARSONVILLE, écuyer, Sr de Belleveüe. — De gueules à deux épées d'argent posées en sautoir, accompagnées d'un croissant de même en chef et de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe.

24. — Pierre DORSANNE, écuyer, Sgr de Montlevis.— D'argent à un chevron de gueules et un chef d'azur chargé de trois macles d'or.

25. — Marie TRUMEAU, veuve de Charles PARNA-

1. Au lieu d'un cœur, la figure met un croissant, et avec raison, si l'on se refère au nº 56 du présent registre.
2. Ce sont les armes du mari, et non de la femme.

JON. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois besans d'argent[1].

26. — MARIE COULAULT, veuve de Philippes TONDU DE TAILLISVERT, exempt des gardes de feu Monsieur. —D'azur à deux épées d'argent posées en sautoir.

27. — FRANCOIS DE LA CHASTRE, écuyer, seigneur de Langeblanc. — De gueules à une croix ancrée de vair.

28. — CLAUDE DE LA CHASTRE, écuyer, seigneur de Plaix. — De même que le précédent.

29. — JACQUETTE BERNARD, veuve de Jean AUREAU, Me particulier des eaux et forests de la baronnie de Bommiers. — D'azur à un cheval ailé et effrayé de gueules, et un chef d'azur, chargé de trois aiglettes au vol abaissé d'or.

30. — JEAN-BAPTISTE BARRÉ, conseiller du Roy et son procureur en l'élection et grenier à sel d'Issoudun. —De gueules à trois bandes d'or.

31. — Les Ursulines d'Issoudun. — D'azur à trois lys épanouis d'argent, grenés d'or et naissants d'une même tige entre des épines aussi d'argent terrassées de même avec ces mots : *Lilium inter spinas*, écrits

1. J'attribue, sans hésiter, ces armes aux *Parnajon*, car celles des *Trumeau* sont bien différentes, ainsi qu'on peut le voir plus loin, n° 49 du présent registre.

en lettres de gueules, sur une petite bannière [1] d'or brochant en fasce sur le tout.

32. — PHILBERT JOULLIN, [JOUSLIN] écuyer, Sr Denore [de Noray]. — D'or à un chevron de sable accompagné de trois trèfles de même.

33. — RENÉ CATHERINOT, écuyer, Sr de Chanroy. — D'argent à un chevron d'azur, accompagné de trois merlettes de sable.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 9 août 1697.

Signé : SENDRAS.

ISSOUDUN

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

---

35. — Le Chapitre de St Sylvain de Levroux. — D'argent à la figure de St Sylvain de sable, vêtu en évêque, la mitre en teste, tenant de sa droite une crosse et de l'autre un livre ouvert.

36. — Le couvent des religieuses Ursulines de Linières. — D'azur à trois lys d'argent sur une même

1. Listel.

tige hérissée d'épines de même, et une liste [1] d'or brochant et voltigeant en fasce, sur laquelle sont écrits en caractères de gueules ces trois mots : *Lilium inter spinas*.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 3 juin 1698.

Signé : SENDRAS.

ISSOUDUN

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

---

37. — FRANCOIS DEBYOTTIÈRE [DE BIOTIÈRE], écuyer, sieur Duplessis. — D'argent à une croix ancrée de gueules chargée d'une rose d'or, et un chef cousu d'argent, chargé d'un lion passant d'azur, lampassé et armé de gueules.

38. — CLAUDE BARATON, seigneur de Chouday. — D'azur à une rose d'argent posée en cœur, accompagnée de trois abeilles d'or, deux en chef et une en pointe.

38. — MARIE DE LA ROCHE-AYMOND DE MARON. — De sable semé d'étoiles d'or, à un lion de même, lampassé et armé de gueules.

1. Listel.

40. — Pierre DUVAL, S. de Villepigeon. — D'azur à trois croissans entrelacés d'or, accompagnés de trois étoiles de même, une en chef et deux aux flancs, et en pointe d'un tronc d'arbre arraché aussi d'or.

41. — Claude de la CHASTRE, Sr de Liennay. — De gueules à une croix ancrée de vair.

42. — Francois DEBIZE, bailly de Boussac. — D'azur à une colombe s'essorant d'or surmontée d'une croix pattée de même.

43. — Pierre LOSTELLIER, greffier en chef de l'hostel de ville d'Issoudun. — De sable à un chevron d'argent accompagné de trois aiglettes, le vol abaissé, de même, deux en chef et une en pointe.

44. — Pierre Francois du MESNIL, gentilhomme. — D'azur à un lion d'or, armé et lampassé de gueules.

46. — Pierre GOMBAULT, conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel d'Issoudun. — De sable aux deux lettres P et G entrelacées d'argent.

47. — Francoise GAYAULT, veuve de Jude-Thadée BOURGEOT, écuyer, S. de Boissoudy, a présenté l'armoirie : — D'azur à trois croissans d'argent, deux en chef et un en pointe, et une étoile de même posée en abîme. [Armes du mari.]

48. — Claude TABOUET, conseiller du Roy, receveur des consignations. — D'argent à un cheval ailé de

sable frappant d'un de ses pieds de derrière un rocher d'azur duquel sort une fontaine coulante de même.

49. — CHARLES TRUMEAU, S. des Limards. — D'azur à un arbre d'argent et un serpent de même entortillé autour du tronc.

50. — PAUL AGARD, écuyer, S. des Tureaux. — D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une teste de léopard d'or.

51. — JEAN-BAPTISTE HEURTAULT, sieur du Mez. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois croissans d'argent, deux en chef et un en pointe, celuy-cy surmonté d'un dextrochère de carnation vêtu d'argent, tenant une poignée d'épis de bled d'or.

52. — HENRY [1] DE LESTANG, S. de Villeclair. — D'argent à sept fusées accolées de gueules, quatre en chef et trois en pointe.

53. — N. DE RUME, prestre curé de Ste Lizaigne. — D'argent à trois pins de sinople, deux et un.

54. — PHILIPPES HEURTAULT, greffier de la prévosté d'Issoudun. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois croissans d'argent, deux en chef et un en pointe, celuy-cy surmonté d'un dextrochère de carnation, vêtu d'argent, tenant une poignée d'épis de bled d'or.

1. Ou selon le registre des figures, Michel-Henry.

55. — FRANCOIS ROBERT, avocat en parlement. — De sable à deux gerbes d'argent rangées en pal, et un chef d'or chargé d'un aigle de sable.

56. — JEAN PÉARRON, S. des Taupeaux, conseiller du Roy vétéran et honoraire au bailliage de Berry à Issoudun. — D'azur à un chevron d'argent, accompagné de trois glands d'or tigés et feuillés de même, deux en chef et un en pointe, le chevron surmonté d'un croissant d'argent.

57. — JOSEPH-GUILLAUME CAREAT DE LA CHAISE. [CARCAT ?] — D'azur à une fasce d'argent chargée de trois cœurs [1] de gueules et accompagnée de trois molettes d'or, deux en chef et une en pointe.

58. — PHILIBERT ROQUIER DES PATRIGEONS, avocat en parlement. — De gueules à trois fasces d'or, chargées de dix merlettes de sable 4, 3 et 3.

61. — JACQUES DE NOBLET, écuyer, sieur de la Chaynays. — D'azur à deux chevrons d'or, accompagnés de six étoiles d'argent, deux en chef, trois entre les deux chevrons, et une en pointe.

62. — Le chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun. — D'or à un saint Cyr et sainte Julie de gueules.

65. — Le chapitre de Saint-Denis d'Issoudun. — D'azur à un saint Denis d'or avec ces mots autour de la figure : *Sigillum Sancti Dionisii prope Exoldunum*.

1. La figure remplace les cœurs par trois canettes.

69. — La communauté des procureurs du bailliage de Berry à Issoudun. — D'azur à une croix haussée d'argent, posée sur trois degrés d'or.

70. — PHILIPPES BARATON, S. de Reugny[1]. — D'azur à une rose d'argent posée en cœur, accompagnée de trois abeilles d'or, deux en chef et une en pointe.

71. — CHARLES-FRANCOIS BRISSON, sieur de Porcheresse. — D'azur à trois fusées d'argent rangées en fasce.

72. — SÉBASTIEN BARJON, S. de l'Echerolles, conseiller du Roy, élu en l'élection générale d'Issoudun. — De gueules à un épi de bled d'or tigé et feuillé de même, posé en pal, becqueté par deux colombes affrontées d'argent et soutenu d'un coq d'or ayant le pied droit levé.

73. — YVES HEURTAULT, S. du Chezeau. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois croissans d'argent, deux en chef et un en pointe, celuy-cy surmonté d'un dextrochère de carnation, vêtu d'argent, tenant une poignée d'épis de bled d'or.

82. — DENIS-LOUIS PINETTE, conseiller du Roy, lieutenant en l'élection générale d'Issoudun. — D'argent à trois pins de sinople, deux et un.

84. — ANDRÉ DE RIBOT, écuyer, sieur du Rivau. — De sable à une main sénestre sortant d'une nüée mou-

1. Ou Revigny, selon le registre des figures.

vante du flanc dextre d'argent, tenant une épée de même, la garde et la poignée d'or, accompagnée d'une fleur de lys d'argent posée au second quartier.

85. — FRANCOIS DE SENNEVILLE l'aîné, écuyer, S. de Mérou. — De gueules à un lion d'or tenant en ses pattes un bâton d'argent en pal.

86. — JEANNE RONDIN, veuve de ... PERROT, écuyer, S. de Lespiniaire, a présenté l'armoirie : — D'argent à un perroquet de sinople, becqué et membré de gueules, perché sur un balon tiercé en bande de gueules, d'argent et d'azur [1]. [Armes du mari.]

87. — JEAN DE VALLANTIENNES. — D'azur à trois testes de licornes d'argent, deux et une, et une étoile de même en abîme.

88. — FRANCOIS HEURTAULT, S. de Saint-Valentin. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois croissans d'argent, deux en chef et un en pointe, celuy-cy surmonté d'un dextrochère de carnation, vêtu d'argent, tenant une poignée d'épis de bled d'or.

Arrêt d'enregistrement du 26 septembre 1698.

Signé : SENDRAS.

1. La figure donne cette armoirie un peu différemment. Elle y est : Tranché au 1er d'argent à un perroquet de sinople becqué et membré de gueules, perché sur un ballon ou monde de..., au 2d tiercé en bande de gueules, d'argent et d'azur. Mais l'imperfection même de cette figure, dans laquelle l'émail du monde n'est pas indiqué, me fait accorder la préférence à la version du manuscrit.

ISSOUDUN

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

---

93. — JEANNE-CATHERINE PERROTTIN, veuve de Jean GIRARD, écuyer, sieur de Borderousse, a présenté l'armoirie : — De gueules à deux colonnes torses d'argent, posées en chevron et liées ensemble d'un cordon de même en pointe. [Armes du mari.]

98. — LOUIS DE BROSSARD, chanoine à Levroux. — D'azur à trois fleurs de lys d'argent deux et une, et une cotice de gueules [1] brochant sur la première fleur de lys et effleurant celle de la pointe.

99. — JEAN MAUDUIT, doyen du chapitre de Levroux. — D'argent à un arbre de sinople, accompagné de trois coquilles de gueules, deux aux flancs et une en pointe.

109. — LOUIS SCOFFIER, docteur en médecine. — D'azur à un aigle et un coq d'argent affrontés, [et rangés].

114. — JEAN BERTRAND, écuyer, sieur de Richebourg. — D'or à un lion de sable, couronné, lampassé et armé de gueules.

1. La figure représente la cotice alaisée.

121. —PHILIPPES DE LA CHASTRE, seigneur de Charnay, conseiller du Roy, élu en l'élection d'Issoudun. — De gueules à une croix ancrée de vair.

123. — RENÉ BARATHON, sieur de Landraude. — D'azur à trois abeilles d'or, deux en chef et une en pointe, et une rose de même posée en cœur

124. — FRANCOISE DE BÉTOULLAT, damoiselle de Condé. — De sable à un chevron d'argent accompagné de trois chardons d'or, deux en chef et un en pointe.

126. — MARIE RIGLET, femme de René DORSANNE, écuyer, seigneur de Tizay. — D'azur à trois pals alaisés d'argent, posés deux et un, et un chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

132. —GUILLAUME DE GAUCOURT, écuyer, seigneur de Cluys-dessus en partie. — D'hermines à deux bras [bars] adossés de gueules.

134. — JEAN PAIN, sieur de la Verrerie. — De gueules à une teste de taureau d'or, accornée d'argent.

137. — HENRY DE BOISÉ, écuyer, sieur du Cloux. — De sinople à un chevron d'argent surmonté d'un croissant et accompagné en pointe de trois étoiles posées deux et une, le tout d'argent.

139. — CHARLES DE FRANCOIS, écuyer, S[r] du Buisson et de Beauvais. — D'or à trois fasces de gueules, surmontées de trois étoiles de même rangées en chef.

144. — FRANCOIS HEURTAULT, conseiller du Roy au bailliage de Berry à Issoudun. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois croissans d'argent, deux en chef et un en pointe, celuy-cy surmonté d'une main dextre de carnation, parée d'or, et tenant en poignée trois épis de bled de même.

145. — N..., veuve de... DUPUY DE BAZILLON, écuyer, a présenté l'armoirie : — D'azur à un chevron d'argent accompagné en pointe d'un pal alaisé de même.

148. — JEAN DE SAINTHORENT, avocat en parlement. — D'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux croissans et en pointe d'un aigle de même, et un chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

153. — Le Corps des officiers du grenier à sel d'Issoudun. — D'azur à trois fleurs de lys d'or, deux et une, avec autour ces mots : *Grenier à sel d'Issoudun* [1].

Arrêt d'enregistrement du 27 febvrier 1699.

Signé : SENDRAS.

1. Cette devise est en dehors de l'écu et tout autour.

ISSOUDUN

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

154. — N. MOREAU, femme de Claude DORSANNE, écuyer, sgr de Coulon, lieutenant général du bailliage de Berry à Issoudun. — Écartelé au premier d'or à un arbre arraché de sinople ; au 2e d'azur à un lion d'or ; au 3e de gueules à cinq lozanges d'argent posés en croix; et au 4e d'argent treillissé de sable de neuf pièces [1].

155. — MARIE-ANNE D'HEMEL, femme de Francois DU MESNIL, chevalier, seigneur de la Beaupinière. — D'azur à un rocher d'argent dans une mer de même, une colombe aussy d'argent perchée sur le rocher et tenant en son bec un rameau d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'or.

164 *bis*. — FRANCOIS DE BÈTHOULAT, écuyer, S. de Ranchoux et Marie PELLETIER, sa femme. — De sable à un chevron d'argent accompagné de trois

1. Ce treillissé offre sur la figure cette particularité curieuse, qu'au lieu d'être composé comme à l'ordinaire de cotices en bande et en barres entrelacées, il est fait avec quatre vergettes et quatre burelles. Peut-être n'est-ce qu'une erreur du peintre. En tout cas je ne connais pas d'autre exemple de cette disposition.

chardons d'or, tigés et feuillés de même, deux en chef et un en pointe; accolé d'argent à une fasce d'azur chargée de trois besans d'or.

165. — JEANNE DE VALLANCIENNE, veuve de Guillaume BERTHIER. — D'azur à trois têtes de licornes coupées d'argent, deux et une, et une étoile en abîme de même.

169. — FRANÇOIS DE FADAT [FADATE], écuyer, sgr de S[t] Georges-sur-Arnon. — D'or à un chevron de gueules accompagné de trois tourteaux de gueules, deux en chef et un en pointe, le chevron chargé de deux fleurs de lys d'argent.

171. — RENÉ DE LA LANDE, écuyer, S. de Pisselou. — De gueules à deux chevrons haussés d'argent, accompagnés en pointe de deux coquilles [1] de même.

173. — CHARLES-SYLVAIN DAREAU, écuyer, seigneur de Fontays et de Pedauzon. — D'azur à trois javelots d'argent, posés en pal, la pointe en haut [2].

175. — MARIE DE LA VAUPILLÈRE, veuve de Charles [de] NOBLET, écuyer, sgr de Tarcillac [Tersillac]. — De gueules à un chevron d'or, chargé de cinq tourteaux de gueules.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 5 febvrier 1700.

Signé : SENDRAS.

1. Rangées.
2. Et l'un sur l'autre, d'après la figure.

ISSOUDUN

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

184. — N. DE MAIGNAC, écuyer, S. de Léry. — De gueules à deux pals de vair et un chef d'or.

189. — PIERRE CHEVERIER, S. de Champré et de Rezé. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois testes de licornes coupées d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

191. — PIERRE DES AGES, écuyer, S. de Lorfar, de Quoypoisson et du Vivier. — De sinople à trois chevrons d'or, accompagnés en pointe d'un lion de même.

192. — N. BAUDET [1], écuyer, sieur de Premilhac et de Puymaigre. — D'or à un demi-vol de sable.

193. — JACQUES BARATON, conseiller et procureur du Roy en l'hostel de ville d'Issoudun. — D'azur à une salamandre d'or, et un chef de même chargé de trois feuilles de figuier de sinople.

194. — L'abbaye de Puysenaud [Puyferrand]. —

1. *Boudet*. Cette famille bien connue est originaire du Bourbonnais et de l'Auvergne.

D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un croissant d'argent.

Arrêt d'enregistrement du 24 décembre 1700.

Signé : SENDRAS.

ISSOUDUN

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 9 AOUST 1697.

20. — MARIE DOUTÉ, l'aînée, fille. — D'argent à un aigle de sable et un croissant de gueules en pointe.

22. — L'Abbaye royale de Saint-Pierre de Chezalbenoist. — D'azur à une fasce d'argent chargée des deux lettres C B de sable, et accompagnée de trois fleurs de lys d'or.

DE L'ÉTAT DU 13 JUIN 1698.

34. — La ville d'Issoudun, capitale du Bas-Berry. — D'azur à un pairle alaisé d'or, accompagné de trois fleurs de lys de même en chef et deux en pointe.

1. Ci-après sont des armes dont la réception avait été sursise faute d'explications suffisantes.

DE L'ÉTAT DU 26 SEPTEMBRE 1698.

63. — La communauté des officiers de l'élection d'Issoudun. — D'azur à trois fleurs de lys d'or, deux et une, avec ces mots autour : *Élection générale d'Issoudun.*

74. — La communauté des officiers du bailliage de Berry à Issoudun. — D'azur à trois fleurs de lys d'or, deux et une, avec ces mots autour : *Armes du bailliage d'Issoudun.*

89. — L'abbaye Notre-Dame d'Issoudun, de l'ordre de S[t] Benoist. — D'azur à une fasce d'argent, chargée de ces deux lettres S B de sable, et accompagnée de trois fleurs de lys d'or, deux en chef et une en pointe, et autour ces mots : *Abbaye de Notre-Dame d'Issoudun.*

Arrêt d'enregistrement du vendredy 24 juillet 1699.

Signé : SENDRAS.

ISSOUDUN

Suivant l'ordre du registre 1er (suite)[1].

DE L'ÉTAT DU 5 FÉVRIER 1700.

159. — Louis GIRAULT, prieur et curé de la paroisse de Dame Sainte. — De gueules à trois geais d'argent, posés 2 et 1, et une étoile de même en chef.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 21 janvier 1701.

Signé : Sendras.

ISSOUDUN

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 26 SEPTEMBRE 1698.

45. — N. MERCIER, lieutenant de la justice de Linières. — De pourpre à une grenade d'or tigée et feuillée de même et mouvante d'une mer ondée d'argent.

1. Cet état ne contient que des armes imposées d'office.

47. — N. DE GAYAULT, veuve de N. BOURGEOT, écuyer, S. de Boissoudy. — De sinople à une fasce d'argent chargée de trois merlettes de sable et accompagnée de trois lacs d'amour d'argent, posés 2 en chef et 1 en pointe. (V. page 196, n° 47.)

59. — JACQUES DE LA CHATRE. — Écartelé d'azur et de sable à une croix ancrée d'argent.

60. — PHILIPES BERNART, marchand fermier de Marande. — De sinople à six pigeons d'argent becqués et membrés de gueules, posés 2, 1 et 1, 2.

64. — La communauté des tanneurs et corroyeurs d'Issoudun. — D'argent à deux couteaux à revers d'azur emmanchés de gueules passés en sautoir et accompagnés de deux pomeles de même, 1 en chef et 1 en pointe, et deux lunettes [1] d'azur posées aux flancs.

66 — La communauté des apothicaires, chirurgiens et perruquiers de la ville d'Issoudun. — D'azur à un S[t] Cosme et un S[t] Damien d'or tenant chacun une boîte de même.

67. — La communauté des notaires d'Issoudun. — D'argent à une foy de carnation posée en fasce et accompagnée de trois moutons paissans d'azur, 2 en chef et 1 en pointe.

1. Les pomeles se représentent en blason comme des sortes d'étrilles, et les lunettes de corroyeurs comme des annelets doués d'épaisseur. Les couteaux à revers sont des lames tranchantes, pourvues d'un manche à chaque bout. Je crois devoir donner cette explication parce que ce sont des pièces rares, et que je n'ai jamais vu ailleurs qu'ici.

68. — La communauté des marchands de chevaux d'Issoudun. — D'azur à un S^t^ Éloy, évêque, tenant de sa main dextre un marteau et de sa sénestre sa crosse, le tout d'or.

75. — La communauté des cordonniers et savetiers d'Issoudun. — D'azur à un S^t^ Crespin et un S^t^ Crespinien d'or, tous deux assis sur des selles [1] et travaillant à des souliers de même.

76. — La communauté des marchands de draps, soies, épiceries et quincailleries d'Issoudun. — Tiercé en pal d'azur, d'or et de gueules, le 1^er^ chargé d'une aulne d'argent, marquée de sable, posée en pal; le 2^e^ de trois pains de sucre d'azur, posés l'un sur l'autre; et le 3^e^ de trois couteaux d'argent, aussy l'un sur l'autre.

77. — La communauté des vicaires de S^t^ Cyr d'Issoudun. — D'azur à un S^t^ Cyr évêque, vêtu pontificalement d'or, posé sur une terrasse de même.

78. — La communauté des meusniers et boulangers d'Issoudun. — D'azur à un S^t^ Honoré évêque, vêtu pontificalement, tenant de sa main dextre une pelle à four chargée de trois pains, et de sa sénestre sa crosse, le tout d'or, sur une terrasse de même.

79. — La communauté des tailleurs et chapeliers d'Is-

1. Ou escabeaux. De plus les deux saints doivent être figurés rangés, c'est-à-dire à côté l'un de l'autre, et vus de face.

soudun. — D'argent à un chapeau de gueules, accompagné de trois paires de ciseaux ouverts d'azur, posés 2 en chef et 1 en pointe.

80. — La communauté des serruriers, armuriers, fourbisseurs, taillandiers et maréchaux d'Issoudun. — D'azur à un S[t] Éloy évêque, vêtu pontificalement, tenant de sa main dextre un marteau et de sa sénestre sa crosse, le tout d'or, sur une terrasse de même.

81. — ÉLISABETH POUSSE, veuve de Nicolas DARTHUY. — De gueules à une main d'argent, le pouce d'or, et un chef de même chargé de trois annelets de sable.

83. — La communauté des drapiers drapans, foulons, tissiers en draps et tondeurs d'Issoudun. — D'azur à une croix d'argent, cantonnée aux 1[er] et 4[e] cantons d'une navette d'or, aux 2[e] et 3[e] d'une paire de ciseaux ou forces de tondeurs de même.

90. — La communauté des marchands de bois, tonneliers et menuisiers d'Issoudun. — D'azur à un S[t] Joseph tenant l'enfant Jésus par la main d'or sur une terrasse de même, et un chef aussy d'or, chargé d'une essaite [1] accostée d'un compas ouvert et d'un rabot, le tout d'or.

1. Ou sorte de marteau.

DE L'ÉTAT DU... 1699.

91. — CLAUDE SOULET l'aîné, marchand à Issoudun. — D'azur à un soleil d'or, accompagné de quatre croissans cantonnés d'argent, surmontés chacun d'une étoile d'or.

92. — CLAUDE-JOSEPH BRUNET, avocat en parlement. — D'or à une teste de more de sable, accolée et perlée d'argent, et coiffée d'un bonnet de dragon de sinople.

94. — FRANCOIS COURTIN, à Issoudun. — De sable à une boîte couverte d'or [1], accompagnée de trois sautoirs engrêlés de même, 2 en chef et 1 en pointe.

95. — JEAN DU MOULLIN, docteur en médecine. — D'azur à un moulin d'or, accompagné en chef d'un soleil de même à dextre, et d'une vipère d'argent à sénestre.

96. — La Communauté des cabaretiers et pâtissiers d'Issoudun. — D'azur à un pâté couvert d'or posé en fasce et accompagné de trois bouteilles de même, 2 en chef et 1 en pointe.

97. — La Communauté des bouchers, veilliers et charcutiers de la ville d'Issoudun. — D'azur à un S[t]

1. Ou mieux, pour éviter toute équivoque et être d'accord avec la figure, *une coupe couverte*. De même, à la ligne suivante, au lieu de *trois sautoirs* lisez *trois flanchis*.

Barthélemy d'or, tenant de sa main dextre un couteau d'argent [1].

100. — Jean QUASY, chanoine à Levroux. — De gueules à une hache d'armes d'argent, couchée en fasce et accompagnée de trois girouettes de même bordées d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

101. — Sylvain LE BLANC, chanoine de la ville de Levroux. — De sable à une teste de more d'argent, accompagnée de trois lys de même, grenés d'or, 2 en chef, 1 en pointe.

102. — François LHOMME, chanoine à Levroux. — D'argent à un homme de carnation, vêtu d'azur et de gueules, assis à sénestre sur un globe d'azur et observant un soleil d'or posé en chef sur un canton dextre d'azur.

103. — Jean PEIGNER, chanoine de Levroux. — D'argent à un peigne de gueules, posé en fasce et accompagné de trois ancholies d'azur, 2 en chef et 1 en pointe.

104. — Charles CHARRAULT, chanoine à Levroux. — De gueules à un cœur d'argent, chargé de trois couronnes d'épines de sinople, 2 et 1, et d'une croisette à huit pointes de gueules en abîme.

105. — Pierre BRESSE, chanoine curé de Levroux.

1. Le couteau a, sur la figure, la forme d'une hachette ou d'une doloire.

— Parti d'or et de pourpre à une croix bretessée de l'un en l'autre.

106. — ESTIENNE SAGET, procureur fiscal à Levroux. — D'azur à six flèches d'argent, ferrées et empennées d'or, appointées en cœur, et mouvantes quatre des angles et deux des flancs.

107. — JEAN POPINEAU, S. Dartra, bourgeois d'Issoudun. — D'argent à un pin de sinople planté dans une onde d'azur, et sommé d'un coq de gueules.

108. — DENIS PIGNOT, fermier de la Prée. — De gueules à un pin arraché d'or, et une bordure d'argent chargée de huit pommes de pin de sinople.

111. — CLAUDE SOULET, le jeune, marchand à Issoudun. — D'azur à un soleil d'or, accompagné de quatre croissans cantonnés d'argent, surmontés chacun d'une étoile d'or.

112. — FRANCOIS COUGNY, sieur de Vorlay. — D'azur à un pal vairé d'or et de gueules, accompagné de quatre perles cantonnées d'argent.

113. — FÉLIX CARAUD, marchand à Issoudun. — De gueules à une fasce d'argent chargée de trois étoiles d'azur, et accompagnée de trois carreaux [1] d'argent, deux en chef et 1 en pointe.

1. Carreaux pris ici dans le sens de coussins.

115.— PIERRE PIGNOT, conseiller du Roy élu en l'élection générale d'Issoudun. — De gueules à un pin arraché d'or, et une bordure d'argent, chargée de huit pommes de pin de sinople.

116. — HENRY BASSET, marchand à Issoudun. — De sinople à trois étoiles d'or rangées en chef, et un chien basset d'argent passant en pointe.

117. — PIERRE NADOT DE VALLET, fermier de Sainte-Lizaigne. — De sinople à un écusson d'argent, et une fasce de gueules brochante sur le tout, chargée d'une vivre d'argent.

118. — MARIE DE FLEURY, veuve de François DE LA GRANGE. — De pourpre à une fleur d'ancholie d'or, et une bordure de même, chargée de huit fleurs de violettes au naturel.

119. — La Communauté des tisserands d'Issoudun. — D'azur à une Vierge d'or, tenant son enfant Jésus de même, accosté de deux navettes d'argent, posées en pal.

120. — MARGUERITE FLEURY, veuve de Pierre GUÉNOIS, avocat en parlement. — De pourpre à une fleur d'ancholie d'or, et une bordure de même, chargée de huit fleurs de violettes au naturel.

122. — SIRE DE LA CHASTRE, marchand à Issoudun. — Écartelé d'azur et de sable, à une croix ancrée d'argent.

125. — Sébastien GRAZON, fermier de la maladrerie de Saint-Lazare d'Issoudun. — D'azur semé de glands d'or, à trois porcs de même passants l'un sur l'autre.

127. — Francois de L'ETANG. — De sinople à un besant fascé ondé d'argent et d'azur de six pièces[1], et accompagné de trois cannes d'argent, 2 en chef affrontées, et une en pointe.

128. — Jean BÉRY, docteur en médecine. — D'or à un caducée d'azur posé en pal, et accompagné en chef d'un soleil et d'une lune de même.

129. — La Communauté des parcheminiers, mégissiers et gantiers d'Issoudun. — D'azur à un couteau à revers d'or, posé en fasce, accompagné en chef d'une paire de ciseaux ouverts d'argent, et en pointe d'une lunette de même.

130. — Francois CHABRIDON de THÉRY. — D'azur à un chat d'or, courant en fasce, et accompagné de trois testes et cols de chevaux d'argent, bridés de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.

131. — Quentin BAILLE, marchand à Issoudun. — D'argent à une teste de loup arrachée de sable, ayant la gueule ouverte et bordée de gueules, accompagnée en chef de deux poules de sable, crêtées de gueules, et en pointe d'un mouton passant de même.

1. Ce genre de besant-tourteau, fort rare en France, est au contraire assez commun en Angleterre, où on lui a donné un nom spécial (*fontain*).

133. — N....., veuve de... VIERSAC. — D'argent à un chevron vivré d'azur, accompagné de trois cailles au naturel, 2 en chef affrontées et 1 en pointe.

135. — NICOLAS DEHAIS DE CHANTEREINE. — D'azur à une haye d'or sur une terrasse de même, et un chef ondé et abaissé d'argent, chargé de trois grenouilles de sinople.

136. — LOUISE DE LA GARDE, veuve de Gilbert de NOBLET, écuyer, sieur de Tercillac. — D'azur à une garde et poignée d'épée d'or, accompagnée de trois chiens assis d'argent, posés en pointe, 2, 1.

138. — La ville de Levroux. — De gueules à un château d'argent, posé entre deux ponts-levis de même, et un chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

140. — FRANCOIS GUESNIER, conseiller du Roy, maire perpétuel de la ville de Levroux. — D'argent à une fasce d'azur, accompagnée de trois épées dans leurs fourreaux de gueules, 2 posées les pointes en haut, et celle du milieu la pointe en bas, les gardes et les poignées d'or, brochant sur la fasce.

141. — MARIE SAGET, veuve de Francois LE BLANC, marchand fermier de Levroux. — D'azur à six flèches d'argent, ferrées et empennées d'or, appointées en cœur et mouvantes quatre des angles et deux des flancs.

142. — SYLVAIN GAUDON, conseiller du Roy, président

au grenier à sel de Buzancois. — De sable à trois fasces vivrées, deux d'argent et celle du milieu d'or, et un pal d'azur brochant sur le tout.

143. — ESTIENNE DELYS, greffier de la maison de ville de Levroux. — D'azur à un lys d'argent, tigé, feuillé et grené d'or sur une terrasse de même, et accosté de deux abeilles affrontées aussi d'or.

146. — CATHERINE DE LA CHASTRE, veuve de Pierre PIARON, contrôleur au grenier à sel d'Issoudun. — D'argent à un chesne arraché de sinople englanté d'or, et accompagné de quatre perroquets affrontés et cantonnés aussi de sinople.

147. — JEANNE PERROT, veuve de Jean DE SAINTHORENT. — De sable à une fasce ondée d'or, chargée d'une autre fasce ondée d'azur, et accompagnée de trois rocs d'échiquier d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

149. — MARGUERITE ROBERT, veuve de François POPINEAU, marchand à Issoudun. — De sinople à un rocher d'argent chargé d'une tortüe de gueules, et un chef d'argent, chargé d'une écrevisse de gueules.

150. — FRANÇOIS DU DOYÉ, directeur des aydes de l'élection d'Issoudun. — Chevronné d'azur et d'argent de six pièces, et un renard de gueules rampant en bande et brochant sur le tout.

151. — JACQUES POPINEAU, marchand à Issoudun. — D'argent à un pin de sinople, planté dans une onde d'azur, et sommé d'un coq de gueules.

152. — PIERRE BAUCHERON, sieur des Jolivete. — D'azur à deux arbres arrachés d'or à costé l'un de l'autre, et une coignée de gueules brochante en fasce sur le fust des arbres.

Fait par nous à Paris, ce 20 septembre de l'an 1699.

Signé : D'HOZIER.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 14 may 1700.

Signé : SENDRAS.

ISSOUDUN

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 1699.

110. — CLAUDE DE BIOTIÈRE, damle du Plessis. — D'argent à une rose de gueules pointée de sinople en chef, une croix ancrée de même en cœur, et un lion passant d'azur, lampassé et armé de gueules en pointe. (V. p. 195, n° 37.)

1. Armes imposées d'office.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 21 may 1700.

Signé : SENDRAS.

ISSOUDUN

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 5 FÉVRIER 1700.

156. — CLAUDE DANAU, prieur du prieuré de Charrost. — D'azur à un sautoir d'argent, accompagné de quatre croix pattées de même.

157. — JEANNE DE SENNEVILLE, veuve de N. DE COULOMBEAUX. — D'argent à un cerf passant de gueules.

160. — FRANCOISE MÉNEAU, veuve de N. AUDOUX, bourgeois d'Issoudun. — D'azur à un aigle d'argent, becqué et membré d'or.

161. — CATHERINE CONTANCIN, veuve de Louis POPINIER. — D'azur à trois fasces d'argent.

162. — FRANCOIS SILLERON, bourgeois d'Issoudun. — De gueules à trois pals d'or.

1. Armes imposées d'office.

163. — Louis de FLEURY, marchand à Issoudun. — D'azur à trois lys de jardin d'argent, tigés et feuillés d'or, 2 et 1.

166. — René MAILLET de LINTROLLE, de la ville de Reuilly. — D'or à trois maillets de sable, 2 et 1.

167. — Hélie DUVAL, docteur en médecine. — D'azur à une tour d'argent, sur une motte de sinople.

168. — Marie AMOURETTES, veuve de Louis MACI, marchande à Issoudun. — D'azur à deux colombes affrontées d'argent, becquées et membrées de gueules.

170. — N. BERTRAND de COUDIÈRE, dame en partie du Lis-Saint-George. — De gueules à un lion d'or.

172. — Jacques de CULON, écuyer, sieur de Lataste-nerie. — De vair à un lion de gueules brochant sur le tout.

174. — Félix BARAUD, marchand à Issoudun. — D'azur à une fasce haussée d'argent, accompagnée en pointe de deux bars adossés de même.

DE L'ÉTAT DU 24 DÉCEMBRE 1700.

176. — Albert de RILLAC, chevalier, comte de Saint-Paul, baron de Boussac. — Fascé d'or et de gueules de six pièces.

177. — GABRIEL DEDUIS, écuyer, S. de Baslite. — De gueules à un chevron d'or, accompagné de trois croissans d'argent.

178. — ÉLISABETH PERISSE, fille majeure, bourgeoise d'Issoudun. — D'azur à une bande d'or, chargée de trois roses de gueules.

179. — JEAN RENAULT, concierge. — D'or à trois lozanges de gueules, 2 et 1.

180. — MARIE DE PERA, veuve de Charles AURIOLE, marchand à Issoudun. — D'or à une bande de gueules, chargée d'un ours d'or.

181. — MICHEL AUDOUX, bourgeois d'Issoudun. — D'or à trois mouches de sable, 2 et 1.

182. — Feu N. SOUMART, élu à Issoudun. — De gueules à trois bandes d'argent.

183. — N. DE PIGIRY, bourgeois d'Issoudun. — D'argent à un lion de sable.

185. — MARIE GILLET, veuve de Jean CHAPPU, sieur de Poullot. — D'azur à un cerf courant d'or.

186. — Le prieuré de Saint-Hilaire en Linières. — De sinople à un bâton prieural d'or, accosté des deux lettres S et H de même.

187. — FRANÇOIS SCOFFIER, docteur en médecine a

Issoudun. — D'or à un chevron de sable accompagné de trois cigognes de gueules.

188. — N. MONGONNET, femme de N. BARJON, bourgeois de la ville d'Issoudun. — D'or à une fasce d'azur, accompagnée de trois quintefeuilles de même.

190. — SUZANNE DE BIZE, veuve de Jacques DESAUX. — D'or à un lion d'azur, lampassé et armé de gueules.

Arrêt d'enregistrement du 18 février 1701.

Signé : SENDRAS.

ISSOUDUN

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

---

195. — ÉTIENNE BOURSAUT, conseiller du Roy, receveur des tailles en l'élection d'Issoudun, S. de Belhomme. — De gueules à un chef d'argent.

196. — LOUISE BRIQUE, femme d'Étienne BOURSAUT, sieur de Belhomme, conseiller du Roy, receveur

1. Armes imposées d'office.

des tailles en l'élection d'Issoudun. — De sable à un besan d'or.

197. — Claude CONSTANTIN, docteur en médecine [à] Issoudun. — De gueules à un piédestal d'argent.

198. — Jacques GIRARD, écuyer, sieur de Vorlay. — D'or mantelé de sable.

199. — Anne CORARD, veuve de Nicolas CHARDON, conseiller du Roy, receveur des tailles à Issoudun. — D'argent à trois jumelles de gueules.

200. — Jean CHABRIDON, bourgeois de la ville d'Issoudun. — De sable à une fasce courbée d'or.

Arrêt d'enregistrement du 20 décembre 1703.

Signé : Sendras.

ISSOUDUN

Suivant l'ordre du registre 1er (suite et fin [1].)

DE L'ÉTAT DU 5 FÉVRIER 1700.

158.— Louise de MARTHE de SAINT-MESMIN, femme de CLAUDE de la CHASTRE, écuyer, seigr du Plée.—

1. Armes imposées d'office.

De sinople à deux bandes d'or et deux pals de gueules brochans sur le tout.

Arrêt d'enregistrement du 15 febvrier 1709.

Signé : SENDRAS.

FIN DE L'ARMORIAL DE L'ÉLECTION D'ISSOUDUN

ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE

Recueil officiel dressé en vertu de l'Édit de 1696.

GÉNÉRALITÉ DE BOURGES

ÉLECTION DE CHATEAUROUX

REGISTRE PREMIER

1. — ANDRÉ BONNIN, lieutenant général au duché et pairie de Châteauroux. — D'azur à trois trèfles d'or.

4. — GABRIEL DE LA RIVIÈRE, écuyer, seigneur de la Rivière Chambon. — De sable à trois barbeaux d'or tournés du même côté.

5. — FRANCOIS DU VERDIER, écuyer, seigneur de la Chapelle-Orthemal. — D'azur à deux lions passant d'argent [1].

6. — ANTOINE DENIEUL, [DE NIEULLES], écuyer, Sr de Bonneau. — D'azur à un chevron d'or accom-

1. La figure met deux lions rampant et l'un sur l'autre.

pagné de six coquilles de même, rangées quatre en chef et deux en pointe.

8. — ANTOINE PINETTE, conseiller du Roy et son procureur en l'élection de Châteauroux. — D'azur à trois pommes de pin d'or.

9. — PHILIPPES DUPIN, conseiller du Roy et son receveur des tailles en l'élection de Châteauroux. — De sinople à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un pin arraché de même.

10. — LOUIS DE DOUAULT, écuyer, seigneur de Boisdouault et de Chamousseau. — De gueules à trois besans d'argent.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 9 aoust 1697.

Signé : SENDRAS.

CHATEAUROUX

Suivant l'ordre du reyistre 1er (suite.)

---

11. — MAGDELAINE-ANGÉLIQUE DE CREVANT, comtesse de Vihiers, dame de Bauché et autres lieux, femme de Louis-Magdelon TURPIN, comte de Vihiers. — Écartelé d'argent et d'azur.

12. — N....., marquis DE BARVILLE, capitaine de carabiniers. — D'argent à deux bandes de gueules.

14 *bis*. — — N. DE SAVARY, sgr de Lencosme, et N. DEPRÉAUX, sa femme. — Écartelé d'argent et de sable, accolé de gueules à un lion d'or, couronné, lampassé et armé de même, et un chef coupé emmanché d'argent et de sable.

15. — LOUIS DE POIDS, [POIX] sgr de Marescreux. — De sable à trois aigles d'or, deux et une.

16. — MICHEL THABAULT DE LOECHAULOUP, [LOCHE-AU-LOUP] conseiller du Roy et son procureur au bureau des traites foraines de Châteauroux.— D'azur à un chevron d'or accompagné de trois trèfles tigés de même, les queues en bas, contournés, posés deux en chef affrontés et un en pointe.

17. — MAGDELAINE LE BLOIS, veuve de Jean DE LAIGRE, écuyer, sgr de Bellevüe.— Lozangé d'argent et de sinople.

19. — N....., marquis DE GAUCOURT, lieutenant du Roy en la province de Berry. — D'hermines à deux barres [1] adossés de gueules.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 3 juin 1698.

Signé : SENDRAS.

1. Lisez bars, au lieu de barres, qui n'est là que par suite d'une erreur du copiste.

CHATEAUROUX

Suivant l'ordre du registre 1er (suite).

---

23. — CLAUDE LE ROY, seigneur de Buxière Daillac. — De sable à neuf trèfles d'or sans queues, posés trois, trois, deux et un.

24. — HENRY BASSET, président au grenier à sel de Buzancois. — D'azur à trois bassets d'argent passant l'un sur l'autre.

25. — NICOLAS CATHERINOT DE VILLECHAISE. — D'azur à une feuille de chesne d'or.

26. — NICOLAS CATHERINOT, marchand. — De même.

27. — JEAN LARSEVESQUE, curé de S. Pierre de Notz. — D'azur à un chiffre d'or composé d'un J et d'un L entrelacés.

28. — N. DESROCHESHERPIN [1], veuve de Jean-Charles DE BOISAY, écuyer, seigneur de Courcenay, a présenté l'armoirie : — D'argent à une fasce de sable.

1. Ou suivant la légende qui accompagne la figure : *de la Roche-Herpin*. Le nom exact est DES ROCHES-HERPIN.

29. — Louis BOURY, écuyer, sieur de Champs. — D'azur à un chevron d'argent, accompagné de trois soucis d'or, deux en chef et un en pointe.

30. — N. PICARD, chanoine du Chapitre du Bourgdieu. — D'azur à une croix d'argent.

31. — Jacques PENIER, bourgeois. — D'azur à un chiffre d'or, composé d'un J et d'un P entrelacés.

32. — Joseph de BEAUVILAIN, prestre curé de Chezelles. — D'azur à un lion d'argent.

33. — Francois THOMAS, prestre curé de Jeu-les-Bois. — D'azur à un chiffre d'or, composé d'un F et d'un T entrelacés.

34. — Jacques de THAIS, écuyer, sieur de Thais, fourrier des Maisons du Roy. — D'argent à deux fasces d'azur.

35. — Francois de la FAIRE, écuyer, sieur de la Chaize Vauzelles. — De gueules à une bande d'argent.

36. — Pierre de la FAIRE, écuyer, seigneur de la Chaize Vauzelles. — De même.

37. — Marguerite de la FAIRE de la CHAISE. — De même.

38. — Estienne PAUTRISEL, directeur des forges de Clavières. — D'argent à un chevron de gueules

accompagné de trois massacres de cerf de même, deux en chef et un en pointe.

39. — Louis BOCQUET, contrôleur aux forges de Clavières. — D'azur à un chiffre d'or, composé des deux lettres L et B entrelacées.

40. — Antoine BLANCHET, prestre curé de la paroisse de Chambon. — D'azur à un chiffre d'or, composé des deux lettres A et B entrelacées.

42. — N. CALLARS, prestre curé de la paroisse de Vicq. — D'azur à un chiffre composé de deux C d'or.

43. — Claude POTIER, prestre curé de S^{t} Genoulx. — D'azur à un chiffre composé d'un C et d'un P d'or entrelacés.

44. — N. CHAUDENET, écuyer. — D'azur à cinq fusées d'argent [rangées et accolées en fasce].

45. — René de BELLET, écuyer. — De gueules à trois lions d'or, posés deux et un, et trois feuilles de blettes de même rangées en chef.

46. — Pierre GIRARD, écuyer, S. de Vasson. — D'azur à deux chevrons d'argent, accompagnés en pointe d'une étoile de même.

47. — Philbert DUBOIS, écuyer, prestre chanoine au Chapitre de Châtillon-sur-Indre. — D'azur à deux chevrons d'or.

48. — Francois du VIVIER, écuyer, sieur de la

Chaume. — D'azur à cinq chevrons d'or, accompagnés en pointe d'une étoile de même.

49. — Francoise de BARVILLE de BOISLANDRY. — D'azur à trois bandes d'argent.

50. — Francois PORCHERON, écuyer, S. du Coudray. — De sable à trois poissons d'argent posés en fasce l'un sur l'autre.

51. — Jean de la VILLATTE, écuyer, S. Desfeuilletes. — D'argent à un chevron d'azur chargé de cinq lozanges d'or, et accompagné de trois roses de gueules, deux en chef et une en pointe.

52. — Francois du LIGONDAIS, écuyer, S. de Connives. — D'azur à un lion d'or, chargé d'hermines sans nombre de sable.

53. — Guillaume de LAGE, écuyer, sieur de la Bertollière. — D'azur à une fasce d'argent, accompagnée de trois croissans de même, deux en chef et un en pointe.

54. — Hypolite LE BOSSU, S. de la Chevallerie. — D'or à trois testes de mores de sable, deux et une, tortillées d'argent.

55. — Charles DOTAY, écuyer, S. des Roches. — D'argent à une fasce d'azur, accompagnée de six tourteaux de sinople, trois en chef et trois en pointe.

56. — N. DE LA VERNELLE. — De même [1].

57. — SALOMON LASSÉE, seigneur de Coings. — D'azur à un lion d'argent, accompagné de deux étoiles de même, une en chef et l'autre en pointe.

59. — ESME CRUBLIER, sieur de la Tremblais, conseiller au duché de Châteauroux. — D'argent à un chevron de sinople, accompagné de trois pins de même, deux en chef et un en pointe.

60. — JEAN CARTIER, grenetier au grenier à sel de Buzancois. — D'azur à un chiffre composé des deux lettres J et C d'or entrelacées.

70. — FRANCOIS DUPUY, conseiller du Roy et son commissaire aux reveües. — D'azur à un puys d'argent, surmonté d'un soleil d'or.

74. — N....., veuve de....., BLANCHARD, conseiller du Roy, élu en l'élection de Châteauroux, a présenté l'armoirie : — D'azur à un lion d'or accompagné de trois croissans de même, deux en chef et un en pointe.

75. — NICOLAS DESRUAUX, major de la milice bourgeoise. — D'azur à un chiffre composé des trois lettres N D R entrelacées d'or.

1. Ces mots sont une erreur du manuscrit. La figure donne : d'argent à une fasce d'azur, accompagnée de six tourteaux de sinople, 3 rangés en chef, et 3 en pointe aussi rangés.

Arrêt d'enregistrement du 26 septembre 1698.

Signé : SENDRAS.

CHATEAUROUX

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

---

77. — N....., veuve [de N.] CRUBLIER DE CHANDAIRE, maire perpétuel de la ville de Châteauroux, a présenté l'armoirie : — D'argent à un pin de sable.

82. — LOUIS-MAGDELON TURPIN, seigneur comte de Vihers [Vihiers]. — Lozangé d'or et d'azur.

86. — LOUIS BARJOT, écuyer, seigneur marquis d'Auneüil. — De gueules à un griffon d'or.

87. — N. TURPIN, marquis Depont. — Lozangé d'or et d'azur.

89. — N. BASTIER, écuyer, sieur de la Bretonnerie. — D'azur à une hure de sanglier d'argent percée d'outre en outre d'une flèche de même.

91. — FRANCOIS DE JARNAGE, écuyer, Sr des Aubruns. — De gueules à deux chevrons d'argent, accompa-

gnés en chef de deux croissans de même et en pointe d'un scorpion d'or.

Arrêt d'enregistrement du 27 février 1699.

Signé : SENDRAS.

CHATEAUROUX

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

---

101. — JEAN THOMAS, S. de Bellegarde, contrôleur des traites foraines à Châteauroux. — D'azur à un lion d'argent.

103. — ESTIENNE GUIMOND, avocat à Châteauroux. — De gueules à trois oiseaux rangés en pal les uns sur les autres, adextrés d'un guy de chesne et sénestrés d'un mont, le tout d'or, et un chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

111. — JEAN ROBIN, écuyer, S. de Lambre, prévost provincial à Châtillon-sur-Indre. — Comme cy devant art. 266 du 2e registre de Bourges. (V. p. 111.)

112. — JEAN TRILLON, exempt de la maréchaussée de Châtillon-sur-Indre. — D'azur à trois chesnes d'argent, posés deux et un.

115. — CATHERINE DE PREUILLE, veuve de Léon DE DOUAULT, chevalier, seigneur du Boisdouault et Chamousseau. — D'argent à une bande d'azur chargée de trois annelets d'or.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 5 febvrier 1700.

Signé : SENDRAS.

CHATEAUROUX

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

---

123. — CLAUDE DUBET, écuyer, seigneur de Mirant. — D'azur à un duc d'or, surmonté d'une étoile de même.

126. — FRANCOIS BERTRAND, écuyer, seigneur de Boisrenault. — Lozangé de gueules et d'hermines.

127. — MAGDELAINE DE MAZIÈRES, femme de Francois BERTRAND, écuyer, sgr de Boisrenault. — De gueules à un lion d'or.

Arrêt d'enregistrement du 24 décembre 1700.

Signé : SENDRAS.

CHATEAUROUX

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 13 JUIN 1698.

18. — La ville de Châtillon-sur-Indre. — De sinople à trois chasteaux d'argent, massonnés de gueules 2 1, et un chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.

DE L'ÉTAT DU 26 SEPTEMBRE 1698.

41. — La communauté des drapiers, foulons et cardeurs de la ville de Châteauroux. — D'azur à une sainte Barbe tenant une palme de sa main dextre, et une tour de sa sénestre, le tout d'or sur une terrasse de même, la Ste accostée d'une chaudière d'argent à dextre et de deux testes de chardon, les tiges passées en sautoir de même, à sénestre [2].

Arrêt d'enregistrement du vendredy 14 may 1700.

Signé : SENDRAS.

1. Cet état et les suivants sont entièrement composés d'armes imposées d'office.

2. D'après la figure, la chaudière est au troisième canton, et les deux chardons au second.

CHATEAUROUX

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 9 AOUST 1697.

2. — Le Chapitre de Saint-Martin de Châteauroux. — D'azur à une Vierge tenant son enfant Jésus posé à dextre sur un croissant; l'enfant Jésus contourné tenant une palme étendue au-dessus d'une figure de St Martin à cheval sur une terrasse, le tout d'or.

3. — Le Chapitre de Notre-Dame de Bourgdieu. — D'azur à une Vierge d'or, tenant son enfant Jésus de même.

7. — Le couvent des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, ordre de St Augustin, de Châteauroux. — D'azur à une Vierge d'or.

DE L'ÉTAT DU 13 JUIN 1698.

13. — ANDRÉ DE REYNARD, curé du Bourgdieu. — D'azur à un lion d'argent, couronné, lampassé et armé de gueules, parti aussy d'azur à trois bandes d'or.

1. Armes imposées d'office.

DE L'ÉTAT DU... 1699.

81. — N..., veuve de Francois AUDET, écuyer, S. d'Homme. — D'argent à un chevron d'azur chargé de deux cyprès d'or, et accompagné en chef de trois glands de gueules, posés 2, 1 [1], et en pointe d'une fleur de lys de sable.

83. — Le couvent des Religieuses de Jorsay [Jarzay], parr. de Moulins — Fascé enté ondé d'argent et de gueules de six pièces.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 21 may 1700.

Signé : SENDRAS.

CHATEAUROUX

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [2].)

20. — La ville de Châteauroux. — D'argent à un château ouvert de gueules, sur une terrasse de sinople.

21. — La ville de Buzancois. — De gueules à trois trèfles d'argent 2 et 1.

1. Ils sont rangés sur la figure, ce qui est plus naturel.
2. Armes imposées d'office.

22. — La ville de Vallancay. — D'argent à trois tours d'azur, rangées sur une terrasse de sinople.

DE L'ÉTAT DU 26 SEPTEMBRE 1698.

58. — SILVAIN BERTHOMIER, médecin à Châteauroux. — De gueules à trois quintefeuilles d'argent, 2 et 1.

61. — La communauté des procureurs et notaires de Châteauroux. — De sable à trois mains de carnation, parées d'argent, chacune tenant une plume à écrire de même, 2 en chef et 1 en pointe.

62. — N. REFFORT, marchand à Châteauroux. — D'azur à une tour d'or sur un rocher d'argent.

63. — JEAN BOURDILLON, marchand à Châteauroux. — De sable à trois bourdons d'or, 2 et 1.

64. — JEAN BÉRAULT, marchand à Châteauroux. — D'azur à un aigle d'or.

65. — N.., veuve de N. Pascal DU BOIS, marchand à Châteauroux. — De sinople à trois roses d'or, 2 et 1.

66. — N..., veuve de N. BOUILHAT DE LESPINIÈRE, élu à Châteauroux. — D'argent à une fasce de gueules, accompagnée de trois roses de même.

67. — PHILIPPES GENDRE, conseiller du Roy, et con-

trôleur au grenier à sel de Buzancois. — D'azur à une fasce d'argent, accompagnée de trois bustes de filles de même, chevelées d'or.

68. — JACQUES PENIER, conseiller du Roy et son grenetier au grenier à sel de Buzancois. — De sable à un croissant d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

69. — ANDRÉ BLANCHARD, marchand à Châteauroux. — De gueules à un chevron d'or, accompagné en pointe d'un chien passant d'argent.

71. — ANTOINE YVERT, avocat fiscal à Châteauroux. — D'or à un pairle de sinople [1].

72. — AUGUSTIN FERRAUD, bourgeois de Châteauroux. — D'azur à deux épées d'argent passées en sautoir.

73. — N..., veuve de Jean CARTIER, bourgeoise de Châteauroux. — D'argent à trois coquilles de gueules, 2 et 1.

DE L'ÉTAT DU 27 FÉVRIER 1699.

76. — NICOLAS CHOUAN, médecin à Châteauroux. — D'argent à trois chouettes de gueules, 2 et 1.

1. La figure représente à tort une perle.

78. — N..., veuve de CATHERINOT DE LA RIVIÈRE, bourgeoise de Châteauroux. — D'azur à trois fasces ondées d'or.

79. — N. BAUDICHON, controleur au grenier à sel de Buzancois. — D'or à trois béliers sautants de sable, 2 et 1.

80. — Le Corps des officiers du grenier à sel de Buzancois. - D'azur à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

84. LOUIS DE MAUSSABRÉ, écuyer. — D'argent à une bande de gueules. (V. p. 253, n° 35.)

85. — CHARLES MOREAU, marchand au bourg d'Argy. — D'or à une teste de more de sable, tortillée d'argent.

88. — Le couvent des religieux de S^te^ Croix de Buzancois. — D'or à une croix haussée de gueules.

90. — Le prieuré de Villedieu. — D'azur à un château d'argent, surmonté de trois croisettes de même rangées en chef.

DE L'ÉTAT DU 24 DÉCEMBRE 1700.

116. — HYPOLITTE LE BOSSU, S. de la Chevallerie.— D'or à trois testes de Mores de sable, bandées d'argent, 2 et 1.

117. — Francois de BARBANCOIS, écuyer, seigneur de Villegongis. — De sable à trois testes de léopards d'or, 2 et 1.

118. — Le corps des officiers de l'élection de Châteauroux. — D'azur à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

119. — N..., femme de Louis BARJOT, écuyer, seigneur d'Auneuil. — D'or à trois pals de sable.

120. — N..., femme de Francois de BARBANCOIS, écuyer, sgr de Villegongis. — De sable à un aigle d'or.

121. — N. de la CHAPELLE JENEVREAU, écuyer. — De gueules à trois croisettes d'argent, 2 et 1.

122. — Gabriel BARILLET, greffier de l'hôtel de ville de Châteauroux. — D'azur à trois barillets d'or, 2 et 1.

123. — Charles de BOISLINARD, écuyer. — D'azur à un sautoir d'or.

124. — Catherine GEORGET, femme de Charles de BOISLINARD. — De gueules à une fasce d'or, accompagnée de trois fers de flèches de même.

128. — René PAUMIER, S. de Paumelet, receveur aux traites foraines de Châteauroux. — D'azur à un palmier d'or.

129. — N. DANTROCHE [d'ANTERROCHE], veuve de

N. DE LAAGE, écuyer, S. de la Bretolière. — De gueules à une bande d'argent, accompagnée de deux lions d'or.

130. — La communauté des tisserands en drap et toile de Châteauroux. — D'azur à deux navettes posées en pal, l'une d'or et l'autre d'argent.

131. — JEAN VEILLAT, l'aîné, marchand à Châteauroux. — D'argent à un soleil de gueules.

132. — JEAN GAGNEUX, marchand à Châteauroux. — D'or à une fasce d'azur, chargée de trois besans d'argent.

133. — N. CRUBLIER, conseiller au duché de Châteauroux. — De gueules à deux aigles d'argent, becquées et membrées d'or.

134. — GÉDÉON FRANCOIS, conseiller au présidial de Chastillon. — D'or à une bande de gueules chargée de trois testes de lion d'or.

135. — ANNE DE MAUVISE, femme d'Antoine DE NIEUIL [NIEULLES], écuyer. — D'azur à deux loups d'or, passants l'un sur l'autre.

136. — CLAUDE BRIQUET, maître de la forge de Courbanson. — De gueules à un chevron d'argent accompagné de trois billettes de même.

137. — Le prieuré de Saint-Loup. — D'argent à un

bâton prieural de sable en pal, accosté des deux lettres S et L de même.

138.—Honnoré de MAUSSABRÉ, écuyer, sieur de Villablin.— D'argent à une bande de gueules. (V. p 253, n° 35.)

139. — Marie-Anne de BIEN, femme de Claude DUBET, écuyer. S. de Mirant. — D'azur à trois tours d'or, 2 et 1.

140. — N. VIGNET, procureur fiscal au Duché et Pairie de Châteauroux. — D'or à trois grappes de raisin de sable, tigées et feuillées de 2 feuilles, chacune de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.

Arrêt d'enregistrement du 18 février 1701.

Signé : Sendras.

CHATEAUROUX

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

---

141. — Étienne GAULIN, conseiller du Roy, lieutenant criminel à Châteauroux. — De sinople à un aigle d'argent.

1. Armes imposées d'office.

142. — N. BÉTOULAT, femme de Claude LE ROY, seigneur de Bussière. — D'or à un pont de trois arches d'azur.

Arrêt d'enregistrement du 20 décembre 1703.

Signé : SENDRAS.

CHATEAUROUX

Suivant l'ordre du registre 1er (suite et fin [1].)

DE L'ÉTAT DU 5 FÉVRIER 1700.

92. — La communauté des marchands de draps, de soye, mercerie, épicerie et clinquallerie de Châteauroux. — De sable à deux bandes d'or et deux pals d'azur brochants sur le tout.

93. — Le prieuré de Notre-Dame de Buzancois. — De sable à deux bandes d'argent, et deux pals d'azur brochants sur le tout.

94. — N. CHERET DE LA GARENNE. — D'or à deux pals d'azur et deux barres d'argent brochantes sur le tout.

1. Armes imposées d'office.

95. — N..., veuve de N. DE PRÉCHONVILLE. — D'or à deux pals de gueules et deux barres d'argent brochantes sur le tout.

96. — N..., seigneur du Puy. — D'or à deux pals de sinople, et deux barres d'argent brochantes sur le tout.

97. — Le prieuré de Villegouin. — D'or à deux pals de sable et deux barres d'argent brochantes sur le tout.

98. — PIERRE-HECTOR AUBÉPIN, bailly de Buzancois. — D'argent à deux pals d'azur et deux bandes d'or brochantes sur le tout.

99. — Le prieuré de Buzancois. — D'argent à deux pals de gueules, et deux barres d'or brochantes sur le tout.

100. — L'abbaye de Maubecq. — D'argent à deux pals de sinople, et deux barres d'or brochantes sur le tout.

102. — La communauté des chaircuitiers de la ville de Châteauroux. — D'argent à deux pals de sable et deux barres d'or brochantes sur le tout.

104. — N..., veuve de N. GUILLOT, président à Châteauroux. — D'azur à deux pals d'or et deux barres de sable brochantes sur le tout.

105. — N. MANAT, veuve de N. PRINGET, marchand

à Châteauroux. — D'azur à deux pals d'argent, et deux barres de sable brochantes sur le tout.

106. — N. PATAULT, S. des Portes, M^e^ particulier des eaux et forests de Châteauroux. — De gueules à deux pals d'or et deux barres de sinople brochantes sur le tout.

107. — Louis GUIMOND, avocat à Châteauroux. — De gueules à deux pals d'argent et deux barres de sinople brochantes sur le tout.

108. — Pierre LIBAULT, S. de Verneuil, bourgeois de la ville de Châteauroux. — De sinople à deux pals d'or et deux barres de gueules brochantes sur le tout.

109. — Michel BÉRAULT, bourgeois de la ville de Châteauroux. — De sinople à deux pals d'argent, et deux barres de gueules brochantes sur le tout.

110. — N. PATAULT, sieur des Portes, bourgeois de la ville de Châteauroux. — De sable à deux pals d'or et deux barres d'azur brochantes sur le tout.

113. — La confrérie des Pénitents Blancs de Châteauroux. — De sable à deux pals d'argent et deux barres d'azur brochantes sur le tout.

114. — Jean PINIER, bourgeois de la ville de Châ-

teauroux. — D'or à deux barres d'azur, et deux pals d'argent brochants sur le tout.

Arrêt d'enregistrement du 15 febvrier 1709.

Signé : SENDRAS.

FIN DE L'ARMORIAL DE L'ÉLECTION DE CHATEAUROUX

ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE

Recueil officiel dressé en vertu de l'Édit de 1696

GÉNÉRALITÉ DE BOURGES

ÉLECTION DE LA CHASTRE

REGISTRE PREMIER

12. — Le couvent des Religieuses de Longefond, ordre de Fontevrauld. — D'azur à une sainte Vierge tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche d'argent, accostée en chef de deux roses d'or.

13. — ÉLIZABETH DARAMBURGT, veuve de N. DE LESTANG, écuyer, S. de Rie. — D'argent à sept fusées de gueules, quatre en chef et trois en pointe. [Armes du mari.]

14. — DANIEL-LOUIS DE MARÇAY, écuyer, S. de Froumanteau. — D'azur semé de fleurs de lys d'argent.

17. — SILVAIN DE BOLLINARD [BOISLINARD], écuyer, S. de Terrière. — D'argent à un chesne de sinople et une bordure dentelée de gueules.

18. — Leonard de BOLLINARD [BOISLINARD], écuyer, S. Deschezeaux. — De même.

19. — Antoinette LIEGARD, veuve de Charles ROYON, contrôleur des traites et fermes du Roy au bureau d'Argenton. — D'azur à deux étoiles d'argent en chef et en pointe un croissant de même.

20. — Pierre-Francois DUBET, conseiller du Roy, lieutenant de la maréchaussée de Berry. — D'azur à un duc ou chat-huant d'or perché sur un chicot écoté de sable [1], accompagné d'une étoile d'argent posée au canton dextre du chef.

21. — Antoine-Armand LAVANDRIER, S. de Vilenne. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois gerbes de même, deux et une.

22. — Charles-Pierre de BUFFIÈRE, écuyer, sieur de Pringet. — De sable à un lion d'or, couronné de même.

23-24. — René PEYROT, bailly et lieutenant général d'Argenton.

Jean PEYROT, docteur en médecine. — De gueules à un lion d'or, party d'azur à une moitié de chevron d'or mouvant de la partition accompagnée d'un aiglon de même en chef et d'une moitié d'aiglon aussi d'or, et mouvant de la partition en pointe.

25. — Jean de BOLLINARD [BOISLINARD] de LES-

1. Ou d'argent, selon la figure.

TANG, écuyer, sieur de la Grange-Breton. — D'argent à un chesne de sinople et une bordure dentelée de gueules.

27. — René de VERDON, écuyer du Roy, son conseiller et commissaire aux revues et logements des troupes de Sa Majesté, sgr Dupont-Dumont. — D'azur à un cœur d'argent duquel sortent trois palmes d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, une à chaque canton.

31. — Nicolas RIGLET, écuyer, S. de la Limaie. — D'azur à trois pals alaisés et aiguisés par le bas d'argent, posés deux et un ; et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

32. — N. BERTRAND de PIOLLIGNY [POLIGNY], écuyer. — Lozangé d'argent et de gueules, chaque lozange d'argent chargé d'une moucheture d'hermines de sable.

33. — Francois d'EGUIRANDE [d'AIGUIRANDE], écuyer, S. de Beauvais. — D'or à un lion de sable, lampassé et armé de gueules.

35. — Gilbert de MAUSSABRÉ, écuyer, sieur de Puibarbeau. — D'azur à un lambel d'or [1].

Arrêt d'enregistrement du vendredy 3 juin 1698.

Signé : Sendras.

1. Ce sont les véritables armes de la famille de Maussabré, et non pas celles qui sont indiquées plus haut, pages 213, 246.

LA CHASTRE

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

89. — JEAN DE LIGNY, notaire royal. — D'azur à deux chevrons d'or, accompagnés en chef de deux étoiles, et en pointe d'une rose de même.

43. — CHARLES BROSSIER, sieur de Vaujeu, docteur en médecine. — D'azur à trois trèfles d'or, deux et un.

48. — FRANCOIS DE BARBANCOIS, chevalier, seigneur de Charons. — De sable à trois testes de léopards arrachées d'or, deux et une.

49. — ABDON DE SAGES [DES AGES], écuyer, S. de la Foüillouse. — D'argent à un lion de gueules.

50. — NICOLAS TABAUD, sieur de Belair, marchand.— D'azur à trois trèfles d'or, deux et un.

52. — DENIS DUBET, écuyer, sieur Desprez. — D'azur à un duc ou hibou d'or, perché sur un écot de sable[1] péri en bande, surmonté d'une étoile d'argent, posée au côté dextre du chef.

1. Ou d'argent, suivant la figure.

69. — GABRIELLE DE VIGNOLLE, veuve de .... DE SAINT-LÉON, écuyer, sieur dudit lieu. — D'argent à un cep de vigne de sinople fruité de trois raisins de sable, et accolé à un échalas de même.

71. — CHARLES DUBATIMENT DE VILLELUME, sieur de la Colombe. — D'azur à dix besans d'argent, quatre, trois, deux et un.

76. — SYLVAIN DUMONT, écuyer, sieur de Courtaillet. — D'argent à une croix ancrée de sable.

Arrêt d'enregistrement du 27 febvrier 1699.

Signé : SENDRAS.

LA CHASTRE

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

---

81. — CLAUDE-FRANCOIS GAZEAU, écuyer, S. de la Tour-Gazeau. — D'or à une bande crénelée de sable.

82. — N. DE MONTRU, dame de Luzeret. — Fascé contrefascé d'or et d'azur, à un écusson d'argent au point d'honneur brochant sur les deux premières fasces, et un chef tiercé [en pal], au premier tranché

d'or sur azur, au second palé d'azur et d'or de quatre pièces et au troisième taillé d'azur sur or.

88. — AGNÈS DE LA CELLE, femme de Francois DAIGUEANDES [1], écuyer, seigneur de Beauvaier et en partie de Pouligny. — D'or à un aigle éployé de sable.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 5 febvrier 1700.

Signé : SENDRAS.

LA CHASTRE

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

96. — GILBERT DE VALLEZARGUES, écuyer, S. de la Chassagne, lieutenant du régiment de Languedoc. — Écartelé aux 1er et 4e de sable à un lion d'or, aux 2e et 3e d'argent à trois tourteaux de gueules, deux et un.

Arrêt d'enregistrement du 24 décembre 1700.

Signé : SENDRAS.

1. D'Aiguirande, seigneur de Beauvais.

LA CHASTRE

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 1699.

36. — FRANCOIS BONNIN, lieutenant aux traites foraines. — D'or à un léopard de sable en fasce, accompagné de six croissans d'azur rangés 3 en chef et 3 en pointe.

37. — Le chapitre de Saint-Germain de la Chastre. — D'azur à un saint Germain évêque vêtu pontificalement, le tout d'or sur une terrasse de même.

38. — N. SIMONNET, archiprestre et curé de la Chastre. — De gueules à deux fasces d'argent, chargées chacune de trois moineaux d'azur.

40. — JEAN-BAPTISTE DE LA CHASTRE, chevalier, seigneur marquis de la Chastre, Breuilbaut, Briantes et Coutz. — De gueules à une croix ancrée de vair [2].

41. — LOUIS DE LIGNY, docteur en médecine. — D'or à un chevron d'azur, accompagné de trois roses de

1. Armes imposées d'office.
2. Armes véritables de la famille de la Chastre.

même, 2 en chef et 1 en pointe, et un chef dentelé de gueules.

42. — CHARLES BUCHEPOT, seigneur de Fromenteau et Fougerolle. — D'argent à une teste et col de cerf d'azur, sommée de gueules, et accompagnée de trois croissans d'azur rangés en chef.

44. — JEAN DUCARTRON, seigneur de Beaulieu et la Pérouze. — De sable à un sautoir de vair, accompagné de quatre rocs d'échiquier d'or.

45. — LÉONARD DUMAS, curé de la paroisse de Saint-Denis de Jouhé. — D'or à un mas [1] de gueules, accompagné en chef de deux ducs affrontés de sable, et en pointe de deux ancres d'azur.

46. — GABRIEL ESTÈVE, notaire, sieur de Lamotte-feuilly. —D'azur à deux cignes affrontés d'argent en chef, et un aigle d'or en pointe.

47. — JEAN DARCHIS, procureur fiscal. — D'argent à un chevron d'azur chargé de deux archets de violon d'or, et accompagné de trois roquets [2] de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.

51. — N. DE GARDAMPS, écuyer. — D'argent à une fasce d'azur chargée de trois gardes d'épées d'or,

1. Sorte de seau.
2. Rocs d'échiquier.

et accompagnée de trois perdrix de gueules, deux en chef et une en pointe.

53. — N. DUGUET D'AMOUR, curé de Vigoux. — Écartelé d'argent et de contrehermines, à quatre croix de l'un en l'autre.

54. — N. JOLICLERC, veuve de N. DE PIEDGU. — Palé d'argent et de sable de quatre pièces, et une fasce de sinople brochante sur le tout.

55. — Le prieuré d'Argenton. — D'azur à un bourdon d'or, accompagné de six mouches appelées taons d'argent, posées l'une sur l'autre, trois de chaque côté.

56. — N...., écuyer, S. de Bony. — D'or à trois tourteaux de contrehermines, deux et un, et une étoile d'azur en abîme.

57. — N. DULIGONDAIS, écuyer. — Vairé d'argent et de sinople, à un écusson d'or chargé d'une teste de lion arrachée de gueules, soutenüe d'un croissant d'azur.

58. — N...., écuyer, S. de Villarnoux. — De sable à deux jumelles d'argent, et un pal d'or brochant sur le tout et chargé d'une épée de gueules.

59. — N. BALLEAU, veuve de Jean COURAUDIN, bourgeois. — D'argent à deux chevrons de sinople accompagnés de trois merlettes de gueules, 2 en chef et une en pointe.

60. — N. CROCHEREAU, sieur de la Ragotière, marchand. — D'or à une fasce nouée d'azur, chargée d'une quintefeuille d'argent accostée de deux étoiles d'or et accompagnée de trois crampons de sable, 2 en chef et 1 en pointe.

61. — N. D'ISLE, procureur du Roy au grenier à sel d'Argenton. — D'argent à trois fasces ondées d'azur et un besant d'or brochant sur le tout et chargé d'un arbre de sinople sur une terrasse de même.

62. — N...., veuve de N. PUNGET, médecin à Argenton. — De sinople à un sautoir engrêlé d'argent chargé de quatre poissons de gueules, leurs queues appointées en cœur.

63. — PIERRE DU MOULIN, marchand. — D'argent à un moulin de gueules, sommé d'un duc de sable et posé sur une terrasse de sinople.

64. — N. MAUDUIT, conseiller du Roy au grenier à sel d'Argenton. — Tranché de sinople et d'argent, à un bœuf furieux de l'un en l'autre.

65 — ANDRÉ BAUDET, marchand. — De gueules à un cor de chasse d'argent, accompagné de trois triangles de même rangés en chef.

66.—PIERRE CARTIER, marchand.—Écartelé de sinople et d'argent, à deux poissons de l'un en l'autre, et posés en fasce l'un sur l'autre.

67. — JEAN BAUDET fils. — Comme à l'art. 65 cy-dessus.

68. — Le prieuré de Saint-Gautier. — D'or à deux bourdons, l'un d'azur et l'autre de gueules passés en sautoir et accompagnés de quatre mouchetures d'hermines de sable.

Fait par nous à Paris ce 20e septembre de l'an 1699.

Signé : D'HOZIER.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 14 may 1700.

Signé : SENDRAS.

LA CHASTRE

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 13 JUIN 1698.

16. —FRANCOIS DE VAILLAC, écuyer, sieur de Baugay et de la Tour-Rivarenne. — D'azur à deux fasces d'argent et un chef emmanché de quatre pièces d'or [2].

1. Armes imposées d'office.
2. Ou mieux (suivant la figure) : d'azur à deux fasces d'argent, et une émanche de quatre pièces d'or mouvante du chef.

34. — ARMAND-JEAN DE CULLON, écuyer, S. Dubrandy. — D'azur à une croix fourchée à huit pointes d'or, et un chef cousu de gueules, chargé de trois targues [targes] ou boucliers à l'antique d'argent. (V. p. 70, n° 251.)

Fait par nous à Paris le 31e de juillet 1699.

Signé : D'HOZIER.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 21 may 1700.

Signé : SENDRAS.

LA CHASTRE

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

1. — GUILLAUME PATAULT, bailly et maire perpétuel de la ville de la Chastre.—D'argent à trois pigeons de sable, allumés, becqués et membrés de gueules, deux et un.

2. — GUILLAUME TABAUD, sieur de Chantosme, conseiller du Roy, élu en l'élection de la Chastre.— D'or à un aigle de sable.

3. — GUILLAUME BAUCHERON, sieur de Rivarennes,

1. Armes imposées d'office.

bourgeois. — D'or à un chevron d'azur, accompagné de trois tourteaux de même.

4. — JEAN-BAPTISTE BAUCHERON, sieur du Plex, conseiller du Roy, élu en l'élection de la Chastre.—D'or à un chevron d'azur, accompagné de trois tourteaux de même.

5. — FRANCOIS DU RIS, sieur de Vineuil, conseiller du Roy, lieutenant criminel en l'élection de la Chastre. — D'argent à un bœuf de gueules.

6.— JEAN PATAULT, sieur des Chaumines, médecin à la Chastre.—D'argent à trois pigeons de sable, allumés, becqués et membrés de gueules, 2 et 1.

7. — PIERRE LE TELLIER, conseiller du Roy, receveur des tailles à la Chastre. —De gueules à trois lézards d'argent, 2 et 1.

8. — FRANCOIS PASQUET, sieur de Lavau, conseiller et procureur du Roy aux traites foraines. — D'azur à un chevron d'or, accompagné en pointe d'une brebis d'argent paissante sur une terrasse de sinople.

9.— PIERRE TABAUD, S. de Charsay, conseiller et procureur du Roy en l'élection de la Chastre. — D'or à un aigle de sable.

10. — LOUIS TIXIER, conseiller du Roy, receveur des tailles à la Chastre. — D'azur à trois fasces ondées d'argent.

11. — Gabriel du PERTUIS, bailly de la ville de Cluis de dessus [Cluys-Dessus] et de Neuvy-Saint-Sépulcre. — De gueules à une fasce d'argent, chargée de trois quintefeuilles de sable.

DE L'ÉTAT DU 13 JUIN 1698

15. — Le chapitre de l'Église du bourg de Neuvy-Saint-Sépulcre. — D'argent à une croix de sable.

16. — Denis PIJAUD, conseiller du Roy, receveur des gabelles à Argenton. — D'azur à trois colombes d'argent.

28. — Henry GALAND, écuyer, sieur de la Varenne, Argentière. — D'argent à un sautoir engrêlé de gueules.

29. — Joseph-Louis ROBIN, sieur de Souvol, [Scevole] conseiller du Roy, président au grenier à sel d'Argenton. — D'argent à un arbre de sinople, sommé d'un écureuil de gueules.

30. — N....., veuve de N. de MARGOUX de PAIZAY, écuyer. — D'or à trois roses de gueules posées en pal.

DE L'ÉTAT DU 27 FÉVRIER 1699

70. — Jacques MATHEYRON, bailly de Saint-Gauthier — D'azur à trois voiles de vaisseau enflées d'or, deux et une.

72. — Louis PÉRUSSAULT, sieur de Plottes, bourgeois de Saint-Gauthier. — D'argent à un arbre de sinople.

73. — Jean PÉRUSSAULT, S. de Mersan, bourgeois de Saint-Gauthier. — D'argent à un arbre de sinople.

74. — Charles PÉRUSSAULT, procureur fiscal à Saint-Gauthier. — De même.

75. — Francois de MENOU, écuyer, sieur de Pelvoisin, Rochepol, Jousé et autres lieux. — De gueules à une bande d'or. [Armes véritables.]

DE L'ÉTAT DU 5 FÉVRIER 1700

77. — Gabrielle BOUCHER, veuve d'Honoré du MONT, écuyer, S. du Breuil. — D'azur à trois coqs d'or, 2 et 1.

78. — N....., veuve de René MARTEL, écuyer, S. de Launay. — D'or à trois pals de sinople.

79. — Guillaume NÉRAUD de VILLEGOUDOU du MAGNY. — D'or à un aigle de sable.

80. — Charles DORGUIN, conseiller du Roy, élu en l'élection de la Chastre. — De gueules à un chevron d'argent, accompagné de trois testes de chien de même.

83. — N. de BOISMARIN [BOISMARMIN] de CHITRAY,

demoiselle. — D'or à trois branches de corail de gueules, 2 et 1.

84. — N. DE BOISLINARD D'ACHÉ DE CIRON. — D'or à trois chevrons de gueules.

85. — Le corps des officiers du grenier à sel d'Argenton. — D'azur à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

86. — CHARLES PASQUET, procureur fiscal de Préveranges. — D'azur à un chevron d'or, accompagné en pointe d'une brebis d'argent, paissante sur une terrasse de sinople.

87. — FRANCOIS D'AUTIGNY, bailly de la justice du Boué. — D'or à un lion naissant de sable.

DE L'ÉTAT DU 24 DÉCEMBRE 1700

89. — JEAN DE LAUNAY, écuyer, S. de Voneuf. — D'argent à un arbre de sinople, accosté de deux aigles de sable.

90. — FIACRE DE VERINES, écuyer, S. de Boubon. — De vair.

91 — FRANCOIS DHOIRON, écuyer, seigneur de Segnière. — De gueules à un chevron d'argent.

92. — CHARLES DUBOST DU BREUIL, écuyer, seig. de Gargilesse.— Bandé d'argent et d'azur de six pièces [1].

1. Voir *La Thaumassière*, l. XII, ch. XIV où sont indiquées les vraies armes de la famille du Breuil *du Bost*.

93. — N. DE FONDPERNAC, écuyer. — D'argent à un aigle de sable.

94. — N. DE MESLE, écuyer. — D'or à trois hures de sanglier de sable, défendues d'argent, 2 et 1.

95. — JACQUES DE POIX, S. des Cartes, écuyer. — De gueules à une croix d'argent.

97. — Le prieuré de Sainte-Sévère. — D'azur à un bâton prieural d'or, accosté des deux lettres S et S de même.

98. — N. FOURSON, écuyer. — D'or à un chevron d'azur, chargé de trois besans d'argent.

99. — Le corps des officiers de l'Élection de la Chastre. — D'azur à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.

100. — NICOLAS PORCHER, sieur de Villechère, président aux traites foraines. — D'argent à un chesne de sinople, englanté d'or, et un pourceau de sable devant le pied de l'arbre.

101. — SILVAIN FERRE, écuyer, sieur de la Maisonneuve. — D'azur à trois fers de cheval d'or, 2 et 1.

102. — LOUIS DE LA LANDE, écuyer, sieur de Villeguerre. — De gueules à trois marteaux d'or, 2 et 1.

Arrêt d'enregistrement du 18 février 1701.

Signé : SENDRAS.

LA CHASTRE

Suivant l'ordre du registre 1er (suite et fin [1].)

103. — CHARLES DU MONT, chevalier, sgr marquis de la Lande Fonteny, capitaine de cavalerie. — De sable à une montagne d'argent.

104. — N....., femme de Charles du MONT, chevalier, seigneur marquis de la Lande Fonteny, capitaine de cavalerie. — D'or à une montagne de sinople.

105. — N. DELHORT, veuve d'Étienne FRAPY, bourgeois de la ville de la Chastre. — D'argent fretté de gueules.

106. — N....., femme de Francois de BARBANCON, seigneur de Charoux. — De sable à un annelet d'argent.

107. — N. POULAIN, femme de Silvin de BOISLINARD. — De gueules à une poulie d'or.

108. — MARIE DE BRIDIERS, femme de Henry BERTRAND, chevalier, seigneur de Vigou. — D'argent à un mords de bride de sable.

1. Armes imposées d'office.

109. — PAUL BERTRAND, écuyer, seigneur de Villebrevière, capitaine de cavalerie au régiment d'Auvergne. — De gueules à deux pals d'argent.

110. — SYLVAIN DE ROLLIN, écuyer, sieur de la Forest. — D'or, coupé de sable, à une bande d'argent, [brochant sur le tout].

111. — La communauté des drapiers, tisserants, teinturiers et cardeurs de la ville de la Chastre. — D'azur à une navette de tisserant d'or.

112. — JEAN-BAPTISTE DORGUIN, conseiller du Roy, lieutenant en l'élection de la Chastre. — D'or à une feuille de chesne de sinople.

113. — N. DE LA TOUR, écuyer, S. de la Ronde. — De gueules à une tour d'argent.

114. — PIERRE PERRON, conseiller du Roy, receveur des tailles en l'élection de la Chastre. — D'argent à une croix de sable, perronnée de deux marches à chaque bout.

115. — N....., femme de Léonard de BOISLINARD, écuyer. — De sable à une barre d'or.

116. — La communauté des marchands de draps de soye de la ville de la Chastre. — D'azur à une aulne d'argent en pal.

117. — Le corps des officiers du grenier à sel de la Chastre. — D'argent à un boisseau de gueules.

118. — La communauté des bouchers, cabaretiers, pâtissiers et autres de la ville de la Chastre. — De gueules à un rencontre de bœuf d'argent.

119. — PIERRE SABARDIN, conseiller du Roy, receveur des gabelles en la ville de la Chastre. — D'or à un sabot de gueules.

120. — Le corps des officiers des traites foraines de la ville de la Chastre.—D'argent à un arbre de sinople.

121. — N...., femme de N. DORSANNE, S. de Monlevis et la Coste Perdrix. — De gueules à une bande ondée d'or.

Arrêt d'enregistrement du 20 décembre 1703.

Signé : SENDRAS.

FIN DE L'ARMORIAL DE L'ÉLECTION DE LA CHASTRE.

ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE

Recueil officiel dressé en vertu de l'Édit de 1696

GÉNÉRALITÉ DE BOURGES

ÉLECTION DU BLANC

REGISTRE PREMIER

1. — Jerosme JACQUET de COURTROUY [1]. — D'azur à une bande d'or accompagnée en chef d'une étoile de même.

3. — Hubert de la TOUCHE, écuyer, S[r] de la Guitière. — D'or à un lion de sable, couronné, lampassé et armé de gueules.

4. — Salomon-Auguste de LASTRE [LAISTRE], écuyer, sieur de la Roche-Aguet. — D'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or surmontées d'un soleil de même, et en pointe d'un croissant d'argent.

5. — René DUBOIS, écuyer, sieur de la Morinerie. — D'azur à deux chevrons d'or.

1. *Courtioux*, selon la légende de la figure.

6. —Joseph FOUCHIÈRES [de FOUGÈRES ou de FOUGIÈRES], chevalier, seigneur de Seillan. — D'or à un chef emmanché de gueules de trois pointes.

7. -- Pierre DARNAC, écuyer, Sr de la Millandière. — De gueules à sept annelets d'or, posés trois, trois et un.

8. — Pierre de RECHIGNEVOISIN, écuyer, sieur de Maisonneuve. — De gueules à une fleur de lys d'argent.

9. — Pierre de GUEGNAU, écuyer, sieur de Jean Signière. — D'or à trois fusées et deux demies de gueules, et une bordure de sable.

10. — Gabriel de LAIGUE, gentilhomme. — Échiqueté de gueules et d'argent.

11. — Jacques-César COURAULT, chevalier, seigneur de la Roche-heureux. — De sable à une croix d'argent et une bordure de gueules.

12. — Louis COURAULT, gentilhomme. — De même.

13. — Jacques de VERINES, écuyer, sgr de Saint-Martin-le-Meaux. — D'argent à trois bandes de gueules, celle du milieu chargée de trois coquilles d'or.

15. — Jean MANGIN de CHIZÉ, gentilhomme.— D'azur à deux croissans d'argent.

17-18. — Estienne MANGIN de POUZEOUX, gentilhomme.

René MANGIN de BEAUVAIS, gentilhomme.— D'azur à deux croissans d'argent.

19. — Charles DARNAC, écuyer, Sr de la Boudinière. — De gueules à sept annelets d'or, trois, trois et un.

20. — Jean de BALLÜE, écuyer, sgr du dit lieu. — D'azur à une tour crénelée d'argent, surmontée d'un croissant de même.

21. — L'abbaye royale de la Colombe. — D'azur à deux piliers d'or sur lesquels sont perchées deux colombes affrontées d'argent, une sur chaque pilier.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 3 juin 1698.

Signé : Sendras.

LE BLANC

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

---

24. — Charles DEGUILLON, écuyer, S. de la Jarrie. — D'argent à un croissant d'azur surmonté de trois roses rangées de gueules, et un chef cousu d'or, chargé d'un geay de sable, becqué et membré d'or.

Arrêt d'enregistrement du 26 septembre 1698.

Signé : Sendras.

LE BLANC

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

25. — Gabriel de RECHIGNEVOISIN, écuyer, sieur de la Bernardière. — De gueules à une fleur de lys d'argent.

28. — Jacques DELAFAIRE [de la FAIRE], écuyer, sieur de Chateauguillaume. — De gueules à une bande d'argent.

30. — Honoré BOITARD, prestre et curé de la paroisse de Saint-Hilaire de Vallice. — De gueules à un calice d'or, accosté de six étoiles d'argent, trois de chaque côté, posées en pal.

35. — Feu N de LAIGUE, suivant la déclaration de..., sa veuve. — Échiqueté d'argent et de gueules.

36. — Marguerite de LAIGUE. — De même.

Arrêt d'enregistrement du 27 febvrier 1699.

Signé : Sendras.

LE BLANC

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

40. — FRANÇOIS DE LA MARCK, écuyer, S. du Pornet. — D'argent à un chef de gueules [1].

46. — PIERRE DE COUÉ DE LUZIGNAN, écuyer, S. de Tonnant. — Écartelé d'or et d'azur à quatre merlettes de l'un en l'autre.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 5 febvrier 1700.

Signé : SENDRAS.

LE BLANC

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

55. — FRANÇOIS DE BUSSIÈRE, écuyer sieur de Boisdeperche. — D'azur à une bande accompagnée de

1. Ce blason démontre qu'il s'agit d'un membre de la famille *de la Marche* et non *de la Marck*, ainsi qu'il est mis par erreur. Les armes *de la Marck* sont bien différentes.

deux molettes, une en chef et l'autre en pointe, et accostée de deux demi-vols, le tout d'argent.

57. — FRANÇOIS VIGAN, conseiller du Roy, président en l'élection du Blanc. — D'argent à trois grappes de raisins d'azur, 2 en chef et 1 en pointe.

60. — FRANÇOIS DE MORAN, écuyer, S. de Laudeterie. — Fascé et contrefascé d'or et d'azur de six pièces, à un écusson d'argent au point d'honneur, brochant sur les trois premières fasces, et un chef tiercé [en pal], au 1er tranché d'or sur azur, au 2e parti d'azur et d'or, et au 3e taillé d'azur sur or.

64. — MARIE GILLEBERT, femme de Jean DE BALUE, écuyer, S. dud. lieu. — D'azur à un aigle à deux testes d'or.

Arrêt d'enregistrement du 24 décembre 1700.

Signé : SENDRAS.

LE BLANC

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DUD. ÉTAT DU 13 JUIN 1698

16. — Les prieur et religieux Benedictins de Saint-Benoist du Sault. — D'azur à une fasce d'argent

1. Armoiries à la réception desquelles il avait été d'abord sursis.

chargée des lettres S et B de sable et accompagnée de trois fleurs de lys d'or, deux en chef et une en pointe.

22. — L'abbaye de Saint-Savin de l'ordre de Saint-Benoist. — D'azur à une palme d'or posée en barre et un coutelas d'argent posé en bande et brochant sur la palme en sautoir, accompagné en chef d'un E d'or couronné de même, et de trois fleurs de lys aussy d'or, deux aux flancs et une en pointe.

23. — Les religieux de l'uichevrier. — D'azur à une croix longue dont le pied est entortillé d'un S, accostée des deux lettres D et P en chef, et de deux fleurs de lys aux flancs et soutenüe de trois clouds de la Passion, appointés, le tout d'or.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 24 juillet 1699.

Signé : SENDRAS.

LE BLANC

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 13 JUIN 1698

2. — LOUIS DE LEFFE, écuyer, sieur de Neon. —

1. Armes imposées d'office.

D'argent à trois merlettes contournées de sinople, 2 et 1.

14.— JEAN DE LESME, écuyer, seigr de Vouet. — D'argent à un croissant d'azur, et un chef de gueules, chargé de trois molettes d'or.

DE L'ÉTAT DU..... 1699

26. — N. MARTIN. — D'argent à quatre fasces ondées de sinople.

27. — ANDRÉ MARTIN, écuyer, S. de la Roche. — D'argent à quatre fasces ondées de sinople.

34. — ANTOINE DE LA RIVIÈRE, écuyer, sieur de Chambon. — D'azur à trois poissons d'argent, posés en fasce l'un sur l'autre.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 21 mars 1700.

Signé : SENDRAS.

LE BLANC

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 27 FÉVRIER 1699

29. — N...., curé de Saint-Pierre de Maillé. — D'argent à un chevron de sable.

31. — FRANCOIS FOURÉ, curé de Saint-Martin de Tournon. — D'or à une fasce d'azur.

32. — N. ROBENIT, curé de Vic. — D'azur à trois étoiles d'argent, 2 et 1.

33. — RENÉ DE CREMILLE, écuyer, sieur dudit lieu. — De gueules à trois pals d'argent.

DE L'ÉTAT DU 5 FÉVRIER 1700

37. — N. DE CHAMBON, demoiselle. — D'azur à cinq épis de bled d'or, rangés sur une terrasse de sable.

38. — N...., veuve de N. PARDOU. — De gueules à un lion passant d'argent.

39. — PIERRE SADRON, de la ville du Blanc. — D'argent à trois fasces d'azur.

1. Armes imposées d'office.

41. — JEANNE DE LAIGUE, d[e] à Chalais. — Échiqueté d'argent et de gueules. (Armes véritables.)

42. — MAURICE BICHIER, procureur du Roy des gabelles de la ville du Blanc. — D'azur à trois biches d'or, passantes, 2 en chef et 1 en pointe. (V. les vraies armes, p. 37, n° 10.)

43. — CLAUDE GALLEPUY, S. de Charault. — De gueules à un puits d'argent, massonné de sable, surmonté d'un coq d'or.

45. — JEAN BASTIDE, sieur des Rosiers, élu au Blanc. — D'azur à une tour d'argent, massonnée de sable.

DE L'ÉTAT DU 24 DÉCEMBRE 1700

47. — N...., veuve de Joachim DEMORAN, écuyer, S. de Fontué. — De gueules à trois colombes d'argent, 2 et 1.

48.— FRANCOIS DE LA COSTE, écuyer, sieur de la Gresserie. — Bandé d'or et d'azur de six pièces.

49.— DENIS DE MASSONNE, écuyer, S. de Pommereau. — D'azur à un lion d'or.

50. — FRANCOISE DE SIGONNE, veuve de Joachim LE BOUCHER, bourgeois du Blanc. — De sinople à trois cigognes d'or, deux et une.

51. — LOUIS ESTOURNEAU, écuyer, S. de Foussac. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois oiseaux de même.

52. — MAGDELEINE GIRAULT, veuve de Jacques DAUPHIN. — Gironné d'argent et d'azur de huit pièces.

53. — LOUIS DAUPHIN, bourgeois du Blanc. — D'azur à trois dauphins d'argent, 2 et 1.

54. — JEAN CHATILLON, assesseur en la maréchaussée du Blanc. — De gueules à une tour d'argent, donjonnée d'une tourelle de même.

56. — RENÉ BERNARD, greffier des traites à S[t] Benoist. — D'azur à un griffon d'or et un bâton de sable, posé en bande brochant sur le tout.

58. — LOUIS AUBOMET, écuyer, sieur de la Puiserie. — D'azur à un chevron d'or et un chef de même, chargé de trois molettes de gueules.

59. — MATHIEU CHATILLON, élu en l'élection du Blanc. — De gueules à une tour d'argent, donjonnée d'une tourelle de même.

61. — MAGDELAINE DE GREAUNAC, veuve de..... — De sable à trois pals d'or.

62. — LOUIS DESCOLARD, écuyer, sieur des Hommes. — De gueules à trois annelets d'or, 2 et 1.

63. — ROBERT ROCHIER. — De gueules à trois rocs d'échiquier d'argent, 2 et 1.

65. — RENÉ DE FOUGÈRE, écuyer, sieur de la Routellière. — D'or à une plante de fougère arrachée de sinople.

66. — Léonard SOUFFRAIN, écuyer, S. de Clidier. — D'azur à un sautoir d'or accompagné de 4 testes de léopards de même [1].

67. — Marguerite RICHARD, veuve de N...., seigneur d'Ericourt. — De gueules à un chevron d'or, accompagné de trois besans de même.

68. — Martine de PALVOISIN, veuve de N. CERSANE, — De gueules à une herse d'or.

69. — Robert CHAUMET, écuyer, sieur de la Boutelais. — D'or à une fasce d'azur, chargée de trois lozanges d'argent.

70. — François de CONGNAC, écuyer, S. de Pers. — D'azur, semé d'étoiles d'argent, à un lion d'or.

71. — Jean BICHIER père, receveur des tailles du Blanc. — D'azur à trois biches passantes d'or, 2 et 1. (Voir les vraies armes p. 37, n° 10.)

72. — Jacques BICHARD, écuyer, sieur de la Vigerie. — D'argent à 4 roues de gueules posées 2 et 2.

73. — Magdelaine CANGE, veuve de Gabriel des ROZIERS, écuyer, sieur de Glassincourt. — D'azur à une fasce ondée d'argent.

1. L'analogie de nom et l'identité des armes permet de supposer qu'il s'agit d'un membre expatrié de la famille de *Suffren*, originaire de Provence.

74. — N. DE BROSSARDE, écuyer, S. de Billefond. — D'azur à trois gerbes d'or, 2 et 1.

75. — N. DE LARTRE, demoiselle. — D'argent à une bande d'azur, chargée de trois roses d'or.

76. — N...., marquise DE LUSSAC. — Fascé d'or et de sinople de huit pièces.

77. — ANNE DE LA COSTE, veuve de Joseph BERNERON, bourgeois du Blanc. — Bandé d'or et d'azur de six pièces.

78. — HENRY DE BOUESSE, écuyer, sieur de Villemont. — D'or à un sautoir de sable.

79. — JEAN GUIOT, écuyer, S. de Mousseran. — D'argent à une croix de gueules.

80. — JEAN ROUSSEAU, écuyer, S. de la Forest. — — D'argent à un lion de gueules.

81. — JEAN MENIGAULT, écuyer, S[r] de Ras. — D'azur à un chevron d'or accompagné de trois lions de même.

82. — CATHERINE DE MUSARD, veuve de N. DE VANTENAC. — D'or à un ours de sable emmuselé d'argent.

83. — N. PONAC [PONARD], écuyer. — D'or à trois testes de paon arrachées d'azur, 2 et 1.

84. — N. DE LA COMBE, écuyer. — De gueules à trois bandes d'argent.

85. — JEAN AUGAIX, sieur de Bonus. — D'azur à trois aigles d'or, 2 et 1.

Arrêt d'enregistrement du 18 février 1701.

Signé : SENDRAS.

LE BLANC

Suivant l'ordre du registre 1er (*suite* [1])

86. — Le corps des officiers des traites de Saint-Benoist du Sault. — De gueules à une fasce d'argent chargée d'une coquille de sable.

87. — PHILIPPE THOMAS, conseiller du Roy, son procureur aux traites de Saint-Benoist du Sault. — D'azur à un chef d'or, chargé de trois roses de gueules.

88. — N. DE RHODES, demoiselle. — De sinople à une roue d'argent.

89. — GABRIEL DE GREAUME, écuyer, sieur des Der-

1. Armes imposées d'office.

baudières. — De gueules à un pal bretessé d'or.

Arrêt d'enregistrement du 20 décembre 1703.

Signé : SENDRAS.

LE BLANC

Suivant l'ordre du registre 1er (suite et fin [1].)

DE L'ÉTAT DU 5 FÉVRIER 1700.

44. — ANTOINE JACQUET, sieur des Ages, bourgeois de la ville du Blanc. — D'or à deux barres de sable, et deux pals d'argent, brochants sur le tout.

Fait par nous à Paris, le cinqe jour du mois de janvier de l'an 1708.

Signé : D'HOZIER.

Arrêt d'enregistrement du 15 febvrier 1709.

Signé : SENDRAS.

1. Armes imposées d'office.

ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE

Recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696

GENERALITE DE BOURGES

ÉLECTION DE LA CHARITÉ

REGISTRE PREMIER

3. — FRANCOIS DE MOROGUES, chevalier, seigneur de Guichy et Anne DE MOROGUES, sa femme. — D'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'une étoile de même, et un chef de gueules chargé de trois étoiles d'or; accolé de même.

4. — SÉBASTIEN-PIERRE BERNOT, seigneur de Passy et Varennes, conseiller du Roy au bailliage et présidial de S[t] Pierre le Moustier, ex-président en l'élection de la ville de la Charité. — D'argent à une fasce d'azur chargée d'une croix pattée d'or, accostée de deux étoiles de même.

5. — PAUL DE ROLLAND, chevalier, seigneur Darbouse [d'Arbourse]. — De gueules à un griffon d'or, lampassé et armé de sable.

7 *bis*. — JACQUELINE BOUCHU, dame de Précy, marquise de Sancergues, veuve de Léonard DESTRAPPES, conseiller du Roy en sa cour de Parlement de Paris, seigneur marquis desd. lieux. — D'argent à un chevron de gueules accompagné de trois chaussetrappes de sable; accolé d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux croisans et en pointe d'un lion de même, lampassé et armé de gueules.

8 et 9. — HENRY DE L'ESPINASSE, prestre.
FRANCOIS DE L'ESPINASSE. — Fascé d'argent et de gueules de huit pièces.

10 *bis*. — CHARLES D'ESTUT, chevalier, seigneur d'Insesche et Saint-Père, et Anne FOUCAULT, sa femme. — D'or à trois pals de sable, écartelé d'or à un cœur de gueules; accolé d'azur à une fasce d'or, accompagnée en chef de deux étoiles de même, surmontées d'un croissant d'argent, et en pointe d'une autre étoile aussy d'or.

11. — PIERRE-CLAUDE DE SULMES [DES ULMES], seigneur de Montifault. — D'argent à un lion de gueules, lampassé et armé de sable, et un chef de pourpre.

13. — FRANÇOIS DE CHABANE, seigneur de Ste Colombe. — De gueules à un lion d'argent.

14-15. — LOUIS LASNÉ, Sr des Barres.
FRANCOIS LASNÉ, Sr de Mignard. — D'azur à un rocher d'argent à sept coupeaux en pyramide, un, deux

et quatre, surmonté de deux palmes croisées par les deux bouts en forme de couronne de même[1].

16. — CHARLES DESTRAPPES, archiprestre, docteur, curé de Ste Croix de la ville de la Charité. — D'argent à un chevron de gueules accompagné de trois chaussetrappes de sable.

20. — FRANCOIS BAGNAYT, docteur en médecine. — De gueules à un agneau pascal avec sa banderolle d'argent, et un chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

21. — PIERRE DEBAZÉ, écuyer, Sr du Préau. — De gueules à deux fasces d'or accompagnées de deux croissans d'argent, un en cœur et l'autre en pointe.

22 — HENRY DE CURE, écuyer, Sr de Champ. — D'or à deux lions affrontés et leurs testes contournées de sable.

31-32. — CATHERINE LASNÉ, veuve de François FRAPPIER.

JEANNE LASNÉ, veuve de Jean MEIGNANT.— D'azur à un rocher de sept coupeaux d'argent en pyramide, un, deux et quatre, surmonté de deux palmes posées en fasce, courbées et passées en sautoir en forme de couronne de même.

1. Ces palmes couchées l'une au-dessus de l'autre.

43. — Sébastien BERNOT, sieur de la Pointe. — D'argent à une fasce d'azur chargée d'une croix pattée d'or, accostée de deux étoiles de même.

44. — Marie SEMELIER, veuve de Louis MILET, trésorier de France à Bourges. — D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un aigle de même.

46. — Jean-Baptiste de SAPAT, écuyer, Sr de Beauregard. — D'azur à un lion contourné d'argent.

47. — Jacques ROBERT, conseiller du Roy, président et contrôleur ancien au grenier à sel de la Charité. — D'azur à trois pieds d'aigles d'or, 2 et 1.

48. — Pierre JOULLY, maistre de la poste de la ville de la Charité. — D'azur à un cornet à la dextre du chef, et une tour à sénestre, et en pointe un coq, le tout d'argent, le cornet surmonté d'un lys de jardin, tigé et feuillé de même.

49. — Lazare de VIRY, écuyer, S. de Malicorne. — De sable à une croix ancrée d'argent.

50. — Charles LE NORMANT, écuyer, sgr d'Héry [Hery]. — Écartelé de gueules et d'argent, à quatre rocs [d'échiquier] de l'un en l'autre.

51. — François LE NORMAND, écuyer. — De même.

53. — Pierre de la VIGNE, écuyer, S. de Bulcy. —

D'azur à trois cailloux d'argent, posés deux et un, accompagnés en chef d'un fusil d'or[1].

55. — CHARLES-ROGER DE QUINQUET, écuyer, sieur de Choulot. — De gueules à un château d'argent flanqué de deux tours pavillonnées de même, et une fasce haussée d'argent chargée de sept mouchetures d'hermines de sable posées quatre et trois, et deux étoiles aussi d'argent rangées en chef.

57. — FRANCOIS THIBAULT, écuyer, sgr de Guerchy. — De gueules à trois tours d'or, parti de gueules à trois fasces ondées d'argent.

58. — JACQUES-LÉONNARD DE GUILLON, écuyer, sgr de Menetou et autres lieux. — D'azur à un sautoir d'or.

59. — HENRY-LOUIS DE MOROGUE, écuyer, seigneur de Sauvages. — D'azur à un chevron d'or accompagné de quatre étoiles d'argent, trois rangées en chef et une en pointe.

60. — RENÉ DE BUFFEVANT, écuyer, seigneur de la Grange-Chaumont. — De gueules à trois lances d'or enfilant trois annelets ou bagues de même, le tout faisant figure d'un triangle.

61. — Le couvent de la Chartreuse de Notre-Dame de Billery [Bellary]. — D'azur à une Vierge tenant son

1. C'est-à-dire d'un briquet, appelé aussi fusil.

enfant Jésus sur son bras gauche d'or, le tout dans une niche de même, et au-dessus de la Vierge un saint Bruno d'argent à genoux et tenant les mains jointes devant sa poitrine.

62. — Louis LE MARECHAL, écuyer, seigneur de Venery [1] en partie. — D'argent à deux lions affrontés de sable, soutenant d'une de leurs pattes de devant un triangle d'azur, pointé en haut.

63. — Jean de TOUSSEBOY-PASSEY [TROUSSEBOIS-PASSY]. — D'or à deuxlions affrontés d'azur.

64. — Francois de BOET, écuyer, S. de Presle. — D'azur à un chef cousu de sable, et un lion d'argent, couronné de même, brochant sur le tout

65. — Louis Baltazar de la CHASSAIGNE, écuyer, seigneur des Granges et de Pougni. — D'azur à une fasce d'argent chargée d'une levrette courante de sable, accompagnée de trois glands d'or, deux en chef et un en pointe.

66. — Edme de la BARRE, écuyer, S. de Gérigny. — D'azur à trois feuilles de chesne d'or, tigées et garnies chacune d'un gland de même, posées deux en chef et une en pointe.

Arrêt d'enregistrement du 3 juin 1698.

Signé : Sendras.

1. Ou Semry, selon la légende qui accompagne la figure.

LA CHARITÉ

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

---

67. — Roger de BLIGNY, écuyer. — De gueules à un chevron d'or, accompagné de trois lions d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

68. — Pierre de VOLLANT [ROLLAND], écuyer, seigr de Challuy. — De gueules à un griffon d'or, armé et lampassé de sable.

86. Gilbert de LAPLAIN, écuyer, S. de la Motte, capitaine de cavalerie au régiment de Lévy. — D'or à un chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.

92. — Claude de FOUCHIER, écuyer, S. de Livry en partie. — D'azur à une fasce dentelée d'or, accompagnée de trois étoiles de même, 2 en chef et 1 en pointe.

108. — Renée de BUSSY. — De gueules à un lion contourné d'argent, tenant de sa patte sénestre une moucheture d'hermines d'argent.

110. — L'abbaye de Bouras. — D'azur à une fasce d'or, accompagnée de deux fleurs de lys de même, et en pointe d'un pal comété aussy d'or.

123. — ALEXANDRE DE FOUCHIER DE CHAMASSON, [CHAUMASSON], capitaine. — Comme cy devant, art. 92.

144. — ANTOINE D'ESPERNAY, femme de Francois DE CHABANT. — D'argent à trois tours de sable, 1 et 2.

Arrêt d'enregistrement du 24 décembre 1700.

Signé : SENDRAS.

LA CHARITÉ

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 13 JUIN 1698

1. — La ville de la Charité. — D'azur à trois tours d'argent rangées sur une champagne échiquetée d'argent et de gueules de trois traits, chaque tour surmontée ou sommée d'une fleur de lys d'or.

2. — Le prieuré de Notre-Dame de la Charité. — D'azur à trois bourses d'or, liées et boutonnées de même, posées deux et une, chacune chargée d'une quintefeüille de gueules, et une fleur de lys d'or, posée en chef.

1. Armes à la réception desquelles il avait été d'abord sursis.

6. — L'abbaye de Fontmorigny. — D'azur à une fontaine d'or sur une motte de sinople, accostée de six fleurs de lys d'or posées en orle.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 24 juillet 1699.

Signé : SENDRAS.

LA CHARITÉ

Suivant l'ordre du registre 1er (suite[1].)

DE L'ÉTAT DU 13 JUIN 1698

12. — JACQUES OGIER. — D'argent à un aigle, le vol abaissé, de gueules.

18. — Le couvent des Bénédictines réformées de Notre-Dame du Mont de Piété de la ville de la Charité. — D'azur à un saint Benoist avec sa crosse d'abbé d'or accosté vers la pointe des deux lettres M et D d'argent, l'une de chaque costé.

19. — Feu FRANCOIS PILLAULT, suivant la déclaration de Marie PETITBON, sa veuve. — D'azur à une croix d'argent cantonnée en chef de deux étoiles

1. Armes imposées d'office.

d'or, et en pointe de deux roses de même, et sur le tout un écusson de gueules, chargé d'un cœur d'or.

25. — Blaise MAGUEM, sieur de Savigny. — D'azur à une colombe d'argent, perchée sur un cœur d'or et accompagnée de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe.

26. — Le couvent de la Congrégation de Notre-Dame de Donzy. — D'azur à une Vierge tenant son enfant Jésus dans ses bras, et ayant sous ses pieds un croissant, le tout d'argent.

27. — Le chapitre de Donzy, sous le titre de Saint-Caradeu. — D'azur à un Saint pontificalement vêtu, tenant une crosse de sa main sénestre, et donnant la bénédiction de sa main dextre, le tout d'or sur une terrasse de même.

28.—Edme CHEVAU, chanoine du chapitre de Donzy.— D'argent à un chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'azur, et en pointe d'une rose de même.

29. — Francois FRAPPIER, trésorier du chapitre de Donzy. — De pourpre à une fasce d'or accompagnée en chef d'un lion de même, et en pointe d'une tour d'argent massonnée de sable.

30.— Jean FRAPPIER, conseiller au bailliage et pairie de Donzy. — Parti au premier d'or à trois tours de

gueules mal ordonnées, et au deuxième de sinople à un lion d'or, lampassé et armé de gueules.

33. — Jean MAIGNEN, avocat fiscal à Donzy.—D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de trois raisins mal ordonnés d'argent, celuy d'en haut accosté de deux étoiles d'or, et en pointe d'une main de carnation parée d'argent, et tenant dans ses doigts une plume à écrire d'or.

34. 35. — Anne JOUMIER, veuve de Francois FRAPPIER, et Francois FRAPPIER son fils. — D'argent à un chevron d'azur accompagné en chef d'une rose de gueules à dextre, et d'une étoile à sénestre de même, et en pointe d'une lance et d'une ancre passées en sautoir, d'azur, surmontées d'un oiseau de gueules.

36. — Anne MAGUEM, veuve de Jacques ..... — D'azur à un lion passant d'or en chef, un cœur de carnation posé en cœur, soutenu en pointe d'un croissant d'argent, et accosté de deux étoiles d'or [le croissant].

37. 38. 39. — Francois VOILLE, chanoine.

Charles VOILLE, bourgeois.

Et Pierre VOILLE, notaire royal, frères.— D'argent à un vaisseau équipé, les voiles enflées d'azur, et voguant sur une mer de sinople.

40. — Nicolas GANNERON. — D'azur à un chiffre composé d'un N et d'un G entrelacés d'or accom-

pagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant de même.

41. FRANCOIS PALTEAU, procureur à Donzy—D'argent à un chevron d'azur, accompagné en chef de trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople, mal ordonnées, et en pointe d'une palme de même mouvante d'une bande d'azur.

45. — PIERRE FRAPPIER DALLIGNAY, officier ordinaire de la Chambre du Roy. — Parti, au premier d'or à trois tours de gueules mal ordonnées, et au deuxième de sinople à un lion d'or, lampassé et armé de gueules.

56. — Le chapitre de Sancergues, sous le titre de Saint-Cyr. — D'azur à une Sainte Trinité d'or.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 21 may 1700.

Signé : SENDRAS.

LA CHARITÉ

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 13 JUIN 1698

17. — CLAUDE LASNE, S. de Ville. — D'azur à trois molettes d'or, et un chef d'or, chargé de trois billettes de gueules.

23. — GILBERT-AUGUSTIN FRACHOT, lieutenant général de la Charité. — D'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un croissant d'argent.

24. — EDME BOUZIAT, bourgeois de la Charité. — D'azur à un bœuf passant d'or.

42. — NOEL BOISSON, avocat à Donzy. — D'or à trois bandes d'azur.

52. — ISAAC DE FOUGÈRES, commissaire aux reveües à la Charité. — D'azur à trois plantes de fougère d'or, 2 et 1.

54. — PIERRE-JEAN DE CHALLUDET, écuyer, sei-

1. Armes imposées d'office.

gneur de la Maisonfort. — D'or à un lion de gueules[1].

DE L'ÉTAT DU 24 DÉCEMBRE 1700.

69. — PIERRE DE ROLLAND, écuyer, seigneur de Chaluy. — D'azur à trois cors de chasse d'or, deux et un.

70. — ÉTIENNE THÉVENEAU, curé de Raveau. — D'or à un chevron de gueules, accompagné en pointe d'un lion de sable.

71. — EDME VACHER, lieutenant civil et criminel en l'élection de la Charité. — D'argent à deux vaches de gueules l'une sur l'autre.

72. — JEAN AVET, curé de Tracy. — D'azur à une fasce d'argent, chargée de trois croix de gueules.

73. — JEAN-EDME RABELEAU, curé de la Chapelle. — De sinople à trois cignes d'argent, deux et un.

74. — GABRIEL CLU DU MERLE, écuyer, S. de la Motte. — D'argent à une fasce de sable, accompagnée de trois merlettes de même.

75. — JACQUES PETIBON, contrôleur des décimes du Lyonnois. — D'argent à un chevron de gueules, accompagné de trois lozanges de même.

76. — JACQUES THOMASSON, curé de Sully. — De gueules à une croix d'or.

1. Les armes de la famille de Challudet sont : D'or, au lion de gueules, au franc quartier d'azur, chargé d'une étoile d'or.

77. — Pierre LAFARD [CAFARD], sieur de Long. — Échiqueté d'argent et de sable.

78. — Jacques FOULTIER, curé de Giry. — D'or à une bande de gueules, accompagnée de six tourteaux de même posés en orle.

79. — Francois BOULDOIN, curé d'Artel. — D'or à une croix potencée de gueules.

80. — L'abbaye de Chalinoy [Chalivoy]. — D'azur à une Notre-Dame d'or.

81. — Barthélemy RAT, prestre curé de Chichan [Sichamps].— De gueules à une fasce d'or, accompagnée de trois têtes de loup arrachées de même.

82. — Jean TIRECUIRE, prestre curé d'Arsimbouy [Arzembouy]. — D'argent à une fasce ondée d'azur, accompagnée de trois canettes de sable.

83. — Pierre THOUMAZON, prestre curé de Lugny en Champagne. — De gueules à une croix d'or.

84. — Francois THÉVENEAU, docteur en médecine à Donzy. — D'or à un chevron de gueules, accompagné en pointe d'un lion de sable.

85. — Hubert MILLET, curé de Colmery. — D'azur à trois plantes de millet d'or, deux et une.

87. — Marcou BOISSON, lieutenant de milice. — D'or à trois bandes d'azur.

88. — ANTOINE DE COULEURES. - De gueules à deux pals d'or.

89. — LOUIS DE LA ROUSSE, curé de Châteauneuf. — D'azur à une fasce d'or.

90. — ÉTIENNE VENEAU, prestre curé de Saint-Andelin. — D'argent à trois coquilles de sable, deux et une.

91. — JEAN COURTOIS, prestre curé de Poully [Pouilly].—D'azur à trois oyes d'argent, deux et une.

93. — ANTOINE ROBERTE, prestre curé de Viel-Mannay. — D'azur à une bande d'or, chargée d'un demi-vol de sable.

94ter.—JACQUETTE DE CHALUDET DE LA MAISONFORT. — D'or à un lion de gueules [1].

MARGUERITE DE CHALUDET DE LA MAISONFORT.— De même.

MARIE DE CHALUDET DE LA MAISONFORT. — De même.

95. — CLAUDE PILARDET, prestre chanoine de Donzy. — D'azur à une pyramide d'or, accostée de deux flammes de même.

1. Voir la note 1, p. 300. Le vrai nom est *de Challudet*.

96. — Gabriel LE BLANC, prestre curé de Donzy. — De gueules à un lion d'argent.

97. — N. de la BARRE, curé de Saint-Martin-du-Pré. — D'or à trois bandes de gueules.

98. — Francois PIGNAULT, de Donzy. — D'argent à un pin de sinople.

99. — Edme de CHASTEL, capitaine de milice. — D'azur à un château d'or.

100. — N. BOUILHE, curé de Couloutre. — D'argent à trois croix recroisettées au pied fiché de gueules 2 et 1.

101. — Claude LARIVIÈRE NERAND. — D'azur à une rivière d'argent, posée en fasce.

102. — N. VOLLANT, curé du Perroy. — De gueules à deux chevrons d'argent.

103. — Francois TOULLET, lieutenant de Couloutre. — D'or à un ours passant de sable.

104.— Michel COURTOIS, bailly de la Selle [La Celle-sur-Nièvre]. — D'azur à trois oyes d'argent, 2 et 1.

105. — N. GARNIER, curé de Menetereau [Ménétreau].— D'azur à une tour d'or.

106. — Jean GUITON, procureur fiscal de Couloutre. — D'argent à un chesne de sinople englanté d'or.

107. — Jean GERVAIS, prestre curé d'Oudan. — De gueules à une croix ancrée d'argent.

109. — Catherine VAILLANT, veuve de N. de CULON, S. de la Charnaye. — D'azur à un lion d'or tenant en sa patte dextre une épée d'argent.

111. — La communauté des selliers, boureliers, chapeliers et cordiers de la ville de la Charité. — D'argent à un chapeau de sable, accompagné en chef d'un marteau de gueules à dextre, et d'un paquet de cordes de même à sénestre.

112. — La communauté des maitres boulangers de la ville de la Charité. — D'argent à une pelle de four en pal de sable, chargée de trois pains d'or.

113. — La communauté des orfèvres, horlogers, émailleurs et vitriers de la ville de la Charité. — De vair à une fasce de sinople, diaprée d'or.

114. — La communauté des maréchaux, couteliers, chaudronniers, armuriers, taillandiers et serruriers de la ville de la Charité. — D'azur à un S^t Éloy évesque, vêtu pontificalement, tenant en sa main dextre un marteau, et en sa sénestre une crosse, le tout d'or.

115. — Catherine PINET, bourgeoise de la Charité. — D'or à trois pins de sinople, deux et un.

116. — Clémence PIERRAT, veuve de Gabriel de

BOYAULT, bourgeois de la Charité. — D'or à une fasce d'azur.

117. — La communauté des cabaretiers de la ville de la Charité. — D'argent à trois barils de gueules, cerclés d'or, 2 et 1.

118. — PIERRE COLLET, bourgeois de la Charité. — D'argent à une bande de gueules.

119. — JEAN-JACQUES CAMELIN, greffier à Donzy. — D'azur à un chameau d'or, surmonté de trois étoiles de même, rangées en chef.

120. — La communauté des charpentiers, menuisiers, maçons, couvreurs et charrons de la ville de la Charité. — D'azur à un S[t] Joseph d'or tenant en sa main dextre un lys au naturel.

121. — MAGDELAINE DE CULLON DE TROISBRIOU. — D'or à deux pals de sable.

122. — EDME GRANDJEAN, prestre curé de S[t] Léger. — D'azur à un aigle d'or.

124. — HENRY DE COTIGNON, seigneur de Charnay [la Charnaye]. — De gueules à un sautoir d'or.

125. — PIERRE MAILLARD, capitaine de la milice bourgeoise de la ville de la Charité. — De gueules à trois maillets d'or, 2 et 1.

126. — La communauté des bouchers et chaircuitiers

de la ville de la Charité. — De gueules à un fusil de boucher d'argent, posé en pal.

127. — La communauté des maitres chirurgiens et apothicaires de la ville de la Charité. — D'azur à un S[t] Cosme d'or tenant en sa main dextre une spatule d'argent.

128. — FRANCOIS THENET, procureur et notaire royal à la Guierche. — De sable à un sautoir d'or.

129. — SAMUEL RAVOT, marchand à Sancergue. — De gueules à une fasce d'argent.

130. — N. DETELLY, veuve de N. CHAUMASSON. — D'or à une bande d'azur, chargée de trois roses d'argent.

131. — La communauté des notaires et procureurs de l'élection et du bailliage de la Charité. — De sable à trois mains de carnation, tenant chacune une plume taillée à écrire d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

132. — AUGUSTIN THEVENEAU, élu en l'élection de la Charité. — D'azur à un chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion de même.

133. — ÉTIENNE PELLAULT, notaire royal à la Guierche. — D'or à quatre pals d'azur.

134. — PIERRE PERREAU, prestre curé d'Arbourse. — D'azur a une fasce d'or, accompagnée de trois poires de même.

135.— N. LASNE, prestre curé de la Selle [la Celle-sur-Nièvre]. — D'azur à trois molettes d'or, 2 et 1, et un chef de même, chargé de trois billettes de gueules.

136. — L'abbaye de Saint-Laurent. — De gueules à une crosse d'argent en pal, accostée des deux lettres S. et L. d'or.

137. — CLAUDE GOYER DE CHARINTENAY. — D'azur à un pélican avec sa piété d'argent.

138. — ANNE DE BONNET DE CHEVANNE. — De gueules à trois brebis passantes d'argent, 2 et 1.

139. — Le prieuré de Cessy. — D'azur à une Notre-Dame d'or.

140. — JACQUELINE DE BAR, femme de Charles LE NORMAND, écuyer, seigneur de Herry. — Fascé d'or, d'argent et d'azur de neuf pièces, trois de chacun [1].

141. — FRANCOISE DE BAR, femme de Francois DE THÉBAULT [THIBAULT], seigneur de Guierchy. — De même.

142. — AUDEBERT ALMAIN, curé de Chasnay. — D'azur à une main dextre d'argent, tenant un demi-vol d'or.

143. — GENEVIEUVE COURTIN, femme DE Claude DOREAU. — D'azur à trois croissans d'argent, 2 et 1.

145. — ÉDOUARDE DE LA BARRE, femme de N. DU

1. Ce sont les vraies armes de la famille de Bar.

BROCQ, écuyer, sieur du Rolet [Francois DU BROCQ, sieur du Nozet]. — Fascé d'or et d'azur, à une bande de gueules brochante sur le tout.

Arrêt d'enregistrement du 18 février 1701.

Signé : SENDRAS.

LA CHARITÉ

Suivant l'ordre du registre 1er (suite et fin [1].)

---

146. — FRANCOIS DU BROCQ, sieur du Noley [Nozet]. — D'azur à un broc d'or.

147. — CHARLES JOLY, receveur du grenier à sel de la ville de la Charité. — D'argent à un las d'amour de gueules en pal.

148. — Le corps des officiers de l'élection de la ville de la Charité. — De gueules à une main de justice d'or.

149. — La ville de Donzy. — D'azur à onze billettes d'or, posées 3, 3, 3, 2.

1. Armes imposées d'office.

150. — MARC FOUCHART, bourgeois de la ville de la Charité. — D'or à un ranchier de faux de sable.

151. — Le corps des officiers du grenier à sel de la ville de la Charité. — De sable à un boisseau d'argent.

152. — JEANNE DORBESSAN, femme de Pierre DE LA VIGNE. — De sable à un monde d'or.

153. — JAQUE DURAND, grenetier à sel de la Charité. — De sable à une enclume d'argent.

154. — JEAN BARATOT, lieutenant en la jurisdiction de la Guerche. — Barré d'or et d'azur de six pièces.

155. — PIERRE DURAND, conseiller du Roy, son procureur au grenier à sel de la Charité. — Comme cy-dessus, art. 153.

156. — MARIE-MADELÈNE BONNET, femme de N. DE LA BARRE, écuyer, sieur des Vignes. — D'azur à un bonnet de nuit d'argent.

157. — MARIE-GENEVIÈVE LE BARANGUE, femme de Léonnard DE GUILLON, seigneur de Menetou-Constant (Couture). — De gueules à trois barres d'or.

158. — Le prieuré du Gravier. — D'or à une rivière de sinople en bande, semée de cailloux d'argent.

Fait par nous à Paris, le 19e décembre 1703.

Signé : D'HOZIER.

Arrêt d'enregistrement du 20e décembre 1703.

Signé : SENDRAS.

FIN DE L'ARMORIAL DE L'ÉLECTION DE LA CHARITÉ

ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE

Recueil officiel dressé en vertu de l'Édit de 1696

GÉNÉRALITÉ DE BOURGES

ÉLECTION DE SAINT-AMAND

REGISTRE PREMIER

3. — Jean du CHATEAU, écuyer, Sr de la Cour. — D'argent à trois lions d'azur.

4. — Louis du CHATEAU, écuyer, Sr de la Feuille. — D'argent à trois lions d'azur.

5.— Marguerite de BEAUFORT, veuve de MONTONNES. — D'argent à une bande de gueules.

4. — Pierre FOUQUET, Sr de Rodes, élu en l'élection de Saint-Amand. — D'argent à un écureuil de gueules.

7 *bis*. — Henri GODAIRE, écuyer, Sr de la Porte, et Anne FOUQUET sa femme. — De gueules à un coq

d'argent et un chef d'azur chargé d'une clef d'argent; accolé d'argent à un écureuil de gueules.

8. — Estiennette THEVENIN, veuve de N. BOISJAFFIER. — D'or à une croix de sable.

9. — Anne de BEAUQUAIRE, veuve de Claude de BONNEAU, chevalier, Sr de la Varenne. — D'azur à un léopard rampant d'or, écartelé aussi d'azur à une croix ancrée d'or.

11. — Mathias DESESCURES [des ESCURES], prestre curé de la ville de Saint-Amand. — De sinople à une croix ancrée d'argent, chargée en cœur d'une molette de sable.

14. — Joseph de la PORTE, écuyer, sgr d'Issertieux. — D'or à une bande d'azur.

15 *bis*. — Élizabeth de FAVEROLLES de BLERÉ, veuve de Jean de la PORTE, écuyer, sgr d'Issertieux. — D'or à une bande d'azur; accolé d'azur à trois chevrons d'or.

16. — L'abbaye royale de Nostre-Dame de Charrentay [Charenton]. — D'argent à un lion de sable.

18. — N. DAUBIGNY-DALLIGNY. — D'or à une bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent.

19. — N. de la VAU DALLARDE. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois couronnes de même.

21. — ÉLISABETH DE FAVEROLLES, veuve de Jean DE LA PORTE D'ISSERTIEUX. — D'azur à trois chevrons d'or.

22. — LOUIS DE LA ROCHE DE LOUDUN, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — D'azur à trois bandes d'or, et un chef de gueules chargé d'une croix d'argent [1].

23. — JEAN DESPREZ, écuyer, Sr de Montron et Descoutsz. — D'azur à un chevron d'argent, accompagné de trois coquilles d'or.

24. — AGNÈS THEVENIN, veuve de Charles DE BEAUQUAIRE, écuyer, Sr de Lienesse. — D'azur à un léopard rampant d'or, écartelé aussi d'azur à une croix ancrée d'or [2].

25. — FRANÇOIS DE LA SOUCHE, écuyer, Sr de Boisaulin. — D'argent à deux léopards de sable, lampassés et armés de gueules, couronnés de même.

27. — CHARLES BERTRAND DESLIGNIÈRES. — Lozangé d'argent et de gueules, chaque lozange d'argent chargé d'une moucheture d'hermines de sable.

28. — LOUIS DAUBIGNY, écuyer, Sr du d. lieu. — D'or

1. Ce chef est celui de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, que les chevaliers ajoutaient aux armes de leur famille.
2. Ce sont les armes des Beauquaire.

à une bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 3 juin 1698.

Signé : SENDRAS.

SAINT-AMAND

Suivant l'ordre du registre 1er. (suite.)

---

29. — SIMON BARBARIN, écuyer, Sr de la Flotte. — Écartelé aux 1er et 4e d'azur à une teste de sauvage d'or posée de front ; aux 2e et 3e de gueules à deux barbeaux adossés d'argent.

30. — JEAN-BAPTISTE TRIBŒIL, sieur du Couldray, curé de Valon. — D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois œillets de même, deux en chef et un en pointe.

32. — FRANCOIS DESMAIGNOUX, écuyer, sieur de la Leuf. — D'azur à deux chevrons d'or, accompagnés de trois merlettes d'argent, deux en chef et une en pointe, celle-ci soutenüe d'un cœur d'or.

33. — JEAN BERTRAND, écuyer, sieur de Beuvron. —

Lozangé de gueules et d'hermines.

34. — CLAUDE BÉRAUD, S. de Venoux. — D'argent à une main de carnation fraisée d'azur, tenant un rameau d'olivier de sinople, la main posée en face, adextrée d'une étoile d'azur et soutenüe d'un cœur de gueules.

Arrêt d'enregistrement du 26 septembre 1698.

Signé : SENDRAS.

SAINT-AMAND.

Suivant l'ordre du registre 1er (suite.)

---

51. — CHARLES DESCOUST, chevalier, seigneur de la Chapelle, la Pacodière et Verneüil, cy-devant capitaine de chevau-légers, commandant du régiment du duc de la Trimoüille, servant actuellement dans la première compagnie des mousquetaires du Roy. — D'argent à trois oiseaux de sable, deux en chef affrontés et un en pointe.

56. — GILBERT DE LA CHAPELLE, écuyer, sieur de la Farge. — D'azur à une fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe.

Arrêt d'enregistrement du 27 febvrier 1699.

Signé : SENDRAS.

SAINT-AMAND

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU.....1699.

36. — PHILIPPES SAVART, bailly. — D'or à une fasce dentelée de sable, chargée d'une molette d'argent, et accompagnée de trois pommes de gueules, tigées et feuillées de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.

37. —FRANCOIS MAUMONT, procureur d'office.— D'argent à une montagne de sinople, sommée de deux corbeaux affrontés de sable, et un chef de gueules, chargé de trois chardons d'or.

38. — CHARLES HIEL, bourgeois. — De sinople à une barre d'argent, chargée d'un lièvre courant dans le sens de la barre et contourné de gueules.

39. — JEAN SIMONNET, bourgeois. — De gueules à deux fasces d'argent, chargées chacune de trois moineaux d'azur.

40. — GUY THÉVENIN, écuyer, S. du But, bourgeois. — Coupé d'azur et d'or à un lévrier rampant de l'un

1. Armes imposées d'office.

en l'autre accompagné en chef de deux testes de perdrix d'argent, et en pointe d'un cor de chasse de gueules.

41. — GILBERT MOUTONNET, avocat en parlement. — D'azur à cinq moutons passans d'argent, posés 2 en chef, 1 en fasce et 2 en pointe.

42. — LOUIS FOUQUET, greffier à l'élection. — D'argent à un lièvre de gueules courant en fasce, et accompagné de quatre testes de lévriers, affrontées et cantonnées d'azur.

43. — ANTOINE FOUQUET, procureur du Roy. — De même que l'art. 42.

44. — CHARLES RAGAUT, maître des eaües et forests. — D'argent à deux fasces ondées et abaissées d'azur, et un arbre arraché de sinople brochant sur le tout.

45. — JEAN-BAPTISTE LIBAULT, docteur en médecine. — D'azur à deux tiges de lys d'or fleuries d'argent et passées en sautoir, et une fasce en devise échiquetée de deux traits d'argent et de gueules brochante sur le tout.

46. — GILBERT BORD, conseiller du Roy, grenetier. — D'argent à trois montagnes de gueules posées en pal l'une sur l'autre, cotoyées de deux flèches d'azur, et une bordure componée d'or et de sable.

47. — JEAN BECAS, lieutenant au bailliage de Saint-Amand. — D'azur à deux bécasses affrontées l'une

d'or et l'autre d'argent, et leurs becs passés en sautoir.

48. — Jean BUISSON, greffier de la châtellenie.— D'or à un buisson de sinople sommé de deux rossignols affrontés de sable, et un chef d'azur, chargé de trois glands d'or.

49. — Francois THÉVENAT, garde marteau.— D'azur à une foy de carnation parée d'or et tenant un marteau de même emmanché d'argent.

50. — Guy BECAS, procureur du Roy à la châtellenie. — D'azur à deux becasses affrontées, l'une d'or et l'autre d'argent, et leurs becs passés en sautoir.

52.— N. GROSSOVE, [de GRIVEL de GROSSOUVRE], comte d'Ourouer.— D'or à unchevron d'azur, chargé de trois alérions d'argent et accompagné de trois testes d'ours de sable, emmuselées d'azur, 2 en chef et 1 en pointe.

53. — N....., comtesse d'Ourouer. — De gueules à une bande de vair, accompagnée de deux membres de griffon d'or, un en chef et l'autre en pointe.

54. — Jacques REGNAULT, S. de Bonnefon. — D'argent à une merlette de sinople, accompagnée de huit tourteaux de gueules posés en orle.

55. — Jean BOUTTET, bourgeois. — D'or à un petit bouc de sable tetant une chèvre de même sur une terrasse de sinople [1].

1. La figure représente bien en effet un bouc et une chèvre,

57. — CHARLES BENGY, écuyer, sieur des Pastureaux. — D'azur à trois étoiles d'argent, deux et une [1].

58. — N. DESAGES. — D'or à trois testes humaines de carnation, la 1re d'enfant, la 2e de jeune homme, et la 3e de vieillard, posées 2 en chef et 1 en pointe.

59. — CLAUDE MAUGENEST, bourgeois. — D'argent à un genest de sinople planté sur une terrasse de même, et accosté de deux hauts pommiers aussi de sinople, fruités de gueules.

60. — MARIN GIRAULT, procureur. — De gueules à un rocher d'argent, sommé d'une girouette de même, et accompagné en chef de 3 trèfles rangés d'or.

61. — ÉTIENNE SEVERAGOT, procureur. — D'argent à deux lièvres courants en bande et contre bande, l'un d'azur et l'autre de gueules, passés en sautoir.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 14 may 1700.

Signé : SENDRAS.

mais dans une position toute différente, et qu'il était difficile de blasonner honnêtement.

1. Ce sont les vrais armes de la famille Bengy.

SAINT-AMAND

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 13 JUIN 1698.

1 *bis*. — N. DE PIERRY, écuyer, seigneur de Pierry, vice sénéchal de Bourbonnois, et Suzanne NEIRET DE LA RAVOIS, son épouse. — D'argent à un lion de gueules, couronné, lampassé et armé d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'azur, et un chef de sable chargé de trois étoiles d'or; accolé d'argent à un lion d'azur, surmonté d'un épi de bled de gueules, couché en chef.

2. — LOUIS DE TURAINE, écuyer, S. du Breuille. — D'argent à une bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules posées en orle.

10. — SÉRAPHIN DE MAUROY, abbé commandataire de l'abbaye de Noirlac. — D'azur à une croix d'argent, chargée d'un lion de sable.

12. — MARIE RAGON, veuve de Jean DEJON, receveur du grenier à sel de Saint-Amand. — D'azur à un serpent d'or plié en rond, et enfermant un agneau passant d'argent.

1. Armes imposées d'office.

13. — JEAN BOITYER, S. de Saint-Georges, conseiller du Roy, élu en l'élection de Saint-Amand. — D'argent à un chevron d'azur accompagné de trois urnes de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.

17. — FRANCOIS DASSY, écuyer, S. du Bouchet. — D'or à un lion d'azur, lampassé et armé de gueules, et un chef aussi de gueules chargé de deux croissants à dextre et à sénestre adossés d'argent.

20. — JACQUES BUJON, greffier de la châtellenie d'Ainay-le-Château. — De gueules à deux lions affrontés d'argent, lampassés et armés d'or.

26. — NICOLAS GODERE, sieur de Maupertuis. — Écartelé aux 1er et 4e d'argent à un coq de gueules, le pied dextre levé, et un chef d'azur chargé à dextre d'un écusson d'or surchargé d'un lion de gueules, aux 2e et 3e d'azur à un lion d'argent tenant entre ses deux pattes de devant un croissant contourné de même, et un chef d'or chargé d'une clef couchée, le penneton en bas, de gueules.

DE L'ÉTAT DU ..... 1699.

62. — BENJAMIN DUSEL, écuyer, S. de Beauregard. — D'azur à un vol d'or supporté par deux levrettes rampantes et affrontées d'argent.

Arrêt d'enregistrement du vendredy 21 may 1700.

Signé : SENDRAS.

SAINT-AMAND

Suivant l'ordre du registre 1er (suite [1].)

DE L'ÉTAT DU 24 DÉCEMBRE 1700.

63. — Le couvent des Religieuses du Prieuré d'Orsan. — D'azur à trois lys de jardin au naturel, appointés et mouvants d'une touffe d'épines d'or.

64. — HELEINE BENGY, veuve de N. LE FER. — D'or à trois bandes de gueules.

65. — AIMÉ MOURON, marchand. — D'or à trois testes de more de sable, bandées d'argent 2 et 1.

66. — N. DULAC. — D'azur à un cigne d'argent sur des ondes de même.

67. — N., marquis DE LONGUEVAL. — Bandé de vair et de gueules de six pièces.

68. — La communauté des pâtissiers, cabaretiers et boulangers de la ville de Saint-Amand. — D'argent à deux pelles de four de gueules, passées en sautoir, accompagné de trois barils de sable, cerclés d'or, posés deux aux flancs et un en pointe.

1. Armes imposées d'office.

69. — La communauté des marchands de draps, épiceries, merceries et quincailleries de la ville de Saint-Amand. — D'azur à des balances d'or suspendues à un cordon de gueules, et une aune d'argent, marquée de sable, périe en bande, brochante sur le tout.

70. — JEAN DUFOUR, lieutenant. — D'azur à un soleil d'or.

71. — DAVID GILBERTON, bourgeois de Cérilly. — De gueules à un lion d'argent [1].

72. — Le prieuré d'Orsan. — D'argent à une bande de gueules, chargée d'un ours d'or.

73. — N..., femme de N. DE BOISAUBIN. — D'azur à un chevron d'argent, chargé de trois quintefeuilles de gueules.

74. — N. MENOUVRIER, lieutenant. — D'or à un lion de gueules.

75. — N. DE LA JARRISE. — Fascé d'argent et d'azur de six pièces.

76 *bis*. — HENRY PALATIN DEDIO, comte de Bresse, et N..., sa femme. — Fascé d'or et de gueules de six pièces ; accolé d'or à une croix ancrée de gueules.

1. La figure porte par erreur : d'argent à un lion de gueules.

77. — N. DUMERY, femme de N... DE LA VAUX DALLARDRE. — D'azur à un aigle d'argent.

78. — N. DE MOURON D'ESCOURT. — D'or à trois testes de more de sable, bandées d'argent 2 et 1.

79. — Le prieuré de Drevant. — Écartelé d'argent et d'azur à un bâton prieural d'or en pal brochant sur le tout.

80. — N. DE PONT DE FOURNOUX. — De gueules à un pont de deux arches d'argent.

81. — N. DE MARMAGNE, sieur de Mugneroux. — D'azur à trois bandes ondées d'argent.

82. — N. BAUDEAU DE LA FAYE, femme de N. DALLIGNY. — De gueules à un chevron d'argent, accompagné de trois roses de même.

83. — N..., veuve de N. DE MAZIERS. — D'azur à une fasce d'or, chargée de trois roses de gueules.

84. — N. DE MILLANDRE. — D'or à un aigle de gueules.

85. — N..., femme de N. D'AUBIGNY. — De gueules à un lion d'argent.

Fait par nous à Paris, le... jour du mois de... de l'an 1700.

Signé : D'HOZIER.

Arrêt d'enregistrement du 18 février 1701.

Signé : SENDRAS.

SAINT-AMAND

Suivant l'ordre du registre 1er (suite et fin [1].)

DE L'ÉTAT DU 26 SEPTEMBRE 1698.

31. — JACQUETTE DE LA GROSLIÈRE, veuve de Henry GIRARD, écuyer, S. du Ris. — D'or à deux barres de gueules et deux pals d'argent brochants sur le tout.

DE L'ÉTAT DU 26 FÉVRIER 1699.

35. — MARGUERITTE DE LA SOUCHE, veuve de N. FORREST. — D'or à deux barres de sinople et deux pals d'argent brochants sur le tout.

Arrêt d'enregistrement du 15 febvrier 1709.

Signé : SENDRAS.

1. Armes imposées d'office.

FIN DE L'ARMORIAL DE L'ÉLECTION DE SAINT-AMAND

ARRÊT D'ENREGISTREMENT

Presenté par le d. VANIER à Nosseigneurs les commissaires generaux du conseil, à ce qu'il leur plaise recevoir lesd. armoiries, et ordonner qu'elles seront enregistrées à l'*Armorial general,* conformement au dit Edit et arrests rendus en consequence. Fait à Paris ce... jour du mois de... de l'an...

Signé : ALEXANDRE et ACCAULT. (Deux des cautions de Vanier.)

Les commissaires generaux deputez par le Roy par arrest du conseil des 4 decembre 1696 et 29 janvier 1697 pour l'execution de l'Edit du mois de novembre 1696 sur le fait des armoiries.

Veu l'estat cy dessus des armoiries envoiées au bureau de Bourges, le Blanc, et autres de lad. generalité de Bourges, à nous presentées par Me Adrien Vannier, chargé de l'execution dud. Edit, à ce qu'il nous plaise ordonner qu'elles seront receues et ensuite enregistrées à l'*Armorial general*, les feuilles jointes aud. etat contenant l'empreinte ou l'explication des d. armoiries, notre ordonnance du 23 novembre dernier portant que le tout sera montré au procureur general du Roy en la d. commission, ouy le rapport du Sr de Breteuil, con-

seiller ordinaire du Roy en son conseil d'estat, et intendant des finances, l'un desd. S^rs^ commissaires.

Nous commissaires susd., en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, avons reçu et recevons les... armoiries mentionnées aud. Estat, en consequence ordonnons qu'elles seront enregistrées, peintes et blazonnées à l'Armorial general, et les brevets d'icelles delivrez conformement aud. Edit et arrests rendus en consequence, et à cet effet les feuilles desd. armoiries jointes au d. estat, et une expedition de la presente ordonnance seront remises au S^r^ d'Hozier, conseiller du Roy, garde du d. armorial, sauf à estre cy après pourvu à la reception de celles des d. armoiries qui se trouveront surcises par quelque article du d. estat. Fait en l'assemblée desd. S^rs^ commissaires, tenue à Paris le...

Signé : SENDRAS.

Nous soussignez, interessez au traitté des armoiries, nommez par deliberation de la compagnie du 29 aout 1697 pour retirer les brevets desd. armoiries, reconnoissons que Monsieur d'Hozier nous a cejour d'huy remis ceux mentionnez au present Etat au nombre de...; la finance principalle desquels montant à... prometons payer au tresor Royal conformement au traitté que nous en avons fait avec Sa Majesté.

Fait à Paris le...

Signé : LAQUEUILLE.

Dates extrêmes des enregistrements : 9 aoust 1697 15 febvrier 1709.

FIN

ADDITIONS & CORRECTIONS[1]

Page 35, n° 1. — Le vrai nom est DE Y.
— 37, n° 10. — — BICHIER.
— 41, n° 38. — Ajouter : [du Manay].
— 42, n° 39. — Les deux étoiles sont d'argent, et non *de même*, c'est-à-dire d'or. — V. p. 39, n° 25, et p. 107, n° 183.
— 43, n° 47. — Ajouter : [D'ESTUD, ou D'ESTUT].
— — n° 48. — Lire : LÉVEILLÉ, s[r] des Fosses.
— — n° 51. — — Saint-Thorin de la Ferté-Imbault (annexe de l'archidiaconé de Sologne).
— 48, n° 77. — Lire : LABBE.
— 54, n° 116. — Ajouter : [Parsèche].
— — n° 118. — Lire : Rozay.
— 55, n 125. — — de Bouy.
— 56, n° 131. — Ajouter : [Faveray].
— 58, n° 142. — Lire : du Coudray.
— 59, n° 147. — — DOUARD, bailly de Saint-Just. — V. plus bas, n° 150.
— 60, n° 160. — Après seigneur, ajouter : [d'Acon]. — V. p. 160, n° 34.
— 62, n° 175. — Lire, au lieu de Levet, Léré ?
— 63, n° 182. — Ajouter : [Armes du mari].
— — n° 187. — Lire : du Mont... et Buffiou.
— 67, n° 214. — Ajouter : [GEVRY]. — V. p. 38, n° 19.
— 70, n° 251. — Lire : la Charnaye.
— — n° 252. — Ajouter : [COURAULD, ou COURAULT]. — Les armes enregistrées sont celles de la famille de Chevilly, éteinte dans celle des Courault, au XIV[e] siècle. D'après La Thaumassière, *Hist. du Berry*, L. XI, ch. XIV, cette dernière famille portait : Ecartelé aux 1[er] et 4[e] d'azur, au lion d'or, au lambel d'argent de quatre pendants, *qui est de Courault ;* aux 2[e] et 3[e] de gueules, à cinq billettes d'argent, *qui est de Chevilly.*
— — n° 253. — Lire : LE BLOY, sieur des Rimberts.
— 71, n° 255. — Ajouter : [Armes du mari]. Le nom de famille de celui-ci est DE THIANGES.
— — n° 258. — Lire : PERRINET. — V. p. 51, n° 99.
— 72, n° 263. — — Manzay.
— 76, n° 326. — Ajouter : [LANNEL].

1. On sait combien les manuscrits de l'*Armorial général* renferment d'erreurs de noms. M. des Gozis, dans la copie scrupuleusement exacte que nous publions, a rectifié un certain nombre d'incorrections manifestes. D'autres ont été signalées au cours de l'impression par plusieurs de nos collègues ; quelques-unes, relevées au dernier moment, ont paru mériter d'être ici notées.
(*Note du Comité de rédaction.*)

Page 81, n° 390. — Ajouter : [DE PRÉAUX].
— — n° 395. — Lire : DE COIGNE.
— 82, n° 148. — Les armes enregistrées sont non pas celles de l'Archevêché, mais bien celles de l'Archevêque de Bourges, LÉON POTIER DE GESVRES, 1694-1729. Les écartelures s'expliquent par les alliances de sa famille.
— 84, n° 189. — A la cinquième ligne, lire : flancs.
— 88, n° 247. — Lire : DE LA ROCHE. — V. p. 92, n° 311.
— 94, n° 328. — Ajouter : [CRIBLEAU]. — V. p. 116. n° 378, — et lire : du Magnoux.
— 103, n° 12. — Ajouter : [PRÉAUX].
— 105, n° 85. — Lire : du Landais.
— 106, n° 90. — — BIENVENU.
— 107, n° 183. — Il est à remarquer que dans les armes de deux membres de la même famille, p. 39, n° 25, et p. 42, n° 39, le chevron est *abaissé*, et non alaisé.
— 109, n° 235. — Ajouter : [BOYAU].
— 110, n° 258. — — [DE PONARD].
— 111, n° 275. — — [MAUSSABRÉ].
— — n° 290. — — [POIX].
— 116, n° 378. — Lire : du Magnoux.
— 117, n° 383. — Ajouter : [de Dornon].
— 118 n° 390. — — [la Charnaye].
— 127, n° 72. — — [GEVRY].
— 132, n° 123. — — [MAUSSABRÉ].
— 135, n° 142. — — [DE PATOUFLEAU DE LAVERDIN].
— 136, n° 149. — — [VERTOU].
— 140, n° 172. — — [D'HÉRÉ ?]
— 143, n° 57. — Lire : Givroux.
— 144, n° 197. — Ajouter : [DELARD].
— — n°s 202 et 203. — Lire : Luçay-le-Mal.
— — n° 204. — Ajouter : [LOUIS DE LA PIVARDIÈRE, seigneur du Bouchet].
— — n° 205. — Ajouter : [MARGUERITE-FRANÇOISE CHAUVELIN, femme de LOUIS DE LA PIVARDIÈRE, seigneur du Bouchet]. Les armes enregistrées sont les véritables armes de la famille Chauvelin. — Voir sur les aventures de M. et de Mme de la Pivardière : *Une Cause célèbre du Berry sous Louis XIV*, discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour de Bourges, du 3 novembre 1877, par M. l'avocat général Duliège.
— 146, n° 230. — Ajouter : [Léré].
— — n° 234. — Lire : Baugy.
— 148, n° 262. — De même.
— 150, n° 284. — Lire : Palluau.

Page 150, n° 286. — Ajouter: [CHAUVERON].
— 151, n° 298. — — [HONORÉ BONNARDEL].
— — n° 310. — — [Léré].
— 153, n° 327. — — [DECISSE].
— — n° 335. — — [LE BLOY], et lire : la Pornerie.
— — n° 343. — Lire : BABOU.
— 154, n° 348. — Ajouter : [DECENCIÈRE ?]
— 155, n° 362. — — [TINAT].
— 159, n° 10. — — [BICHIER].
— — n° 12. — Lire : BOUFFET, et Galifard.
— 162, n° 68. — — Seigneur de Plagny.
— 163, n° 81. — — CRÉMILLE, et ajouter : [Armes du mari, déjà enregistrées, p. 81, n° 397].
— 167, n° 22. — Véritables armes de la famille Fradet.
— 170, n° 62. — Ajouter : [DANIÉ].
— 171, n° 69. — Lire : GABRIELLE, et ajouter : [IVOY].
— 172, n° 82. — Ajouter : [Paray]. — V. p. 187, n° 202.
— 175, n° 121. — — [PONCET].
— 176, n° 131. — Lire : BECUAU.
— — n° 132. — Véritables armes de la famille Cottereau.
— 182, n° 168. — Lire : PUIVINAULT.
— 183, n° 172. — — Lingé, et supprimer le point d'interrogation.
— 192, n° 24. — Lire : Montlevic.
— 198, n° 62. — — Ste-Julitte.
— 200, n° 86. — — Lespinière.
— 202, n° 123. — — Landraulde.
— 205, n° 165. — Ajouter : [VALLANTIENNES].
— 206, n° 189. — — [CHEVRIER].
— 210, n° 60. — Lire : Marandé.
— 215, n° 107. — Ajouter : [d'Artry ?]
— 216, n° 117. — — [NADAUT DE VALETTE].
— — n° 122. — Après SIRE, ajouter : [CYR].
— 229, n° 14 *bis*. — Ajouter : [LOUIS-FRANÇOIS SAVARY, sgr de Lancosme, et N. DE PRÉAUX].
— 231, nos 35, 36, 37. — Lire : de la Chaise et de Vauzelles.
— 244, n° 117. — Véritables armes de la famille de Barbançois. — V. p. 254, n° 48.
— 251, n° 13. — Ajouter : [D'HARAMBURES], et lire : Ris.
— 252, n° 18. — Lire : des Chezeaux.
— 261, n° 16. — Ajouter : [DE VAILLANT], et lire : de Baugé et de la Tour de Rivarennes.
— 266, n° 91. — Ajouter : [D'OIRON], et lire : Séguière.
— 270, n° 121. — Lire : Montlevic.
— 272, n° 11. — — la Roche-Chevreux.
— 277, n° 2. — — Neou, et ajouter : [Noue ?]

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE FAMILLE

Compris dans les deux fascicules de l'ARMORIAL

A

Agard, 40, 53, 77, 110, 116, 168, 197.
Ages (des), 206, 254.
Agobert, 189.
Agougné, 72.
Agougué, 72.
Aigrefeuille (d'), 180.
Aiguirande (d'), 253, 256.
Alabat, 46, 67, 157, 168
Alaguette, 123.
Alathiène, 140.
Almain, 307.
Amourettes, 222.
Amours (d'), 45, 112.
Anjorant, 41, 328.
Anjorran (d'), 109.
Anjorrant, 64.
Anjorrant (d'), 162.
Anjou (d'), 115.
Anterroche (d'), 244.
Archambault, 103.
Armenault, 148, 154.
Arnoul, 38.
Arsonville (d'), 192.
Arthuys, 191.
Asse, 170.
Aubépin, 248.
Aubigny (d'), 313, 324.
Aubomet, 281.
Aubrun (d'), 89.
Audet, 240.
Audoux, 221, 223.
Augaix, 284.
Auger, 141.
Augier, 46.
Augustin, 100.
Aupépin, 45.
Aupic de Sarrin, 89.
Aureau, 193.
Auriole, 223.
Aury, 74.
Autigny (d'), 266.
Avet, 300.

B

Babon ou Babou, 153, 330.
Bagnayt, 289.
Baille, 217.
Bailly, 145, 152.
Balavoine, 166.
Balleau, 259.
Ballüe (de), 273.
Balue (de), 276.
Bans (des), 74.
Bar (de), 63, 110, 307.
Bar-Billeron (de), 126.
Barangue (le), 309.
Barathon, 75, 80, 154, 202, 330.
Baraton, 191, 195, 199, 206.
Baratot, 309.
Baraud, 222.
Barbançois (de), 74, 244, 254, 330.
Barbançon (de), 268.
Barbarin, 314.
Barbier, 146, 329.
Bardet, 147, 148, 329.
Barillet, 244.
Barjon, 199, 224.
Barjot, 235, 244.
Barrangues, 37.
Barrat, 88, 169, 171.
Barre (de la), 292, 303, 307, 309.
Barré, 48, 119, 193.
Barville (de), 229.
Barville de Boislandry (de), 233.
Bas (Le), 56, 76, 112, 119.
Basset, 216, 230.
Bastide, 280.
Bastier, 235.
Baucheron, 220, 262, 263.
Baucheton, 124.
Baudeau de la Faye, 324.
Baudet, 206, 260, 261.
Baudichon, 243.
Baudon, 97, 167.
Bauldoin, 301.
Beaufort (de), 311.
Beauquaire (de), 312, 313.
Beauregard, 145.
Beauregard (de), 133, 136, 183.
Beauvilain (de), 231.
Becas, 317, 318.
Bechereau, 124, 156.
Bechet, 147.

Becuau, 44, 73, 79, 154, 330.
Becueau, 176, 330.
Bègue (Le), 45, 48, 49.
Béguin, 61.
Belin, 151.
Bellet (de), 232.
Bengy, 36, 61, 78, 104, 159, 319, 322.
Béraud, 315.
Bérault, 112, 241, 249.
Bergeron, 179.
Bernard, 120, 193, 281.
Bernardin, 164.
Bernart, 210, 330.
Berneron, 283.
Bernot, 287, 290.
Bertaud, 168.
Bertault, 72.
Berthau des Gâtine, 181.
Berthier, 205, 330.
Berthomier, 241.
Berthoulat, 191.
Bertier, 190.
Bertrand, 58, 66, 201, 237, 268, 269, 314.
Bertrand de Coudières, 222.
Bertrand de Piolligny, 253.
Bertrand Deslignières, 313.
Bery, 217.
Bethoulat (de), 191, 204.
Betoulat, 247.
Betoullat (de), 202.
Bichard, 282.
Bicher, 37, 159, 328, 330.
Bichier, 280, 282, 328, 330.
Bidard, 165, 168.
Bien (de), 246.
Bienvenu, 174, 329.
Bienvenuat, 167.
Bienvenus, 106, 329.
Biet (de), 41.
Bigny, 168.
Bigny (de), 115.
Bigot, 42, 117, 152.
Billot, 143.
Biotière (de), 195, 220.
Bitherne, 175.
Bizal (de), 133.
Bize (de), 196, 224.
Blanc (le), 214, 218, 303.
Blanchard, 68, 234, 242.
Blanchet, 120, 145, 232.
Bligny (de), 293.
Blois (le), 70, 153, 229, 328, 330.
Bloy (le), 59, 328, 330.
Bocquet, 232.
Boet (de), 292.
Boiseau (de), 109, 329.
Bois (du), 154, 174.
Bois de Genetoy (du), 180.
Boisaubin (de), 323.
Boisay (de), 230.
Boisé (de), 202.
Boisjaffier, 312.
Boislinard (de), 244, 268,

269, 251, 252, 330.
Boislinard d'Aché de Ciron (de), 266.
Boislinard de Lestang (de), 252, 253.
Boismarin de Chitray (de), 265.
Boismarmin (de), 265.
Boissay, 96.
Boissels, 90.
Boissinard (de), 244.
Boisson, 299, 302.
Boitard, 274.
Boityer, 321.
Boizé (de), 111.
Bonamy, 88.
Bonnardelle, 151, 330.
Bongard (de), 150.
Bonguéret (de), 83.
Bonnard (de), 184.
Bonneau, 139.
Bonneau (de), 312.
Bonnet, 53, 114, 146, 149, 151, 191, 309.
Bonnet de Chavanne (de), 307.
Bonnin, 227, 257.
Bony (de), 259.
Bord, 317.
Borde (de la), 49.
Bordreuil, 147.
Boslinard (de), 251, 252, 253, 330.
Bossu (le), 233, 243.
Bouard, 59, 328.
Boubier, 115.
Bouchardière (de), 81.
Bouchel, 130.
Boucher, 69, 169, 265.
Boucher (le), 280.
Bouchet (du), 144, 329.
Bouchu, 288.
Boudet, 206.
Boudon, 143.
Bouesse (de), 283.
Boufet, 159, 330.
Bouffet, 42, 63, 79, 328.
Bouguier, 77.
Bouilhat, 68.
Bouilhat de Lespinière, 241.
Bouilhe, 303.
Boulanger, 185.
Boullais (de la), 138.
Boulliat, 100.
Boullier, 127, 180.
Bouquier, 146.
Bourdaloue, 47, 69, 76, 103.
Bourdaloue (de), 79.
Bourdillon, 241.
Bourgeôt, 196, 210.
Bourges, 171, 330.
Bourgouin, 99.
Bourguouin, 154.
Boursaut, 224.
Boury, 231.
Bouttet, 318.

Bouziat, 299.
Boyau (de), 109, 329.
Boyault (de), 305.
Boyer, 48.
Bresse, 214.
Bretagne (de), 43, 328.
Breton, 149.
Breuil (de), 150.
Breuil (du), 163.
Breuille (de), 140.
Brian, 165.
Briand, 40.
Briconnet (de), 36.
Bridiers (de), 268.
Bridou, 134.
Brique, 224.
Briquet, 245.
Briquet (de), 56.
Brisacier, 38.
Brision Daunay, 63.
Brisson, 162, 199, 330.
Brochet, 143.
Brocq (du), 307, 308.
Brossard, 139.
Brossard (de), 139, 201.
Brossarde (de), 283.
Brossier, 110, 254.
Brouart, 121.
Bruère, 73.
Brun, 68.
Bruneau, 125.
Brunet, 122, 213.
Buchepot, 258.
Buchet, 172.
Buffevant (de), 291.
Buffière (de), 252.
Bugnet, 150.
Buisson, 318.
Bujon, 321.
Bully, 181.
Bureau, 125, 127.
Bussière (de), 275.
Bussière (de la), 182, 183.
Busson, 39, 68, 97, 167.
Bussy (de), 293.

C

Cafard, 301.
Callais, 65.
Callars, 232.
Cambressy (de), 133.
Camelin, 95, 137, 138, 305.
Cange, 282.
Capellan, 185.
Caraud, 215.
Carcat (?), 190.
Caréat, 190.
Caréat de la Chaise, 198.
Carré, 120.
Cartier, 234, 242, 260.
Catherinot, 49, 119, 164, 194, 230.

Catherinot de la Rivière, 243.
Catherinot de Villechaise, 230.
Cazy, 146.
Celle (de la), 256.
Cersane, 282.
Chabane (de), 288.
Chabant (de), 294.
Chabenat, 55, 176.
Chaboureau, 155.
Chabridon, 225.
Chabridon de Théry, 217.
Challudet (de), 299.
Challudet de la Maisonfort (de), 302.
Chambellan (de), 111.
Chambon (de), 279.
Chamillard, 47.
Champion, 74.
Chancenay (de), 57, 176.
Chansenay (de), 57.
Chapelle (la), 178.
Chapelle (de la), 41, 53, 59, 60, 164, 167, 315.
Chapelle (de la) Jenevreau, 244.
Chappu, 223.
Chapu, 176, 330.
Charault (de), 138.
Charbon, 157.
Charbonnier, 120, 135.
Chardon, 225.
Charlemagne, 117, 141, 163.
Charrault, 214.
Charpignon, 75.
Charron (de), 83.
Chartier, 88.
Charton, 57.
Chassaigne (de la), 292.
Chastel (de), 303.
Chastillon, 120, 121.
Chastre (de la), 38, 129, 172, 176, 193, 196, 202, 210, 216, 219, 225, 257. 330.
Chastre Paray (La), 187,
Château (du), 311.
Chatillon, 281.
Chaudenet, 232.
Chaumasson, 294, 306.
Chaume (de la), 172.
Chaumet, 282.
Chauvelain ou Chauvelin, 144, 329.
Chauveton de Vouet, 191.
Chauvron ou Chauveron, 150, 329.
Chavastel, 165.
Chenu, 53, 97, 117, 160.
Cheret de la Garenne, 247.
Cherier, 80.
Cherrier, 122.
Chesne (du), 91.
Chevalier, 113.
Chevau, 296.
Cheverier ou Chevrier, 206, 330.

Chigot, 168.
Chollet, 51, 57, 112.
Chouan, 242.
Claveau, 47, 106, 145.
Clerc (le), 116, 137.
Clerjault, 172.
Clerolles (de), 184.
Clu du Merle, 300.
Cluzel, 166.
Coagne (de), 77, 111.
Cocqueborne (de), 61, 171.
Cœur (de), 156.
Cœurdoux, 103.
Coigne (de), 77, 111, 329.
Coin (du), 160.
Cointe (le), 106.
Colladon, 169, 170.
Collet, 97, 305.
Combe (de la), 284.
Combressy (de), 133.
Comte (le). 87.
Congnac (de), 282.
Constantin, 225.
Contancin, 221.
Conte (le), 168.
Corard, 225.
Corbin, 78, 114, 116, 167.
Cordeil, 44.
Cornillat, 98.
Cornuel, 37.
Corsan, 177.
Corset, 99.
Cosson, 59.
Costantin, 148.
Coste (de la), 280, 283.
Cotignon (de), 305.
Cottereau, 148, 176, 330.
Coudray, 132.
Coudray (du), 179.
Coudray (du) des Fontaines, 180.
Coué de Luzignan (de), 45, 275.
Cougny, 215.
Couladon, 64.
Coulault, 193.
Couleures (de), 302.
Coulleau, 107.
Coulombeaux (de), 221.
Cour (de la), 179.
Couraud, 145.
Couraud (de), 70, 328.
Couraudin, 259.
Courault, 272, 330.
Courmasson, 98.
Courtillat, 71.
Courtin, 213, 307.
Courtois, 302, 303.
Cousturier, 114.
Coutault, 147.
Coux de Menard (de la), 86.
Cremille (de), 81, 163, 279, 330.
Crépin, 135.
Cresté, 134.
Crevant (de), 228.
Cribleau (de), 116, 329.
Criblo (de), 94, 329.

Cristaut, 94.
Crochereau 260.
Cronielle, (de), 163, 330.
Crublier, 171, 234, 245.
Crublier de Chandaire, 235.
Culan (de), 65.
Cullon (de), 262.
Cullon de Troisbriou (de), 305.
Culon (de), 70, 118, 222, 328.
Cure (de), 289.

D

Dagoret, 168.
Daigueandes, 256.
Dalarde, 127.
Dallignay, 298.
Dalligny, 324.
Damours, 45, 112.
Dampierre (de), 141.
Danau, 221.
Danié ou Daniel, 170,330.
Dantigny, 95.
Dantroche, 244.
Daramburgt, 251, 330.
Darchis, 258.
Dareau, 205.
Darlu, 180.
Darnac, 272, 273.
Darthuy, 212.
Dassy, 321.
Daubinet, 141.
Daubigny, 313.
Daubigny-Daligny, 312.
Daulne, 168.
Dauphin, 281.
Dautriche, 63.
Dauvergne, 107, 173.
David, 79.
Davril, 129.
Debazé, 289.
Debize, 196.
Debyottière, 195.
Decencière, 154, 330.
Decisse, 153, 330.
Decoigne, 81,329.
Deduis, 223.
Deffenty, 146.
Deguillon (Doguillon), 273.
Dehais de Chantereine, 218.
Dejan, 60.
Dejon, 320.
Delafaire, 274.
Delard, 130, 144, 329.
Delarue, 174.
Delhort, 268.
Delys, 219.
Demoran, 280.
Deniau, 177.
Denieul, 228.

Depoids, 229.
Depotin, 50.
Depréau, 81, 329.
Depréaux, 229, 330.
Desages, 319.
Desaux, 224.
Desbans, 94.
Desbar, 110.
Desbrielles, 131.
Deschamps, 104, 155.
Descolard, 281.
Descoust, 315.
Descu, 182.
Desescures, 312.
Desfriches, 72, 328.
Desmaignoux, 314.
Desni.
Després, 49.
Desprez, 313.
Desroches-Herpin, 230.
Desruaux, 234.
Dessaulx, 112.
Destampes, 62.
Destat, 49. 163.
Destrappes, 288, 289.
Destrez, 58.
Destu, 43, 328.
Detelly, 306.
Dey, 35, 328.
Dhair, 167.
Dhoiron, 266, 330.
Dhuicque, 94.
Dobin, 124.
Doguillon, 273.
Doins, 135.
Dorbessan, 309.
Doreau, 307.
Dorguin, 265, 269.
Dorsanne, 42, 189, 192, 202, 204, 270, 330.
Dotay, 233.
Douard, 59, 155, 328.
Douault (de), 228, 237.
Doullé, 36, 39, 161.
Douté, 207.
Doux (Le), 87.
Doyé (du), 219.
Drebet (Dubet), 161.
Drouslin, 95.
Dubâtiment de Villelume, 255.
Dubet, 48, 161, 237, 246, 252, 254.
Dubois, 94, 95, 124, 232, 271.
Dubost du Breuil, 266.
Ducartron, 258.
Duchesne, 91, 129, 140.
Ducoin, 60, 328.
Dudanjon, 170.
Dufour, 107, 323.
Dufreneau, 89.
Dufresne, 126.
Duguet d'Amour, 259.
Duhalde, 111.
Dulac, 322.
Duligondais, 259.
Dumartin, 129.

Dumas, 258.
Dumery, 324,
Dumesnil-Simon, 63.
Dumont, 255.
Dupin, 228.
Duplessis, 100.
Dupont, 145.
Dupuy, 234.
Dupuy de Bazillon, 203.
Durand, 309.
Dusel, 321.
Duval, 196, 222.

E

Eguirande (d'), 253.
Escures (des), 43, 312, 328.
Esnay, 98.
Espernay (d'), 294.
Espinasse (de l'), 288.
Estampes (d'), 62.
Estave, 148.
Esterlin, 54.
Estevart, 74.
Estève, 258.
Estourneau, 280.
Estut (d'), 238, 328.
Etang (de l'), 217.
Eveillé (l'), 43, 328.

F

Fadat (de), 205.
Fadate (de), 205.
Faire (de la), 149, 231, 274.
Faire de la Chaise (de la), 231.
Faisant, 144, 329.
Faix (de), 169, 171.
Fauvre, 55, 80.
Faverolles (de), 313.
Faverolles de Bléré (de), 312.
Fer (Le), 322.
Féraudière (de la), 187.
Ferran, 134.
Ferraud, 242.
Ferre, 267.
Ferron, 133.
Feuille (de la), 179.
Fiéville (de), 182.
Fleury, 216.
Fleury (de), 96, 216, 222.
Flory (de), 75.
Flury, 137, 138.
Fontpernac (de), 267.

Foret, 165.
Forrest, 325.
Foucault, 54, 57, 108, 164, 167, 288, 328.
Fouchart, 309.
Fouchier, 62, 110, 174.
Fouchier (de), 293.
Fouchier de Chamasson [Chaumasson] (de), 294.
Fouchières, 272.
Fougères ou de Fougières (de), 272, 281, 299.
Foultier, 301.
Fouquet, 53, 130, 311, 317.
Fouré, 279.
Fourson, 267.
Foussedoire, 149.
Fouynat, 151, 330.
Frachot, 299.
Fradet, 167, 330.
Francière (de), 58, 328.
François, 245.
François (de), 202.
Frapier, 165.
Frappier, 289, 296, 297, 298.
Frapy, 268.
Fresne (le), 144.
Fresneau (du), 89.
Friches (des), 37, 72.

G

Gabillon, 135.
Gagnepain, 128.
Gagneux, 245.
Galand, 264.
Gallais, 136.
Gallepuy, 280.
Galleran, 89.
Gallois, 46, 66.
Gallus, 105, 160.
Gamache (de), 44, 45, 75, 105, 115.
Ganne (de), 111.
Ganneron, 297.
Ganthier, 123.
Gardamps (de), 258.
Garde (de la), 218.
Garnier, 127, 303.
Gassot, 36, 40, 49, 80, 160, 164, 186.
Gassot de Rochefort, 106.
Gaucher, 73.
Gaucher Lamorandière, 51.
Gaucourt (de), 202, 229.
Gaudar, 39.
Gaudard, 169.
Gaudin, 174.
Gaudinot, 46.
Gaudon, 218.

Gaulin, 139, 145, 186, 246.
Gauthier, 99, 139.
Gauthier de la Moranderie, 99.
Gautier, 73, 105, 329.
Gauville (de), 75.
Gay, 169.
Gayault, 45, 167, 196.
Gayault (de), 210.
Gazeau, 255.
Gendre, 241.
Genitour (de), 184.
Geoffrenay, 141.
Geoffrenet, 91.
Georges, 41.
Georget, 244.
Gervais, 304.
Gévery, 127.
Gevry (de), 38, 178, 328.
Geuvry, 67, 328.
Gibieuf, 40, 53, 153, 159, 161, 330.
Gigot, 122, 157.
Gilberton, 323.
Gillebert, 276.
Gillet, 184, 223.
Gillet Desbillon, 130.
Gineste, 38.
Girard, 172, 190, 201, 232, 325.
Girardeau, 131.
Giraud, 125.
Girault, 209, 281, 319.
Godaire, 311.
Godard, 114, 117.
Godefroy, 66, 117.
Godere, 321.
Gombault, 196.
Gorillon de Longchamps, 178.
Gougnon, 109, 112.
Gouin, 123.
Goulard (de), 43.
Goullu de Coullemiers, 97.
Gourdon, 74, 75, 123, 124.
Gouriat, 114.
Goyer de Charintenay, 307.
Grand, 187.
Grandjean, 305.
Grange (de la), 216.
Grasset, 56, 328.
Gratin (de), 187.
Grazon, 217.
Greaume (de), 284.
Greaunac (de), 281.
Grené, 151.
Gressin, 148.
Grivel de Grossouvre (de), 318.
Groslière (de la), 325.
Guegnau (de), 272.
Guenan (de), 110.
Guenois, 41, 66, 142, 167, 216.
Guesnier, 218.
Guichard, 90.
Guillon (de), 291, 309.
Guillot, 41, 248.

Guimond, 236, 249.
Guindan, 170.
Guiot, 283.
Guiton, 303.
Guyard, 153, 161.
Guyot, 45, 174.

H

Halde (du), 111.
Harambures (d'), 251, 330.
Hardivilliers (d'), 104.
Heirault, 56.
Hemel (d'), 204.
Hénault, 97.
Hérault, 167.
Hérault (l'), 157.
Héret de Pauday (d') ou d'Héré, 140, 329.
Hernet, 121.
Hérouard (de), 143, 329.
Herpillau, 181.
Hervé, 152.
Heuliard, 89.
Heurtault, 36, 47, 55, 58, 78, 160, 190, 197, 199, 200, 203.
Hiel, 316.
Hivoy (d'), 171, 330.
Hodeau, 86.
Horray, 134.
Hourtoul, 157.
Huard, 95, 137, 139.
Huet, 152, 174.
Huille (d'), 140.
Hurpillau, 180.

I

Iky, 157.
Isle (d'), 75, 260.
Ivoy (d'), 171, 330.

J

Jacques, 192.
Jacquet, 285, 149.
Jacquet de Courtrouy de Courtioux), 271.

Jagault, 137, 148.
Jardin, 173.
Jarise (de la), 323.
Jarnage (de), 235.
Jaupitre, 63, 65, 108, 117.
Jean, 110.
Joliclerc, 259.
Joly, 308.
Joubardière (de la), 133.
Joubert, 113, 120, 154.
Jouin, 125.
Joulin, 194.
Joully, 290.
Joumier, 297.
Jounier, 141.
Jourdain, 74.
Jourdin, 155.
Jouslin, 110, 194.
Joye (la), 131.
Joye (de la), 130.
Jumel, 118.

L

Laage (de), 245.
Labbe, 49, 54, 59, 63, 78, 163, 164.
Labbé, 48, 328.
Lage (de), 233.
Lagier, 166.
Laigre (de), 229.
Laigue (de), 272, 274, 280.
Laistre (de), 185, 271.
Lanclu (de), 180.
Lande (de la), 203, 267.
Langlois, 69.
Lanjon (de), 121.
Lannel, 328.
Lannes (de), 76, 328.
Lannoy, 90.
Lanty (de), 61.
Laplain (de), 293.
Lard (Le), 144, 329.
Large (Le), 44, 47, 48, 56, 108.
Larivière-Nérand, 303.
Larsevesque, 230.
Lartre (de), 283.
Lasne, 299, 307.
Lasné, 288, 289.
Laspic (de), 159.
Lassée, 234.
Latier, 145.
Laujon (de), 121.
Launay (de), 266.
Laurens, 131.
Lauverjat, 151.
Lavandrier, 252.
Lavau (de), 145.
Lebas, 56, 76, 112.

Leffe (de), 277, 330.
Lehours, 66.
Lemort, 43.
Lepiat de la Mothe, 106.
Lesacq, 169.
Lesme (de), 278.
Lespinasse (de), 70, 116, 288.
Lestang (de), 197, 251.
Létang (de), 64, 191, 217.
Léveillé, 43, 47, 328.
Lhomme, 214.
Libault, 249, 317.
Liegard, 252.
Liénard, 101.
Ligny (de), 254, 257.
Ligondais (du), 111, 233, 259.
Longueval (de), 322.
Lostellier, 196.
Louan (de), 65.
Loyne (de), 178.
Loynes (de), 36.
Loyre (de la), 70.
Luquet, 103.
Lussac (de), 283.
Lys de Longchamps (de), 80.

M

Macé, 159, 162.
Macé (de), 183.
Maché, 149.
Maci, 222.
Magoutet, 173.
Maguem, 296, 297.
Mahon, 74.
Maignac (de), 206.
Maignant, 289.
Maignen, 297.
Maillard, 124, 305.
Maille, 184.
Maillet, 155.
Maillet de Lintrolle, 222.
Maliveau (de), 133.
Manat, 248.
Mançeay (du), 182.
Mangin de Beauvais, 273.
Mangin de Chizé, 272.
Mangin de Pouzeoux, 272.
Marandé, 106, 156.
Maray (de), 128.
Marçay (de), 251.
Marchand, 52.
Marchant (Le), 67.
Marche (de la), 275.
Marcillac (de), 38, 162.
Maréchal (Le), 292.
Mareschal, 48.
Mareuil, 152.

Margat, 51, 69, 167.
Margoux de Paizay (de), 264.
Marmagne (de), 324.
Marolles (de), 81, 186.
Marpon, 39, 42, 107, 116, 143, 328, 329.
Marran (de), 183, 330.
Martel, 265.
Marthe de Saint-Mesmin (de), 225.
Martin, 278.
Massé, 152.
Massonne (de), 280.
Massonneau, 87.
Matheyron, 264.
Mathonnet, 119, 125.
Maubois, 137, 172, 187.
Mauduit, 201, 260.
Mauduyt, 48.
Maugenest, 319.
Maumont, 316.
Mauroy (de), 320.
Maussabré (de), 132, 146, 243, 253.
Mauvise (de), 245.
Mazelin, 65.
Mazières (de), 150, 237.
Maziers (de), 324.
Meignant, 289.
Menard, 147.
Méneau, 221.
Menigault, 283.
Menou (de), 132, 265.
Menou d'Entragues (de), 132.
Menouvrier, 323.
Mercier, 76, 77, 162, 209.
Mesle (de), 267.
Mesnard, 179.
Mesnil (du), 196, 204.
Michel, 57, 97, 146.
Mignon, 42, 52, 328.
Mijonnet, 129.
Milet, 53, 57, 290.
Millaudre (de), 324.
Millet, 39, 171, 301.
Millon, 41.
Milon, 38.
Minand, 152.
Miré des Roches (de), 150.
Mirepied, 149.
Mitterrant, 169.
Monetay des Forges (de), 109.
Mongonnet, 224.
Monicault, 53, 72, 76, 108, 171.
Monsabré(de), 111, 246, 329.
Monsabré de Villablin (de), 132.
Mont (du), 265, 268.
Montfaucon (de), 183.
Montmoran (de), 117.
Montonnes, 311.
Montru (de), 255.
Moran (de), 276.
Morant (de), 184.

Moreau, 77, 98, 118, 131, 146, 186, 204, 243, 329.
Morel, 173.
Morin, 144, 149.
Morogue (de), 291.
Morogues (de), 287.
Motet (du), 80.
Mothe (de la), 111.
Moulin (du), 260.
Moullin (du), 213.
Mouron, 322.
Mouron d'Escourt (de), 324.
Mousselliéres, 131.
Moutonnet, 317.
Musard (de), 283.

N

Nadot de Vallet ou Nadaut de Vallette, 216, 330.
Neiret, 40.
Neiret de la Ravois, 320.
Néraud, 96.
Néraud de Villegoudou du Magny, 265.
Neveux, 138.
Nibelle, 170.
Nibelle (de), 96.
Nieuilles (de), 227, 245.
Niquet, 81, 104.
Nizon, 60.
Noblet, 43.
Noblet (de), 218.
Normand (Le), 290, 307.
Normant (Le), 290.
Nottin, 129.

O

Ogier, 295.
Olivier, 153.
Oiron (d'), 266, 330.
Ourouer (d'), 318.

P

Page, 181.
Pagier, 123.
Pain, 202.
Pain (Le), 151.
Palatin Dedio, 323.
Palienne, 46.
Palteau, 298.
Palvoisin (de), 282.
Pardou, 279.
Parnajon, 192.
Pasquet, 263, 266.
Patault, 249, 262, 263.
Patouflet de la Verdin, 135, 329.
Paumier, 244.
Paunard, 110, 329.
Pautrisel, 231.
Payard, 125.
Pearon, 190.
Pearron, 191, 198.
Pecquot, 47.
Peigner, 214.
Peingault, 140.
Pellault, 306.
Pelletier, 156, 204.
Penier, 231, 242.
Pera (de), 223.
Perisse, 223.
Pernière (de), 166.
Perniet, 71, 328.
Péron, 67.
Perrault, 164.
Perreau, 306.
Perrinet, 51, 181, 328.
Perron, 269.
Perrot, 42, 200, 219, 330.
Perrotin, 51, 76, 114.
Perrottin, 201.
Pertuis (du), 264.
Perussault, 265.
Petibon, 300.
Petit, 55, 104, 112, 130.
Petitbon, 295.
Peuille (de), 158.
Peyrot, 252.
Philipe, 138.
Philippot, 154.
Piaron, 219.
Picard, 91, 231.
Picault, 161.
Picot (de), 178.
Piedgu (de), 259.
Pierrat, 304.
Pierrebuffière (de), 70.
Pierry (de), 320.
Pigiry (de), 223.
Pignault, 303.
Pignot, 215, 216.

Pijaud, 264.
Pilardet, 302.
Pillault, 295.
Pillaut, 185.
Pineau, 123, 186.
Pinet, 304.
Pinette, 199, 227.
Pinier, 249.
Planche (de la), 55.
Plomet, 64.
Pocquelin, 178.
Poignant, 63. 328.
Poix (de), 111, 229, 267.
Pollard, 35.
Ponac, 283.
Ponard, 283, 329.
Poncel, 175, 330.
Poncet, 168, 171, 173, 330.
Ponnard de Thoillier, 146.
Pont de Fournoux (de), 324.
Pont (du), 150.
Popineau, 215, 219, 220, 330.
Popinier, 221.
Porcher, 85, 267.
Porcheron, 233.
Porreau, 113, 156.
Porte (de la), 131, 312, 313.
Porte des Vergers (de la), 48.
Potier, 232.
Potier de Gesvres, 329.
Poubeau; 88.
Poulain, 268.
Poupardin, 51, 60, 112, 148.
Poupaux, 179.
Pournin, 146.
Pousse, 212.
Pousselière (de la), 183.
Préau (de), 81, 103, 329.
Préaux (de), 68, 81, 229, 329, 330.
Préchonville (de), 248.
Preuille (de), 140, 237.
Prévost, 113.
Pringet, 248.
Puimnault (de), 182.
Punget, 260.
Puy (du), 248.
Puyminault (de) ou Puyvinault, 182, 330.

Q

Quasy, 214.
Quillery, 89.
Quinquet (de), 291.
Quinsacq (de), 149.

R

Rabeleau, 300.
Rabier, 139, 145.
Rabouin, 174.
Ragant, 317.
Ragon, 52, 320.
Ragu, 152, 170.
Ragueau, 58, 68, 71, 113, 161, 169, 170, 176.
Rat, 301.
Ravier, 173.
Ravot, 162, 305.
Rechignevoisin (de), 183, 184, 272, 274.
Reffort, 241.
Regnault, 318.
Renaudon, 187.
Renault, 223.
Renier, 130.
Renouard de Bussière, 71.
Reynard (de), 239.
Rhodes (de), 284.
Ribot (de), 199.
Richard, 282.
Richer, 142.
Ricourt du Chiron, 183.
Rigaud (de), 109.
Riglet, 35, 63, 76, 79, 107, 162, 202, 253, 328.
Rillac (de), 222.
Rimbaudière (de la), 185.
Rimbault, 148.
Ripe (de la), 122, 125.
Ris (du), 263.
Rivière, 106.
Rivière (de), 109.
Rivière (de la), 227, 278.
Robal de Solages, 55.
Robenit, 279.
Robert, 176, 198, 219, 290.
Robert de Pesselières, 116.
Roberte, 302.
Roberthet, 151, 170.
Robin, 111, 135, 192, 236, 264.
Roche (la), 88, 329
Roche (de la), 92.
Roche de Loudun (de la), 313.
Roche Aymond de Maron (de la), 195.
Roche Herpin (de la), 230.
Roche Marteau (la), 133.
Rochefort (de), 57, 107.
Rochier, 281.
Roger, 37, 66, 115.
Rolland (de), 72, 104, 287, 293, 300.
Rollin (de), 269.

Rondin, 200, 330.
Roquier des Patrigeons, 198.
Rossignol, 70, 121.
Rouex, 127.
Rougen, 96.
Roussault, 137.
Rousse (de la), 302.
Rousseau, 35, 62, 91, 96, 122, 144, 150, 283.
Rousset, 71, 328.
Roussin, 166.
Roux (du), 118.
Roy (le), 131, 153, 172, 230, 247.
Royon, 252.
Roze, 73.
Roziers (des), 282.
Ruby, 147.
Rüe (de la), 174.
Ruellet, 153.
Rume (de), 197.

S

Sabardin, 270.
Sabasteau, 173.
Sabathier, 62, 328.
Sadron, 279.
Saget, 215, 218.
Saine, 108.
Saint-Bonnet (de), 52.
Sainthorent (de), 203, 219.
Saint-Léon (de), 255.
Saint-Martin (de), 148.
Saint-Pierre (de), 47.
Salas, 156.
Sallat, 53.
Sallé, 54, 170.
Salmon, 184.
Sancierres (de), 154, 330.
Sapat (de), 290.
Sapiens, 153.
Sarrazin, 64, 113.
Sarton, 156.
Saulieu (de), 160.
Sauzay (de), 49, 105, 162.
Sauzay de Boisbriou (de), 78.
Savart, 316.
Savary (de), 108, 229, 330.
Savatier, 181.
Savigny, 98.
Scarron, 191.
Scoffier, 201, 223.
Semelier, 40, 290.
Semellier, 159.
Sennelier, 40.
Senneville, 178, 221.
Senneville (de), 200.
Sergent, 54, 328.

Severagot, 319.
Sigonne (de), 280.
Silleron, 221.
Simon, 148.
Simonnet, 152, 257, 316.
Sintier, 150.
Siste (de), 153, 330.
Souche (de la), 313, 325.
Souchès, 150.
Souciet, 54.
Souffrain, 183, 282.
Soulet, 213.
Soullet, 215.
Soumard, 223.

T

Tabaud, 254, 262, 263.
Tabouet, 196.
Taillon, 58.
Tardif, 61.
Tellier (le), 64, 263.
Terrasse, 59, 72.
Tespes (de), 163.
Thabault de Loechauloup, 229.
Thais (de), 231.
Thaumas de la Thaumassière, 42, 71, 74, 170.
Théault, 92.
Thebault, 172.
Thenet, 305.
Theret, 145.
Thevenat, 318.
Théveneau, 300, 301, 305.
Thévenin, 52, 114, 312, 313, 316.
Thiange ou de Thianges, 71, 328.
Thibault, 69, 291.
Thibault (de), 307.
Thierry, 153.
Thiery, 88.
Thilloys, 136.
Thinier, 122.
Thomas, 91, 156, 171, 231, 236, 284.
Thomasson, 300.
Thou (de), 43.
Thoumazon, 301.
Tina ou Tinat, 155, 330.
Tirecuire, 301.
Tissot, 120.
Tixier, 117, 263.
Tolled (de), 44.
Tondu de Taillisvert, 193.
Torchon, 73, 103.
Toubeau, 50, 118.
Touche (de la), 271.
Toullet, 303.
Tour (de la), 269.

Tourtier, 156.
Tremblaye (de la), 136.
Tribœil, 314.
Triboudet, 96.
Trillon, 236.
Trottignon, 119.
Troussebois-Passy (de), 292.
Trumeau, 192, 197.
Tullier, 43, 48, 55, 107, 160, 328.
Turaine (de), 320.
Turpin, 116, 127, 141, 228, 235.
Turpin de Lespinière, 105.
Turquis, 140.

U

Ulmes (des), 288.

V

Vacher, 300.
Vaillac (de), 261, 330.
Vaillant, 304.
Vaillant (de), 261, 330.
Vaillant de Guélis, 109.
Vallancienne (de), 205.
Vallantiennes (de), 200, 330.
Vallezargues (de), 256.
Valsargue, 116.
Vantenac (de), 283.
Varenne (de la), 49, 122, 151.
Vau-Dallarde (de la), 312.
Vaupillère (de la), 205.
Vaux (de), 157.
Vaux-Dallardre (de la), 324.
Veillat, 245.
Veillé (le), 43.
Veneau, 302.
Verdier (du), 150, 227.
Verdon (de), 253.
Verines (de), 266, 272.
Vernelle (de la), 234.
Verton (de), 61.
Viersac (de), 218.
Vigan, 276.
Vigne (de la), 290, 309.
Vignet, 246.
Vignolle (de), 255.
Village (de), 79, 165.
Villantrey, 142.
Villarnoux (de), 259.

Villatte (de la), 233.
Ville (de), 125.
Villelon (de), 150.
Villequoy de Senneville, 50.
Villot, 67.
Vincent, 169.
Viry (de), 290.
Vivier (du), 111, 232.
Voile, 39, 178.
Voille, 69, 297.
Vollant, 303.

Y

Yvert, 242.

TABLE DES COMMUNAUTÉS

CORPORATIONS, VILLES, &.

Les Aix. — Le chapitre de Saint-Ytier 102
Argenton. — Le prieuré 259
— Le corps des officiers du grenier à sel. 266
Argy. — Le prieuré 186
Aubigny. — Communauté des boulangers, patissiers, cabaretiers et bouchers. 126
— — des marchands drapiers, façonniers, foulons et cardeurs 98
— — des notaires et procureurs 121
— Le couvent des Augustins 151
— Le prieuré 84
— La ville 85
Azay-le-Ferron. — Le prieuré 134
Baudres. — Le prieuré de Saint-Martial 129
Beauvoir. — L'abbaye des Dames religieuses 69
Bellary. — Le couvent de la Chartreuse de N.-D. 291
Blancafort. — Le prieuré 168
Bléron. — Le prieuré 156
Bouras. — L'abbaye 293
Le Bourgdieu (Déols). — Le chapitre de Notre-Dame. 239
Bourges. — L'abbaye de Saint-Ambroix 84
— — royale de Saint Laurent 82
— — de Saint-Sulpice 82

— Le chapitre de la cathédrale de Saint-Étienne 52
— — du château..... 143
— — de Saint-Pierre-le-Puellier .. 67
— — de Saint-Ursin..... 101
— — de la Sainte-Chapelle..... 82
— La communauté des apothicaires..... 151
— — des cabaretiers et pâtissiers..... 147
— — des chirurgiens..... 104
— — des jardiniers..... 173
— — des Mes barbiers et perruquiers 106
— — des Mes bouchers..... 113
— — des Mes boulangers..... 113
— — des Mes orfèvres..... 115
— — des Mes tailleurs et marchands toiliers..... 155
— — des Mes teinturiers..... 171
— — des Mes tixiers drapiers. 155
— — des marchands chandeliers..... 173
— — des marchands de chevaux..... 126
— — des marchands de drap, soye, épicerie, mercerie et quincaillerie. 153
— — des meuniers..... 112
— — des notaires..... 141
— — des pelletiers, parcheminiers, tailleurs et corroyeurs..... 126
— — des prêtres de l'oratoire de Jésus..... 105

— — des prêtres du séminaire 69
— — des procureurs du présidial 98
— La compagnie de la maréchaussée générale..... 166
— — de la maréchaussée provinciale..... 166
— Le corps des officiers de l'élection..... 155
— — — du grenier à sel... 173
— — — de la prévôté..... 166
— Le couvent des Augustins..... 161
— — des Carmélites..... 101
— — des Jacobins..... 160
— — des religieuses de l'Annonciade..... 101
— — — de N.-D. de Miséricorde..... 73
— — des Ursulines..... 101
— Les officiers des eaux et forêts de la maîtrise particulière..... 121
— — du présidial..... 129
— Le prieuré de Saint-Quentin 155
— Les religieuses de la Congrégation..... 55
— — de la Visitation 60
— Les révérends Pères de la Compagnie de
— Jésus..... 64
— L'université..... 83
— La ville..... 82
Bussières. — L'abbaye..... 152
Buzançais. — Le corps des officiers du grenier à sel. 243
— Le couvent des religieux de Sainte-Croix..... 243
— Le prieuré..... 248

— Le prieuré de Notre-Dame 247
— La ville..... 240

Cessy. — Le prieuré..... 307
La Chaise. — Le prieuré.. 149
Chalivoy. — L'abbaye..... 301

La Charité. — La communauté des bouchers et charcutiers..... 304
— — des cabaretiers..... 304
— — des charpentiers, menuisiers, maçons, couvreurs et charrons..... 304
— — des maîtres boulangers 304
— — des maîtres chirurgiens et apothicaires..... 305
— — des maréchaux, couteliers, chaudronniers, armuriers, taillandiers et serruriers..... 304
— — des notaires et procureurs de l'élection et du bailliage. 305
— — des orfèvres, horlogers, émailleurs, et vitriers..... 304
— — des selliers, bourreliers, chapeliers et cordiers..... 304
— Le corps des officiers de l'élection.... 308
— — — du grenier à sel. 309

— Le couvent des Bénédictines réformées N.-D. de Mont-de-Piété..... 295
— Le prieuré de N.-D..... 294
— La ville..... 294

Charenton. — L'Abbaye royale de N.-D..... 312

La Châtre. — Le chapitre de Saint-Germain..... 257
— La communauté des bouchers, cabaretiers, patissiers et autres..... 270
— Des drapiers, tisserans, teinturiers et cardeurs..... 269
— La communauté des marchands de drap de soye..... 269
— Le corps des officiers de l'élection.... 267
— — — du grenier à sel.. 269
— — — des traites foraines..... 270
— Le couvent des Ursulines..... 101
— La ville..... 86

Châteauneuf. — Le prieuré..... 175

Châteauroux. — Le chapitre de Saint-Martin..... 239
— La communauté des charcutiers.... 248
— — des drapiers, foulons et cardeurs. 238
— — des marchands de drap de soye, mercerie, épicerie et quincaillerie.. 247
— — des procureurs et notaires..... 241
— — des tisserands en draps et toiles... 245
— La confrérie des pénitents blancs.. 249
— Le corps des officiers de l'élection . 244

— Le couvent des religieuses de la Congrégation de N.-D., Ordre de St. Augustin..... 239
— La ville..... 240

Châtillon-sur-Indre. — Le chapitre..... 100
— La communauté des cabaretiers, boulangers et bouchers..... 99
— La communauté des marchands de drap, soie, épicerie, mercerie et quincaillerie..... 99
— La communauté des procureurs et notaires..... 100
— Le couvent des religieux Augustins..... 185
— La maréchaussée..... 136
— Les officiers du bailliage et siége présidial..... 100
— La prévôté..... 133
— Les religieuses Ursulines..... 95
— La ville..... 238

Chedon. — Le prieuré..... 186

Chezalbenoist. — L'abbaye royale de Saint-Pierre..... 207
Cléon. — Le prieuré..... 138
La Colombe. — L'abbaye royale..... 273
Croz. — Le prieuré..... 144
Donzy. — Le chapitre de Saint-Caradeu..... 296
— Le couvent de la congrégation de N.-D.... 296
— La ville..... 308
Drevant. — Le prieuré..... 324
Dun-le-Roy. — Le chapitre de Saint-Étienne..... 65
— La communauté des procureurs et

notaires..... 109
— Le corps des officiers du bailliage.... 172
— Les officiers du grenier à sel..... 90
— Les religieuses hospitalières de la ville. 87
— La ville..... 84

Faverolles. — Le prieuré..... 134
Fontmorigny. — L'abbaye..... 295
Givardon. — Le prieuré..... 129
Graçay. — Le chapitre de Sainte-Oustrille..... 66
Grammont. — Le prieuré..... 186
Le Gravier. — Le prieuré..... 304

Issoudun. — L'abbaye N.-D. d'Issoudun, de l'Ordre de Saint-Benoît..... 208
— Le chapitre de Saint-Cyr..... 198, 330
— — de Saint-Denis..... 198
— La communauté des apotiquaires, chirurgiens et perruquiers. 210
— — des bouchers, velliers et charcuiters..... 213
— — des cabaretiers et patissiers..... 213
— — des cordonniers et savetiers..... 211
— — des drapiers drapans, foulons, tixiers en draps et tondeurs..... 212
— — des marchands de bois, tonneliers et menuisiers. 212
— — des marchands de chevaux..... 211
— — des marchands de drap, soye, épicerie et quincaillerie..... 211

Issoudun.—La Communauté des meuniers et boulangers..... 211
— — des notaires..... 210
— — des officiers du bailliage de Berry..... 208
— — des officiers de l'élection. 208
— — — du grenier à sel..... 203
— — des parcheminiers, mégissiers et gantiers..... 217
— — des procureurs du bailliage de Berry..... 199
— — des serruriers, armuriers, fourbisseurs, taillandiers et maréchaux. 212
— — des tailleurs et chapeliers..... 211
— — des tanneurs et corroyeurs..... 210
— — des tisserands..... 216
— — des vicaires de Saint-Cyr. 211
— Le couvent de la Visitation..... 192
— Les Ursulines..... 193
— La ville 207

Jarzay. — Le couvent des religieuses de Jarzay, paroisse de Moulins..... 240

La Lande. — Le prieuré..... 130

Le Landais. — L'abbaye..... 128

Leré. — Le chapitre de Saint-Martin..... 98

Levroux. — Le chapitre de Saint-Silvain..... 194
— La communauté des vicaires..... 14

— La ville..... 218
Lignières. — Le chapitre de Notre-Dame..... 68
— Le couvent des religieuses Ursulines... 194
— La ville..... 85
Longefont. — Le couvent des religieuses de l'Ordre de Fontevrault..... 251
Luçay-le-Mal. — Le prieuré..... 144, 329
Massay. — L'abbaye royale de Saint-Martin..... 84
Mehun. — Le chapitre..... 86
— Les officiers du bailliage..... 96
— — de la prevôté..... 96
— La ville..... 87
Méobecq. — L'abbaye..... 248
La Méredieu. — Le prieuré..... 147
Mezière. — Le chapitre de l'église..... 146
Miseray. — L'abbaye..... 107
Narbonne. — Le prieuré..... 144
Nel. (?) — Le prieuré..... 182
Neuvy-Saint-Sépulcre. — Le chapitre de l'église du bourg..... 264
Orsan. — Le couvent des religieuses du prieuré.... 322
— Le prieuré..... 323
Palluau. — Le chapitre de l'église..... 150, 329
Plainpied. — L'abbaye..... 152
Puichevrier. — Les religieux..... 277
Puyferrand. — L'abbaye..... 206
Reuilly. — Le prieuré..... 147
Rouvre. — Le prieuré..... 183
Saint-Amand. — La communauté des marchands de drap, épiceries, mercerie et quincaillerie.... 323
— — des patissiers, ca-

baretiers et boulangers..... 322
Saint-Benoît-du-Sault. — Le corps des officiers des traites..... 284
Le prieur et les religieux Bénédictins..... 276
Saint-Ceols. — Le prieuré..... 160
Saint-Ciran. — L'abbaye..... 135
Saint-Gautier. — Le prieuré..... 261
Saint-Genoux. — L'abbaye..... 111
Saint-Gondon. — Le prieuré..... 97
Saint-Hilaire-en-Lignières. — Le prieuré..... 223
Saint-Laurent. — L'abbaye..... 307
Saint-Loup. — Le prieuré..... 245
Saint-Martin-de-Vertou. — Le prieuré..... 136
Saint-Satur. — L'abbaye..... 86
Saint-Savin. — L'abbaye de l'ordre de St-Benoist... 277
Saint-Thibaut. — Le prieuré..... 156
Sainte-Sevère. — Le prieuré..... 267
Sancergues. — Le prieuré, sous le titre de St Cyr.... 298
Sancerre. — La communauté des notaires et procureurs..... 180
— Le corps des officiers au grenier à sel. 181
— Le prieuré de Saint-Martin..... 80
— La ville..... 67
Sancoins. — Le prieuré..... 102
Selles. — L'abbaye royale de N.-D..... 84, 329
— Le chapitre de N.-D..... 86
— La communauté des bouchers, poissonniers, charcutiers, corroyeurs, cordonniers, tixiers en toile et cordiers..... 93
— — des cabaretiers, boulangers et patissiers..... 94

— — des marchands de drap, soye, tailleurs, mégissiers, marchands de fer et chapeliers..... 93
— — des marchands drapiers, foulons et cardeurs.... 92
— — des maréchaux, chaudronniers, serruriers, menuisiers, charpentiers, couvreurs, charrons, sabotiers et tonneliers..... 93
— — des médecins, chirurgiens, chandeliers, épiciers, huiliers et potiers d'étain 93
— Le corps des officiers du grenier à sel..... 168
— Les Ursulines..... 61
— La ville..... 63
Valençay. — Le prieuré..... 92
— Les religieuses..... 92
— La ville..... 241
Veuil. — Le prieuré..... 132
Vierzon. — L'abbaye de Saint-Pierre..... 54
— La communauté des armuriers, taillandiers, seruriers, et maréchaux..... 175
— — des boulangers, cabaretiers, bouchers et charcutiers..... 90
— — des chirurgiens, apothicaires, barbiers et perruquiers..... 175
— — des cordonniers..... 90

— — des marchands de drap, soie, épicerie, mercerie, quincaillerie.. 90
— — des menuisiers, tourneurs, charpentiers, charrons..... 175
— — des meuniers, cordiers, breteurs, selliers et bourreliers..... 175
— — des procureurs et notaires..... 123
— — des tailleurs, guêtriers, chapeliers et parcheminiers..... 176
— — des tanneurs..... 91
— Le corps des officiers du bailliage..... 147
— Le couvent des religieuses du St-Sépulcre. 62
— Les officiers des eaux et forêts..... 134
— — du grenier à sel..... 89
— La ville..... 63
Villantrois. — Le prieuré.. 132
Villedieu. — Le prieuré..... 243
Villegouin. — Le prieuré..... 248

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

PIÈCES ENTRANT DANS LES BLASONS

Qui figurent à l'ARMORIAL

ABEILLE : Barathon, 75, 80, 195, 199, 202. — Delys, 219. — Le Doux, 87.

AGNEAU : Ragon, 320.

AGNEAU PASCAL : Bagnayt, 289.

AIGLE : Augaix, 284. — Barbançois (de), 244. — Bérault, 241. — Celle (de la), 256. — Chapelle (de la), 167. — Charlemagne, 163. — Crublier, 245. — Douté, 207. — Dumery, 324. — Estève, 258. — Fondpernac (de), 267. — Gaulin, 246. — Grandjean, 305. — Gressin, 148. — Guindan, 170. — Huet, 174. — Laspic (de), 159. — Launay (de), 266. — Maché, 149. — Marandé, 106. — Mareuil, 152. — Marpon, 39, 42, 107. — Méneau, 221. — Millandre (de), 324. — Millet, 39, 53, 57. — Néraud de Villegoudou du Magny, 265. Peyrot, 252. — de Poids, 229. — Poncet, 168, 171, 173. — Prévost, 113. — Renouard de Bussière, 71. — Robert, 198. — Roy (Le), 131. — Sainthorent (de), 203. — Saint-Martin (de), 148. — Scoffier, 201. — Semelier, 40, 290. — Sergent, 54. — Tabaud, 262, 263. — Theret, 145.

AIGLE ÉPLOYÉE : Charle-

magne, 117, 141. — Gillebert, 276.

AIGLE ESSORANT : Agobert, 189.

AIGLE AU VOL ABAISSÉ : Alabat, 157, 168. — Bernard, 193. — Lostellier, 196. — Ogier, 295.

ALÉRIONS : Potier, Archevêque de Bourges, 82, 329. — Coux de Ménard (de la), 86. — Grossove, comte d'Ourouer, 318.

ANCOLIES : Fleury (de), 216. — Fleury, 216. — Peigner, 214. — Prieuré de Vallançay, 92.

ANCRE : Dumas, 258. — Frappier, 297. — Sallé, 54. — Vaillant de Guélis, 109.

ANNELET : Barbançon (de), 268. — Buffevant (de), 291. — Darnac, 272, 273. — Descolard, 281. — Margat, 69, — Margat (de), 51. — Pousse, 212. — Preuille (de), 237.

ANNONCIATION : Religieuses de l'Annonciade de Bourges, 101.

ARBRE : Bas (Le), 56, 76. — Baucheron, 220. — Bengy, 36, 78. — Bois (du), 154, 174. — Brision Daunay, 63. — Daulne, 168. — Fresne (Le), 144. — Isle (d'), 260. — Launay (de), 266. — Marandé, 106. — Mauduit, 201. — Monicault, 171. — Moreau, 204. — Officiers de la maîtrise des eaux et forêts de Bourges, 121. — Officiers des traites foraines de la Chastre, 270. — Pain (Le), 151. — Pecquot, 47. — Pérussault, 265. — Rabier, 145. — Ragaut, 317. — Robin, 264. — Saint-Bonnet (de), 52. — Trumeau, 197.

ARC : Alaguette, 123. — Delard, 130. — Guichard, 90.

ARCHET DE VIOLON : Darchis, 258.

ASSOMPTION : Chapitre de N.-D. de Linières, 68.

AULNE (arbre) : Gallois, 46.

AUNE (mesure) : Communautés des maîtres tissiers, drapiers de Bourges, 155. — Des marchands de draps

soies, etc. : de Bourges, 153; de la Chastre, 269; d'Issoudun, 211; de Vierzon, 90. — Des marchands de draps, épicerie, etc., de Saint-Amand, 323.

BAGUE: Buffevant (de), 291. - - Garnier, 127.

BALANCE : Charpignon, 75. — Communauté des marchands de draps, soie, etc., de Bourges, 153. — Id., de draps, épicerie, etc., de Saint-Amand, 323.

BALLE DE MARCHAND : Guénois, 66.

BALLON : Perrot, 42, 200.

BALLOT : Prieuré d'Aubigny, 84.

BANDE: Anterroche (d'), 244. — Aubépin, 248. — Barrat, 169, 171. — Barré, 48, 193. — Barre (de la), 303, 307. — Barville (de), 229.— Barville de Boislandry (de), 233. — Beaufort (de), 311. — Bengy, 322, — Bergeron, 179. — Bertaud, 168. — Biet (de), 41. — Boisson, 299, 301. — Bonardelle, 151. — Bonnard (de), 184. — Boulanger, 185. — Breton, 149. — Briçonnet (de), 36. — Briquet (de), 56. — Brossard, 139.— Bussière (de), 275. — Bussière (de la), 183. — Capellan, 185. — Carcat, 190.— Chambellan (de), 111. — Chapelle (de la), 185. — Charbon, 157. — Chastre-Paray (La), 187. — Chollet, 112. — Collet, 305. — Combe (de la), 284. — Communauté des marchands de draps de Châteauroux, 247.—Costantin, 148.— Coudray (du), 179. — Couvent des Augustins de Châtillon, 185. — Daubigny, 313. — Daubigny Dalligny, 312. — Detelly, 306.— Duplessis, 100.—Estave, 148. — Faire (de la), 231, 274. — Feraudière (de la), 187.— Foultier, 301.— Fouynat, 151. — Francière (de), 58. — François, 245. — Gassot, 186. — Gaudard, 169. — Gaulin, 186. — Genitour (de), 184. — Gillet, 184. — Grand, 187. — Gratin (de), 187. — Jacquet de Courtrouy, 271. - Laistre (de), 185. - Lartre (de), 283. — Magoutet, 173. —

Maille, 184.— Marolles (de) 186. — Marthe de Saint-Mesmin (de), 225.— Maussabré (de), 243, 246. — Menou (de), 265. — Mesnard, 179. — Monestay des Forges (de), 109. — Morant (de), 184. — Moreau, 186. — Olivier, 153. Ourouer (d'), 318. — Pera (de), 223.—Perisse, 223.— Perrot, 42. — Pillaut, 185. — Pineau, 186. — Porte (de la), 312. — Poupaux, 179. — Preuille (de), 237. — Prieurés : d'Argy, 186 ; de Chedon, 186; de Grammont, 186; de Notre-Dame de Buzançais, 247; d'Orsan, 323; de Rouvre, 184. — Renaudon, 187. — Reynard (de), 239. — Rimbaudière (de la), 185. — Roberte, 302. — Roberthet, 170. — Roche de Loudun (de la), 313. — Rollin (de), 269.— Salomon, 184. — Sintier, 150. — Soumart, 223. — Théault, 92. — Thierry, 153. — Turaine (de), 320. — Verines (de), 272. — Voile, 39.

BANDE BRETESSÉE : Scarron, 191.

BANDE CRENELÉE : Gazeau, 255.

BANDE ONDÉE : Dorsanne, 270. — Marmagne (de), 324. — Rousseau, 96, 122.

BANDE VIVRÉE : Coutault, 147.

BANDÉ : Baudon, 167. — Chollet, 51, 57. — Coste (de la), 280, 283. — Dubost du Breuil, 266. — Longueval (de), 322. — Maubois, 137.

BANDÉ CONTREBANDÉ : Patoufleau de la Verdin, 135.

BAR : Potier, Archevêque de Bourges, 82 — Baraud, 222. — Barré, 119. — Gaucourt (de), 202, 229.

BARBEAU : Barbarin, 314. — Rivière (de la), 227.

BARIL : Barillet, 244. — Communauté des cabaretiers et pâtissiers de Bourges, 147. — Communauté des cabaretiers de la Charité, 305. — Communauté

des pâtissiers, etc., de Saint-Amand, 322.

BARRE : Abbaye de Méobecq, 248. — Aigrefeuille (d'), 180. — Barangue (le), 309. — Beauregard (de), 183. — Bérault, 249. — Berthau des Gatine, 181. — Bois de Genetoy (du), 180. — Boislinard (de), 269. — Boullier, 180. — Bully, 181. — Bussière (de la), 182. — Cheret de la Garenne, 247. — Communauté des charcutiers de Châteauroux, 248. — Communauté des notaires, etc., de Sancerre, 180. — Confrérie des pénitents blancs de Châteauroux, 249. — Corps des officiers du grenier à sel de Sancerre, 181. — Coudray des Fontaines (du), 180. — Cour (de la), 179. — Darlu, 180. — Descu, 182. — Feuille (de la), 179. — Fiéville (de), 182. — Groslière (de la), 325. — Guillot, 248. — Guimond, 249. — Herpillau, 181. — Hiel, 316. — Hurpillau, 180. — Jacquet, 285. — Lanche (de), 180. — Libault, 249. — Macé (de), 183. — Manat, 248. — Manceay (du), 182. — Marran (de), 183. — Monfaucon (de), 183. — Page, 181. — Patault, 249. — Perrinet, 181. — Picot (de), 178. — Pinier, 249. — Pousselière (de la), 183. — Préchonville (de), 248. — Prieurés : de Buzançais, 248 ; de Nel, 182 ; de Saint-Martial de Baudres, 129 ; de Veuil, 132 ; de Villegouin, 248. — Puy (du), 248. — Puyvinault (de), 182. — Ricourt du Chiron, 183. — Savatier, 181. — Souche (de la), 325. — Souffrain, 183.

BARRÉ : Baratot, 309.

BASSET (chien) : Basset, 216, 230.

BATON : Bernard, 281.

BATON ALAISÉ : Maréchaussée provinciale de Bourges, 166. — Maréchaussée générale de Bourges, 166. — Senneville (de), 200.

BATON ÉCOTÉ : Billot, 143.

— Gaulin, 139. — Gouin, 123.

Baton péri : Potier, Archevêque de Bourges, 82. — Prieuré de Veuil, 132. — Thierry, 88.

Baton prieural : Prieurés de : Blancafort, 168 ; Drevant, 324 ; Luçay-le-Mil, 144 ; St-Hilaire-en-Linières, 223 ; St-Loup, 245 ; St-Quentin, 155 ; St-Thibault, 156 ; Ste-Sevère, 267.

Bécasse : Bécas, 317, 318. — Bécuau, 154.

Belette : Brun, 68.

Bélier : Baudichon, 243. — Belin, 151. — Rimbault, 148.

Besant : Abbaye de St-Genou, 111. — Agard, 168. — Boullais (de la), 138. — Boullier, 127. — Brique, 224. — Chérier, 80. — Conte (Le), 168. — Dalarde, 127. — Douault (de), 228. — Drouslin, 95. — Dubatiment de Villelume, 253. — Étang (de l'), 217. — Fourson, 267. — Gagneux, 245. — Gallus, 105. — Guénois, 41. — Guillot, 41. — Isle (d'), 260. — Jounier, 141. — Laspic (de), 159. — Loysnes (de), 36. — Parnajon, 192. — Pelletier, 204. — Philipe, 138. — Prieuré d'Azay-le-Ferron, 134. — Richard, 282. — Simon, 148.

Biche : — Bicher, 37. — Bichier, 280, 282.

Billettes : Briquet, 245. — Cambressy (de), 133. — Chevilly (de), 328. — Couraud (de), 70. — Lasne, 299, 307. — Rochefort (de), 57, 107. — Ville de Donzy, 308.

Boeuf : Bouziat, 299. — Communauté des bouchers de Bourges, 113. — Communauté des tanneurs de Vierzon, 91. — Maliveau (de) 133. — Mauduit, 260. — Ris (du), 263.

Bois de cerf : Boissels, 90.

Boisseau : Corps des officiers du grenier à sel : de la Charité, 309 ; de la Chastre, 269.

BOITE COUVERTE. — Communautés : des apothicaires de Bourges, 151 ; des médecins, etc., de Selles, 93. — Courtin, 213.

BONNET DE DRAGON : Brunet, 213.

BONNET DE NUIT : Bonnet, 309.

BORDURE : Potier, Archevêque de Bourges, 82. — Baucheton, 124, — Bord, 317. — Boislinard (de), 251, 252, 253. — Bourges (ville), 82. — Busson, 97. — Chapitre de Saint-Martin de Léré, 98. — Communautés : des marchands drapiers d'Aubigny, 98; des procureurs et notaires de Châtillon, 100. — Corps des officiers de l'élection de Bourges, 155. — Courault, 272. — Delard, 130. — Dhuicque, 94. — Dobin, 124. — Fleury, 216. — Fleury (de), 96, 216, — Flury, 137. — Gauthier de la Moranderie, 99. — Giraud, 125. — Guegnau (de), 272. — Guichard, 90. — Huille (d'), 140. — Joye (de la), 130, 131. — Laroche-Marteau, 133. — Menou (de) 132. — Pignot, 215, 216. — Porcher, 85. — Rougen, 96. — Turpin, 127, 141.

BOTTE : Communauté des cordonniers de Vierzon, 90.

BOUC : Briquet (de), 56. — Bouttet, 318.

BOUCLIER A L'ANTIQUE : Cullon (de), 262. — Culon (de), 70. — Doins, 135.

BOURDON : Bourdillon, 241. — Prieurés : d'Argenton, 259; de Faverolles, 134; de la Lande, 132; de St-Gautier, 261; de St-Martial de Baudres, 129.

BOURSE : Baudon, 97. — Bonamy, 88. — Prieuré de Notre-Dame de la Charité, 294.

BOUTEILLE : Communautés : des boulangers, etc., de Vierzon, 90 ; des cabaretiers : de Selles, 94 ; de Châtillon-sur-Indre , 99 ; d'Issoudun, 213 ; des bou-

langers, etc., d'Aubigny, 126. — Joye (de la), 130, 131.

Bouton de rose : Brunet, 122.

Branche de corail : Boismarmin de Chitray (de), 265.

Branche d'épine : Rossignol, 121.

Branche de laurier : Cousturier, 114. — Lanjon (de), 121. — Mauduyt, 48.

Branche de lavande : Alathiène, 140.

Branche de lierre : Mousselliéres, 131.

Brebis : Bonnet de Chavannes (de), 307. — Pasquet, 263, 266.

Broc : Brocq (du), 308.

Buisson : Buisson, 97.

Buisson d'aubépine : Aupépin, 45. — Buisson, 318.

Burelé : Estevard, 74.

Burette : Garnier, 127.

Buste de fille : Gendre, 241.

Buste de maure : Mignon, 52.

Cachet : Notaires de Bourges, 141.

Caducée : Béry, 217. — Gigot, 122.

Caille : Viersac, 218.

Caillou : Le Prieuré du Gravier, 309. — Vigne (de la), 290.

Calice : Boitard, 274. — Vicaires de Levroux, 149.

Canette : Tirecuire, 301.

Canne : Étang (de l'), 217.

Canton : Lhomme, 214.

Carreau : Carraud, 215. — Carré, 120. — Gagnepain, 128.

Casque : Bonnet, 58. — Noblet, 43.

Cavalier d'échec : Dufresne, 126.

Cep de vigne : Bonneau, 139. — Vignolle (de), 235.

Cerf : Bourges, 171. — Gillet, 223. — Senneville (de), 221.

CHABOT : Bigny (de), 115. — Varenne (de la), 49.

CHAÎNE : Ferron, 133. — Halde (du), 111.

CHAMEAU : Camelin, 95, 137, 138, 305.

CHAMOIS : Boubier, 115.

CHAMPAGNE : Boullais (de la), 138. — Charité (La) (ville), 294. — Chesne (du), 291. — Gourdon, 124. — Moreau, 131.

CHANDELIER D'ÉGLISE : Garnier, 127.

CHANDELLE : Marchands chandeliers de Bourges, 173.

CHAPEAU : Marchands de draps, soie, etc, de Selles, 93. — Selliers, etc., de la Charité, 304. — Tailleurs, etc., d'Issoudun, 211.

CHARBONS ARDENTS : Charbon, 157. — Charbonnier, 120, 135.

CHARDON : Béthoulat (de), 191, 202, 204. — Charton, 57. — Marchands drapiers, etc.: de Selles, 92 ; d'Aubigny, 98 ; de Châteauroux, 238. — Maumont, 316.

CHARIOT : Cherier, 80.

CHAT : Chabridon de Théry, 217.

CHATEAU : Chastel (de), 303. — Châteauneuf (prieuré), 175. — Châteauroux (ville), 240. — Dudanjon, 170. — Levroux (ville), 218. — Marpon, 143. — Quinquet (de), 291. — Villedieu (prieuré), 243.

CHAUDIÈRE : Drapiers, etc: de Châteauroux, 238 ; de Selles, 92. — Teinturiers de Bourges, 171.

CHAUSSETRAPPE : Destrappes, 288, 289. — Menou (de), 132.

CHEF : Agobert, 189. — Aubigny (prieuré), 84. — Aubigny (ville), 85. — Aupépin, 45. — Bagnayt, 289. — Baraton, 206. — Barret, 119. — Beauregard (de), 136. — Bernard, 193. — Biotière (de), 195. — Bizal (de), 133. — Boet (de), 292. — Boullais (de la), 138. — Bourges (ville),

82. — Boursaut, 224. — Brisacier, 38. — Buisson, 318. — Chapu, 176. — Châtillon-sur-Indre (ville), 238. — Châtre La (ville), 86. — Cullon (de), 261. — Culon (de), 70. — Dassy, 321. — David, 79. — Deguillon, 273. — Deniau, 177. — Depréau, 81, 229. — Dorsanne, 42, 189, 192. — Estampes (d') 62. — Esterlin, 54. — Fauvre, 80. — Gamache (de), 44, 45, 75, 105, 115. — Gaucher Lamorandière, 51. — Gibieuf, 40, 53, 161. — Godaire, 18. — Godere, 321. — Gourdon, 74, 75. — Guimond, 236. — Guyot, 45. — Heirault, 56. — Hénault, 97. — Horray, 134. — Jourdain, 74. — Jumel, 118. — Large (Le), 56. — Lasne, 299. — Latier, 145. — Lesme (de), 278. — Levroux (ville), 217. — Linières (ville) 85. — Loynes (de), 36. — Maignac (de), 206. — Marchands de bois d'Issoudun, 212. — Marchands de draps, soie, etc, de Vierzon, 90. — Marche (de la), 275. — Margat (de), 51. — Margat, 69. — Maumont, 316. — Mignon, 52. — Millet, 39, 53, 57. — Montru (de), 255. — Moran (de), 276. — Morogues (de), 287. — Mothe (de la), 111. — Néraud, 96. — Niquet, 81. — Notaires et procureurs d'Aubigny, 121. — Péron, 67. — Petit, 55, 104. — Pierry (de), 320. — Planche (de la), 55. — Poignant, 63. — Poupardin, 60. — Pousse, 212. — Préau (de), 103. — Procureurs et notaires de Dun-le-Roy, 109. — Rabier, 139. — Ragueau, 113, 161. — Riglet, 35, 79, 202, 253. — Robert, 198, 219. — Roche de Loudun (de la), 312. — Rochefort (de), 57, 107. — Saint-Céols (prieuré), 160. — Saint-Martin de Sancerre (prieuré), 80. — Sainthorent (de), 203. — Sallat, 53. — Sergent, 54. — Thaumas de la Thaumassière, 42, 71, 74. — Thévenin, 114. — Thibault, 69. — Thomas, 284. — Tremblaye (de la), 136. — Ulmes (des), 288. — Varenne (de la), 49.

CHEF DENCHÉ : Ligny (de), 257.

CHEF ONDÉ : Dehais, 217. — Huart, 95, 137, 139.

CHEF SOUTENU : Cordeil, 44. — Large (Le), 44. — Michel, 57. — Poupardin, 51, 112.

CHÊNE : Boislinard (de), 251, 253. — Chastre (de la), 219. — Chesne (du), 91, 129, 140. — Guiton, 303. — Guyard, 161. — Officiers des eaux et forêts de Vierzon, 134. — Porcher, 267. — Robert, 176. — Tremblaye (de la), 136. — Trillon, 236.

CHEVAL : Bernard, 193. — Gay, 169. — Moreau, 131. — Roussin, 166. — Tabouet, 196. — Thévenin, 114.

CHÈVRE : Bouttet, 318.

CHEVRON : Agard, 40, 53, 77, 110, 168, 197. - Ages (des), 206. — Archambault, 103. — Arthuys, 191. — Aubomet, 281. — Audet, 240. — Aury, 74. — Balleau, 259. — Barrangues, 37. — Baucheron, 262, 263. — Baudeau de la Faye, 324. — Béthoulat (de), 191, 202, 204. — Blanchard, 242. — Blanchet, 145. — Bligny (de), 293. — Blois (Le), 153. — Boisaubin (de), 323. — Boisé (de), 202. — Boitver, 321. — Bonguéret (de) 83. — Bonnet, 58. — Borde (de la), 50. — Boislinard (de), 266. — Bouard, 59. — Boubier, 115. — Bouchu, 288. — Bouilhat, 68. — Bourguoin, 154. — Boury, 231. — Briand, 40. — Briquet, 245. — Brision-Daunay, 63. — Brossier, 110. — Catherinot, 49, 119, 194. — Chaboureau, 155. — Charton, 57. — Chauveton de Vouet, 191. — Chenu, 53, 117, 160. — Chevau, 296. — Cheverier, 206. — Claveau, 47, 106. — Conte (Le), 168. — Cornuel, 37. — Corset, 99. — Courmasson, 98. — Coux de Ménard (de la), 86. — Crublier, 171, 234. — Darchis, 258. — Dauvergne, 173. — David, 79. — De-

duis, 223. — Dejan, 60. — Desmaignoux, 314. — Desprez, 313. — Destrappes, 288, 289. - Dey, 35. — Dhoiron, 266. — Dorguin, 265. — Dorsanne, 42, 189, 192. — Douard, 59. - Dubois, 232, 271. — Ducoin, 60. — Dupin, 228. — Dupuy de Bazillon, 203. — Estourneau, 280. — Etang (de l'), 191. — Fadate (de), 205. - Faix (de), 169. — Fauvre, 80. — Faverelles (de), 312, 313. — Fourson, 267. — Frachot, 299. — Frappier, 297. — Gallus, 105. — Gassot, 36, 40, 49, 80, 106, 160, 164. — Gaudas, 39. — Gautier, 73, 105. — Geuvry, 67. — Gevry (de), 38. — Gibieuf, 40, 53, 153, 161. — Gigot, 157. — Gineste, 38. — Girard, 232. — Godard, 114, 117. — Grivel (de), 318. — Guillot, 41. — Guyot, 45. — Heurtaut, 36, 47, 55, 58, 78, 190, 197, 199, 200, 203. — Hourtoul, 157. — Jagault, 137, 148. — Jarnage (de), 235. — Joubert, 113. - Joulin, 110. — Joullin, 194. — Lande (de la), 205. — Langlois, 69. — Lannes (de), 76. — Laplain (de) (Lapelin) 293. — Large (Le), 47, 56, 108. — Lastre (de), 271. — Lavandrier, 252. — Ligny (de), 254, 257. — Lostellier, 196. — Louan (de), 65. — Loynes (de), 36. — Loyre (de la), 70. — Luquet, 103. — Maignen, 297. — Marcillac (de), 38. — Marpon, 39, 42, 107, 329. — Mauduyt, 48. — Mazelin, 65. — Menigault, 283. — Mercier, 77, 162. — Mijonnet, 128. — Miré des Roches (de), 150. — Mirepied, 149. — Montmoran (de), 117. — Moreau. 146. — Morin, 149. — Morogues (de), 287, 291. — Nieulles (de), 227. — Niquet, 81. — Nizon, 60. — Noblet, 43. — Noblet (de), 198. — Palteau, 298. — Parnajon, 192. — Pasquet, 263, 266. - Pautrisel, 231. — Pearron, 191, 198. — Péron, 67. — Petibon, 300. — Peuille (de), 158. — Perrot, 252. — Philippot, 154. — Picault, 161. —

Planche (de la), 55. — Plomet, 64. — Poignant, 63. — Poncel, 175. — Poupardin, 51, 60, 112, 148. — Puyferrand (abbaye), 206. — Ravier, 173. — Richard, 282. — Roberthet, 151. — Rossignol, 70. — Rousseau, 62. — Sabathier, 62. — Saint-Céols (prieuré), 160. — Saint-Martin (de), 148. — Sainthorent (de), — 203, Sallat, 153. — Sarton, 156. — Scoffier, 223. — Semelier, 40, 290. — Senneville, 178. — Soucier, 54. — Tardif, 61. — Thabault de Locheau-Loup, 229. — Théveneau, 300, 301, 306. — Thévenin, 114. — Tissot, 120. — Tribœil, 314, — Tullier, 43, 48, 55, 107, 160. — Vau Dallarde (de la), 312. — Vaupillière (de la), 205. — Villate (de la), 233. — Ville (de), 125. — Villequoy de Senneville (de), 50. — Villot, 67. — Vivier (du), 232. — Vollant, 303.

CHEVRON ALAISÉ : Marpon, 107, 329. — Petit, 55, 104.

CHEVRON BRISÉ : Boissay, 96.

CHEVRON COUCHÉ : Desbrielles, 131.

CHEVRON ONDÉ : Ragueau, 58, 68, 71, 77, 113, 161.

CHEVRON RENVERSÉ : Davril, 129. — Maray (de), 128.

CHEVRON VIVRÉ : Viersac, 218.

CHEVRONNÉ : Doyé (du), 219.

CHICOT : Dubet, 48, 252. — Large (Le), 44, 56. — Toubeau, 50, 118.

CHIEN : Blanchard, 242. — Blanchet, 145. — Gallus, 105. — Garde (de la), 218. — Néraud, 96. — Saulieu (de), 160.

CHIFFRE DE LETTRES ENTRELACÉES : Blanchet, 232. — Bocquet, 232. — Callars, 232. — Cartier, 234. — Desruaux, 234. — Ganneron, 297. — Larsevesque, 230. — Penier, 231. — Potier, 232. — Thomas, 231.

Chou : Chauvelain, 144.

Chouette : Chouan, 242. — Huet, 152.

Cierge : Médecins, etc., de Selles, 93.

Cigogne : Brossier, 110. — Scoffier, 223. — Sigonne (de), 280.

Ciseaux : Drapiers, etc., d'Issoudun, 212. — Marchands de draps, soie, etc. : de Châtillon-sur-Indre, 99; de Selles, 93 ; de Vierzon, 90. — Parcheminiers, etc., d'Issoudun, 217. — Tailleurs, etc. : de Bourges, 155. ; d'Issoudun, 211.

Clair : Torchon, 103.

Clef : Godere, 321. — Saint-Ambroix (abbaye), 84. — Saint-Martin de Vertou (prieuré), 136. — Saint-Pierre de Vierzon, 54.

Cloche : Jourdin, 155.

Clochette : Thinier, 122.

Clous de la passion : Religieuses du Saint-Sépulcre de Vierzon, 62. — Religieux de Puychevrier, 277. — Ursulines de Bourges, 101.

Coeur : Augustins d'Aubigny (couvent), 151. — Béraud, 315. — Bienvenu, 174. — Bouchel, 130. — Carcat, 190. — Caréat de la Chaise, 198. — Charrault, 214. — Denian, 177. — Desmaignoux, 314. — Destat, 49, 169. — Estut (d'), 288. — Étang (de l'), 191. — Gabillon, 135. — Gaucher, 173. — Gaudinot, 46. — Geoffrenay, 141. — Maguem, 296, 297. — Marchand, 52. — Neveux, 138. — Péarron, 191. — Pelletier, 156. — Perrotin, 51, 76. — Pillault, 295. — Poupardin, 50, 60, 112. — Religieuses de la Visitation : de Bourges, 60; d'Issoudun, 192. — Roche (la), 88, 92. — Torchon, 73. — Valençay, (prieuré), 92. — Verdon (de), 253.

Coeur enflammé : Abbaye de Miseray, 107. — Bureau, 125, 427. — Couvent

des Augustins de Bourges, 161.

Coignée : Baucheron, 220.

Coing : Ducoin, 60.

Colombe : Amourettes, 222. — Bayon, 199. — Becuau, 79. — Bonnet, 146, 149. — Colombe (La), (abbaye) 273. — Debize, 196. — Demoran, 280. — Hermel (d'), 204. — Large (Le), 44, 56. — Maguem, 296. — Mazières (de), 150. — Nibelle, 170. — Niquet, 81. — Perniet, 71. — Perrinet, 51. — Petit, 55, 104. — Pijaud, 264. — Plomet, 64.

Colonne : Girard, 190, 201.

Compas : Gévery, 127. — Marchands de bois, etc., d'Issoudun, 212.

Coq : Bayon, 199. — Barrangues, 37. — Boucher, 265. — Brouart, 121. — Cocqueborne (de), 61. — Gallais, 136. — Gallepuy, 280. — Gallois, 46. — Gallus, 105. — Geoffrenet, 91. — Godaire, 311. — Godere, 321. — Hénault, 97. — Jaupitre, 63, 65, 108. — Joully, 290. — Popineau, 215. — Scoffier, 201. — Thinier, 122. — Villequoy de Senneville (de), 50.

Coquille : Bonnet, 114. — Cartier, 242. — Chancenay (de), 57. — Cléon (prieuré), 138. — Dautriche, 63. — Dauvergne, 107. — Desprez, 313. — Ducoin, 60. — Joubert, 113. — Lande (de la), 205. — Lannes (de), 76. — Mauduit, 201. — Michel, 57, 146. — Nieulles (de), 227. — Officiers des traites de Saint-Benoît du Sault, 284. — Saine, 108. — Veneau, 302. — Verines (de), 272.

Coquille d'huitre : Huard, 93, 137, 139.

Cor de chasse : Baudet, 260. — Corbin, 78, 114, 116. — Rolland (de), 300. — Thévenin, 316.

Corbeau : Bouillat, 100. — Maumont 316.

Corbeaux : Cordeil, 44.

Cormier : Plomet, 64.

Cormoran : Liénard, 101.

Cornet : Joully, 290.

Cosse de fève : Cosson, 59.

Cotice : Brochet, 143. — Brossard (de), 201. — Chapelle (de la), 167.

Coulevre : Bardet, 148. — Perniet, 171.

Coupé : Brossard, 139. — Cléon (prieuré), 138. — Flory (de) 175. — Foret, 163. — Garnier, 127. — Michel, 97. — Ripe (de la), 122, 125.— Rollin (de), 269. — Thévenin, 316. — Varenne (de la), 122.

Couperet : Bouchers, etc. : de Bourges, 113; de Selles, 93.

Couronne : Agougué, 72. — Comte (le), 87. — Gabillon, 135. — Marchands de drap, soie, etc., de Vierzon, 90. — Roy (le), 131, 153. — Vau-Dallarde (de la), 312.

Couronne d'épines : Charrault, 214. — Couvents de la Visitation : de Bourges, 60; d'Issoudun, 192. — Prêtres de l'Oratoire de Jésus à Bourges, 105.

Couronne de laurier : Laurens, 131.

Couteau a pied : Bouchers, etc., de Selles, 93. — Cordonniers de Vierzon, 90. — Marchands de drap, etc. : de Bourges, 128; d'Issoudun, 211.

Couteau a revers : Marchands de drap, soie, etc., de Selles, 93. — Parcheminiers d'Issoudun, 217. — Pelletiers, etc., de Bourges, 126. — Tanneurs, etc., d'Issoudun, 210.

Coutelas : Abbaye de Saint-Savin, 277.

Crampon : Crochereau, 260. — Hodeau, 86.

Croisette : Auger, 141. — Avet, 300. — Bonguéret (de), 83. — Chapelle-Jenevreau (de la), 244. — Corsan, 177. — Danau, 221. — Hérouard (de), 143. — Heuliard, 89.

— Notaires de Bourges, 141. — Notre-Dame de Selles (abbaye), 84. — Potier, archevêque de Bourges, 82. — Renier, 130. — Saint-Gondon (prieuré), 97. — Veuil (prieuré), 132. — Villedieu (prieuré), 243.

CROISETTE A HUIT POINTES : Charrault, 214.

CROISETTE RECROISETÉE AU PIED FICHÉ : Bouilhe, 303.

CROISSANT : Archambault, 103. — Ballûe (de), 273. — Bar Billeron (de), 126. — Becuau, 44, 73, 79. — Beguin, 61. — Blanchard, 234. — Blanchart, 68. — Boisé (de), 202. — Bonardelle, 151. — Bonnin, 257. — Boubier, 115. — Bouchel, 130. — Bouchu, 288. — Boulliat, 100. — Bouquier, 146. — Bourgeot, 196. — Bretagne (de), 43. — Briand, 40. — Briquet (de), 56. — Bruneau, 125. — Buchepot, 258. — Chastillon, 120. — Chauveton de Vouet, 191. — Cointe (Le), 106. — Comte (Le), 87. — Courtin, 307. — Dassy, 321. — Debazé, 289. — Deduis, 223. — Deguillon, 273. — Deniau, 177. — Desbrielles, 131. — Dessaulx, 112. — Dhuicque, 94. — Douté, 207. — Dufour, 107. — Duval, 196. — Éveillé (L'), 43, 47. — Fauvre, 80. — Foret, 163. — Foucault, 54, 164, 288. — Frachot, 299. — Gallus, 105. — Gauthier, 123. — Ganneron, 297. — Gaucher, 73. — Gaudinot, 46. — Gayault, 45. — Girardeau, 131. — Hardivilliers (d'), 104. — Hénault, 97. — Hernet, 121. — Heurtaut, 36, 47, 55, 58, 78, 190, 197, 199, 200, 203. — Horray, 134. — Jarnage (de), 235. — Lage (de), 233. — Large (Le), 56. — Lastre (de), 271. — Lesme (de), 278. — Létang (de), 64. — Liégard, 252. — Ligondais (du), 259. — Louan (de), 65. — Luquet, 103. — Macé, 159, 162. — Maguem, 297. — Mangin, 272, 273. — Marpon, 39, 42, 107. — Massé, 152. — Milon, 38, 41. — Neiret, 40. — Niquet, 81. — Notre-Dame de Donzy

(couvent de la Congrégation), 295. — Péarron, 198. — Penier, 242. — Peuille (de), 158. — Pierry (de), 320. — Porcher, 85. — Poupardin, 51, 112. — Procureurs et notaires de Châtillon-sur-Indre, 100. — Puyferrand (abbaye), 206. — Roche (La), 88, 92. — Sainthorent (de), 203. — Salas, 156. — Soulet, 213, 215. — Terrasse, 59, 72. — Thaumas de la Thaumassière, 42, 71, 74. — Ville (de), 125.

CROISSANT CONTOURNÉ : Arsonville (d'), 192. — Gigot, 122. — Godere, 321.

CROIX : Armenault, 154. — Bernardin, 165. — Boulangers, etc., d'Aubigny, 126. — Cléon (prieuré), 138. — Cornuel, 37. — Couraud, 145. — Courault, 272. — Drapiers, etc., d'Issoudun, 212. — Duguet d'Amour, 259. — Ferran, 134. — Fouquet, 130. — Gevery, 127. — Gineste, 38. — Guénois, 142. — Guiot, 283. — Iky, 157. — Landais (Le) (abbaye), 128. — Lys de Longchamps (de), 80. — Mauroy (de), 320. — Neuvy-Saint-Sépulcre (chapitre), 264. — Pallueau (chapitre de l'église), 150. — Picard, 231. — Pillault, 295. — Poix (de), 267. — Potier, Archevêque de Bourges, 82. — Reuilly (prieuré), 147. — Roche de Loudun (de la), 313. — Saint-Satur (abbaye), 86. — Thevenin, 312. — Thomasson, 300. — Thoumazon, 301.

CROIX ALAISÉE : Villantroy (prieuré), 132.

CROIX ANCRÉE : Beauquaire (de), 312, 313. — Béchereau, 124. — Boitière (de), 195, 220. — Châtre (de la), 38, 129, 193, 196, 202, 210, 216, 257. — Cremille (de), 81. — Croneille (de), 163, 330. — Dumont, 255. — Escures (des), 43, 312. — Gervais, 304. — Palatin Dedio, 323. — Petit, 130. — Mehun (chapitre), 86. — Viry (de), 290.

CROIX BRETESSÉE : Bresse, 214.

CROIX DE CALVAIRE : Crox (prieuré), 144. — Hardivilliers (d'), 104. — Massonneau, 87. — Michel, 97, — Plainpied (abbaye), 152. — Religieux : de Puychevrier, 277 ; de Sainte-Croix de Buzançais, 243. — Visitation d'Issoudun, 192.

CROIX CLÉCHÉE, VIDÉE ET POMMETÉE : Prieur de Narbonne, 144.

CROIX FLEURONNÉE : Coux de Ménard (de la), 86. — Sancierres (de), 154. — Thomas, 171.

CROIX FOURCHÉE : Cullon (de), 262.

CROIX PATRIARCALE : Perrault, 164. — Religieuses du Saint-Sépulcre de Vierzon, 62.

CROIX PATTÉE : Bernot, 287, 290. — Bordreuil, 147. — Debize, 196. — Sarrazin, 64, 113.

CROIX PÉRONNÉE : Perron, 269. — Procureurs du bailliage de Berry à Issoudun, 199.

CROIX POMMETÉE : Horray, 134.

CROIX POTENCÉE : Bauldoin, 301. — Châtillon-sur-Indre (chapitre), 100. — Gaulin, 145. — Potier, Archevêque de Bourges, 82.

CROIX TRÉFLÉE : Givardon (prieuré), 129. — Marchant (Le), 67. — Saint-Ytier des Aix, (Le chapitre), 102.

CROSSE : Saint-Cyran (abbaye), 135. — Saint-Laurent (abbaye), 307. — Saint-Martin de Vertou (prieuré), 136.

CUBE : Taillon, 58.

CYGNE : Béchereau, 156. — Bérault, 112. — Blanchet, 120. — Dulac, 322. — Estève, 258. — Friches (des), 37, 72. — Gaudas, 39. — Godard, 114, 117. — Marcillac (de), 38. — Notaires et procureurs d'Aubigny, 121. — Payard, 125. — Rabeleau, 300.

CYPRÈS : Audet, 240. — Gillet des Billons, 130. —

Officiers des eaux et forêts de Vierzon, 134.

DAIM : Jourdain, 74.

DAUPHIN : Aury, 74. — Bigny, 168. — Dantigny, 95. — Dauphin, 281. — Moreau, 77, 118. — Roy (Le), 131.

DEMI-BEZAN : Horray, 134.

DEMI-VOL : Almain, 307. — Boudet, 206. — Bussière (de), 275. — Roberte, 302. — Roberthet, 170.

DEXTROCHÈRE : Heurtault, 197, 199, 200. — Ribot (de), 199. — Thomas, 156.

DIAMANT : Baudon, 97.

DUC : Dubet, 48, 237, 252, 254. — Dubois, 94, 95, 124. — Duchesne, 129, 140. — Dumas, 258. — Moulin (du), 260.

ÉCARTELÉ : Bègue (Le), 45. — Bengy, 36. — Cartier, 260. — Châtre (de la), 129, 210, 216. — Cornuel, 37. — Coué de Lusignan, (de), 45, 275. — Courault, 328. — Crevant (de), 228. — Drevant (prieuré), 324. — Duguet d'Amour, 259. — Estut (d'), 288, — Gallois, 46. — Gevery, 127. — Gibieuf, 40. — Guenois, 142. — Guyot, 45. — Landais (Le) (abbaye), 128. — Normand (Le), 290. — Pecquot, 47. — Petit, 130. — Richer, 142. — Savary (de), 108, 229. — Taillon, 58. — Valsargue, 116.

ÉCHIQUETÉ : Herer de Pauday (d'), 140. — Lafard, 301. — Laisgue (de), 272, 274, 280. — Lavau (de), 145.

ÉCÔT : Boissay, 96. — Dubet, 234.

ÉCREVISSE : Robert, 219.

ÉCUREUIL : Fouquet, 53, 311. — Robin, 264.

ÉCUSSON : Alathiene, 140. — Dantigny, 95. — Duligondais, 259. — Fouquet, 130. — Givardon (prieuré de), 129. — Godere, 321. — Montru (de), 255. — Moran (de), 276. — Nadot de Vallet, 216. — Peingault, 140. — Pillault, 295.

— Rigaud (de), 109. — Villantroy (prieuré de), 132.

ÉLÉPHANT : Bourgouin, 99.

ÉMANCHE. — Fouchières, 272. — Vaillac (de), 261.

EMMANCHÉ : Depréau, 81. — Préau (de), 103.

ENCLUME : Durand, 309.

ÉPÉE : Arsonville (d'), 192. — Coulault, 193. — Ferraud, 242. — Guesnier, 218. — Marolles (de), 81. — Ribot (de), 199. — Saint-Pierre de Vierzon (abbaye), 54. — Vaillant, 304. — Villarnoux (de), 259.

ÉPERVIER : Girardeau, 131. — Mahon, 74.

ÉPI DE BLÉ : Barjon, 199. — Bécuau, 44, 73, 79. — Chambon (de), 279. — Chaume (de la), 172. — Deschamps, 104. — Heurtaut, 36, 55, 58, 78, 190, 197, 199, 200, 203. — Neiret de la Ravois, 320.

ÉPINE : Aupic de Sarrin, 89. — Religieuses du prieuré d'Orsan, 322.

ESSAITE : Communauté des marchands de bois, etc., d'Issoudun, 212.

ESTERLOT : Esterlin, 54.

ÉTOILE : Agard, 40, 53, 77, 110, 197. — Agobert, 189. — Archambault, 103. — Arsonville (d'), 192. — Aupépin, 45. — Aury, 74. — Bagnayt, 289. — Basset, 216. — Béguin, 61. — Bengy, 36, 61, 78, 160, 319. — Béraud, 315. — Bérault, 112. — Bernot, 287, 290. — Bigot, 42. — Bizal (de), 133. — Boisé (de), 202. — Boitard, 274. — Bony (de), 259. — Borde (de la), 50. — Bourgeot, 196. — Briand, 40. — Briçonnet (de), 36. — Bruère, 73. — Camelin, 305. — Carmélites de Bourges, 101. — Chapelle (de la), 41, 53, 59, 161, 315. — Chavastel, 165. — Cherrier, 122. — Chevau, 296. — Congnac (de), 282. — Cousturier, 114. — Croche-

reau, 260. — Culan (de), 65. — Deniau, 177. — Dessaulx, 112. — Destat, 49, 163. — Dhuicque, 94. — Dubet, 48, 237, 252, 254. — Dufour, 107. — Dupin, 228. — Duval, 196. — Esterlin, 54. — Étang (de l'), 64, 191. — Éveillé (L'), 43, 47. — Faix (de), 169, 171. — Foucault, 54, 165, 288. — Fouchier (de), 293. — Frachot, 299. — François (de), 202. — Ganneron, 297. — Gaucher, 73. — Gaudrs, 39. — Gaudinot, 46. — Geuvry, 67. — Gevry (de), 38. — Gibieuf, 40, 161. — Girard, 232. — Girault, 209. — Godard, 114, 117. — Gourdon, 74, 75. — Guénois, 41, 66. — Guimond, 236. — Guyot, 45. Hemel (d'), 204. — Hénault, 97. — Jacques, 192. — Jacquet, 149. — Jacquet de Courtrouy, 271. — Jean, 110. — Joumier, 297. — Jounier, 141. — Jumel, 118. — Langlois, 69. — Le Large, 44, 56. — Laspic (de), 159. — Lassée, 234. — Lastre (de), 271. — Liégard, 252. — Ligny (de), 254. — Maguem, 296, 297. — Maignen, 297. — Marchand, 52. — Marcillac (de), 38. — Marpon, 39, 42, 107, 328. — Mijonnet, 128. — Millet, 39, 53, 57. — Monestay des Forges (de), 109. — Montmoran (de), 117. — Moreau, 77, 118. — Morogues (de), 287, 291. — Motet (du), 80. — Neiret, 40. — Néraud, 96. — Niquet, 81. — Noblet (de), 198. — Penier, 242. — Péron, 67. — Peuille (de), 158. — Pierry (de), 320. — Pillault, 295. — Porreau, 113. — Puyferrand (abbaye), 206. — Quillery, 89. — Quinquet (de), 291. — Rabier, 139. — Ragueau, 58, 68, 71, 77, 113, 161. — Renouard de Bussière, 71. — Riglet, 35, 79, 162, 202, 253. — Robenit, 279. — Roberthet, 170. — Roche-Aymon de Maron (de la), 195. — Rolland (de), 72. — Rossignol, 70. — Sainthorent (de), 203. — Saint-Satur (abbaye), 86. — Salas, 156. — Sarrazin,

64, 113. — Saulieu (de), 160. — Sauzay (de), 49, 105, 162. — Semelier, 40, 290. — Soucier, 54. — Soulet, 213. — Terrasse, 59, 72. — Thévenin, 114. — Torchon, 73. — Tullier, 43, 48, 55, 107, 160. — Vallancienne (de), 205. — Vallantiennes (de), 200. — Verdon (de), 253. — Villot, 67. — Vivier (du), 232.

ÉTOILE A HUIT RAIS : Sancierres (de), 154.

ÉTOILE A SEIZE RAIS : Gougnon, 109.

ÉVÊQUE : Chapitre de St-Oustrille de Graçay, 66.

FAISAN : Faisant, 144.

FASCE : Aigrefeuille (d'), 180. — Alathiène, 140. — Avet, 300. — Barathon, 154. — Baraud, 222. — Beauregard, 183. — Bégue (Le), 45, 48, 50. — Béguin, 61. — Bénédictins de Saint-Benoît-du-Sault, 276. — Bergeron, 179. — Bernot, 287, 290. — Berthau des Gâtine, 181. — Boizé (de), 111. — Bonnet, 114. — Bouilhat de Lespinière, 241. — Boullier, 127, 180. — Bouras (abbaye), 293. — Boys du Genetoy (du), 180. — Breuil (du), 163. — Breuille (de), 140. — Brochet, 143. — Brossard, 139. — Bruère, 73. — Brun, 68. — Bully 181. — Bussière (de la), 182. — Cambressy (de), 133. — Carcat de la Chaise, 198. — Caraud, 215. — Carré, 120. — Cazy, 146. — Chancenay (de), 57. — Chapelle (de la), 41, 53, 59, 164, 315. — Charault (de), 138. — Charbonnier, 120, 135. — Charlemagne, 117, 163. — Chassaigne (de la), 292. — Chastillon, 120. — Chaumet, 282. — Chavastel, 165. — Clu du Merle, 300. — Corsan, 177. — Coudray (du), 179. — Coudray des Fontaines (du), 180. — Cour (de la), 179. — Coutancin, 221. — Dampierre (de), 141. — Darlu, 180. — Dauvergne, 107. — Debazé, 289. — Delard, 130. — Delarüe, 174. — Depotin, 50. — Desbrielles, 131. — Descu, 182. — Dhair, 167. —

Doins, 135. — Dotay, 233. — Dufour, 107. — Fauvre, 55. — Faverolles (prieuré), 134. — Feuille (de la), 179. — Fiéville (de), 182. — Foucault, 54, 164, 288. — Fouré, 279. — François (de), 202. — Frappier, 296. — Friches (des), 37, 72. — Gagnepain, 128. — Gagneux, 245. — Gallus, 105. — Gardamps (de), 258. — Gaucher, 73. — Gaudinot, 46. — Gayault (de), 210. — Gendre, 241. — Georget, 244. — Girard, 172. — Guesnier, 218. — Herpillau, 181. — Hurpillau, 180. — Jardin, 173. — Joliclerc, 259. — Jouin, 125. — Jounier, 141. — Jumel, 118. — Labbe, 48, 49, 50, 54, 59, 78, 163. — Lage (de), 233. — Lanche (de), 180. — Lanty (de), 61. — Lard (Le), 144. Laspic (de), 159. — Libault, 317. — Macé (de), 183. — Manceay (du), 182. — Maray (de), 128. — Marchands de draps, etc., de Selles, 93. — Marran (de), 183. — Maziers (de), 324. — Menard, 147. — Mesnard, 179. — Millet, 171. — Milon, 38, 41. — Mongonnet, 224. — Montfaucon (de), 183. — Morin, 144. — Nadot de Vallet, 216. — Neiret, 40. — Nel (prieuré), 182. — Notaires, etc., de Sancerre, 180. — Notre-Dame d'Issoudun (abbaye), 208. — Officiers du grenier à sel : de Bourges, 173; de Sancerre, 181. — Officiers des traites de Saint-Benoît du Sault, 284. — Orfèvres, etc., de la Charité, 304. — Page, 181. — Palienne, 46. — Pelletier, 204. — Perreau, 306. — Perrinet, 181. — Pertuis (du), 264. — Perrat (de), 304. — Pocquelin, 178. — Porte (de la), 131. — Poupaux, 179. — Pousselière (de la), 183. — Puyminault (du), 182. — Quinquet (de), 291. — Rabouin, 174. — Rat, 301. — Ravot, 306. — Ricourt du Chiron, 183. — Roches-Herpin (des), 230. — Roquier des Patrigeons, 198. — Rougen, 96. — Rousse (de la), 302. — Roy (Le), 153, 172. — Ruby, 147. — Ruellet, 153. — Sadron, 279. — Saine, 108. — Saint-Genou (abbaye), 111. —

Saint-Gondon (prieuré), 97. — Saint-Pierre de Chézalbenoît (abbaye), 207. — Saint-Sulpice de Bourges (abbaye), 82. — Sarrazin, 64, 113. — Saulieu (de), 160. — Savatier, 181. — Simon, 148. — Simonnet, 257, 316. — Souffrain, 183. — Tailleurs, etc., de Bourges, 153. — Tellier (Le), 64. — Thais (de), 231. — Thierry, 88. — Toubeau, 50, 118. — Vaillac (de), 261. — Verton (de), 61. — Villelon (de), 150. — Vincent, 169.

FASCE ALAISÉE : Coudray, 132.

FASCE COURBÉE : Chabridon, 225.

FASCE DENTELÉE : Fouchier (de), 293. — Savart, 316.

FASCE NOUÉE : Crochereau, 260.

FASCE NUAGÉE : Rouex, 127.

FASCE ONDÉE : Bretagne (de), 43. — Cange, 282. — Catherinot de la Rivière, 243. — Corbin, 78, 114, 116. — Fauvre, 55. — Gallus, 105. — Gillet des Billons, 130. — Hervé, 152. — Heuliard, 89. — Isle (d'), 260. — Martin, 273. — Officiers des eaux et forêts de Vierzon, 134. — Perrot, 219. — Pournin, 146. — Ragaut, 317. — Ragueau, 169. — Rivière, 106. — Rousseau, 91. — Thibault, 291. — Tirecuire, 301. — Tixier, 263. — Vaux (de), 157.

FASCE VIVRÉE : Gaudon, 218.

FASCÉ : Asse, 170. — Bailly, 152. — Bar (de), 63, 307. — Barrat, 169, 171. — Barre (de la), 307. — — Chastre (de la), 176. — Espinasse (de l'), 288. — Foussedoire, 149. — Jarrise (de la), 323. — Lespinasse (de), 70, 116. — Lussac (de), 283. — Nottin, 129. — Officiers des eaux et forêts de Bourges, 121. — Palatin Dedio, 323. — Potier (archevêque de Bourges), 82, 329. — Rillac (de), 222. — Robin, 111.

FASCÉ CONTREFASCÉ : Montru (de), 255. — Moran (de), 276.

FASCÉ ENTÉ ONDÉ : Religieuses de Jarsay, 240.

FAULX : Brun, 68.

FER A CHEVAL : Ferran, 134. — Ferre, 267. — Thibault, 69.

FER DE DARD : Anjou (d'), 115.

FER DE FLÈCHE : Bengy, 78, 159. — Georget, 244. — Lannoy, 90.

FER DE PIQUE : Fradet, 167.

FEUILLE : Heurtault, 47.

FEUILLE DE BLETTE : Bellet (de), 232.

FEUILLE DE CHÊNE : Carré, 120. — Catherinot, 230. — Dorguin, 269.

FEUILLE DE FIGUIER : Baraton, 206.

FEUILLE DE HOUX : Tremblaye (de la), 136.

FEUILLE DE LIERRE : Joubardière (de la) 133.

FEUILLE DE PLANTIN : Jagault, 137.

FILET : Monestay des Forges (de), 109. — Théault, 92.

FLAGEOLET : Rossignol, 121.

FLAMME : Bienvenus, 106. — Bouchel, 130. — Givardon (prieuré), 129. — Picard, 91. — Pilardet, 302. — Pollart, 35. — Teinturiers de Bourges, 171.

FLANCHI : Courtin, 213.

FLANQUÉ : Dampierre (de), 141.

FLÈCHE : Alaquette, 123. — Augustins : d'Aubigny (couvent), 151 ; de Bourges (couvent), 161. — Bastier, 235. — Bengy, 36. — Bidard, 165. — Bord, 317. — Bouard, 59. — Douard, 59. — Gibieuf, 40, 161. — Religieuses de la Visitation : de Bourges, 60 ; d'Issoudun, 192. — Rossignol, 70. — Sabasteau, 173. — Saget, 215, 218.

FLEURS DE LYS : Aubigny (prieuré), 84. — Aubigny

(ville), 85. — Audet, 240. — Bénédictins de Saint-Benoit-du-Sault, 276. — Bonguéret (de), 83. — Bouras (abbaye), 293. — Bourges : (Université), 83 ; (Ville), 82. — Brossard (de), 201. — Charité (La) : (prieuré de Notre-Dame), 294 ; (Ville), 294. — Châtillon-sur-Indre : (maréchaussée), 136 ; (Prévôté), 133 ; (Ville), 238. — Châtre (La) (ville), 86. — Dun-le-Roi, 84. — Estampes (d'), 62. — Fadate (de), 205. — Fontmorigny (abbaye), 295. — Issoudun : (abbaye de Notre-Dame), 208 ; (Ville), 207. — Lannes (de), 76. — Levroux (ville), 218. — Marçay (de), 251. — Maréchaussée : générale de Bourges, 166 ; provinciale de Bourges, 166. — Mehun : (chapitre), 86 ; (ville), 87. — Miseray, (abbaye), 107. — Officiers du bailliage : de Berry, 208 ; de Châtillon, 100 ; de Dun-le-Roi, 172 ; de Mehun, 96 ; de Vierzon, 147. — Officiers de l'élection de : Bourges, 155 ; Châteauroux, 244 ; La Châtre, 267 ; Issoudun, 208 ; — Officiers du grenier à sel de : Argenton, 266 ; de Bourges, 173 ; de Buzançais, 243 ; de Dun-le-Roi, 90 ; d'Issoudun, 203 ; de Selles, 168 ; de Vierzon, 89. — Officiers du présidial de Bourges, 129. — Officiers de la prévôté de : Bourges, 166 ; de Mehun, 96. — Potier, archevêque de Bourges, 82, 329. — Procureurs et notaires de Dun-le-Roi, 109. — Rechignevoisin (de), 272, 274. — Religieux de Puychevrier, 277 ; — Ribot (de), 199. — Selles (abbaye de Notre-Dame), 84. — Saint-Ambroix (abbaye), 84. — Saint-Laurent (abbaye), 53. — Saint-Martin de Massay (abbaye), 84. — Saint-Martin de Sancerre (prieuré), 80. — Saint-Pierre de Chézalbenoit (abbaye), 207. Saint-Savin (abbaye), 277. — Saint-Sulpice de Bourges (abbaye), 82. — Sainte-Chapelle (chapitre), 82.

Foi : Agougué, 72. —

Bienvenu, 174. — Couturier, 114. — Notaires d'Issoudun, 210. — Terrasse, 59, 72. — Thevenat, 318.

FONTAINE : Fontmorigny (abbaye), 295. — Pineau, 123. — Tabouet, 196.

FOUGÈRE : Courtillat, 71. — Fougères (de), 299, 281.

FOUINE : Fouynat, 151.

FOURMI : Voile 39.

FRANC-QUARTIER : Chapitre de Mehun, 86.—Mehun (ville), 87. — Potier, archevêque de Bourges, 82, 329. — Prieuré de Veuil, 132.

FRÊNE : Geoffrenay, 141.

FRETTÉ : Boiceau (de), 109. — Claveau, 145. — Delhort, 268. — Latier, 145.

FUSÉE : Brisson, 162, 199. — Chaudenet, 232. — Daramburgt, 251. — Gauthier, 139. — Guegnau (de), 272. — Guénan (de), 110. — Leatang (de), 197. — Ripe (de la), 122, 125. — Varenne (de la), 151.

FUSELÉ : Bertrand, 66.

FUSIL (OU BRIQUET) : Vigne (de la), 290.

FUSIL DE BOUCHER : Bouchers et charcutiers de la Charité, 305.

GARDE D'ÉPÉE : Gardamps, (de), 258. — Garde (de la), 218.

GEAI : Auger, 141. — Deguillon, 273. — Geoffrenay, 141. — Girault, 209.

GENÊT : Gineste, 38. — Maugenest, 319.

GERBE : Balavoine, 166. — Bègue (Le), 45, 48, 50. — Brossarde (de), 283. — Faix (de), 171. — Goulu de Coullemiers, 97. — Grené, 151. — Joye (de la), 130, 131. — Lavandrier, 252. — Palienne, 46. — Robert, 198. — Villot, 67.

GIRONNÉ : Girault, 281. — Loynes (de), 36. — Pagier, 123.

GIRONS : Estampes (d'), 62.

GIROUETTE : Giraud, 319. — Quasy, 214.

GLAND : Audet, 240. — Barre (de la), 292. — Bonnet, 114. — Chansenay (de) 57. — Chassaigne (de la), 292. — Chesne (du), 91. — Dejan, 60. — Grazon, 217. — Pearron, 191, 198. — Trottignon, 119. — Villantrois (prieuré), 132.

GLOBE : Lhomme, 214.

GRELOTS : Alabat, 46, 47. — Bretagne (de), 43. — Cornillat, 98.

GRENADE : Mercier, 209.

GRENOUILLE : Dehais, 218.

GRIFFON : Barjot, 235. — Bernard, 281. — Chigot, 168. — Clerjault, 172. — Poncel, 175. — Rolland (de), 72, 104, 287. — Simonnet, 152. — Vollant (de), 293.

GRUE : Éveillé (L'), 43, 47.

GUI DE CHÊNE : Guichard, 90. — Guimond, 236.

HACHE D'ARME : Hardivilliers (d'), 104. — Quasy, 214.

HAIE : Boullais (de la), 138. — Dehais, 218.

HARPE : David, 79.

HERMINES : Coigne (de), 77, 81.

HERSE : Palvoisin (de), 282. — Sancerre (ville), 282.

HOMME : Lhomme, 214.

HURE DE SANGLIER : Bastier, 235. — Bouchardière, 81. — Bourguoin, 154. — Chenu, 53, 117, 160. — Godefroy, 66, 117. — Gouriat, 114. — Jean 110. — Mesle (de), 267.

ILE : Isle (d'), 75.

JAQUETTE : Jacques, 192.

JAVELOT : Dareau, 205.

JOUBARBE : Joubardière (de la), 133.

JOUG : Jouin, 125. — Jounier, 141.

JUMELLES : Corard, 225. —

Lannoy, 90. — Villarnoux (de), 259.

Lac d'amour : Gayault (de), 210. — Joly, 308.

Lambel : Bar - Billeron (de), 126. — Coudray 132. — Joubert, 120. — Large (Le), 156. — Maussabré (de), 253. — Monsabré (de), 111. — Potier, archevêque de Bourges, 82, 329.

Lance : de Buffevant, 291. — Frappier, 297.

Lancette : Médecins, etc., de Selles, 93.

Lapin : Varenne (de la), 122.

Larmes : Busson, 97. — David, 79. — Fouchier, 62, 110. — Saint-Pierre (de), 47.

Laurier : Sancerre (ville), 67.

Léopard : Barbier, 146. — Bonnin, 257. — Souche (de la), 313.

Léopard rampant : Beauquaire, 312, 313. — Crépin, 135.

Lettres majuscules : Bénédictins de Saint-Benoît-du-Sault, 276. — Bénédictines de la Charité, 295. — Bloy (Le), 59. — Gombault, 196. — Marchand, 52. — Notre-Dame d'Issoudun (abbaye), 208. — Religieux de Puychevrier, 277. — Saint-Hilaire-de-Linières (abbaye), 223. — Saint-Laurent (abbaye), 82 307. — Saint-Loup (prieuré), 245. — Saint-Pierre de Chézalbenoît (abbaye), 207. — Saint - Quentin (prieuré), 155. — Saint-Savin (abbaye), 277. — Saint-Sulpice de Bourges (abbaye), 82. — Saint-Thibault (prieuré), 156. — Sainte - Sévère (prieuré), 267. — Torchon, 73.

Levrette : Chassaigne, (de la), 292. — Dusel, 321.

Levrier : Thévenin, 316.

Lézard : Babon, 153. — Boiceau (de), 109. — Cottereau, 176. — Payard, 125. — Tellier (Le), 263. — Villantrey, 142.

Licorne : Bouilhat, 68.

Lièvre : Flory, 75. —

Fouquet, 317. — Hiel, 316. — Severagot, 319.

Limaçon : Courmasson, 98.

Lime : Marchands de draps, etc., de Selles 93.

Lion : Ages (des), 206. — Aiguirande (d'), 253. — Anterroche (d'), 244. — Bailly, 145. — Bas (Le), 112, 119. — Beauvilain, (de) 231. — Bellet (de), 232. — Bertrand, 201. — Coudières (Bertrand de), 222. — Bigny (de), 115, 168. — Bize (de), 224. — Blanc (Le), 303. — Blanchard 234. — Blanchart, 68. — Bligny (de), 293. — Blois (Le), 70. — Bloy (Le), 59. Boet (de), 292. — Boieau (de), 109. — Bouchu, 288. — Bourdaloue, 47, 69, 76, 79, 103. — Breuille (de), 140. — Brisacier, 38. — Bruère, 73. — Buffière (de), 252. — Bujon, 321. — Busson, 39, 68. — Bussy (de), 293. — Chabane (de), 288. — Challudet (de), 299, 302. — Chapu, 176. — Charpignon, 75. — Château (du), 311. — Congnac (de), 282. — Cordeil, 44. — Culan (de), 65. — Culon (de), 222. — Cure (de), 289. — Dassy, 321. — Daubigny, 313 - 324. — Daubigny-Dalligny, 312. — Depréau, 81, 229. — Fouchier, 174. — Frappier, 296-298. — Gallus, 105. — Gaudin, 174. — Gilberton, 323. — Godere, 321. — Goulard (de), 43. — Guyard, 153. — Guyot, 174. — Joubert, 154. — Labbe, 48, 49, 50, 54, 59, 78, 163, 164. — Laspic (de) 159. — Lassée, 234. — Ligondais (du), 233. — Linières (ville), 85. — Macé, 159, 162. — Maréchal (Le), 292. — Massonne (de), 280. — Mauroy (de), 320. Mazières (de), 237. — Menigault, 283. — Menouvrier, 323. — Mesnil (du), 196. — Moreau, 204. — Neiret de la Ravois, 320. — Notre-Dame de Charenton (abbaye), 312. — Péron, 67. — Peyrot, 252. — Pierry (de), 320. — Pigiry (de), 223. — Potier, archevêque de Bourges, 82, 329. — Préau

(de), 103. — Préaux (de), 68. — Quinsacq (de), 149. — Reynard (de), 239. — Richer, 142. — Rigaud, (de), 109. — Roberthet, 151. — Roche-Aymon (de la), 195. — Rousseau, 150, 283. — Roy (Le), 131. — Sages (de), 254. — Sapat (de), 290. — Savigny, 98. — Senneville (de), 200. — Taillon, 58. — Thaumas de la Thaumassière, 42, 71, 74. — Théveneau, 300, 301, 306. — Thibault, 69. — Thomas, 236. — Touche (de la), 271. — Trousseboy-Passy (de), 292. — Ulmes (des), 288. — Vaillant, 304. — Vallezargues (de), 256. — Valsargue, 116.

Lion léopardé : Biotière (de), 195, 220. — Daniel, 170. — Foret, 163. — Gourdon, 74, 75 - Heirault, 56. — Jumel, 118. — Naguem, 297. — Pardou, 279. — Poignant, 63. — Rochefort (de), 57, 107.

Lion naissant : Autigny (d'), 266. - Criblo (de), 94.

Livre : Bourges (université), 83.

Losange : Cazy, 146. — Chaumet, 282. — Gigot, 157. — Goulu de Coullemiers, 97. — Moreau, 204. — Petibon, 300. — Ragu, 170. — Renault, 223. — Villatte (de la), 233.

Losange pommetée : Mathonnet, 119, 125.

Losangé : Begue (Le), 45, 50. — Bertrand, 58, 66, 237, 253, 313, 314. — Blois (Le), 229. — Breuil (de), 150. — Clérolles (de), 184. — Turpin, 105, 116, 235.

Loup : Aubrun (d'), 89. — Bidard, 168. — Courmasson, 98. — Dagoret, 168. — Mauvise (de), 245.

Lune : Beauregard (de), 136. — Béry, 217.

Lunette : Bouchers, etc., de Selles, 93. — Parcheminiers, etc., d'Issoudun, 217. — Pelletiers, etc., de Bourges, 126. — Tanneurs et corroyeurs d'Issoudun, 210.

LYS DE JARDIN : Angorrant, 41, 64, 109. — Blanc (Le), 214. — Delys, 219. — Fleury (de), 222. — Gautier, 105. — Hourtoul, 157. — Jardin, 173. — Joully, 290. — Le Landais (abbaye), 128. — Lys de Longchamp (de), 80. — Maliveau (de), 133. — Religieuses du prieuré d'Orsan, 322.— Ursulines : d'Issoudun, 193 ; de Linières, 194; de Selles, 61.

MACLES : Baucheton, 124. — Dorsanne, 42, 189, 192. — Jagault, 148. — Poignant, 63.

MAILLET : Maillart, 305. — Maillet, 155, 222.

MAIN : Almain, 307. — Béraud, 315. - Bonamy, 88. — Bourges, (Université), 83. — Heurtaut, 36, 47, 55, 58, 78, 190, 203. — Maignen, 297. — Maliveau (de), 133. — Mesnil-Simon (du), 63. — Notaires et procureurs de La Charité, 306. — Notre-Dame de Selles (abbaye), 84. — Potier, archevêque de Bourges, 82, 329. Pousse, 212. — Procureurs et notaires de Châteauroux, 241. — Tellier (Le), 64. — Village (de), 79.

MAIN DE JUSTICE : Officiers de l'élection de la Charité, 308.

MANTELÉ : Cabaratiers, etc., de Châtillon-sur-Indre, 99. — Clerc (Le), 137. — Girard, 225.

MANTELET PLIÉ : Carmélites de Bourges, 101.

MARELLE : Bertrand, 66.

MARTEAU : Frapier, 165. — Lande (de la), 267. — Laroche-Marteau, 133. — Selliers, etc., de la Charité, 304. — Thevenat, 318.

MAS : Dumas, 258.

MASSACRE DE CERF : Pautrisel, 231.

MASSUE (ou MASSE D'ARMES) : Hérault, 167. — Hérault (L'), 157. — Macé, 159, 162. — Massé, 152. — Sergent, 54.

MAT DE VAISSEAU : Thomas, 91.

MATRICE DE MONNAIE : Rousseau, 35.

MELON : Mijonnet, 128.

MER : Hemel (d'), 204. — Mercier, 209. — Parreau, 113. — Roger, 37, 46, 66. — Voille, 297.

MERLETTE : Armenault, 148. — Balleau, 259. — Béguin, 61. — Berthier, 190. — Breuil (du), 163. — Catherinot, 49, 119, 194. — Chapelle (de la), 60. — Clu du Merle, 300. — Coué (de) de Lusignan, 45, 275. — Dauvergne, 107. — Depotin, 50. — Desmaignoux, 314. — Fouchier, 62, 110. — Gautier, 73. — Gayault (de), 210. — Geoffrenet, 91. — Lanty (de), 61. — Leffe (de), 277. — Milon, 38, 41. — Motte (de la), 111. — Pecquot, 47. — Planche (de la), 55. — Regnault, 318. — Robin, 111. — Roquier des Patrigeons, 198. — Rossignol, 70.

MITRE : Saint-Cyran (abbaye), 135. — Saint-Martin de Vertou (prieuré), 136. — Saint-Ytier des Aix (chapitre), 102. — Ville (de), 125.

MOINEAU : Simonnet, 257, 316.

MOLETTE : Aubomet, 281. — Briquet (de), 56. — Bussière (de), 275. — Carcat, 190. — Carcat de la Chaise, 198. — Cornuel, 37. — Criblo (de), 94. — Escures (des), 43, 312. — Guénois, 142. — Hodeau, 86. — Lasne, 299, 307. — Lasne (de), 278. — Poupardin, 51, 60, 112. — Preuille (de), 140. — Rolland (de), 104. — Savart, 316. — Tellier (Le), 64. — Thaumas de la Thaumassière, 42, 71, 74. — Tremblaye (de la), 136. — Vaillant de Guélis, 109.

MONDE : Abbaye de Saint-Satur, 86. — Charlemagne, 141. — Dorbessan, 309.

MONTAGNE : Bord, 317. — Guimond, 236. — Maumont, 316. — Monsabré (de), 132. — Mont (du), 268. — Robin, 135.

MONTJOYE : Biet (de), 41.

MORS DE BRIDE : Bridiers (de), 268. — Marchands de Bourges, 126.

MORTAISE : Gourdon, 124.

MOUCHE : Audoux, 223. — Baraton, 191. — Moreau, 98. — Philippe, 138. — Verton (de), 61.

MOUCHETURE D'HERMINES : Bussy (de), 293. — Ganne (de), 111. — Heirault, 56. — Olivier, 153. — Pelletiers, etc., de Bourges, 126. — Quinquet (de), 291. — Saint-Gautier (prieuré), 261. — Thierry, 153.

MOULIN : Moulin (du), 260. — Moullin (du), 213.

MOUTON : Arnoul, 38. — Baille, 217. — Bourges (ville), 82. — Dantigny, 95. — Dun-le-Roi (ville), 84. — Gourdon, 124. — Maîtres bouchers de Bourges, 113. — Montonnet, 317. — Notaires d'Issoudun, 210. — Procureurs et notaires de Dun-le-Roi, 109. — Ragon, 52. — Robin, 135.

MURIER : Bruneau, 125. — Sapiers, 153.

NAVETTE : Bouchers, etc.: de la Châtre, 269; d'Issoudun, 212; de Selles, 93. — Tisserands : de Châteauroux, 245 ; d'Issoudun, 216. — Tissot, 120.

NAVIRE : Lemort, 43.— Porreau, 113. — Voille, 69.

NID : Niquet, 81.

NOIX MUSCADE : Médecins, etc., de Selles, 93.

NOM DE JÉSUS : Pères de la Compagnie de Jésus de Bourges, 64. — Prêtres de l'Oratoire de Bourges, 105. — Religieuses du St-Sépulcre de Viezon, 62. — Ursulines de Bourges, 101.

NOTRE-DAME : Bellary (Chartreuse de Notre-Dame), 291. — Bléron (prieuré), 157. — Bourges (chapitre du Château), 143. — Cessy (prieuré), 307. — La Chaise (prieuré), 149. — Chalivoy (abbaye), 301.

— Châteauroux chapitre de St-Martin), 239. — La Mèredieu (prieuré), 147.— Meuniers, etc., de Vierzon, 175. — Mézières (chapitre de l'Église), 146. — Notre-Dame : du Bourgdieu (chapitre), 239 ; de Donzy (couvent de la congrégation), 296 ; de Salle (chapitre), 86. — Prêtres du séminaire de Bourges, 69. — Religieux de Longefond, 251. — Religieuses de la Congrégation : de Bourges, 55 ; de Châteauroux, 239. — Religieuses : hospitalières de Dun-le-Roi, 87 ; de N.-D. de Miséricorde, 73 ; de Valençay, 92. — Tailleurs, etc., de Vierzon, 176. — Tisserands d'Issoudun, 216.

Nuée : Agougué, 72. — Bonneau, 139. — Bourges (Université), 83.

Œil : Notaires de Bourges, 141.

Œillet : Picault, 161. — Tribœil, 314.

Oie : Courtois, 302, 303. — Joubert, 120. — Langlois, 69. — Thilloys, 136.

Oiseau : Becuau, 44. — Briand, 40. — Callais, 65. — Descoust, 315. — Esterlin, 54. — Estourneau, 280. — Frappier, 297. — Guimond, 236.

Olive : Huille (d'), 140.— Médecins, etc., de Selles, 93.

Olivier : Huille (d'), 140.

Ombre de Soleil : Le Clerc, 116. — Petit, 55, 104.

Onde : Popineau, 215, 220.

Ours : Lehours, 66. — Musard (de), 283.— Orsan (prieuré), 323.— Péra (de), 223. — Toullet, 303. — Triboudet, 96.

Ovale rayonnant : Ursulines de Bourges, 101.

Pain : Boulangers, etc., d'Aubigny, 126 ; de Vierzon, 90. — Cabaretiers, etc., de Châtillon-sur-Indre, 99.

Pain de sucre : Marchands de draps, etc. : de

Bourges, 128 ; de Châtillon-sur-Indre, 99; d'Issoudun, 211 ; de Vierzon, 90.

PAIRLE : Yvert, 242.

PAIRLE ALAISÉ : Issoudun (ville), 207.

PAL : Argy (prieuré), 186. — Aubépin, 248. — Augustins de Châtillon, 185. — Bar-Billeron (de), 126. — Barjot, 244. — Berault, 249. — Bertrand, 269. — Bonnard (de), 184. — Bouchers, etc., de Selles, 93. — Boulanger, 185. — Buchet, 172. — Bussière (de la), 183. — Buzançais (prieuré), 248. — Buzançais (prieuré de Notre-Dame), 247. — Capellan, 185. — Chapelle (de la), 60, 185. — Charcutiers de Châteauroux, 248. — Chastre-Paray (La), 187. — Chedon (prieuré), 186. — Cheret de la Garenne, 247. — Cougny, 215. — Coulcures (de), 302. — Cremille (de), 279. — Culon de Troisbriou (de), 305. — Deffenty, 146. — Estut (d'), 288. — Féraudière (de la), 187. — Gassot, 186. — Gaucher Lamorandière, 51. — Gaudon, 218. — Gaulin, 186. — Gauthier, 139. — Genitour (de), 184. — Gillet, 184. — Grammont (prieuré), 186. — Grand, 187. — Grasset, 56. — Gratin (de), 187. — Gréaunac, 281. — Groslière (de la), 325. — Guillot, 248. — Guimond, 249. — Jacquet, 284. — Jouin, 125. — Laistre (de), 185. — Lanjon (de), 121. — Libault, 249. — Maignac, (de,, 206. — Maille, 184. — Manat, 248. — Marchands de draps, etc. : de Châteauroux, 247 ; de Châtillon-sur-Indre, 99. — Marolles (de), 186. — Martel, 265. — Marthe de Saint-Mesmin (de), 225. — Méobecq (abbaye), 248. — Morand (de), 184. — Moreau, 186. — Officiers de la prévôté de Bourges, 166. — Patault, 249. — Paunard, 110. — Pellault, 306. — Pénitents blancs de Châteauroux, 249. — Pillault, 185. — Pineau, 186. — Pinier, 249. — Pré-

chonville (de), 248. — Preuille (de), 140. — Puy (du), 248. — Rabier, 139. Ragu, 152. — Renaudon, 187. — Rimbaudière (de la), 185. — Rouvre (prieuré), 184. — Saint-Cyran, (abbaye), 135. — Salomon, 184. — Silleron, 221. — Souche (de la), 325. — Souchès, 150. — Villantrey, 142. — Villarnoux (de), 259. — Villegouin (prieuré), 248.

PAL AIGUISÉ : Riglet 162.

PAL ALAISÉ : Dupuy de Bazillon, 203. — Esnay, 98. — Riglet, 35, 79, 202, 253.

PAL ALAISÉ ET CRAMPONNÉ : Ganthier, 123.

PAL BRETESSÉ : Gréaume (de), 284.

PAL COMÉTÉ : Bouras (abbaye), 293. — Dufresne, 126.

PAL FLAMBOYANT : Giraud, 125.

PAL ONDÉ : Gorillon de Longchamp, 178.

PAL PATTÉ : Payard, 125.

PAL VIVRÉ : Dobin, 124.

PALÉ : Joliclerc, 259. — Montru (de), 255.

PALMES : Clerc (Le), 116. — Cœurdoux, 103. — Geuvry, 67. — Gevry (de), 38. — Lasné, 288, 289. — Mauduyt, 48. — Monicault, 53, 72, 76, 108. — Palteau, 298. — Saint-Savin (abbaye), 277. — Verdon (de), 253. — Vincent, 169.

PALMIER : Margat, 69. — Paumier, 244. — Pernière (de), 166.

PAPILLON : Maray (de), 128.

PAQUET DE CORDE : Communauté des selliers, etc., de La Charité, 304.

PARTI : Bizal (de), 133. — Bresse, 214. — Chambellan (de), 111. — Criblo (de), 94. — Frappier, 296, 298. — Hérer de Pauday (d'), 140. — Moran (de), 276. — Perrault, 174. — Perrot, 42. — Saint-Martin

de Sancerre (prieuré), 80. — Thibault, 291.

PARTI ONDÉ : Chartier, 88.

PATÉS : Boulangers, etc., d'Aubigny, 126. — Cabaretiers, etc. : d'Issoudun, 213 ; de Selles, 94.

PATTE D'AIGLE : Robert, 290.

PATTES DE GRIFFON : Minard, 152. — Ourouer (d'), 318. — Robert de Pesselières, 116.

PEIGNE : Peigner, 214.

PÉLICAN : Damours, 45-112. — Goger de Charintenay, 307.

PELLES A FOUR : Boulangers de la Charité, 304. — Cabaretiers, etc. : de Bourges, 147; de Saint-Amand, 322 ; de Selles, 94.

PENNES : Gayault, 45.

PENSÉES : Large (Le), 47-108.

PERDRIX : Gardamps (de), 258.

PERLE : Azay-le Ferron (prieuré), 134. — Cougny, 215. — Gouin, 123.

PERROQUET : Bengy, 36-78. — Chastre (de la), 219. — Perrot, 42, 200.

PIE : Lepiat de la Mothe, 106.

PIÈCES LEVÉES : Gauthier de la Moranderie, 99.

PIÉDESTAL : Constantin, 225.

PIGEON : Bernard, 120. — Bernart, 210. — Patault, 262-263. — Poubeau, 88.

PIGNON : Galleran, 89. — Massonneau, 87.

PIL'ER : Abbaye de la Colombe, 273.

PIN : Bas (Le), 112, 119.— Crublier de Chandaire, 234, 235. — Dupin, 228. — Isle (d'), 75. — Peingault, 140. — Pignault, 303. — Pignol, 215, 216. — Pineau, 123. — Pinet, 304. — Pinette, 199. — Popineau,

215, 220. — Rume (de), 197. — Turpin, 127, 141.

PIQUE : Picard, 91.

PIVERT : Bouchet (du), 144.

PLANTE DE LIN : Gaulin, 139.

PLANTE DE MILLET : Millet, 171, 301.

PLUIE : Bonneau, 139.

PLUME D'AUTRUCHE : Marolles (de), 81.

PLUME A ÉCRIRE : Maignen, 297. — Notaires de Bourges, 141. — Notaires et procureurs de la Charité, 306. — Procureurs et notaires de Châteauroux, 241.

POINTS ÉQUIPOLLÉS : Aupic de Sarrin, 89.

POINTE : Quillery, 89.

POIRE : Perreau, 306. — Ragueau, 176. — Renier, 130.

POISSON : Bouchers, etc., de Selles, 93. — Cartier, 260. — Gougnon, 109. — Guyot, 45. — Mareschal, 48. — Michel, 57. — Porcheron, 233. — Punget, 260. — Rivière (de la), 278. — Rousseau, 144. — Saint-Bonnet (de), 52.

POMELES : Tanneurs, etc, d'Issoudun, 210.

POMMES : Savart, 316.

POMMES DE PIN : Aupépin, 45. — Bouilhat, 68. — Pignot, 215, 216. — Pinette, 228. — Turpin, 127, 141.

POMMIER : Maugenest, 319.

PONT : Betoulat, 247. — Bourgouin, 99. — Duplessis, 100. — Dupont, 145. — Pont de Fournoux (de), 324. — Porreau, 113.

PORC : Grazon, 217. — Porcher, 267.

PORC-ÉPIC : Fauvre, 55.

PORTAIL : Porte (de la), 131.

POT : Médecins, etc., de Selles, 93.

POT DE VAIR : Aubrun (d'), 89. — Galleran, 89.

POULE : Baille, 217.

POULIE : Poulain, 268.

PUITS : Dupuy, 234. — Gallepuy, 280.

PYRAMIDE : Auger, 141, Filardet, 302.

QUATRE DE CHIFFRES : Torchon, 73.

QUINTEFEUILLE : Armenault, 154. — Berthomier, 241. — Boisaubin, (de) 323. — Bureau, 125, 127. — Chartier, 88. — Clerc (Le), 137. — Crochereau, 260. — Dampierre (de), 141. — Mathonnet, 119, 125. — Mongonnet, 224. — Notre-Dame de la Charité (prieuré), 294. — Pertuis (du), 264. — Porreau, 156. — Sintier, 150.

RABOT : Communauté des marchands de bois, etc., d'Issoudun, 212.

RAISIN : Maignen, 297. — Quillery, 89. — Robin, 135. — Thévenin, 52. — Vigan, 276. — Vignet, 246.

RAMEAU D'OLIVIER : Béraud, 315.

RAMURE DE CERF : Dubois, 94, 95, 124. — Maubois, 137.

RANCHIER DE FAULX : Fouchart, 309.

RAT : Ragueau, 58, 68, 71, 77, 113, 161. — Ravot, 162.

RAYON : Châtillon-sur-Indre (chapitre), 100.

REDORTE : Giraud, 125.

RENARD : Doyé (du), 219. — Lesacq 169.

RENCONTRE DE BÉLIER : Hernet, 121. — Cristaux, 94.

RENCONTRE DE BOEUF : Bouchers, etc., de la Châtre, 270. — Boulangers, etc., de Vierzon, 90. — Gibieuf, 153.

RIVIÈRE : Béchereau, 156. — Duplessis, 100. — Le Gravier (prieuré) 309. — Guyot, 43. — Larivière-Nérand, 303. — Marcil-

lac (de), 38. — Saint-Bonnet (de), 52.

Roc d'échiquier : Darchis, 258. — Ducarton, 258. — Le Normant, 290. — Perrot, 219. — Robal de Solages, 55. — Rochier, 281.

Rocher : Agougué, 72. — Biet (de), 41. — Courtillat, 71. — Girault, 319. — Hemel (d'), 204. — Lasné, 288, 289. — Reffort, 241. — Robert, 219. — La Roche, 88, 92. — La Roche-Marteau, 133. — Roger, 37, 45, 66. — Tabouet, 196.

Rose : Arnoul, 38. — Aubigny (prieuré), 84. — Barathon, 75, 80. — Baraton, 191, 195, 199, 202. — Baudeau de la Faye, 324. — Bernardin, 164. — Biotière (de), 195, 220. — Blancafort (prieuré), 168. — Bois (du), 241. — Borde (de la), 50. — Bouilhat, 68. — Bouilhat de Lespinière, 241. — Briand, 40. — Busson, 167. — Charlemagne, 117, 163. — Chevau, 296. — Cottereau, 148. — Deguillon, 273. — Destrez, 58. — Detelly, 306. — Esnay, 98. — Flory (de), 75. — Frappier, 297. — Gasset, 36, 40, 49, 80, 106, 160, 164. — Girard, 172. — Goulu de Coullemiers, 97. — Hérouard (de), 143. — Lepelin (de), 293. — Lartre, 283. — Ligny (de), 254, 257. — Longefond (les religieux de), 251. — Margoux de Paizay (de), 261. — Maubois, 172. — Mazelin, 65. — Maziers (de), 324. — Mercier, 77, 162. — Moreau, 77, 118. — Nizon, 60. — Palteau, 298. — Perisse, 223. — Philippot, 154. — Pillault, 295. — Poupardin, 51, 60, 112. — Rousseau, 62. — Roy (Le), 172. — Roze, 73. — Sabathier, 62. — Thomas, 284. — Tinat, 155. — Toubeau, 50, 118. — Turaine (de), 320. — Varenne (de la), 49. — Villatte (de la), 233. — Villebon (de), 150. — Villot, 67.

Roseau : Lanjon (de), 121. — Tissot, 120.

ROSIER : Archambault, 103. — Fleury (de), 96. — Flury, 137.

ROSSIGNOL : Aupépin, 45. — Buisson, 318. — Rossignol, 121.

ROUE : Bichard, 282. — Rhodes (de), 284. — Rouex, 127.

ROUE D'HORLOGE : Cornillat, 98.

ROUE DE MOULIN : Rousseau, 91.

ROUE SANS JANTES : Rousseau, 96, 122.

RUBAN : Marchands de drap, etc., de Châtillon-sur-Indre, 99.

RUBIS : Azay-le-Ferron (prieuré), 134.

RUCHE : Le Doux, 87.

SABOT : Sabardin, 270.

SABRE : Monsabré (de), 132. — Thomas, 156.

SAINT BARTHÉLEMY : Bouchers, etc., d'Issoudun, 213.

SAINT BENOIT : Bénédictines de la Charité, 295.

SAINT BRUNO : Chartreuse de Notre-Dame de Bellary, 291.

SAINT CARADEU : Chapitre de Donzy, 296.

SAINT CRÉPIN ET SAINT CRÉPINIEN : Cordonniers et savetiers d'Issoudun, 211.

SAINT COSME : Chirurgiens, apothicaires, etc. : de la Charité, 306; de Vierzon, 175.

SAINT COSME ET SAINT DAMIEN : Chirurgiens : de Bourges, 104 ; d'Issoudun, 210.

SAINT CYR : Vicaires de Saint-Cyr d'Issoudun, 211.

SAINT CYR ET SAINTE JULIE : Chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun, 198.

SAINT DENIS : Chapitre de Saint-Denis d'Issoudun, 198.

SAINT ÉLOI : Armuriers, etc., de Vierzon, 175. — Marchands de chevaux d'Issoudun, 211. — Maréchaux, etc. : de la Charité,

304 ; de Selles, 93. — Orfèvres de Bourges, 115. — Serruriers d'Issoudun, 212.

Saint Étienne : Chapitres : de la cathédrale de Bourges, 52 ; de Saint-Étienne de Dun-le-Roi, 65.

Saint Germain : Chapitre : de Saint-Germain de la Châtre, 257.

Saint Honoré : Boulangers de Bourges, 113. — Meuniers et boulangers d'Issoudun, 211.

Saint Jacques : Jacobins de Bourges, 160.

Saint Joseph : Charpentiers, etc., de la Charité, 305. — Marchands de bois, etc., d'Issoudun, 212. — Menuisiers, charpentiers, etc., de Vierzon, 175.

Saint Louis : Barbiers et perruquiers de Bourges, 106.

Saint Martin : Abbaye de Saint-Martin de Massay, 84. — Chapitres : de Saint-Martin de Châteauroux, 239 ; de Léré, 98. — Meuniers de Bourges, 112. — Prieuré de Sancoins, 102.

Saint Nicolas : Notaires et procureurs : d'Aubigny, 121 ; de Vierzon, 123. — Procureurs et notaires de Châtillon-sur-Indre, 100. — Procureurs du présidial de Bourges, 98.

Saint Pierre : Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier de Bourges, 67.

Saint Sylvain : Chapitre de Saint-Sylvain de Levroux, 194.

Saint Ursin : Chapitre de Saint-Ursin de Bourges, 101.

Sainte Barbe : Marchands drapiers, etc. : d'Aubigny, 98 ; de Châteauroux, 238 ; de Selles, 92.

Sainte Madeleine : Jardiniers de Bourges, 173.

Sainte Ursule : Ursulines : de Châtillon-sur-Indre, 95 ; de la Châtre, 101.

Sainte Vierge : Voyez Notre-Dame.

Salamandre : Baraton, 206.

Sanglier : Drouslin, 95. — Fauvre, 80. — Pollart, 35. — Sallé, 170. — Trottignon, 119.

Sangsues : Doullé, 36, 39.

Saule : Dessaulx, 112.

Sautoir : Aubigny (prieuré), 84. — Bardet, 147. — Boislinard (de), 244. — Bouesse (de), 283. — Cotignon, 305. — Danau, 221. — Dantigny, 95. — Ducartron, 258. — Goulu de Coullemiers, 97. — Guillon (de), 291. — La Lande, (prieuré), 132. — Laurens, 131. — Luçay-le-Mail (prieuré), 144. — Marchands de draps, etc., de Bourges, 128. — Mitterant, 169. — Neveux, 138. — Nottin, 129. — Pagier, 123. — Souffrain, 282. — Thebault, 172. — Thenet, 306.

Sautoir engrêlé : Galand, 264. — Punget, 260.

Scorpion : Jarnage (de), 235.

Selle de Cheval : Selles (Ville), 63.

Serpent : Brouart, 121. — Chauvelain, 144. — Perrinet, 51. — Ragon, 52, 320. — Trumeau, 197.

Soleil : Beauregard (de), 136. — Bègue (Le), 45, 48, 50. — Béry, 217. — Bourdaloue, 47, 69, 76, 79, 103. — Chastillon 120. — Cointe (Le), 106. — Deschamps, 104. — Dufour, 323. — Dupuy, 234. — Fauvre, 80. — Gigot, 122. — Jourdain, 74. — Jourdin, 155. — Lastre (de), 271. — Lhomme, 214. — Moullin (du), 213. — Procureurs et notaires de Dun-le-Roi, 109. — Rivière, 106. — Robal de Solages, 55. — Roger, 37, 46, 66. — Soulet, 213, 215. — Toubeau, 50, 118. — Veillat, 245.

Souci : Boury, 231. — Roussault, 137.

Soulier : Cordonniers de Vierzon, 90.

TAILLÉ : Menou (de), 132. — Montru (de), 255. — Moran (de), 276.

TAON : Prieuré d'Argenton, 259.

TAU : Thomas, 91.

TAUREAU : Duplessis, 100.

TERRASSE : Agobert, 189. — Bicher, 37. — Bois (du), 154, 174. — Bonneau, 139. — Bouttet, 318. — Busson, 97. — Camelin, 95, 137, 138. — Chambon (de), 279. — Delys, 219. — Duval, 222. — Esterlin, 54. — Fleury (de), 96. — Flury, 137. — Fontmorigny (abbaye), 295. — Geoffrenay, 141. — Jaupitre, 108. — Marchands drapiers d'Aubigny, 98. — Maugenest, 319. — Motet (du), 80. — Moulin (du), 260. — Néraud, 96. — Sauzay (de), 162. — Thilloys, 136. — Tremblaye (de la), 136. — Ursulines : de Châtillon-sur-Indre, 95 ; de la Châtre, 101.

TÊTE DE BÉLIER : Cristaut, 94.

TÊTE DE CERF : Bertault, 72. — Buchepot, 258.

TÊTE DE CHEVAL : Chabridon de Théry, 217. — Marchands de chevaux de Bourges, 126.

TÊTE DE CHIEN : Dorguin, 265.

TÊTE DE CIGOGNE : Charbonnier, 120, 135.

TÊTE DE COQ : Cresté, 134.

TÊTE DE CORBEAU : Corbin, 167.

TÊTE D'HOMME : Desages, 319. — Roussault, 167. — Tespes (de), 163.

TÊTE DE LÉOPARD : Agard, 40, 53, 77, 110, 197. — Barbançois (de), 74, 214, 254. — Bengy, 36, 78. — Bigot, 42, 117. — Monicault, 53, 72, 76, 108. — Mousselières, 131. — Roux (du), 118. — Souffrain, 282.

TÊTE DE LÉVRIER : Fouquet, 317.

TÊTE DE LICORNE : Cheverier, 206. — Colladon,

169, 170. — Gallus, 105. — Vallancienne (de), 205. — Vallantiennes (de), 200.

TÊTE DE LION : François, 245. — Ligondais (du), 259.

TÊTE DE LOUP : Baille, 217. — Rat, 301.

TÊTE DE MAURE : Anjou (d'), 115. — Beauregard (de), 136. — Blanc (Le), 214. — Bossu (Le), 233, 243. — Bruneau, 125. — Brunet, 122, 213. — Charton, 57. — Gaucher Lamorandière, 51. — Moreau. 98, 146, 243. — Morel, 173. — Morin, 144, 149. — Mouron, 322. — Mouron d'Escourt (de), 324. — Saine, 108.

TÊTE DE MOUTON : Boulangers, etc., d'Aubigny, 126. — Cabaretiers, etc., de Châtillon-sur-Indre, 99.

TÊTE D'OURS : Grivel (de), 318.

TÊTE DE PAON : Ponard, 283. — Ponnard de Thoillier, 146.

TÊTE DE PERDRIX : Thévenin, 316.

TÊTE DE PORC : Bouchers, etc., de Selles, 93. — Boulangers, etc., de Vierzon, 90.

TÊTE DE POULE : Gallais, 135.

TÊTE DE PUCELLE : Cresté, 134.

TÊTE DE SAUVAGE : Barbarin, 314.

TÊTE DE SERPENT : Gourdon, 74, 75.

TÊTE DE TAURREAU : Pain, 20.

TIERCÉ EN PAL : Marchands de draps, etc., d'Issoudun, 211. — Montru (de), 255. — Moran (de), 276.

TIERCEFEUILLE : Davril, 129.

TIGES DE LYS : Libault, 317.

TILLEUL : Thilloys, 136.

TORCHE : Torchon, 103. — Village (de), 79.

Tortue : Corset, 99. — Robert, 219.

Tour : Aubigny (Ville), 85. — Ballûe (de), 273. — Bastide, 280. — Béchet, 147. — Bien (de), 246. — Charité La (Ville), 294. — Châtillon, 281. — Cluzel, 166. — Dauvergne, 173. — Duval, 222. — Espernay (d'), 294. — Frappier, 296, 298. — Garnier, 303. — Joully, 290. — Motet (du), 80. — Poubeau, 88. — Reffort, 241. — Sauzay (de), 49, 105, 162. — Thibault, 291. — Tolled (de), 44. — Tour (de la), 266. — Valencay (Ville), 241. — Vierzon (Ville), 63.

Tourteau : Baucheron, 262, 263. — Beauvoir (abbaye), 69. — Bony (de), 259. — Boulliat, 100. — Boullier, 127. — Bugnet, 150. — Charault (de), 138. — Dotay, 233. — Fadate (de), 205. — Foultier, 301. — Liénard, 101. — Regnault, 318. — Sarton, 156. — Théault, 92. — Tourtier, 156. — Vallezargues (de), 256. — Valsargue, 116. — Vaupillère (de la), 205.

Tourterelle : Porte des Vergers (de la), 48.

Tranché : Crépin, 135. — Mauduit, 260. — Montru (de), 255. — Moran (de), 276.

Trèfle : Arthuys, 191. — Bitherne, 175. — Bonnin, 227. — Bouffet, 42, 63, 79, 159. — Brisacier, 38. — Brossier, 254. — Buzançais (Ville), 240. — Cristaut, 94. — Deschamps, 155. — Gibieuf, 40, 53, 161. — Giraud, 319. — Grasset, 56. — Joulin, 110, 194. — Loyre (de la), 70. — Luquet, 103. — Marchant (Le), 67. — Roy (Le), 230. — Tabaud, 254. — Tardif, 61. — Thabault de Loche-au-Loup, 229. — Thiange (de), 71.

Treillissé : Moreau, 204.

Triangle : Baudet, 260. — Cherrier, 122. — Clerc (Le), 137. — Maréchal (Le), 292.

Triangle vidé : Alaguette,

123. — Geoffrenet, 91. — Village (de), 165.

Trinité (Sainte) : Chapitre de Sancergues, 298.

Tronc d'arbre : Duval, 196.

Urne : Boityer, 321.

Vache : Lagier, 166. — Vacher, 300.

Vair : Verines (de), 266.

Vaisseau : Voille, 297.

Vent : Roger, 37, 46, 66. — Rouex, 127.

Ver a soie : Marchands de draps, soie, etc. : de Bourges, 128 ; de Châtillon-sur-Indre, 99 ; de Selles, 93 ; de Vierzon, 90.

Ver ardent : Boissay, 96.

Vergettes : Dalarde, 127. — Potier, Archevêque de Bourges, 82, 329.

Verre a boire : Cabaretiers, etc., de Selles, 94.

Violette : Fleury (de), 216. — Fleury, 216.

Vipère : Chastillon, 120. — Jagault, 137. — Moulin (du), 213.

Vivre : Doins, 135. — Nadot de Vallet, 216. — Thierry, 88.

Voile de vaisseau : Matheyron, 264.

Vol : Boissels, 90. — Dusel, 321. — Gautier, 105. — Michel, 97.